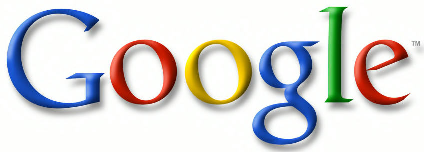


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 50271 5


Ex-libris
CP

DC
611
.Y54

ANNUAIRE

historique

~~statistique~~

DU DÉPARTEMET DE L'YONNE;

RECUEIL

DE DOCUMENTS AUTHENTIQUES

DESTINÉS A FORMER

LA STATISTIQUE DÉPARTEMENTALE.

ANNÉE 1850.

CHANVIN Pierre
à
CHABLIS

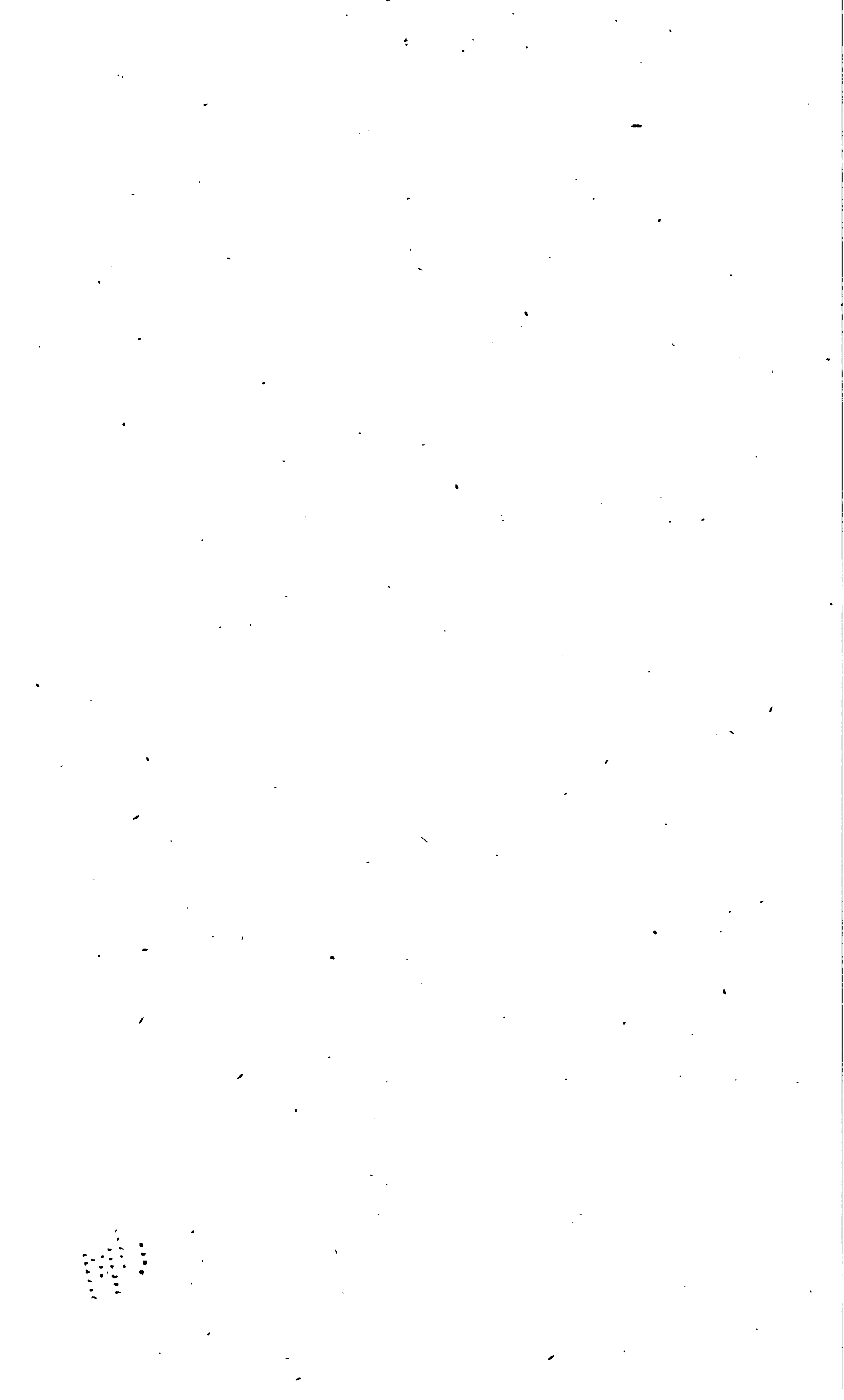
AUXERRE,

Ed. Perriquet, Imprimeur-Lithographe, Editeur.

LIBRAIRES, MM. :

FRANÇOIS, RUE DE LA DRAPERIE, A AUXERRE.
GUILLAUME-MAILLEFER RUE CROIX-DE-PIERRE, 27, A AUXERRE.
Mme VEUVE ZANOTE, IMPRIM.-LIBRAIRE, A JOIGNY.
COLIN, RUE SAINT-PIERRE, A TONNERRE.

1850.



Dunning
Nijhoff
11-22-28
17624

TABLE

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

Annuaire

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

Comité général de l'Annuaire.

M. le Préfet, Président; MM. Arrault, Badin-d'Hurtebise, Bagard, Baumier, Bernard, Bertrand, de la Brosse, Challe, de Chateaubourg, de Chastellux, Coquille, Decourtive, Du Peyrat, Fenet, Flandin, Foacier, Frémy, Goubault, Grenet, Guichard, Lacave, Larabit, Lelorrain, de Louvois, Marie, Morin, Précy, Protat, Rabé, Raudot, Rétif, Robineau, Rousselet, Savatier-Laroche, de Tanlay, Uzanne et de Varange.

Commission permanente.

M. le Préfet, Président; MM. Arrault, Badin d'Hurtebise, Chaillou des Barres, Challe, Déy, Gallois et Quantin.

Correspondants.

MM. *De Bastard* (*Léon*), à Maligny.
Cotteau, Juge suppléant à Auxerre.
Guérard, publiciste honoraire du ministère des Affaires étrangères.
Hottot, ex-Sous-Préfet d'Avallon.
Lallier, Médecin à Joigny.
Lechat, Chef de bureau à la Préfecture.

MM. *Leclerc*, Juge de Paix à Auxerre.
Leclerc de Fourolles, Juge au Tribunal civil de Joigny.
Le Maistre, Percepteur à Tonnerre.
Pinard, Conseiller à la cour d'appel de Paris.
Sonnié-Moret, Médecin à Auxerre.
Petit (Victor), Dessinateur à Paris.
Quantin, Archiviste du département.
Ravin, Professeur à Auxerre.
Roze, Propriétaire à Tonnerre.
Savatier-Laroche, Représentant du Peuple.
Tonnellier, Juge au Tribunal civil d'Auxerre.
Vachey, Architecte, à Auxerre.
Verrollot-d'Ambly, propriétaire à Migennes.
Villiers, Receveur de l'hospice d'Auxerre.

PREMIÈRE PARTIE.

CALENDRIER.

ÈRES ET SUPPUTATIONS CHRONOLOGIQUES

POUR L'ANNÉE 1849.

ANNÉE 6563 de la période Julienne.

2603 de la fondation de Rome, selon Varron.

2597 depuis l'ère de Nabonassar, fixée au mercredi 26 février de l'an 3967 de la période Julienne, ou 747 ans avant J.-C. selon les chronologistes, et 746 suivant les astronomes.

2626 des Olympiades, ou la 1re année de la 658e Olympiade, commence en juillet 1849, en fixant l'ère des Olympiades 775 1/2 ans avant J.-C. ou vers le 1er juillet de l'an 3938 de la période Julienne.

1266 des Turcs commence le 17 novembre 1849 et finit le 5 novembre 1850, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates*.

Comput ecclésiastique :

Nombre d'or en 1850. . . .	8
Epacte	XVII
Cycle solaire	11
Indiction romaine.	8
Lettre dominicale.	F.

Quatre-Temps.

Février . . .	20, 22 et 23.
Mai.	22, 24 et 25.
Septembre . .	18, 20 et 21.
Décembre . .	18, 20 et 21.

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 27 janvier.
Les Cendres, 13 février.
Pâques, 31 mars.
Les Rogations, 6, 7 et 8 mai.
Ascension, 9 mai.
Pentecôte, 19 mai.
La Trinité, 26 mai.
La Fête-Dieu, le 30 mai.
Premier Dimanche de l'Avent, 1er décembre.

COMMENCEMENT DES QUATRE SAISONS.

				Temps moyen de Paris.
PRINTEMPS. . le 20 mars à	11h 12m	du soir.		
ÉTÉ. . . . . le 21 juin à	8 9	du soir.		
AUTOMNE . . le 23 septem. à	10 10	du matin.		
HIVER. . . . le 21 décem. à	3 48	du matin.		

ECLIPSES.

12 Février 1850, éclipse annulaire de Solaire, invisible à Paris.

7 et 8 août 1850, éclipse totale de Soleil, invisible à Paris.



JANVIER.

Ce mois tire son nom du mot latin *Janua*, Porte, parce qu'il commence l'année; ou de Janus, dieu auquel les Romains l'avaient consacré.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FETES	Lever du soleil (h m)	Couch du soleil (h m)	Jours de la lune	Lever de la lune (h m)	Coucher de la lune. (h m)	FOIRES du Département
mar.	1	*Circoncision*	7 56	4 12	18	8 13	9 52	1. Charny
merc	2	s Fulgence	7 56	4 13	19	9 28	10 28	2. Joigny
jeudi	3	ste Genev.	7 56	4 14	20	10 40	10 59	3. Tonnerre
vend	4	s Tite év.	7 56	4 15	21	11 49	11 26	4. Saint-Florentin
sam.	5	s Siméon st.	7 56	4 16	22	——	11 52	5. Vermenton, Toucy.
Dim.	6	*Epiphanie*	7 56	4 17	23	0 56	0 18	
lundi	7	les Reliques	7 55	4 18	24	2 2	0 45	7. Saint-Bris, Quarré-les-Tombes
mar.	8	s Joseph	7 55	4 20	25	3 5	1 14	
merc	9	s Pierre év.	7 55	4 21	26	4 6	1 46	
jeudi	10	s Paul erm.	7 54	4 22	27	5 5	2 22	
vend	11	s Hygin p.	7 54	4 23	28	6 0	3 4	
sam.	12	s Césaire	7 53	4 25	29	6 49	3 51	
Dim.	13	s Léonce év.	7 53	4 26	1	7 33	4 45	13. Montréal
lundi	14	s Hilaire év.	7 52	4 27	2	8 13	5 40	
mar.	15	s Macaire	7 51	4 29	3	8 49	6 40	15. Neuilly
merc	16	s Marcel p.	7 50	4 30	4	9 20	7 43	16. Mailly-la-Ville
jeudi	17	s Antoine	7 50	4 32	5	9 48	8 46	17. Coul.-s-Y. Aillant, Noyers, Chéroy
vend	18	chaire des P	7 49	4 33	6	10 14	9 51	
sam.	19	s Laumer, a	7 48	4 35	7	10 39	10 57	
Dim.	20	s Sébastien	7 47	4 36	8	11 5	——	20. Appoigny
lundi	21	ste Agnès v.	7 46	4 38	9	11 32	0 6	21. Guillon
mar.	22	s Vincent	7 45	4 39	10	0 4	1 17	22. Coulanges-la-Vineuse, Maligny, Champignelles, Dannemoine.
merc	23	ste Eméren.	7 44	4 41	11	0 41	2 29	23. Villen.-s.-Yonne, Champlost
jeudi	24	s Timothée	7 43	4 42	12	1 24	3 41	
vend	25	Conv. de s P	7 42	4 44	13	2 16	4 52	25. Migé, Vézelay, Bléneau, Brienon, Charny, Sougères
sam.	26	s Polycarpe	7 41	4 46	14	3 17	5 58	26. Cussy-les-Forges
Dim.	27	*Septuagés.*	7 40	4 47	15	4 27	6 55	27. Vallery
lundi	28	s Charlem.	7 39	4 49	16	5 43	7 42	28. Auxerre
mar.	29	s F. de Sales	7 37	4 50	17	7 1	8 22	29. Ancy-le-Franc,
merc	30	ste Batilde	7 36	4 52	18	8 17	8 57	30. St-Sauveur
jeudi	31	ste Aldég.	7 35	4 54	19	9 30	9 27	31. Cravan.

D. Q. le 5 à 8 h. 47 m. du mat.
N. L. le 13 à 11 h. 29 m. du mat.

P. Q. le 21 à 9 h. 49 m. du mat.
P. L. le 28 à 1 h. 1 m. du mat.

Tous les premiers lundis de chaque mois, il se tient, à Auxerre, un grand marché aux bestiaux.

FEVRIER.

Ce mois tire son nom de *Februare*, qui signifie faire des expiations, parce que les Romains consacraient à des cérémonies expiatoires les premiers jours de ce mois.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil. h m	Couch. du soleil. h m	Jours de la lune.	Lever de la lune. h m	Coucher de la lune. h m	FOIRES du Département.
vend	1	s Ignace	7 33	4 55	20	10 soir 41	9 matin 54	1. Vermenton
sam.	2	***Purificatio***	7 32	4 57	21	11 22	10 21	2. Toucy
DIM.	3	*Sexagésime.*	7 30	4 59	22	——	10 48	3. Test-Milon, Ravières
lundi	4	s Alexandre	7 29	5 0	23	0 mat. 55	11 17	4. Druyes, Treigny
mar.	5	ste Agathe	7 28	5 2	24	1 58	11 47	
merc	6	s Waast év.	7 26	5 4	25	2 58	0 22	6. Bussy-en-Othe
jeudi	7	s Théodore	7 24	5 5	26	3 54	1 2	7. Avallon, St.-Fargeau.
vend	8	s Jean m.	7 23	5 7	27	4 45	1 48	
sam.	9	ste Apolline	7 21	5 8	28	5 32	2 37	
DIM.	10	*Quinquag.*	7 20	5 10	29	6 14	3 32	
lundi	11	s Séverain.	7 18	5 12	30	6 51	4 32	11. L'Isle, Grandchamp
mar.	12	Mélèce, év.	7 17	5 13	1	7 23	5 34	12. St-Martin-des-Champs
merc	13	*les Cendres*	7 15	5 15	2	7 52	6 38	13. St-Julien, Neuvy-Sautour
jeudi	14	s Valentin.	7 13	5 17	3	8 18	7 43	14. Chailley, Chablis, Tonnerre
vend	15	s Faustin.	7 11	5 18	4	8 44	8 49	15. Leugny, Laferté-Loupière
sam	16	s Onézime	7 10	5 20	5	9 10	9 57	
DIM.	17	*Quadragési.*	7 8	5 22	6	9 37	11 6	
lundi	18	s Siméon	7 6	5 23	7	10 6	——	18. Sépeaux, Noyers
mar.	19	s Aumer	7 4	5 25	8	10 39	0 soir 16	
merc	20	*Quatre-T.*	7 2	5 27	9	11 18	1 28	
jeud.	21	s Blaise	7 1	5 28	10	0 soir 5	2 36	
vend	22	s Papias	6 59	5 30	11	1 0	3 41	22. Etais
sam.	23	s Serein	6 57	5 32	12	2 4	4 40	
DIM.	24	*Reminescere*	6 55	5 33	13	3 16	5 31	24. Vézelay, Cerisiers
lundi	25	s Alexandre	6 53	5 35	14	4 32	6 14	25. Seignelay.
mar.	26	s Agricole	6 51	5 36	15	5 49	6 51	26. St-Florentin.
merc	27	s. Gaumier	6 49	5 38	16	7 4	7 23	27. We-l'Arch evêque
jeudi	28	s. Romain.	6 47	5 40	17	8 17	7 52	28. Courson, Pont-s.-Yonne.

D. Q. le 4 à 1 h. 28 m. du matin.
N. L. le 12 à 6 h. 38 m. du mat.

P. Q. le 19 à 8 h. 21 m. du soir.
P. L. le 26 à 10 h. du soir.

MARS.

Ce mois, le premier de l'année romaine, était consacré à Mars, dieu de la guerre et père de Romulus.

Jours de la semaine	Jours du mois	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch. du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
vend	1	s Aubin	6 45	5 44	18	9 soir 28	8 20	1. Sainpuits. St-Martin-d'Ordon, Sergines, Joux la-Ville
sam.	2	s Simplice	6 43	5 43	19	10 37	8 matin 48	2. Toucy
Dim.	3	*Oculi*	6 41	5 44	20	11 44	9 16	3. Druyes, Val-de-Mercy, Véron
lundi	4	s Casimir	6 39	5 46	21	——	9 46	4. Mailly-Château, Quarré,
mar.	5	s Draufin	6 37	5 47	22	0 matin 47	10 20	5. Tonnerre
merc	6	ste Colette	6 35	5 49	23	1 45	10 58	
jeudi	7	ste Perpét.	6 33	5 51	24	2 38	11 41	7. St.-Sauveur
vend	8	s Siméon	6 31	5 52	25	3 28	0 soir 29	8. Thury,
sam.	9	ste Franç.	6 29	5 54	26	4 12	1 23	
Dim.	10	*Lætare*	6 27	5 55	27	4 50	2 21	10. Aillant,
lundi	11	s Euloge	6 25	5 57	28	5 23	3 22	
mar.	12	s Grégoire	6 23	5 58	29	5 53	4 26	12. Sens, Chéroy
merc	13	s Vincent	6 21	6 0	30	6 21	5 31	
jeudi	14	s Lubin	6 19	6 1	1	6 47	6 39	14. Vézelay
vend	15	s Zacharie	6 16	6 3	2	7 14	7 47	15. Ouanne
sam.	16	St Patrice	6 14	6 4	3	7 40	8 56	16. Perreux
Dim.	17	*La Passion*	6 12	6 6	4	8 7	10 7	17. Migé
lundi	18	s Cyrille	6 10	6 7	5	8 39	11 19	18. Auxerre
mar.	19	s Landoul	6 8	6 9	6	19 17	——	19. Lainsecq, Ligny
merc	20	s Casimir	6 6	6 10	7	10 1	0 mat. 28	
jeudi	21	s Félix	6 4	6 12	8	10 52	1 33	21 Montréal, Avallon, Tonnerre
vend	22	s Victorien	6 2	6 13	9	1 52	2 32	22. Châtel-Censoir
sam.	23	s Trimolas	5 59	6 15	10	0 soir 59	3 25	23. L'Isle, St.-Maurice-aux-R.-H. Toucy
Dim.	24	*Rameaux*	5 57	6 16	11	2 10	4 10	24. Verlin, Charentenay
lundi	25	*Annonciat.*	5 55	6 18	12	3 25	4 47	25. Leugny, Noyers
mar.	26	s Gabriel	5 53	6 19	13	4 41	5 19	26. Chaumont, Vermenton, Vézelay, Neuvy-Sautour
merc	27	s Romule	5 51	6 21	14	5 54	5 49	
jeudi	28	s Xiste, p.	5 49	6 22	15	7 6	6 18	28. Ancy-le-Franc. Chablis
vend	29	s Gontran	5 47	6 24	16	8 17	6 45	29. Brienon, Villeneuve-sur-Yonne
sam.	30	s Rieul, év.	5 45	6 25	17	9 25	7 13	
Dim.	31	PAQUES	5 43	6 27	18	10 31	7 43	

D. Q. le 5 à 8 h. 15 m. du soir.
N. L. le 13 à 11 h. 26 m. du soir.

P. Q. le 21 à 4 h. 7 m. du matin.
P. L. le 27 à 11 h. 36 m. du matin

AVRIL.

Ce mois, que les Romains avaient consacré à Vénus, tire son nom du nom grec de cette déesse *Aphron*, ou bien de *Aperire*, ouvrir, parce que le printemps ouvre le sein de la terre.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch. du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
lundi	1	ste Marie ég	5 41	6 28	19	11 34 soir	8 17 matin	1. Villeneuve-la-Guy., L'Isle, Champignelles, Joigny.
mar.	2	s Richard	5 38	6 30	20	———	8 54	2. Saint-Fargeau, Arthonnay
mer.	3	s Ambroise	5 36	6 31	21	0 31 matin	9 35	3. Grandchamp
jeudi	4	s Vincent	5 34	6 33	22	1 21	10 22	
vend	5	s Prudent	5 32	6 34	23	2 6	11 13	
sam.	6	s Prudent	5 30	6 36	24	2 47	0 9 soir	6. Toucy
Dim.	7	*Quasimodo*	5 28	6 37	25	3 23	1 8	
lundi	8	s Gauthier	5 26	6 39	26	3 54	2 11	8. Prunoy
mar.	9	steMarie eg	5 24	6 40	27	4 22	3 16	
mer.	10	s Ezéchiel	5 22	6 42	28	4 48	4 22	
jeudi	11	s Antypas.	5 20	6 43	29	5 15	5 31	11. Seignelay
vend	12	s Jules	5 18	6 45	30	5 41	6 42	
sam.	13	s Justin	5 16	6 46	1	6 9	7 54	
Dim.	14	s Lambert	5 14	6 48	2	6 39	9 7	
lundi	15	s Théodore	5 12	6 49	3	7 15	10 19	15. Lainsecq.
mar.	16	s Fructueux	5 10	6 51	4	7 58	11 27	
merc	17	s Anicet	5 8	6 52	5	8 48	———	
jeudi	18	ste Apollin	5 6	6 53	6	9 45	0 28 matin	
vend	19	s Léon p.	5 4	6 55	7	10 49	1 23	
sam.	20	s Marien	5 2	6 56	8	11 59	2 10	20. Mailly-la-Ville
Dim.	21	s Anselme	5 0	6 58	9	1 11	2 50	
lundi	22	s Léon, év.	4 59	6 59	10	2 25 soir	3 25	22. Cussy-les-Forges.
mar.	23	s Georg. m.	4 57	7 1	11	3 38	3 53	23. Test-Milon, L'Isle
merc	24	s Dyé	4 55	7 2	12	4 49	4 20	24. Quarré-les-T.
jeudi	25	s Marc	4 53	7 4	13	5 58	4 46	25. Coulanges-sur Y., Guillon
vend	26	s Clet	4 51	7 5	14	7 7	5 13	26. Chastellux, Sépaux
sam.	27	s Anastase	4 49	7 7	15	8 15	5 41	
Dim.	28	s Anthème	4 48	7 8	16	9 20	6 13	28. Vinneuf
lundi	29	s Robert	4 46	7 10	17	10 29	6 48	29. Saint-Florentin
mar.	30	s Eutrope	4 44	7 11	18	11 14	7 28	30. Vermenton

D. Q. le 4 à 3 h. 53 m. du soir.
N. L. le 12 à 0 h. 56 m. du soir.

P. Q. le 19 à 10 h. 16 m. du mat.
P. L. le 26 à 11 h. 30 m. du mat

MAI.

Ce mois tire son nom de la déesse *Maia*, attribut de Jupiter, ou enfin et plutôt de *Majores*, nom que les Romains donnaient aux anciens, vieillards ou sénateurs.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch. du soleil	Jours de la lune	Lever de la lune.	Coucher de la lune	FOIRES du Département
			h m	h m		h m	h m	
merc	1	s Jacques	4 42	7 12	19	———	8 13 matin	1. Chablis, Chassy, Thorigny, le Deffand Cruzy, Neuvy-Sautour, Sainte
jeudi	2	s Amatre	4 41	7 14	20	0 2 matin	9 3	2. Avallon
vend	3	inv. de ste-C.	4 39	7 15	21	0 46	9 56	5 Perreuse, Charny, Ancy-le-Franc
sam.	4	ste Monique	4 37	7 17	22	1 23	10 54	4. Champlost, Chéroy, Toucy,
DIM.	5	s Savinien	4 36	7 18	23	1 35	11 56	5. Montréal
lundi	6	*Rogations*	4 34	7 20	24	2 24	0 59 soir	6. Courson, Bléneau, Brienon', Neuilly
mar.	7	s. Valérien	4 32	7 21	25	2 51	2 5	
merc	8	s Elade	4 31	7 22	26	3 17	3 12	8. Dannemoine
jeudi	9	ASCENSION.	4 29	7 24	27	3 52	4 21	9. Châtel-Censoir, Laferté-Loupière Tanlay, Saint-Sauveur
vend	10	s Hilaire.	4 28	7 25	28	4 8	5 33	10. Appoigny
sam.	11	s Mamert	4 26	7 27	29	4 37	6 47	
DIM.	12	s Epiphane	4 25	7 28	1	5 11	8 0	
lundi	13	s Marcellin	4 23	7 29	2	5 53	9 13	13. Tonnerre, Auxerre
mar.	14	s Pacôme	4 22	7 31	3	6 41	10 21	
merc	15	s Isidore	4 21	7 32	4	7 36	11 21	15. Vézelay
jeudi	16	s Pèlerin	4 19	7 33	5	8 38	———	16. Fontenailles, Perreux
vend	17	s Tropès	4 18	7 35	6	9 47	0 10 matin	17. Seignelay, Vermenton
sam.	18	s Célestin	4 17	7 36	7	11 1	0 51	18. Egriselles-le-Bocage
DIM.	19	PENTECÔTE.	4 16	7 37	8	0 15 soir	1 26	19. Quarré-les-Tombes
lundi	20	s Bernardin	4 15	7 39	9	1 28	1 57	20. Cerisiers, Chailley
mar.	21	ste Julie, *v. j.*	4 13	7 40	10	2 39	2 24	21. Grandchamp, L'Isle, St-Julien, Ravières
merc	22	s Didier.	4 12	7 41	11	3 48	2 50	
jeudi	23	s Donatien	4 11	7 42	12	4 57	3 16	23. Arthonnay
vend	24	s Denis	4 10	7 43	13	6 3	3 43	
sam.	25	s Prix.	4 9	7 45	14	7 8	4 13	25. Lainsecq, Sergines
D. 1	26	*Trinité.*	4 8	7 46	15	8 9	4 46	
lundi	27	s Bède	4 7	7 47	16	9 6	5 23	
mar.	28	s Germ. l'év	4 6	7 48	17	9 58	6 6	
merc	29	s. Hubert	4 6	7 49	18	10 43	6 54	
jeudi	30	*Fête-Dieu*	4 5	7 50	19	11 23	7 46	
vend	31	ste Pétronill	4 4	7 51	20	12 57	8 43	

D. Q. le 4 à 10 h. 55 m. du mat. ‖ *P. Q.* le 18 à 4 h. 2 m. soir.
N. L. le 11 à 11 h. 18 m. du soir. ‖ *P. L.* le 11 à 0 h. 17 m. du matin

JUIN.

Son nom vient ou de Junon que les Romains honoraient le premier de chaque mois, ou de *Juniores*, les Jeunes Gens, ou chevaliers romains, à qui ce mois était dédié, comme le précédent aux sénateurs.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil. h m	Couch. du soleil. h m	Jours de la lune	Lever de la lune. h m	Coucher de la lune. h m	FOIRES du Département.
sam.	1	s Pamphile	4 3	7 52	21	——	9 43	1. Saint-Fargeau, Toucy
D. 2.	2	s Pothin	4 3	7 53	22	0 27	10 44	2. Neuvy-Sautour, Chastellux
lundi	3	ste Clotilde	4 2	7 54	23	0 54	11 48	3. Sainpuits,
mard	4	s Optat	4 1	7 55	24	1 18	0 53	
merc	5	s Boniface	4 1	7 56	25	1 43	2 1	
jeudi	6	s Claude	4 0	7 57	26	2 9	3 11	6. Treigny, Noyers
vend	7	s Paul, év.	4 0	7 57	27	2 36	4 24	
sam.	8	s Médard	3 59	7 58	28	3 7	5 38	8. Songères, Bussy-en-Othe
D. 3.	9	ste Pélagie	3 59	7 59	29	3 44	6 53	9. Vermenton, Courgenay
lundi	10	s Censure	3 59	8 0	1	4 29	7 4	
mar.	11	s Barnabé	3 58	8 0	2	5 22	8 9	11. Coulanges-la-Vineuse, Ligny, Montréal, Prunoy
merc	12	ste Basilide	3 58	8 1	3	6 24	10 6	12. Chailley
jeudi	13	s Agrice	3 58	8 2	4	7 33	10 52	13. Ravières
vend	14	s Théodore	3 58	8 2	5	8 47	11 29	
sam.	15	s Adolphe	3 58	8 2	6	10 2	——	15. Thury, Vézelay
D. 4.	16	s Cyr et ste J.	3 58	8 3	7	11 16	0 1	16. Appoigny, Perreux
lundi	17	s Avit	3 58	8 3	8	0 28	0 30	17. Mailly-la-Ville La Celle-Saint-Cyr.
mard	18	s Yves	3 58	8 4	9	1 38	0 57	
merc	19	s Gerv. et Pr	3 58	8 4	10	2 47	1 22	19. Leugny, Cravan
jeudi	20	s Sylvère p.	3 58	8 4	11	3 54	1 48	20. Dixmont
vend	21	s Eusèbe	3 58	8 5	12	4 59	2 16	
sam.	22	s J.-F. Régis	3 58	8 5	13	6 1	2 47	22. Saint-Florentin, Saint-Sauveur
D. 5.	23	s Alban	3 58	8 5	14	6 59	3 22	23. Avallon
lundi	24	*s Jean-Bapt.*	3 59	8 5	15	7 53	4 2	24. Brienon, Charny, Sens
mar.	25	s Prosper	3 59	8 5	16	8 41	4 48	25. Joux-la-Ville, St.-Martin-d'Ordon, Tonnerre, Villen.-l'Archevêque
merc	26	s Jean et P.	4 0	8 5	17	9 23	5 39	26. Cussy-les-Forges
jeudi	27	s Crescent	4 0	8 5	18	9 59	6 34	27. L'Isle.
vend	28	s Irénée	4 0	8 5	19	10 30	7 32	28. Courson, Chéroy, Chevannes
sam.	29	s Pierre et P	4 1	8 5	20	10 57	8 33	29. Etais, Charny
D. 6.	30	s Martial	4 1	8 5	21	11 22	9 36	30. Guillon, Ancy-le-Franc, Toucy

D. Q. le 3 à 5 h. 56 m. du mat.
N. L. le 10 à 7 h. 29 m. du mat.
P. Q. le 16 à 10 h. 32 m. du soir.
P. L. le 24 à 2 h. 20 m. du soir.

JUILLET.

Ce mois, autrefois appelé *Quintilis* par les Romains, prit le nom de Jules-César, à qui il fut consacré, parce qu'il était né dans ce mois.

Jours de la semaine	Jours du mois	FÊTES.	Lever du soleil	Couch. du soleil	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Departement.
			h m	h m		h m	h m	
lundi	1	s Moré	4 2	8 5	22	11 47	10 40 matin	
mar.	2	Visitat. N-D	4 3	8 4	23	——	11 45	2. Seignelay
merc	3	s Anatole.	4 3	8 4	24	0 11 matin	0 51	
jeudi	4	Tr. de s. M.	4 4	8 4	25	0 37	2 01	4. Mailly-Château, Aillant
vend	5	ste Zoé	4 5	8 3	26	1 5	3 13	5. Lainsecq, Sépeaux
sam.	6	s Goard	4 5	8 3	27	1 39	4 25 soir	6. Vermenton, Ravières, Toucy
D. 7	7	s Pantène	4 6	8 2	28	2 19	5 37	7 Chastellux
lundi	8	ste Elisabeth	4 7	8 2	29	3 6	6 46	8. Noyers,
mar.	9	ss Eracle et P	4 8	8 1	30	4 2	7 50	
merc	10	ste Félicité	4 9	8 1	1	4 8	8 44	
jeudi	11	s Benoît	4 10	8 0	2	6 22	9 27	11. Villiers-Saint-Benoît
vend	12	s Thibault	4 11	7 59	3	7 41	10 3	12. Montréal
sam.	13	s Sila	4 12	7 59	4	8 59	10 34	13. Chablis
D. 8	14	s Bonavent.	4 13	7 58	5	10 15	11 2	14. Ligny
lundi	15	s Henri	4 14	7 57	6	11 28	11 28	
mar.	16	s Arsène	4 15	7 56	7	0 38 soir	11 54	
merc	17	s Spérat	4 16	7 55	8	1 46	——	
jeudi	18	s. Th. d'Aq	4 17	7 54	9	2 52	0 21 matin	18. Treigny
vend	19	s Vinc. de P.	4 18	7 53	10	3 55	0 51	
sam.	20	ste Marguer	4 19	7 52	11	4 55	1 24	
D. 9	21	s Victor	4 20	7 51	12	5 50	2 2	
lundi	22	ste Madel.	4 21	7 50	13	6 39	2 46	21. Auxerre
mar.	23	s Apollinaire	4 23	7 49	14	7 23	3 34	23. Vézelay
merc	24	s Loup	4 24	7 48	15	8 1	4 28	
jeudi	25	s Jacques	4 25	7 47	16	8 34	5 27	25. Saint-Fargeau, Chéroy
vend	26	s Christophe	4 26	7 46	17	9 2	6 27	26. châtel-censoir
sam.	27	ste Colombe	4 28	7 44	18	9 27	7 28	
D 10	28	ste Anne	4 29	7 43	19	9 52	8 31	
lundi	29	s Loup, év.	4 30	7 42	20	10 16	9 35	29. champignelles
mar	30	s Urse	4 31	7 40	21	10 40	10 40	
merc	31	s Germ. l'A.	4 33	7 39	22	11 6	11 47	31. Migé, Bléneau

D. Q. le 2 à 6 h. 7 m du soir.
N. L. le 9 à 2 h. 36 m. du soir.

P. Q. le 16 à 6 h. 50 m. du matin.
P. L. le 24 à 5 h. 33 m. du soir.

AOUT.

Ce mois, que les Romains appelèrent d'abord *Sextilis*, reçut le nom d'Auguste à cause de la naissance de cet empereur.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch. du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
jeudi	1	s Pierre ès-l.	4 34	7 37	23	11 36 soir	0 55 matin	1 Noyers
vend	2	s Etienne, p.	4 35	7 36	24	——	2 5	
sam.	3	*Inv. des. Et.*	4 37	7 34	25	0 10 matin	3 16	3 Toucy
D. 11	4	s Xiste, pape	4 38	7 33	26	0 52	4 24	
lundi	5	s Dominique	4 39	7 31	27	1 43	5 28	
mar.	6	Transfigurat	4 41	7 30	28	2 44	6 26	
merc	7	s Gaëtan	4 42	7 28	29	3 55	7 16	
jeudi	8	s Sévère	4 44	7 27	1	5 13	7 57	
vend	9	s Spire	4 45	7 25	2	6 34	8 31	
sam.	10	s Laurent	4 46	7 23	3	7 53	9 1	10. Joigny, Prunoy, Vermenton
D. 12	11	s Tiburce	4 48	7 22	4	9 9	9 29	11. Charentenay
lundi	12	ste Claire	4 49	7 20	5	10 22	9 56 soir	12. Saint-Martin-des-Champs
mar.	13	s Hippolyte	4 50	7 18	6	11 33	10 24	13. St-Florentin, Quarré
merc	14	*Vigile jeûne*	4 52	7 16	7	0 42 soir	10 53	
jeudi	15	Assomption.	4 53	7 15	8	1 47	11 25	15. Courson
vend	16	s Roch	4 55	7 13	9	2 49	——	16. Seignelay, Perroux, Neuilly, Paroy-s.-Th. Villen-s.Y., Pont-sur-Y., Ravière
sam.	17	s Mammès	4 56	7 11	10	3 45	0 1 matin	17. Arcy-sur-Cure
D. 13	18	ste Hélène	4 58	7 9	11	4 37	0 42	18. Vézelay
lundi	19	s Louis, év.	4 59	7 7	12	5 22	1 30	19. Vincelles
mar.	20	s Bernard	5 2	7 5	13	6 2	2 23	20. Ligny
merc	21	s Regnobert	5 2	7 3	14	6 36	3 20	
jeudi	22	s Symphor.	5 3	7 2	15	7 6	4 19	22 Rogny
vend	23	s Sidroine	5 5	7 0	16	7 33	5 20	
sam.	24	s Barthélem.	5 6	6 58	17	7 56	6 24	24. Parly, L'Isle, Neuvy-Saut. Perreux
D. 14	25	s Louis, roi	5 7	6 56	18	8 20	7 28	25. Leugny, Maligny, Châtel-Censoir, St-Julien-du-S., Villen.-la-G.
lundi	26	s Eleuthère	5 9	6 54	19	8 45	8 32	26. Montréal
mar.	27	s Ebbon	5 10	6 52	20	9 10	9 38	27. Tonnerre, Vinneuf
merc	28	s Augustin	5 12	6 50	21	9 38	10 45	28. Cerisiers
jeudi	29	Déc. des J-B	5 13	6 48	22	10 10	11 54	29. Avallon, Chéroy, Tanlay
ven.	30	s Fiacre	5 15	6 46	23	10 48	1 2	30. Appoigny, Champlost, Laferté-Loupière, Mailly-Château
sam.	31	s Paulin, év.	5 16	6 44	24	11 34	2 9	31. Cussy-les-Forges, Chablis

D. Q. le 1 à 5 h. 26 m. du matin.
N. L. le 7 à 9 h. 43 m. du soir.
P. Q. le 14 à 8 h. 56 m. du soir.
P. L. le 22 à 9 h. 21 m. du soir.
D. Q. le 30 à 2 h. 27 m. du soir.

SEPTEMBRE.

Septembre, par syncope de *samptem ab imbre*, le septième après les neiges, qui se divisent en premières et secondes neiges.

Jours de la semaine.	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
D.15.	1	s Leu	5 17	6 42	25	—	3 soir 13	1. Chassy, Sens, St-Sauveur, Brienon, Auxerre
lundi	2	s Just	5 19	6 40	26	0 matin 29	4 12	
mar.	3	s Grégoire p	5 20	6 38	27	1 33	5 5	
mer.	4	s Honulphe	5 22	6 36	28	2 46	5 49	
jeudi	5	s Sanctien	5 23	6 34	29	4 4	6 26	5. Cravan
vend	6	ste Béate	5 24	6 31	1	5 23	6 58	6. Lainsecq, Montréal, Vermenton
sam.	7	ste Reine	5 26	6 29	2	6 42	7 27	7. Coul.-s.-Y, Verlin, Crusy, Toucy
D.16	8	N. de la ste V	5 27	6 27	3	7 59	7 55	8. Bussy-en-Othe
lundi	9	s Omer	5 29	6 25	4	9 13	8 23	9. Les Ormes, Ancy-le-Franc, Joux-l.-V.
mar.	10	ste Pulchérie	5 30	6 23	5	10 24	8 52	10. Mailly-la-Ville
merc	11	s Hyacinthe	5 31	6 21	6	11 33	9 24	11. Joux-la-Ville, Chailley
jeudi	12	s Raphaël	5 33	6 19	7	0 soir 37	9 59	12. Coul.-la-V., Thorigny, Ravières
vend	13	s Amat	5 34	6 17	8	1 37	10 59	
sam.	14	Exal. ste-Cr.	5 36	6 15	9	2 32	11 25	14. Vezelay, Joigny
D.17.	15	s Nicomède.	5 37	6 12	10	3 19	—	
lundi	16	s Arsène	5 39	6 10	11	3 59	0 matin 17	16. Perreux
mar.	17	s Cyprien	5 40	6 8	12	4 36	1 13	
merc	18	*Quatre-T.*	5 42	6 6	13	5 8	2 12	18. Dannemoine
jeudi	19	s Ferréol	5 43	6 4	14	5 35	3 12	
vend	20	s Eustache	5 44	6 2	15	6 1	4 14	
sam.	21	s Mathieu	5 46	6 0	16	6 25	5 18	21. St-Fargeau, St-Martin-d'Ordon, Sens, Noyers, Arthonnay
D.18	22	s Maurice	5 47	5 58	17	6 49	6 23	
lundi	23	ste Thècle	5 49	5 55	18	7 14	7 29	
mar.	24	s Andoche	5 50	5 53	19	7 41	8 37	
merc	25	s Aunaire	5 52	5 51	20	8 12	9 47	
jeudi	26	s Eusèbe, p.	5 53	5 49	21	8 47	10 56	26. Thury
vend	27	ss Côme et D.	5 54	5 47	22	9 28	0 soir 3	27. Chastellux, We-la-Guyard
sam.	28	s Exupère	5 56	5 45	23	10 18	1 7	
D.19	29	s Michel	5 57	5 43	24	11 18	2 6	29. Saints, Guillon, Champignelles, Veuvy, Villen.-l'Archevêque
lundi	30	s Jérôme	5 59	5 41	25	—	2 59	30. Tonnerre

N. L. le 6 à 8 h. 38 m. du matin. *P. Q.* le 13 à 8 h. 30 m. du mat.

P. L. le 21 à 0 h. 50 m. du soir. *D. Q.* le 28 à 10 h. 12 m du soir.

OCTOBRE.

Octobre tire son nom de la même source que le précédent.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil	Couch du soleil	Jours de la lune.	Lever de la lune	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
mar.	1	s Remy	6 0	5 38	26	0 matin 25	3 soir 44	1. Joigny, Prunoy
merc	2	ss Anges	6 2	5 36	27	1 40	4 22	
jeudi	3	s Denis aréo.	6 3	5 34	28	2 58	4 54	3. Montréal
vend	4	s Franç. d'A.	6 5	5 32	29	4 15	5 23	
sam.	5	s Marse	6 6	5 30	30	5 33	5 51	5. Quarré, Toucy
D. 20	6	s Bruno	6 8	5 28	1	6 49	6 20	
lundi	7	s Serge et B.	6 9	5 26	2	8 3	6 48	
mar.	8	ste Pallaie	6 11	5 24	3	7 14	7 19	8. Sainte-Pallaye
merc	9	s Denis év.	6 12	5 22	4	10 22	7 55	9. L'Isle, Grand-Champ, Druyes
jeudi	10	s Aldric	6 14	5 20	5	11 26	8 34	10 Ouaine
vend	11	s Firmin	6 15	5 18	6	0 soir 24	9 17	
sam.	12	ste Thérèse	6 17	5 16	7	1 15	10 6	
D. 21	13	s Géraud	6 18	5 14	8	1 59	11 0	
lundi	14	s Calixte	6 20	5 12	9	2 37	11 58	
mar.	15	s Vulfran	6 21	5 10	10	3 10	——	15. Appoigny, Test-Milon, Cerisiers
merc	16	s Salve	6 23	5 8	11	3 39	0 matin 59	16. Saint-Bris
jeudi	17	s Troès	6 24	5 6	12	4 6	2 1	17. Etais
vend	18	s Luc	6 26	5 4	13	4 30	3 5	18. Vézelay, Bléneau, Prunoy
sam.	19	s Savinien	6 28	5 2	14	4 53	4 10	19. Seignelay, St-Julien-du-S., Chéroy
D. 22	20	s Aldérald	6 29	5 0	15	5 17	5 16	20 Châtel-Censoir, Migennes, Mézilles
lundi	21	s Hilarion	6 31	4 58	16	5 44	6 24	21. Leugny
mar.	22	s Frédéric	6 32	4 56	17	6 13	7 34	
merc	23	s Mellon	6 34	4 54	18	6 47	8 44	
jeudi	24	s Magloire	6 35	4 53	19	7 27	9 52	
vend	25	s Cresp. et C.	6 37	4 51	20	8 14	10 59	25. Lainsecq, Ligny, Quarré, Pont-s-Y Cravan
sam	26	s Rustique	6 39	4 49	21	9 11	0 soir 3	
D. 23	27	s Didier	6 40	4 47	22	10 16	0 58	
lundi	28	s Simon et s J	6 42	4 45	23	11 26	1 44	28. Bussy-en-O., Charny s j., Ravières.
mard	29	s Narcisse	6 43	4 44	24	——	2 22	29. Saint-Florentin, Avallon
merc	30	s Léon.	6 45	4 42	25	0 s 41	2 55	30. Treigny, Ancy-le-Franc
jeudi	31	*Vigile jeûne*	6 47	4 40	26	1 56	3 24	31. Chablis, St-Sauveur, Vermenton

N. L. le 5 à 3 h. 5 m. du soir.
P. Q. le 13 à 2 h. 59 m. du mat.

P. L. le 21 à 3 h. 20 m. du matin.
D. Q. le 28 à 5 h. 9 m. du matin.

NOVEMBRE.

Novembre est formé de *novem ab imbre* : c'était le neuvième après les neiges.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
vend	1	TOUSSAINT.	6 48	4 39	27	3 11 matin	3 52 soir	1. Toucy.
sam.	2	*les Morts*	6 50	4 37	28	4 26	4 19	2. Neuilly, Neuvy-Sautour, W-sur-Y.
D.24	3	s Hubert	6 51	4 35	29	5 40	4 46	3. Sergines, Noyers
lundi	4	s Charles	6 53	4 34	1	6 53	5 16	4. Courson,
mar.	5	ste Bertilde	6 55	4 32	2	8 3	5 49	
merc	6	s Léonard	6 56	4 31	3	9 10	6 26	6. L'Isle, Saint Fargeau
jeudi	7	s Willebrod	6 58	4 29	4	10 12	7 8	
vend	8	s Godefroi	6 59	4 28	5	11 7	7 55	
sam.	9	s Mathurin	7 1	4 26	6	11 54	8 48	
D.25	10	s Martin	7 3	4 25	7	0 36 soir	9 44	10. Cussy, Aillant,
lundi	11	s Martin év.	7 4	4 24	8	1 13	10 44	11. Auxerre
mar.	12	s Réné	7 6	4 22	9	1 44	11 46	12. S.-Mart.-des-Ch. Sépaux, Tonnerre
merc	13	s Paterne	7 7	4 21	10	2 9	——	13. Lainsecq
jeudi	14	ste Marie B.	7 9	4 20	11	2 32	0 49 matin	14. Arcy-sur-Cure
vend	15	s Malo	7 11	4 18	12	2 55	1 52	15. Vézelay
sam.	16	s Edme	7 12	4 17	13	3 19	2 58	16. Perreux
D.26	17	s Agnan	7 14	4 16	14	3 44	4 6	
lundi	18	s Grégoir.th	7 15	4 15	15	4 12	5 16	18 Avallon Cravan
mard	19	ste Elisab. v.	7 17	4 14	16	4 44	6 27	
merc	20	s Félix	7 18	4 13	17	5 22	7 39	
jeudi	21	Prés. de N-D	7 20	4 12	18	6 9	8 49	
vend	22	ste Cécile	7 21	4 11	19	7 4	9 56	
sam.	23	s Clément	7 23	4 10	20	8 6	10 55	23. Champ'os', Vermenton
D.27	24	s Chrysog.	7 24	4 9	21	9 15	11 45	
lundi	25	ste Cather.	7 26	4 8	22	10 28	0 26 soir	25. Coulanges-la-Vineuse, Brienon, La-ferté-Loupière, Perreuse
mard	26	s Lin	7 27	4 7	23	11 44	1 1	
merc	27	s Vital	7 29	4 7	24	0 59	1 30	27. St-Florentin, Ws-l'Archevêque
jeudi	28	s Vigile	7 30	4 6	25	——	1 57	
vend	29	s Saturnin.	7 31	4 5	26	2 12 matin	2 23	29. Chastellux
same	30	s. André	7 33	4 5	27	3 24	2 49	30. Champignelles, Ouaine, Sens, Maligny,

N. L. le 4 à 2 h. 49 m. du matin.
P. Q. le 11 à 11 h. 24 m. du soir.

P. L. le 19 à 4 h. 44 m. du matin.
D. Q. le 26 à 0 h. 42 m. du matin.

DÉCEMBRE.

De *decem ab imbre*, le dixième après les neiges. L'année se comptait, avant Romulus, par les temps des neiges et depuis les neiges.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil	Couch du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune	Coucher de la lune	FOIRES du Département
			h m	h m		h m	h m	
D. 1	1	*Avent*	7 34	4 4	28	4 matin 36	3 soir 16	1. Montréal, St-Bris, Villen.-l'Archev Cruzy
lundi	2	s Eloi	7 35	4 4	29	5 matin 47	3 46	2. W-la-Guyard
mar.	3	s Elogue	7 37	4 3	30	6 55	4 21	3. Joux-la-Ville
merc	4	ste Barbe	7 38	4 3	1	7 59	5 1	4. Mailly-Château
jeudi	5	s Sabas	7 39	4 2	2	8 58	5 47	
vend	6	s Nicolas	7 40	4 2	3	9 49	6 38	6. Migé, Guillon, Chât.-l-Censoir, Noyers, St-Sauveur
sam.	7	ste Fare	7 41	4 2	4	10 33	7 32	7. Toucy
D. 2	8	*Conception.*	7 42	4 2	5	11 11	8 31	8. Dixmont
lundi	9	steGorgonie	7 43	4 1	6	11 43	9 32	9. L'Isle
mar.	10	ste Eulalie	7 45	4 1	7	0 soir 10	10 34	
merc	11	s Damase	7 46	4 1	8	0 34	11 36	
jeudi	12	s Joseph	7 47	4 1	9	0 58	—	
vend	13	ste Luce	7 47	4 1	10	1 21	0 matin 39	13. Vézelay, Grandchamp
sam.	14	s Nicaise	7 48	4 1	11	1 45	1 45	
D. 3	15	s Maximin	7 49	4 1	12	2 10	2 53	
lundi	16	ste Adélaïde	7 50	4 2	13	2 40	4 4	16. Ravières, Cravan
mar.	17	s Lazare	7 51	4 2	14	3 16	5 16	17. Avallon
merc	18	*Quatre-T.*	7 51	4 2	15	3 59	6 28	
jeudi	19	sFlavit	7 52	4 3	16	4 50	7 38	19. Seignelay
vend	20	s Philogone	7 53	4 3	17	5 51	8 42	
sam.	21	s Thomas ap.	7 53	4 3	18	7 0	9 38	21. St-Fargeau, St-Martin-d'Ordon
D. 4	22	s Ischirion	7 54	4 4	19	8 15	10 25	
lundi	23	ste Victoire	7 54	4 4	20	9 33	11 4	
mar	24	s Delphin.	7 55	4 5	21	10 49	11 37	24. Vermenton
merc	25	Noel	7 55	4 6	22	—	0 soir 5	25. Perreuse
jeudi	26	s Etiennem.	7 55	4 6	23	0 matin 3	0 30	26. Chailley
vend	27	s Jean ap.	7 56	4 7	24	1 16	0 55	
sam.	28	ss Innocents	7 56	4 8	25	2 27	1 21	28. Leugny, Prunoy, Tanlay
Dim.	29	s Thom. de C	7 56	4 9	26	3 36	1 49	29. Chastellux, Arthonnay.
lundi	30	s Potentien	7 56	4 10	27	4 44	2 21	30. Courson
mar.	31	s Sylvestre	7 56	4 11	28	5 49	2 58	31. Chablis, Ligny.

N. L. le 3 à 5 h. 25 m. du soir.
P. Q. le 11 à 8 h. 46 m. du soir.
P. L. le 19 à 5 h. 12 m. du soir.
D. Q. le 25 à 9 h. 53 m. du soir.

Observations météorologiques recueillies à la ferme école de L'Orme-du-Pont, du 1er septembre 1848 au 1er septembre 1849.

DATES.	SEPTEMBRE. Température.		SEPTEMBRE. Vent.	SEPTEMBRE. Etat du temps.	OCTOBRE. Température.		OCTOBRE. Vent.	OCTOBRE. Etat du temps.
1	13°	0	N.-O.	pluie.	»	»	»	»
2	13	0	id.	couvert.	8°	50'	S.	beau.
3	»		»	»	7	0	id.	id.
4	11	0	N.-E.	beau.	8	0	S.-O.	id.
5	10	0	id.	id.	8	0	S.	id.
6	17	0	S.-O.	couvert.	7	50	S.-E.	id.
7	15	0	N.-O.	id.	7	75	id.	id.
8	16	0	S.-E.	beau.	»	»	»	»
9	14	0	N.	id.	6	0	N.-O.	couvert.
10	»		»	»	6	25	id.	assez beau.
11	14	50	S.-O.	pluie.	5	75	N.	beau.
12	8	0	N.-O.	ass. beau.	6	0	N.-O.	id.
13	7	0	N.	id.	7	0	id.	assez beau.
14	6	0	N.-O.	couvert.	7	50	id.	id.
15	5	0	id.	beau.	6	0	N.	brumeux.
16	4	50	N.	id.	5	75	id.	id.
17	5	50	N.-O.	id.	6	0	N.-O.	couvert.
18	5	0	N.	id.	6	0	id.	id.
19	8	0	E.	id.	7	0	S.-O.	brouillard.
20	8	50	id.	id.	7	25	id.	id.
21	10	0	S.-E.	id.	8	0	id.	assez beau.
22	12	50	id.	id.	»	»	»	»
23	16	0	S.-O.	couvert.	8	0	S.-O.	beau.
24	12	75	S.-E.	id.	7	75	id.	id.
25	12	0	id.	beau.	7	50	id.	assez beau.
26	10	75	id.	id.	8	0	S.	beau.
27	10	50	id.	id.	8	50	id.	id.
28	10	0	id.	id.	8	0	S.-O.	assez beau.
29	9	0	S.	id.	»	»	»	»
30	9	0	S.-E.	couvert.	8	25	S.	couvert.
31	»		»	»	6	»	N.-O.	pluie.
	Moyenne : 10°48'.				Moyenne : 6°90'.			

DATES.	NOVEMBRE. Température.		Vent.	Etat du temps.	DÉCEMBRE. Température.		Vent.	Etat du temps.
1	»	»	»	»	6°	0'	S.-O.	couvert.
2	5°	50'	N.	beau.	6	0	id.	pluie.
3	5	0	id.	id.	3	0	S.-E.	assez beau.
4	7	0	S.	assez beau.	5	0	S.-O.	id.
5	6	50	S.-E.	couvert.	6	0	id.	id.
6	6	0	S.	pluie.	10	0	S.	id.
7	6	50	id.	couvert.	9	50	S.-E.	beau.
8	7	0	id.	assez beau.	6	0	id.	très-beau.
9	5	0	S.-O	couvert.	2	0	N.	id.
10	4	0	N.-O.	neige.	6	0	S.-E.	assez beau.
11	3	25	O.	id.	2	50	N.	beau.
12	»	»	»	»	»	»	»	»
13	2	50	N.-O.	assez beau.	3	0	N.-O.	couvert.
14	2	75	id.	id.	4	0	id.	id.
15	3	0	id.	couvert.	6	0	S.-O.	id.
16	3	50	O.	grésil.	10	0	id.	beau.
17	4	0	id.	couvert.	7	0	S.-E.	id.
18	5	0	S.-O.	assez beau.	4	50	id.	id.
19	4	0	id.	couvert.	4	50	id.	id.
20	3	0	O.	neige.	2	50	N.-E.f.	id.
21	4	50	S.-O.	couvert.	5	»	N.	beau.
22	5	0	id.	assez beau.	1	75	N.-E.	couvert.
23	6	25	S.	beau.	4	50	id.	id.
24	»	»	»	»	»	»	»	»
25	6	75	S.-O.	couvert.	1	0	N.-O.	id.
26	»	»	»	»	2	50	S.-O.	id.
27	6	50	S.-O.	assez beau.	7	50	S.-E.	pluie.
28	6	25	id.	id.	10	0	id.	id.
29	6	»	id.	id.	3	50	O.	id.
30	6	»	id.	id.	5	0	N.	assez beau.
31	»	»	»	»	4	50	N.	beau.
	Moyenne : 6°02'.				Moyenne : 3°81'.			

DATES.	JANVIER. Température.		Vent.	Etat du temps.
1	»	»	»	»
2	5°	»	N.-E.	beau.
3	1	»	S.	couvert.
4	5	50	id.	assez beau.
5	7°	»	id.	id.
6	5	»	S.-E.	id.
7	0°	»	id.	couvert.
8	0	50	id.	neige.
9	3	»	S.	brouillard.
10	2	50	S.-O.	id.
11	2	»	id.	assez beau.
12	1	»	N.-O.	couvert.
13	2	»	S.	pluie.
14	4	»	N.-O	id.
15	10	»	S.-O.	id.
16	10	50	id.	id.
17	8	»	S.	beau.
18	5	»	S.-S-O.	id.
19	5	50	S.-S E.	assez beau.
20	5	50	id.	id.
21	»	»	»	»
22	6	»	O.	pluie.
23	5	»	id.	id.
24	7	»	S.-O.	assez beau.
25	4	50	O.	id.
26	5	»	S.	id.
27	5	»	id.	id.
28	4	25	id.	id.
29	4	»	id.	id.
30	3	»	S.-O.	pluie.
31	»	»	»	»

Moyenne :

4°06'.

DATES.	FÉVRIER. Température.		Vent.	Etat du temps.
1	1°	»	N.-O.	assez beau.
2	2	»	S.-E.	id.
3	3	»	S.	id.
4	»	»	»	»
5	5	»	S.-E.	beau.
6	2	»	N.-E.	id.
7	2	»	id.	id.
8	3	»	S.-O.	couvert.
9	5	50	N.	beau.
10	2	»	id.	id.
11	0	0	id.	id.
12	1	50	id.	id.
13	3	»	id.	id.
14	0	0	S.	couvert.
15	»	»	»	»
16	5	50	S.-E.	id.
17	5	25	id.	id.
18	5	»	id.	id.
19	»	»	»	»
20	5	»	id.	brouillard.
21	5	75	S.-O.	id.
22	6	»	id.	id.
23	7	»	O.	couvert.
24	7	»	S. E.	beau.
25	6	»	S.	pluie.
26	5	50	S.-E.	assez beau.
27	5	25	id.	beau.
28	4	»	S.-O.	brouillard.
29	»	»	»	»
30	»	»	»	»
31	»	»	»	»

Moyenne :

3°77'.

DATES.	MARS. Tempéra-ture.		Vent.	Etat du temps.	AVRIL. Tempéra-ture.		Vent.	Etat du temps.
1	4°	»	S.-O.	couvert.	6°	»	S.-E.	beau.
2	4	25	id.	assez beau.	7	»	S.	couvert.
3	3	»	N.-E.	id.	6	50	id.	id.
4	»	»	»	»	3	50	S.-E.	beau.
5	2	»	id.	très-beau.	9	»	S.	pluie.
6	3	»	id.	id.	8	»	S.-E.	couvert.
7	1	»	N.	id.	8	»	id.	id.
8	5	50	S.-O.	brouillard.	»	»	»	»
9	1	»	N.	couv. neige.	7	50	O.	pluie.
10	1	»	id.	couvert.	8	»	N.-O.	id.
11	3	»	id.	id.	7	50	O.	id.
12	7	»	S.-O.	brouillard.	4	50	N.-E.	couvert.
13	4	»	N.-O.	assez beau.	4	50	S.-S.-E.	id.
14	2	»	N.	beau.	3	»	O.	neige.
15	6	»	id.	brouillard.	»	»	»	»
16	6	»	S.-E.	id.	2	»	N. E.	beau.
17	8	»	N.-O.	couvert.	6	»	N.	couvert.
18	»	»	»	»	0	25	S.-O.	beau.
19	5	50	N.-O.	id.	0	0	id.	assez beau.
20	2	»	N.	beau.	0	50	id.	neige.
21	1	»	id.	id.	0	»	O.	id.
22	4	»	E.	id.	»	»	»	»
23	4	»	N.	id.	6	»	S.-O.	brouillard.
24	1	»	id.	id.	6	»	N.-O.	pluie.
25	»	»	»	»	4	»	S.-O.	assez beau.
26	1	»	N.-E.	id	7	»	S.-E.	beau.
27	2	»	N.-O.	couvert.	12	»	N.-O.	couvert.
28	3	»	S.-E.	assez beau.	8	»	S.	id.
29	3	»	id.	id.	»	»	»	»
30	6	»	S.	id.	3	»	N.	beau.
31	5	»	S.-E.	beau.	»	»	»	»
	Moyenne : 3°29'.				Moyenne : 5°28'.			

DATES.	MAI Tempéra-ture.		Vent.	Etat du temps.	JUIN. Tempéra-ture.		Vent.	Etat du temps.
1	8°	»	N.	beau.	15°	»	O.	très-beau.
2	10	50	id.	assez beau.	19	»	S.-E.	id.
3	10	»	S.-E.	id.	19	25	S.	beau.
4	12	»	id.	id.	18	»	S.-E.	assez beau.
5	12	25	id.	id.	17	»	id.	id.
6	»	»	»	»	18	»	S.	lourd.
7	13	»	S.	couvert	18	75	id.	id.
8	12	»	S.-O.	pluie.	19	»	id.	id.
9	8	50	N.	beau.	16	25	S.-O.	couvert.
10	8	»	N.-E.	id.	»	»	»	»
11	10	»	id.	id.	13	50	N.	id.
12	6	»	N.	id.	12	»	N.-E.	id.
13	10	50	E.	assez beau.	10	»	N.-N-E.	assez beau.
14	10	50	id.	id.	10	50	N.-E.	beau.
15	10	»	S.-O.	pluie le mat.	16	50	E.	brouillard.
16	15	»	id.	grand vent.	11	»	S.	pluie.
17	14	»	id.	giboulées.	11	50	S.-O.	brouillard.
18	13	»	id.	pluie.	12	»	id.	id.
19	10	»	S.-S.-O	couvert.	12	»	O.	couvert.
20	10	25	S.-O.	id.	11	»	S.-O.	assez beau.
21	»	»	»	»	10	»	id.	couvert.
22	11	»	S.-O	id.	9	50	N.-O.	id.
23	10	75	id.	id.	12	50	S.-E.	beau.
24	7	»	N.	beau.	»	»	»	»
25	8	»	id.	id.	12	»	S.-O.	id.
26	9	»	id.	id.	12	»	N.-O.	id.
27	»	»	»	»	11	75	id.	couvert.
28	10	»	id.	très-beau.	12	25	id.	assez beau.
29	11	»	S.-O.	beau.	12	»	N.	beau.
30	15	»	S.-E.	id.	14	»	S.-O	pluie.
31	15	»	S.	lourd, beau.	»	»	»	»
	Moyenne : 10°72'.				Moyenne : 13°79'.			

DATES.	JUILLET. Tempéra-ture.		Vent.	Etat du temps	AOUT. Tempéra-ture.		Vent.	Etat du temps.
1	»	»	»	»	14	»	S.-E.	assez beau.
2	14	»	N.	couvert.	14	»	id.	beau.
3	14	25	S.-O.	id.	14	50	N.	id.
4	14	50	id.	id.	14	»	id.	id.
5	14	»	id.	pluie.	»	»	»	»
6	14	»	S.-E.	assez beau.	14	»	id.	beau.
7	13	»	id.	id.	14	50	S.-O.	id.
8	»	»	»	»	14	»	S.-S.-O	couvert.
9	15	»	id.	beau.	14	»	S.-O.	pluie
10	15	»	id.	id.	14	»	id.	giboulées.
11	14	75	S.	id.	15	50	id.	très-beau.
12	12	»	S.-E.	id.	16	»	N.-O.	chaud.
13	12	50	E.	assez beau.	15	»	id.	couvert.
14	11	»	S.-E.	id.	14	50	S.-O.	id.
15	13	»	S.-O.	pluie.	15	»	O.	très-beau.
16	13	»	N.	très-beau.	16	»	id.	id.
17	13	50	id.	id.	14	50	N.-O.	couvert, pluie
18	14	»	S.-O.	couvert.	13	»	S.-O.	couvert.
19	13	50	S.-S.-O	id.	10	»	N.-O.	id.
20	14	»	O.	pluie.	9	50	N.	très-beau.
21	14	»	S.-O.	couvert.	6	»	id.	id.
22	14	50	id.	assez beau.	6	50	id.	id.
23	13	75	N.O.	id.	10	25	id.	id.
24	14	»	N.	beau	12	»	id.	très-beau.
25	14	25	id.	id.	12	»	id.	id.
26	13	»	S.-E.	assez beau.	8	»	N.-E.	id.
27	14	50	S.	beau.	14	»	N.	beau.
28	13	50	S.-E.	id.	13	»	S.-O.	couvert.
29	13	75	id.	id.	12	»	N.	id.
30	13	75	id.	id.	13	»	S.-O.	assez beau.
31	14	»	S.-E.	id.	14	»	N.	beau.
	Moyenne : 13°72'.				Moyenne : 12°85'.			

AGENDA  MUNICIPAL.

Le 5 Publication des rôles des contributions directes.
Le 1er Dimanche Séance des conseils de fabriques. (Décr. 30 décembre 1809).

Première dizaine.

Présentation du répertoire des actes administratifs au receveur de l'enregistrement. (Loi 22 frimaire an VII et 15 mai 1818).

Envoi par le maire, au receveur de l'enregistrement, de la notice des décès arrivés dans la commune pendant le dernier trimestre. (Loi 22 frimaire an VII).

Délivrance des certificats de vie des enfants trouvés et abandonnés.

Envoi par le maire au Préfet et aux Sous-Préfets des actes de décès survenus pendant le trimestre précédent parmi les membres de la Légion-d'Honneur.

Envoi au Préfet et aux Sous-Préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre précédent.

Révision des contrôles de la garde nationale (sédentaire et mobilisable).

Révision des listes électorales.

Première quinzaine.

Les percepteurs rédigent et déposent, à la sous-préfecture, les listes en triple expédition des plus imposés de chaque commune.

Les administrations des établissements de bienfaisance envoient au Préfet les états trimestriels de la population des hospices et du nombre des indigents secourus (Instr. 8 février 1823).

Recensement, par les maires, des jeunes gens qui ont accompli leur vingtième année dans le courant de l'année précédente. (Loi 21 mars 1832).

Dans le mois.

Les maires rédigent des tables alphabétiques pour chacun des registres des actes de l'état civil de l'année précédente, puis ils envoient un des doubles registres au greffe du tribunal, avec le registre de publications de mariage, et déposent l'autre double aux archives de la mairie. (C. C. 43).

Les maires déposent au greffe un double du registre des engagements volontaires pendant l'année expirée, l'autre double est déposé aux archives de la mairie. (Loi du 21 mars 1832).

Les greffiers des tribunaux de police envoient aux Receveurs de l'enregistrement l'extrait des jugements de police rendus dans le trimestre précédent (Ordonnance du 30 décembre 1823), et portant condamnation à l'amende seulement.

Les greffiers des tribunaux de police correctionnelle et de simple police envoient au Préfet les extraits des jugements rendus pendant le semestre précédent. (*Idem*).

Les percepteurs déposent aux archives de la Préfecture les rôles et les états de frais de poursuites qui ont plus de trois ans.

Envoi au Préfet de l'état trimestriel des jugements rendus par les conseils de discipline.

Enlèvement des neiges et glaces.

Confection du tableau des mercuriales. — Chaque quinzaine il doit être envoyé un de ces états au préfet.

Réunion et conservation en volumes des cahiers du Bulletin des lois et des divers recueils administratifs appartenant à la commune.

Commencement des travaux de prestations.

Envoi aux sous-préfets de l'état des vaccinations pratiquées dans l'année.



Première quinzaine.

Dans le mois qui suit la publication des rôles de prestations pour les chemins vicinaux, les contribuables doivent déclarer au maire s'ils entendent s'acquitter en nature, faute de quoi ils seront obligés de payer en argent. (Loi 21 mai 1836).

Session ordinaire des conseils municipaux. (Loi 21 mars 1831).

Dans cette quinzaine doit se faire l'échenillage des arbres, conformément à la loi du 26 ventôse an IV.

Dans le mois.

Clôture de la chasse.

Les maires publient l'arrêté de clôture, dès qu'il leur parvient.

Les percepteurs remettent au receveur des finances :

1° Les états, en double expédition, des cotes irrécouvrables et les états des restes à recouvrer sur les contributions directes et sur les frais de poursuites de l'année qui vient de s'écouler.

2° Les comptes de gestion des recettes et dépenses municipales de l'année précédente, pour être vérifiés.

Les aspirants et les aspirantes au brevet de capacité pour l'instruction primaire, doivent se présenter au président de la commission d'examen (Loi 28 juin 1833).

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Arrêté prescrivant l'élagage des arbres et haies vives qui bordent les chemins vicinaux.



Le 15, Clôture de l'ordonnancement des dépenses de l'exercice 1849, pour les communes et les établissements de bienfaisance (Ordonnance du 24 janvier 1843).

Clôture du paiement des dépenses de l'exercice 1849 pour les communes et les établissements de bienfaisance (Ordonn. du 24 janvier 1843).

Les percepteurs dressent l'état de situation de l'exercice clos (*id*).

Pendant le mois.

Trois mois après la publication des rôles les percepteurs remettent au receveur des finances les états des cotes indûment imposées aux rôles de l'exercice courant.

Les maires forment une liste de tous les gardes nationaux sachant lire et écrire et âgés de plus de 25 ans, les membres du conseil de recensement exceptés, et remettent cette liste au juge de paix (Loi 22 mars 1831).

Les juges de paix, assistés des maires ou de leurs délégués, procèdent, en audience publique, au tirage des jurés de révision de la garde nationale.

Envoi du tableau des vaccinations pratiquées pendant l'année précédente.

Echenillage. Les maires visitent le territoire et font procéder d'office à l'échenillage aux dépens de ceux qui l'ont négligé (Loi ventôse an VI).

Session semestrielle des commissions d'examen pour l'instruction primaire.

Les percepteurs déposent aux sous-préfectures les rôles de 1849.

Clôture définitive des listes électorales et envoi à la préfecture des tableaux de rectification.

Remise à l'instituteur et au garde champêtre de leur mandat de traitement pour le trimestre écoulé.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Le 15, Session annuelle des conseils de fabrique. Les réunions ont lieu à l'issue de la messe ou de vêpres, dans l'église ou dans un lieu attenant à l'église, ou dans le presbytère. Renouvellement triennal des conseils de fabrique. (Décret du 30 décembre 1809, art. VII). Nomination du président et du secrétaire du conseil (*idem* IX). Compte de gestion de 1849, budget de 1850.

Terme de toute demande en décharge, réductions, remises et modérations, sur les contributions directes.

Première disaine.

Présentation du répertoire des actes administratifs au receveur de l'enregistrement.

Envoi au receveur de l'enregistrement de la notice des décès survenus pendant le trimestre précédent.

Délivrance des certificats de vie des enfants trouvés ou abandonnés. (Instruction du 8 février 1823).

Envoi à la Préfecture et dans les Mairies, par les receveurs, d'un exemplaire de l'état de situation et de l'état des restes à payer de l'exercice clos.

Envoi sur papier libre, par le maire au Préfet et aux Sous-Préfets des actes des décès survenus parmi les membres de la Légion-d'Honneur pendant le dernier trimestre.

Envoi au Préfet et aux Sous-Préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre.

Deuxième disaine.

Convocation des conseils municipaux pour la session de mai.

Rédaction de l'état des restes à payer de 1849 et du compte administratif du même exercice.

Remise par le percepteur du compte de gestion de 1849.

Troisième dizaine.

Préparation du budget de 1851 et des chapitres additionnels au budget de 1850.

Convocation des plus imposés pour la fin de la session de mai.

Pendant le mois.

Les greffiers des tribunaux de police envoient au receveur de l'enregistrement l'extrait des jugements rendus pendant le trimestre précédent et prononçant des amendes, pour qu'ils en fassent le recouvrement. (Ordonnance du 30 décembre 1823).

Réunions du printemps des comités de vaccine. (Arrêté du Préfet du 23 oct. 1834).

Envoi au Préfet de l'état trimestriel des jugements rendus par le conseil de discipline.

Etat trimestriel du mouvement de la population des hospices et des indigents secourus par les bureaux de bienfaisance.

Session annuelle des administrations de bienfaisance : Comptes et budgets.

Nomination des cinq commissaires répartiteurs dans chaque commune.

Les secrétaires des conseils de discipline de la garde nationale envoient au Préfet le tableau des jugements rendus pendant le trimestre précédent.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Le 1er. Ouverture de la session de mai. Règlement du compte de gestion du percepteur pour 1849. Audition du compte administratif de l'exercice 1849. Règlement des chapitres additionnels au budget de 1850. Exposé du budget de 1851. Examen des comptes et budgets de fabriques, hospices et bureaux de bienfaisance

Le 3, Continuation de la session. Règlement du budget de 1851. Fixation du traitement de l'instituteur et de la rétribution mensuelle payée par les élèves. Fixation de la taxe affouagère et des autres taxes communales ou de police. Vote des prestations et des centimes pour les chemins. Vote de centimes pour l'instruction primaire.

Le 7, Les budgets de fabrique, pour 1851, doivent être envoyés à l'Archevêque.

Un double du compte de 1849 doit être déposé à la mairie.

Le 10, Fin de la session. Votes d'impôts pour les dépenses ordinaires ou extraordinaires de 1851, etc. Clôture de la session.

Deuxième quinzaine.

Envoi aux Préfet et Sous-Préfets des budgets et de toutes les pièces qui s'y rattachent ainsi que des votes d'impôts, faute de quoi il ne sera pas donné suite à ceux-ci.

Les percepteurs reprennent leurs comptes de gestion qu'ils avaient déposés à la mairie.

Pendant le mois.

Tournée des contrôleurs des contributions directes pour les mutations.

Les maires des communes rurales dressent l'état des individus à vacciner.

Revue des commandants des gardes nationales.

Les créanciers du département sont prévenus que c'est le 31 mai qu'expire le délai d'ordonnancement des dépenses de l'exercice 1848, et que celui des paiements expire au 30 juin (Ordonn. du 4 juin 1843).

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Première quinzaine.

Les maires des communes et les administrateurs des établissements, propriétaires de bois, doivent envoyer au Préfet les propositions de coupes extraordinaires.

Dans le mois.

Les receveurs municipaux envoient à la Préfecture leurs comptes de gestion et les pièces à l'appui.

Rédaction, par MM. les maires, de la liste des affouages.

Dans ce mois doivent se faire inscrire, à la Préfecture et aux sous-préfectures, les personnes qui désirent se présenter au jury médical pour se faire recevoir officiers de santé, pharmaciens, herboristes ou sages-femmes.

Les Maires font connaître au Préfet le nombre des feuilles de papier présumées nécessaires pour les registres de l'état civil de l'année suivante.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Le 1er dimanche, Session trimestrielle des conseils de fabrique. (Décr. 30 déc. 1809).

Le 15, Publication de la liste des affouages de l'année suivante.

Première dizaine.

Les receveurs des communes et des hospices dressent l'état de situation de caisse. Ils doivent en remettre une copie aux maires ou ordonnateurs.

Envoi au receveur de l'enregistrement de la notice des décès survenus pendant le trimestre.

Visa du répertoire des actes soumis à l'enregistrement.

Envoi sur papier libre, par le maire, au Préfet et aux Sous-Préfets, des actes des décès survenus parmi les membres de la légion d'honneur pendant le dernier trimestre.

Pendant le mois.

Les maires envoient aux Sous-Préfets les certificats de vie des enfants trouvés et abandonnés placés dans leur commune.

Les greffiers des tribunaux de police envoient au receveur de l'enregistrement l'état trimestriel des jugements rendus en matière de police municipale, et portant condamnation à des amendes.

Les secrétaires des conseils de discipline envoient au Préfet l'état semestriel des jugements rendus.

Les greffiers des tribunaux de police correctionnelle et de simple police envoient au Préfet l'extrait des jugements rendus pendant le semestre précédent.

Les instituteurs qui veulent entrer à l'école normale, pour suivre le cours spécial qui s'y fait en septembre, doivent se faire inscrire dans les sous-préfectures.

Envoi au Préfet et aux Sous-Préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre.

Publication du règlement concernant les baigneurs en pleine rivière.

Convocation par lettres closes des membres du conseil municipal pour la session d'août, dès que l'époque en est fixée par le préfet.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine du tableau des mercuriales.



Le 15, Les commissions administratives des hospices et des bureaux de bienfaisance se réunissent afin de dresser une liste de candidats pour remplacer les membres décédés, démissionnaires, ou sortant pour cause d'ancienneté. Cette liste est envoyée aux Sous-Préfets (Instr. 8 février 1823).

Première Quinzaine.

Session trimestrielle et légale des conseils municipaux.

Les crédits restant à voter pour 1851, doivent l'être dans cette session.

Les conseils municipaux arrêtent la liste des enfants qui doivent être reçus gratuitement dans les écoles communales. Sur cette liste doivent figurer tous les indigents en âge de fréquenter les écoles. Elle doit par conséquent comprendre les enfants trouvés ou abandonnés placés dans la commune.

Approbation de la liste d'affouage et examen des réclamations.

Session semestrielle des commissions d'examen pour l'instruction primaire. C'est dans cette session que la commission examine les élèves sortant de l'école normale et les candidats qui pourront y être admis. Ceux-ci ont dû se faire enregistrer à l'école normale avant le premier septembre.

Désignation de deux conseillers municipaux pour faire partie de la commission cantonale du jury.

Pendant le mois.

Ouverture de la chasse.

Dans ce mois les aspirants et les aspirantes au brevet de capacité pour l'instruction primaire doivent se présenter au président de la commission.

Les aspirants à l'école normale primaire doivent se présenter au directeur de l'école pour se faire inscrire.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Première quinzaine.

Le maire dresse la liste des commerçants patentés de sa commune, appelés à nommer les juges du tribunal de commerce de l'arrondissement.

Pendant le mois.

Renouvellement des jurys de révision de la garde nationale.

Ban de vendanges. Les maires après avoir consulté les prud'hommes, prennent un arrêté pour fixer l'époque avant laquelle il ne sera pas permis de vendanger.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Remise à l'instituteur et au garde champêtre de leur mandat de traitement pendant le trimestre.



Le premier dimanche. Session trimestrielle des conseils de fabrique. (Décr. du 30 décembre 1809).

Première dizaine.

Envoi sur papier libre par le maire au Préfet et aux Sous-Préfets des actes de décès survenus parmi les membres de la légion d'honneur pendant le dernier trimestre.

Délivrance des certificats de vie des enfants trouvés.

Pendant le mois.

Convocation des conseils municipaux pour la session de novembre.

Les maires adjugent s'ils ne l'ont déjà fait, l'entreprise de l'exploitation de la coupe affouagère, et envoient à l'inspecteur des forêts le procès-verbal d'adjudication.

Les secrétaires des conseils de discipline envoient au Préfet le tableau des jugements rendus pendant le trimestre précédent.

Les greffiers des tribunaux de simple police envoient aux receveurs de l'enregistrement l'état des jugements rendus pendant le trimestre précédent, et portant condamnation à l'amende.

La notice des décès survenus pendant le trimestre est envoyée par les maires aux receveurs de l'enregistrement.

Les percepteurs envoient au Préfet le compte des impressions fournies aux communes.

Les receveurs des communes et des établissements de bienfaisance dressent le bordereau de situation du trimestre précédent et en remettent une copie aux maires ou ordonnateurs.

Envoi au Préfet et aux Sous-Préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Pendant le mois.

Session trimestrielle et légale des conseils municipaux.

Vote sur la vente ou la distribution des coupes ordinaires des bois communaux de l'exercice suivant et sur la fixation du vingtième revenant au Trésor sur le produit des coupes de bois délivrés en affouages.

Réunions d'automne des comités de vaccine.

Les maires procèdent au renouvellement des baux qui sont près d'expirer.

Les percepteurs procèdent au recouvrement des rôles d'affouages qui leur ont été envoyés approuvés. Ils font parvenir des avertissements individuels à toutes les personnes inscrites sur les rôles, et, lorsque le délai de recouvrement est expiré, ils remettent au maire un état général des contribuables qui ont payé la taxe.

Les états de situation des caisses d'épargnes doivent être envoyés au Préfet, au plus tard, dans la première dizaine de novembre.

Revue des commandants des gardes nationales.

Visite générale des fours et cheminées pour s'assurer que le ramonage a été effectué et que toutes les précautions ont été prises pour éviter les incendies.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Le 31, Clôture des registres de l'état civil (Code civil 43).

Clôture, par le maire du chef-lieu de la perception, des livres des percepteurs pour l'année qui finit. Vérification par le même maire de la caisse des percepteurs.

Pendant le mois.

Les percepteurs préparent les registres nécessaires pour l'année qui va commencer, et les font coter et parapher par le maire du chef-lieu de la perception.

Les maires préparent la révision des listes des électeurs communaux et celle des contrôles du service ordinaire de la garde nationale.

Les maires complètent les travaux préparatoires relatifs à la révision des contrôles de la garde nationale.

Présentation des candidats pour la nomination des Commissaires répartiteurs.

Les Maires signalent les changements qui surviennent dans la liste des vétérinaires brevetés.

Convocation des électeurs appelés à nommer les juges des tribunaux de commerce.

Envoi à l'instituteur et au garde champêtre de leur mandat de traitement pendant le trimestre.

Expiration du mois de délai accordé aux contribuables pour opter entre le payement en nature ou en argent de leur cote de prestation. Communication au receveur municipal du registre des déclarations des contribuables. Avis aux contribuables, qui ont jusqu'au premier mars pour réclamer contre leurs cotisations.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

DOCUMENTS GÉNÉRAUX.

PUISSANCES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

M. LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE G. ✱, proclamé Président, 20 décembre 1848, résidant à Paris, à l'Elysée-National.

M. BOULAY (de la Meurthe) O. ✱, Vice-Président, présidant le Conseil d'État.

ROYAUMES.

ESPAGNE.

ISABELLE II, Marie-Louise, née à Madrid, 10 octobre 1830, Reine d'Espagne, mariée 10 octobre 1846, à

Don François d'Assis, infant d'Espagne.

Mère de la Reine :

Marie-Christine, née 27 avril 1806, fille de feu François, Roi des Deux-Siciles, Reine douairière d'Espagne, veuve de Ferdinand VII.

DEUX-SICILES.

FERDINAND II, Charles, né 12 janvier 1818, Roi des Deux-Siciles 8 novembre 1830 ; veuf 21 janvier 1831 de Marie-Christine-Charlotte-Joséphine-Elise de Savoie, remarié 9 janvier 1837, à

Marie-Thérèse-Isabelle, Archiduchesse d'Autriche.

Du premier mariage :

François-d'Assise-Marie-Léopold, Duc de Calabre, Prince héréditaire, né 16 janvier 1836.

LUCQUES.

CHARLES-LOUIS, né 22 décembre 1799, Infant d'Espagne, Duc de Lucques, marié 15 août 1820, à

Marie-Thérèse-Ferdinande-Félicité-Gaëtane, née 19 septembre 1803.

De ce mariage :

Ferdinand-Charles-Marie, né 14 janvier 1823.

ÉTATS-ROMAINS.

PIE IX (Mastai Ferretti), né à Sinigaglia, 13 mai 1792 Cardinal 23 décembre 1839; élu Pape, à Rome 16 juin 1846.

AUTRICHE.

FRANÇOIS-JOSEPH, né 18 août 1830, Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, 2 décembre 1848.

BADE.

CHARLES-LÉOPOLD-FRÉDÉRIC, né 20 août 1790, Grand-Duc 30 mars 1830.

BAVIÈRE.

LOUIS, Charles-Auguste, né 25 août 1786, Roi de Bavière 13 octobre 1825, marié 12 octobre 1810, à

Thérèse - Charlotte - Louise - Frédérique - Amélie, née 8 juillet 1792, fille de feu Frédéric, Duc de Saxe-Altembourg.

De ce mariage :

Maximilien-Louis, né 28 novembre 1811, roi de Bavière, 6 août 1847, par l'abdicatton de son père.

BELGIQUE.

LÉOPOLD Ier, né 16 décembre 1790, Duc de Saxe-Cobourg-Gotha, Roi des Belges 21 juillet 1831, veuf 6 décembre 1817, de Charlotte-Augusta, fille de feu Georges IV, remarié, à Compiègne, 9 août 1832, à

Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Orléans, né à Palerme, 3 avril 1812, fille de Louis-Philippe 1er, ex-roi des Français.

De ce mariage :

Léopold-Louis-Philippe-Marie-Victor, Prince Royal, né 9 avril 1835.

BRÉSIL.

D. PÉDRO II DE ALCANTARA, Jean-Charles-Léopold-Salvator-Biblaos-Xavier-de-Paula-Leoccideo-Michel-Gabriel-Raphaël-Gonzaga, né 2 décembre 1825, Empereur du Brésil 7 avril 1831. Prend lui-même les rênes du gouvernement 23 juillet 1840; marié, 30 mai 1843, à

Thérèse-Christine-Marie, sœur de Ferdinand II, Roi des Deux-Siciles, née 14 mars 1822.

DANEMARCK.

FRÉDÉRIC VII, Charles-Christian, né 6 octobre 1808.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

VICTORIA Ire (Alexandrine), née 24 mai 1819, Reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, 20 juin 1837, mariée, 10 février 1840, à

Albert-François-Auguste-Charles-Emmanuel, né 26 août 1819, fils de feu Ernest, Duc de Saxe-Cobourg-Gotha.

De ce mariage :

Victoria-Adélaïde-Marie-Louise, Princesse Royale, née 22 novembre 1840.

GRÈCE.

OTHON, Frédéric-Louis, né 1er juin 1815, fils de Louis, Roi de Bavière, Roi de la Grèce 7 mai 1832; marié 22 novembre 1836, à

Marie-Frédérique, Princesse d'Oldenbourg, née 21 décembre 1818.

HANOVRE.

ERNEST-AUGUSTE, né 5 juin 1771, Roi de Hanovre, 5 juin 1837; veuf 29 juin 1841, de

Frédérique-Caroline-Sophie, née 2 mars 1778, fille de feu Charles, Duc de Mecklembourg-Strelitz.

De ce mariage :

Georges-Frédéric-Alexandre-Charles-Ernest-Auguste, né 29 juin 1819, Prince Royal.

HESSE-DARMESTADT.

LOUIS XI, né 26 décembre 1777, Grand-Duc 6 avril 1830.

HESSE-CASSEL.

GUILLAUME II, né 29 juillet 1777, Electeur Landgrave, 28 février 1822.

PAYS-BAS.

GUILLAUME II, né 6 décembre 1792, Roi des Pays-Bas 7 octobre 1840 ; marié 21 février 1816, à
Anna-Paulowna, née 19 janvier 1795, sœur de Nicolas, Empereur de toutes les Russies.

De ce mariage :

Guillaume-Alexandre-Paul-Frédéric-Louis, né 16 février 1817, Prince Royal.

POLOGNE.

NICOLAS, Empereur de toutes les Russies, Roi de Pologne 1er décembre 1825. — Voyez Russie.

PORTUGAL.

MARIA II DA GLORIA, Jeanne-Charlotte-Léopoldine-Isidore-da-Cruz-Françoise-Xavier-da-Paula-Micaëla-Gabrielle-Raphaëla-Louise-Gonzagua, née 4 avril 1819, Reine de Portugal et des Algarves, 2 mai 1826, veuve d'Auguste-Charles-Eugène-Napoléon, Duc de Leüchtemberg; remariée 1er janvier 1836, à
Ferdinand-Auguste-François, Roi de Portugal, né 29 octobre 1816.

De ce mariage :

Pierre d'Alcantara, né 16 septembre 1837 ; Prince Royal.

PRUSSE.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV, né 15 octobre 1795, Roi de Prusse 7 juin 1840 ; marié 29 novembre 1823, à
Elisabeth-Louise de Bavière, née 13 novembre 1801.

RUSSIE.

NICOLAS-PAWLOVITSCH, né 7 juillet 1796, Empereur de toutes les Russies, 1er décembre 1825 ; marié 31 juillet 1817, à
Alexandra-Féodorowna (Frédérique-Louise-Charlotte-Wilhemine) fille de Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, née 13 juillet 1798.

De ce mariage :

Alexandre-Nicolaïevitsch, né le 19 avril 1818, Grand-Duc et Césarévitsch (Héritier.)

SARDAIGNE.

Victor-Emmanuel-Marie-Albert-Eugène-Ferdinand-Thomas, né 14 mars 1828, Roi de Savoie.

SAXE (Royaume de).

FRÉDÉRIC-AUGUSTE, né 18 mai 1797, Roi 6 juin 1836 ; remarié 14 avril 1833 à
Marie-Anne Léopoldine, née 27 janvier 1805, fille du feu roi de Bavière, Maximilien-Joseph.

SUÈDE ET NORWÉGE.

OSCAR Ier, né 14 juillet 1799 ; Roi de Suède et de Norwége, 8 mars 1844, marié 19 juin 1823, à
Joséphine-Maximilienne-Eugénie, fille de feu Prince Eugène de Beauharnais, duc de Leüchtemberg, née 14 mars 1807.

De ce mariage :

Charles-Louis-Eugène, né 3 mai 1826, Prince Royal, duc de Scanie.

TURQUIE.

Sultan ABDUL-MEDJID-KHAN, né 11 chaaban 1238 (19 avril 1823), succède à son père Mahmoud-Kan II, 19 rébiul akir 1255 (1er juillet 1840).
Fils : Sultan Moamèd Murad, né 25 rèdjeb 1256 (21 septembre 1840).

WURTEMBERG.

GUILLAUME, né 21 septembre 1781, Roi de Wurtemberg 30 octobre 1816, veuf 9 janvier 1819 de Catherine Paulowna, remarié 15 avril 1820, à
Pauline-Thérèse-Louise, née 4 septembre 1800, fille de feu Louis-Frédéric-Alexandre, duc de Wurtemberg.

Du second mariage :

Charles-Frédéric-Alexandre, né 6 mars 1823, Prince Royal.

ÉTATS D'ITALIE.

TOSCANE.

LÉOPOLD II, né 3 octobre 1797, Archiduc d'Autriche, Grand-Duc de Toscane, 18 juin 1824 ; remarié 7 juin 1833, à
Marie-Antoinette, sœur du roi des Deux-Siciles, née 19 décembre 1814.

Du second mariage :

Ferdinand-Salvator-Marie-Joseph-Jean-Baptiste-François-Louis-Gonzague-Raphaël-Rénier-Janvier, né 10 juin 1835, grand duc héréditaire.

MODÈNE.

FRANÇOIS V, né 1er janvier 1819, Archiduc d'Autriche, 21 janvier 1846, marié 30 mars 1842, à
Aldegonde-Auguste-Charlotte-Caroline-Elize-Sophie-Marie-Louise, fille de Louis, Roi de Bavière, née 19 mars 1823.

MONACO.

FLORESTAN (Grimaldi), né 10 octobre 1785, Prince de Monaco, 3 octobre 1841.

RÉPUBLIQUES.

BOLIVIA. — Le Général BALLIVIAN, Président.
CHILI. — Le Général BULNÈS, Président.
CONFÉDÉRATION ARGENTINE. — Le Général ROSAS, Gouverneur de la province de Buénos-Ayres, chargé des relations extérieures de la confédération.
ÉQUATEUR. — N., Président.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE- — M. ZACHARIE TAYLOR, Président, novembre 1848.
ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE CENTRALE. — Le Général PARADES, Président.
HAITI. — Le Général SOULOUQUE, Président.
MEXIQUE. — Le Général PAREDES, Président intérimaire.
NOUVELLE GRENADE. — Le Général MOSQUERA, Président.
PÉROU. — Le Général DON RAMON CASTILLA, Président.
SAINT-MARIN. — N. et N., Capitaines régents.
SUISSE. — M. de MURALT, Président au directoire fédéral.
URUGUAY. — Don Joachim ZUAREZ, Président.
VENEZUELA. — Le Général Carlos SOUBLETTE, Président.

MINISTRES FRANÇAIS.

MM. D'Hautpoul, la Guerre.
De la Hitte, les Affaires étrangères.
Rouher, la Justice et Garde des Sceaux.
R. Desfossés, la Marine et les Colonies.
F. Barrot, l'Intérieur.
Bineau, les Travaux publics.
Dumas, l'Agriculture et le Commerce.
Parieu, l'Instruction publique.
Fould, les Finances.

M. le Général Changarnier, Commandant en chef de la garde nationale de Paris et de toutes les troupes formant la première divison militaire.
M. Carlier, Préfet de police.

MARÉCHAUX DE FRANCE.

1804. MM. Soult de Dalmatie, maréchal-général.
1830. Gérard.
1840. MM. Sébastiani.
1847. Reille.
1847. Dode de la Brunerie.

AMIRAUX.

MM. Roussin.
De Mackau.

MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

MM.

AIN (8). — Bochard, Edgard Quinet, Bouvet (Francisque), Bodin de Montriblout, Maissiat, Bouvet (Aristide), Gastier, Roselli-Mottet.

AISNE (12).—Paillet, Ladevèze, Lherbette, Lauriston, Odilon Barrot, Godel, Hébert, Bauchart, Debrotonne, Brocard, Cambacérès, Fouquier d'Esrouel.

ALLIER (7).—Terrier aîné, Mathé, Madet, Desmaroux, Rantiau, Sartin, N.

ALPES (Basses-) (3). — Leydet (le général), Fortoul, Yvan.

ALPES (Hautes-) (3). — Allier, Faure, Chaix.

ARDÈCHE (8). — Champanet, Laurent, Rouveure, Chabert, Combier, Gleizal, Vacheresses, Vasseur.

ARDENNES (7). — Payer, Talon, Mortimer-Ternaux, Toupet, Cunin (Charles), Evain, Richer.

ARIÉGE (6). — Anglade, Arnaud, Vignes, Pons-Tende, Rouax, N.

AUBE (5). — Blavoyer, Husson, Périer (Casimir), de Plancy, Vandeuvre.

AUDE (6).—Alengry, de Belvèze, Dupré, d'Hautpoul, Jouy, Mathieu de La Redorte,

AVEYRON (8). — Dalbis du Salze, Vernhette, Vésin, de Balzac, l'abbé Combes, Denayrouse, Pradié, Rodat.

BOUCHES-DU-RHONE (9). — Barthélemy, Berryer, Fournier, Laboulie, Merentié, Pascal d'Aix, Poujoulat, L. Reybaud, Rulhière.

CALVADOS (10). — Boscher, de Caulaincourt, Cordier, Des Rotours de Chaulieu, Douesnel-Duboscq, Leroy de Beaulieu, D'Houdetot, Paulmier, Rioult de Neuville, Thomine-Desmazures.

CANTAL (5). — Durrieu (Paulin), Murat-Sistrières, Parieu, Richard, Theilhard-Latérisse.

CHARENTE (8). — André, Bodet, Girardin (Ernest de), Hennessy, Lemercier, Pougeard, Rateau, Sazerac de Forge.

CHARENTE-INFÉRIEURE (10).—Baroche, Chasseloup-Laubat, Dufaure, Eschasseriaux, Laborde, Lajus, de Montholon, de Nagle, Régnault de Saint-Jean-d'Angely, Wast-Vimeux.

CHER (6). — Bouzique, Louriou, Michel de Bourges, Viguier, N. N.

CORRÈZE (7). — Bourzat, Ceyras, Chamiot-Aventurier, Latrade, Madesclaire, Pénières, Sage.

CORSE (5). — Abbatucci, Arrighi, Bonaparte (Pierre), Casabianca, Gavini.

COTE-D'OR (8). — Benoît-Champy, Chaper, Joigneaux, Lemulier, Maréchal, Mauguin, Noblet, Vaudrey.

COTES-DU-NORD (13). —Bigrel, Botmilliau, Charner, Cuverville, Denis, Depasse, Dieuleveult, Lecomte (Louis), Legorrec, Lenormand-Dessalles, Lerioux de L'Argentaye, Thieullen, Tréveneuc.

CREUSE (6). — Delavallade, Fayolle, Guizard, Leroux (Jules), Moreau, Nadaud.

DORDOGNE (10). — Chavoix, Delbetz, Ducluzeau, Dufraisse, Jollivet, Lamarque, Dulac, Montagut, Mie, Saint-Marc Rigaudie.

DOUBS (6). — Baraguey-d'Hilliers, Bixio, Demesmay, de Montalembert, Moustier, Pidoux.

DROME (7). — Bajard, Bancel, Belin, Curnier, Morin, Rey, Sautayra.

EURE (9). — De Broglie, de Fontenay, Demante, Duruflé, Legrand de Guitry, Hipp. Passy, Sevaistre, Suchet d'Albuféra, Lefebvre de Vatimesnil.

EURE-ET-LOIR (7). — Barthélemy, Briffaut, Desmoussaux de Givré, Lebreton (le général), Parfait, Subervie.

FINISTÈRE (13).— Barchouz de Penhoën, de Blois, Collas de La Mothe, Ducouédic, Keranflech, Kératry, Lacrosse, Laimé, Leflo, Mazé-Launoy, Mége, Rocquefeuille, Romain des Fossés.

GARD (8), — Béchard, Benoist (Denis), Chapot, Labruguière-Carme, Larcy, Roux-Carbonnel, de Surville, N.

GARONNE (Haute-) (10). — Castillon Saint-Victor, Dabeaux, de L'Espinasse, Fourtanier, Gasc, de Limayrac, Malbois, de Rémusat, Roquette, Trod.

GERS (7).— Belliard, Carbonneau, Duputz, Gavarret, Joret, de Lagrange, de Panat.

GIRONDE (13). — Collas, Denjoy, Desèze, Grouchy, Hovyn-Tranchère, Hubert Delisle, Journu, de La Grange, Lainé, Lopez Dubec, Molé, Richier, N.

HÉRAULT (8). — Brives, Charamaule, Debès, de Girard, de Grasset, Saint-Priest Caraman, Soult, Vernhette.

ILLE-ET-VILAINE (12).— D'Andigné de La Chasse, de Melun, Cailler du Tertre, Fresneau, de Kerdrel, de Kermarec, Lafosse, Pontgérard, Postel, Querhœnt, de la Riboissière, Séré.

INDRE (5). — De Barbançois, Charlemagne, Delavau, Grillon, Rollinat.

INDRE-ET-LOIRE (6). — Crémieux, de Flavigny, Gouin, Ornano (le général), Piscatory, Taschereau.

ISÈRE (12). — Bertholon, Brillier, Cholat, Aug. Clément, Crépu, Durand-Savoyat, Farconnet, Repellin, Reymond, Saint-Romme, N, N.

JURA (7). — Crestin, Derriey, Grévy, Richardet, Sommier, Tamisier, Valette.

LANDES (6). — Bastiat, Dampierre, Duprat, Lefranc, Fr. Marrast, Turpin.

LOIR-ET-CHER (5). — Benier, Clary, Gérard, Salvat, N.

LOIRE (9). — Baune, Callet, Chevassieu, Duché, de Grammont, Heurtier, Levet, Sain, N.

LOIRE (Haute-) (6). — Breymand, Chouvy, Chovelon, Monnier, Saint-Feréol, N.

LOIRE-INFÉRIEURE (11). — Betting de Lancastel, Camus de La Guibourgère, Chauvin, de Coislin, Desmars, Fer. Favre, Favreau, Gicqueau, de Grandville, de La Rochette, de Sesmaisons.

LOIRET (7). — Abbatucci, Arbey, Lacave, de Lamartine, Martin, Michot-Boutet, Péan.

LOT (6). — Cavaignac, Labrousse, Lafon, Murat, de Saint-Priest, Verninhac.

LOT-ET-GARONNE (7). -- Baze, Berard, Boissié, de Luppé, Mispoulet, Radoult-Lafosse, Tartas.

LOZÈRE (3). — Jaffard, Renouard, Th. Roussel.

MAINE-ET-LOIRE (11).—Bineau, Buché de Chauvigné, Cesbron-Lavaux, Dupetit-Thouars, de Falloux, Ferran, Gain, Giraud, Guillier de Latousche, Ladevansaye, Louvet.

MANCHE (13). — Bouvatier, Bréhier, Daru, Duparc, Ferré des Ferris, Gaslonde, Goulot de Saint-Germain, Hervé de Saint-Germain, Lemarois, Leverrier, Noël, de Tocqueville, Vieillard.

MARNE (8). — Aubertin, J. Bertrand, Carteret, L. Faucher, Montebello, Soullié, Thuriot de La Rosière, Tirlet.

MARNE (Haute-) (5). — Beugnot, Chauchart, Lespérut, Toupot, de Vandeuil.

MAYENNE (8). — Bigot, Goyet-Dubignon, Berset, Dambray, La Broise, Laureau, Lose, Vaujas.

MEURTHE (10). — Adelswaert, Fabvier, De Foblant, Gérard, Michaud, Monet, Salmon, Vatry, Viard, N.

MEUSE (7). — Salmon, Etienne, Chadenet, Gillon, Oudinot (le général), Raulin, Simonnot.

MORBIHAN (10). — De la Rochejacquelin, de Saint-Georges, Parisis, Dahirel, Pioger, de Kerdrel, de Keridec, le Crom, Monnier, Nettement.

MOSELLE (9). — La Doucette, Achard, du Cœtlosquet, de Faultrier, d'Hunolstein, Ney de la Moskowa, de Wendel, de Salis, Sonis.

NIÈVRE (7). — Manuel aîné, Dupin aîné, Mallardier, Miot, Rochut, Rouet, N.

NORD (24). — Adalbert d'Espel, Aubry, Behaghel, Choque, Corne, Delebecque, Descat, Dumas, Duquesne, Klob-Bernard, Lestiboudois, Loiset, Marchand, de Melun, de Merode, Mimerel, Persigny, Roger, Seydoux, de Hau de Staplande, Testelin, Antony Thouret, Vendois, Walon.

OISE (8). — Barillon, Leroux, Gérard fils, de Mornay, Sainte-Beuve, Lemaire, Noailles-Mouchy, de Plancy.

ORNE (9). — De Tracy, de Corcelles, Gigon-Labertrie, Piquet, Curial, Charencey' Druet-Desvau, Vaudoré, Lefavrais.

PAS-DE-CALAIS (15). — D'Hérambault, Fréchon, Denissel, de Brias, de Cardon-Montigny, Douay, Dupont-Delporte, Francoville, Gros, d'Havrincourt, Legros-Devot, Lequien, Martel, Plichon, Wartel de Retz.

PUY-DE-DOME (13). — Charras, Girot-Pouzol, Jusseraud, Combarel de Leyval, Lasteyras, Bravard-Verrières, Douhet, de Morny, Moulin, Rouher, Berger, Chassagne-Goyon, de Chazelles.

PYRÉNÉES (Basses-) (10). — Dariste, Echeverry, Larrabure, de Laussat, Manescau, Renaud, Rességuier, Vergeron, Chegaray, Crouzeilhes.

PYRÉNÉES (Hautes-) (5). — Lacaze, Fornier, d'Aguesseau, Soubiès, N.

PYRÉNÉES-ORIENTALES (4). — Guiter, Arago (Fr.), Lefranc, N.

RHIN (Bas-) (12). — Bansept, Boch, Bruckner, Chauffour, Ennery, Goldenberger, Jehl, Westerchamp, N. N. N. N. N.

RHIN (Haut-) (10). — Burgard, Cassal, Fawtier, Heeckeren, Muchlenbach, Prudhomme, Savoie. N. N. N.

RHONE (11). — J. Benoit, Ph. Chanay, Doutre, Faure, J. Favre, Fond, Greppo, Mathieu (de la Drôme), Morellet, Pelletier de Tarare, B. Raspail.

SAONE (Haute-) (7). — Dufournel, de Grammont, Huguenin, Lélut, Millotte, Signard, Versigny.

SAONE-ET-LOIRE (12). — Bard, Boysset, Bruys, Grindez, Raccouchot, N. N. N. N. N. N. N.

SARTHE (10). — De Beaumont, de Beaunay, Nap. Bonaparte, Gasselin de Fresnay, Grimault, Lamoricière, Langlais, de Riancey, Rogé, de Talhouet.

SEINE (28). — De Bar, Ferdin. Barrot, Bedeau, Boinvilliers, Lucien Bonaparte, Chambolle, Coquerel, Benj. Delessert, Ducos, Fould, Garnon, V. Hugo, Lagrange, Lamennais, Lanjuinais, de Lasteyrie, P. Leroux, Magnan, Malleville, Moreau, Perdiguier, Peupin, Rapatel, Vavin, Wolowski. N. N. N.

SEINE-INFÉRIEURE (16). — Ancel, d'Aubermesnil, Cécille, Chasseloup-Laubat, Desjobert, Desmarest, Ch. Dupin, Estancelin, Germonière, Levasseur, Loyer, Martin de Villiers, de Mortemart, Thiers, Vitet. N.

SEINE-ET-MARNE (7). — Aubergé, Bavoux, Drouin de Lhuys, Gailland, Oscar Lafayette, J. de Lasteyrie, Lebeuf.

SEINE-ET-OISE (10). — D'Albert de Luynes, Barre, Barthélemy-Saint-Hilaire, Darblay, Flandin, Hernoux, Lepelletier-d'Aulnay, Nap. Lepic, Pigeon, Remilly.

SÈVRES (Deux-) (7). — Aimé, Bouchet de Grandmay, David, Failly, Gourgaud, de Lescours, Rouget-Lafosse.

SOMME (12). — De Beaumont, Changarnier (le général), Créton, Defourment, Dompierre d'Hornoy, Dubois, Labordère, de Lagrené, Lefebvre-Dugrosriez, Morel-Cornet, Porion, Randoing.

TARN (8). — Besse, Canet, d'Aguilhon-Puzol, Fourgassié-Vidal, Juéry, Lavergne, Rey, Rigal.

TARN-ET-GARONNE (5). — De Cazalès, Delbrel, Detours, Janvier, Tournié.

VAR (7). — Arène, Arnaud, Conte, Maure, de Villeneuve de Bargemont, N. N.

VAUCLUSE (5). — De Bernardi, Bourbousson, Granier, Léo de Laborde, d'Olivier.

VENDÉE (8). — Bouhier de L'Écluse, Defontaine, Garnier-Dufougerais, Grelier du Fourgeroux, de Lespinay, Mareau, Rouillé, de Tinguy.

VIENNE (6). — Chazeaud, Hennecart, Junyen, Laurenceau, Pervinquière, Proa.

VIENNE (Haute-). (7) — Th. Bac, Coralli, Dussoubs, Frichon, Laclaudure, Tixier, N.

VOSGES (9). — Aubry, Buffet, Febvrel, Forel, Houel, Huot, Perreau, de Ravinel, Resal.

YONNE (8). — Larabit, Bertrand, Frémy, Lecomte, Raudot, Savatier-Laroche, Antoine Bonaparte.

ALGÉRIE (3). — Emile Barrault, Didier, de Rancé.

GUADELOUPE (2). — Perrinon, Schœlcher.

MARTINIQUE (2) Bissette, Pécoul.

REPRÉSENTATION DE L'YONNE.

1. **LARABIT**, rue des Saints-Pères, 7.
2. **BERTRAND**, id., 13.
3. **FRÉMY**, rue Fléchier-Saint-Georges, 2.
4. **LECOMTE**, rue de Choiseul, 29.
5. **RAUDOT**, rue Feydeau, 3.
6. **SAVATIER-LAROCHE**, rue Marbeuf, 63.
7. **ROUSSEL**, rue du 24 Février, hôtel de l'Europe.
8. **ANTOINE BONAPARTE**, à l'Elysée.

DIVISION DE LA FRANCE

EN DÉPARTEMENTS.

DÉPARTEMENTS.	PRÉFETS.	CHEFS-LIEUX.	NOMBRE d'arrondissemens	NOMBRE de cantons.	NOMBRE de communes	POPULATION	Superficie en kilomètres carrés.	1848 Contributions en principal, patentes exceptées.
Ain	Lapérouse	Bourg	5	35	443	355,694	5947,00	1669404
Aisne	Corbin	Laon	5	37	840	542,213	7491,83	3757585
Allier	De Maupas	Moulins	4	26	322	311,361	7422,72	1725103
Alpes (Basses)	Jeannin	Digne	5	30	256	156,055	7450,07	709792
Alpes (Hautes)	Girard-Theulin	Gap	3	24	189	132,584	5535,69	647741
Ardèche	Henri Chevreau	Privas	3	31	320	364,416	5500,04	1256014
Ardennes	Mattey	Mézières	5	31	479	319,167	5252,81	1779218
Arriége	Pistri	Foix	3	20	336	265,607	5295,40	858929
Aube	Devaux (du Cher)	Troyes	5	26	444	258,180	6106,08	1902977
Aude	Dugué	Carcassonne	4	31	433	284,285	6509,96	2191184
Aveyron	Fluchair	Rhodez	5	42	365	375,083	8820,64	1893983
Bouches-du-Rhône	De Suleau	Marseille	3	27	106	375,003	6019,60	2894561
Calvados	Marizot	Caen	6	37	816	496,198	5704,27	4958158
Cantal	Muler	Aurillac	4	23	260	257,423	5740,81	1384932
Charente	Rivière	Angoulême	5	29	453	367,893	5888,03	2535703
Charente-Infér.	Brian	La Rochelle	6	40	480	460,245	7168,13	3130826
Cher	Meunier	Bourges	3	29	294	273,645	7401,25	1360171
Corrèze	Bourdon	Tulle	3	29	292	306,480	5947,17	1140931
Corse	Rivaud	Ajaccio	5	61	355	221,463	9241,02	284143
Côte-d'Or	Pagès	Dijon	4	36	725	393,316	8769,56	3367053
Côtes-du-Nord	Mars-Larivière	Saint-Brieuc	5	48	376	607,372	7367,20	2145538
Creuse	Durand-St-Amand	Guéret	4	25	267	278,029	5794,55	964214
Dordogne	De Sainte-Croix	Périgueux	5	47	583	490,263	8982,74	2664958

Doubs	Pardeilhan-Mezin	Besançon	4	27	650	286,256	5309,95	1089845
Drôme	Perlay	Valence	4	28	560	311,551	6759,15	1659147
Eure	Vallon	Evreux	5	56	791	425,780	6232,83	1200325
Eure-et-Loir	Suleau	Chartres	4	24	435	286,568	6079,15	2757741
Finistère	Brisout-Thivars	Quimper	5	43	282	576,068	6933,84	2130652
Gard	Lagarde	Nîmes	4	58	356	370,062	5997,23	2482834
Garonne (Haute)	Delmas	Toulouse	4	59	593	468,155	6403,21	3089284
Gers	de Grouchy	Auch	5	29	470	311,447	6521,96	2091667
Gironde	Neveux	Bordeaux	6	48	544	568,034	10261,43	4392751
Hérault	Baland	Montpellier	4	55	527	367,343	6309,35	3051439
Ille-et-Vilaine	Caffarelli	Rennes	6	43	348	549,217	6819,77	2635343
Indre	Chevillard	Châteauroux	4	23	249	253,076	6877,60	1342326
Indre-et-Loire	De Sivry	Tours	5	24	282	306,328	6230,76	2148301
Isère	De Barral	Grenoble	4	45	558	588,660	8412,50	3151364
Jura	De Vincent	Lons-le-Saulnier	4	32	589	316,884	5033,64	1766089
Landes	Lajonkaire	Mont-de-Marsan	5	28	556	288,077	9005,34	1060949
Loir-et-Cher	Leroy	Blois	5	24	295	249,462	6031,16	1707925
Loire	Jules Rousset	Montbrison	5	28	515	434,085	4920,52	2138673
Loire (Haute)	Dubois	Le Puy	3	28	266	298,135	5028,54	1329349
Loire-Inférieure	Ganja	Nantes	5	45	203	486,806	7062,85	2474838
Loiret	Dubessy	Orléans	4	31	348	318,452	6751,91	2533364
Lot	Duhamel	Cahors	5	29	304	287,739	5265,19	1628178
Lot-et-Garonne	De Vincent	Agen	4	55	316	347,073	5270,03	2617629
Lozère	Guyet	Mende	5	24	193	140,788	5093,43	737416
Maine-et-Loire	Besson	Angers	5	54	576	488,472	7188,07	33 5750
Manche	de Tanlay	Saint-Lô	6	48	640	597,334	6757,13	4522991
Marne	Boselli	Châlons-sur-M.	5	52	684	356,672	8202,73	2663186
Marne (Haute)	Combes Siyès	Chaumont	3	28	550	257,567	6331,72	1815959
Mayenne	Dieu [Hippolyte]	Laval	5	27	276	361,392	5188,63	2001486
Meurthe	Brun	Nancy	5	29	714	444,603	6290,02	2432297
Meuse	Bot	Bar-le-Duc	4	28	588	326,372	6044,39	2027106
Morbihan	Boulage	Vannes	4	57	232	447,898	6817,04	1929213
Moselle	Tonnet	Metz	4	27	607	440,312	6308,40	2395247
Nièvre	Petit de la Fosse	Nevers	4	25	515	305,346	6773,92	1691982
Nord	Waïsse	Lille		60	661	1,085,298	5784,55	6395247

DÉPARTEMENTS.	PRÉFETS.	CHEFS-LIEUX.	NOMBRE d'arron-dissemens	NOMBRE de cantons.	NOMBRE de communes	POPULATION	Superficie en kilomètres carrés.	1848 *Contributions* en principal patentes exceptées.
Oise	Randoin	Beauvais	4	35	699	398,868	5814,24	3665951
Orne	Paulze d'Ivoy	Alençon	4	36	513	442,072	6456,76	3048576
Pas-de-Calais	Fresneau	Arras	6	43	803	685,021	6796 88	4278193
Puy-de-Dôme	De Crèvecœur	Clermont	5	47	444	591,458	7943,70	3104093
Pyrénées (Basses)	Çambacères [J.]	Pau	5	40	632	451,683	7559,50	1429332
Pyrénées (Hautes)	Massy	Tarbes	3	26	489	244,096	4699,15	829076
Pyrénées-Orient.	Dulimbert	Perpignan	3	17	227	173,592	4113,76	903341
Rhin (Bas)	Chanal	Strasbourg	4	33	543	560,113	4955,75	3033768
Rhin (Haut)	West	Çolmar	3	29	490	464,775	4323,74	2379354
Rhône	Darcy	Lyon	2	25	255	500,831	2704,23	3609079
Saône (Haute)	Petetin	Vesoul	3	28	580	347,627	5002,20	1932368
Saône-et-Loire	Pierre Leroy	Mâcon	5	48	593	551,543	8576,78	3678739
Sarthe	Migneret	Le Mans	4	33	393	470,535	6392,76	2363579
Seine	Berger	Paris	3	20	92	1,194,607	485,11	15900817
Seine-Inférieure	Ern. Leroy	Rouen	5	50	759	737,306	5938,10	7167156
Seine-et-Marne	Touret	Melun	5	29	540	333,311	5939,80	3606471
Seine-et-Oise	Ern. Arrighi de Padoue	Versailles	6	36	684	470,508	5750,42	4705309
Sèvres (Deux)	De Saint-Marsault	Niort	4	31	356	310,203	6044,74	1861583
Somme	Léon Masson	Amiens	5	41	832	559,680	6044,36	4379457
Tarn	Sebire	Alby	4	35	319	351,795	5768,21	2125042
Tarn-et-Garonne	Taillefer	Montauban	3	24	192	239,297	3854,00	2012225
Var	Haussman	Draguignan	4	35	204	328,010	7255,80	2034901
Vaucluse	Jean de Bry	Avignon	4	22	148	251,080	3473,77	1375665
Vendée	Bordillon	Napoléon-Vendée	3	30	294	356,453	6754,58	1994612
Vienne	Brune-Deves	Poitiers	5	31	301	294,250	6890,83	1632938
Vienne (Haute)	De Mentque	Limoges	4	27	199	292,848	5700,35	1272116
Vosges	D'Eperny	Epinal	5	30	549	419,992	5879,35	1674890
Yonne	A. de Contencin	Auxerre	5	37	482	373,763	7292,23	2392126
Alger	Lautour-Mézeray	Alger	»	»	»	» »	» »	»

ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.

MÉTROPOLES et DIOCÈSES.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.
	MM.
PARIS	SIBOUR
Chartres	Clausel de Montals
Meaux	Allou
Orléans	Dupanloup
Blois	Doney
Versailles	Gros (Jean Nicaise)
CAMBRAI	GIRAUD
Arras	Le cardinal De la Tour d'Auvergne
LYON et VIENNE	Le cardinal De BONALD
Autun	Du Trousset
Langres	Parisis
Dijon	Rivet
Saint-Claude	De Chamon
Grenoble	Philibert-Bruillard
ROUEN	BLANQUART DE BAILLEUL
Bayeux	Robin
Evreux	Olivier
Séez	Rousselet (Ch.-Frédér.)
Coutances	Robiou
SENS et AUXERRE	JOLLY-MELLON
Troyes	Cœur
Nevers	Dufêtre
Moulins	Dreux-Brézé
REIMS	GOUSSET
Soissons	Garsignies
Châlons	De Prilly
Beauvais	Gignoux
Amiens	De Salinis
TOURS	MORLOT
Le Mans	Bouvier
Angers	Angebault
Rennes	De Brossays-Saint-Marc
Nantes	Jacquemet
Quimper	Graveran
Vannes	De la Motte-Vauvert
Saint-Brieuc	Le Mée
BOURGES	DUPONT
Clermont	Féron
Limoges	Buissas
Le Puy	De Morlhon
Tulle	Berteaud
Saint-Flour	De Marguerie

MÉTROPOLES et DIOCÈSES.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.
	MM.
ALBY	De JERPHANION
Rodez	Croizier
Cahors	Bardou
Mende	Poulquier
Perpignan	De Saunhac-Belcastel
BORDEAUX	DONNET
Agen	De Vesins
Angoulême	Regnier
Poitiers	Pie
Périgueux	Massonnais
La Rochelle	Villecourt
Luçon	Baillès
AUCH	De LA CROIX D'AZOLETTE
Aire	Lanneluc
Tarbes	Laurence
Bayonne	Lacroix
TOULOUSE et NARBONNE	D'ASTROS
Montauban	Doney
Pamiers	Allouvry
Carcassonne	de Bonnechose
AIX, ARLES et EMBRUN	DARCIMOLES
Marseille	De Mazenod
Fréjus	Wicart
Digne	Meirieu
Gap	Depéry
Ajaccio	Casanelli d'Istria
Alger	Pavy
BESANÇON	MATHIEU
Strasbourg	Rœss
Metz	Dupont des Loges
Verdun	Rossat
Belley	Devie
Saint-Dié	Caverot
Nancy	Menjand
AVIGNON	DEBELLAY
Nîmes	Cart
Valence	Chatrousse
Viviers	Guibert
Montpellier	Thibault

CONSEIL D'ÉTAT.

MM. Boulay de la Meurthe O. ✠, Vice-Président de la République, Président.
De Cormenin, Vice-Président.

CONSEILLERS :

MM.
Baumes.
Behic.
Bethmont.
Bouchené-Lefer
Boudet.
Boulatignier.
Boulay de la Meurthe (F.-J.)
Boussingault.
Bureaux de Puzy.
Carteret.
Charton.
Cuvier.
Defresne.

MM.
Dunoyer.
Gauthier de Rumilly.
Havin.
Hély-d'Oyssel.
Hermann.
Jouvencel.
Jublin.
Lanyier.
Macarel.
Mahérault.
Maillard.
Marchand.
O'Donnel.

MM.
Paravey.
Perignon.
Pons de l'Hérault.
Rainneville.
Rivet.
De Saint-Aignan.
Say.
Stourm
Tarlé.
Tourangin.
Tournouer.
Vivien.
Vuillefroy.

COUR DE CASSATION.

Premier Président.

M. Portalis.

Présidents, MM.

Laplagne-Baris, président de la chambre criminelle.

Lasagni, président de la chambre des requêtes.

Béranger, président de la chambre civile.

Conseillers.

Mestadier.
De Crouseilhes.
Meyronnet de Saint-Marc.
Rocher.
Isambert.
Bernard (de Rennes).
Vincens-St.-Laurent, père.
Duplan.
Renouard.
De Gaujal.
Miller.
Jacquinot-Godard.
Barennes.
De Romieu.

Fréteau de Pensy.
De Haussy de Robécourt.
Gillon.
Mesnard.
Pataille.
Hardouin.
Feuilhade-Chauvin.
Hello.
Collin.
Simenneau.
Gaulthier.
Lavielle.
Travers de Beauvert.
Sylvestre de Charteloup.

Legagneur.
Abattucci.
Pécourt.
Delapalme.
Brière-Valigny.
Moreau.
De Boissieu.
Taillandier.
Laborie.
Rives.
Delapalme.
Gauchy.

Procureur général :

Dupin aîné.

Avocats généraux :

Montigny.
Servin.
Nouguier.
Nicias-Gaillard.
Glandaz.
Nachet.

Greffier en chef : M. Bernard.

COURS D'APPEL

ET DÉPARTEMENTS QUI EN RESSORTISSENT.

AGEN, M. Tropamer, président.
Gers, Lot, Lot-et-Garonne.

AIX, M. Borelli, président.
Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var.

AMIENS, M. Boullet, président.
Aisne, Oise, Somme.

ANGERS, M. Desmazières, président.
Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe.

BASTIA, M. Colonna-d'Istria, président.
Corse.

BESANÇON, M. Alviset, président.
Doubs, Jura, Haute-Saône.

BORDEAUX, M. de la Seiglière, président.
Charente, Dordogne, Gironde.

BOURGES, M. Mater, président.
Cher, Indre, Nièvre.

CAEN, M. Jallon, président.
Calvados, Manche, Orne.

COLMAR, M. Rossée, président.
Bas-Rhin, Haut-Rhin.

DIJON, M. Muteau, président.
Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Haute-Marne.

DOUAI, M. Le Roux de Bretagne, prés.
Nord, Pas-de-Calais.

GRENOBLE, M. Roger, président.
Hautes-Alpes, Drôme, Isère.

LIMOGES, M Tixier de la Chassagne, pr.
Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.

LYON, M. de Belbeuf, présid.
Ain, Loire, Rhône.

METZ, M. Charpentier, président
Ardennes, Moselle.

MONTPELLIER, M. de Gaujal, président.
Aude, Aveyron, Hérault, Pyrénées-O.

NANCY, M. Quenoble, président.
Meurthe, Meuse, Vosges.

NIMES, M. Teulon, présid.
Ardèche, Gard, Lozère, Vaucluse.

ORLÉANS, M. de Vauzelles, présid.
Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret.

PARIS, M. Troplong, président.
Aube, Eure-et-Loir, Marne, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne.

PAU, M. Amilhau, président.
Landes, Basses-Pyrén., Hautes-Pyrén.

POITIERS, M. Moyne, président.
Charente Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.

RENNES, M. N., président.
Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan.

RIOM, M. Nicolas, président.
Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de Dôme.

ROUEN, M. Frank-Carré, président.
Eure, Seine-Inférieure.

TOULOUSE, M. Piou, président.
Arriége, Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne,

ALGER, Dubard, président.
L'Algérie.

DIVISIONS MILITAIRES.

PREMIÈRE DIVISION. — *Paris.*

M. Neumayer, comm. à Paris.
Seine, Seine-et-Oise, Oise, Loiret, Loir-et-Cher, Eure-et-Loir, Seine-et-Marne, Seine-Inférieure, Eure, Aube, Yonne.
5 *chefs-lieux de subdivisions :* Versailles, Orléans, Melun, Rouen et Troyes.

DEUXIÈME DIVISION. — *Lille.*

M. Foucher, comm. à Lille.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne.
2 *chefs-lieux de subdivisions :* Arras et Laon.

TROISIÈME DIVISION. — *Metz.*

M. Randon, comm. à Metz.
Moselle. Meurthe, Vosges, Marne, Meuse, Ardennes.
4 *chefs-lieux de subdivisions :* Nancy, Châlons, Verdun et Mézières.

QUATRIÈME DIVISION. — *Strasbourg.*

M. Mugnan, comm. à Strasbourg.
Bas-Rhin, Haut-Rhin.
1 *chef-lieu de subdivision :* Colmar.

CINQUIÈME DIVISION. — *Dijon.*

M. Hatry, comm. à Dijon.
Doubs, Côte d'Or, Haute-Marne, Saône-et-Loire, Jura, Haute-Saône.
2 *chefs-lieux de subdivisions :* Châlon-sur-Saône et Vesoul.

SIXIÈME DIVISION. — *Lyon.*

M. Gemeau, comm. à Lyon
Rhône, Ain, Loire, Isère, Drôme.
1 *chef-lieu de subdivision :* Grenoble.

SEPTIÈME DIVISION. — *Marseille.*

M. Carrelet, comm. à Marseille.
Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Basses et Hautes-Alpes.
2 *chefs-lieux de subdivisions :* Toulon et Avignon.

HUITIÈME DIVISION. — *Montpellier.*

M. Boyer, comm. à Montpellier.
Hérault, Gard, Ardèche, Aveyron, Lozère.
2 *chefs-lieux de subdivisions :* Nîmes et Rhodez.

NEUVIÈME DIVISION. — *Perpignan.*

M. D'Aussagnes de Larbordes, comm. à Perpignan.
Pyrénées-Orientales, Aude, Arriége.
1 *chef-lieu de subdivision :* Carcassonne.

DIXIÈME DIVISION. — *Toulouse.*

M. Rexeux, comm. à Toulouse.
Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Tarn.
1 *chef-lieu de subdivision :* Montauban.

ONZIÈME DIVISION. — *Bayonne.*

M. Harispe, comm. à Bayonne.
Basses-Pyrénées, Landes, Gers, Hautes-Pyrénées.
1 *chef-lieu de subdivision :* Auch.

DOUZIÈME DIVISION. — *Bordeaux.*

M. Hecquet, comm. à Bordeaux.
Gironde, Charente-Inférieure, Charente, Dordogne, Lot-et-Garonne.
2 *chefs-lieux de subdivisions :* La Rochelle et Périgueux.

TREIZIÈME DIVISION. — *Clermont.*

M. Thiéry J. F. V., comm. à Clermont.
Puy-de-Dôme, Cher, Indre, Haute-Vienne, Creuze, Corrèze, Haute-Loire, Cantal, Allier, Nièvre.
4 *chefs-lieux de subdivisions :* Bourges, Limoges. Le Puy, Moulins.

QUATORZIÈME DIVISION. — *Nantes.*

M. Gérard, comm. à Nantes.
Loire-Inférieure, Vendée, Deux-Sèvres, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Vienne.
3 *chefs-lieux de subdivisions :* Napoléon-Vendée, Angers et Tours.

QUINZIÈME DIVISION. — *Rennes.*

M. Duvivier, comm. à Rennes.
Ille-et-Vilaine, Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan.
3 *chefs-lieux de subdivisions :* Brest, Saint-Brieuc et Vannes.

SEIZIÈME DIVISION. — *Caen.*

M. Ordener, comm. à Caen.
Calvados, Manche, Sarthe, Mayenne, Orne.
3 *chefs-lieux de subdivisions :* Saint-Lô, Le Mans et Alençon.

DIX-SEPTIÈME DIVISION. — *Bastia.*

M. Letang, comm. à Bastia.
Corse.
1 *chef-lieu de subdivision :* Ajaccio.

ARRONDISSEMENTS FORESTIERS.

1er *arrondissement.* — Oise, Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne.
M. Vicaire, conservat., à Paris.

2e *arrondissement.* — Eure, Seine-Infér.
M. Desmaloizes, cons., à Rouen.

3e *arrondissement.* — Côte-d'Or.
M. de Saint-Ouen, conserv., à Dijon.

4e *arrondissement.* — Meurthe.
M. Fliche, conservateur, à Nancy.

5e *arrondissement.* — Bas-Rhin.
M. de Poli, conservat., à Strasbourg.

6e *arrondissement.* — Haut-Rhin.
M. Salomon, conservateur, à Colmar.

7e *arrondissement.* — Aisne, Nord, Pas-de Calais, Somme.
M. Roudouart, conservateur, à Douai.

8e *arrondissement.* — Aube, Haute-Marne, Yonne.
M. Fourmon, conservateur, à Troyes.

9e *arrondissement.* — Vosges.
M. Hun, conservateur, à Epinal.

10e *arrondissement.* — Ardennes, Marne.
M. Martin, conservateur, à Châlons.

11e *arrondissement.* — Moselle.
M. de Mecquenem, conserv., à Metz.

12e *arrondissement.* — Doubs.
M. Pintart, conservateur, à Besançon.

13e *arrondissement.* — Jura, Haute-Saône.
M. Talotte, cons., à Lons-le-Saulnier.

14e *arrondissement.* — Hautes-Alpes, Drôme, Isère.
M. d'Entraigues, conserv, à Grenoble.

15e *arrondissement.* — Calvados, Manche, Mayenne, Orne, Sarthe, Eure-et-Loire.
M. Chaunette, conserv., à Alençon.

16e *arrondissement.* — Meuse.
M. Cotheret, conserv., à Bar-le-Duc.

17e *arrondissement.* — Ain, Rhône, Saône-et-Loire.
M. Lucote, conservat. à Mâcon.

18e *arrondissement.* — Arriège, Lot, H Garonne, Tarn-et-Garonne.
M. De la Bécassière, cons., à Toulouse.

19e *arrondissement.* — Indre, Indre-et-Loire, Cher, Maine-et-Loire.
M. Trumeau, conservateur, à Tours.

20e *arrondissement.* — Cher, Indre, Nièvre.
M. Falaise, conservateur à Bourges.

21e *arrondissement.* — Allier, Creuse, Loire, Puy-de-Dôme.
M. Baudelot, conserv., à Moulins.

22e *arrondissement* — Gers, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées.
M. Dubourdieu, conservateur, à Pau.

23e *arrondissement.* — Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan.
M. Boullemer, conservat., à Rennes.

24e *arrondissement.* — Charente, Char.-Infér., Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.
M. Saint-Cher, conservateur, à Niort.

25e *arrondissement.* — Aude, Pyrénées Orientales, Tarn.
M. Subiranne, conservat., à Carcassonne.

26e *arrondissement.* — Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse.
M. Jaillet, conservateur, à Aix.

27e *arrondissement.* — Ardèche, Gard, Hérault, Lozère.
M. Cler, conservateur, à Nîmes.

28e *arrondissement.* — Aveyron, Cantal, Corrèze, Haute-Loire, Haute-Vienne.
M. Lerouillé, conservateur, à Aurillac.

29e *arrondissement.* — Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne.
M. Poirson, conserv., à Bordeaux.

30e *arrondissement.* — Corse.
M. de La Gibertie, conservateur, à Ajaccio.

CHAPITRE II.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

SECTION Ire.

ADMINISTRATION CIVILE.

PRÉFECTURE DE L'YONNE.

M. de Contencin O. ✻, Préfet de l'Yonne.

Conseil de Préfecture.

Le Préfet, *Président*.

MM.

Lescuyer, Secrétaire général.
Cherest, avocat.
Bert, ancien avoué.
Challe fils, avocat.

Cabinet de M. le Préfet.

M. *de Pontbriant*, secrétaire particulier.

ORGANISATION DES BUREAUX.

Premier Bureau. — *Secrétariat*.

M. *Ferrard*, chef.

Administration. Objets de correspondance qui ne sont spécialement attribués à aucun bureau. Affaires réservées de toute nature. Recueil des actes administratifs, registres des Arrêtés du Préfet et du Conseil de préfecture, Bulletin des lois, impression et distribution des rapports du Préfet au Conseil Général et des procès-verbaux des délibérations dudit Conseil; Personnel des Sous-Préfets, des Conseillers et des employés de préfecture et des Fonctionnaires administratifs; Listes électorales et du Jury; Elections de Représentants, de Conseillers généraux, d'arrondissement et municipaux. Elections consulaires; Chambres consultatives des arts et manufactures. Mouvement annuel et recensement quinquennal de la population. Légion d'honneur, médailles d'honneur et récompenses pour actes de dévouement. Sociétés de belles-lettres et associations; beaux-arts, imprimerie, librairie, théâtres. Demandes de brevets d'invention. Epidémies, épizooties, vaccine. Demandes de lettres de naturalité. Foires et marchés. Approvisionnements des boulangers et taxes. Commissions de gardes particuliers. Poste aux lettres, aux chevaux. Inventaire du mobilier de la préfecture, des sous-préfectures et des tribunaux. Caisses d'épargne. Lycées. Hospices des jeunes aveugles, des quinze-vingts, des sourds-muets. Agriculture, comices agricoles, secours et encouragements, établissements insalubres, écoles d'agriculture, produits agricoles; mercuriales. Concours d'étalons.

Police. Haute police. Personnel des commissaires de police. Police médicale, jury médical, médecins, officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes. Police municipale et rurale. Réfugiés politiques. Passe-ports étrangers, à l'étranger et à l'intérieur. Permis de chasse. Prisons, régime intérieur et dépenses de toute nature; Surveillance et masse de réserve des condamnés libérés. Voyageurs indigents. Evénements malheureux. Expertise et autorisation de mise en circulation des voitures

publiques. Vente de poudres. Police des inhumations. Police du travail des enfants dans les manufactures.

CULTE. Erection de cures, succursales, chapelles vicariales et autres. Congrégations religieuses.

2e BUREAU. — *Administration départementale et Travaux publics.*

M. *Lechat*, chef.

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE. Bâtiments départementaux. Hôtels de préfecture et de sous-préfectures, tribunaux, prisons, maisons de dépôt, casernes de gendarmerie, asile départemental d'aliénés. Travaux, dépenses, ventes, acquisitions, échanges, baux à loyer, assurances, etc., concernant ces bâtiments. Architectes du département et d'arrondissements. Tribunaux, frais de parquet, menus frais des justices de paix. Dépenses diverses relatives au casernement de la gendarmerie. Edifices diocésains, église métropolitaine, archevêché, travaux, mobilier de l'archevêché. Secours aux églises et monuments historiques, travaux de restauration et d'entretien, recherches de substructions antiques. Moulins et usines. Rivières et cours d'eau. Usines à fer. Dessèchement de marais. Statistique.

DOMAINE. Propriétés de l'Etat, domaines engagés, rivières navigables et flottables, îles et îlots, pêche, vente, concessions, contentieux, amendes. Forêts, personnel, administration des bois de l'Etat et communaux, délimitations, aménagements, droits d'usage, cantonnements, ventes de coupes, rouettes, amodiation de la chasse, etc. Répertoire des actes administratifs.

PONTS ET CHAUSSÉES. Chemin de fer. Routes nationales et départementales, canaux de Bourgogne et du Nivernais, amélioration de la navigation de l'Yonne, rivières de Cure et d'Armançon, travaux neufs et d'entretien, acquisition de terrain, expropriation, indemnités pour dommages, personnel, administration, flottage et navigation, ports, police de la grande voirie et du roulage.

VOIRIE VICINALE. Chemins vicinaux de grande et moyenne communication, travaux de toute nature, acquisition et expropriation de terrain, aliénation des chemins ou portions de chemins abandonnés, indemnités pour dommages, police, personnel des agents-voyers et cantonniers, etc. Chemins vicinaux de petite communication, tableaux de classement, délimitation, vote et emploi des ressources, police. Chemins ruraux.

TROISIÈME BUREAU. — *Administration communale, cultes et instruction publique.*

M. *Longuet*, chef.

COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX. Administration des biens des communes, hospices et bureaux de bienfaisance, dons et legs, baux à ferme et à loyer, acquisitions, aliénations et échanges, budgets primitifs et supplémentaires, règlement des comptes. Impositions locales ordinaires ou extraordinaires. Nomination des Receveurs. Octrois, droits de location de place, droits de pesage et de mesurage, droits de concessions de sépultures. Perceptions de toute nature au profit des communes et établissements charitables. Cotisations municipales. Taxes d'affouage et de jouissance des fruits communaux. Parcours et vaine pâture. Travaux aux chemins vicinaux autres que ceux de grande communication. Alignements des rues et places dans les villes et bourgs. Nomination des gardes champêtres. Confection des registres de l'état civil et frais d'exécution des tables décennales. Règlements concernant le régime intérieur des hospices et les bureaux de bienfaisance. Nomination des administrateurs, médecins, receveurs et économes. Correspondances éventuelles avec des administrations hospitalières étrangères au département.

FABRIQUES DES ÉGLISES. Nomination des fabriciens. Dons et legs. Acquisitions, aliénations et remboursements de rentes. Secours pour édifices du culte. Subventions à la charge des communes.

INSTRUCTION PUBLIQUE. Colléges communaux, pensions et institutions secondaires; pensionnats de demoiselles. Budget départemental de l'instruction primaire, comités et commission de l'instruction primaire. Ecole normale, personnel, administration et comptabilité. Ecoles primaires communales, personnel, dépenses,

subventions, rétribution mensuelle, encouragements, secours et récompenses, caisse d'épargnes des instituteurs. Salles d'asile, ouvroirs, bibliothèques communales.

Quatrième Bureau. — *Administration militaire. Gardes nationales. Contributions et Comptabilité. Aliénés. Enfants trouvés et abandonnés. Incendies. Poids et mesures. Colons réfugiés.*

M. *Belle* ✻, chef.

Administration militaire. Recrutement de l'armée, engagements volontaires, déserteurs et insoumis, justice militaire, police des jeunes soldats. Casernement, logement des troupes chez l'habitant. Conseil de révision. Fournitures et prestations pour le compte du ministre de la guerre. Convois militaires, transports, fourrages. École polytechnique. Écoles militaires de St.-Cyr et navale, écoles vétérinaires. École des arts et métiers. Pensionnaires de l'État et de la marine. Service ordinaire et inspection des enfants trouvés et abandonnés. Asile départemental des aliénés; dépenses, administration de ce service.

Gardes nationales. Leur organisation et leur comptabilité. La formation annuelle des tableaux communaux et cantonaux des citoyens mobilisables. Corps spéciaux des sapeurs-pompiers. Inspection de l'armement,

Contributions directes. Répartement, mise des rôles en recouvrement, secours pour grêle, épizootie, inondation et incendie. Ordonnances de remises et modérations, décharge ou réduction. Nomination annuelle des répartiteurs. Cadastre, frais généraux ou particuliers qui s'y rapportent. Circonscriptions territoriales. Comptabilité du ministère des finances. Personnel des employés des contributions et du cadastre, des receveurs des finances, percepteurs et agents des poursuites. Service des poids et mesures et personnel des vérificateurs. Caisse des incendiés. Secours aux colons réfugiés.

Contributions indirectes. Inventaire, exercice, abonnements, débits de poudre.

Comptabilité. Mandatement de toutes les dépenses publiques ou départementales ressortissant aux ministères de l'Intérieur, du Commerce et des Travaux publics, de l'Instruction publique et des Cultes, et de la Justice. Traitements mensuels ou trimestriels des fonctionnaires. Comptes des avances réciproques entre les départements. Primes pour la destruction des loups. Comptes généraux et départementaux. Inscription de rentes sur le grand livre.

M. *Berrade*, Inspecteur départemental du service des enfants trouvés.

Archives. — M. *Quantin*, Archiviste.

Les archives de la préfecture se composent : 1° de tous les titres des établissements religieux supprimés en 1790 dans le département, savoir : des anciens archevêchés de Sens et de l'évêché d'Auxerre, des chapitres, abbayes et prieurés d'hommes et de femmes des deux diocèses; des titres et biens des émigrés, des cures et fabriques du département, des tribunaux consulaires, etc. Parmi ces nombreux documents, il en est de différentes valeurs : les uns sont précieux pour l'intérêt historique qu'ils présentent, les autres pour les droits de propriété, servitude, etc., sur les biens devenus nationaux en 1790 et vendus comme tels.

2° De tous les actes de l'administration depuis 1790 dans ses diverses parties telles que les communes, la guerre, les finances, les élections, les biens nationaux, les contributions, l'état civil, le clergé, les travaux publics.

ARRONDISSEMENTS.

Auxerre. Population totale : 119,057.
Avallon. Population totale : 47,576. — M. Duranton, S-Préfet, *Renaud*, secrét.
Joigny. Popul. totale : 97,688. — M. Davilliers, S.-Préfet, *Bergerand*, id.
Sens. Population totale : 65,602. — M. Lapérouse, S.-Préfet, *Desbuisson*, id.
Tonnerre. Population totale : 44,933. — M. O. Duranthon, Sous Préfet, *Masson*, id.

DIVISION DU DÉPARTEMENT EN CANTONS,

Avec leur population, leur étendue en hectares, le nombre des Electeurs et Jurés et le montant des 4 contributions directes.

CANTONS.	POPULATION.	ÉTENDUE en hectares.	NOMBRE de communes.	NOMBRE des électeurs inscrits pour l'élection du 14 octobre 1819.	NOMBRE de Jurés portés sur la liste générale.	NOMBRE de Jurés inscrits sur la liste annuelle.	MONTANT des quatre contributions directes : foncière, personnelle et mobilière, portes et fenêtres et patentes.	
AUXERRE.								
Auxerre (est)	11751	7013	5	6952	1716	146	351820	07
Auxerre (ouest)	14627	17719	10					
Chablis	8546	19439	14	2531	368	31	127367	54
Coulanges-la-Vineuse	9137	14017	12	2812	488	42	124764	31
Coulanges-sur-Yonne	8016	17237	10	2253	207	18	77607	03
Courson	8101	20366	12	2322	258	22	92431	33
Ligny	7582	15472	13	2224	174	15	110100	08
Saint-Florentin	6383	9756	8	1955	316	27	88762	40
Saint-Sauveur	12804	27090	11	3638	285	24	133631	55
Seignelay	8615	11914	10	2703	527	45	125822	75
Toucy	12335	21079	12	3471	393	33	141212	61
Vermenton	11160	19439	14	3248	345	29	141329	21
AVALLON.								
Avallon	13244	19524	15	3737	771	66	173581	18
Guillon	6529	16934	16	1937	347	30	108145	33
L'Isle	7056	19250	14	2107	289	25	98980	26
Quarré-les-Tombes	8422	18555	8	2261	98	8	63261	06
Vézelay	12325	25597	18	3604	291	25	131282	29
JOIGNY.								
Aillant	15999	27952	22	4477	594	51	193554	49
Bléneau	8115	24343	8	2111	214	18	92733	69
Brienon	11918	23530	11	3543	535	46	151488	»
Cerisiers	6049	14365	9	1751	279	24	57728	25
Charny	10368	26115	16	2865	309	26	118840	70
Joigny	17947	21111	18	4961	1031	88	257485	58
Saint-Fargeau	7355	24706	7	1936	192	16	104628	95
Saint-Julien-du-Sault	8463	15446	9	2388	312	27	93432	18
Villeneuve-sur-Yonne	11474	17949	8	3231	598	51	133265	25
SENS.								
Chéroy	9052	24728	18	2512	397	34	128053	24
Pont-sur-Yonne	12244	18368	15	3567	709	60	180760	58
Sens (nord)	11609	16203	13	6999	1789	152	325001	86
Sens (sud)	12423	12907	11					
Sergines	10197	23886	17	2903	683	58	163997	39
Villeneuve-l'Archev.	10077	26295	16	2919	625	53	144741	15
TONNERRE.								
Ancy le-Franc	9846	28510	19	3165	436	37	166962	47
Cruzy	8583	27000	18	2854	482	41	120735	25
Flogny	8508	17552	15	2719	574	49	127468	40
Noyers	7854	29398	15	2203	421	36	112771	57
Tonnerre	10142	18756	15	3040	546	47	148343	90
	374856	739521	482	107899	19685	1500		

Indication des communes composant chaque canton.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Auxerre (est). — Augy. Champs. Quenne. Saint-Bris, Venoy.

Auxerre (ouest) —Appoigny, Auxerre, Charbuy, Chevannes, Monéteau, Perrigny, Saint Georges. Vallan, Vaux, Villefargeau.

Chablis. — Aigremont, Beine, Chablis, Chemilly-sur-Serein, Chichée, Chitry, Courgis, Fontenay près Chablis, Fyé, Lichères, Milly, Poinchy, Préhy, Saint-Cyr-les-Colons.

Coulanges-la-Vineuse. — Charantenay, Coulanges-la-Vineuse, Coulangeron, Escamps, Escolives, Gy-l'Evêque, Irancy, Jussy, Migé, Val-de-Mercy, Vincelles, Vincelottes.

Coulanges-sur-Yonne. — Andryes, Coulanges-sur-Yonne, Crain, Etais, Festigny, Fontenay-sous-Fouronnes, Lucy-sur-Yonne, Mailly-Château, Merry-sur-Yonne, Trucy-sur-Yonne.

Courson — Chastenay, Courson, Druyes, Fontenailles, Fouronnes, Lain, Merry-Sec, Molesmes, Mouffy, Ouanne, Sementron, Taingy

Ligny. — Bleigny-le-Carreau, La Chapelle-Vaupelteigne, Lignorelles, Ligny-le-Châtel, Maligny, Mérey, Montigny-le Roi, Pontigny, Rouvray, Varennes, Venouse, Villeneuve-Saint-Salve, Villy.

Saint-Florentin. — Avrolles, Bouilly, Chéu, Germigny, Jaulges, Rebourceaux, Saint Florentin, Vergigny.

Saint-Sauveur. — Fontenoy, Lainsecq, Moutiers, Perreuse, Sainpuits, Sainte-Colombe, Saints, Saint-Sauveur. Sougères, Thury, Treigny.

Seignelay — Beaumont, Chemilly près Seignelay Cheny, Chichy, Gurgy, Hauterive, Héry, Mont-Saint Sulpice, Ormoy, Seignelay.

Toucy. — Beauvoir, Diges, Dracy, Eglény, Lalande, Leugny, Lévis, Lindry, Moulins-sur-Ouanne, Parly, Pourrain, Toucy.

Vermenton. — Accolay, Arcy-sur Cure, Bazarnes, Bessy, Bois-d'Arcy, Cravant, Essert, Lucy-sur-Cure, Mailly-la-Ville, Prégilbert, Sainte-Pallaye, Sacy, Sery, Vermenton.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Avallon. — Annay-la-Côte. Annéot. Avallon, Domecy-sur-le-Vault, Etaules, Girolles, Island, Levault, Lucy-le-Bois, Magny, Menades, Pontaubert, Sauvigny-le-Bois, Sermizelles, Tharot.

Guillon. — Anstrude, Cisery, Cussy-les-Forges, Guillon, Marmeaux, Montréal, Pizy, Saint-André. Santigny. Sauvigny le-Beuréal, Sauvigny-en-Terre-Pleine, Sceaux, Tizy, Trévilly, Vassy, Vignes.

L'Isle-sur le-Serein. — Angely. Annoux, Athie, Blacy, Civry, Coutarnoux, Dissangis, Joux, l'Isle, Massangis, Précy-le Sec, Provency, Sainte-Colombe, Talcy.

Quarré-les-Tombes —Beauvillers, Bussières, Chastellux, Quarré-les-Tombes, Saint-Brancher, Sainte-Magnance, Saint-Germain-des-Champs, Saint-Léger.

Vézelay. — Asnières, Asquins, Blannay, Brosses, Chamoux, Châtel-Censoir, Domecy sur-Cure, Foissy-les-Vézelay, Fontenay près Vézelay, Givry, Lichères, Montillot, Pierre Perthuis, St.-Moré, St.-Père, Tharoiseau, Vézelay, Voutenay.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Aillant. — Aillant, Branches, Champvallon, Chassy, Fleury, Guerchy, Laduz, La Villotte, les Ormes, Merry la-Vallée, Neuilly, Poilly, Saint-Aubin-Châteauneuf, Saint-Martin-sur Ocre, Saint-Maurice-le-Vieil, Saint-Maurice Tizouaille, Senan, Sommecaise, Villemer, Villiers-Saint Benoît, Villiers-sur-Tolon, Volgré.

Bléneau. — Bléneau, Champcevrais, Champignelles, Louesmes, Rogny, Saint-Privé, Tannerre, Villeneuve-les Genets.

Brienon — Belle-Chaume, Bligny-en-Othe, Brienon, Bussy en-Othe, Chailley, Champlost, Esnon, Mercy, Paroy-en Othe, Turny, Vénizy.

Cerisiers. — Arces, Bœurs, Cerilly, Cerisiers, Coulours, Dillot, Fournaudin, Vaudeurs, Ville-Chétive.

Charny. — Chambeugle, Charny, Chêne-Arnoult, Chevillon, Dicy, Fontenouille, Grand-Champ, La Ferté-Loupière, La Mothe-aux-Aulnais, Malicorne, Marchais-Beton, Perreux, Prunoy, Saint-Denis-sur-Ouanne, Saint-Martin-sur-Ouanne, Villefranche.

Joigny. — Bassou, Béon, Bonnard, Brion, Cézy, Champlay, Chamvres Charmoy, Chichery, Epineau-les-Voves, Joigny, Looze, Migennes, Paroy-sur-Tholon, Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Cydroine, Villecien, Villevallier.

Saint-Fargeau. — Fontaines, Lavau, Mézilles, Ronchères, Saint-Fargeau, Saint-Martin des-Champs, Sept-Fonds.

Saint-Julien-du-Sault. — Cudot, La Celle Saint-Cyr, Précy, Saint-Julien-du-Sault, Saint Loup-d'Ordon, Saint-Martin-d'Ordon, Saint-Romain-le-Preux, Sépaux, Verlin.

Villeneuve-le-Roi. — Armeau, Bussy-le-Repos, Chaumot, Dixmont, Les Bordes, Piffonds, Rousson, Villeneuve-le-Roi.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Chéroy. — Brannay, Chéroy, Courtoin, Dollot, Domats, Fonchères, Jouy, La Belliolle, Montacher, Saint-Valérien, Savigny, Subligny, Vallery, Vernoy, Villebougis, Villegardin, Villeneuve-la-Dondagre, Villeroy.

Pont-sur-Yonne. — Champigny, Chaumont, Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, Lixy, Michery, Pont-sur-Yonne, Saint Agnan, Villeblevin, Villemanoche, Villenavotte, Villeneuve-la-Guyard, Villeperrot, Villethierry.

Sens (nord). — Fontaine-la-Gaillarde, Maillot, Malay le-Roi, Malay-le-Vicomte, Noé, Passy, Rosoy, Saint Clément, Saligny, Soucy, Sens, Vaumort, Véron.

Sens (sud). — Collemiers, Cornant, Courtois, Egriselles-le-Bocage, Etigny, Gron, Marsangis, Nailly, Paron, Saint-Denis, Saint-Martin-du-Tertre.

Sergines. — Compigny, Courceaux Courlon, Fleurigny, Grange le-Bocage, La Chapelle-sur-Oreuse, Pailly, Plessis-Dumée, Plessis-Saint Jean, Saint-Martin-sur-Oreuse, Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, Serbonnes, Sergines, Sognes, Vertilly, Villiers-Bonneux, Vinneuf.

Villeneuve-l'Archevêque. — Bagneaux, Chigy, Courgenay, Flacy, Foissy, Lailly, La Postole, Les Sièges, Molinons, Pont-sur Vannes, Theil, Thorigny, Vareilles, Villeneuve-l'Archevêque, Villiers-Louis, Voisines.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Ancy-le-Franc.—Aisy, Ancy-le-Franc, Ancy-le-Serveux, Argentenay, Argenteuil, Chassignelles, Cry, Cusy, Fulvy, Jully, Lézinnes, Nuits, Passy, Perrigny, Ravières, Sambourg, Stigny, Villiers-les Hauts, Vireaux.

Cruzy. — Artonnay, Baon, Commissey, Cruzy, Gigny, Gland, Mélisey, Pimelles, Quincerot, Rugny, Saint-Martin, Saint-Vinnemer, Sennevoi-le-Bas, Sennevoi-le-Haut, Tanlay, Thorey, Trichey, Villon.

Flogny. — Bernouil, Beugnon, Butteaux, Carisey, Dié, Flogny, La Chapelle-Vieille-Forêt, Lasson, Neuvy Sautour, Percey, Roffey, Sormery, Soumaintrain, Tronchoy, Villiers-Vineux.

Noyers. — Annay, Censy, Châtel-Gérard, Etivey, Fresnes, Grimault, Jouancy, Môlay, Moulins, Nitry, Noyers, Pasilly, Poilly, Sainte-Vertu, Sarry.

Tonnerre.—Béru, Cheney, Collan, Dannemoine, Epineuil, Fley, Junay, Molosme, Serrigny, Tissé, Tonnerre, Vezannes, Vezinnes, Viviers, Yrouerre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE.

NOMS.	QUALIFICATIONS	RÉSIDENCE.	CANTONS que représentent les Conseillers.
	ARRONDISSEMENT D'AUXRERRE.		
Uzanne aîné	négociant	Auxerre	Auxerre (est)
Savatier-Laroche	représent. du peup.	Auxerre	Auxerre (ouest)
de Varange	propriétaire	Chemilly-s.-Serein	Chablis
Larabit ❋	représent. du peup.	Paris	Coulanges-la-Vin.
Badin-d'Hurtebise	juge de paix	Crain	Coulanges-s-Yonne
Baumier fils	march. de bois	Ouaine	Courson
Rabé	juge de paix	Maligny	Ligny
Decourtive	maire	Saint-Florentin	St.-Florentin
Morin	maire	Treigny	St.-Sauveur
Arrault	maire	Toucy	Toucy
Rousselet	maître de poste	Vermenton	Vermenton
	ARRONDISSEMENT D'AVALLON.		
Raudot-Réglois	représent. du peup.	Paris—Avallon	Avallon
Béthery de la Brosse ❋	propriétaire	Courterolles,c.deGuillon	Guillon
Dupeyrat ❋	C. à la C. d'a. de P.	Paris	L'Isle-sur-Serein
de Chastellux	maire	Chastellux	Quarré-les-Tombes
Flandin ❋	S. à la C. d'a. de P.	Paris	Vézelay
	ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.		
Précy	ancien notaire	Chassy	Aillant-sur-Tholon
Marie	avocat.	Paris	Bléneau
Lelorrain	notaire	Bussy-en-Othe	Brienon
Fenet	avocat	Paris	Cerisiers
Challe	avocat	Auxerre	Charny
Grenet	docteur-médecin	Joigny	Joigny
Frémy ❋	représent. du peup.	Saint-Fargeau	Saint-Fargeau
Protat	propriétaire	St-Julien-du-Sault	St.-Julien-du-Sault
de Chateaubourg	maire	Villen.-sur-Yonne	Villen.-sur-Yonne
	ARRONDISSEMENT DE SENS.		
Bagard	juge de paix	Montacher	Chéroy
Bertrand ❋	représent. du peup.	Paris, r. d. St-Pères	Pont-s.-Yonne
Guichard	propriétaire	Soucy—Paris	Sens (nord)
Lacave	conseiller municip.	Sens	Sens (sud)
Foacier	propriétaire	Serbonnes	Sergines
Gousault	propriétaire	Villen.-l'Archev.	Villen.-l'Archev.
	ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.		
De La Salle de Louvois	propriétaire	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc
De Tanlay père ❋	maire	Tanlay	Cruzy
Coquille	avocat	La Chapelle-V.-F.	Flogny
Robineau	notaire	Noyers	Noyers
Rétif	présid. du trib. civ.	Tonnerre	Tonnerre

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

NOMS.	QUALIFICATIONS.	RÉSIDENCES.	CANTONS que représentent les Conseillers.
	ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.		
BONNARD	maître-d'hôtel	Auxerre	Auxerre (est)
COLLERET	propriétaire	Appoigny	Auxerre (ouest)
N.	»	»	Chablis
GUIARD	médecin et maire	Gy-l'Évêque	Coul.-la-Vineuse
POULIN	médecin	Coulang.-s-Yonn.	Coul.-sur-Yonne
LOUZON	agent-voyer	Courson	Courson
BAUDOIN	maire	Ligny	Ligny
HERMELIN	avocat	St.-Florentin	St.-Florentin
DOUCET	ancien notaire	Thury	St.-Sauveur
DOURNEAU	juge de paix	Seignelay	Seignelay
MAREY	juge de paix	Toucy	Toucy
DEBONNAIRE	propr. et maire	Sainte-Pallaye	Vermenton
	ARRONDISSEMENT D'AVALLON.		
FEBVRE	propriétaire	Avallon	Avallon
MOCQUOT	propriétaire	Avallon	
DELAVEAU	notaire	Montréal	Guillon
DAVOUT ✻	maire	Annoux	L'Isle
BAUDENOT D'ANNOUX fils	propriétaire	Escolives	
TRIPIER	propriétaire	Saint-Léger	Quar.-l.-Tombes
BARBIER	propriétaire	St-Germ.-d.-Ch.	
DESTUT D'ASSAY	propriétaire	Tharoiseau	Vézelay
REGNAULT	juge de paix	Vézelay	
	ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.		
MOUSSU	notaire	Senan	Aillant
DETHOU	maire	Bléneau	Bléneau
MOLLEVEAUX	maire	Chailley	Brienon
GODINE	propriétaire	Cerisiers	Cerisiers
LAVOLLÉE	juge de paix	Charny	Charny
RAGON DES ESSARTS	maire	Beon	Joigny
LAVOLLÉE	maire	Mézilles	St.-Fargeau
BARRY	propriétaire	Précy	St-Julien
LEBLANC	propriétaire	Villen.-s.-Yonne	Villen.-s.-Yonn.
	ARRONDISSEMENT DE SENS.		
POUSSARD	notaire	Chéroy	Chéroy
ESPRIT	propriétaire	Champigny	Pont-sur-Yonne
BISSON	propriétaire	Pont-sur-Yonne	
FRINEUX aîné	adjoint au maire	Sens	Sens (nord)
VAUDOUX	march. de bois	Véron	
CORNISSET-LAMOTHE	juge de paix	Sens	Sens (sud)
PLÉAU	adjoint au maire	Sens	
LEGENDRE	maire	Sergines	Sergines
BEZINE	filateur	Molinons	Villen.-l'Archev.
	ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.		
MARTENOT	maître de forges	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc
VIART DE CHALVOSSON	maire	Cry	
JOLLIOT.	ancien notaire	Cruzy	Cruzy
THIERRY	médecin.	Tanlay	
CALMEAU	notaire	Flogny	Flogny
HUCHARD	maire	Neuvy-Sautour	
JODOT	ancien notaire	Noyers	Noyers
BELNET	avocat	Tonnerre	Tonnerre
MONICAULT (de)	propriétaire	Tonnerre	

JURY MÉDICAL.

MM. Adelon et Bérard, présidents alternativement.
Paradis, doct. en médec. à Auxerre.
Courot. idem.
Sallé, pharmacien à Auxerre.
Gaudichon, pharmacien à Sens.
Thierry, pharmacien à Avallon.

MÉDECINS DES EPIDEMIES:

MM. Paradis, à Auxerre.
Crou, à Sens.
Grenet, à Joigny.
Marquis à Tonnerre.
Quatrevaux, à Avallon.

CONSEILS D'HYGIÈNE.

AUXERRE, MM.

Paradis, Droin, Rémy,	docteurs méd. à Auxerre.	
Duchêne,	id.	Vermenton.
Duché,	id.	Ouanne.
Fremy, ancien pharm.		Auxerre.
Blin, pharmacien,		Auxerre.
Gastelier,	id.	St.-Florentin.
Vigreux, méd. vétér.,		Auxerre.
Arrault, cons. génér.,		Toucy.
Badin d'Hurteb., j. de p.		Coul.-s.-Yon.
Roset, propriétaire,		St.-Sauveur.

AVALLON, MM.

Quatrevaux, doct. méd.		Avallon.
Leriche,	id.	Guillon.
Pruneau,	id.	L'Isle.
Raoul,	id.	Joux.
Thierry, pharmacien,		Avallon.
Jauneau,	id.	Vézelay.
Renault, vétérinaire,		Avallon.
Febvre, maire.		Avallon.
Hérognet, juge de paix,		Quarré.
Reuche, propriétaire,		Vézelay.

JOIGNY, MM.

Grenet père, Picard,	doct. méd.	Joigny.
Bailly,	id.	W.-s.-Yonne.
Simonneau,	id.	Aillant.
Delpy, Benoît,	pharmaciens,	Joigny.
Robillard, méd. vétér.,		Joigny.
Lefebvre-Arrault, propr.		Joigny.
Martin,	id.	Ep.-les-Voves.
Julien, juge d'instruction,		Joigny.

SENS, MM.

Hédiard, Rolland, Crou,	médecins,	Sens.
Poumier, Jacob,	pharmaciens,	Sens.
Populus, médecin,		Pont-s.-Yon.
Martinot, vétérinaire,		Sens.
Vignon, ingén. en chef,		Sens.
Lamouroux, propriétaire,		La Pommeraye
Brice-Foin, m. de poste,		Thiel.

TONNERRE, MM.

Marquis, Lemoine,	doct. méd.,	Tonnerre.
Mariglier,	id.	Noyers.
Deboy,	id.	Carisey
Roy-Viard, Bernard,	pharmaciens,	Tonnerre.
Thierry, vétérinaire		Tonnerre.
Mathieu,	id.	Ancy-le-Fr.
Jacquillat, propriétaire,		Tonnerre.
Perruchon, architecte,		Tonnerre.

CONSEILS HYPPIQUES.

Auxerre, MM.

Ségala, Colin, Vigreux,	méd. vétér.	Auxerre. [illegible]
Collon,	id.	Seignelay.
Belhomme,	id.	Toucy.
Joynon,	id.	Lain.

Avallon, MM.

Cordier, propriétaire,	Monjalin.
Dormeau, id.	Island.
Clavin, id.	Provency.
Gudin, fermier,	Island.
Soisson (Ern.) propr.	Guillon.
Renaud, vétérinaire.	Avallon.

Joigny, MM.

Grand d'Esnon, maire,	Esnon.
Arrault père, propr.	Joigny.
Leblanc, propr.	W.-s.-Yonne.
Montmarin, m. de poste,	Bassou.
Robillard, méd. vétér.	Joigny.
Roché, memb. du c. ag.	Toucy.

Sens, MM.

Délions aîné, m. d. poste,	Sens.
Martinot, vétérinaire,	Sens.
Guillaume, m^d de chev.	Sens.
Lecomte*, m. de poste,	W.-la-Guyard.
Brice-Foin, m. de poste.	Theil.
Délions (Isidore), id.	Pont-s.-Yonne.

Tonnerre, MM.

Thierry, méd. vétér.	Tonnerre.
Jacquillat, agric.	Serrigny.
Hugot, m. de poste,	Tonnerre.
Mathieu, méd. vétér.	Ancy-le-Franc.
Finelle, id.	Noyers.
N...	

VACCINE

Les mesures prises par l'autorité pour la propagation de la vaccine sont consignées dans deux arrêtés du Préfet des 25 octobre 1834 et 1er août 1837, dont nous allons résumer les dispositions.

Les médecins, chirurgiens, officiers de santé et sages-femmes sont invités à propager la vaccine autant qu'ils le pourront. Les vaccinateurs sont priés de prévenir de leur arrivée les maires des communes qui doivent eux-mêmes leur indiquer les enfants non-vaccinés. Les ecclésiastiques, les chefs d'établissement, les instituteurs, les bureaux de bienfaisance et les dames de charité sont priés d'user de leur influence auprès des familles pour les déterminer à faire vacciner leurs enfants.

Une rétribution de 50 centimes est accordée pour chaque vaccination gratuite opérée par les médecins, chirurgiens, officiers de santé et sages-femmes.

Indépendamment de cette rétribution, une indemnité extraordinaire est accordée à chaque vaccinateur qui dépasse le nombre de 200 ou de 300 vaccinations. Elle est de 40 fr. dans le premier cas et de 75 fr. dans le second.

Des médailles sont décernées aux vaccinateurs qui auront opéré le plus de vaccinations et auront montré le plus de zèle.

Des comités cantonaux, composés du maire du chef-lieu, du juge de paix, des médecins, chirurgiens et officiers de santé du canton, sont chargés de rechercher les moyens les plus propres à propager la vaccine, de discuter toutes les questions relatives au succès des vaccinations, et de vérifier les résultats des opérations effectuées.

Dans chaque canton, un médecin inspecteur est chargé de s'assurer du succès des vaccinations opérées par les sages-femmes.

Un comité central est établi dans chaque arrondissement pour diriger les comités cantonaux, centraliser leur travail et signaler les vaccinateurs les plus zélés.

Enfin, un comité général est établi au chef lieu du département, seconde les comités d'arrondissement, arrête les listes générales de vaccinations et décerne les indemnités et les récompenses méritées par les vaccinateurs.

TABLEAU par ordre alphabétique des 482 communes du département de l'Yonne, avec le chiffre de la superficie, celui du revenu foncier, et les distances judiciaires ; le nom du canton et du bureau de poste auxquels chaque commune appartient.

(NOTA. — Les distances judiciaires sont exprimées en kilomètres.)

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Accolay.	927	21981	Vermenton	Vermenton	3	22	22
Aigremont.	681	4607	Chablis	Chablis	14	28	28
Aillant.	1820	31515	Aillant	Aillant	»	13	20
Aisy.	1797	37865	Ancy-le-Franc	Nuits	16	34	58
Ancy-le-Franc.	1471	58760	Id	Ancy-l-Franc	»	18	53
Ancy-le-Libre.	2165	34363	Id.	Id.	5	13	50
Andries.	2979	28581	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.	6	37	37
Angely.	799	21939	L'Isle-s-le-S.	L'Isle	5	14	48
Annay-la-Côte.	1292	37490	Avallon	Avallon	6	6	43
Annay-s.-Serein.	2700	24893	Noyers	Noyers	5	15	33
Annéot,	2612	18136	Avallon	Avallon	5	5	44
Annoux,	613	8653	L'Isle-s-le-S.	L'Isle	6	21	46
Appoigny.	2208	83254	Auxerre	Bassou	10	10	10
Arces.	2351	18939	Cerisiers	Cerisiers	10	23	33
Arcy-sur-Cure.	2632	33818	Vermenton	Arcy-s.-Cure	7	29	29
Argentenay.	507	15576	Ancy-le Franc	Ancy-l-Franc	7	14	49
Argenteuil.	3046	67191	Id.	Id.	6	17	52
Armeau.	1017	16265	V.-s.-Yonne	Villevalier	5	11	46
Arthonnay.	3223	15302	Cruzy	Cruzy	10	25	60
Asnières.	1795	20308	Vézelay	Vézelay	9	22	38
Asquins.	2351	24183	Id.	Id.	2	13	42
Athie.	490	10312	L'Isle-s-le-S.	L'Isle	7	10	50
Augy.	505	15898	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Auxerre.	4503	534781	Id.	Id.	»	»	»
Avallon.	2675	107033	Avallon	Avallon	»	»	49
Avrolles.	1695	76501	St.-Florentin	St-Florentin	3	29	29
Bagneaux.	1623	22029	V.-l'Archev.	V.-l'Archev.	3	27	53
Baon.	857	7160	Cruzy	Tanlay	7	13	48
Bassou.	409	11167	Joigny	Bassou	12	12	20
Bazarnes.	1939	25509	Vermenton	Vermenton	9	19	19
Beaumont.	654	15456	Seignelay	Seignelay	4	15	15
Beauvilliers.	621	6775	Quarré	Quarré	8	17	66
Beauvoir.	672	10514	Toucy	Pourrain	10	16	16
Beine.	2517	17267	Chablis	Chablis	5	15	15
Bellechaume.	2452	32010	Brienon	Brienon	6	22	31
Béon.	1540	21141	Joigny	Joigny	7	7	40
Bernouil.	456	4542	Flogny	Flogny	6	9	29
Beru.	516	5135	Tonnerre	Chablis	11	11	27
Bessy.	1055	13892	Vermenton	Arcy-s.-Cure	5	27	27
Beugnon.	770	1670	Flogny	Neuvy	11	27	34
Bierry-l.-Belles-Font.	2678	31688	Guillon	Epoisses	14	25	57

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l
Blacy	907	7033	L'Isle-s.-le-S.	L'Isle	4	15	48
Blannay	726	7098	Vézelay	Avallon	8	11	39
Bléneau	3943	50570	Bléneau	Bléneau	»	14	55
Bligny-le-Carreau	1029	12667	Ligny	Ligny	11	11	11
Bligny-en-Othe	563	13238	Brienon	Brienon	3	20	25
Bœurs	2230	9442	Cerisiers	Cerisiers	22	14	44
Bonnard	404	7774	Joigny	Bassou	13	13	16
Bois-d'Arcy	348	9179	Vermenton	Arcy-s.-Cure	15	35	35
Bouilly	606	19154	St-Florentin.	St-Florentin.	8	23	23
Branches	1998	18166	Aillant	Fleury	12	18	15
Brannay	1257	14269	Chéroy	Pont	10	15	69
Brienon	2023	11969	Brienon	Brienon	»	17	22
Brion	1650	26720	Joigny	Joigny	7	7	27
Brosses.	1997	34906	Vézelay	Vézelay	10	20	33
Bussy-en-Othe	5649	96424	Brienon	Joigny	10	12	28
Bussy-le-Repos	2379	24961	W.-s.-Yonne	W.-s.-Yonne	6	25	50
Bussières	1162	14001	Quarré-les-T.	Rouvray	11	17	66
Butteaux	755	17953	Flogny	Flogny	6	21	30
Carisey	1129	21013	Id.	Flogny	4	13	28
Censy	486	3805	Noyers	Noyers	5	24	42
Cérilly	729	6380	Cerisiers	Cerisiers	14	36	45
Cerisiers	2578	20491	Id.	Id.	»	22	44
Cézy	0603	47527	Joigny	Joigny	5	5	32
Chablis	2033	42512	Chablis	Chablis	»	20	20
Chailley	1123	11942	Brienon	St-Florentin	16	33	38
Chamoux	694	8400	Vézelay	Vézelay	8	23	42
Chambeugle	728	8557	Charny	Charny	6	35	46
Champcevrais	3272	23448	Bléneau	Bléneau	6	47	54
Champignelles	4292	28798	Id.	Charny	10	37	45
Champigny	2188	85713	Pont-s.-Yonne	W.-l-Guyard	7	19	75
Champlay	2108	36018	Joigny	Bassou	7	7	24
Champlost	2336	69982	Brienon	Brienon	8	25	30
Champs	439	14349	Auxerre	Vincelles.	10	10	10
Champvallon	683	11490	Aillant	Joigny	8	7	29
Chamvres	558	21774	Joigny	Id.	4	4	31
Charbuy	2340	54672	Auxerre	Auxerre	9	9	9
Charentenay	1464	19056	Coulange-la-V	Courson	7	20	20
Charmoy	698	16204	Joigny	Bassou	10	10	23
Charny	1762	29245	Charny	Charny	»	29	48
Chassignelles	1300	37997	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	3	21	56
Chassy	1645	21401	Aillant	Aillant	3	16	20
Chastenay	903	11344	Courson	Courson	10	24	24
Châtel-Censoir	2463	39306	Vézelay	Ch.-Censoir	14	29	31
Châtel-Gérard	3066	12902	Noyers	Noyers	12	33	51
Chastellux	1055	8722	Quarré	Chastellux	12	13	57
Chaumont	864	29139	Pont-s.-Yonne	W.-l-Guyard	9	20	76
Chaumot	14[illegible]6	24207	W.-s.-Yonne	W.-s.-Yonne	7	24	51
Chemilly, *pr. Seignel.*	572	12091	Seignelay	Seignelay		12	12
Chemilly-sur-Serein	1294	9743	Chablis	Chablis	3	28	28
Chêne-Arnoult	911	9707	Charny	Charny	8	31	49
Cheney	595	7978	Tonnerre	Tonnerre	»	7	42
Cheny	973	22058	Seignelay	Brienon		22	22
Chéroy	1032	23320	Chéroy	Chéroy		22	69

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Chéu	748	26690	St.-Florentin	St-Florentin	6	30	30
Chevannes	2350	91150	Auxerre	Auxerre	8	8	8
Chevillon	1306	15904	Charny	Charny	8	22	44
Chichée	1878	33275	Chablis	Chablis	4	24	24
Chichery	678	16604	Joigny	Bassou	15	15	14
Chichy	232	4202	Seignelay	Brienon	5	18	18
Chigy	1534	19481	W.-l'Archev.	W.-l'Archev	8	17	51
Chitry	1520	15034	Chablis	Saint-Bris	10	13	13
Cisery	469	18812	Guillon	Cussy-les-F.	3	10	54
Civry	1671	15050	L'Isle-s.-le-S.	L'Isle	2	16	42
Collan	1316	9872	Tonnerre	Tonnerre	8	8	26
Collemiers	1071	10944	Sens	Sens	7	7	57
Commissey	1304	14214	Cruzy	Tanlay	12	9	44
Compigny	778	14179	Sergines	Sergines	3	19	76
Cornant	506	5406	Sens	Egriselles-l-B	12	12	55
Coulanges-la-Vin.	1058	34852	Coulange-la-V	Coulange-l-V	»	13	13
Coulanges-sur-Y.	1058	21081	Coul.-sur-Y.	Id	»	32	32
Coulangeron	781	6969	Coulange-la-V	Coul.-sur-Y.	9	17	17
Coulours	1739	12300	Cerisiers	Cerisiers	11	33	42
Courceaux	975	21647	Sergines	Sergines	11	23	80
Courgenay	2989	29947	W.-l'Archev.	W-l'Archev.	8	27	70
Courgy	1004	9063	Chablis	Chablis	6	15	15
Courlon	1673	37959	Sergines	Pont	7	19	75
Courson	3419	35604	Courson	Courson	»	22	22
Courtoin	615	12598	Chéroy	St-Valérien	12	16	58
Courtois	429	9200	Sens	Sens	4	4	60
Coutarnoux	868	14551	L'Isle-s.-le-S.	Lucy-le-Bois	4	14	43
Crain	989	6582	Coul.-sur-Y.	Coul-sur-Y.	1	33	33
Cravan	2254	39197	Vermenton	Vermenton	5	19	19
Cruzy	3952	46923	Cruzy	Cruzy	»	32	55
Cry	1116	32139	Ancy-le-Franc	Nuits	13	20	62
Cudot	1872	29223	Saint-Julien	Saint-Julien	12	22	49
Cussy-les-Forges	1362	34303	Guillon	Cussy les-F.	7	10	59
Cusy	493	23009	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	1	19	54
Cuy	697	27231	Pont-s.-Yonne	Pont	6	8	64
Dannemoine	1029	13857	Tonnerre	Tonnerre	5	5	40
Dicy	1024	12575	Charny	Charny	6	25	41
Dié	1700	15245	Flogny	Flogny	6	10	28
Diges	3396	45927	Toucy	Pourrain	9	18	18
Dillo	301	2560	Cerisiers	Cerisiers	8	19	35
Dissangis	733	16599	L'Isle-s.le-S.	L'Isle	3	15	42
Dixmont	4218	36991	W.-s.-Yonne	W-s.-Yonne	11	15	42
Dollot	1528	25660	Chéroy	Chéroy	6	16	65
Domats	2415	53159	Id.	St-Valérien	11	19	58
Domecy-sur-Cure	2057	22674	Vézelay	Avallon	11	15	51
Domecy-sur-le-Vaut	621	8046	Avallon	Id.	6	9	42
Dracy	2184	22700	Toucy	Villiers-S-B.	4	27	27
Druyes	3948	29101	Courson	Coul.-sur-Y.	12	34	34
Egléný	802	10788	Toucy	Pourrain	10	17	17
Egriselles-le-Bocage	2369	20431	Sens	Egriselles-l-B	12	12	54
Epineau-les-Voves	704	12906	Joigny	Bassou	8	8	20
Epineuil	621	17982	Tonnerre	Tonnerre	3	3	38
Escamps	2294	37023	Coulange-la-V	Coulange-l-V	10	12	12

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Escolives	750	19706	Coulange-la-V	Vincelles	4	10	20
Esnon	1205	29878	Brienon	Brienon	3	15	15
Essert	540	8774	Vermenton	Vermenton	6	28	28
Etais	4479	21354	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.	17	53	43
Etaule	889	13496	Avallon	Avallon	4	4	46
Etigny	685	11802	Sens	Sens	8	8	49
Etivey	2803	18449	Noyers	Noyers	19	32	51
Evry	454	19318	Pont-s.-Yonne	Pont	5	78	68
Festigny	536	9974	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.	3	36	30
Flacy	1250	20516	W.-l'Archev.	W.-l'Arch.	4	20	56
Fleurigny	1628	20933	Sergines	Thorigny	11	14	78
Fleury	1505	28489	Aillant	Fleury	9	17	15
Fléy	817	10342	Tonnerre	Chablis	11	10	25
Flogny	1266	22838	Flogny	Flogny	»	15	31
Foissy	2458	35771	W.-l'Archev.	W.-l'Arch.	5	20	53
Foissy-lès-Vézelay	553	6537	Vézelay	Vézelay	5	15	49
Fontaine-la-Gail.	1061	8009	Sens	Sens	9	9	53
Fontaines	2516	89422	Saint-Fargeau	Toucy	18	55	30
Fontenailles	275	3194	Courson	Courson	3	22	22
Fontenay, *p. Vézelay*	1548	12152	Vézelay	Vézelay	7	16	49
Fontenay, *p. Chablis*	509	3655	Chablis	Chablis	5	23	24
Fonten y-s.-Four.	1234	11153	Coul.-sur-Y.	Courson	10	24	23
Fontenouilles	1646	13635	Charny	Charny	4	33	48
Fontenoy	1590	19061	St.-Sauveur	Toucy	10	30	30
Fouchères	1472	20850	Chéroy	St-Valérien	10	13	59
Fournaudin	917		Cerisiers	Cerisiers	13	31	41
Fouronnes	1779	15057	Courson	Courson	5	22	22
Fresnes	497	4876	Noyers	Noyers	7	13	34
Fulvy	383	13777	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	4	23	54
Fyé	695	6827	Chablis	Chablis	2	21	21
Germigny	1167	52695	St.-Florentin	St.-Florentin	4	35	35
Gigny	1077	15692	Cruzy	Cruzy	7	27	62
Girolles	1634	30527	Avallon	Avallon	8	7	23
Givry	843	13824	Vézelay	Id.	8	10	38
Gizy-les-Nobles	1092	37683	Pont-s.-Yonne	Pont	4	10	68
Glend	1667	10200	Cruzy	Cruzy	7	22	57
Grand-Champ	2829	31491	Charny	Charny	11	30	31
Grange-le-Bocage	1290	7158	Sergines	Thorigny	14	20	67
Grimault	2376	17208	Noyers	Noyers	6	26	42
Gron	1173	17836	Sens	Sens	6	6	54
Guerchy	1186	27542	Aillant	Fleury	8	14	18
Guillon	1194	36697	Guillon	Cussy-les-F.	»	15	56
Gurgy	2001	27949	Seignelay	Seignelay	6	10	10
Gy-l'Evêque	1499	12058	Coulange-la-V	Coul.-la-Vin.	5	10	10
Hauterive	725	13045	Seignelay	Seignelay	3	16	16
Héry	2119	48942	Id.	Id.	2	14	14
Irancy	1198	33062	Coulange-la-V	Vincelles	8	14	14
Island	2066	33520	Avallon	Avallon	7	7	47
Jaulges	1214	42554	St.-Florentin	St.-Florentin	7	30	30
Joigny	4667	179855	Joigny	Joigny	»	»	27
Jouancy	594	33838	Noyers	Noyers	3	25	40
Joux	4579	58331	L'Isle-s.-le-S.	Lucy-le-Bois	14	18	32
Jouy	1761	26639	Chéroy	Chéroy	5	24	68

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Jully	1978	50679	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	12	30	65
Junay	363	8133	Tonnerre	Tonnerre	4	4	39
Jussy	728	14227	Coulange-la-V	Coulange-l-V	3	10	10
La Belliole	849	15025	Chéroy	St-Valérien	9	16	58
La Celle-Saint-Cyr.	1857	51965	Saint-Julien	Joigny	9	9	36
La Chapelle-s.-Or.	1792	25718	Sergines	Thorigny	7	11	67
La Chapelle-Vaupelt.	504	11550	Ligny	Ligny	7	21	21
La Chapelle-vieille-F	409	21379	Flogny	Flogny	2	13	31
Laduz	754	9527	Aillant	Aillant	6	15	19
La Ferté-Loupière	3048	28679	Charny	Charny	12	18	50
Lailly	2248	24546	W.-l'Archev.	W.-l'Arch.	4	23	59
Lain	1018	9691	Courson	Courson	12	30	30
Lainsecq	2500	76680	St.-Sauveur	Treigny	10	40	40
Lalande	1013	16750	Toucy	Toucy	7	26	26
La Mothe-aux-Auln.	137	2967	Charny	Charny	3	30	50
La Postolle	1160	14233	W.-l'Archev.	Thorigny	12	14	64
Lasson	707	13806	Flogny	Neuvy	13	28	39
Lavau	5506	45365	Saint-Fargeau	Saint-Farg.	8	55	52
La Vilotte	1217	11075	Aillant	Villiers-St-B.	17	32	30
Les Bordes	1868	17567	W.-s.-Yonne	W.-s.-Yonn.	8	18	45
Les Ormes	855	8083	Aillant	Aillant	7	20	28
Les Sièges	2360	29070	W.-l'Archev.	W.-l'Arch.	8	19	49
Leugny	1334	30178	Toucy	Toucy	8	22	22
Levault	1519	33512	Avallon	Avallon	7	7	43
Levis	1209	15814	Toucy	Toucy	11	28	28
Lézinnes	1596	40599	Ancy-le-Franc	Tanlay	7	10	46
Lichères *p. Aigremont*	1635	14811	Chablis	Chablis	11	25	25
Lichères *p. Châtel-C.*	1431	20895	Vézelay	Vézelay	14	29	37
Lignorelles	1155	14436	Ligny	Ligny	5	17	17
Ligny	2714	52433	Id.	Id.	14	21	21
Lindry	1522	15132	Toucy	Pourrain		13	13
L'Isle-sur-le-Serein	400	9401	L'Isle-s-le-S.	L'Isle	12	14	45
Lixy	1476	21335	Pont-s.-Yonne	Pont	5	16	68
Looze	636	19389	Joigny	Joigny	19	5	32
Louesme	1037	11002	Bléneau	Villiers-St-B.	9	36	38
Lucy-le-Bois	1884	38817	Avallon	Lucy-le-Bois	4	9	41
Lucy-sur-Cure	521	10731	Vermenton	Vermenton	4	26	26
Lucy-sur-Yonne	819	13525	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.	7	35	55
Magny	3075	51833	Avallon	Avallon	3	7	55
Maillot	616	11509	Sens	Sens	10	3	54
Mailly-la-Ville	2378	31060	Vermenton	Arcy-sur-C.	11	27	27
Mailly-le-Château	3717	22086	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.	8	27	27
Malay-le-Grand	2181	13410	Sens	Sens	6	8	52
Malay-le-Petit	1104	31439	Id	Id.	8	6	51
Malicorne	1592	11163	Charny	Charny	4	32	38
Maligny	2228	38136	Ligny	Ligny	8	20	20
Marchais-Beton	1123	8755	Charny	Charny	10	37	43
Marmeaux	1076	14918	Guillon	Avallon	10	20	52
Marsangis	1468	32699	Sens	Sens	7	10	49
Massangis	2708	35032	L'Isle-s.-le-S.	L'Isle	15	20	40
Melisey	2217	14585	Cruzy	Tanlay	11	14	49
Menades	571	11996	Avallon	Vézelay	05	9	49
Mercy	266	9188	Brienon	Brienon		22	27

COMMUNES.	Superficie en hect	Revenu foncier.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l
Méré	1186	84803	Ligny	Ligny	6	26	26
Merry-la-Vallée	1832	18696	Aillant	Aillant	11	24	20
Merry-Sec	1419	17290	Courson	Courson	5	18	18
Méry-sur-Yonne	2363	16835	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.	9	32	32
Mézilles	5243	53594	Saint-Fargeau	Mézilles	10	35	35
Michery	1705	53003	Pont-s -Yonne	Pont	4	15	69
Migé	1462	23789	Coulanges.l.-V	Coulange-l-V	5	16	16
Migennes	1656	31852	Joigny	Laroche	10	9	22
Milly	549	11813	Chablis	Chablis	2	16	16
Môlay	1200	13896	Noyers	Noyers	6	15	35
Molesmes	930	5638	Courson	Courson	3	24	24
Molinons	1191	27316	VV.-l'Archev.	VV.-l'Arch.	2	22	54
Molosme	2451	19594	Tonnerre	Tanlay	7	7	42
Monéteau	1130	33140	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Montacher	1847	33090	Chéroy	Chéroy	4	19	65
Montigny	1619	21446	Ligny	Ligny	8	12	12
Montillot	2245	26358	Vézelay	Vézelay	7	17	38
Montréal	742	30687	Guillon	Avallon	6	13	30
Mont-Saint-Sulpice	1962	51585	Seignelay	Brienon	7	21	21
Monffy	489	14539	Courson	Courson	5	19	19
Moulins, *près Noyers*	1313	10246	Noyers	Noyers	6	18	43
Moulins sur-Ouanne	1091	15151	Toucy	Toucy	5	23	25
Moutiers	3142	29394	St.-Sauveur	St.-Sauveur	2	42	42
Nailly	2792	32405	Sens	Sens	6	6	62
Neuilly	1339	38903	Aillant	Bassou	10	11	21
Neuvy	1906	47308	Flogny	Neuvy	13	28	35
Nitry	3470	34424	Noyers	Noyers	11	23	30
Noé	854	8580	Sens	Theil	11	11	48
Noyers	3366	34443	Noyers	Noyers	»	20	38
Nuits	198	35003	Ancy-le-Franc	Nuits	8	27	58
Ormoy	1332	26242	Seignelay.	Brienon	7	20	20
Ouanne	2916	37737	Courson	Courson	9	24	24
Pacy-sur-Armançon	1333	31219	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	6	14	49
Pailly	1489	25297	Sergines	Sergines	6	18	72
Parly	2077	28591	Toucy	Toucy	6	19	19
Paron	1030	17854	Sens	Sens	4	4	57
Paroy-en-Othe	532	11914	Brienon	Brienon	7	19	29
Paroy-sur-Tholon	421	12340	Joigny	Joigny	4	4	31
Pasilly	999	6007	Noyers	Noyers	6	26	45
Passy	374	9308	Sens	VV.-s.-Yonne	10	10	47
Percey	957	19243	Flogny	Flogny	4	19	30
Perreuse	574	5544	St.-Sauveur	Treigny	10	45	43
Perreux	2637	19461	Charny	Charny	7	26	34
Perrigny	1263	42433	Auxerre	Auxerre	4	4	4
Perrigny-s-Armançon	1581	28836	Ancy-le-Franc	Nuits	14	32	59
Pierre-Perthuis	734	7853	Vézelay	Vézelay	6	13	52
Piffonds	2436	39187	VV.-s.-Yonne	Villen.-s.-Y.	13	30	57
Pimelles	991	11251	Cruzy	Cruzy	4	17	52
Pizy	1208	31873	Guillon	Epoisses	6	21	57
Plessis-du-Mée	777	16459	Sergines	Sergines	9	19	76
Plessis-Saint-Jean	1105	20672	Id.	Id.	4	18	74
Poilly	1256	32983	Aillant	Aillant	6	17	17
Poilly-sur-le-Serein	2128	18953	Noyers	Chablis	13	13	28

COMMUNES.	Superficie en hec.	Revenu foncier.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Poinchy	506	11663	Chablis	Chablis	2	17	17
Pontaubert	391	11907	Avallon	Avallon	4	4	52
Pontigny	1192	22457	Ligny	Ligny	4	20	20
Pont-sur-Vanne	1047	18640	W.-l'Archev.	Theil	12	14	49
Pont-sur-Yonne	1658	59281	Pont-s.-Yonne	Pont	»	12	68
Pourrain	2385	34256	Toucy	Pourrain	10	15	15
Précy	2116	13484	Saint-Julien	Joigny	10	13	41
Précy-le-Sec	1674	41113	L'Isle-s. le-S.	Lucy-le-Bois	18	14	33
Prégilbert	680	13179	Vermenton	Vermenton	7	23	23
Préhy	1418	7703	Chablis	Chablis	8	16	16
Provency	1188	27353	L'Isle-sur-S.	Lucy-le-Bois	7	8	45
Prunoy	2489	42060	Charny	Charny	4	26	40
Quarré-les-Tombes	4605	37524	Quarré	Quarré	»	20	64
Quenne	872	14592	Auxerre	Auxerre	7	7	7
Quincerot	991	6813	Cruzy	Cruzy	12	20	55
Ravières	2185	59699	Ancy-le-Franc	Nuits	10	2	59
Rebourceaux	479	13691	St-Florentin	St.-Florentin	8	24	24
Roffey	854	12293	Flogny	Flogny	6	9	32
Rogny et Saint-Eusoge	3258	23290	Bléneau	Chât-sur-L.	8	53	60
Ronchères	1136	7321	Saint-Fargeau	St.-Fargeau	5	39	40
Rousson	561	76655	W.-s.-Yonne	Villen -sur-Y	3	20	47
Rouvray	759	13552	Ligny	Ligny	8	17	17
Rozoy	594	8285	Sens	Sens	7	7	50
Rugny	1389	11552	Cruzy	Cruzy	8	17	52
Sacy	2771	29175	Vermenton	Vermenton	7	29	29
Saintpuits	2283	17771	St.-Sauveur	Entrains	15	45	45
Saint-Agnan	1344	25014	Pont-s.-Yonne	W.-l-Guyard	15	22	79
Saint-André	1434	43183	Guillon	Cussy-les-F.	4	13	58
St.-Aubin-Chât.-neuf	2490	25909	Aillant	Aillant	8	21	25
St.-Aubin-sur-Yonne	887	27203	Joigny	Villevalier	5	5	40
Saint-Brancher	2202	13272	Quarré	Cussy les-F.	7	10	58
Saint-Bris	3124	107145	Auxerre	Saint-Bris	9	9	9
Saint-Cydroine	895	32215	Joigny	Laroche	6	6	25
Saint-Clément	847	18174	Sens	Sens	3	3	59
Saint-Cyr-les-Colons	3459	37228	Chablis	Chablis	10	18	18
Saint-Denis *près Sens*	674	13021	Sens	Sens	4	4	60
St -Denis-s.-Ouanne	1021	7421	Charny	Charny	9	29	38
Saint-Fargeau	5080	58208	Saint-Fargeau	St-Fargeau	»	48	44
Saint-Florentin	1102	89043	St-Florentin.	St-Florentin	»	31	31
Saint-Georges	960	35603	Auxerre	Auxerre	4	4	4
St.-Germain-des-Ch.	3592	39327	Quarré	Chastellux	9	10	57
Saint-Julien-du-Sault	2381	84489	Saint-Julien	Saint-Julien	»	10	37
Saint-Léger	3381	33528	Quarré	Quarré	5	21	63
Saint-Loup-d'Ordon	1767	83539	Saint-Julien	Saint-Julien	11	21	48
St.-Martin-d.-Champs	3422	83438	Saint-Fargeau	St-Fargeau	4	47	48
Saint-Martin d'Ordon	1017	17892	Saint-Julien	Saint-Julien	10	20	47
St.-Martin-du-Tertre	692	9561	Sens	Sens	3	3	59
St. Martin-sur-Arm.	1412	25749	Cruzy	Tanlay	15	9	44
St.-Martin-sur-Ocre	458	6205	Aillant	Aillant	9	21	20
St.-Martin-s.-Oreuse	1591	19320	Sergines	Thorigny	9	12	64
St -Martin-s.-Ouanne	1536	10171	Charny	Charny	6	30	40
St.-Maurice-aux-R-H.	3317	33546	Sergines	Thorigny.	19	24	68
St. Maurice-le-Viel.	493	9894	Aillant	Aillant	7	20	20

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
St.-Maurice-Thiz.	195	4785	Aillant	Aillant	7	18	22
Saint-Moré.	1198	14999	Vézelay	Arcy	15	17	32
Saint-Père	1560	20990	Id.	Vézelay	2	13	46
Saint-Privé	4141	35935	Bléneau	Bléneau	5	51	51
St.-Romain-le-Preux	1036	16276	Saint-Julien	Joigny	14	15	33
Saint-Sauveur	3087	41035	St.-Sauveur	S.-Sauveur	»	38	38
Saint-Valérien	2232	47131	Chéroy	St-Valérien	8	15	62
Saint-Vinnemer	1262	25156	Cruzy	Tanlay	13	11	46
Ste-Colombe, *p. L'Isle*	1848	41389	L'Isle-sur-le-S.	Lucy-le-Bois	5	11	45
Ste-Colombe-s.-Loing	1476	16879	St.-Sauveur	St.-Sauveur	7	41	41
Sainte-Magnance	1937	24730	Quarré-les-T.	Rouvray	14	14	64
Sainte-Pallaye	407	11479	Vermenton	Vermenton	7	22	22
Sainte-Vertu	1435	16192	Noyers	Noyers	9	14	35
Saints	2771	33692	St.-Sauveur	St.-Sauveur	5	35	33
Saligny	999	15037	Sens	Sens	5	5	57
Sambourg	1244	16351	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	12	13	42
Santigny	935	21150	Guillon	L'Isle	9	21	55
Sarry	2564	10047	Noyers	Noyers	7	27	43
Sauvigny-le-Beuréal	483	15672	Guillon	Rouvray	4	16	59
Sauvigny-le-Bois	1534	26823	Avallon	Avallon	4	4	48
Savigny	1644	23628	Chéroy	Egriselles-l-B	17	20	54
Savigny-en-Terre-pl.	869	35691	Guillon	Avallon	2	14	57
Seeaux	1323	36992	Id	Id.	8	11	50
Seignelay	1346	45189	Seignelay	Seignelay	»	17	13
Sementron	1169	11616	Courson	Courson	12	30	26
Senan	1754	34490	Aillant	Joigny	6	10	25
Senevoi-le-Bas	869	18790	Cruzy	Cruzy	9	28	63
Senevoi-le-Haut	884	14835	Id.	Id.	9	28	64
Sens	2166	287774	Sens	Sens	»	»	57
Sépeaux	1991	40714	Saint-Julien	Joigny	14	15	34
Septfonds	1801	8413	Saint-Fargeau	St-Fargeau	7	39	49
Serbonnes	993	26504	Sergines	Pont	5	15	71
Sergines	1896	53786	Id.	Sergines	»	17	73
Sermizelles	701	9466	Avallon	Avallon	12	12	37
Serrigny	750	7594	Tonnerre	Tonnerre	5	5	31
Sery	425	4869	Vermenton	Arcy-s.-Cure	8	26	26
Sognes	1043	5648	Sergines	Thorigny	15	24	70
Sommecaise	1552	18109	Aillant	Aillant	10	23	30
Sormery	3160	45328	Flogny	St.-Florentin	19	33	39
Soucy	2162	31976	Sens	Sens	7	7	63
Sougères	2650	14348	Saint-Sauveur	Treigny	14	36	36
Soumaintrain	1061	23633	Flogny	Neuvy	9	24	34
Stigny	1786	41120	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	7	25	60
Subligny	182	9683	Chéroy	Sens	15	8	58
Taingy	2081	22166	Courson	Courson	7	28	28
Talcy	688	9541	L'Isle-s.-le-S.	Avallon	6	16	50
Tanlay	1298	38830	Cruzy	Tanlay	10	9	44
Tannerre	2893	27822	Bléneau	Mézilles	16	38	38
Taroiseau	343	6321	Vézelay	Vézelay	7	9	46
Tharot	235	8630	Avallon	Avallon	6	6	41
Theil	1155	19897	V.-l'Archev.	Theil	14	13	48
Thizy	554	12176	Guillon	L'Isle	7	15	49
Thorey	693	8319	Cruzy	Cruzy	11	17	52

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Thorigny	1705	18375	V.-l'Archev.	Thorigny	16	15	63
Thury	2322	19280	Saint-Sauveur	St-Sauveur	9	35	35
Tissé	596	6756	Tonnerre	Tonnerre	6	6	31
Tonnerre	5827	165112	Id.	Id.	»	»	35
Toucy	3186	52276	Toucy	Toucy	»	23	23
Treigny	4696	54089	Saint-Sauveur	Treigny	9	45	45
Trévilly	688	27477	Guillon	Cussy-les-F.	9	13	52
Trichey	661	10425	Cruzy	Cruzy	12	20	55
Tronchoy	659	13516	Flogny	Tonnerre	7	8	43
Trucy-sur-Yonne	830	11039	Coulange-s.-Y	Vermenton	15	23	23
Turny	2487	66100	Brienon	St.-Florentin	16	33	37
Val-de-Mercy	1345	11292	Coulange-la-V	Coulange-l-V	4	16	16
Vallan	1166	29198	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Vallery	1242	17658	Chéroy	Chéroy	6	19	70
Vareilles	1041	15583	V.-l'Archev.	Theil	11	17	50
Varennes	1005	9941	Ligny.	Ligny	12	23	23
Vassy	744	17353	Guillon	Epoisses	10	23	67
Vaudeurs	2744	21052	Cerisiers	Cerisiers	16	28	40
Vaumort	1452	9858	Sens	Theil	15	15	46
Vaux	423	14330	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Venizy	4893	111103	Brienon	St.-Florentin	10	27	32
Venouse	792	12069	Ligny	Ligny	7	17	17
Venoy	2274	48007	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Vergigny	2725	29218	St.-Florentin	St.-Florentin	4	17	27
Verlin	1410	25182	Saint-Julien	Saint-Julien	5	15	42
Vermenton	2564	84172	Vermenton	Vermenton	»	23	23
Vernoy	1433	20843	Chéroy	Egriselles	16	18	53
Véron	1591	24983	Sens	Sens	9	9	49
Vertilly	561	4470	Sergines	Sergines	10	20	77
Vezannes	900	9521	Tonnerre	Tonnerre	10	10	28
Vézelay	1983	27382	Vézelay	Vézelay	»	15	45
Vézinnes	630	6508	Tonnerre	Tonnerre	5	5	37
Vignes	1177	33851	Guillon	Epoisses	3	18	58
Villeblevin	716	45348	Pont-s.-Yonne	V.-la-Guy.	10	21	78
Villebougis	1181	16853	Chéroy	Sens	11	12	64
Villechétive	942	7401	Cerisiers	Cerisiers	5	20	38
Villecien	760	13995	Joigny	Villevallier	6	6	41
Villefargeau	1378	48579	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Villefranche	2327	22789	Charny	Charny	7	25	41
Villegardin	1454	26314	Pont-s.-Yonne	Chéroy	4	21	66
Villemanoche	1439	45411	Chéroy	Pont	2	14	70
Villemer	426	10778	Aillant	Bassou	13	11	12
Villenavotte	219	4883	Pont-s.-Yonne	Pont	6	6	68
Villeneuve-la-Dond.	1074	24295	Chéroy	St-Valérien	12	14	50
Villeneuve-la-Guyard	1658	99088	Pont-s.-Yonne	V. la-Guyard	12	24	81
Villeneuve-les-Gen.	2468	17738	Bléneau	Mézilles	13	41	41
Villeneuve-St.-Salve	704	12520	Ligny	Ligny	11	11	14
Villeneuve-l'Archev.	695	46433	V. l'Archev.	V.-l'Archev.	»	24	54
Villeneuve-sur-Yonne	4014	101853	V.-sur-Yonne	Villen.-sur-Y	»	17	49
Villeperot	869	13739	Pont-s.-Yonne	Pont	4	8	61
Villeroy	710	11724	Chéroy	Sens	13	9	59
Villethierry	2088	38402	Id.	Id.	12	19	71
Villevallier	837	17998	Joigny	Villevallier	9	9	44

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Villiers-Bonneux	1454	16761	Sergines	Thorigny	11	19	76
Villiers-les-Hauts	1911	44463	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Fr.	6	24	53
Villiers-Louis	1107	10590	VV.-l'Archev.	Sens	15	11	53
Villiers-Saint-Benoît	290	26629	Aillant	Villiers-S.-B.	17	30	30
Villiers-sur-Tholon	1550	17440	Id.	Aillant	2	13	23
Villiers-Vineux	1118	13361	Flogny	Flogny	4	16	30
Villon	943	10553	Cruzy	Cruzy	8	21	56
Villy	585	12771	Ligny	Ligny	4	19	19
Vincelles	1253	17980	Coulange-la-V	Vincelles	4	13	13
Vincelottes	185	11016	Id.	Id.	5	14	14
Vinneuf	1526	35945	Sergines	Pont	10	20	77
Vireaux	1458	22404	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Fr.	10	12	47
Viviers	918	7553	Tonnerre	Tonnerre	7	7	31
Voisines	2713	26893	VV.-l'Archev.	Thorigny	15	11	61
Volgré	954	12725	Aillant	Joigny	6	10	27
Voutenay	1004	12982	Vézelay	Arcy	13	15	35
Yrouerre	1428	10101	Tonnerre	Tonnerre	8	8	33

TABLEAU des communes par arrondissement et par ordre alphabétique.

Population, noms des Maires, Adjoints, Curés, Desservants et Instituteurs.*

COMMUNES.	Population.	MAIRES	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
		Arrondissement d'Auxerre.			
Accolay	1194	Momon	Rétif	*Leblanc*	Tachy
Aigremont	167	Vigneron	Beaudoin	—	Demogé
Andryes	1075	Lapert	André aîné	*Gibier*	Duchâtel
Appoigny	1774	Colleret	Jouard-Debtiat	*Plait*	Laurent
Arcy-sur-Cure	1515	Bizot	Bezanger	*Remy*	Duchamp
Augy	571	Renaudin	Luriau	*Guyard*	Farcy
AUXERRE	13968	N.	N. N.	FORTIN BERNARD LARFEUIL	Petit éc. supre Solmon Dufort
Avrolles	753	Regnard	Rameau	*Collot*	Delécolle
Bazarnes	617	Gourlot	Avizeau	*Pradeno*	Legrand
Beaumont	588	Bert	Cudarne	Soupey	Courtois
Beauvoir	447	Lavollée-Dupl.	Connat	Verdier	Dessignolle
Beine	697	Lamblin	Boulat	*Boucays*	Roblot
Bessy	541	Gillot	Sautereau	*Canat*	Leblanc
Bleigny-le-Carreau	423	Truchy	Potherat	*Roux*	Truchy
Bois-d'Arcy	145	Toubeau	Tillien	Gautheron	N.
Bouilly	416	Gamard	Létan fils	*Dumont*	Létang
Chablis	2583	Chéron ❊	Gautherin-B. Bachelier	THOMAS	Plain
Champs	654	Binoche	Regnaudin	*Regnard*	Hugot
Charbuy	1319	Bachelet	Fredouille	*Droit*	Rigollet
Charentenay	713	Lapert	Corbin	*Lambinet*	Droin
Chastenay	425	Gauthier	Gauthier	Juclier	Perdu
Chemilly pr. Seign.	520	Chavard	Doré	*Cartaut*	Moret
Chemilly-sur-Serein	599	De Varange	Jacquillat	Serré	Villain
Cheny	840	Durand-Desb.	Durand	*Rapeneau*	Ythier
Chéu	682	Clémendot	Chevance	*Georges*	Lanier
Chevanne	1407	Gauchot	Mignerat	GAILHARD	Vosgien
Chichée	758	Picq	Duveaux	*Drouhin*	Bouchard
Chichy	400	Sourdillat	Chauvelot	—	N.
Chitry	721	Raoul	Aubron	*Collin*	Baudoin
Coulanges-l. Vineuse	1326	Livras	Bardout	BROTIN	Manoury
Coulangeron	440	Sonnet	Moreau aîné	*Suisse*	Bellot
Coulanges-s.-Yonne	1223	Barrey	Cirmin	DONDAINE	Guérin fils
Courgy	735	Droin	Forgeot	*Martin*	Menétrier
Courson	1511	Bouillié	Loury	QUERQUELIN	Boucheron
Crain	863	Boizanté	Goudard	*Ménétrier*	Gilet
Cravan	1283	Pougny	Bardout	NICOLLE	Quillaut
Diges	1700	Sonnet	Berry	*Porte*	Godard
Dracy	730	De Finance	Breuiller	*Gally*	Hurlot
Druyes	911	Maurage	Moreau	*Duranton*	Rallu
Egléný	535	Bercier	Drigeard	*Verdier*	Carré

(*) Les noms des curés sont en lettres petites capitales, ceux des desservants en italique, et ceux des desservants bineurs en lettres romaines. Un — indique les communes réunies à une autre pour le culte.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Escamps	1110	Naudin	Bauche	*Clavel*	Dumont
Escolives	804	Baudenet d'An.	Marié	*Foussat*	Bourdillat
Essert	205	Rétif	Berault	*Langin*	Bourdillat P.
Etais	1765	Gougenot	Merlot	*Bertin*	Roux
Festigny	266	Beaufumé	Poirson	Ménétrier	Gourliot
Fontenailles	289	Cormier	Moreau	—	Cameau
Fontenay pr. Châblis	296	Fèvre	Carré	*Ballacey*	Malapris
Fontenay-sous-Four	240	Bourdillat	Bourdillat aîné	*Vespérini*	Brisedoux
Fontenoy	814	Bréchot	Ganneau	*Massabuau*	Delson
Fouronnes	536	Gillet	Verrin	*Grimaldi*	Robin
Fyé	156	Lasnier	Dauvissat	*Pothin*	Tanière
Germigny	639	Fournier	Cretté	*Paillet*	Guillot
Gurgy	1007	Naillet père	Baillot	*Roblot*	Berault
Gy-l'Évêque	650	Guyard	Duru	*Lemasson*	Barlou
Hauterive	341	Rousseau	Guillot	*Soupey*	Gauthier
Héry	1528	Baudouin	Fèvre	*Pélissier*	Jossier
Irancy	1008	Mainferme	Bienvenu	*Compère*	Dorotte
Jaulges	535	de Drouas	Cordier	*Lemoyne*	Vallet
Jussy	510	Guenard	Brunet	*Huot*	Mercier
La Chapelle-Vaup.	280	Tremblay	Rousselet	N	Tachy
Lain	566	Depieyre	Dwglas	*Boissonnade*	Pichon
Lainsecq	1064	Merlot	Montassier	*Thedenat*	Delagoutte
Lalande	428	Millot	Couson fils	Moneyron	Bourdillat
Leugny	730	Puissant	Tassin	*Cazes*	Gaulon
Levis	834	Fron	Morienne	*Fortin*	Tricotet
Lichères près Aigr.	435	Gounot	Gros	Serres	Boucherat
Lignorelles	432	Hugot	Tremblay	*Raoul*	Masquellet
Ligny	1652	Baudouin	Baudouin	Gourlot	Pimbet, Besse
Lindry	1218	Joly	Favot	*Dupuis*	Thevenot
Lucy-sur-Cure	276	Ducrot	Poinsot	*Roux*	Grégoire
Lucy-sur-Yonne	570	Tayon	Leclerc	*Moreau*	Gauchot j.
Mailly-la-Ville	1003	Guyot de Montou	Bourdillat	*Mosdier*	Foin
Mailly-le-Château	1011	Badin d'Hurteb.	Boisanté	*Jojot*	Boullez
Maligny	1343	Rabé	Roblot	Huchard	Bertrand
Méré	403	Renard	Maison	*Boyer*	Jublin
Merry-Sec	461	Gavard	Bertheau	Leclerc	Louzon
Merry-sur-Yonne	600	Boudin	Mongeon	*Laurent*	Morin
Migé	1078	Manigot	Mathé	*Leclerc*	Laurent
Milly	233	Hardy	Foulley	N.	Servais
Molesmes	376	N.	N.	Querquelin	Dessignoles
Monéteau	718	Bouroin	Petitjean	*Fourier*	Plantey
Montigny	711	Potherat	Perroche	*Petit*	Massé
Mont-Saint-Sulpice	1568	Filley	Mouturat	*Cornat*	Thibault
Mouffy	260	Godard	Bruand	Lambinet	Lesieur
Moulins	331	Heudelet	Roblin	*Moneyron*	Séguin
Moutiers	930	Jacquemier	Doutée	*Pelletier*	Démon
Ormoy	724	Thureau	Fernel	*Viault*	Andry
Ouanne	1213	Baumier	Angilbert	*Juclier*	Dejust
Parly	1176	Dejust	Borderieux	*Blaiseau*	Tachy
Perreuse	534	Morisset	Billard	*Soisson*	Marlot
Perrigny	429	Mérat	Fèbvre	*Duru*	Philippon
Poinchy	287	Lhermitte	Chatelain	*Gautherin*	Rouillier
Pontigny	712	Crochot	Dorillat	*Ricordeau*	Renard

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Pourrain	868	Petit	Barrey	*Lebrun*	Barat
Prégilbert	368	Chaslin	Guilly	Pradinc	Amelin
Préhy	216	Marceaux	Dupont	Martin	Nolin
Quenne	434	Guyard	Troillié	*Rousseau*	Jouby
Rebourceaux	370	Filley	Parigot	N.	Toulot
Rouvray	542	Perrignon	Malaquin	*Combette*	Michaud
Sacy	853	Berault	Rouard	*Royer*	Sajat
Sainpuits	927	Chaillou des B.	Roux	*Bertrand*	Houard
Sainte-Colombe	701	Gillet	Laurent	Regnault	Chevalier
Sainte-Pallaye	298	de Bonnaire	Gauthron	—	Lhéritier
Saint-Bris	1975	Hadery	Crochot	*Dufour*	Gueneau Labelle
Saint-Cyr-les-Colons	861	Griffe	Charrut	*Mathieu*	Gérard
Saint-Florentin	2315	de Courtive	Riquement	Voirin	Delécolle
Saint-Georges	626	Pechenot	Fèvre	*Vaudey*	Nasse
Saints	1338	Guiller	Rameau	*Latour*	Soupey
Saint-Sauveur	1687	Barrey	Havoué	Sicard	Viardot
Seignelay	1599	Frotier	Leprince	Vallot	Morisset
Sementron	517	Gentil de la Br.	Bouillié	Boissonnade	Moireau
Sery	305	Boidequin	Desbois	*Sery (de)*	Dischamps
Sougères	1408	Nicolle	Guenot Jean	*Duraston*	Borgnat
Taingy	1036	Coudron	Colas	*Montassier*	Perreau
Thury	1064	Pacault	Doucet	*Gaben*	Raoul
Toucy	2781	Arrault	Belhomme Paqueau	Morel	Caillat
Treigny	2517	Morin	Pichot Guiblin	*Paoli*	Humbert
Trucy-sur-Yonne	403	Guilly	Briet	*Créneau*	Perrin
Val-de-Mercy	507	D'Aleyrac	Joly	*Jové*	Goussot
Vallan	660	Guyon	Marmagne	*Vaudois*	Bellot
Varennes	506	Vueillotte	Robert	N.	Giraudin
Vaux	361	Dujon	Piat	*Troué*	Laurent
Venouse	228	Mathias	Dizier	*Bonnard*	Delagneau
Venoy	1248	Gravereau	Demeaux	*Loccident*	Carré Joffrain
Vergigny	473	de Lenferna	Horsot	*Balès*	Pourreau
Vermenton	2557	Jeannez	Grison Linard (Paul)	Nicolle	Berault (sup.) Ralet
Villefargeau	434	Mouton	Cambuzat	*Joachim*	Damon
Villeneuve-St-Salve	254	Rimbert	Seguin	—	Piétre
Villy	204	Philippon	Jolly	—	Houtarde
Vincelles	837	De Badereau	Truchon	*Girault*	Mouchotte
Vincelottes	454	Bardout	Bardout Hugot	*Courtot*	Lhéritier

Arrondissement d'Avallon.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Angely	357	Piffoux	Montarlot	*Grossetête*	Chouet
Annay-la-Côte	489	Seureau	Bresson	*Frénial* aîné	Riboulot
Annéot	77	Guillier	N.	*Frénial* jeune	N.
Annoux	339	Davout	Plain	*Gourlet*	Boursault
Asnières	644	N.	Cambuzat	*Voisinot*	Guechot
Asquins	968	Navotte	Defert	*Fauvel*	Darlet
Athie	245	Breton	Lardery	*Coüard*	Chaplot
AVALLON	5366	N.	N. Morizot	Darcy Gally	Baudot Rousseau

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Beauvilliers	237	Morot	Léger	—	Perreau
Bierry-les-belles-F.	832	Leclerc	Cunault	*Aubert*	Léauté
Blacy	316	Tardy	Seignot	*Pitois*	Dignat
Blannay	281	de Châteauvieux	Bourgeois	Plagnard	Minard
Brosses	1133	Moreau	Gaulon	*Gautheron* Nic	Cambuzat
Bussières	501	Bourdillat	Collin	*Naudin*	Perreau
Chamoux	481	Vézain	Vittureau	*Gally*	Sonnois
Châtel-Censoir	1423	Cloteau-Montauré	Boyer d'Alberty	Auvray	Olivier
Chastellux	749	de Chastellux	Augueux	*Moreau*	Doré
Cisery	156	Soisson	Barbier	*Vosgien*	Guettard
Civry	393	Roy	Riotte	*Sery*	Sautereau
Coutarnoux	363	Barrey	Piault	*Baudot*	Gézaut
Cussy-lès-Forges	730	Quatrevaux	Leriche	*Cartault*	Sassé
Dissangis	346	Riotte	Rétif	*Candras*	Dondenne
Domecy-sur-Cure	951	Guyard	Bain	Plisson	Dizien
Domecy-s.-le-Vault	383	de Domecy	Guignot	*Denouh*	Tavaillot
Etaules	510	Minard	Veaulin	*Hilaire*	Rouard
Foissy-les-Vézelay	483	Mercier	Montigny	Charles	Marcellot
Fontenay p. Vézelay	648	Mercier	Droin	*Dessignolles*	Chateau
Girolles	462	de Pomblin	Pouillat	*Evrard*	Mairry
Givry	457	Moiron	Moiron	*Mathieu*	Bricard
Guillon	818	Rémond	Caillot	*Aunave*	Barbier
Island	1495	Dorneau	Boussard	*Vachez*	Mulot
Joux-la-Ville	173	Rétif	Challan	*Lairot*	Moine
Levault	865	Jordan	Noblot	*Girard*	Delagneau
Lichères	240	Chavance	Sallé	Roidot	Guimard
L'Isle	951	Guillermain	Chatey	Sennequier	Bidault
Lucy-le-Bois	1014	Chauvelot	Prétot	Fauvet	Cunault Chatey
Magny	1107	Santigny	Dizien	*Gally*	Billard
Marmeaux	240	Cunault	Noblot	*Viardot*	Breuillard
Massangis	570	Gueneaux	Laurent	*Tacqueney*	Gueneau
Menades	198	Pannetrat	Fillion	*Logerot*	Charlier
Montillot	981	Defert	Poidevin	*Gautheron* J.-B.	Labalte
Montréal	608	Delavault	Labbé	Sergent	Michelin
Pierre-Perthuis	216	Cuillière	N.	*Brulé*	Gaillot
Pizy	389	Lefort	Mignot	*Darley*	Breuillard
Pontaubert	213	Raudot	Perrot	*Minard*	Bourgeot
Précy-le-Sec.	743	Rameau	Rousset	*Bourrey*	Pelletier
Provency	489	Thibault	Picard	*Viratti*	Jarry
Quarré-les-Tombes	2370	Chatelain	Bizouard	Henry-Waast	Garnier
Saint-André	387	Teurreau	Verrier	*Gibier*	Monnot
Saint-Brancher	839	Santigny	Chartraire	*Comparet*	Bérillon
Sainte-Colombe	461	Morin	Picard	*Leborne*	Barrey
Sainte-Magnance	859	Demets	Leduc	*Delacoste*	Levrais
St-Germain-des-Ch.	1337	Barbier	Gaudin	*Cullin*	Devoir
Saint-Léger	1330	Tripier	Lazardeux	*Lavancy*	Colas
Saint-Moré	384	Lefebvre-Nailly	Pinçon	*Bouchot*	Gaumont
Saint-Père	1072	Sery	Rolot	*Lécorcher*	Lavallée
Santigny	383	Cosseret	Collin	Mouchot	Seurre
Sauvigny-le-Beuréal	199	Larue	Nieutin	Breuillard	Gascard
Sauvigny-le-Bois	778	Bourrey	Bailly	*Duchesne*	Courtois
Savigny-en-Terre-P.	383	Lempereur	Préaudot	*Breuillard*	Riotte

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Sceaux	298	Rouard	Naudin	N	Convert
Sermizelles	396	Maillard	Guilloux	*Plagnard*	Lemaire
Talcy	310	Dion père	Jacob	Lombard	Prévost
Tharoiseau	413	Destut d'Assay	Robot	*Poyard*	Gerbaux
Tharot	212	Courlot	Léger	*Hilaire*	N.
Thizy	247	Champenois	Lecorne	Pitois	Lemoine
Trévilly	191	Santigny	Gauthier	N.	Boivin
Vassy	337	Legast	Hobert	*Bouttier*	Monniot
Vézelay	1243	N	N.	Sergent	Cailleux
Vignes	320	Barault	Gosselête	*Laur*	Fromonot
Voutenay	338	Bourgeois	Chastellet	*Lestre*	Renaud

Arrondissement de Joigny.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Aillant	1394	Simoneau	Bertrand V.	Millou	Gâteau
Arces	1044	Baudoin	Fournier	*Durand*	Aluison
Armeau	900	Méreau	Huot	*Jourde*	Bru
Bassou	798	Delahaye	Ladoué	*Lapierre*	Plain
Belle-Chaume	628	Mossot	Lenfant	*Bochot*	Monniot
Béon	574	Ragon-Desessarts	Bourderon	*Legats*	Courtin
Bléneau	1581	Dethou	Châtaigner	Henrion	Michou
Bligny-en-Othe	142	Delagneau	Pasquelin	*Robert*	N.
Bœurs	949	Girard	Guerrey	*Brelet*	Cugnier
Bonnard	169	Chat	Ouchot	—	Cassemiche
Branches	614	Burat	Fréchot	*Adam*	Cassemiche
Brienon	2772	Guillot	Moreau Durand des O.	Vidot	Pouillot
Brion	826	Coppin	Saffroy	*Garnier*	Mossot
Bussy-en-Othe	1255	Lelorrain	Callé	*Boblin*	Perdijon
Bussy-le-Repos	624	Valtat	Pathier	*Villain*	Lejare
Cerilly	216	Mizelle	Gâteau	Balbon	Boulogne
Cerisiers	1401	Salmon	Jacquelin	Boisselier	Dubé
Cézy	1456	Levert	Truchy	*Viala*	Ricard
Chailley	1290	Molleveaux	Jean fils	*Julien*	Guillot, Crédé
Chambeugle	208	Boisgarnier	Baratin	—	N.
Champcevrais	812	Durand	Bégnine	*Pothevin*	Delagrange
Champignelles	1546	Lavollée	Vicard	*Morel*	Forgeron
Champlay	912	Rose	Martin	*Girault*	Ansault
Champlost	1526	Darnay	Langlois	*Marcantoni*	Michault
Champvallon	480	Garnier	Laurin	Legats	Roy
Chamvres	674	Bresson	Chollet	*Fournier*	Mercier
Charmoy	437	Bruneau	Gonon	Beaucher	Bernot
Charny	1411	Huré	Perdu	Thomas	Berthelot
Chassy	917	Précy aîné	Renon	*Foulnat*	Girard
Chaumot	748	Lasseron	Vieillard	*Guerbet*	Pelletier
Chêne-Arnoult	289	Rosse	Parmentier	O'neill	N.
Chevillon	543	Ribière	Lefébure	Manquest	Bernard
Chichery	681	Gervais	Roidot	*Putois*	Giraudot
Coulours	528	Foiry	Viot	Peretti	Roy
Cudot	656	Guédu	Vincent	*Luporsi*	Loitron
Dicy	526	Dumand Jos.	Dumand Aug.	*Pillé*	Veau
Dillo	151	Caquelordat	Coussé	—	N.
Dixmont	1600	Soutin	Ruinard	*Marcantoni*	Charpentier

COMMUMES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
pineau-les-Voves	491	Martin	Cretté	*Gauthier*	Jay
snon	822	Gatellier	Pasquelin	*Nicole*	Delécolle
leury	1525	Esclavi	Chevallier	*Coulouvrier*	Guinant
ontaines	1112	Fleury	Gonneau	*Marchand*	Privé
ontenouilles	487	Rosse	Esclavy	*O'neill*	Gaillard
ournaudin	401	Sellier	Frottier	Demetz	Champroux
rand-Champ	1018	Berthet	Marchand	*Fabvier*	Bréjean
uerchy	816	Ravin	Poupart	Niel	Brisedoux
OIGNY	6787	N.	N. N.	CALMUS JAY	Michou Jeubert
a Celle-Saint-Cyr	1399	Vincent	Delapierre	*Petitjean*	Roger
aduz	576	Thourigny	Sarreste	Niel	Blanc
a Ferté-Loupière	1352	Mallet	Moisson	*Coralli*	Michaut
a Mothe-aux-Auln.	82	Delafosse	Buisson	—	N.
avau	1129	De Lestrade	Frottier	Cailler	Lorin
a Villotte	259	Coffre	Lallier	Morel	N.
es Bordes	696	de Voves	Legros	Paoli	Herluison
Les Ormes	528	de Bontin	Guillot	*Lenief*	Coillier
Looze	496	Paillot	Droit Gab.	*Marliac*	Largeot
Louesme	217	Breuillé	Bourgoin	N.	N.
Malicorne	480	Mangot d'Orgèr.	Rosse	Bardet	N.
Marchais-Beton	343	Quatresols	Villemé	*Berthélemot*	Fourrey
Mercy	144	Moreau	Gras	Mathieu	N.
Merry-la-Vallée	1086	Bonjour	Henrion	*Moulin*	Berry
Mézilles	1508	Lavollée	Ledroit	*Stéphani*	Jorlain
Migennes	570	Cloche	Guay	*Pinet*	Carré
Neuilly	909	Piat Ed.-Et.	Piat Joseph	*Coullaut*	Perdijon
Paroy-en-Othe	567	Frenneau	Charpentier	*Rouyer*	Lancelot
Paroy-sur-Tholon	429	Vignot	Thibault	Fournier	Picard
Perreux	867	Michon	Séjourné	Froquière	Barlou
Piffonds	1071	Prévost	Lancelin	Rémond	Chevalier
Poilly	1050	Berdin	Marie	*Serré*	Boulmeau
Précy	891	Rougemont	Bichon	*Picquoin*	Dumont
Prunoy	631	Mouchon	Bernet	*Manques*	Imbert
Rogny	1518	Mercier	Pouillot	*Vedel*	Gerberon
Ronchères	261	Lechien	Sauvagère	N.	Berthé
Rousson	478	Vaudoux	Lasseron	Douine	Rousse
St-Aubin-Chât.-neuf	1013	Lemonnier	Léger	*Drot*	Perdijon
St-Aubin-sur-Yonne	496	Massé	Vermillet	Mackéone	Fortin
Saint-Cydroine	1105	Liardot	Fromont	*Bezot*	Poisson
St-Denis-sur-Ouan.	361	Liébré	Leclerc	Fabvier	Bréjean
Saint-Fargeau	2430	Bertheau	Vacheresse	GROSSOT	Esquerré
St-Julien-du-Sault	2439	Coste	Léau	GIRARD	Niquevert
Saint-Loup-d'Ordon	650	de Truchis	Barrière	*Demersay*	N.
St-Martin-des-Ch.	630	Lesire	Grossin	*Pégorier*	Barlou Th.
St-Martin-d'Ordon	579	Fouet	Caire	N.	Mme Vérax
St-Martin-sur-Ocre	114	Gallet J.	Filliout	—	Berry
St-Martin-s.-Ouanne	761	Baratin	Delaunay	*Bardet*	Chaineau
St-Maurice-le-Vieil	567	Gallet	Baron	*Ducrot*	Lécolle
St-Maurice-Thiz	286	Jolibois	Balsacq	—	Béguine
Saint-Privé	996	Chrétien	Libault	*Galabert*	Bellot
St-Romain-le-Preux	440	Laurin	Jublier	Denizot	Imbert
Senan	809	Moussu	Martin	*Crochot*	Robineau

COMMUMES.	Popula-tion.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTI-TUTEURS.
Sépaux	793	Beullard	Robert	*Denizot*	Montagne
Sept-Fonds	285	de Vathaire	Botté fils	Granjdean	Patou
Sommecaise	510	David	Montereau	—	Fourchotte
Tannerre	927	Tiallat	Charbuy	*Barbier*	Beaujean
Turny	1290	Bezançon	Fourrey	*Merlot*	Berthelin, Gira
Vaudeurs	1041	Luce	Boit	*Peretti*	Huchard
Venisy	1782	Martin	Fourrey	*Jarrant*	Tanière N.
Verlin	615	Joigneau	Robinard	*Lemoine*	Donon
Ville-Chétive	315	Gennetier	Girardeau	Berbey	Rigollet
Villecien	490	Martin	Tissier	*Mackeone*	Goyard
Villefranche	1011	Beullard	Moreau	*Chauvisé*	Mouturat
Villemer	477	Peslier	Hournon	*Guerbet*	Jay
Villeneuve-s.-Yonne	5357	de Châteaubourg	Rathier Perrochot	DENISOT	Jacquin, Hugot
Villeneuve-les-Gen.	538	Musard	Botté	*Grandjean*	Jorlin
Villevallier	556	Gallois	Picard	*Pigé*	Dubois
Villiers-Saint-Benoît	1050	Ragon-Beauch.	Coffre	*Morel*	N.
Villiers-sur-Tholon	805	Châlons	Méry	*Barbier*	Paillot
Volgré	414	Leau	Billiault	—	Poirier

Arrondissement de Sens.

COMMUMES.	Popula-tion.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTI-TUTEURS.
Bagneaux	573	Beauvais	Collot	N.	Chrétien
Brannay	598	Marois	Couraillé	*Villiers*	Perrin
Champigny	1729	Esprit-Roch	Tonnelier	*Relief*	Gay et Houss
Chaumont	634	Dromigny	Descourtis	*Remy*	Lebœuf
Chéroy	912	Mauclerc	Poussard	DELAAGE	Regoby
Chigy	518	Lhoste	Larue	Guillard	Vié
Collemiers	493	Cochard	Lacroix	*Beaudoin*	Denisot
Compigny	188	Laurin	Norblin	*Bassery*	Renault
Cornant	564	Prieur	Mouroux	Croquet	Courtaut
Courceaux	206	Thierry	Fortin	N.	Saunier
Courgenay	775	Flizot	Hardy	*Gervais*	Boudard
Courlon	1278	Lamy	Perrot	*Menessier*	Rameau
Courtoin	112	Louismet	Lorillon	N.	N.
Courtois	211	Naison	Bourdon	*Brulé*	N.
Cuy	303	Hardelet	N.	N.	Cavenel
Dollot	321	Tonnellier	Nezondet	*Ribouleau*	Prot
Domats	778	Bizard	N.	*Rémond*	Poullet
Egriselles-le-Bocage	1154	Roger	Sevrat	*Croquet*	Flatté
Etigny	455	Baudoin	Grosset	Bouley	Delagrange
Evry	254	Denis	Bart	Rolley	Huot
Flacy	385	Gelisson	Gatouillat	*Balbon*	Hugot
Fleurigny	561	Prin	Loizon	Rollet	Pellerin Colson
Foissy	758	Vajou	Damien	*Covillard*	Pigeon, Front
Fontaine-la-Gaillar.	393	G. de Fontaine	Riché	*Denavarre*	Denis
Fouchères	419	Champion	Baudoin	Odiot	Musset
Gisy-les-Nobles	643	Naudet	Venet	Rolley	Mittaine
Grange-le-Bocage	457	Poulain	Gobry	Maître	Jays
Gron	701	Juffin	Primault	Bouley	Besson
Jouy	466	Coquelet	Leclerc	Mackéone	Bonneau

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
a Belliolle	286	de Séréville	Delajon	*Delaunay*	Boisseau
a Chapelle-sur-Or.	554	Collard	Masson fils	*Lavy*	Thollois
ailly	530	Saussier	Favot	*Salmon*	Bourgeois
a Postolle	314	Saviniat	Bourgoin	*Maître*	Constant
es Siéges	863	Gerard	Gassot	*Perreau*	Boudard
ixy	537	Potin	Corjon	N.	Finot
laillot	398	Garnier	Burté	Serres	N.
lâlay-le-Grand	934	Rousset	Mérat	*Brulez*	Verpy
lâlay-le-Pitit	226	Beau	Thomas	Brulez	Martigny
larsangis	856	Foret	Vérien	*Douine*	Adam
lichery	1101	Tarlois	Verot	*Hunot*	Devinat
lolinons	324	Petit Ferdinand	Sirriau	*Heurley*	Lasnier
lontacher	735	Bagard	Lettron	*Mackéone*	Millet
lailly	1229	Laissiau	Devove	*Jean*	Prot
loé	424	Barré	Haudry	*Sirjean*	Jeannest
Pailly	426	Bourcier	Gervais	*Jolly*	Moreau
Paron	456	Lefort	Dechambre L	—	Leloup
Passy	568	Goupillon	Dechambre Al.	*Bernard*	Dechambre
Plessis-du-Mée	231	Bénard	Chenault	Jolly	Houssin
Plessis-Saint-Jean	435	Lalande	Denisot	*Pégorier*	Delécolle
Pont-sur-Vannes	306	Leclerc	Lucas	Poisson	Albaut
Pont-sur-Yonne	2000	Mou	Bisson	Bunetier	Duflot
Rozoy	299	Berthelot	Gilopé	*Grandmaître*	Trotin
Saint-Agnan	348	Dumant	Deligand	*Ferrand*	Dautel
Saint-Clément	774	Lorne	Crou	*Crété*	Durlot
Saint-Denis	180	Gâteau	N.	—	N.
St-Martin-du-Tertre	654	Lhermitte	Grivois	*Delagneau*	Renault
St-Martin-s.-Oreuse	609	Lefranc	Lamotte	*Guilloux*	Payen
St-Maurice-aux-r.-h.	1040	Courtois	Darde	*Brissot*	Viault
Saint-Valérien	980	Boullé	Percheron	Odiot	Fortin
Saligny	358	Leriche	Cothias	Denavarre	Housset
Savigny	346	de Bressieux	Cornu	*Martin*	Bétry
Sens	10472	Pignon ✻	Feineux, Pléau	Collinot, Cassemiche, Pichenot	Ricard, Poulain, Larchevêque
Serbonnes	573	Sébert ✻	Gaudaire	*Guillot*	Soyer
Sergines	1363	Legendre	Guillon	Larbouillat	Fillieux
Sognes	314	Gobry	Collard	N.	Vajou
Soucy	773	Foin	Budan	*Prunier*	Legendre
Subligny	356	Du Perret	Fouet	N.	Leblanc
Theil	590	Agoust	Gassot	Sirejean	Pâris
Thorigny	827	Bonjour Sillaux	Richer	*Rollet*	Lespagnol
Vallery	721	Roussel	Depresle	Ducrot	Brulé
Vareilles	338	Henry	Bourdon	Perreau	Rallu
Vaumort	334	Bouchereau	Préau	Boisselier	Cavenel
Vernoy	414	Dumant	David	N.	N.
Véron	1273	Grenet	Jalmain	*Guéneau*	Filleux
Vertilly	207	Juillet	Pontailler	*Bourbon*	Demarzé
Villeblevin	904	Bourgoin	Descourtis	*Clergeau*	Houpin
Villebougis	550	Jacquet	Ferrasse	*Champagne*	Veau
Villegardin	311	Bicheret	Charpentier	—	Nodiot
Villemanoche	862	Sadron	Chollet	*Vialle*	Berlin

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Villenavotte	150	Gagé	Tesson	—	N.
Villeneuve-l'Archev.	1845	Goubault	Noël	Robin	Crédé
Villeneuve-la-Dond.	311	Vallon	Bezançon	Lefranc	Robinet
Villeneuve-la-Guyar.	1877	Lecomte ✻	Formé	*Séguin*	Vivien
Villepérot	188	Massé	Bresson	*Perron*	Lamarre
Villeroy	236	Meunier	Gremy	Champagne	N.
Villethierry	715	Percheron	Dromigny	Flory	Longuet
Villiers-Bonneux	231	Poyau-Collard	Prin	N.	Horsin
Villiers-Louis	565	Marmion	Burté	*Poisson*	Thierry
Vinneuf	1494	Chéreau	Cajon	*Percheron*	Lallemand
Voisines	766	Drouin	Juillet	*Chenot*	Denise

Arrondissement de Tonnerre.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Aisy	463	Soupé	Lobrot	Pensée	Caillien
Ancy-le-Franc	1686	N.	N.	Labour	Montandon Falconnier
Ancy-le-Libre	390	Sylvestre	Larpin	*Millot*	Egeley
Annay	693	Gautherin	Mion	*Fontanez*	Poitout
Argentenay	261	Picq	Marmignat	N.	Mantelet
Argenteuil	676	Bourguignat	Portier	*Tranchart*	Loriferne
Arthonnay	783	Boucler	Prignot	*Chaussefoin*	Basset
Baon	252	Ménétrier	Boulard	Lebrun	Déon
Bernouil	235	Truffot	Forgeot	*Gâteau*	Landre
Béru	311	Garnier	Heurley	*Dugué*	Roy
Beugnon	383	Gibier	Mignon	*Michaut*	N.
Butteaux	513	Beau	Robert	*Clérin*	Jacquemier
Carisey	486	Courtaut	Motte	*Fortin*	Brillé
Censy	125	Jullien	Laġoutte	Petitjean	Verrière
Chassignelles	475	Richard	Chavance	*Labour* jeune	Bussy
Châtel-Gérard	572	Petit	Houzard	*Pussin*	Brigodiot
Cheney	280	Belland	Hanet	Bruand	Bonnin
Collan	461	Bernard	Colombat	Déon	Fournerat
Commissey	408	Luejeune	Vaudeau	*Bichet*	Pâris
Cruzy	1200	Coquelu	Valory	Gourmant	Dupas
Cry	316	Viard	Paupy	*Robert*	Silvestre
Cusy	280	Veuillot	Déon	—	N.
Dannemoine	636	Cosson	Fontaines	*Chauvin*	Millot
Dié	461	Rossignol	Giraudin	*Bègue*	Chérest
Epineuil	593	Lallemant	Tranchant	*Viardot*	Sagourin
Etivey	656	Calmeau	Ste.-Croix	*Monnot*	Chevalier
Fley	434	Moine	Lemoine	Boyer	Cordier
Flogny	403	Anjorrant	Pâris	*Chevallier*	Giffard
Fresnes	267	Heurley	Gouier	*Guyot*	Berthuot
Fulvy	156	Nogent	Pâris jeune	Thibault	Gérard
Gigny	432	Chauchefoin ✻	Nicolle	*Forgeot*	Lambert
Gland	312	Camus	Fournerat	*Fèvres*	Chatais
Grimault	447	Challan	Bouy	*Coppin*	Carré
Jouancy	146	Pussin	Bethery	Gadret	Brigodiot
Jully	515	Marcout	Pommier	Michaut	Montenot
Junay	185	Coquard	Verdeau	—	Capet
La Chap.-Vieille-F.	646	Bessonnat	Huot	*Gourmant*	Leclerc
Lasson	364	Audigé	Courtin	*Husson*	Gibier

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Lézinnes	676	Mantelet P.-M.	Mantelet D.	*Guinot*	Pacot
Melisey	672	Fournier	Hugot	*Ladrée*	Camuzat
Môlay	313	Blot	Boullier	*Jullien*	Roger
Molosmes	666	Gérard	Truffot	*Thierriat*	Perruchon
Moulins	362	Tisserand	Piat	*Prêtre*	Maltrat
Neuvy-Sautour	1542	Huchard	Durupt	*Billaut*	Vieil
Nitry	929	Boyer	Vincent	*Guillemeau*	Lemaire
Noyers	1768	Mariglier	Pichénot	DUCROT	Bidault Heurley
Nuits	434	Garnier	Chevalier	*Calmeau*	Pallenot
Pacy	502	Lemangin	N.	*Delmas*	Quillaut
Pasilly	109	Beauregard	Jullien	*Petitjean*	N.
Percey	473	Clémandot	Gibier	*Letteron*	Bouton
Perrigny	193	Mignot	Grigne	*Fouqueau*	Simonnet
Pimelles	265	Saget	Saget	*Lebrun*	N.
Poilly-sur-Serein	698	Hoppenot	Droin	*Gavet*	Quillaut
Quincerot	349	Coquet Ch.	Coquet Fr.	N.	N.
Ravières	1313	Audibert	Thorin	*Hardy*	Braley Egeley
Roffey	403	Brot	Prautet	N.	Picard
Rugny	491	Grappe	Bellonnat	*Vachès*	Millon
Sainte-Vertu	276	Boucherat	Blot	*Barré*	Garnier
Saint-Martin	311	Vaudeau	Brain	*Denis*	Perreau
Saint-Vinnemer	653	Guyard	Milon	*Collin*	Pallenot
Sambourg	233	Pâris	Pâris	Guyot	Paupy
Sarry	495	Rathier	Bonnetat	*Gadret*	Poitout
Sennevoy-le-Bas	338	Heurtefeux	Thierry	*Chupied*	Chassin
Sennevoy-le-Haut	363	Montenot	Couzard	—	Gloton
Serrigny	360	Guedenée	Lecestre	*Raverat*	Guérin
Sormery	1334	Lespagnol	Chaume	*Détôlle*	Robin et Boudrot
Soumaintrain	513	Viault	Villain	BONNETAT	Couturot
Stigny	474	Ferrand	Hugot	*Michon*	Bernasse
Tanlay	712	DeTanlay ✻	Delestre	LEBRUN	Pécune
Thorey	258	Arblot	Boilletot	*Gogois*	Descaves
Tissey	306	Fourniat	Ouvrier	—	Bernasse
TONNERRE	4427	Hardy	N. Saintot-Regn.	MICHAUT LETTÉRON	Delaure Casselin Seurre
Trichey	256	Chamoin	Coquet	Marquot	Boudrey
Tronchoy	313	Quignard	Cavenet	*Chaperon*	Duval
Vezannes	213	Mathieu	Bonnet	*Sabo*	Quillaut
Vezinnes	390	Montagne	Hélie	*Rossignol*	Humbert
Villiers-les-Hauts	370	Ramelet	Sellier	*Thibault*	Noirot
Villiers-Vineux	438	Boucheron	Huot	*Vasselin*	Guérin
Villon	528	Bertrand	Mathieu	*Marquot*	Heurtefeu
Vireaux	463	Queau	Robillon	Chervaux	Paillot
Viviers	440	Coppin	Devaux	*Gommier*	Barbenoire
Yrouerre	420	Dumet	Vallier	*Bailly*	Balcuille

Communes dont les Maires sont nommés par le Président de la République.

VILLE D'AUXERRE.

MM. N. — *Maire.*
N.
N. } *Adjoints.*

Membres du Conseil municipal, MM.

Monteix, aîné, propriétaire
Morin-Manigot, entrepreneur de roulage
Bonard, maître-d'hôtel
Maillefer, fondeur
Uzanne, négociant
Leroy Achille, mécanicien
Passepont, chaudronnier
Milon, propriétaire
Treillé, vigneron
Saunier aîné, carrossier
Bouché aîné, entrepreneur
Prévost, vigneron
Chauvelot, ancien notaire
Monoury Jacques, vigneron
Vatigny, vigneron
Martin-Latour, ancien avoué
Pothenot Thomas, vigneron
Dalbanne père, négociant
Guillocheau André, menuisier
Thiney, quincaillier
Manifacier, peintre
David, entrepreneur de messageries
Plait-Vildieu, commissionnaire en vins
Blanchard, boucher
Lecuyer, marinier
Pourrain, architecte
Berthelin, aubergiste

Derriey, receveur municipal
Ducassel, commissaire de police
Manchet, secrétaire de la mairie

VILLE D'AVALLON.

MM. Febvre, Pierre-Andoche, — *Maire.*
Morizot,
N. } *Adjoints.*

Membres du Conseil municipal, MM.

Febvre Andoche, maire
Lefebvre-Nailly
Raudot, représentant du peuple
Houdaille, propriétaire
Nieulin, ancien greffier du trib. civil
Belgrand, ingénieur des ponts et chaus.
Tircuit, architecte
N.
Desmolins, propriétaire
Bidault, juge au tribunal civil
Morizot, négociant
Béthery de la Brosse, président
Arthault, propriétaire
Febvre, ancien maire
Gally-Quatrevaux, marchand de bois
Quatrevaux, docteur en médecine
Ranteau, notaire
Ricard, propriétaire
Aubert aîné, marchand de bois
Soisson, propriétaire
Hottot, ancien sous-préfet
Bidault, négociant
Millié, architecte

Radot, receveur
Denys, commissaire de police

VILLE DE JOIGNY.

MM. N. — *Maire.*
N.
N. } *Adjoints.*

Epoigny Hippolyte, notaire
Cathelin-Lajoie, propriétaire
Feneux, père, propriétaire
Moreau Simon, propriétaire
Cappé-Blanchard, banquier
Grenet Dominique, docteur-médecin.

Moniot aîné, aubergiste
Pavillon-Thomas, propriétaire
Perrier-Godeau, propriétaire
Bourgoin-Esclavy, épicier-confiseur
Bonnard-Vignot, bijoutier
Ferreeu, Ant.-D. ex-s.insp. des E. pri.
Godefroy Louis, propriétaire
Levert, Edme-Bernard, propriétaire
Sévenat-Dreux, propriétaire
Champaux-Puisoye, marc. de nouveautés
Gaillion-Perrier, propriétaire
Boillot-Bouriannes, marchand de fer
Robillard-Choin, propriétaire
Durand-Godefroy, propriétaire
Berthe-Havard, marchand-chaudronnier
Ablond-Fouffé, tonnelier

Jossier, secrétaire en chef.
Cochet, receveur municipal
Poirey, commissaire de police
Benoit, architecte.

VILLE DE SENS.

MM. Pignon ✻, *Maire*
Feineux,
Pléau, } *Adjoints*.

Membres du Conseil municipal, MM.

Pléau, marchand de bois
Giguet, ancien notaire
Feineux, prop., anc greff. du trib. civ.
Agdenier, fabricant d'eau-de-vie
Mancel, agent d'affaires
Dupêcher, maçon
Kley, agent de commerce de bois
Guinot, cultivateur
Dodet, boucher
Pignon, avoué
Clément, meunier
Bourgoin, propriétaire
Rousseau, charpentier
Terrillon, chapelier
Lacave, propriétaire, ancien notaire
Adine, ancien commissaire-priseur
Hunot, architecte
Lefèvre, charpentier
Perrin, marchand de bonneterie
Dumée-Chantemille, meunier
Lair-Lamotte, marc. de rouenneries
Courteau, cultivateur
Maget, huissier

Laude, receveur municipal
Deschamps, commissaire de police
Gâteau, secrétaire en chef de la mairie
Darmecin, architecte-voyer.

VILLE DE TONNERRE.

MM. Hardy, *Maire*.
N.
Saintot-Regnier, } *Adjoints*.

Membres du Conseil municipal, MM.

Hardy, ancien négociant
Saintot-Regnier,
Martin, vigneron
De Monicault, ancien magistrat
Rathier, ex-représentant du peuple
Camille, économe de l'hospice
Rétif, président du tribunal civil
Bonnet Hippolyte
Hugot Claude, maître de poste
Bazile Auguste ✻, officier en retraite
Perruchon Pierre, filateur
Pailley, quincaillier
Viard-Hollier, vérific. des poids et mes.
Gautherin-Meigné, confiseur
Moucelot, notaire
Colin Narcisse, inspecteur des écoles
Thomas-Chaput, négociant
Mathieu, anc. conduct. des ponts et ch.
Delorme Auguste, ferblantier
Lemaire Louis, marchand-tanneur
Lemoine, docteur-médecin
Jacquillat, ancien notaire

Le Maistre, receveur municipal
Prieur, commissaire de police
Ravaux, secrétaire en chef de la mairie.

VILLE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE.

MM. de Chateaubourg, *Maire*.
Ratier,
Perrochot, } *Adjoints*.

Membres du Conseil municipal, MM.

Duru Jean-Louis, propriétaire
de Châteaubourg Camille, propriétaire
Belamy François, direct. des coches
Cave Alphonse, propriétaire

Barde Antoine, tonnelier
Boudet J.-B.-Edouard, propriétaire
Trabuchet Jean-Baptiste, cultivateur
Gillet Bruneau, docteur en médecine
Bridou Victor, facteur des coches
Perrochot Louis, tisserand
Guillet Pierre, marchand de charbon
Ratier Félix-Victor, propriétaire
Bridou Luc, pharmacien
Rancelin Nicolas, maître marinier
Bachelet Louis-Victor, maître tanneur
Poitrat Jean-Baptiste, boulanger
Martet Joseph, fils, charpentier
Breton, Etienne, propriétaire
Hesme Augustin, ex-notaire
Jacquin Pierre, instituteur
Blaiseau Alphonse, rentier.

Regley ✻, receveur
Hesme, commissaire de police.

ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX.

MM. Boivin à Auxerre,
Perruchon à Tonnerre,
Tircuit à Avallon,
Tourneur à Sens,
Roblot à Joigny.

COMMISSION DES CONSTRUCTIONS COMMUNALES.

MM. Toussaint ✻, ingénieur en chef, président.
N.
Dondenne, professeur de mathématiques.
Boivin, architecte du département.

HOSPICES.

Comités gratuits de Consultation.

MM.

Arrondissement d'Auxerre. { Lepère, Remacle, Chérest fils.

d'Avallon { Richard, Malot, Guillier.

de Joigny { Deshayes, Delamontagne, Roy.

de Sens { Luyt, Provent, Berthelin.

de Tonnerre { Belnet, Rathier, Baillot.

HOPITAL GÉNÉRAL DES ALIÉNÉS.

M. Girard de Cailleux ✻, médecin en chef, directeur.

Commission de surveillance, MM.

De Madières, président
Mathieu, ancien avoué, secrétaire
Rabé, juge de paix
Bernard, curé
Laurent-Lesseré,
Sallé, pharmacien
Duru, chapelain
Dautun, receveur
Dessignolle, économe,
Berthier, élève interne.

HOSPICES COMMUNAUX.

AUXERRE, MM.

Duché,
Charié,
N.
Sauvalle, aîné
Noirot,
} administrateurs.

Villiers, receveur,
Tisserand, économe,
Paradis et Courot, médecins,
Marie et Moret, chirurgiens,
Boutrais, chapelain.

AVALLON, MM.

Béthery de la Brosse,
Fèvre,
Rousseau-Dumarcet,
Baudenet,
Lombard,
} administrateurs.

Radot, receveur.

JOIGNY, MM.

Lefebvre-Heu, Richard-Hattier, Lavollée, Gauné, Remoissonnet père, — administrateurs.
Rosapelly, receveur

SENS, MM.

Lacave, Crété, Darnay jeune, Armand-Vallée, Terrillon, Hunot, Touzard, — administrateurs.
Leclerc, receveur,
Drouin, économe.
Abbat (Auguste), secrétaire.

TONNERRE, MM.

Jacquillat, De Monicault, Rétif, Siraudin, Campenon Edme, — administrateurs.
Noël de la Courvée, receveur.
Camille, économe.

COURSON, MM.

Tayorn, Louzon, Loury, Querquelin, Petit, — administrateurs.

CRAVAN, MM.

Guilloux, Quillaut, Boissard J. Boissard P. Gauthier, — administrateurs.
Billout, receveur

SAINT-FLORENTIN, MM.

Moizet, Gallot (J.-B.) Hermelin, Jeannest de la Noue Moreau — administrateurs
M. Desnoyers, receveur.

VERMENTON, MM.

Linard Paul, Chevallier, Juventy, Bonnot, Mignot, — administrateurs.
Regnard jeune, receveur.

CHABLIS, MM.

Bavoil père, N. Albanel (Constantin), Thomassin, Philippe. — administrateurs.
A. Chardon-Ythier, receveur.

VÉZELAY MM.

Sergent, Desnoyers, Meurgé, Morand, Dieudonné — administrateurs.
Charbonneau, receveur.

BRIENON, MM.

Durand-Desormeaux, Pouillot, Fernel, Vidot, Grandvilliers, — administrateurs.
Hervey, receveur.

SAINT-FARGEAU, MM.

Couillault, Milot, Dumez, Barre, Toutée, — administrateurs.
Lavinée, receveur.

SAINT-JULIEN, MM.

Protat, Girard, Bourgoin-Cussard, Bourgoin-Dobillard, Précy, — administrateurs.
Chollet, receveur.

VILLENEUVE-SUR-YONNE, MM.

Bonneville Hesme, Gentilhomme, Piat, Housset, — administrateurs.
Giraud, receveur.

NOYERS, MM.

Mariglier, Dupêché, Boyer, Droin, Ducrot, — administrateurs.
Julien, receveur.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Fondée au mois de janvier 1847, la Société a son siége à Auxerre; cependant elle étend son action sur tout le département. Elle se compose de membres titulaires, de membres libres ayant domicile dans le département et de membres correspondants.

Le but de la Société embrasse l'étude de l'archéologie et de l'histoire proprement dite du département, ainsi que celle de l'histoire naturelle dans toutes ses branches.

Elle publie chaque trimestre un bulletin de ses travaux.

Son bureau est composé de la manière suivante :

Président : M. Chaillou des Barres.
Vice-Présidents : MM. Gallois et Arrault.
Secrétaires : MM. Cotteau et Quantin.
Archiviste : M. Courtaut.
Trésorier : M. Villiers.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENS.

La Société archéologique de Sens a été instituée par arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 24 juin 1844.

L'archéologie, les sciences et les arts sont l'objet de ses travaux.

Cette Société se compose :

De quatre membres d'honneur, de trente-six membres titulaires et de quatre-vingt-quinze membres honoraires.

Elle publie, à des époques non périodiques, les bulletins de ses travaux.

Les membres d'honneur sont :

Le bureau de la Société archéologique de Sens est ainsi composé pour l'année 1849-50 (d'avril en avril) :

Président : M. Giguet.
Vice-président : Prou.
Secrétaire : Vignon.
Pro-secrétaire : Chaperon.
Bibliothécaire-archiviste : Ponpon.
Trésorier : Tonnelier.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET COMICES AGRICOLES.

Toucy. — MM. Bourgoin, président; Carreau, vice-président; Arrault, secrétaire; Tonnellier, vice-secrétaire; Lavollée-Parquin, trésorier.

Joigny. — MM. Julien, président honoraire; Ragon des Essarts, président; Précy, vice-président; Parisot et Lefebvre-Malherbe, secrétaires; Leclerc d'Ostein, trésorier.

Saint-Fargeau. — MM. Boulard, président; Donarieu, vice-président; Pruneau, trésorier; Lacour, secrétaire; Gallon fils, vice-secrétaire.

Tonnerre. — MM. De Tanlay, président; Jacques Palotte et Rétif, vice-présidents; Roze Isidore, secrétaire; Rathier et Hamelin, vice-secrétaires; Camille-Dornois, trésorier.

Avallon. — MM. de Chastellux, président; Cordier, vice-président; Ch. Guiller, secrétaire; Raudot, secrétaire honoraire.

Ancy-le-Franc. — MM. De Lasalle-Louvois, président; Bourguignat fils, vice-président; Mathieu, secrétaire; Martenot Auguste, vice-secrétaire; Raveneau, trésorier.

HARAS.

Le département de l'Yonne avec les départements de la Haute-Marne, de l'Aube et de la Côte-d'Or forme la circonscription d'un haras dont le chef-lieu est à Moutiers-en-Der (Haute-Marne).

M. DE CHASTELLUX, propriétaire à Chastellux, membre délégué pour le département de l'Yonne.

CHAMBRE CONSULTATIVE DES ARTS ET MANUFACTURES, A SENS.

MM. Le maire de Sens, président; Trubert, Dufour aîné, Duplan, Bézine, Mothré, Pleau, Saussier, Tiby (Hercule), Morvand, Dubreuille, Jacob, Lefèvre, membres.

COMMISSIONS DE SURVEILLANCE DES PRISONS.

Auxerre, MM.

le Préfet, président.
le Président du Tribunal civil.
le Procureur de la République.
Frémy, propriétaire.
Challe, avocat.
Fortin, curé de Saint-Etienne.
Savatier-Laroche, avocat.

Avallon, MM.

le Sous-Préfet.
le Président du Tribunal civil.
le Procureur de la République.
le Maire d'Avallon.
Darcy, curé doyen.
Rousseau-Dumarcet, juge de paix.
Malot, avocat.
Febvre Andoche.

Joigny, MM.

le Sous-Préfet.
le Président du Tribunal civil.
le Procureur de la République.
Rosapelly.
Lefebvre-Malherbe.
Dussaussoy-Pérille.
Jullien, juge d'instruction.
Lefebvre-Devaux, juge de paix.
Gauné, Henri, avocat.

Sens, MM.

le Sous-Préfet.
le président du tribunal civil.
le procureur de la République.
Carlier.
Chaperon.
Bisson.
Thibaud.
Deslion-Dufour
Deligand.
Vignon.

Tonnerre, MM.

le Sous-Préfet.
le Président du Tribunal civil.
le Procureur de la République.
Letteron, curé de St-Pierre.
Rendu, propriétaire.
Siraudin, *idem*.
Michaut, curé doyen.
Roze, juge d'instruction.
Belnet, conservateur des hypothèques.
Ménard, ancien notaire.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Auxerre	MM. VIRALLY,	caissier.
Avallon,	CHAUSSON,	id.
Joigny,	QUENTIN,	id.
Sens,	MM. GATEAU,	caissier.
Tonnerre.	CHAMOIN,	id.

SECTION II.

ADMINISTRATION ECCLESIASTIQUE.

DIOCÈSE DE SENS.

Ce diocèse a été formé d'une partie des anciens diocèses de Sens, Auxerre, Langres et Autun.

L'Archevêque de Sens est autorisé à porter le titre d'Evêque d'Auxerre.

La métropole de Sens compte, depuis Saint Savinien, 111 prélats, dont 19 sont révérés comme saints, 10 ont été cardinaux et un, Pape sous le nom de Clément VI.

L'Archevêque de Sens a pour suffragants les évêques de Troyes, Nevers et Moulins.

Mgr. Mellon Jolly Archevêque de Sens, Evêque d'Auxerre, Primat des Gaules et de Germanie.

Vicaires généraux, MM.

Brigand,
Chauveau,
Roger, } *Titulaires*

Bidault
Grapinet, } *Vicaires généraux honoraires.*

Laurent, supérieur du grand séminaire.

Secrétariat général, MM.

Sicardy, chanoine titulaire.
Laproste, pro-secrétaire

CHAPITRE DIOCÉSAIN.

Chanoines, MM.

Collinot, archiprêtre,
Petitier, doyen du chapitre,
Bidault,
Grapinet,
Hilaire Aubert, desserv. de St-Savinien.
Lallier,
Sicardy,
Carlier,
Dangauthier,
Laurent.
Moncarré,

Chanoines honoraires

Bernard, curé doyen de St-Eus. d'Auxerre
Sergent, curé doyen de Vézelay,
Bruchet, vicaire général de Tours,
Fortin, archiprêtre d'Auxerre,
Calmus, archiprêtre de Joigny,
David, curé d'Ivry (Seine).
Grossot, curé doyen de Saint-Fargeau,
Millon, supér. du petit sémin. d'Auxerre
Michaut, archiprêtre de Tonnerre,
Sergent, curé doyen de Montréal,
Nicolle, curé doyen de Vermenton,
Henrion, curé doyen de Bléneau,
Ducrot, curé doyen de Noyers,
Sicard, curé doyen de Saint-Sauveur,
Robin, curé doyen de Villen-l'Archev.
Gourmant, curé doyen de Cruzy,
Dondaine, curé doyen de Coul.-sur-Y.,
Darcy, archiprêtre de St-Lazare d'Aval.,
Gailhard, curé de Chevannes,
Duchêne, desservant de Sauvigny-le-Bois,
Grandmaistre, prêtre habitué de la métropole.
Lidove, dess. de Cosnac (diocèse de Tulle),
Lacroix, clerc nat. de France à Rome,
Lebâcheur, vic. gén. de Séez,
Hurault, chanoine, vic. gén. de Châlons,
Desloges, sup. du petit sem. d'Avou dioc. de Meaux.
Denizot, doyen de Villeneuve-s.-Yonne,
Soulbieu, secrét. gén. de l'évêché de Séez,
Filleul, vicaire général de Séez,
Doucet, curé de Chaumes, dioc. de Meaux,
Baugé, anc. vic. gén. de Séez,
Girard, doyen de St.-Julien-du-Sault,
Henry, doyen de Quarré-les-Tombes,
Larfeuil, curé de St-Pierre à Auxerre
Coulouvrier, desservant de Fleury,
Boisselier, doyen de Cerisiers,
Delaage, doyen de Chéroy.
Jay, curé de Saint-Thibault (Joigny),
Vidot, doyen de Brienon.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN.

Dirigé par MM. de Saint-Lazare.

MM. Laurent, supérieur,
Baudier, professeur de morale,
Mourrut, professeur de dogme,
Forget, professeur de philosophie,
Levoirre, prof d'hist. et d'éloq. sacrée,
Courtade, économe.

PETIT SÉMINAIRE D'AUXERRE.

MM. Millon, supérieur,
Laureau, directeur,
Ferrey, économe.

Professeurs, MM.

Ferrey, rhétorique,
Leduc, seconde,
Gally, troisième,
Labaisse, quatrième,
Dumas, cinquième,
Roguier, sixième,
Rodot, septième,
Taschy, huitième,
Beau, Millet, } maîtres d'étude,
Dumas, Rodot, } arithmétique,
Gally, algèbre,
Leduc, géométrie,
Milne, anglais,
Sigond, dessin,
Méry, musique vocale.



SECTION III.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

COUR D'APPEL DE PARIS.

Premier Président : M. Troplong C. ✻.

PRÉSIDENTS : MM.

Moreau O. ✻,
Cauchy ✻.
Grandet ✻.
De Glas ✻.
Aylies.

CONSEILLERS : MM.

Monmerqué O. ✻
Espivent de la Villeboisn. ✻
Lechanteur ✻
Faure,
De Vergès, ✻
Duplès, ✻
Rolland de Villargues, ✻
Try, ✻
Amelin, ✻
Lefebvre, ✻
Brisout de Barneville, ✻
Hémar,
De Bastard-d'Estang, ✻
Vanin, ✻
Delahaye, ✻
Petit, ✻
Ferey, ✻
Desparbès de Lussan ✻,
Gaschon, ✻
Le Gorrec,
Bosquillon de Fontenay, ✻
Dequevauvillers, O ✻
Mathias, ✻
Roussigné, ✻
Bretous de la Serre ✻
Rigal ✻
Zangiacomi, ✻
Partarieu-Lafosse ✻,
Bergonié ✻
Mourre, ✻
Noel du Peyrat, ✻
Jurien
De Malleville, ✻
Terray de Morel-Vindé,
Solvaing de Boissieu,
Monsarrat, ✻
Michelin
Faget de Baure
Cardon de Montigny,
Henriot, O ✻
Durantin ✻
Perrot de Chesellesaîné, ✻
Lamy, ✻
Godon, ✻
Boulloche, ✻
De Froidefonds, O. ✻
Perrot, ✻
Poinsot, ✻
Persignon, ✻
Carré, ✻
Saint-Ulbain. ✻
Pinard,
Courborieux,
Tardif, ✻
Lassis, ✻
Poultier, ✻
Perrot de Cheselles, ✻
Pierron.
Barboux,
Lascoux, ✻

PARQUET.

M. Baroche, *Procureur-général.*

Avocats-Généraux, MM.

Berville, ✻
Moulin,
Metzinger,
Chamaillard,
Ampach.

Substituts du Parquet, MM.

Flandin,
Lévesque,
Meynard,
Gouin,
Barbier.

M. Lot, *greffier en chef.*

COUR D'ASSISES DE L'YONNE.

Cette Cour est composée :

1° D'un Conseiller à la Cour d'appel de Paris, délégué à cet effet pour être Président des Assises;

2° De deux Juges pris parmi les président et juges les plus anciens du Tribunal d'Auxerre;

3° Du Procureur de la République près le Tribunal civil;

4° Du greffier du même Tribunal.

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.

TRIBUNAL D'AUXERRE, MM.

Gallois ✻, président
Leblanc-Duvernoy, vice-président.
Tonnellier, juge d'instruction.

Choppin,
De Madières,
Forcade,
de Lagonde
Marie,
Barennes, } juges.

Guérin-Devaux, juge honoraire.

Mesnard,
Léon Leblanc,
Cotteau.
Tambour. } juges suppléants.

Parquet, MM.

Guérin de Vaux, proc. de la République.

Massot,
Yvert, } substituts.

Greffe, MM.

Lallemand, greffier en chef.

Bertrand,
Caillat, } commis-greffiers.

Ce tribunal se divise en deux Chambres qui se renouvellent chaque année.

DIVISION DES CHAMBRES POUR 1850.

Première Chambre. — Jours d'audience.

Mardi et Mercredi à 11 heures.

A l'audience du mardi, les affaires civiles arriérées et les référés.

MM. Gallois ✻, président.

De Madières,
de Lagonde,
Marie,
Barennes, } juges.

Mesnard et Cotteau, suppléants.

Deuxième Chambre. — Jours d'audience.

Les audiences d'appel sont fixées aux 1er et 3e jeudis de chaque mois, et les audiences de police correctionnelle à la requête des parties civiles aux 2e et 4e jeudis de chaque mois.

Vendredi, affaires de police correctionnelle en première instance, à la requête du ministère public, police forestière, et appels de simple police.

1er et 3e samedi de chaque mois, affaires civiles et criées.

MM. Leblanc-Duvernoy, vice-président.

Choppin,
Tonnellier,
Forcade, } juges.

L. Leblanc
Tambour, } juges suppléants.

Avocats, MM.

Pérille,
Lepère,
Leclerc,
Cherest père,
Challe père,
Lescuyer,
Ravin,
Duplessis,
Bonneville,
Bazot,
Cherest fils,
Hermelin,
Savatier-Laroche,
Ribière,
Remacle,
Challe fils,

Stagiaire.

D'Aleyrac.
Boulay fils,
Charié.

CONSEIL DE L'ORDRE.

Cherest père, bâtonnier,
Lepère,
Challe,
Lescuyer,
Ribière, secrétaire.

Avoués, MM.

Tambour, rue des Petits-Pères.
Bigault, licencié, rue Saint-Regnobert,
Challe jeune, rue d'Eglény.
Guiblin, licencié, rue Neuve.
Martin, licencié, rue Chante-Pinot.
Mocquot, petite rue Neuve
Ravault, licencié, rue des Belles-Filles
Ledoux, licencié, rue Saint-Regnobert
Cabasson, rue Neuve.

CHAMBRE DES AVOUÉS, MM.

Bigault, *président*.
Tambour, *syndic*.
Guiblin, *rapporteur*.
Ravault, *secrétaire*.

TRIBUNAL D'AVALLON, MM.

Béthery de la Brosse, président.
Bidault, Adolphe, juge d'instruction.
Germain, juge.
Febvre-Andoche, Huguet d'Etaules, Thibault } juges suppléants.

Parquet, MM.

Gilbert-Boucher, procur. de la République,
Geoffroy-Duport, substitut.

Greffe, MM.

Carmagnol, greffier.

Jours d'audience.

Mardi, mercredi, jeudi.

Avocats, MM.

Richard,	Febvre-Andoche,
Malot, bâtonnier,	Guillier,
Houdaille-Aubert,	d'Estaules,
Préjan,	Gontard;
Lottin,	Thibault,
Raudot,	*Stagiaires.*
Thibault,	Brunet,
Ricard,	Leclerc.

Avoués, MM.

Houdaille aîné,	Febvre,
Guyard,	Pinon,
Poulin,	Lottin fils.

CHAMBRE DES AVOUÉS, MM.

Febvre, président.
Houdaille, syndic.
Poulin, rapporteur.
Lottin, secrétaire.

TRIBUNAL DE JOIGNY, MM.

Lallier, président.
Jullien, juge d'instruction.
Leclerc de Fourolles, juge.
Parisot, Deshayes, Desjardins, } juges suppléants.

Parquet, MM.

Benoit, procureur de la République.
Hanin, substitut.

Greffe, MM.

Rouard, greffier,

Jours d'audience.

Le Tribunal civil, les jeudi et samedi.
Le Tribunal de police correctionnelle, le vendredi.

Avocats, MM.

Parisot.
Gauné Henri.

Avoués, MM.

Delamontagne,	Saulin,
Ragobert,	Couturat,
Roy,	Borrel.

CHAMBRE DES AVOUÉS, MM.

Ragobert, président,
Roy, syndic,
Couturat, rapporteur,
Delamontagne, secrétaire.

TRIBUNAL DE SENS, MM.

Coubard, président.
Prou, juge d'instruction,
Hellouin de Cenival, juge,
Ratier, juge honoraire.
Berthelin Desbirons, Libéra des Presles, } juges suppléants.

Parquet, MM.

Cadet de Vaux, procureur de la Républ.,
Lallier, substitut.

Greffe, MM.

Tonnellier, greffier
Haquin et Clément.

Audiences.

Trib. civil, les jeudi et vendredi. (criées)
— de police correct. le mercredi.

Avocats, MM.

Deligand.
Provent.

Avoués, MM.

Landry,	Deligand,
Berthelin-Desbirons,	Provent,
Pignon,	Salmon.

CHAMBRE DES AVOUÉS, MM.

Pignon, président.
Deligand, syndic.
Berthelin, rapporteur.
Provent, secrétaire.

TRIBUNAL DE TONNERRE, MM.

Rétif, président,
Roze, juge d'instruction,
Baillot, juge.
Montreuil, De Bresse, } juges suppléants.

Parquet, MM.

Maure, procureur de la République,
Pinard, substitut.

Greffe, MM.

Cherest Delorme, greffier,

Jours d'audiences.

Référés, le mercredi.
Aff. commerciales et sommaires, le merc.
Affaires ordinaires, le jeudi.
Affaires correctionnelles, le vendredi.
Aff. de domaine, de régie et criées, le sam.

Avoués, MM.

Leroux,	Hamelin,
Rathier,	Damé.
Thébaut,	

AUXERRE.

MM. Challe aîné, président.
Joly-Fleutelot, Sallé fils, Morin, Gounot, } juges.
Gouffier, Pinard, Bélime. } juges suppléants.
Lethorré, greffier.
Zinck, commis.
Audience, le jeudi à midi.

AVALLON.

MM. Lefebvre-Nailly, président.
Bidault, Couturat et Morizot } juges
Aubert-Thilly, Gireaux, } juges suppléants.
Perreau, greffier.

Audience le samedi de chaque semaine à une heure.

JOIGNY.

MM. Bouron fils, président.
Gauné-Genty, Cappé, Huré Delphin, } juges.
Levert, Longbois-Jubin, } juges suppléants
Caillat, greffier.
Audience le mardi de chaque semaine, à onze heures.

SENS.

MM. Duplan-Béraudon, président.
Pléau, Dufour aîné, Marc, Mancel, } juges.
Mery, Darnay, jeune, Guillaume, Troué, } juges suppléants
Laroche, greffier.
Audience le mardi à midi.

(*Le* TRIBUNAL CIVIL DE TONNERRE *fait les fonctions de Tribunal de commerce.*)

JUSTICES DE PAIX.

JUSTICES DE PAIX.	JUGES.	GREFFIERS.	JOURS D'AUDIENCE.	POPULATION par canton.
		Arrondissement d'Auxerre.		
Auxerre (E.)	Duché	Albanel	lundi à 11 h	11781
Auxerre (O.)	Leclerc	Barbier	lundi à 11	14627
Chablis	Garinet	Chuchu	vendredi à 11	8546
Coul.-la-Vin.	Chevillot	Gaillard fils	jeudi à 11	9137
Coul.-sur-Y.	Badin d'Hurtebise	Poulin	jeudi à 10	8016
Courson	Dejust	Boileau	jeudi à 11	3936
Ligny	Rabé	Thérèse	samedi à 11	7582
St.-Florentin	Moreau	Trin	lundi à 11	6383
St.-Sauveur	Delamour	Lardillier	mercredi à 11	12804
Seignelay	Dourneau	Frottier	jeudi à 11	8615
Toucy	Marey	Chartier	vendredi à 11	12335
Vermenton	Chevalier	Sourdeau	vendredi à 11	11160
		Arrondissement d'Avallon.		
Avallon	Rousseau-Dumarcet	Pinard	samedi et lundi	13245
Guillon	Gallois	Montarlot	lundi à 10	6329
L'Isle-s.-le-S.	Gruel-Villeneuve	Montandon	mercredi à 10	7056
Quarré-les-T.	Heroguer	Labussière	mercredi à 10	8429
Vézelay	Regnault	Toussaint	lu. et ma. à 11h.	12325

JUSTICES DE PAIX.	JUGES.	GREFFIERS.	JOURS D'AUDIENCE.	POPULATION par canton.
		Arrondissement de Joigny.		
Aillant-s-Th.	Hattier	Cassemiche	mardi à 10 h.	15999
Bléneau	Salmon	Trouvain	lundi à 10	8115
Brienon	Simonneau	Motheré	mardi à 10	11918
Cerisiers	Salmon	Besnard	jeudi à midi.	6049
Charny	Lavollée	Suard	jeudi à 11	10368
Joigny	Lefebvre-Devaux	Préau	mercr. à 9	17947
St-Fargeau	Moutheau	Roché	mercr. à 11	7355
S-Julien-du-S	Renould	Doin	samedi à 10	8463
Ve-s.-Yonne	Landry	Fenard	me. et v. à 11	11474
		Arrondissement de Sens.		
Chéroy	Laurent	Guillon	ma. et me. à 10	9052
Pont-sur-Y.	Michel	Patrice	jeudi et d. à midi	12244
Sens (nord)	Laude	Juste	samedi à 11	11609
Sens (sud)	Cornisset-Lamotte	Baudouin	lundi à midi.	12423
Sergines	Brissaud	Guillon	mardi à midi.	10197
Ve-l'Arch.	Olive	Retel	mercr. à 10	10077
		Arrondissement de Tonnerre.		
Ancy-le-Fr.	Denis	Champfort	jeudi à 10	9846
Cruzy	Roy	Coquelu	lundi à 10	8583
Flogny	Perrin	N.	mardi à 11	8508
Noyers	Droin	Millot	lundi et v. à 11	7854
Tonnerre	Combet	Davion	lundi à 11	10142

NOTAIRES.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Cantons d'Auxerre, MM.

Delaage,
Rubigni,
Métairie,
Millaux,
Limosin, } à Auxerre.

Levrat, à Appoigny,
Cottat, à Chevannes,
Bachelet fils, à Charbuy,
Charpillon, à Saint-Bris.

Canton de Chablis.

Charlier, à Chablis
Mollevaux *id.*
Loury à Saint-Cyr-les-Colons.

Canton de Coulanges-la-Vineuse.

Salvaire, à Coulanges
Delafaix, à Migé
Puissant, à Irancy.

Canton de Coulanges-sur-Yonne, MM.

Fabvre, à Etais
Barrey, à Coulanges-sur-Yonne
Prudot, à Mailly-Château.

Canton de Courson.

Petit, à Courson
Montagne, à Druyes
Roché, à Ouanne.

Canton de Ligny.

Bachelet, à Ligny
Rabé, à Maligny
Perroche, à Montigny.

Canton de Saint-Florentin.

Riquement, à Saint-Florentin
Hermelin, *id.*
Bègue, *id.*

Canton de Saint-Sauveur.

Perreau, à Treigny
Jarry, à Saint-Sauveur
Simonet *id.*
Gonneau, à Thury.

Canton de Seignelay, MM.

Brette, à Seignelay
Creusillat, Héry
Sellier, au Mont-Saint-Sulpice.

Canton de Toucy.

Fontaine, à Toucy
Merlin, *id.*
Ansault, à Beauvoir
Tricot, à Leugny
Barrey, à Pourrain.

Canton de Vermenton.

Rousseau, à Vermenton
Juventy, *id.*
Lecointe, à Arcy-s.-Cure
Fosseyeux, à Cravan.

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM.

Creuzillat, *président*,
Riquement, *syndic*,
Perroche, *rapporteur*,
Charlier, *trésorier*,
Métairie, *secrétaire*,
Ansault, Petit, } *membres*.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Canton d'Avallon, MM.

Rameau fils, Barbier, Houdaille Paul, Bizet, Ravisy. } à Avallon.

Canton de Guillon.

Bauby, à Guillon
Delavault, à Montréal
Cogniot, à Santigny
Préaudot, à Savigny.

Canton de L'Isle.

Gautherin, à L'Isle
Piat, *id.*
Delétang, à Joux-la-Ville.

Canton de Quarré-les-Tombes.

Thénadey, à Quarré
Petitier, *id.*
Crépey, à Saint-Léger.

Canton de Vézelay.

Fourneron, à Vézelay
Bert, *id*
Milandre, à Châtel-Censoir
Guyard, à Voutenay.

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM.

Delavaut, *président*.
N. , *syndic*.
Delétang, *rapporteur*.
Bizet, *secrétaire*.
Milandre, *trésorier*.
Thénadey et Crépey, *membres*.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Canton d'Aillant, MM.

Allais fils, à Aillant
Boulanger, à Chassy
Moussu, à Senan
Ravin, à Guerchy
Ravin, à Villiers-Saint-Benoît.

Canton de Bléneau.

Belacq fils, à Bléneau
Belacq père, à Tannerre
Pélegrin aîné, à Champignelles.

Canton de Brienon.

Gilbert, à Brienon
Guérin, *id.*
Lelorrain, à Bussy-en-Othe
Cordier, à Venizy.

Canton de Cerisiers.

Besnard Dominique, à Cerisiers
Lacroix, au Fournaudin.

Canton de Charny.

Pélegrin jeune, à Charny
Thomas, à La Ferté-Loupière
Lebret, à Villefranche
Naudin, à Grandchamp.

Canton de Joigny.

Chaudot à Joigny
Epoigny, *id.*
Pelletier, *id.*
Lefebvre, à Cézy
Deschamps, à Champlay.

Canton de Saint-Fargeau.

Pruneau, à Saint-Fargeau.
Couillault, *id.*
Royer de Rebeval, à Mézilles.

Canton de Saint-Julien-du-Sault.

Précy, à Saint-Julien-du-Sault,
Manieux *id.*
Pophilat, à La Celle-Saint-Cyr.

Canton de Villeneuve-sur-Yonne.

Coppin, à Villeneuve-sur-Yonne.
Bernier, *id.*
Laffrat, *id.*
Herson, à Dixmont.

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM
Epoigny, *président*
Bernier, *syndic*
Pruneau, *rapporteur*
Deschamps, *secrétaire*
Lacroix, *trésorier*
Lebret et Moussu, *membres*.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Canton de Chéroy, MM.

Poussard, à Chéroy
Legendre, à Montacher.

Canton de Pont-sur-Yonne.

Vacher, à Pont-sur-Yonne.
Brossard, à Villeblevin
Grattery, à Villeneuve-la-Guyard

Canton de Sens.

Leclair,
Dubois,
Benoît,
Petipas,
Tibaud,
Audebert, } à Sens.
Roullin, à Egriselle-le-Bocage
Adam, à Véron.

Canton de Sergines.

Leberton, à Sergines
Ancelot, *id*
Bourbon, à Courlon
Oubry, à S. Maurice-aux-Riches-Hommes

Canton de Vve-l'Archevêque.

Bègue, à Villeneuve
Domanchin, *id.*
Oubry, à Thorigny
Regnier, à Theil

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM.
Aubry aîné, *président*.
Thibault, *syndic*.
Brossard, *rapporteur*
Petipas, *secrétaire*.
Domanchin, *trésorier*
Dubois et Poussard, *membres*

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Canton d'Ancy-le-Franc MM.

Bijard, à Ancy-le-Franc
Cauchois, *id.*
Gouré, à Ravières.

Canton de Cruzy.

Brunier, à Cruzy
Goulley, à Tanlay
Bertrand, à Villon.

Canton de Flogny.

Calmeau, à Flogny
Millon, à Carisey
Brivois, à Neuvy-Sautour

Canton de Noyers.

Pichenot, à Noyers
Robinot, *id.*
Laratte, à Annay,

Canton de Tonnerre.

Moucelot, à Tonnerre
Paupert, *id*
Cosson, Dannemoine
Coffre, à Viviers.

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM.
Robinot, *président*.
Brivois, *syndic*.
Goulley, *rapporteur*
Moucelot, *secrétaire*
Gouzé, *trésorier*
Cosson,
Cochois, } *membres*

COMMISSAIRES-PRISEURS.

A Auxerre,	MM.	Duchemin et Guérin.
A Avallon,		Ruffier.
A Joigny,		Mottel.
A Sens,		Grodet et Gibert.
A Tonnerre,		Moussel.

HUISSIERS.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Canton d'Auxerre, MM.

Puissant aîné, audiencier à la cour d'assises, au tribunal civil et à la justice de paix (est)
Vieilhomme.
Puissant jeune, audiencier au tribunal civil et à la justice de paix (div. ouest).
Gaillard (Adolphe), aud. au tribunal civil et à la justice de paix (div. est).
Vuillemot, audiencier au tribunal civil et à la justice de paix (div. est)
Chocat, aud. au tribunal de commerce.
Bertin, aud. à la cour d'assises et au trib. civil.
Maiseau, aud. à la just. de paix (div. ouest)
Blanvillain, aud. aux. trib. civil et de commerce.
Rigoreau, à Saint-Bris.

Canton de Coulanges-la-Vineuse.

Gaillard, à Coulanges-la-Vineuse,
Lachambre, *id.*
Moret, fils, à Irancy,
Trousseau, à Migé.

Canton de Courson.

Quignard, à Courson
Foudriat, à Ouanne.

Canton de Coulanges sur-Yonne.

Arnoult, à Coulanges-sur-Yonne
Droin, *id.*

Canton de Chablis.

Deffaux, à Chablis
Gruet, *id.*

Canton de Ligny.

Hermelin, à Ligny.
Houzelot, à Ligny
Féret, *id.*

Canton de Saint-Florentin.

Carteron, à Saint-Florentin
Besson, *id.*
Autun, *id.*

Canton de Saint-Sauveur.

Morisset, à Saint-Sauveur
Desleau, à Thury
Guyard, à Sougères.

Canton de Seignelay.

Leprince, à Seignelay.
Cherest *id.*

Canton de Toucy.

Augé fils, à Toucy
Dobignie, à Toucy.
Memain, à Pourrain
Dejust, à Leugny.

Canton de Vermenton.

Oudot, à Vermenton
Loury, *id.*
Corbay, *id.*

CHAMBRE DES HUISSIERS, MM.

Gaillard, *syndic.*
Puissant aîné, *trésorier.*
Houzelot, *rapporteur.*
Vieilhomme, *secrétaire.*
Autun, Trousseau, Loury. } *Membres.*

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Canton d'Avallon, MM.

Bellard, Condren, Dieudonné fils, Rousseau, Rolley, } à Avallon.

Canton de Guillon.

Gascard, à Guillon
Candras. *id.*

Canton de L'Isle.

Grenan, à L'Isle.

Quarré-les-Tombes.

Bussy, Dupré et Roumier, à Quarré-les-Tombes.

Vézelay.

Morand et Arnoult, à Vézelay
Gagneux, à Saint-Père
Père, à Vézelay.

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Rousseau, *syndic*.
Coudren, *rapporteur*.
Bellard, *trésorier*.
Rolley, *secrétaire*.
Dupré, *membre*.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Canton d'Aillant, MM.

Gillot, Paty et Josselin, à Aillant.
Ribierre, à Saint-Aubin-Château-Neuf.
Gauthier, à Fleury.

Bléneau.

Chailley, à Bléneau.
Gagniard, à Champignelles.

Brienon.

Lecœur et Rozé, à Brienon.
Lorne, à Venisy.

Cerisiers.

Gallot et Cotty, à Cerisiers.

Charny.

Grenet et Darbois, à Charny.
Griache, à La Ferté-Loupière.

Joigny.

Jouan, Grenet, Timoléon, Fourier, Chantereau, Hesme, à Joigny.

Saint-Fargeau.

Serret et Cheminant, à Saint-Fargeau.

Saint-Julien-du-Sault.

Fourrier et Léau, à Saint-Julien.

Villeneuve-sur-Yonne.

Verrier, Fenard, Papavoine, Gallon, à Villeneuve-sur-Yonne.

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Timoléon, *syndic*.
Serret, *rapporteur*
Hesme, *trésorier*.
Jouan, *secrétaire*.
Léau, *membre*.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Canton de Chéroy, MM.

Martin à Chéroy
Fauvillon, id.

Pont-sur-Yonne.

Antheaume et Bourdin, à Pont-s.-Yonne,
Delaporte, à Villeneuve-la-Guyard.

Sens.

Masson aîné, Mossot, Maget, Ranque, Beaudoin, Lange, Mémain, N. Mouzelle et Grimoux, à Sens.

Sergines.

Masson fils, Hardy, à Sergines

Villeneuve-l'Archevêque.

Bègue, Pierre-Viault et Darde, à Villeneuve-l'Archevêque.

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM

Masson aîné, *syndic*.
Maget, *trésorier*.
Memain, *rapporteur*.
Hardy, *secrétaire*.
Delaporte, *membre*.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Canton d'Ancy-le-Franc, MM.

Papillon et Renard, à Ancy-le-Franc.

Cruzy.

Bourguignat et Colinet, à Cruzy.

Flogny.

Privat, à La Chapelle-Vieille-Forêt.
Costel, à Neuvy-Sautour.

Noyers.

Dupêché et Soupé, à Noyers.

Tonnerre.

Damé aîné, Damé jeune, Truchy, Fontaine et Yvert, à Tonnerre.

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Damé aîné, *syndic*.
Fontaine, *rapporteur*.
Damé jeune, *trésorier*.
Yver, *secrétaire*.
Renard, *membre*.

SECTION IV.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. Rousselle, Inspecteur-général de l'Université, faisant fonctions de recteur.
MM. Taillefer, de Cardailhac, Auvray, Bouchitté, Langlois, Ragon, Gros, Geoffroy-Saint-Hilaire, Inspecteurs de l'Académie.
M. Colin, Inspecteur des écoles primaires du département de l'Yonne, à Tonnerre;
M. Beaujean, Sous-Inspecteur, à Auxerre.
M. Carrère, Sous-Inspecteur, à Joigny.

Comités supérieurs de surveillance de l'instruction primaire.

Ces comités se composent dans chaque arrondissement :
1° du préfet ou du sous-préfet, président;
2° du procureur de la République de l'arrondissement ;
3° des membres du conseil général qui ont leur domicile réel dans l'arrondissement;
4° du maire du chef-lieu de l'arrondissement;
5° du juge de paix ou du plus ancien des juges de paix du chef-lieu de l'arrondissem.
6° du curé, ou du plus ancien des curés du chef-lieu de l'arrondissement
Sont en outre membres des divers comités :

A Auxerre, MM.

Lacombe, anc. pr. du collége, à Auxerre.
Bérault, instituteur, à Vermenton.
Tambour, avoué à Auxerre.
Dourneau, juge de paix à Seignelay.
Colleret, maire d'Appoigny.

A Avallon, MM.

Febvre-Andoche.
Houdaille, avoué.
Quatrevaux, médecin.
Fèvre, avoué, secrétaire.
N.
N.

A Joigny, MM.

Lacam, propriétaire.
Saulin, avoué.
Delamontagne, avoué.
Nicquevert, instituteur.
Brion, principal du collége, secrétaire.

A Sens, MM.

Michel, principal du collége.
Mallet, régent d'histoire et de philosoph.
N., instituteur primaire à Sens.
Cornisset-Lamotte.
Chardon, secrétaire.

A Tonnerre, MM.

Méline, principal du collége.
Delattre, instituteur.
Audibert.
Hardy, maire.
Lemoine, médecin.
Colin, inspecteur des écoles.

Commission d'examen pour l'intruction primaire.

Un inspecteur de l'académie, *président*.
MM. Munier, *vice-président*.
L'abbé Bernard, curé de Saint-Eusèbe d'Auxerre.
Lescuyer, conseiller de préfecture.
Remacle, avocat
Ravin, régent de philosophie.
Dondenne, régent de mathématiques.
Lacombe, ancien principal du collége.
Mondot de la Gorce, ingén. en retraite.
Rozat de Mandres, ingénieur ordinaire.
Leclerc, juge de paix.
Bazot, directeur de l'école normale.
Colin, inspecteur, *secrétaire*.
Beaujean et Carrère, sous-inspecteurs des écoles, *id*.

La commission se réunit, pour l'examen des candidats instituteurs et institutrices, dans les mois de mars et d'août.

Lorsque la Commission procède à l'examen des aspirantes institutrices, des dames lui sont adjointes; ces dames sont : Mesdames Droin, Dey, Villiers.

Comité communal d'instruction primaire.

MM. le Maire d'Auxerre, *président*.
Bernard, curé de Saint-Eusèbe.
Duplessis, avocat.
Chardon, capitaine.
de Madières.
Chauvelot.
Rousseau, professeur.
Noirot.
Frémy, propriétaire.
Déy.

COLLÉGES.

Auxerre.

Collége de plein exercice : cours particulier d'histoire, cours d'anglais, d'allemand, cabinet de physique, gymnase.

M. *Munier*, Principal, chargé de l'économat.
M. *Delingette*, sous-principal.
M. *Guignepied*, aumônier.

Professeurs, MM.

Philosophie, *Ravin*, officier d'Académie.
Histoire, *Blin*, officier d'Académie.
Physique, *Dondenne*, officier d'Acad.
Mathématiques spéciales, *Bonbtte*.
Rhétorique, *Bonamy*.
Seconde, *Alvin*.
Troisième, *Monceau*.
Quatrième, *Baleine*.
Cinquième, *Graliot*.
Sixième, *Rousseau*.
Classes élémentaires préparatoires, *Vidal* et *Jourdan*.
Préparateur de chimie et de physique, Al. *Zabkowski*.
Anglais, *Milne*.
Langue allemande, *Klobukowski*.
Dessin, *Peyrane*.
Maître-surveillant, *Monnot*.
Médecin, *Paradis*.
Musique, *Chalmeau*, *Herman*, *Brun* et *Luquiens*.

Sens.

Collége de plein exercice : cours d'histoire, d'anglais et de dessin; école primaire supérieure annexée au Collége.

MM *Michel*, Principal, Officier de l'Université.
Papillon-Pénard, sous-principal.
Choudey aumônier.
Gillet, économe.

Professeurs, MM.

Mathématiques, physique, *Ponpon*.
Philosophie, *Garrigoux*, offic. d'académie
Histoire et géographie, *Mallet*.
Rhétorique, *Créteil*, officier d'académie.
Seconde, *Bremond*.
Troisième, *Lamotte*.
Quatrième, *Roy*.
Cinquième, *Maillard*.
Sixième, *Papillon*.
Septième, *Tricher*.
Classes de mathématiques élémentaires, *Martial-Michel*.
Classe élémentaire, *Coulon*.
Classe préparat. aux lettres, *Etournel*.
Classe spéc. de français, *Mugnot de Lyden*.
Professeur d'anglais, *Batley*.
— de dessin, *Petit et Potron*.
— de musique, *Montillot* fils et *Honoré*.
Médecins attachés à l'établissement, *Hédiard* et *de Brouard*.
Maître d'écriture, *Simonnet*.

Avallon.

Collége de plein exercice.
M. *Magnien*, Principal.

Professeurs, MM.

Mathématiques, *Moreau* fils.
Rhétorique, et Seconde *Schmitt*.
Troisième et quatrième, *Bardin*.
Cinquième et sixième, *Bussy*.
Septième, *Hitier*.
Huitième, *Espéron*.
Dessin, *Bourgeot*.

Tonnerre.

Collége de plein exercice; cours de dessin et de musique; cours spécial de français.
M. *Méline*, Officier de l'Université, Principal.

Professeurs, MM.

Philosophie et histoire, *Méline*.
Rhétorique et seconde, *Clément*.
Troisième et quatrième, *Gougelet*, officier d'académie.
Cinquième et sixième, *Brulé*.
Mathématiques et physique, *Milaine*.
Langues anglaise et française, *Mary*.
Classes élémentaires, *Jouan* et *Fouinat*.

Noyers.

Cours de dessin, d'arpentage et de tenue de livres, école primaire supérieure et élémentaire annexée au collége.

M. *Remy*, Principal.

Professeurs; MM.

Quatrième et cinquième, le Principal.
Sixième et septième, N.
Cours de français, N.

Joigny.

Collége de plein exercice : cours particulier d'histoire; cours d'anglais et de dessin. École primaire supérieure annexée au collége.

M. *Brion*, Principal.

Professeurs, MM.

Philosophie et histoire, N.
Sciences, mathématiques et physique, le Principal.
Rhétorique et seconde, *Varennes*.
Troisième et quatrième, *Macart*.
Cinquième, *Barland*.
Sixième, *Vermeille*.
Septième et huitième, *Garnuchot*
Maîtres d'étude, *Villetard* et *Thiébaut*.
Anglais, *Vermeille*.
Dessin, *Gustave*.
Ecole primaire supérieure : Directeur, M. *Michou*.

MAITRES DE PENSION.

MM. *Fort*, à Auxerre.
Gaulon, id.
Carré, à Auxerre.
Breuillard, à Avallon.
Guillon à Sens.

AUXERRE.

ÉCOLE SUPÉRIEURE COMMUNALE.

M. *Petit-Sigault*, directeur.

ÉCOLES COMMUNALES DE FILLES.

Mlle. *Clergeau* (Adèle-Prudence), directrice.

Mme. *Bertrand*, directrice.

SENS.

ÉCOLES DE FILLES.

MMmes. *Leclerc*, directrice, professant la classe supérieure.
Normand, institutrice, classe élémentaire.
Moncourt, id. classe primaire.

SALLES D'ASILE

Les sœurs de la Sainte-Enfance.
Mme *Hacquart*.

ÉCOLES COMMUNALES GRATUITES.

V. à la liste des communes.

ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE.

L'école normale primaire du département de l'Yonne a été fondée en 1834, et ouverte le 1er février 1835. Le prix de la pension est de 400 francs.

Une salle d'asile, une école primaire élémentaire et une école primaire supérieure servent à exercer les élèves-maîtres dans l'application des principes d'éducation et des méthodes d'enseignement qui leur sont donnés théoriquement à l'école normale. Les exercices de ces écoles sont dirigés par des élèves de troisième année sous la surveillance du directeur de l'école normale.

L'école normale est surveillée par une commission composée de MM.

Challe, avocat, président.
Gallois ✻, Présid. du tribunal civil.
Quantin, archiviste.
Tambour, avoué.
Charié, notaire honoraire.
Moret, médecin.
Leblanc juge.
Chardon, capitaine en retraite.
Ducharme, directeur de l'école.

L'enseignement des diverses parties est confié à MM.

Ducharme, directeur
Duru, desservant de Perrigny.
Poitout, maître-adjoint interne.
Peltier, idem.
Moret, professeur de sciences physiques.
Brun, professeur de chant.
Gamard, professeur de gymnastique.
Martin, surveillant-répétiteur.

Mme *Manigot* est chargée de la direction de la salle d'asile.
M. *Falkoski*, économe

ÉCOLES SECONDAIRES.

Brienon.

M. *Lerminia*, chef d'institution.
Etudes générales formant deux grandes divisions :
1° Ecole secondaire pour l'étude des langues anciennes, de la langue française, des mathématiques, de l'histoire, de la géographie, etc.
2° Ecole primaire supérieure.

Ligny.

M. *Pimbet*, chef d'institution.
L'enseignement comprend la religion, les langues française, latine et grecque, la tenue des livres, l'arpentage, les mathématiques, la géographie et l'histoire, la physique, la chimie et l'histoire naturelle, la gymnastique.
Une école primaire supérieure est annexée à cet établissement.

INSTITUTIONS ET PENSIONS DE DEMOISELLES.

Jury d'examen.

MM. *Lacombe*, président.
Colin, secrétaire.
Larfeuil, curé de St.-Pierre.

MMmes *Droin*.
Michelle-Gauton.

Surveillantes.

Arrondissement d'Auxerre.

Mesdames *Chevillot*.
Dondenne.

Arrondissement de Sens,

Mesdames *De Fontaines*.
De Champgobert.
Luyt.

PENSIONNATS POUR LES DEMOISELLES.

MMmes *Rousseau*, *Hugues*, *Klobukowska*, *les Sœurs de la Providence*, *les Ursulines*, *les Augustines*, Mlles *Collin*, *Clergeau* ainée, *Fèvre*, — à Auxerre.
Ursulines de Vermenton.
— Ligny.
— Seignelay.

Mmes *Bailly*, *Drot*, *Bourgeot*, *Ursulines*, *Morizot*, — à Avallon.
Mlle *Caillat*, à Joigny.
Viollet, id.
Mlle *Paris*, à Brienon.
Dames de Nevers, à Sens.
Sœurs de la Sainte Enfance, id.
Mlles *Huet*, id.
Ursulines de Tonnerre.

SECTION V.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

1re DIVISION. — Chef-lieu : Paris.

MM. Neumayer, C. ✻, Général de division, commandant la division, à Paris.
De Launay, C. ✻, Intendant militaire, *idem*.

5e *Subdivision.*

MM. le général de brigade Laverderie C. ✻, command. l'Aube et l'Yonne, à Troyes.
Lonclas ✻, sous-Intendant militaire, à Auxerre.
Mélot ✻, capit. command. le dépôt de recrutem. et de la réserve, à Auxerre.
Tremblet, lieutenant attaché au dépôt de recrutement, à Auxerre.
Riffé, commis entretenu de 2e classe, à l'intendance militaire, chef du bureau de la sous-intendance d'Auxerre.
Thierry, commis de l'intendance militaire.
L'Hopital-Burdin, garde du génie de première classe, à Auxerre.
Bourra, garde du génie à Joigny.

GARDE NATIONALE.

BATAILLONS COMMUNAUX ORGANISÉS.

Saint-Bris, MM.	Blanche.
Vermenton,	Sallin.
Chablis,	Marey.
Saint-Florentin,	Regnard.
Avallon,	N.
Quarré-les-T.,	Amory.
L'Isle,	Ferrey.
Guillon,	N.
Vézelay,	Roglet.
Joigny.	Wasse.
Brienon,	Hervey-Villiers.
S-Julien-du-Sault,	Durand des O.
Ve.-sur-Yonne,	Lecamp.
Saint-Fargeau,	Barres de la Prémurée
Tonnerre,	Bazile ✻
Noyers.	Davout.

BATAILLONS CANTONAUX ORGANISÉS.

Mailly-le-Château,	Prudot.
Treigny,	Trou.
Beauvoir,	Chauvot.
Lainsecq,	Doucet.
Santigny,	Momot.
Levault,	Dorneaux.
Châtel-Censoir,	Jacquet.
Cézy,	Mouchon.
Charny,	Esclavy.
Dixmont,	N.
Saint-Cydroine,	Larrivée.
Paroy-en-Othe,	Soudain.
Venizy,	Jeanniot.
Bléneau,	N.
Chailley, MM.	N.
Chevillon,	De Monnier. ✻
Brion.	Larrivée.
Ancy-le-Franc,	Bayer.
Pacy,	Piont.
Ravières,	De Chappedelaine.
Crusy,	N.
Tanlay,	De Montagnac.
Annay,	Gautherin (Eugène).
Noyers,	Davout, O. ✻.
Dannemoine,	Dechanne, O. ✻.
Serrigny,	Blot ✻.
Neuvy,	Laproste.
Flogny,	N.
Chéroy,	Legendre.
Saint-Valérien,	de Sade.
Domats,	De Vergennes.
Pont-sur-Yonne,	Touchaleaume.
Gisy-les-Nobles,	Berlin.
W.-la-Guyard,	Bougault.
Champigny,	Dumand.
Véron,	Vaudoux jeune.
Saint-Clément	Guichard fils.
Mâlay-le-Grand,	N.
Marsangy,	Oudin.
S.-Martin-du-T.	Moule.
Sergines,	Hardy.
Courlon,	Foacier.
Grange,	Sillaux.
W.-l'Archevêque,	Domachin.
Thorigny,	Bonjour.
Pont-sur-Vanne.	Brice-Foin.

Sapeurs-Pompiers volontaires.

Le nombre des corps des Sapeurs-Pompiers est de 6 compagnies et

65 subdivisions de compagnie, en tout 71 corps qui possèdent 93 pompes à incendie.

GARNISONS.

Les villes de garnison du département sont Auxerre et Joigny.
Auxerre a une *caserne* d'infanterie, Joigny un *quartier* de cavalerie.

GARNISON D'AUXERRE.

21e de ligne, (dépôt à Auxerre); le 1er, et 3e bataillon à Orléans et Blois.

MM Le Breton, ✳, Major, commandant le dépôt.
Petit-Jean ✳, Capitaine trésorier.
Frugul ✳, Capitaine d'habillement.

GARNISON DE JOIGNY.

Le dépôt et un escadron de chaque corps, des 11e et 12e dragons.

Dépôt du 11e régiment de dragons.

MM. Thérémin, Major, comm, le dépôt.
Chauvel, Capitaine instructeur.
Collot, Capitaine trésorier.
Jallabert, Capit. d'habillement.
Boutan, capitaine commandant.

Dépôt du 12e régiment de dragons,

MM. Ronssin du Chatelle, Lieut.-Colon
De Montfort, Major.
Delespaul, Capitaine instructeur.
Mourret, Capit. d'habillement.
Clerget, capitaine commandant.

GENDARMERIE.

MM. Faye ✳, capitaine commandant la compagnie de l'Yonne, à Auxerre.
Leprevost, lieutenant-trésorier de la compagnie, à Auxerre.
Petitmengin, lieutenant commandant la lieutenance d'Auxerre.
Lagant, lieutenant, commandant la lieutenance d'Avallon.
Guilmoto, lieutenant, commandant la lieutenance de Joigny.
Braye ✳, lieutenant, commandant la lieutenance de Sens.
Naudier ✳, lieutenant, command. la lieutenance de Tonnerre.

Les brigades résident dans les communes ci-après :

Lieutenance d'Auxerre, 8 brigades.

Auxerre 3, Saint-Florentin, Vermenton, Toucy, Courson et Chablis.

Lieutenance d'Avallon, 4 brigades.

Avallon, Vézelay, L'Isle-sur-le-Serein et Quarré-les-Tombes.

Lieutenance de Joigny, 7 brigades.

Joigny, Saint-Fargeau, Villeneuve-sur-Yonne, Charny, Arces, Aillant et Bléneau.

Lieutenance de Sens, 4 brigades.

Sens, Pont-sur-Yonne, Villeneuve-l'Archevêque et Chéroy.

Lieutenance de Tonnerre, 3 brigades.

Tonnerre, Ancy-le-Franc et Noyers.



SECTION VI.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE.

RECETTE GÉNÉRALE.

M. Petit, Receveur général.

MM.

Berault, fondé de pouvoirs, caissier.
Chamon, *id.* chef de comptabilité.
Chartre, chargé de la recette particulière de l'arrondissement d'Auxerre.

Receveurs particuliers.

Compagnot, à Avallon.
Rivaille, à Joigny.
Legrand de Villiers, à Sens.
Despres, à Tonnerre.

DÉPENSES DU TRÉSOR.

M. Lapeyrière payeur du département. | M. *Rousseau*, chef de comptabilité.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

M. Messrin ✻, Directeur.

MM. Moullin, Inspecteur.
Barbier, premier commis.
Piet, contrôleur principal à Auxerre.
Sauvalle, contrôl. de 1re classe à Auxerre
Mérat, *id.* *idem.*
Convert, cont. de 1re classe à Joigny.
Lagarde, 1re *idem* *idem*

De Billy,	2e classe	à Sens.
Dessus,	3e classe	à Sens.
Loye,	1re classe	à Tonnerre
Barbier,	2e classe	à Tonnerre
Poirier,	3e classe	à Avallon.
Deslignères / *Chaveton*	} surnuméraires.	

VÉRIFICATEURS DES POIDS ET MESURES.

Auxerre, MM. Claude fils,
Avallon, Bézès,
Joigny, Oudaille,
Sens, MM. Chenal,
Tonnerre, Viard-Hollier.

Percepteurs et communes de leurs perceptions. — Classe à laquelle ils appartiennent.

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.	NOMS DES PERCEPTEURS	COMMUNES.
BERGERAT (3e classe)	Appoigny Gurgy Monéteau	DURANTON (2e clas.)	Lainsecq Perreuse Sainpuits Sainte-Colombe Sougères Treigny
NOIROT (1re classe)	Auxerre		
CHARDON-YTHIER (2e classe)	Chablis Beine Chichée Fontenay pr. Chablis Fyé La Chapelle-Vaup. Milly Poinchy	JOZON (2e classe)	Ligny Maligny Méré Varennes Villy
LOUZON, (3e classe)	Chevannes Diges Escamps Vallan	PRUDOT (2e cl.)	Mailly-le-Château Fontenay-sous-Four. Mailly-la-Ville Merry-sur-Yonne Sery Trucy-sur-Yonne
BRULÉ (2e classe)	Coulange-la-Vin. Escolives Gy-l'Evêque Jussy Val-de-Mercy Vincelles	TRUTEY (2e classe)	Montigny Bleigny-le-Carr. Lignorelles Pontigny Rouvray Venouse Villeneuve-St.-Salve
THIERRIAT (2e clas.)	Coul.-sur-Yonne Andryes Crain Druyes Etais Festigny Lucy-sur-Yonne	PETIT (2e clas.)	Mont-Saint-Sulpice Bouilly Cheny Chichy Hauterive Ormoy Rebourceaux
CLIQUET (2e classe)	Courson Charentenay Fontenailles Fouronnes Merry-Sec Migé Molesmes Mouffy	LEFÈVRE (2e classe)	Ouanne Chastenay Coulangeron Lain Leugny Sementron Taingy
BILLOUT (2e classe)	Cravant Accolay Bazarnes Prégilbert Sainte-Pallaye	DUMONT (2e classe)	Préhy Aigremont Chemilly-s.-Serein Chitry Courgis Lichères St.-Cyr-les-Colons
GOUSSEAU-PAQUIER (3e classe)	Lindry Charbuy Beauvoir Egleny Pourrain	DOROTTE (3e classe)	Saint-Bris Champs Irancy Vincelottes

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Desnoyers (2e clas.)	Saint-Florentin, Avrolles, Chéu, Germigny, Jaulges, Vergigny
Désaubris (3e clas.)	Saint-Georges, Augy, Perrigny, Quenne, Vaux, Venoy, Villefargeau
Michon (2e classe)	Saint-Sauveur, Fontenoy, Levis, Moutiers, Saints, Thury
Defrance (3e classe)	Seignelay, Beaumont, Chemilly, près Seign, Héry
Boudin (3e classe)	Toucy, Dracy, Lalande, Moulins, Parly
Regnard (1re classe)	Vermenton, Arcy-sur-Cure, Bessy, Bois-d'Arcy, Essert, Lucy-sur-Cure, Sacy

Arrondissement d'Avallon.

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Destut de Blannay (4e c.)	Avallon
Larfeuil (3e clas.)	Châtel-Censoir, Asnières, Brosses, Chamoux, Lichères, Montillot
Fossé Rohan (3e cl.)	Cussy-les-Forges, Magny, Saint-André, Sainte Magnance
Paqueau (3e clas.)	Girolles, Annay-la-Côte, Annéot, Blannay, Saint-Moré, Sermizelles, Tharot, Voutenay
Monnot (3e classe)	Guillon, Cisery, Sauvigny-le-Beuréal, Savigny en Terre-pl., Trévilly, Vignes
Gally (3e classe)	Levault, Dommecy-s-le-Vault, Givry, Island, Pontaubert, Menades
Piétresson (2e clas.)	L'Isle, Annoux, Civry, Coutarnoux, Dissangis, Massangis, Sainte-Colombe
Perruchot (3e clas.)	Lucy-le-Bois, Etaules, Joux, Précy-le-Sec, Sauvigny-le-Bois
Lechère (3e classe)	Montréal, Angely, Athie, Blacy, Provency, Sceaux, Thizy
Poulin-Regardin (3e classe)	Quarré-les-Tombes, Beauvilliers, Bussières, Chastellux, Saint-Branché, St-Germain-des-Ch., Saint-Léger
Delposte ✱ (3e cl.)	Santigny, Anstrude, Marmeaux, Pizy, Talcy, Vassy

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Charbonneau (2e c.)	Vezelay Asquins Foissy-les-Vézelay Saint-Père Pierre-Perthuis Dommecy-sur-Cure Fontenay, près Véz Tharoiseau

Arrondissement de Joigny.

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Texier fils (2e classe)	Aillant Champvallon Chassy Poilly Senan Villiers-sur-Tholon Volgré
Noel (3e classe)	Bassou Bonnard Chichery Neuilly Villemer
Boisson (3e cl.)	Bléneau Champcevrais Rogny Saint-Privé
Hervey (1re classe)	Brienon Belle-Chaume Bligny-en-Othe Bussy-en-Othe Esnon Mercy Paroy-en-Othe.
Ferrand (3e cl.)	Cerisiers Arces Bœurs Cérilly Coulours Fournaudin Vaudeurs
N.	Champignelles Grand-Champ Louesme Malicorne Marchais-Beton St-Denis-s-Ouanne St-Martin-s-Ouanne
Lefebvre-Meyer (2e classe)	Champlay Chamvres Charmoy Epineau-les-Voves Paroy-sur-Tholon
Lacam (2e classe)	Charny Chambeugle Fhêne-Arnoult Lontenouilles La Mothe-aux-Auln. Perreux Prunoy
Simonnet (4e classe)	Dixmont Dillo Les Bordes Villechétive
Virally (3e classe)	Fleury Branches Guerchy Laduz
Josseaume (3e cl.)	Joigny Brion Looze Migennes Saint-Cidroine
Gallois (2e classe)	Lacelle-Saint-Cyr Béon Cézy Cudot Précy
Drouhin ✻ (3e cl.)	La Ferté-Loupière Chevillon Dicy St-Romain-le-Preux Sépaux Ville-Franche
Soupey ✻ (3e classe)	Mézilles Fontaines Sept-Fonds Tannerre Villen.-les-Genets.
Coladon (2e classe)	St-Aubin-Chât.-N. La Villotte Les Ormes Merry-Vaux St-Martin-sur-Ocre St-Maurice-le-Viel St-Maurice-Thiz. Sommecaise Villiers-St-Benoit

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Lavinée (3e classe)	Saint-Fargeau Lavau Ronchères St-Martin-des-Ch.
Chollet (3e classe)	St-Julien-du-Sault Bussy-le-Repos St-Loup-d'Ordon St-Martin-d'Ordon Verlin
Mallat ✻ (1re clas.)	Turny Chailley Champlost Venizy
Girault (1re classe)	Villeneuve-le-Roi Chaumot Piffonds Rousson
Thévenot (4e classe)	Villevallier Armeau St-Aubin-sur-Yonne Villecien

Arrondissement de Sens.

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Bezançon (2e classe)	Chéroy Fouchères Jouy Montacher Saint-Valérien Villegardin
N. (4e cl.) exceptionnelle.	Courlon Serbonnes Vinneuf
Percheron (4e clas.)	Domats Courtoin La Belliolle Savigny Vernoy Villen.-la-Dondagre
Picon (4e classe) exceptionnelle.	Lixy Brannay Dollot Vallery Villebougis Villethierry
Berlin (Chrétien) (3e classe)	Michery Cuy Evry Gisy-les-Nobles
Burnet-Merlin (3e classe)	Paron Collemiers Cornant Egriselles-le-Bocage Etigny Gron Marsangis Subligny Villeroy
Bassard (2e classe)	Pont-sur-Vanne Chigy Foissy Les Sièges Theil Vaumort Vareilles Villiers-Louis
Touchalaume (2e classe)	Pont-sur-Yonne Champigny Villemanoche Villenavotte Villepérot
Larcena (2e classe)	Saint-Clément Courtois Fontaine-la-Gaill. Nailly Saint-Denis St-Martin-du-Tertre Saligny Soucy Voisines
Berlin père (2e c.)	S-Maurice-aux-R.-H Courceaux Grange-le-Bocage Plessis-Dumée Sognes Vertilly Villiers-Bonneux
Dubois (2e classe)	Sens
Lhermitte 4e c exceptionnelle.	Sergines Compigny Pailly Plessis-Saint-Jean
Pérille (4e cl.) *id.*	Thorigny Fleurigny La Chapelle-sur Or. La Postolle St.-Martin-sur-Or.

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Chandenier fils (3e classe)	Véron, Maillot, Mâlay-le-Roi, Mâlay-le-Vicomte, Noé, Passy, Rosoy
Beauvallet (3e cl.)	Villen.-la-Guyard, Chaumont, Saint-Agnan, Villeblevin
Niort (2e classe)	Villeneuve-l'Arche, Bagneaux, Courgenay, Flacy, Lailly, Molinons

Arrondissement de Tonnerre.

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Noirot (3e classe)	Ancy-le-Franc, Chassignelles, Cusy, Fulvy, Villiers-les-Hauts
Regnard fils (3e c.)	Cruzy, Gland, Pimelles
Michau (3e classe)	Flogny, Butteaux, La Chap.-Vieille F, Percey, Tronchoy
Cormier (3e classe)	Gigny, Jully, Sennevoi-le-Bas, Sennevoi-le Haut, Stigny
Nicolle (3e classe)	Môlay, Fresnes, Nitry, Poilly, Sainte-Vertu
Julien fils (3e clas.)	Noyers, Annay, Grimault
Dumas (3e classe)	Pacy, Argenteuil, Lézinnes, Sambourg, Vireaux
Challan-Belleval (3e classe)	Ravières, Aisy, Cry, Nuits, Perrigny
Roguier (3e classe)	Rugny, Arthonnay, Mélisey, Quincerot, Thorey, Trichey, Villon
Langin (3e classe).	Sarry, Censy, Châtel-Gérard, Etivey, Jouancy, Moulins, Pasilly
Gommery (2e classe)	Sormery, Beugnon, Lasson, Neuvy, Soumaintrain
De Montagnac (2e c.	Tanlay, Ancy-le-Serveux, Argentenay, Baon, Commissey, Saint-Martin, Saint-Vinnemer
Le Maistre (1re cl.)	Tonnerre, Cheney, Dannemoine, Epineuil, Molosmes
Despances de Pomblain (4e classe). exceptionnelle.	Vézinnes, Bernouil, Carisey, Dié, Junay, Roffey, Vézannes, Villiers-Vineux
Saget (3e classe)	Yrouerre, Béru, Collan, Fley, Serrigny, Tissé, Viviers

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

M. Garnier de Kérigant, directeur.

MM.
Delacour, inspecteur.
Joyeux, contrôleur-ambulant.
Lambert, premier commis de direction.
Harang, deuxième commis de direction.
Lespes, troisième commis de direction.
Courant, quatrième commis de direct.
Descubes, 5e commis de direction.

Arrondissement d'Auxerre.

Robert, receveur principal entreposeur, à Auxerre.
Guillaume, contrôl. de ville à Auxerre.
Lambert, contrôleur de garantie, id.
Saussay, receveur à cheval, id.
Lelorrain, receveur à Chablis.
Chapuy, receveur à Courson.
Foyot, receveur à Saint-Florentin.
Belpaume, contrôleur, receveur à Toucy.
De Gislain, receveur à Vermenton.
Brun, receveur de navigation à Auxerre.
Tribout, surveillant. id.

Arrondissement d'Avallon.

Laurent, receveur particulier, entrepos. à Avallon.
Duvergier, surnuméraire des recettes, à Avallon.
Tournier, receveur à cheval à L'Isle.
Girardot, receveur à cheval à Quarré.
Brulé, receveur à cheval à Vézelay.

Arrondissement de Joigny.

Lemaistre, receveur particulier, entreposeur à Joigny.

MM.
Huberdeau, commis des recettes à Joigny.
Alix, receveur à cheval à Aillant.
Chadefaux, receveur à cheval à Brienon.
Landelle, receveur à cheval à Charny.
Perret, receveur à cheval à St-Fargeau.
Bouvet, receveur à cheval à Villeneuve-sur-Yonne.
Duclos, receveur de navigation à Laroche.

Arrondissement de Sens.

Servonat, recev. particulier, entreposeur à Sens.
Nastor, surnuméraire des recettes à Sens.
Russières, receveur à cheval à Sens.
Servais, receveur à cheval à Pont-sur-Yonne.
Maistre, receveur à cheval à Villeneuve-l'Archevêque.
Boisseau, contrôleur de ville à Sens.

Arrondissement de Tonnerre.

Campenon, recev. particulier, entreposeur à Tonnerre.
Barbotte, surnuméraire des recettes à Tonnerre.
Floucaud, receveur à ch. à Ancy-le-Fr.
Plottin, receveur à cheval à Flogny.
N., receveur à cheval à Noyers.
Clerget, rec. de navigation à Tonnerre.
Dupont, idem à Ravières.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

M Ed. Coyn, directeur.

INSPECTEURS, MM.

Dachès, à Auxerre.

VÉRIFICATEURS, MM.

Dey, à Auxerre.
Boulanger, à Avallon.
Saulnier, directeur. à Joigny.
Courtaut, à Sens.
Guillaume, à Tonnerre.

Rétif, prem. commis de la Direction.
N. garde-magasin, contrôl. du timbre.
Lacroix, timbreur.

CONSERVATEURS DES HYPOTHÈQUES, MM.

Auxerre, *Boullay*.
Avallon, *Delavaud*.
Joigny, *Magnan*.
Sens, *Gaultry*.
Tonnerre, *Belnet*.

RECEVEURS, MM.

Arrondissement d'Auxerre.

Auxerre, *Malescot*, receveur de l'enr. des actes civils.
— *Monnot*, recev. de l'enregistrement des actes judiciaires et des domaines.
Chablis, *Rouède*.
Coulanges-la-Vineuse, *Collardel*.
Coulanges-sur-Yonne, *Lemoine*.
Courson, *Delahaye*.
Ligny, *de Cugnac*.
Saint-Florentin, *De la Brûlerie*.
Saint Sauveur, *Destenave*
Seignelay, *Baudot*.
Toucy, *Champradout*.
Vermenton, *Capron*.

Arrondissement d'Avallon.

Avallon, *Delavaud*.
L'Isle, *Lebreton*.
Guillon, *Ramel*.
Quarré-les-Tombes, *Faveris*.
Vézelay, *Vialay*.

Arrondissement de Joigny.

Aillant, *Deltour*.
Bléneau, *Darlon*.
Brienon, *Noel*.
Cerisiers, *Cotard*.
Charny, *Delaunay*.
Saint-Fargeau, *Sonnet*.
Joigny, *Chauvot*.
Villeneuve-sur-Yonne, *Guyon*.

Arrondissement de Sens.

Chéroy, *Gaury*.
Pont-sur-Yonne, *Brassaud*.
Sens, *Bertrand*.
Sergines, *Laizon*.
Villeneuve-l'Archevêque, *N*.

Arrondissement de Tonnerre.

Ancy-le-Franc, *Roy*.
Cruzy, *Raélat*.
Flogny, *Nugeyre*.
Noyers, *Maison*.
Tonnerre, *Rouyer* (enregistrement).
— *Belnet* (domaines).

SURNUMÉRAIRES.

Piétresson, à Auxerre.
Gounot, à Auxerre.
Dauphin, à Joigny.
Belnèt, à Sens.
Theureau, à Sens.
Girard, à Tonnerre.

SURNUMÉRAIRES ASPIRANTS.

Demay, à Auxerre.
Leroux, à Joigny.
Rendu, à Tonnerre.
Duché, à Toucy.

EAUX ET FORÊTS.

M. Fourmon, Conservateur à Troyes.

INSPECTION D'AUXERRE, MM.

Suremain de Missery, inspect. à Auxerre.
De Blair, sous-inspecteur, *id*.
De Chabannet, g. général, à Tonnerre.
Martin, garde général, à Ancy-le-Franc.
Darce, garde général adjoint. à Châtel-Gérard.
Dubaux, à Auxerre, } arpent. forestiers.
Quenost, à Tonnerre, } arpent. forestiers.
Rameau, inspecteur à Avallon.
Parison, sous-inspecteur à Avallon.
Trichon, garde général à Avallon.
Marland, garde général adjoint à Quarré-les-Tombes.
Robinet, arpenteur forestier, à Avallon.

INSPECTION DE SENS, MM.

Marcotte, inspecteur à Sens.
De Vigan, sous-inspecteur, à Sens.
Bedelle, garde général, à Joigny
De Feriet, garde général, à Arces.
Leblanc, garde à cheval, à Thorigny. arrondissement de Sens.
Darnay, à Joigny, arpent. forestier.

ADMINISTRATION DES POSTES.

M. Granger, Inspecteur des postes et relais du département.
M. De Billy, Commis adjoint à l'Inspecteur.

BUREAUX.

Arrondissement d'Auxerre.

Auxerre { MM. Choppin, directeur.
Cochois, premier commis.
Gondre, second commis.
Pourcelot, troisième commis.
Juzaud, surnuméraire.

Arcy-sur-Cure, Mme Huot, directrice.
Chablis, Mlle Treussard, directrice.
Coulanges-la-V., Mlle Crevat, directrice.
Coulanges-sur-Y., Mme Breton, directr.
Courson, Mme Gambina, directrice.
Ligny, Mme Lormier, directrice.
Pourrain, M. Tamponnet, distributeur.
St.-Bris, Mme Delisle, directrice.
St.-Florentin, M. Lopart, directeur.
St.-Sauveur, Mlle Connan, directrice
Seignelay, Mlle Pougy, directrice.
Toucy, Mme Puissant, directrice.
Treigny, Mme Mousset, distributrice.
Vermenton, Mme Mignot, directrice.
Vincelles, Mme Petit, distributrice.

Arrondissement d'Avallon.

Avallon, M. Mansel, directeur.
Châtel-Censoir, Mlle Ragon, distrib.
Lucy-le-Bois, M. Berthelot, directeur.
Quarré-les-Tombes, M. Bizouard, direc.
Vézelay, Mme Marin, directrice.
L'Isle-s.-Serein, Mme Garnuchot, dir.
Chastellux, Mme Turk, distributrice.
Cussy-les-Forges, Mlle Houdaille, *id.*

Arrondissement de Joigny.

Aillant, Mme Lamidé, directrice.
Bassou, Mme Angilbert, directrice.
Bléneau, Mlle Bonnard, directrice.
Brienon, Mme Charmantier, directr.
Cerisiers, M. Fenet, directeur.
Charny, M. Huré, directeur.
Fleury, M. Moreau, distributeur.
Joigny, Mlle Rivollet, directrice.
Laroche (St.-Cidroine), Mlle Poisson, dis.
Mézilles, Mlle Roudault, distributrice.
Rogny, Mme Crapeau, distributrice.
S.-Fargeau, Mlle. Giraudeau de Lanoue, directrice.
S-Julien-du-S. Mme Ve Michel, directrice
Villeneuve-s.-Yonne, M. Boudet, direc.
Villevallier, Mme Dubois, directrice.
Villiers-St.-Benoît, Mme Godeau, distr.

Arrondissement de Sens.

Chéroy, Mlle Leroux, directrice.
Egriselle-le-B. M. Gogois, distributeur.
Pont-sur-Yonne, M. Paul, directeur.
Sens, M. Duchalard, directeur.
Sergines, Mlle Lamothe, directrice.
St-Valérien, Mme Fortin, distributice.
Theil, Mme Mirauchaux, distributrice.
Ve-l'Archevêque, M. Adam, directeur.
Ve-la-Guyard, Mlle d'Antil, directrice.
Thorigny-sur-Oreuse, Mlle Deschamps.

Arrondissement de Tonnerre.

Ancy-le-Fr., Mlle Héreau, directr.
Cruzy, M. Roy, directeur.
Flogny, Mme Giffard, directrice.
Neuvy-Sautour, Mme Huchard, distrib.
Noyers, Mme veuve Pichot, directrice.
Nuits, Mme Clayeux, directrice.
Tanlay, Mme Pécune, distributrice.
Tonnerre, Mlle Armand, directrice.

Le transport des correspondances est attribué, exclusivement, à l'administration des postes La loi punit de 150 fr. d'amende celui qui est convaincu d'avoir transporté frauduleusement des lettres (cachetées ou *non cachetées*).

La taxe pour toute lettre circulant à l'intérieur, dont le poids n'excède pas 7 grammes 1/2, et quelle que soit la distance à parcourir dans l'étendue de la France, la Corse et de l'Algérie, est de 20 centimes.

Au-dessus de 7 grammes 1/2 les lettres sont taxées 40 centimes.

Au-dessus de 15 grammes et jusqu'à 100, la taxe est invariablement fixée à *un franc*.

Les lettres ou paquets dont le poids dépasse 100 grammes supportent un supplément de taxe de *un franc* pour chaque 100 grammes ou fractions de 100 grammes excédant. — Les lettres déposées dans les bureaux de poste pour être chargées ou recommandées paient double port c'est-à-dire 40 cent. par lettre simple. Ces lettres doivent être placées sous enveloppe et scellées de deux cachets en cire, au moins, avec empreinte.

Pour faciliter l'usage de l'affranchissement, l'administration des postes fait vendre par ses agents, des timbres-cachets au prix nominal des taxes qu'ils représentent, c'est-à-dire 20, 40 centimes et un franc. — Pour affranchir une lettre, il suffit

d'humecter le côté du timbre qui est enduit de gomme et de l'appliquer sur l'adresse de la lettre, que l'on peut ensuite jeter à la boîte en toute confiance et sans formalité. Il sera appliqué à la lettre mal affranchie, en raison de son poids, un supplément de taxe qui sera acquitté en argent par le destinataire. — Les lettres pesant plus de 100 grammes s'affranchissent également au moyen des timbres, en appliquant autant de timbres de un franc que la lettre contient de poids de 100 g. ou de fractions de 100 g.

Les lettres adressées au Président de la République, aux ministres, aux directeurs chefs des administrations du gouvernement à Paris, ne sont passibles d'aucune taxe; la franchise est illimitée.

Les fonctionnaires et employés du gouvernement qui ont le droit de correspondre en franchise entre eux, pour affaire de service, sont indiqués aux tableaux annexés à l'ordonnance du roi du 17 novembre 1844.

Les envois d'argent s'effectuent par la poste moyennant un droit de 2 1/2 p. 0/0. L'envoyeur reçoit en échange de son dépôt un mandat à vue, et en outre un bulletin de réception qu'il doit conserver pour le cas où il aurait ultérieurement une réclamation à faire.

Il est défendu de renfermer dans les lettres des pièces de monnaie ni des bijoux d'or ou d'argent.

Les bijoux et objets précieux de petite dimension peuvent être envoyés par la poste en payant un droit qui est fixé à 2 1/2 p. 0/0 du prix de l'estimation donnée à la chose déposée. Cette estimation, qui est réglée entre le déposant et le Directeur du bureau qui reçoit, ne peut être moindre de 30 fr., ni s'élever au-dessus de 1000 fr. — Les envois dont il s'agit sont appelés *valeurs cotées*. — Les *valeurs cotées* doivent être renfermées en présence du directeur, dans une boîte ou dans un étui ficelé et cacheté du cachet de l'envoyeur et de celui du bureau de la poste. — La boîte (ou l'étui) ne doit pas avoir plus de 10 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur, ni peser plus de 300 grammes.

Une reconnaissance est donnée au déposant.

POSTE AUX CHEVAUX.

M. Granger, Inspecteur du département.

RELAIS ET MAITRES DE POSTES.

ROUTE N° 5 DE PARIS A GENÈVE.

Villeneuve la-Guyard, *Lecomte.*
Pont-sur-Yonne, *Délions.*
Sens, *Délions* aîné
Theil, *Foin.*
Arces, *Gatelier.*
St.-Florentin, *Bazin.*
Flogny, *N.*
Tonnerre, *Hugot.*
Ancy-le-Franc, *de Louvois.*
Aisy, *Ligeret.*

ROUTE AUXIL. N° 5 DE SENS A ST-FLOR.

Villeneuve-sur-Yonne, *Picard.*
Villevalier, *Picard.*
Joigny, *Arrault-Deslions.*
Esnon, *Gatelier.*

ROUTE N° 6 DE PARIS A CHAMBÉRY.

De Ve-la-Guyard à Joigny. *V.* plus haut.
Bassou, *Montmarin.*
Auxerre, *Pinard.*
Champs, *Petit.*
Vermenton, *Rousselet.*
Lucy-le Bois, *Berthelot.*
Sermizelles, id.
Avallon, *Barban.*
Sainte-Magnance, *Bizouard.*

ROUTE N° 60 DE NANCY A ORLÉANS, OU DE TROYES A SENS.

Villeneuve-l'Archevêque, *Foin.*

ROUTE N° 77 DE NEVERS A SÉDAN, OU DE NEVERS A AUXERRE.

Courson, *Baudoin.*

ROUTE DÉPARTEM. N° 1 DE SENS A NEMOURS.

Chéroy, *Guillaume.*

ROUTE DE TROYES A AUXERRE, PAR AUXON, ST.-FLORENTIN, MONTIGNY ET AUXERRE.

Montigny, *Jacquillat.*

ROUTE DE CLAMECY A AVALLON PAR VÉZELAY.

Vézelay, *Fosseyeux.*

ROUTE DE BRIARE A AUXERRE.

Saint-Fargeau, *Perron.*
Toucy, *Marchand.*

ROUTE D'AUXERRE A MONTARGIS.

Toucy, *Marchand.*
Charny, *Roudault.*

ROUTE D'AUXERRE A TONNERRE.

Chablis, *David-Galleroux*

SECTION VII.

PONTS ET CHAUSSÉES.

M. TOUSSAINT ✻, Ingénieur en chef du Département, à Auxerre.

LE SERVICE ORDINAIRE COMPREND :

1° *Les routes nationales dont voici la nomenclature et l'itinéraire* :

N° 5, de Paris à Genève, par Montereau, Villeneuve-la Guyard, Pont-s.-Yonne, Sens, Theil, Cerisiers, Arces, Saint-Florentin, Tonnerre, Ancy-le-Franc, Aisy, Montbard, Dijon,
5 bis, de Sens à St.-Florentin, par Villeneuve-sur-Yonne, Joigny et Brienon ;
6, de Paris à Chambéry, par Joigny, Bassou, Auxerre, Vermenton, Avallon et Rouvray.
60, de Nancy à Orléans, par Troyes, Villen.-l'Arch., Sens et Courtenay ;
65, de Neufchâteau à Bony-sur-Loire, par Châtillon-s.-S. Tonnerre, Chablis, Auxerre, Toucy, Mézilles et Saint-Fargeau ;
77, de Nevers à Sedan, par Clamecy, Coulanges-s.-Yonne, Courson, Vallan, Auxerre, Montigny, Saint-Florentin, Neuvy-Sautour et Troyes.
151, de Poitiers à Avallon, par Clamecy et Vézelay.

2° *Les routes départementales dont voici les dénominations et l'itinéraire* :

N° 1, De Sens à Nemours, par Chéroy ;
1 *bis*, De Subligny à Villeroy ;
2, De Chéroy à Bray-s.-S., par Pont-s.-Yonne ;
3, De Joigny à Toucy, par Paroy, Senan, Aillant ;
4, D'Auxerre à Nogent s.-Seine, par Seignelay, Brienon, Bellechaume, Arces, Vaudeurs et Villeneuve-l'Archev. ;
5, De St-Fargeau à Vincelles, par St.-Sauveur, Ouaine, Merry-Sec et Coulanges-la-Vineuse ;
6, De Tonnerre à Avallon, par Yrouère, Noyers, L'Isle-sur-Serein et Sauvigny,
7, D'Avallon à Lormes, par Chastellux ;
8, De Cussy-les-Forges à Semur, par St-André et Epoisses ;
9, D'Aisy à Montargis, par Noyers, Lichéres, Vaucharme, St-Cyr-les-Colons, St-Bris, Auxerre, Aillant, Senan, St-Romain-le-Preux, Villefranche, Dicy et Château-Renard ;
9 bis, de la porte d'Eglény à la porte de Paris, autour de la ville d'Auxerre ;
10, De St-Fargeau à Montargis, par Bléneau et Rogny ;
11, De Joigny à Avallon, par La Belle-Idée, Cheny, Hauterive, Ligny, Chablis, Nitry et Joux-la-Ville ;
12, De Joigny à Montargis, par Béon ;
13, De Sens à Nogent-sur-Seine, par Thorigny et Sognes ;
14, De Germigny aux Croûtes ;
15, D'Avallon à Montbard, par Sauvigny, Santigny, Vassy et Bierry-les-Belles-Fontaines.
16, De Tonnerre à Bar-s.-Seine, par St-Martin, Villon et Les Riceys ;
17, De Courson à Dicy, par Ouaine, Moulins, Toucy, Villiers-Saint-Benoît et Charny ;
18, De Nuits à Laignes, par Raviéres, Sennevoy et Gigny ;
19, De St-Aubin-Château-Neuf à Mézilles, par Villiers-St.-Benoît ;
20, D'Auxerre à Vézelay, par Vincelles, Bazarnes, Trucy, Mailly-la-Ville, Châtel-Censoir et Asniéres ;
21, D'Auxerre à Semur, par Noyers, Châtel-Gérard, Vassy et Moutiers-St-Jean ;
22, D'Auxerre à Cosne, par Toucy, St.-Sauveur et St.-Amand,
23, De Courtenay à Villeneuve-la-Guy., par la grande Chenardière, Domats, Montacher, Chéroy, Vallery, Villethierry et St.-Agnan ;
24, D'Auxerre à Donzy, par Courson, Druyes et Etais ;
25, De Lucy-le-Bois à Cussy-les-Forges, par Sauvigny ;
26, De Tonnerre à Chaource, par Les Bridaines et Coussegrey ;
27, De Joigny à Courtenay, par Villevallier et Saint-Julien-du-Sault.

3° *La navigation et le flottage de l'Armançon.*
4° *Le service du chemin de fer projeté de Joigny à Nevers.*

MM. les ingénieurs des Ponts et Chaussées du service ordinaire remplissent, dans ce département, les fonctions d'ingénieurs des mines, en ce qui concerne le service des appareils à vapeur.

Conducteurs attachés aux bureaux de l'Ingénieur en chef.

MM. Desmaisons, Maiseau, Cuillier, Flament et Petit, conducteurs auxiliaires.
Hunot, piqueur, et Courroux, employé auxiliaire.

Le service général du Département est partagé en cinq arrondissements d'ingénieurs ordinaires, ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

M. ROZAT DE MANDRES, ingénieur ordinaire à Auxerre.

Conducteurs embrigadés, MM.

Bertin et Frontier aîné, à Auxerre.

Conducteurs auxiliaires, MM.

Ficatier (Henri), à Auxerre.

Piqueurs, MM.

Desconclois et Ficatier (Virgile).

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes nationales,*

Nos 6, depuis le tournant de Néron jusqu'au pont de Cravan, et l'ancienne route nationale entre Saint-Bris et Cravan.
65, Depuis Beine jusqu'à l'entrée de Toucy.
77, Depuis le département de la Nièvre jusqu'à la borne kilométrique, n° 12, avant Pontigny.

2° *Les routes départementales,*

Nos 4, depuis Auxerre jusqu'à la borne kilométrique n° 26, au-delà de Seignelay.
5, Depuis St-Sauveur jusqu'à Vincelles.
9, Depuis Vaucharme jusqu'à Aillant.
17, Depuis Courson jusqu'à Toucy.
20, Depuis la route nationale n° 6, jusqu'au pont de Mailly-la-Ville.
24, Depuis Courson jusqu'au département de la Nièvre.

3° *Le chemin de fer de Joigny à Nevers, depuis Auxerre jusqu'à la limite du département de la Nièvre.*

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

M. BELGRAND ※, ingénieur ordinaire, à Avallon.

Conducteur embrigadé, M.

Burlot, à Avallon.

Conducteurs auxiliaires, MM.

Louis (D.), à Vermenton, Communaudat et Dudzinzki, à Avallon; Renard, à Arcy.

Piqueurs, MM.

Levallois et Guedeney, à Avallon.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes nationales,*

Nos 6, Depuis le pont de Cravant jusqu'au département de la Côte-d'Or et l'ancienne route, depuis Cravan jusqu'à Avallon.
151, En entier.

2° *Les routes départementales,*

Nos 6, Depuis Cours jusqu'à Avallon.
7, 8, 15 et 25, En entier.
11, Depuis Aigremont jusqu'à Avallon.
20, Depuis le pont de Mailly-la-Ville jusqu'à Vézelay.
21, De Vassy-sous-Pizy a Ménetreu.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

M. Le Dru, conducteur embrigadé de 1re classe, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire.

Conducteurs embrigadés, MM.

Suchey, à Saint-Fargeau, et d'Evri à Joigny.

Conducteurs auxiliaires, MM.

Niox, à Toucy; Vuillemin, à Brienon.

Piqueurs, MM.

Ficatier, à Joigny; Bobowiez, à Toucy; Maupetit et Pellard, à Joigny.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes nationales*,

Nos 5, Depuis la borne n° 26 1/2 jusqu'au pavé d'Avrolles.

5 bis, En entier.

6, Depuis Joigny jusqu'au tournant de Néron.

66, Depuis l'entrée de Toucy, jusqu'au département du Loiret.

2° *Les routes départementales*,

Nos 3, 10, 12, 19, 22 et 27, En entier.

4, Depuis la borne 16, jusqu'à Arces.

5, Depuis St-Fargeau jusqu'à la borne n° 10, au-delà de St-Sauveur.

9, Depuis Senan jusqu'à la limite du Loiret.

11, Depuis la Belle-Idée jusqu'à la route nationale, n° 77.

17, Depuis Toucy jusqu'à la limite du Loiret.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

M. d'Asbonne, ingénieur ordinaire à Sens.

Conducteurs embrigadés,

MM. Biard et Pieuchot, à Sens.

Conducteurs auxiliaires, MM.

Rakowski, Smorczewski et Mouton, à Sens.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes nationales*,

N° 5, Depuis la limite de Seine-et-Marne jusqu'à la borne n° 26 1/2 entre Cerisiers et Arces.

60, En entier.

2° *Les routes départementales*,

Nos 1, 1 bis, 2, 15 et 23, En entier.

3, Depuis la route nationale 5, au lieu dit le Pré-des-Saules jusqu'au département de l'Aube.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

M. Tarbé de Saint-Hardouin, ingénieur ordinaire, à Tonnerre.

Conducteur embrigadé, M.

Bonnet, à Saint-Florentin.

Conducteurs auxiliaires, MM.

Vernet, à Tonnerre; Pinard, à Fulvy; Arbouin, à Noyers.

Piqueurs, MM.

Mathieu, Giraud et Chérest à Tonnerre.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes nationales*,

N° 5, Depuis Avrolles jusqu'à la limite de la Côte-d'Or.

65, De la limite de la Côte-d'Or à Beine.

77, De la borne n° 12, près de Pontigny, à la limite de l'Aube.

2° *Les routes départementales*,

Nos 14, 16, 18, 21 et 26, En entier.

6, Depuis l'embranchement sur la route nationale n° 65 jusqu'à Cours.

9, Depuis Aizy jusqu'à Vaucharmes.

11, Depuis la route nationale n° 79 jusqu'à Vaucharmes.

3° *La navigation de l'Armançon.*

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON.—IIe SECTION.

Service des travaux de la limite du département de Seine-et-Marne à la limite de la Côte-d'Or, entretien et surveillance de la voie jusqu'à Tonnerre.

MM. Chaperon, Ingénieur en chef de la 2e section, à Sens.
Bidermann, Ingénieur ordinaire du 1er arrondiss. (jusqu'à Tonnerre), à Sens.
Labouré, id du 2e arrondissement à Tonnerre.

Conducteurs embrigadés, MM.

Petit (Yves), Pont-sur-Yonne.
Chandenier, Sens.
Follat, Tonnerre.
Giraud, Lézinnes.

Conducteurs auxiliaires, MM.

Boulanger, Sens.
Steinberg, Sens.
Durlot, Saint-Julien-du-Sault.
Billardon, Joigny.
Petit (Henri), Brienon.
Poitevin, Fulvy.
Kiersz, Aisy.

Piqueurs, MM.

Lessore, Sens.
Bonné, Sens.
Leflève, Sens.
Lerouge, Sens.
Lalignant, Tonnerre.
Dubré, Tonnerre.
Perdu, Tanlay.
Nivert, Lézinnes.
Blanchot, Argenteuil.

Piqueurs surveillants, MM.

Montfort, Pont-sur-Yonne.
Morin, Sens.
Chandenier, Etigny.
Potier, Saint-Julien-du-Sault.
Hautheville, Joigny.
Narjoux, Laroche.
Beutayou, Brienon.
Gaguin, Flogny.
Jeantroux, Tonnerre.

Employés temporaires, MM.

Prévin, Tonnerre.
Lemerle, Brienon.
Marand, Brienon.

CANAL DU NIVERNAIS ET YONNE SUPERIEURE.

MM. Maire ✻, Ingénieur en chef, à Clamecy.

Lamiral, conducteur embrigadé, chef de bureau de l'ingén. en chef, à Clamecy.
Brenot, piqueur, à Decize.
Rozat de Mandres, ingénieur ordinaire à Auxerre.
Frontier Théodore, conducteur embrigadé de 3e classe, à Magny-s.-Yonne.
Villevert, conducteur auxiliaire de 2e classe, à Cravan.
Salmon, conducteur auxiliaire de 2e classe, à Auxerre.
Soëzenski, id. id.
Azière, piqueur, à Auxerre.
Audry, id.

Service spécial de l'Yonne, MM.

Vignon, ✻, Ingénieur en chef, à Sens.
Pille, ingénieur ordinaire, à Auxerre.
Millon, conducteur embrig. à Auxerre.
Suchey, id. à Sens.
Dauguet, id. à Villeneuve-la-Guyard.
Piedzicki, conducteur auxiliaire à Sens.
Crepet, id. id.
Leroy, id. à Montsauche (Niév).
Musard, id. à Joigny.
Laurent, *Delhaye*, id. à Sens.
Jalouzot, id. à Auxerre.
Seaume, conducteur auxiliaire à Sens.
Petit, *Bablot*, *Moreau*, piqueurs, à Auxerre.
Morel, *Simonnet* et *Pissenies*, piqueurs à Sens.
Sirvent, garde ambul. à Villen.-s.-Yonne.

CANAL DE BOURGOGNE.

PARTIE COMPRISE ENTRE LA ROCHE-SUR-YONNE ET LA LIMITE DE LA CÔTE-D'OR.

M. COLLIN ✻, Ingénieur en chef, à Dijon.

M. Tarbé de St-Hardouin, ingénieur ordinaire à Tonnerre.

Conducteurs embrigadés, MM.

Théroude, première classe, à Brienon.
Boucheron, de trois. classe, à Ancy-le-F.
Gotterot, de troisième classe, à Flogny.
Dupotet père, à la réserve à Tonnerre.
Truffot, c. à la réserve à Tonnerre.
Sarou, conducteur embrig. id.

Conducteurs auxiliaires, MM.

Perret, piqueur.
Ménétrier, surnuméraire.

SERVICE DES CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

M. Crapelet, Agent-voyer central.

Agents-voyers de 1re classe, MM.

Louzon, à Courson.
Boucheron, à Joigny.
Chenal, à Avallon.
Carré, à Sens.
Gibier, à Tonnerre.
Guerbet, à Charny.
Moreau, à Tonnerre.
Gauthier, à Villeneuve-sur-Yonne.
Charles Ernest, à St-Valérien.
Garnier, à Toucy.
Ragon, à Vézelay.

Agent-voyer de 2e classe, M.

Montarlot, à Auxerre.
Chevalier, à Pont-sur-Yonne.

Agents-voyers de 3e classe, MM.

Labosse, à Cravan.
Sagette, à Saint-Fargeau.

Conducteurs de première classe, MM.

Louvin, à Montréal.
Charles, Louis, à Villeneuve-l'Archev.
Michaut, à Aillant.

Conducteurs de 2e classe, MM.

Courtine, à Chablis.
Gautier, à Noyers.
Brodier, à Seignelay.
Huchard, à Arces.
Rémond, à Ancy-le-Franc.

Piqueurs, MM.

Guyard et *Grégoire*, attachés au bureau de l'Agent-voyer central
Mortier, à Auxerre.
Mandaroux, à Courson.
Dessignolle, à Avallon.
Viault, à Joigny.
Puteau, à Sens.

Surnuméraires, MM.

Dupeux, attaché au bureau de l'Agent-voyer central.
Montassier, à Auxerre.
Loury, à Courson.
Grandup, à Avallon.
Tschirret, à Joigny.
Huchard, à Sens.
Delorme, à Tonnerre.

TROISIÈME PARTIE.

IIe SECTION.

SCIENCES ET ARTS.

INVENTAIRE DES ARCHIVES HISTORIQUES DE L'YONNE.

PREMIERE PARTIE.

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES (1).

Diocèse d'Auxerre.

NOTRE-DAME ET SAINT-EDME DE PONTIGNY,

ORDRE DE CITEAUX.

L'abbaye de Pontigny, l'une des quatre filles de Cîteaux, fut fondée vers 1114, par Ansius ou Hildebert, prêtre du diocèse d'Auxerre. Une colonie de douze moines, envoyés de Cîteaux par l'abbé Etienne, sous la direction de l'abbé Hugues de Mâcon, fut l'origine de cette illustre maison. Les comtes de Champagne la dotèrent richement. On attribue la construction de l'église qui existe encore au comte Thibaut-le-Grand. Les comtes d'Auxerre et de Tonnerre, les barons de second ordre voulurent y être enterrés au XIIe et au XIIIe siècle, et augmentèrent beaucoup les domaines du monastère.

Les archives de Pontigny, heureusement conservées, sont riches en chartes du XIIe et du XIIIe siècle munies de leurs sceaux.

§ I. *Titres généraux.*

LIASSE I.
XII–XVIe s. *Bulles des papes* particulières à l'abbaye de Pontigny et concernant ses droits et priviléges. 35 de ces bulles sont du XIIe et du XIII siècle. La plus ancienne (1142) remonte à Innocent II et la plus récente à Pie IV (1561). La plus grande partie de ces documents a été publiée par l'abbé Henri, dans son Histoire de l'abbaye de Pontigny, 1 vol. in-8°. (*Carton* 263).

L. II.
XII–XVIe s. *Bulles générales des papes* concernant les priviléges de l'ordre de Cîteaux, depuis Alexandre III jusqu'à Pie IV. La plupart sont, comme les précédentes, munies de leurs sceaux. (*Carton* 264).

(1) Voir les Annuaires de 1846, p. 136; de 1847, p. 1; de 1848, p. 52; de 1849, p. 153.

L. III. XII XVe S. *Chartes des rois de France* et de quelques princes du sang, munies la plupart de leurs sceaux. Ces pièces, au nombre de 13, concernent en général des amortissements (1177-14...).

(*Carton* 265).

L. IV. XII-XIIIe S.

S.-l. 1 *Chartes des comtes et comtesses* d'Auxerre et de Nevers, lesquels ont été aussi pendant quelque temps comtes de Tonnerre. Ces pièces sont des donations et des confirmations de libéralités faites au monastère. Les chartes de 1140, 1157, 1167 sont ornées de sceaux bien conservés.

8 chartes du XIIe siècle; 6 du XIII.

Pièce A, XIIe siècle, 1140. Echange entre le comte Guillaume II et l'abbaye de Pontigny de terres à Ligny et Pontigny. Il y est fait mention du pont de Pontigny nouvellement construit : « Statuimus etiam ut præter viam illam quæ a novo ponte versus » Autissiodorum atque Silliniacum designata atque directa est, » nulli aliam a Lagniaco castro versus Pontiniacum facere liceat, nec clausuras ad obstruendos alios aditus a præfatis monachis factas, quisquam rumpere aut distruere præsumat. »

2 *Chartes des comtes et comtesses* de Tonnerre, de 1291 à 1377.

Pièce A, XIIIe siècle, 1291. Charte de Marguerite, jadis reine de Jérusalem et de Sicile, comtesse de Tonnerre, contenant transaction sur procès. La reine reconnait que l'abbé a tout droit de justice sur l'enceinte du monastère et les granges en dépendant, excepté les cas de crime entraînant mort ou perte de membre ou bannissement, qui lui sont réservés. Le cours de la rivière et de la fontaine passant dans l'abbaye est reconnu; le droit de garde du monastère est déclaré; les cent muids de vin dus à l'abbaye, sur les vignes de Junay, seront convertis en une rente de 50 livres tournois. La comtesse permet aux moines de lever des bretèches et des portes dans leurs granges, pour les mettre à l'abri des incursions des ennemis, etc.

Pièce B, XIIIe siècle, 1292, novembre. Autre charte de la reine de Sicile, comtesse de Tonnerre, à laquelle pend un beau sceau en cire rouge, représentant la comtesse dans un encadrement gothique.

Pièce C, XIVe siècle, 30 mars 1377-78. Lettre de Louis de Chalon, fils du comte d'Auxerre et de Tonnerre, « ayant la carateire et gouvernement doudit conté de Tonnerre, » portant dispense à l'abbé de Pontigny de payer l'aide du dixième des vins et laines qu'il a au comté de Tonnerre; lequel aide lui a été octroyé pour sa rançon, parce que l'abbé s'est rendu caution de 100 fr. d'or pour sadite rançon, et que cette somme sera compensée par la valeur de l'aide.

3 *Charte de Guillaume*, comte de Joigny, de 1180, munie de son sceau.

4 *Chartes des comtes et comtesses* de Champagne et des rois de Navarre, relatives à des dons et amortissements, à Troyes, la forêt d'Othe, etc., depuis l'an 1173 à l'an 1270; et une pièce de Thibaut, comte de Blois, de 1149. — Plusieurs sont munies de leurs sceaux plus ou moins intacts.

7 chartes du XIIe siècle, et 8 du XIII.

Pièce A, XIIe siècle, 1190. Charte par laquelle Henri, comte de Troyes, palatin, partant pour Jérusalem, donna à l'église de Pontigny la permission d'amener et de vendre à Troyes deux cents muids de vin, sans payer de droits d'entrée ni autres. « Actum apud Verzelayum cum essem in itinere Jerosolimi- » tano. »

Pièce B, XIIIe siècle, 1259, août. Charte de Thibaut, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, par laquelle il amortit les biens donnés par les défunts seigneurs de Maligny dans ses fiefs, savoir à Maligny, Poinchy, Beine; de plus, ce que leur a donné le vicomte de Jaulges à Jaulges et le vicomte de Ligny à Mérey-le-Serveux.

Pièce C, XIIe siècle, 1149. Charte de Thibaut, comte de Blois, donnée à Saint-Florentin, par laquelle il exempte les moines de Pontigny de tout péage et autres coutumes dans l'étendue de sa terre. — Confirmée par la comtesse Mathilde, sa femme, et ses fils Henri, Thibaut et Etienne. (*Carton* 266).

L. V.
XII-XIVe s.
s.-l. 1 *Chartes des archevêques de Sens* (1127), des évêques d'Auxerre (1120), de Langres, Paris, et Troyes, relatives à des donations faites par eux-mêmes ou par des barons sur des objets collectifs. — Il y a de plus une charte du comte Guillaume III de Nevers, de 1154, et une bulle du pape Adrien IV.

15 chartes du XIIe siècle, une du XIIIe, en partie munies de sceaux (1126-1235).

Pièce A, XIIe siècle, 1127. Charte de Henri-le-Sanglier, archevêque de Sens, portant exemption de dîmes en faveur de Pontigny, dans son diocèse.

Pièce B, XIIe siècle, 1120. Notice de l'évêque d'Auxerre, Hugues de Mâcon, relative à la donation de la terre de Roncenay, par Etienne, trésorier de la cathédrale, scellée du sceau du Chapitre, orbic., représentant un buste grossier de saint Etienne : *Leg : sigillv. canonicorvm sti Stephani.*

Pièce C, XIIe siècle, 1126, 2 kal. sept. Charte scellée par Hugues de Mâcon, évêque d'Auxerre, à laquelle pend un beau sceau de ce prélat. (Publiée dans les Mémoires de l'Histoire d'Auxerre, réédités en 1848, t. II)

Pièce D, XIIe siècle, 1147. Charte de Hugues de Montaigu, évêque d'Auxerre, attestant la donation faite par Itier de Toucy et sa femme Elisabeth, et par Narjot de Cruz, de droit d'usage dans tous leurs bois; donnée à Toucy, le jour du départ desdits seigneurs pour la Terre-Sainte.

Pièce E, XIIe siècle, 1123. Charte de Joceran, évêque de Langres, portant exemption de dîmes en faveur de l'abbaye de Pontigny, sur ses biens situés dans son diocèse.

Pièce F, XIIe siècle, 1123. Exemption de péage à Corbeil, accordée aux moines de Pontigny, pour les objets nécessaires à leurs besoins qu'ils transportent sur la Seine, par Goderric, confirmée par Thibaut, évêque de Paris.

Pièce G, XIIe siècle, 1126. Charte de Hatto, évêque de Troyes, confirmative du don de la terre de Chailley, fait par Manassès

de Villemaur à Pontigny, attendu que ce seigneur la tenait en fief de l'évêque.

2 *Chartes de différents seigneurs*, et notamment de ceux de Saint-Verain, Pierre-Pertuis, Toucy, Hervy, Seignelay (1186-1383).

Pièce A, XIIe siècle finissant. Testament de Haganon d'Ervy, par lequel il lègue à Pontigny la moitié de tous ses meubles, parmi lesquels est son palefroy, estimé 10 livres tournois. Il y a aussi une foule d'autres legs. — Pièce publiée par l'abbé Henri, dans son Histoire de Pontigny.

3 *Accords et traités* avec les moines de Saint-Germain d'Auxerre (1133), avec ceux de Dilo, et avec les religieuses des Isles près d'Auxerre (1259). (1133-1395).

Pièce A, XIIe siècle, 1192. Chirographe entre Pontigny et l'abbaye Saint-Germain, scellé du sceau de ce dernier monastère.

Pièce B, XIVe siècle, 1325. Transaction sur divers objets, munie de deux beaux sceaux des deux abbayes de Pontigny et de Saint-Germain.

Pièce C, XIIe siècle, 1146. Accord avec l'abbaye de Dilo, au sujet des pâturages et du droit d'établir des granges dans les vallées de la Vanne et de l'Armançon.

4 *Donations de rentes* en Angleterre par les archevêques de Cantorbéry, en reconnaissance de l'hospitalité accordée par les moines de Pontigny aux prélats exilés. Bulles de papes et autres pièces (1222-1366).

Pièce A, XIIIe siècle, 1222. Charte d'Etienne de Langthon, archevêque de Cantorbéry, qui rappelle le bon accueil que les moines ont fait à Thomas Becket et à lui-même dans leur exil; ensuite de quoi il leur donne 50 marcs sterlings de rente sur l'église de Rumenal.

Pièce B, XIVe siècle, 1361, 29 mai. Transaction au sujet des rentes de Rumenal, à laquelle est attaché le sceau de la ville de Cantorbéry, représentant d'un côté le martyre de Thomas Becket, et de l'autre les armes de la ville qui sont une forteresse, trois tours crénelées avec terrasse au devant, et au dessous l'écusson d'Angleterre.

5 *Chartes de donations*, par les rois d'Angleterre, de 20 livres sterlings de rente sur la ville de Cantorbéry (1252-1396).

Pièce A, XIIIe siècle, 1252. Charte du roi Henri III, ordonnant la fondation de 4 cierges ardents, à perpétuité, autour du tombeau de saint Edme, dans l'église de Pontigny (1). — Beau sceau en cire brune, représentant le roi assis, tenant le sceptre et l'épée, et au revers, le roi à cheval. (*Carton* 267).

L. VI.
XII-XVIIIe s.
s.-l. 1 *Elections*, bulles des abbés, prise de possession, etc. (1474-1789).

(1) Le corps de saint Edme existe encore dans l'église de Pontigny, enveloppé dans les ornements donnés par la reine de France, lors de la translation qui eut lieu devant saint Louis, en 1247.

2 *Cinq registres de vêtures*, professions et actes de décès des religieux (1688-1789).

3 *Accords entre les abbés et les moines* pour le partage des biens de l'abbaye, lorsque les abbés devinrent un moment commandataires au XVIe siècle. Plaintes des moines contre le receveur de l'abbé qui les laissait dans le dénuement (1561-1694).

4 *Religieux donnés*, religieux lais, associations aux prières des moines (1464-1698).

5 *Consécration du grand autel* de l'église abbatiale et translation des reliques de saint Edme, en 1749. — Miracles sur des enfants morts-nés déposés tout nus sur la pierre qui était au-dessous de la châsse (1672). (*Carton* 268).

L. VII. XIII-XVIIe s.

s.-l. 1 *Amortissements généraux et particuliers*, par les rois et les comtes de Tonnerre et de Champagne (1295-1345).

2 *Droit de garde de l'abbaye*, appartenant au comte de Tonnerre, prétendu par le vicomte de Ligny étant aux droits du comte, en 1623.

Pièce A, XVII siècle, 24 avril 1333. Arrêt du parlement qui maintient le comte de Tonnerre en la garde de l'abbaye de Pontigny, à la mort de l'abbé.

Pièce B, XIVe siècle, 1333, dimanche avant la Toussaint. Charte de Robert, duc de Bourgogne, comte de Tonnerre, munie de son sceau, relative au règlement des dépens du procès relatif à la garde du monastère, et s'élevant à 2,000 liv.

3 *Exemptions et quittances* de décimes payées au roi, en vertu des bulles papales (1367-1403).

4 *Exemptions de logement* de gens de guerre, d'aides, de péage, etc. (1586-1670). Voyez les chartes des comtes ci-dessus.

5 *Procès* contre M. de la Baulme, seigneur de Ligny, qui, en 1528, était entré dans le monastère de Pontigny à main armée, sous prétexte d'exécuter les ordres du roi, en recherchant s'il n'y avait pas des soldats aventuriers cachés. Il y avait commis de grands excès et des violences. Le parlement le condamna, le 24 mars 1534, à 2,000 liv. d'amende en réparation (1528-1534).

6 *Pièces diverses* concernant les ruines commises par les Huguenots dans le monastère, en février 1568. Les religieux se sont retirés dans leur maison de Chablis, en septembre 1569. — On vend les bois d'Aigremont pour réparer les dommages. (*Carton* 269.)

L. VIII. XIV-XVIII s.

s.-l. 1-2 *Etats de biens*. — Baux généraux divers (1535-1706).

Pièce A, XVIe siècle, 1558, 20 mars. Quittance donnée par le receveur général de la maison de l'abbé, M. du Bellay, des dîmes reçues sur les revenus de Pontigny. — On voit par cette pièce qu'on a envoyé à l'abbé étant à Rome, 20 muids de vin, par terre, de Pontigny à Chalon-sur-Saône.

3 *Créances*, emprunts, pensions sur l'abbaye (1332-1784).

Pièce A, XIV siècle, 1361. Approbation par l'abbé de Cîteaux

d'obligations passées par les moines de Pontigny, en faveur de ceux de Clairvaux, pour prêts de sommes considérables faits de 1331 à 1348 par ces derniers; attendu les nécessités des moines de Pontigny.

Pièce B, XIVe siècle, 8 juin 1390. Quittance donnée par Philippe de Savoisy, seigneur de Seignelay, pour 600 liv. qu'il avait prêtées aux moines de Pontigny.

Pièce C, XVIIe siècle, 21 fév. 1650. Arrêt du parlement qui, en réglant des contestations de créances entre les moines de Pontigny et les religieuses des Isles, près Auxerre, nous apprend que ces dames s'étaient retirées à Pontigny, pendant la contagion de 1632.

Pièce D, 1783, 23 mai. Lettres-patentes qui autorisent les religieux de Pontigny à emprunter 130,000 liv., vu l'état de gêne où se trouve le temporel de l'abbaye. (*Carton* 270).

L. IX.
XVI XVIIIe s.
s.-l. 1-4 *Biens aliénés* pour le paiement des décimes au XVIe siècle. — Visite des bâtiments (1650). — Arrêts pour la coupe des bois; règlements (XVIIIe siècle). — Quelques comptes, et notamment ceux rendus par le commissaire-séquestre établi en 1783.

5 *Pièces* concernant la navigation et le flottage du Serain, au XVIe et XVIIe siècle, et la chaussée qui conduit la rivière dans le monastère.

Pièce A, XVIe siècle, 1529, 24 juillet. Arrêt du conseil du roi portant que les habitants de Chablis avaient entrepris de rendre la rivière de Senyn (Serain) navigable, « a quoy ils n'avoient peu parvenir obstant qu'elle ne se peut adonner, » et avaient obtenu pour cela un arrêt qui leur permettait de la faire visiter, et, de concert avec les échevins et prévôt de Paris, avaient en effet fait opérer cette visite sans prévenir les moines de Pontigny qui y étaient fort intéressés, attendu que le Serain passait dans leur monastère. Que les moines avaient remontré au commissaire « qu'il estoit impossible de faire ladite rivière navigable pour la modicité d'eau qui est en icelle rivière, laquelle aux plus grandes eaux ne sauroit porter basteaux quinze jours de l'an; » et, en résumé, l'arrêt mit à néant les procédures faites au détriment des moines.

Pièce B, XVIe siècle, 1573. Dossier concernant la réparation des écluses des moulins de Pontigny, dégradées par le flottage des bois.

Pièce C, XVIIe siècle, 1651, 4 et 24 mai. Lettres-patentes imprimées, portant permission de la duchesse d'Orléans de faire creuser et élargir la rivière de Serain, six lieues au-dessus et au-dessous de la ville de Chablis, c'est-à-dire depuis Noyers jusqu'à l'embouchure du Serain dans l'Yonne et jusqu'à la source de la rivière, si faire se peut, de manière à la rendre navigable à porter bateaux.

6 *Pièces diverses*, et entre autres une transaction de 1519, passée avec un sieur Brissone de Ligny, qui avait usurpé la métairie de la Chair-au-Diable, etc., et qui l'abandonna. On voit dans cette pièce qu'un notaire, fabricateur d'un faux bail, avait été

condamné à avoir le poing coupé et au bannissement; un dossier relatif au sieur Baudry, maître d'hôtel de l'abbé, qui a volé son maître et l'abbaye en 1634; une requête aux grands-vicaires de l'abbé, en 1556, par les moines, pour qu'il augmente les aumônes ordinaires destinées aux pauvres passants, attendu la grande disette et extrême famine qui règne dans les pays des environs de l'abbaye. (*Carton* 271)

§ II. *Domaines.*

L. X.
XIII-XVIII° s. GRANGE OU TERRE D'AIGREMONT, *Grangia de Acrimonte.*

s.-l. 1 2 chartes du XIII° siècle commençant, relatives aux limites de la grange (1209).

2-4 Déguerpissement. — Contestations sur les limites de la terre avec les habitants de Sainte-Vertu, en 1775. — Baux généraux (1480-1775).

5-7 Bois de Barge et bois d'Aigremont. — Chauffage des habitants accordé en 1621. — Droit de terrage (1645). (1209-1775). (*Carton* 272).

L. XI.
XII-XVIII° s. AUXERRE.

s.-l. 1 5 chartes des évêques, relatives à des donations faites dans cette ville depuis 1137 environ jusqu'en 1227. — Une pièce d'échange avec l'abbesse de Saint-Julien, en 1241.

Pièce A, XII° siècle, avant 1137. Charte de Hulricus, doyen de l'église Saint-Pierre d'Auxerre et le couvent de chanoines réguliers du même lieu, par laquelle ils approuvent la donation d'une vigne, en Beletain, faite à Pontigny. — Scellée par l'évêque Hugues de Montaigu.

Pièce B, XIII° siècle, 1227. Charte de Henri, évêque d'Auxerre, attestant un accord passé entre l'abbé de Pontigny et R., maître de la Maison-Dieu du Mont-Artre, pour le règlement de l'usage que possède ladite Maison-Dieu dans la forêt de Bar, appartenant à l'abbaye de Pontigny.

2 Exemption du droit de minage accordée par Louis VII, en 1135. — Titres et pièces de 1232 à 1719.

Pièce A, XIII° siècle, 1232, le samedi qui suit la Saint-Jean-Baptiste. Sentence prononcée par les juges délégués par le pape dans le procès intenté devant eux par les moines de Pontigny, contre le voyer d'Auxerre (*Viarius*). Attendu qu'ils devaient, comme tous les habitants du bourg Saint-Gervais, être exempts du droit de minage pour leur maison située *in libertate Sancti Gervasii*. Cependant le voyer avait exigé avec violence ce droit de leurs gens, avait fait briser leur bichet, maltraité les habitants de la maison et emmener de leurs chevaux. Les juges maintiennent les moines dans leur privilége.

3-4 Maisons ruelle Saint-Edme et autres quartiers. — Biens ruraux (1229-1675). (*Carton* 273).

L. XII. XIII-XVIIIe s. **Arces**, Menus Bois, et Sevys (terre de).

s.-l. 1 Pièces générales, copies de chartes (1271-1732).

Pièce A, XIIIe siècle, 1271, mercredi après Noël. Charte française de Gui de Champlost, qui reconnait que « li abbes et li couvenz de Pontigni à ma requete et à ma preere et pour men enfermeté, m'ont preté et asie leur mason de Seveies tant cum il plerai à eaus et à leur bone volenté. »

2-3 Baux généraux. — Terres et bois. — Cens. — Usage des bois de la Folie demandé en 1652 (1271-1737).

(*Carton* 274).

L. XIII. XIII-XVIIe s. **Avrolles** (Evroles).

s.-l. 1 Deux donations par les sieurs de Champlost et de Sormery (1234-1237).

2-3 Propriété des Grands-Graviers reconnue aux habitants en 1576. — Terres de Travaillat (1234-1684).

L. XIV. XII-XVIIIe s. **Avrolles**, métairie de Crécy (*Territorium Creciaci*).

s.-l. 1 Chartes de donations faites par les seigneurs de Bouilly et de Seignelay, par l'archevêque et le chapitre de Sens, etc.

8 chartes du XIIe siècle et 5 du XIIIe (1139-1562).

Pièce A, XIIe siècle, 1139. Chirographe, passé sous le sceau de l'évêque d'Auxerre, constatant un échange fait entre l'abbaye et Salo de Bouilly, des terres, plaines et bois que ce dernier possédait « in territorio Creciaci a via quæ ducit a Sancto Flo» rentino per pontem Avrole ad Bellam calmam usque ad rec» tum cursum Hermentionis,» contre d'autres biens à Seignelay et Rouvray.

Pièce B, XIVe siècle, 1352. Contrat passé avec Jeanne de Bar, comtesse de Garenne, par suite duquel les moines lui abandonnent pendant sa vie leur métairie de Crécy, pour tenir lieu d'une rente de 14 muids de froment et 10 muids d'avoine. L'acte comprend le détail de tout le matériel de la métairie.

2 Baux généraux de la métairie de Crécy (1573-1780).

(*Carton* 275).

L. XV. XV-XVIIIe s. **Avrolles**, métairie de Crécy (suite).

s.-l. 1-3 Prés. — Exemption de dîmes. — Accords avec les curés d'Avrolles (1452-1778). (*Carton* 276).

L. XVI. XIII-XVIIIe s. **Bouilly** et moulin de Fricambaut (*Bolliacum et Frequembaudum*).

s.-l. 1 10 chartes de donations et de ventes par les sires de Bouilly, de Seignelay, etc. (1225-1286).

2-3 Baux du moulin. — Rivière d'Armançon, pêche. — Dégâts aux écluses par les marchands de bois au XVIIe et XVIIIe siècle (1320-1727).

6 Droit de feuage sur les habitants (1645).

(*Carton* 277).

L. XVII. XII-XVIIIe s. **Boeurs-en-Othe** (terre de), *Burs in Otta.*

s.-l. 1 25 chartes concernant le domaine et principalement les bois de Saint-Etienne; donations, échanges, transactions, etc. On y trouve, entre autres : 10 chartes d'évêques de Troyes; 2 chartes de comtes de Champagne, relatant des dons des seigneurs de Villemaur 1144-1382).

12 pièces du XIIe siècle, 12 du XIIIe.

Pièce A, XIIIe siècle, 1209. Abandon à Pontigny, par l'abbé de Saint-Martin de Troyes, le chapelain, le seigneur et les habitants de Sormery, des droits d'usage qu'ils avaient chacun dans la forêt de Franqueuil, spécialement pour la réparation de l'église de Sormery, toutes les fois que cela était nécessaire.

s.-l. 2-3 Justice. — Bornage de la terre (1372-1732).

Pièce A, XVIe siècle, 1539. Enquête faite à la requête des moines de Pontigny contre l'évêque de Troyes, au sujet de limites des terres de Bœurs et Aix-en-Othe. — On y voit de curieux détails sur les défrichements de certaines parties de bois, sur le brûlement des bois pour faire de la cendre qu'on conduisait ensuite à Sens, pour être embarquée à Paris. Les bois, appelés la *grande pièce à l'Evêque*, faisaient l'objet de la contestation. (*Carton* 280).

L. XVIII et XIX. XIII-XVIIIe s. **Boeurs-en-Othe.** — Baux perpétuels. — Cens et rentes (XIIIe-XVIIIe siècle). (*Cartons* 279-280).

L. XX. XIII-XIVe s. **Bassou, Beine, Carisey,** *Bassolum, Bena, Carrisiacum* — Rentes sur les Terres de (XIIIe-XIVe siècle).

Pièce A, XIIIe siècle, 1237. Charte de l'archevêque de Sens, attestant le don de 100 sous de rente fait par la veuve du seigneur de *Bassou*, sur le péage dudit lieu. « Dedit etiam fra- » tribus Pont. et fratribus trium grangiarum suarum de Sanctâ » Porcharia, de Buignon et Bellovidere servientibus et rebus » eorum passagium liberum et quitum, etc. »

L. XXI. XII-XVIIIe s. **Chablis** (*Chableiæ*), **Chemilly, Poinchy, Milly.**

s.-l. 1 Donations par les seigneurs de Montréal et de Maligny, etc., au XIIe et XIIIe siècle. — Echange avec Saint-Martin de Chablis, chirographe, en 1133.

4 chartes du XIIe siècle et 12 du XIIIe.

Pièce A, XIIe siècle, 1186. Donation par Anseric de Montréal, d'une vigne à Chablis, dont la récolte, qui est en vin blanc et de bonne garde, sera destinée aux messes de l'abbaye. — Témoin Rainier de Chastellux.

2-3 Baux généraux des revenus; baux particuliers. — Acquisitions. — Désistements, etc. (XVe-XVIIIe siècle).

(*Carton* 281).

L. XXII. XII-XVIIe s. **Chailley,** *Calliacum* (terre de).

s.-l. 1 Donations et confirmations par les archevêques de Sens, les évêques d'Auxerre et de Troyes. — Sentences arbitrales par

les juges délégués du saint Siége, sur un débat avec l'évêque de Troyes, etc. (1139-1212).

Pièce A, XIIe siècle, 1139. Charte Henri Sanglier, archevêque de Sens, lequel, à la prière de Hugues, évêque d'Auxerre, et de Bernard, abbé de Clairvaux et Guichard, abbé de Pontigny, « sancti et religiosi viri, » accorde aux moines de Pontigny tout droit d'usage dans ses bois d'Othe.

Pièce B, XIIe siècle, 1151. Charte de Hugues de Toucy, archevêque de Sens, par laquelle il relate la ratification des dons faits à Pontigny, par les sires de Traînel, sur les granges de Bœurs et de Chailley. — Donné à Sens, en présence du roi Louis VII.

Chartes des sires de Brene, Champlost et Venisy, contenant des libéralités en faveur de Pontigny, sur Chailley et Bœurs. — Acquisitions de bois faites par les moines, etc. (1203-1328).
15 chartes du XIIIe et 3 du XIVe siècle.

4 Justice haute, moyenne et basse. — Exercice. — Accord avec le sire de Venisy, en 1325. — Crime de *bougrerie;* le coupable brûlé en 1469 (1325-1629), (*Carton* 282).

L. XXIII. XVI-XVIIIe s. CHAILLEY.

s. l. 1 Baux généraux (1511-1678).

Pièce A, XVIe siècle, 1511. Bail d'une pièce de terre appelée les Maulnières, auquel est appendu le sceau de l'abbaye de Pontigny, qui représente une Notre-Dame dans un encadrement gothique et sur un piédestal formé par un pont à 4 arches.

Pièce B, XVIe siècle, 1519. Bail à rente emphytéotique de la métairie de Chailley à 26 individus « a present demeurant en notre granche et mytaysie de Chailley » dit l'abbé, moyennant 700 bichets, moitié blé et avoine. C'est le premier acte d'aliénation de la métairie qui jusque-là avait été cultivée par les moines.

2-5 Accords avec les habitants sur les droits dus par eux sur leurs terres, les dîmes et moulin (XVIe-XVIIIe siècle).
(*Carton* 283).

L. XXIV et XXV. XVI-XVIIIe s. CHAILLEY. — Censiers. — Déclarations. — Répertoire d'arpentage en 1751 (XVIe-XVIIIe siècle). (*Cartons* 284-285).

L. XXVI. XIII-XVIIIe s. CHATEL-CENSOIR, usage des bois (1149); CHENEY, tierces (1220); CHICHÉE, terres (1732); COURTENAY, rente de 10 liv. parisis sur la terre (1286).

L. XXVII. XIII-XVe s. CHÉU et JAULGES. — Donations par les seigneurs de Jaulges et de Pacy, de la famille de Saint-Florentin, confirmées par le comte de Champagne (1210-1481).

L. XXVIII. XIII-XVIIe s. DIEPPE (1210-1481). — Rente de 10 milliers de harengs donnée par Guillaume, archevêque de Rouen, sur son port de Dieppe, en juin 1201 (1201-1601).
(*Carton* 286).

L. XXIX. **Dijon, Talant, Rouvres.**

XIII-XVIe s. Droits sur le péage de Dijon et vignes. — Rente de 10 émines de grain sur les Matroces de Rouvres (1217-1538).

Pièce A, XIIIe siècle, 1217. Charte de Regnaud de Châtillon, maire de la commune de Dijon, attestant la vente d'une vigne en Champmol.

L. XXX.
XIII-XIVe s. **Epoisses**, rente de 100 sous sur la terre (1373); **Flogny**, rentes sur le moulin et les coutumes (1209). (*Carton* 287).

L. XXXI.
XII-XVIIIe s. **Germigny**, grange de Champtrouvé.

s.-l. 1 Chartes de donations par le vicomte Raerius de Saint-Florentin (1153) et d'autres nobles de cette ville, et par des sires de Percey, de Saultour, etc., attestées par les archevêques de Sens, leurs officiaux ou les doyens de Saint-Florentin. — Acquisitions (1153-1285).

2 chartes du XIIe siècle, 13 du XIIIe.

2-3 Etats de biens. — Déguerpissements. — Procès avec le seigneur de Germigny (1644-1747). (*Carton* 288).

L. XXXII.
XVI-XVIIIe s. **Germigny**, grange de Champtrouvé.

s.-l. 1-3 Baux emphytéotiques et généraux; arpentages (1517). — Tierces. — Déclarations des détenteurs. — Terres de la commune Bouchée (XVIe-XVIIe siècle). (*Carton* 289).

L. XXXIII.
XIII-XVIe s. **Les Croutes** et **Flogny**, *Crustæ et Flogniacum*. — Dîmes (1233-1577).

L. XXXIV.
XII-XVIIIe s. **Ligny**, *Latiniacum*.

s.-l. 1 Chartes de donations diverses (1135)

Pièce A, XIIe siècle, 1135. Belle charte de l'évêque d'Auxerre, Hugues de Mâcon, constatant que Bertrand de *Selliniacho* et Gauthier, son fils, donnèrent à Pontigny toute sa terre à « Latiniacum villa et Latiniacum castellum. »

2 Acquisitions diverses (1309-1687).

3-4 Contestations et accords avec la communauté de Ligny, au sujet de l'usage des bois de Contest, de la rivière de Serain, etc. (1263-1310 et 1733). — Terriers, censiers (1508)

(*Carton* 290).

L. XXXV.
XIII-XVIe s. **Lignoreilles**, *Lignerolia*. — Donations diverses, etc. (1220-1552).

7 chartes du XIIIe siècle.

L. XXXVI.
XII-XVIe s. **Lucy-le-Bois** et **Thory**.

s.-l. 1 Héritages aliénés en 1575 (1465-1575).

2 **Mailly-Chateau**, usage dans la forêt de Frétoy (vers 1140); — **Malay-le-Vicomte** (1239).

L. XXXVII. xiii-xviie s. **Maligny**, *Merliniacum, Mellegniacum.*

s.-l. 1 Donations par les sires de Maligny, accords, etc. (1215-1598).

4 chartes du xiiie et 4 du xive siècle.

Pièce A, xiiie siècle, 1241. Testament de Gauthier, seigneur de Maligny, qui a choisi sa sépulture dans l'église de Pontigny. Il fait des legs à plusieurs églises des environs de Maligny, et choisit, pour ses exécuteurs testamentaires, ses frères Florent et Gui et l'abbé de Pontigny.

2-4 Mémoires divers concernant les droits de l'abbaye à Maligny. — Baux d'héritages et de quelques dîmes (xvie-xvii siècle).

L. XXXVIII. xiii-xive s. **Merry-le-Serveux**, *Meriacum servosum.*

s.-l. 1. Donations et acquisitions (1231-1279).

2 **Milly**, *Milliacum*. — Exemption de droits sur des vignes (1339).

(*Carton* 291)

L. XXXIX. xiii-xviie s. **Montigny** (terre de) en partie, *Montiniacum.*

s.-l. 1. Donations par les sires de Maligny, de Brosses, Bouilly, etc., de cens et rentes, dîmes, droits divers (1221-1361).

2 Acquisitions générales et particulières (1285-1374).

Pièce A, xiiie siècle, 1285, jeudi après la Madelaine. Acquisition passée devant le garde de la prévôté de Villeneuve-le-Roi, de la moitié de la seigneurie de Montigny et Merry, de serfs à Souilly, de messire Gui, fils de Gui, seigneur de Maligny, moyennant 510 liv. tournois.

3-4 Justice. — Servage. — Affranchissement en 1345 (1307-1694).

(*Carton* 292)

L. XL. xiii-xviiie s. **Montigny** (terre de) en partie.

1-3 Baux généraux et particuliers. — Cens. — Dîmes de grains et vins à partager avec le chapitre d'Auxerre, les grains au xviiie siècle (1237-1750). — Plans généraux à la section des plans.

(*Carton* 293).

L. XLI. xiii-xve s.

s.-l. 1 **Mont-Saint-Sulpice** (1202); **Neuilly** (1314); **Provins**, rente de 100 liv. sur la boucherie (1482).

2 **Paris**. — 100 liv. de rente sur la maison du Temple, achetée 2,000 liv. à la comtesse d'Alençon, en 1287.

3 **Percey**, *Parreciacum*. — 8 chartes de la première moitié du xiiie siècle, attestées par les doyens de St-Florentin, Tonnerre, etc., et relatives à des dons faits par des nobles de Percey.

L. XLII. xiiie s. **Poinchy**, *Ponchi*. — 100 sous de rente provin. donnés par Gui, seigneur de Maligny, en 1219, pour le repos de l'âme de sa fille Hermengarde, dame de *Champlei.*

L. XLIII. xii-xve s. **Préhy**, *Praiz*. — Rente d'avoine dite la Maréchaussée, à prendre

sur un climat de ce nom, donnée en 1193 par le sire de Brene. — Reconnaissance des habitants (1193-1492).
(*Carton* 294).

L. XLIV.
XII-XVIII

L. XLIV. XII-XVIIIe s. **Pontigny**, *Pontiniacum* (terre de).

s.-l. 1 Donations diverses d'héritages. — Bois (1157-1376).
Une charte du XIIe siècle et 10 du XIIIe.
Beau sceau d'archidiacre.

Pièce A, XIVe siècle, 1307, samedi après la Saint-Jean-Baptiste. Sentence arbitrale qui adjuge aux moines les deux tiers de la forêt de Contest, et au seigneur de Rebourseau ainsi qu'aux habitants dudit lieu, et de Bouilly et Vergigny, l'autre tiers. —

2-4 Exercice de la haute justice à Pontigny (1507). — Délimitations avec les seigneuries voisines. — Ecluse du Serain (1507-1779).
(*Carton* 295).

L. XLV. XV-XVIIIe s. **Pontigny**.

s.-l. 1-4 Acquisitions. — Baux d'héritages. — Bois coupes (XVe-XVIIIe siècle). (*Carton* 296)

L. XLVI et XLVII. XVI-XVIIIe s. **Pontigny**.

s.-l. 1-12 Métairies au nombre de douze. — Prés et moulins de la Forge et de l'Abbaye. — Baux, arpentages (XVe-XVIIIe siècle).
(*Cartons* 297-298).

L. XLVIII. XVI-XVIIIe s. **Pontigny**.

s.-l. 1-3 Chapelle Sainte-Radegonde. — Prétentions des curés de Vergigny. — Dîmes contestées. — Baux (XVIe-XVIIIe siècle).

4 Censiers. — Déclarations (1588-1778).

L. XLIX. XIII-XVIe s. **Rebourseau**. — 4 sous de forte monnaie de Nevers sur la communauté, en 1234. — Accord par lequel les habitants reconnaissent n'avoir aucun droit dans la forêt de Contest (1573).
(*Carton* 299).

L. L. XII-XVIIIe s. **Saint-Bris**, *Sanctus-Priscus*.

s.-l. 1 Donations diverses par les sires de Saint-Verain et de Mello, et par plusieurs évêques et autres personnages (1186-1292).
2 chartes du XIIe et 21 chartes du XIIIe siècle.

Pièce A, XIIe siècle, 1186. Charte de Geoffroy, sire de Saint-Verain, par laquelle il donne aux moines de Pontigny la dîme qu'il possède sur les vignes du couvent à Saint-Bris, et toute la pierre qui leur sera nécessaire dans ses carrières.

Pièce B, XIIIe siècle, 1208. Charte de saint Guillaume, archevêque de Bourges, portant don d'une vigne qu'il possédait à Saint-Bris. — Sceau de l'archevêque.

2-3 Baux généraux des revenus de la chapelle Saint-Laurent. — Mémoires sur les biens (XVIe-XVIIIe siècle).
(*Carton* 300).

L. LI. XIV-XVIIe s. **Saint-Bris.**

s.-l. 1-2 Déguerpissements. — Baux d'héritages (1367-1676). (*Carton* 301).

Souilly. — Voy. ci-après liasse 64.

L. LII. XII-XVIIIe s.

s.-l. 1-2 **Saultour** et **Courcelles** (1607). — **Soumaintrain** et **Les Croutes**. — Dîmes. — Coutumes (1234).

3 **Troyes.** — Donations par les comtes de Champagne; acquisitions, etc. (1190-1767).

L. LIII. XIII-XVIIIe s. **Tonnerre.**

s.-l. 1 12 chartes émanées de divers, contenant des donations (1216-1294).

2-3 Etats de biens. — Censiers. — Baux d'héritages (1403-17e siècle). (*Carton* 302).

L. LIV. XII-XVIIIe s. **Venisy**, *Venesiacum*, forêt de Saint-Pierre.

s.-l. 1 Donations par les seigneurs de Venisy; copies d'autres chartes des sires de Brene, etc. (1184-1669).

2 chartes XIIe et 4 chartes du XIIIe siècle.

2-3 Documents généraux sur les bois dits Usages. — Partage avec les seigneurs. — Arpentages (1545-1707). (*Carton* 303.)

L. LV. XVI-XVIIIe s. **Venisy**, forêt Saint-Pierre (suite).

s.-l. 1-2 Ventes de coupes (1630). — Contestations avec les habitants. — Délits (XVIe-XVIIIe siècle).

3 Dîmes de Venisy et Chailley; accord avec le curé de Venisy (1497). (*Carton* 304)

L. LVI [XIII-XVIe s. **Venouse**, *Venusia* (terre de).

s.-l. 1 Chartes de donations, acquisitions, transactions diverses émanant des sires de Seignelay, de Lourcy, de Venouse, etc. (1201-1493).

13 chartes du XIIIe siècle; 20 du XIVe.

Pièce A, XIIIe siècle, 1223. Charte de Hugues, seigneur de Lourcy, attestant que sa femme Gila a fait don à Pontigny de 10 sous de rente sur son péage de Rouvray. — Beau sceau orbic. représentant un lion rampant sur un champ fascé de six pièces.

Pièce B, XIIIe siècle, janvier 1296. Vente par Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, et Marguerite de Noyers, sa femme, aux moines de Pontigny, de la terre de Venouse, provenant du don fait par Miles, sire de Noyers, à sa tante Marguerite, moyennant 1,500 liv. tournois.

2 Bois et usages. — Accords avec les habitants (1285). — Affranchissement de la main-morte, en 1345 et 1447.

Dîmes. — Acquisition, en 1221, de la moitié de trois parts des dîmes de Venouse, de Jean de Venouse, chevalier, moyennant 220 liv. provinoises. — Attesté par l'évêque Henri de Villeneuve (1221-1564). (*Carton* 305).

L. LVII et LVIII. XV-XVIIIe s. **Venouse.** — Justice (1412). — Cens (XVIIe siècle). — Baux généraux et particuliers. — Moulins Savery et Gastelot. — Ferme de Beauvais, labourage des Huitièmes (XVe-XVIIIe siècle). (*Cartons* 306-307).

L. LIX. XII-XVIIIe s. **Venouse**, Grange de Fouchères, *Fulcheriæ*.

s.-l. 1. Donations et acquisitions diverses concernant Fouchères et Lignoreilles (1196-1366).

2 pièces du XIIe siècle; 7 du XIIIe.

Pièce A, XIIe siècle, 1187. Charte de Manassès, évêque de Langres, attestant la cession de droits à Fouchères, Montigny, territoire de Forterre, Poinchy et Chablis, faite par Josbert de Maligny, Ermengarde sa femme, Gui son fils et ses frères Milo et Burus approuvant. Pièce munie d'un beau sceau de l'évêque.

Pièce B, 1210. Charte de Guillaume de Seignelay, évêque d'Auxerre, attestant un accord passé avec noble dame Hermangarde, veuve de Philippe d'Ancy, chevalier. — Beau sceau de l'évêque.

2-3 Baux généraux. — Censiers (1523-1785). — Plans généraux à la section des plans. (*Carton* 308).

L. LX. XIII-XVIIIe s. **Vergigny**, *Vergigniacum* (seigneurie de).

s.-l. 1-4 Donations diverses (1218). — Aquisitions. — Aveus et dénombrements au comte de Tonnerre. — Baux généraux (1218-1781).

Pièce A, XVe siècle, 1479, 23 décembre. Vente, par Mgr Miles de Bourbon, chevalier, de la terre de Vergigny, moyennant 450 liv. tournois.

5 Droits prétendus par les habitants de Vergigny, Rebourseau et Cheu, dans les bois de la Seu et des Contest (1303-1581). (*Carton* 309).

L. LXI. XIV-XVIIIe s. **Vergigny** (terre de).

s.-l. 1-3 Justice et péage (1479). — Cens (13[illegible]). — Grands Graviers (1310-1751).

4-5 Four. — Moulins du Pont de Nazelle et à vent (1574). — Baux d'héritages (1618-1710). — Plans généraux à la section des plans. (*Carton* 310).

L. LXII. XII-XVIIIe s. **Villiers-la-Grange**, *Grangia de Vilers*.

s.-l. 1 Donations par les sires de Noyers et de Montréal, Lisle, Dissangy, etc. (1144-1374).

3 chartes du XIIe siècle et 7 du XIIIe.

Pièce A, XIIe siècle, 1180. Charte d'Anseric de Montréal,

munie de son sceau équestre, par laquelle le seigneur fait don à Pontigny d'un arpent dans sa perrière sur Valturny. — Confirmé par sa femme Sybille et ses enfants Anseric et Jean. — Approuvé par le Chapitre de Montréal, où figurent huit chanoines.

Pièce B, XIIe siècle, 1186. Charte de Clarembaud de Noyers, avec sceau équestre, contenant don de prés à Pontigny, à condition que les moines l'associeront dans leurs prières, ainsi que sa femme Ada, ses enfants, son père, ses ancêtres et l'âme de son frère Milon. Ses deux filles Adeline et Sybille approuvent seules, et il ajoute : « Quia tunc alios liberos ad ætatem loquendi » non habebam. »

Pièce C, XIIIe siècle, 1231. Charte de Milo, seigneur de Noyers, portant un sceau à écusson figurant en chef au lion passant (?) et au contre-sceau une forteresse. — Dans cette pièce, Milo approuve « Elemosinas et dona que defuncti Milo avus » meus et Clarembaldus pater meus fecerunt ecclesie Pontina- » censi de granchia de Vilers, tam in nemoribus, quam in pla- » nis et pasturis ; et pasturis granchie Acris montis. »

Pièce D, XIIIe siècle, 1263-64, janvier. Charte en français de Miles, sire de Noyers, concernant le passage des bestiaux des granges de Villiers et d'Aigremont. — Sceau équestre portant l'aigle sur l'écu ; un château-fort au c. s.

2-4 Chapelle. — Contestations avec les moines de Reigny, sur les dîmes et le pâturage (XIVe siècle). — Baux. — Arpentages. — Cens. — Plan général (XIVe siècle — 1788).

L. LXIII. XIII-XVIIIe s. VILLIERS-VINEUX. — Donations diverses, et notamment par Milo de Saint-Florentin (1219). — Dîmes. — Pré Ysabeau (1219-1772). (*Carton* 311).

L. LXIX. XIII-XVIIIe s.-l. 1 SOUILLY, commune de Montigny, *Soolliacum* (terre de).
Donations par les chevaliers et écuyers de Maligny, Sormery, Montigny (1238). — Acquisitions de la terre, en 1278, de Milo, sire de Noyers, et de Marie de Crécy, sa femme, pour 400 liv. tournois. — Beau sceau équestre.

2-3 Justice. — Cens. — Plan général à la section des plans (XVIe-XVIIe siècle). (*Carton* 312).

§ III. *Registres.*

Inventaire. 2 registres gr. in-f°, contenant l'inventaire des titres de l'abbaye divisé par domaines. Cet inventaire a été dressé au milieu du XVIIIe siècle. Il est très-détaillé.

Cartulaires. Copie de l'ancien Cartulaire, recueil transcrit au dernier siècle sur un original qui n'existe plus. Ce volume contient les chartes du monastère depuis l'an 1120 jusqu'au milieu du XIIIe siècle. Il est divisé par chapitres, commence par les privilèges royaux et continue par les titres des domaines.

Copie du grand Cartulaire, in-f° de 1,357 pages, plus une

table, écrit au XVIIIe siècle. Il commence ainsi : « Incipit liber » contineus cartas de Pontiniaco universaliter. 1° Liber primus » continens cartas regum. »

L'original de ce Cartulaire date du XIVe siècle. Il existe à la Bibliothèque nationale. Il fut volé pendant les guerres civiles du XVIe siècle. Baluze l'acheta, puis il passa successivement dans la Bibliothèque Colbert et enfin dans celle de Louis XIV.

TERRIERS ET CENSIERS.

Numéros de l'inventaire.		
43	Chablis et Saint-Bris,	1555
44	Chailley,	1751-52
75 *bis*.	Germigny, Champtrouvé,	1588
89	Ligny et Varennes,	1551-52
133	Pontigny, Ligny et Venouse,	1551
205	Venouse, Fouchères,	1551.

Quelques censiers de Pontigny, Venouse, Chailley, etc. (XVIe-XVIIIe siècle).

Un compte des recettes des baux de l'abbaye (1751).

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE REIGNY-LEZ-VERMANTON,

(O. C., FIL. CLAIRVAUX.)

L'abbaye de Reigny prit son origine dans le territoire appelé Fontemoi, *Fons humidus*, commune de Joux. Deux ermites, Gérard et Guérin, s'étant retirés en ce lieu qu'ils obtinrent des libéralités d'Anseric d'Avallon et de Gui de Noyers, en 1104, virent bientôt accourir autour d'eux de nombreux disciples et fondèrent un monastère qui eut Gérard pour premier abbé.

Vers l'an 1130, Guillaume, comte de Nevers, ayant donné aux moines de Fontemoi la terre de Reigny qu'il avait achetée de Josbert Chapel, ceux-ci y transférèrent le siége de leur monastère qui en prit son nom.

Il fut au XIIe et au XIIIe siècle l'objet de la libéralité des comtes et des évêques d'Auxerre, ainsi que des seigneurs de Châtel-Censoir, de ceux de la maison de Toucy, d'Arcy, de Chastellux, etc. Il fut ruiné par les Reitres à la fin du XVIe siècle.

Les archives de Reigny sont riches en documents du XIIe et du XIIIe siècle. On y remarque ce fait singulier que des chartes de ce temps ont été transcrites au XVIe siècle avec toutes les apparences de l'originalité, portant jusqu'aux lacs du sceau, sans mention de *vidimus*, alors que les originaux manquent: on pourrait voir là une preuve de fraude; mais j'ai reconnu dans quelques cas des originaux joints à ces copies, ce qui ôte à ces transcriptions l'apparence d'intentions frauduleuses. La plupart des chartes du XIIe et du XIIIe siècle portent encore, cousues aux lacs du

sceau, de petites étiquettes du temps, sur lesquelles se lit l'objet de la pièce.

L. I.
XII-XVIIIe s.

§ I. *Titres généraux.*

s.-l. 1 *Copies de chartes* relatives à l'origine et à l'histoire de l'abbaye. Notices sur quelques abbés. — Ces pièces ont été transcrites pour la plupart par ordre de l'abbé Lebeuf, de la main de qui elles sont annotées. Elles lui ont servi pour le XIIe volume de la *Gallia Christiana* et pour l'édition du Glossaire de du Cange à laquelle il a travaillé (XIe-XVe siècle).

2 *Bulles des papes* concernant l'Ordre de Cîteaux en généra (XIIIe-XVe siècle).

3 *Bulles des papes* relatives aux priviléges et aux biens de l'abbaye (du XIIe au XIVe siècle). — Lettres du légat pour la chapelle de Vaux (1240).

Indulgences de l'évêque d'Autun pour celle de Charbonnières (1491).

Pièce A, 1164, 12 mai. Belle pancarte du pape Alexandre III adressée à l'abbé Ascelin et confirmative des biens et exemptions du monastère. On y trouve la mention de la plupart des biens qu'il a possédés jusqu'en 1789 : Scilicet locum in quo ipsa abbatia sita est, cum grangia quæ in eodem territorio est, et aliis grangiis Fontismo, videlicet, Ulduno, Essars, Carboneriis, Lescheriis, Calz, Bellovidere, domum de Campoleviæ, cellarium de Vallibus,.. domum de Vaureta,... totam aquam a fonte Roboris, .. terram Vallis Roboris,... partem alodii de Saci, ex dono Artaudi de Casteluz et uxoris ejus Rachel, etc.

4-5 *Professions*, prise d'habits. — Prises de possession de l'abbaye. — Visites par les supérieurs de Clairvaux (XVIe-XVIIIe siècle).

6 *Accords* entre les abbés et les moines pour le partage des biens (1696-1757).

Exemption de dîmes dans le diocèse d'Auxerre. — Exemption de la justice de l'Ordinaire au XVe siècle. — Voyez Lebeuf, *Vie de l'évêque de Creney* (XIIe-XVe siècle).

Pièce A, XIIe siècle. Charte de l'évêque Alain à l'abbé Ascelin et aux moines de Reigny, leur accordant l'exemption de la dîme qui appartient *ad jus episcopale et parrochiale*, tant sur les champs que sur les vignes qu'ils possèdent dans la paroisse de Saint-Bris et autres lieux du diocèse d'Auxerre.

(*Carton* 313.)

L. II.
XII-XVIIIe s.

s.-l. 1 *Quelques chartes des rois de France*, depuis Philippe-Auguste jusqu'à Charles V, contenant exemptions de droits de péage, de l'obligation de plaider autre part qu'au siége de Villeneuve-le-Roi, bailliage de Sens, et une relative au droit de retrayer dans la forteresse de Vermanton.

Pièce A, XIVe siècle, 1378-79, 8 février. Lettres de Charles V au bailli de Sens et d'Auxerre pour l'inviter à maintenir les re-

ligieux de Reigny dans le droit de retrayer dans Vermanton, « pour ce que lesdiz religieux aient contribué à la closture, fortification et emparement de nostre forteresse de Vermenton, qui est plus prochain lieu fort de leur eglise, auquel ils ont fait faire et edifier un hostel ou maison à leurs despens pour mettre ou traire eulz, leurs biens, familiers et serviteurs a sauveté,... neantmoins Jehan de Lesvres habitant de ladite ville de Vermenton, soy disant capitaine de ladite forteresse assise en ladite ville,... en haine d'aucuns plais et procès que lesdiz religieux soustiennent contre lesdiz habitans a naguères refusée et deniée ausdiz religieux l'entrée de la porte de notre dite forteresse... pourquoi, etc. »

2 *Chartes des comtes et comtesses* d'Auxerre, Nevers et Tonnerre (1163-1262), une charte d'un comte de Champagne (1228) et une autre d'Eude, duc de Bourgogne (1217), contenant donations ou mentions de donations et d'exemptions accordées à l'abbaye en divers lieux.

Pièce A, XIIe siècle, 1182. Charte de Mathilde, comtesse de Tonnerre et de Mailly (*sic*), attestant une donation faite par les trois fils de Baudoin-le-Gros, de pâturages sur le finage d'Arcy.

Pièce B, XIIe siècle. Charte de Pierre comte de Nevers, attestant la donation faite par Jocelin d'Avallon de pâturages sur le finage d'Arcy, en deçà et au-delà de la Cure ; pourquoi ledit Jocelin a reçu des moines, en récompense, deux cents brebis et un cheval. — Beau sceau équestre du comte ; trois besans au contre-sceau.

Pièce C, XIIIe siècle, 1213, décembre. Lettre de Pierre, comte d'Auxerre et marquis de Namur, par laquelle il se rend garant de l'accord passé entre les hommes de l'abbaye de Reigny, à Vermanton, et la communauté de cette ville d'une part, et Ponce de Mont-Saint-Jean de l'autre, par suite duquel accord ils paieront à Ponce 6 deniers de cens par an.

Pièce D, XIIIe siècle, 1216, novembre. Autre charte de Pierre qui prend le titre de comte d'Auxerre et de Tonnerre, par laquelle il exempte les moines de Reigny du droit de prise des chevaux, des charrettes ou du bois et de leurs autres biens, ni de leurs hommes, à moins de leur permission. — (Pièce publiée dans la 2e édition de l'*Histoire d'Auxerre* de l'abbé Lebeuf).

Pièce E, XIIIe siècle, 1238, septembre. Charte de Gui, comte de Nevers et de Forez, rapportant qu'à la prière des habitants de Vermanton, il a demandé aux moines de Reigny la permission de construire un pont sur la rivière de Cure, près du pertuis (*Boichetum*) de Vermanton, où les moines ont toute justice, et que les moines lui ont accordé sa demande. — Si le pont est dégradé ou détruit, les moines ne seront pas tenus à contribuer à sa réfection, etc.

3 *Sept Chartes de donations* ou confirmations de donations des sires de Chastellux ou de leurs vassaux au XIIe siècle ; plusieurs sont attestées par les évêques d'Autun (1147-1191).

Pièce A, XIIe siècle. 1147. Charte-notice relatant la donation faite à l'abbaye de Reigny par « *Artaudus de Casteluz* cum filiis

» suis pro suis etiam peccatis, cum regali exercitu ire Jerusalem » proposuit. » Ce qu'approuvent Rachel son épouse, et ses fils Artaud, Milo, Gui, Guillaume et Obert.

4-5 *Droits d'amortissement* (1273). — Committimus. — Droits d'assister aux Etats de Bourgogne (1676). (XVIIe-XVIIIe siècle).

6 *Exercices de la justice* à Reigny. — Jours tenus par le prévôt en 1495 (1495-1754). (*Carton* 314).

L. III.
XVI-XVIIIe s.

s.-l. 1 *Etats de biens* et charges de l'abbaye. — Décimes (1500-1771).

Pièce A, XVe siècle, 1500, 24 décembre. Déclaration faite pardevant notaire par Étienne Boursier, abbé de Reigny, des revenus et des charges de son monastère, pour être exempté de la décime levée pour la guerre contre les Turcs.

On y voit « qu'il y a dix-huit religieux prebtres, quatre religieux non prebtres, deux convers et huit rendus qui sont débiles et anciens;

» Qu'il faut entretenir ung religieux aux escoles à Paris, et ung maistre d'escole en ladite abbaye pour fonder en gramaire les religieux et novices d'icelle. »

Que l'une portant l'autre depuis les dix dernières années le revenu du monastère a pu valoir 660 liv. tournois.

2 *Baux généraux* des revenus de l'abbaye (1555-1778).

3 *Pièces diverses*, telles que : une donation faite en 1451 par André Louat, sa femme et leurs trois enfants, de leurs personnes et de leurs biens à l'abbaye, comme frères *donnés*; autre donation par un novice pour entrer en religion, en 1501; des consultations sur divers sujets (1355-1724).

(*Carton* 315).

L. IV.
XIV-XVIIIe s.

s.-l. 1 *Visites des bâtiments* et biens du monastère. — Travaux de reconstruction en 1698 et 1758. — Consécration de l'église nouvelle en 1765. — Plans. — Nota. Sur un des plans des bois de Reigny en 1717, il y a une petite vue en élévation des bâtiments du monastère. V. section des plans.

Pièce A, XVIe siècle, 1595, 21 juillet. Rapport d'experts chargés de visiter en détail le monastère de Reigny, et qui constatent son état de ruine complète, par suite des guerres et troubles, (1595-1774).

2 *Bois de l'abbaye*. — Procès-verbaux de visites. — Coupes accordées pour payer les frais de réparations du monastère ruiné par la guerre ou autrement. — Plan (1693). (1369-1766).

Pièce A, XIVe siècle, 1369, septembre. Requête de Jean abbé et des moines de Reigny à leurs supérieurs, pour obtenir la permission de couper du bois à Tréclin pour la restauration du monastère ruiné par les Anglais.

On lit dans cette pièce : « Domus et grangie nostre, corpore » dicti monasterii et una grangia duntaxat exceptis, fuerunt in» cendio concremate.— Item bona mobilia que congregare po» teramus in fortalicio de Vermentone in pessimo fortunio cap» tionis dicti fortalicii fuerunt totaliter deperdita et depredata,

» et ego abbas predictus ibidem captus et captivus detentus ac
» etiam ad magnam redemptionem positus. »

3 *Quelques manuels* des revenus de l'abbaye (1523-1752).
(*Carton* 316).

§ II. *Domaines.*

L. V.
XIII-XVIIIe s.
s.-l. 1-2 Accolay, Annay-la-Côte. — Héritages (1378-1488).

3 Angely. — Don de la moitié des dîmes d'Angely par Gui archiprêtre de Corbigny et chapelain d'Angely en 1219.

L. VI.
XIII-XVIIIe s. Anthien-en-Nivernais. — Bourdelages. — Dîmes (1233-1784).

Pièce A, 1231. Charte de Hugues, seigneur de Lorme, portant donation d'un clos et d'un pressoir.

L. VII-VIII.
XIV-XVIIIe s. Athie et Sauvigny-le-Bois. — Rente de 100 sous donnée par le seigneur d'Epoisses (1382). — Auxerre, Maisons (1551-1712).
(*Carton* 317).

L. IX.
XII-XVIIIe s.
s.-l. 1 Arcy-sur-Cure, *Arsiacum*.

Chartes des sires d'Arcy, des évêques d'Auxerre, d'un archevêque de Sens et d'un évêque de Paris, concernant des donations faites à l'abbaye de Reigny. — Pâturages, moulins, carrières, etc. (Vers 1170 à 1319). — 4 chartes du XIIe siècle, 15 chartes du XIIIe.

Pièce A, XIIe siècle, 1182. Sentence prononcée par Maurice, évêque de Paris, Etienne, abbé de Sainte-Geneviève, et Pierre doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, pour régler les contestations existant entre les moines de Reigny et les religieuses de Crisenon, relativement aux moulins d'Arcy. — Beaux sceaux des trois juges.

Pièces du XIIe et du XIIIe siècle données par Geoffroy seigneur d'Arcy, vers 1180, Gérard son fils (1194) Geoffroy son petit-fils 1241, Etienne fils de Geoffroy 1282, etc.

2-4 Moulin Mussot détruit en 1678. — Bois de l'Aubépin ou du Beugnon et de Chardonnière. — Rentes (1528-1735).
(*Carton* 318).

L. X.
XII-XIIIe s.
s.-l. 1-7 Biens droits divers à Bazarne (fin du XIIe siècle), Bessy (1256), Chablis (1235), Chevannes, Courson (1205), Cravan, Cussy (XIIe siècle).

Pièce A, XIIIe siècle, 1205. Donation de cens et d'une vigne à Courson, par Pierre de Courson.

L. XI.
XIII-XVIIIe s.
s.-l. 1-2 Chatel-Censoir, *Castrum-Censurii*.

Donations par les seigneurs (1239-1286). — Cens et rentes (1364-1769).

Pièce A, XIIIe siècle, 1253-54, mars. Charte de Hugues seigneur de Charny qui en approuvant la donation faite par son

père Ponce de Mont-Saint-Jean, seigneur de Charny, de 18 septiers d'avoine et 2 muids de vin, mesure d'Avallon, à l'abbaye de Reigny, laquelle donation il n'avait pas assignée sur un de ses domaines, la fait porter sur ses revenus de Foelim (Faulin) et de Châtel-Censoir.

L. XII.
XIII-XVIe s. CLAMECY, *Clamiciacum.*

s.-l. 1 Donations par les comtes de Nevers et par les sires d'Arcy. — Accords (1235-1559).

Pièce A, XVe siècle, 1235. Vidimus d'une donation de 100 sous sur le fétage (*festagium*) de Clamecy par la comtesse Mathilde (Plusieurs copies).

Pièce B, XIIIe siècle, 1240, décembre. Charte de Béatrix mère de messires Geoffroy, Gérard et Guillaume d'Arcy, chevaliers, par laquelle, pour le repos de son âme et de celles de ses maris, elle donne à Reigny tous ses droits sur la dîme de Nan. — Beau sceau orb. fleur de lys.

Pièce C, XIIIe siècle, 1267-68, mars. Transaction avec le vicomte de Clamecy sur le ressort du four d'Yonne de cette ville.

2 Acquisitions (1266). — Port (1513). — Rentes (1363).
(*Carton* 319).

L. XIII.
XII-XVIIIe s. Biens et droits divers à

s.-l. 1-8 DORNECY (1218); DUN-LES-PLACES; CHAUX; ESSERT-LA-GRANGE (1293); ETAULES (1200); GIROLLES (1208); GRIMAULT, moulin Barjot (1485); IRANCY (vers 1160).

Pièce A, s.-liasse 4, XIIIe siècle, 1293, 24 avril. Bail d'un climat appelé la Côte-Minberte, divisé par arpents et demi-arpents, fait à des habitants de Joux, à condition d'y planter de la vigne dans les deux ans qui suivront, moyennant 6 deniers de cens et 3 deniers de garde par arpent, et seront tenus de cultiver lesdites vignes selon l'usage, savoir : « Taillare, paisselare, » fodere, binare et eas uno anno circonfodere et alio non, et illo » anno quo circonfosse non fuerint tenebuntur eas rebinare. » Après huit ans les religieux devaient avoir le tiers du produit.
(*Carton* 320).

L. XIV.
XII-XVIIIe s. Joux (Terre de) en partie.

s.-l. 1 Droits seigneuriaux, cens, champart (1545-1780).

2-4 Grange et terre d'Oudun (*de Ulduno*). — Bois Marguenat (1277-1754).

5-7 Métairies de Paillou et de Porli. — Grange de Chanlive (XIIe-XVIIe siècle).

8 Droits dans la forêt d'Hervaux. — Donations, accords avec les sires de Montréal et autres. — Ventes, arpentages (XIIe-XVIIIe siècle).

Deux chartes du XIIe siècle. Une du XIIIe.

Plans généraux et particuliers (XVIIIe siècle).
(*Carton* 321).

L. XV.
XII-XVIIe s. LICHÈRES-LA-GRANGE, *Lescheriæ* (Terre ou grange de).

s. l. 1 Chartes de donations par les sires de Mont-Saint-Jean confirmées par les comtes de Nevers. — Lettres des évêques d'Autun (XIIe-XVe siècle).

Trois chartes originales du XIIe siècle, dont deux munies du sceau d'Etienne évêque d'Autun.
Une charte du XIVe siècle.

Pièce A, XVIIe siècle, 1180. Charte d'Etienne évêque d'Autun, attestant que Hugues seigneur de Mont-Saint-Jean et Etienne son fils firent cession aux moines de Reigny du quart qu'ils réclamaient dans les terres et bois à eux donnés par Guillaume comte de Nevers : « Dum partem Castri-Censurii quæ de jure » erat Hugonis ab eodem in vadimonio possideret. »
Les mêmes seigneurs leur concèdent aussi la Grange de Lichères avec toutes ses dépendances, qui sont de la châtellenie de Châtel-Censoir.

2-3 Justice. — Cens. — Arpentage de la seigneurie. — Baux généraux (1344-1773). — Plan général de la seigneurie en 1699.
(*Carton* 322).

L. XVI.
XIV-XVIIIe s. LICHÈRES (suite).

s.-l. 1-4 Bois. — Moulin et étang aliénés en 1567. — Droits sur la terre de Faulin. — Dîmes (XIVe-XVIIIe siècle).
(*Carton* 323).

L. XVII.
XII-XVIIIe s. LISLE, DISSANGIS, SAINTE-COLOMBE.

s.-l. 1 Droits de pâturage accordés en 1197 par deux chartes d'Anseric seigneur de Montréal et Sybille sa mère.

2-7 LORME, 50 sous de rente sur la terre (XIIIe siècle); LUCY, THORY (1271); LUCY-SUR-CURE (XVe siècle); LUCY-SUR-YONNE (1454); MALIGNY, terres et prés (1524); MAILLY-LA-VILLE, moulin du Pont (XVe siècle).

L. XVIII.
XIII-XVIIIe s. MAILLY-LE-CHATEAU, *Malliacum-castrum*.

s.-l. 1 Donations par les comtes de Nevers, les sires de Courtenay, de Merry, de Corail, etc. (1231, XVIe siècle).
Neuf chartes du XIIIe siècle.

2-4 Usage dans la forêt de Frétoy. — Droits sur les fiefs de Malassise et la Cour-les-Mailly, etc. (XVIIe-XVIIIe siècle).

L. XIX.
XII-XIVe s.
s.-l. 1-3 MAGNY, moulin (XIIe siècle); MARSANGIS et TORMANCY, prés (XIIe siècle); MILLY, vignes (1365). (*Carton* 324).

L. XX.
XII-XIIIe s. PARIS.

s.-l. 1-2 Maisons rue Saint-Martin appelées l'hôtel de Clairvaux, et dans la rue de la Mortellerie.

Acquisitions. — Plan. — Baux, etc. (1321-1771).
(*Carton* 325).

L. XXI.
XII-XIII s. **Provency et la Tour-de-Pré** (Praiz).
s.-l. 1-2 Donation par Hugues de Praiz de divers héritages, attestée par Etienne évêque d'Autun (1177). — Don d'une part dans la dîme de Provency (1228).

2 **Provins.** — 15 liv. de rente sur les vins entrant dans la ville, accordée par le comte de Champagne en 1228. — Maison (1221).
Deux chartes du XIIIe siècle.

3 **Quarré et Montgaudier.** — Donation en 1235. — Voyez aux titres généraux les chartes des sires de Chastellux.

4 **Saint-Bris.** — Exemption de dîmes par l'évêque Alain au XIIe siècle (V. les titres généraux) et de cens en Tasnon par Guillaume de Fournel en 1194, suivant une charte du doyen d'Auxerre, où pend son sceau.

L. XXII.
XII-XVe s.
s.-l. 1-2 **Sacy**, *Saciacum*, et terre de Merry ou Palluau, ou Vau-du-Puits.
Donations de droits d'usages dans les bois et de rentes, par les seigneurs de Merry. — Propriétés du Petit-Palluau et de la Forêt (1127-1497).

Pièce A, XIIe siècle, 1127. Lettre de Hugues évêque d'Auxerre, attestant que Jobert Chapeau, du consentement de ses fils, Geoffroy chanoine et Jean chevalier, a donné à Reigny toutes aisances et pâturages dans sa terre située à Sacy.

Pièce B, XIIIe siècle, 1215. Charte d'Ascelin seigneur de Merry, lequel fait don à Reigny d'un demi-muid de froment, mesure de Vézelay, sur sa grange de Sacy. Sceau orb. portant sur l'écu trois fleurs de lys.

L. XXIII.
XII-XIVe s. **Saint-André-en-terre-plaine.**
s.-l. 1 Terre de Chevannes, *Cavannis*, donnée par Thiberge d'Avallon en 1154.

2 **Saint-Germain-des-Champs.** — Partie des dîmes (1554).
(*Carton* 326.)

L. XXIV.
XII-XVIIe s. **Saint-Léger-de-Fourcheret**, *S. Leodegarius de Focherelo.*
s.-l. 1 Terres de Tréclin, Courtemau et Montgaudier. — Chartes de donations par les sires de Sainte-Magnance, de Villarnoul, de Rouvray, Presles, Savigny, etc., attestées par deux évêques d'Autun, Odo, duc de Bourgogne, et Anseric de Montréal (du milieu du XIIe siècle à 1337).
Quatre chartes du XIIe siècle.
Quatre du XIIIe.

2-5 Droits seigneuriaux. — Justice. — Censives. — Baux généraux (1494).

6 Accords divers avec les habitants de Tréclin, détenteurs de la métairie (1542-1668).

Pièce A, XIIe, 1594, 15 novembre. Attestation notariée des habitants de Montgaudier, Tréclin et Courtemau : « Que depuys six ans en ça tous lesdiz villages sont deshabitez, les labourages failliz, et les bastiments desmolliz, en sorte que ny après de

quatre parties l'une des habitans qui y soulloyent estre, et que les habitans qui y sont à present se ne sont que povres mercenaires et femmes vefves qui ne font aulcungs labourages comme ayant perdu drez le commencement des guerres leur bestail, etc. »

6-7 Moulins et héritages (1559). — Bois de Tréclin et Vaumarin (1226).

Pièce A, XIII[e] siècle, 1236. Charte de Hugues, archidiacre d'Avallon, rapportant la cession du bois de Val-Marin, faite à Reigny par Guillaume de Quarré et ses trois frères, tous damoiseaux. (*Carton* 37).

L. XXV. XII-XVIII s. Biens et droits divers à SAINTE-PALLAYE (1322). — SERAULT-EN-NIVERNAIS. — SERY (1717).

2 chartes d'évêques d'Autun du XII[e] siècle, et 3 des sires de Lorme et d'*Arnetum*.

L. XXVI. XII-XVIII[e] s. SOUGÈRES (*Sœriæ*), métairie de Grange-Sèche ou de Ville-Sèche, ou de Beauvoir.

s. 1. 1 14 chartes de donations par différents nobles, notamment ceux de Toucy et Saint-Sauveur, attestées par les évêques d'Auxerre Alain, Guillaume de Toucy, et Hugues de Noyers (munies de sceaux).

3 chartes des comtes de Nevers, portées aux titres généraux; chartes des sires de St-Verain et de Donzy; chirographes, etc. (Depuis 1160 environ à 1320).

22 pièces du XII[e] siècle.
3 — du XIII[e].
3 — du XIV[e].

Pièce A, XII[e] siècle, 1163. Charte de l'évêque Alain, attestant la cession faite aux moines de Reigny par Gibaud de St-Verain et son frère Raynaud, par la main de Raoul, abbé de Fontenay, Thibaut, abbé des Escharlis, et Guillaume, jadis abbé de la même maison et alors moine de Fontenay, de tout ce que lesdits frères avaient acquis dans la terre de Toire; pourquoi ils reçurent 500 sous et un cheval, etc. « Laudavit uxor domini » Gibaudi que pro hac re marcham argenti accepit, et filius » ejus Gaufridus qui quinque solidos et filia ejus Sara quæ duos » solidos habuit; nam ceteris filiis ejus qui in cunabalis erant » et necdum loqui poterant singulis, duodecim denarii pro hoc » re dati sunt. »

Pièce B, XII[e] siècle, vers 1165. Charte de l'évêque d'Auxerre, attestant un accord passé entre les sires de Saint-Verain et l'abbaye, pardevant lui, Narjod de Toucy et autres, au sujet de la terre et des prés de Waureta et de la Grange-Neuve, *nova Grangia*. « Pro damnis vero que dominus Gibaudus (de Sancto » Verano) vel sui regniacensi ecclesie irrogaverant fecimus, tres » solidos a domina de Sancto Verano in manu abbatis regnia- » censis emendari; omniumque querelarum quas dominus Gi- » baudus et frater ejus Rainaudus in terra de Waureta et in » nova Grangia adversus regniacenses reclamaverant a domina » de Sancto Verano et Rainaudo Rugefer qui tunc presens exis- » tebat perpetuam fieri quictationem et remissionem.... Hoc

» totum Sara domina de S. Verano et Rainaudus Rugefer et » uxor ejus nomine Mace in presentia nostra laudaverunt. »

Pièce C, XII siècle. (Galo, abbé de Reigny) Charte de Geoffroy, seigneur de Saint-Verain, par laquelle il déclare que les moines de Reigny l'ont rendu participant à toutes leurs prières, et qu'ils chanteront pendant toute sa vie, chaque jour, une messe du Saint-Esprit, et après sa mort une messe des morts; pourquoi il leur a fait don de 8 sous et demi de cens et trois septiers d'avoine qu'il recevait sur la grange de Villa Sicca, et la dîme de leurs vignes de Saint-Bris.

2-3 Baux généraux et particuliers. — Reconnaissances de rentes (1314-1781).

L. XXVII. XIII-XVIIe s. Biens divers à TONNERRE (1273). — TRUCY-SUR-YONNE (1272-1550). (*Carton* 328).

L. XXVIII. XIII-XVIIIe s. TRICHEY, VILLIERS-LE-BOIS, *Villare in Bosco*. Moitié, puis les 2/3 des dîmes (1257-1701). (*Carton* 329).

L. XXIX. XII-XVIIIe s. VERMANTON et REIGNY, *Vermantonum* et *Reignacum*.

s.-l. 1 Donations diverses (XIIe siècle). — Chartes des comtes de Nevers, relatives à la justice de l'abbaye à Vermanton (XIIIe siècle). — Remise de la main-morte aux hommes du monastère (1382). (1189-1709).
1 charte de XIIe siècle; 3 du XIIIe.

2 Rivière de Cure (*Cora*), Pêche, Pré du Rouvre. Donation par Agnès de Toucy (fin du XIIe siècle). — Accords avec les moines de Vézelay, en 1180 et 1377. — Chartes des comtes de Nevers (copies). — Accord avec les habitants de Vermanton pour la pêche, depuis l'île Barrau jusqu'au gord de Vermanton (1467).
2 chartes du XIIe siècle; 2 du XIIIe.

3-6 Dîmes en partie acquises des seigneurs de Vermanton, en 1531 et 1540. — Bois du Vallot de Reigny donné en 1201 par Renaud Chevrier. — Moulin (1548). — Cens et Rentes (1549). (*Carton* 330).

L. XXX. XIII-XVIIIe s. VERMANTON. — Maison en la forteresse, terres et vignes (XIIIe-XVIIIe siècle). (*Carton* 331).

L. XXXI. XIII-XVIIIe s. VAUX, *Vallæ*. Domaine du Petit-Reigny.

s.-l. 1-2 Donations par les seigneurs de Toucy, de Saint-Bris, etc., au commencement du XIIIe siècle. — Etats de biens. — Baux. (1202-1716).
9 chartes du XIIIe siècle.

L. XXXII. XIII-XVIIIe s. VÉZELAY.

s.-l. 1 Donation par un bourgeois de Vézelay, en 1202, attestée par l'abbé Guichard.

2 VILLEFARGEAU. — Prés (1282-1643).

3 VINCELLES, *Vinicellæ*. — Héritages donnés par Agnès de Talcey,

au commencement du XIIIe siècle, et par divers; confirmation par Anseric de Montréal et par G. de Seignelay, évêque d'Auxerre. — Acquisitions, échanges, etc. (1212-1766).
8 chartes du XIIIe siècle.

L. XXXIII.
XIII-XVIIIe s. VINCELLOTTES, *Vinicelletæ*.

s.-l. 1-2 Donations, accords, acquisitions, retrait. — Droits de cens sur la Terre. — Baux du domaine. — Etats de biens (du commencement du XIIIe siècle à 1714).
25 chartes du XIIIe siècle. (*Carton* 332).

§ III. *Registres*.

Inventaire in-4° rédigé au dernier siècle des titres de l'abbaye. Document informe.

TERRIERS.

Numéros des Terriers.		
88	Lichères-la-Grange,	1763
190	Grange-Sèche,	1654
207	Vermanton, en partie,	1691.

PRIEURÉ DE SAINTE-RADEGONDE DU BOIS-D'ARCY,

PAROISSE D'ARCY-SUR-CURE.

L'origine de ce prieuré est inconnue. Le titulaire était commandataire et seigneur de Bois-d'Arcy.

L. UNIQ.
XVII-XVIII s.
s.-l. 1-2 Etats de Biens. — Travaux considérables dans les bâtiments en 1756. — Baux généraux (1661-1790).

3-4 Reconnaissances par les habitants de Bois-d'Arcy, d'une rente de 50 bichets de grains en faveur du prieur seigneur du pays (1626). — Bois des Granges et bois des Moines (1710-1719).

5 Rente de 12 bichets de grains sur le Moulin du Pont de Mailly-la-Ville. — Prés (1588-1679). (*Carton* 333).

— Deux Terriers, in-f°, de Bois-d'Arcy, en 1692 et 1778, n°s 32 et 33.

PRIEURÉ COMMANDATAIRE DE NOTRE-DAME DE BEAULCHE,

PAROISSE DE CHEVANNES.

L. UNIQ.
XVI-XVIIIe s. Provisions. — Prises de possession (1635-1735).

Nota. Dès le XVIIe siècle, les bâtiments du prieuré n'existaient plus, et l'on prenait possession de l'église de Chevannes. — Baux des revenus (1579-1766).

PRIEURÉ SAINT-CARTAULT DE BLÉNEAU.

L. UNIQ.
XVIIIe s. — Deux baux d'héritages à Bléneau, en 1773 et 1781.

PRIEURÉ DE NOTRE-DAME OU DE SAINT-LAZARE DE BOUTISSAIN,

PAROISSE DE BLÉNEAU, ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN.

Ce prieuré, fondé avant le XIIe siècle, était de la dépendance de l'abbaye de Saint-Satur et à la nomination du prieur de Saint-Amatre d'Auxerre. Il fut donné aux chanoines de Saint-Amatre par Guillaume de Seignelay, évêque d'Auxerre, au commencement du XIIIe siècle.

L. UNIQ.
XII-XVII s.
s.-l. 1-2 — Donation (1212) — Provisions. — Copies de titres généraux et particuliers établissant les droits du prieur à Treigny et à Perreuse (1518-1789).

Pièce A, XVIIIe siècle, 1218. Donation par Itier de Toucy aux chanoines de l'église Notre-Dame de Boutissain, de 24 setiers par tiers froment, seigle et avoine sur ses granges de *Loën* et de *Perosa;* il leur donne de plus 10 muids de vin sans eau, de son clos de Perreuse, chaque année, etc. On voit, par cette même pièce, que Narjod, le père du donateur, avait fondé autrefois l'église de Notre-Dame de Perreuse, et l'avait donnée aux chanoines de Boutissain.

PRIEURÉ DE SAINT-NICOLAS DE RÉVEILLON D'ENTRAINS.

Ce prieuré était au XIIIe siècle un monastère situé à Saint-Cyr-les-Entrains. En 1250, la comtesse Mahaut en fait mention. Il fut transféré à Entrains, en 1770.

L. UNIQ.
XVIIIe s. — Translation à Entrains, en 1770. — Bail des revenus, en 1789.
(*Carton* 334)

PRIEURÉ DE NOTRE-DAME D'OUANNE,

ORDRE DE SAINT-BENOIT, DÉPENDANT DU PRIEURÉ DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE.

Ce prieuré appartenait à La Charité dès le Xe ou XIe siècle. Il y avait alors des moines. Il fut sécularisé en 1527. Depuis ce temps, ses possesseurs furent des commandataires.

L. UNIQ.
XVI-XVIIIe s.
s.-l. 1-2 — Prises de possession. — Visites. — Inventaires de titres. — Etats de biens (XVIe-XVIIIe siècle).

3-5 Ouanne et Chatenay. — Acquisitions. — Echanges. — Baux. Quelques dîmes de grains (1612-1761).

6 Droits de cens (XVIe-XVIIIe siècle).

(*Carton* 335).

RELIGIEUX AUGUSTINS DE SAINT-FARGEAU.

Ce couvent a dû sa fondation à Monsieur, duc d'Orléans, frère de Louis XIII. Sa fille, la Grande Mademoiselle, en fut aussi la bienfaitrice.

§ I. *Titres généraux.*

L. I.
XVII-XVIIIe s. Fondations de services religieux dans l'église des Augustins, par Mademoiselle d'Orléans, en 1656 et 1685 ; et par divers.

Pièce A, XVIIe siècle, 14 juin 1656. Donation de 4,000 livres par Mademoiselle Anne-Marie-Louise d'Orléans, aux frères Augustins de Saint-Fargeau, pour fonder un salut perpétuel en leur église, « et d'aultant qu'ils employent ceste somme à la nouvelle edification de l'église et du couvent qu'ils ont commencé à faire et construire en ceste ville de Saint-Fargeau. »

§ II. *Domaines.*

L. II.
XVII-XVIIIe s. Saint-Fargeau. — Titres de propriétés et baux (1632-1778).

LAZARISTES DE VINCELLOTTES.

Les Lazaristes de Vincellottes dépendaient de la Maison de Saint-Lazare de Paris. Ils ne s'y établirent qu'après l'acquisition de la seigneurie en 1717.

L. UNIQ.
XV-XVIII s. Acquisition de la terre de Vincellottes de la veuve Henri-Pierre Aubert, par actes du 8 janvier et du 26 mai 1715, confirmés par décret du 5 juin 1717. — Bail du moulin. — Livre des cens et rentes. — Cartulaire contenant les titres de la Terre depuis le XVe siècle.

(*Carton* 336).

Chartreux de Basseville, près Clamecy. — Chartreux de Notre-Dame-de-Bellary, à Château-Neuf-au Val-de-Bargis. — Abbaye de Bouras.

Quelques pièces concernant leurs biens au dernier siècle. Cependant on remarque dans le dernier fonds des copies de

chartes sur la fondation du monastère en 1120 et dans le reste du siècle, et de plus un registre en forme de cartulaire, contenant copies de 16 chartes de fondation et de dotation du monastère, de l'année 1120 à l'année 1246, et écrit au XVII siècle. — Placé au rang des cartulaires.

(*Carton* 337).

ABBAYE ROYALE DE SAINT-JULIEN D'AUXERRE,

ORDRE DE SAINT-BENOIT. (FEMMES.)

Ce monastère, fondé primitivement sous le vocable de Saint-Julien, dans la cité d'Auxerre, pour les moines, vers le VIe siècle, fut transféré en 635 par saint Pallade, évêque de cette ville, dans le faubourg où s'élevait, avant l'invasion romaine, la ville gauloise d'Autricus. Il était alors sous les trois titres de Notre-Dame, de Saint-André et de Saint-Julien, des noms des trois églises bâties par saint Pallade. L'évêque y établit des religieuses qui formaient la principale communauté et des moines chargés des fonctions du culte. Ces religieux furent sécularisés par la suite, et on les voit avec le titre de chanoines au XIVe siècle.

L'abbaye Saint-Julien fut dévastée par les Huguenots, en 1567, et les bâtiments, abandonnés en 1590 par les religieuses, de crainte des troupes royales, furent démolis trois ans après et le monastère fut transféré à Charentenay.

Ces désordres causèrent sans doute la perte de bon nombre des titres originaux qui manquent au chartrier. — On y trouve cependant quelques chartes du XIIe et du XIIIe siècle.

La réforme y fut établie en 1645, par des religieuses Bénédictines du Val-de-Grâce, envoyées par la reine Anne. Ces dames vinrent s'établir à Auxerre et y ramenèrent les religieuses de Charentenay, malgré l'abbesse qui avait fait en ce lieu des constructions considérables.

§ I. *Titres généraux.*

L. 1.
VII-XVII s.
s.-l. 1.

Inventaire des chartes du monastère dressé au XVe siècle. — Cartulaire du XIII siècle avec copies ; Recueil d'actes notariés au XVI siècle.

Pièce A, XIIIe siècle. Cartulaire en parchemin, contenant : 1° La charte de fondation du monastère de Saint-Julien par l'évêque Pallade, en 635 ; cette pièce a été publiée par D. Mabillon, dans ses *Diplomata*, pag. 161. 2° Deux pièces de Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve. 3° Neuf chartes des comtes de Joigny, ou données à leur occasion, du XIe et du XIIe siècle, relatives aux terres de Migennes et de Bussy-en-Othe, etc.

2 *Droits généraux divers*. Copies de chartes des comtes de Joigny et de Nevers, au XIIe siècle, sur Migennes, Charentenay et Saint-Ange, et autres documents.

Pièce A, XIIIe siècle, juillet 1217. Charte de Mathilde, abbesse de Saint-Julien, concernant un don d'une maison sise au marché d'Auxerre fait par Narjod de Toucy, son père, pour son anniversaire, où figurent les chanoines de Saint-Julien, scellée autrefois par l'abbesse et le couvent.

Pièce B, XIVe siècle, 1322, 12 mars. Arrêt du Parlement qui annule les procédures commencées au sujet du droit de garde prétendu sur l'abbaye par le comte d'Auxerre.

3 *Juridiction de l'évêque*. Opposition de l'abbesse retirée à Charentenay après la ruine du monastère, à la fin du XVIe siècle. — Requête au roi; pièces diverses (1606-1658.

(*Carton* 338).

LIASSE II.
XIV-XVIIIe S.
s. l. 1 *Bulles de quelques abbesses*; coadjutrices. Procès-verbaux d'installation. — Lettres des rois du XVIIe et du XVIIIe siècle, accordant le bénéfice (1412-1777).

2 *Provision d'un canonicat* dans l'église de Saint-Julien près le monastère de Notre-Dame, par l'abbesse Alips du Plessy, en 1361.

3 *Actes autographes et registres* de professions de religieuses. — Associations. — Frères et sœurs donnés. — Lettres de cachet (1382-1787).

4 *Accords et traités* entre l'abbesse Gabrielle de la Madeleine de Raguy et les anciennes religieuses d'une part, demeurant à Charentenay, et les religieuses envoyées pour réformer le monastère à Auxerre, de l'autre (1646-1654).

Pièce A, XVIIe siècle, 1646, 18 novembre. Lettre de la reine Anne à l'abbesse, au sujet de la réformation pour laquelle elle avait envoyé des religieuses du Val-de-Grâce.

(*Carton* 339).

L. III.
XII XVIIIe S.
s.-l. 1-2 *Inventaires* après la mort des abbesses. — Économes (1586). — Chapelle fondée dans l'abbaye, en 1340. — Droit d'administrer les sacrements aux serviteurs de l'abbaye contesté par M. de Caylus et établi par charte (1269-1746).

Pièce A, XIIIe siècle, 1269. Mardi après l'Octave de la Purification. Vidimus attesté par l'official d'Auxerre de chartes de l'abbesse Agnès, relatives aux devoirs du curé et des paroissiens de Saint-Martin : « In omnibus festivitatibus beate Marie sancte » crucis, beati Petri et sancti Andrea, presbyter sancti Martini » omnes parrochianos suos adducere debet ad ecclesiam sancte » Marie ad audiendam missam..... Omnes servientes sancti » Juliani si uxores acceperent benedicentur in ecclesia beate » Marie, etc.

3 *Cures du patronage*. ANNAY-LA-CÔTE (1542). — SAINT-MARTIN-D'AUXERRE. — CHARENTENAY et MIGÉ (1140). — COULANGES-

LES-VINEUSES. — VAUX et CHAMPS (1230). — MIGENNES (1467). Chapelle de Saint-Ange à BUSSY.

4-7 Amortissements. — Committimus. — Lettres à Terrier. — Décimes (XVIe-XVIIIe siècle). (*Carton* 340).

L. IV.

s.-l. 1 *Pièces* attestant la situation misérable du monastère pendant les guerres du XVe siècle. Vol des cloches de l'église en 1567.

Pièce A, XVe siècle, 9 septembre, 1450. Certificat délivré par Jehan Regnier, seigneur de Guerchy. bailly d'Auxerre et autres officiers du duc de Bourgogne et constatant : que es lieux justices finaiges et territoires de Annay-la-Coste, Charentenay et Migennes appartenans auxdites religieuses, pour ceste présente année, à cause de la fortune et stérilité qui a couru, y a pour ceste dite année n'y aura point de desbleure mesment de vins, et aussy que ladite esglise appartenant ausdites religieuses, la granche, maisons et manoirs du monastère pour le fait des guerres et autres fortunes sont moult ruyneux et désolez...»

2-4 *Vente des matériaux* provenant de la démolition du monastère en 1593. Opposition de l'abbesse, procédures (1593-1614). Travaux de reconstruction du monastère, devis, marchés, quittances d'ouvriers, etc. (1645-1652). Travaux au dernier siècle. — Don de 6 liv. de rentes sur la terre de Crépy-en-Valois par le duc de Bourgogne étant à Saint-Bris, le 27 août 1379, pour reconnaître les soins que les religieuses avaient eus de madame Alips de Gissey qui avait été élevée au monastère.

(*Carton* 341).

QUANTIN,

Achiviste du département.

(La suite à l'an prochain)

LE MONT-SAINT-SULPICE.

I.

LA SEIGNEURIE.

Au point de vue historique, le Mont-Saint-Sulpice n'a pas jeté un vif éclat; son rôle est bien modeste. Toutefois, nous ne laisserons point périr les quelques faits qui ont échappé à la faux du temps.

On a vu qu'au xe siècle une partie du territoire de notre montagne appartenait déjà à la fameuse abbaye de Saint-Germain. Le seigneur laïque, lui, n'apparaît que près de deux cents ans plus tard Les premiers que nous trouvons, exerçant sur le Mont les droits et pouvoirs féodaux, sont les barons de Seignelay, dont on peut lire la vie dans les Mémoires historiques de M. l'abbé Henry. A cette époque, c'est-à-dire du xiie au xiiie siècle, ils étaient maîtres de tous les villages compris entre le ru de Sinotte et l'Armançon; ainsi, d'Hauterive, d'Ormoy, de Cheny, du Mont-Saint-Sulpice, de Rebourceaux, de Bouilly. Notre histoire seigneuriale commence donc par une famille de Seignelay, pour se terminer par une autre famille de Seignelay, mais bien autrement puissante par ses hautes dignités et la place qu'elle occupe dans les annales de la France.

1° Famille des barons de Seignelay.

Daimbert II, qui vivait au moment où toute la noblesse du pays partait pour les Croisades, donna, à l'abbaye de Pontigny, tout son clos de vigne du Mont-Saint-Sulpice, en reconnaissance de ce que l'abbé Jean et ses religieux l'avaient fait entrer en participation de toutes leurs bonnes œuvres et de leurs prières, et lui avaient concédé, ainsi qu'à son épouse Marguerite de Ronuse, un droit de sépulture dans leur maison, avec les mêmes honneurs à leurs funérailles qu'à un d'entre eux. Cet acte, conservé dans le cartulaire de Pontigny, est

de 1202 (1). Daimbert mourut en 1207, et laissa deux fils, Etienne qui lui succéda et Jean qui eut le fief de la Maison-Fort.

Etienne et Jean, son frère, dont les domaines étaient mêlés avec ceux de l'abbaye de Saint-Germain, voulant remédier aux nombreuses contestations qu'engendraient des limites incertaines et des droits mal définis, passèrent en 1228, avec l'abbé Renaud de Jocevalle (2), un traité solennel connu sous le nom de *Ja piéça* ou la pièce par excellence. Dans le détail qu'a fait M. Henry (3), des dispositions qui y sont contenues, je choisis celles qui nous concernent. Après avoir réglé ce qui regarde la rive gauche du Serain, on s'occupe des bois du Mont et d'Hauterive, appelés alors la *Moyenne-Forêt*, puis « Jean et Etienne » déclarent qu'ils cèdent, à perpétuité, à l'église de Saint-Germain, » les tailles de froment, charrois, gîte, appartenant à eux et à leurs » écuyers, sur les hommes de Saint-Germain qui restent au Mont- » Saint-Sulpice, à Hauterive et à Ormoy; et, en échange, l'abbé et le » couvent de Saint-Germain leur donnent la moitié de tout ce qu'ils » possèdent dans ces trois villages, tant en terrages que censives et » coutumes. Ils exceptent leur métairie de Grosbois, les terres et les » prés qui en dépendent, le bois qui est auprès, l'enclos du Mont- » Saint-Sulpice, les dîmes et les revenus des églises, et les hommes de » Saint-Germain qui habitent ces lieux.

» D'après les nouvelles stipulations, la justice de ces trois villages, » si contestée auparavant, reste commune dans tout le reste du fief; » seulement, Etienne a en propre la haute justice, celle du larcin, de » l'homicide et du rapt.... Cependant, l'église de Saint-Germain se » réserve à elle seule la justice de Grosbois, celle du bois adjacent, » celle de la terre appelée Norbert, et celle des terres et des prés » bornés et limités par des croix.... Dans l'article 21e, Etienne dit que » les enfants qui, à l'avenir, naîtront de ses femmes et des hommes de » Saint-Germain, et réciproquement de ses hommes et des femmes de » Saint-Germain, seront partagés selon la coutume de la terre.... » Enfin, Etienne abandonne à l'abbaye de Saint-Germain la moitié » du four qu'il a fait bâtir au Mont-Saint-Sulpice, et ils conviennent » ensemble que personne n'en bâtira d'autre sans leur commun consentement. »

Etienne mourut vers l'an 1240 et fut inhumé, à Pontigny, auprès

(1) Tome III, p. 33.
(2) Spicil., t. II, charte de 1228.
(3) Mém. hist. sur Seignelay, p. 179.

de ses père et mère. Il laissa quatre enfants : Jean, son aîné, qui fut baron de Seignelay ; Agnès, qui se consacra à Dieu dans les Isles ; une autre fille, qui épousa le seigneur de Champlost ; et Geoffroy qui eut la seigneurie du Mont-Saint-Sulpice.

Geoffroy et ses successeurs, de la même famille, n'ont point laissé de traces. Nous arrivons d'un saut au xve siècle.

2° Famille de Montjeu.

Jacques de Montjeu est le seul membre de cette famille que nous connaissions. En 1421, il possédait *la ville et terre du Mont-Saint-Supplix*, comme porte un acte du temps (1), par indivis avec les religieux et couvent de Saint-Germain, en toute juridiction de haute, moyenne et basse justice. De son temps, le Mont eut beaucoup à souffrir des guerres civiles qui désolaient la France, surtout lorsque les Bourguignons vinrent mettre le siége devant Brienon.

3° Famille de Thiard.

La famille de Thiard est originaire du Mâconnais ; elle occupait, vers le milieu du xve siècle, les premiers emplois dans la cité d'Auxerre. Comment la seigneurie du Mont lui est-elle échue ? Je l'ignore. Mais, en 1460, sa jouissance se révèle par un bienfait : la charte d'affranchissement.

Jean de Thiard, écuyer, seigneur du Mont-Saint-Sulpice, Bouilly et Villefargeau, avait épousé une demoiselle Trouvé, d'Auxerre, et il fut successivement lieutenant du bailli, gouverneur et capitaine général de cette ville. Son frère, Hugues de Thiard, licencié en droit, était abbé de Saint-Germain dès l'an 1453, et l'on voit, l'année suivante, un autre de Thiard Antoine, trésorier de la cathédrale. L'affranchissement des habitants du Mont, la fondation de la Commune, la concession des Usages, voilà les titres de Jean de Thiard à la reconnaissance des Montois. Ce fut à Saint-Florentin, par devant Jean Dubour, tabellion juré, et à la date du 28 août 1460, que fut rédigé cet acte important dont les clauses ont eu force de loi jusqu'à la Révolution (2). Je transcrirai le début, parce qu'il fait voir à quel état de misère et d'épuisement les incursions des Anglais et les discordes intestines avaient réduit nos contrées.

(1) Archiv. départem.
(2) Archiv. départem.

« Le sieur Ecuyer, considérant que ledict lieu et terre du Mont-
» Saint-Sulpice, à l'occasion des guerres et divisions qui ont eu cours
» par longtemps en ce royaume, et aussi à l'occasion de la mainmorte
» et servitude, iceluy lieu avait été et était très-fort dépoupelé, et que
» plusieurs y délaissaient à venir demeurer, voulant iceluy Ecuyer
» ladicte terre repoupeler, pour oster la tâche et macule de servitude
» qui y étaient, afin que les manans et demeurans en icelle fussent
» et soient dorénavant dits et réputés franches personnes à tousjours,
» a quitté, remis, mainmis et affranchis, quitte, remet, mainmet et
» affranchit les dicts hommes et femmes de corps d'icelle terre du
» Mont de toute la servitude corporelle et réelle qu'il avait sur eux
» et leurs héritages. En signe de la dicte franchise a voulu et con-
» senti, veut et consent qu'iceux les hommes et femmes dorénavant
« se puissent dire nommer, porter et déclarer francs et libres de per-
» sonnes, et qu'ils puissent faire clercs et prestres, si bon leur semble
» de prendre et porter tonsure de clerc, sans le congé et licence du-
» dict écuyer, ce qu'ils ne pouvaient faire avant le présent traité.»

Le droit de champart est fixé à la 24e gerbe et à six pintes de vin par muid. Les terres appelées les *Usages du Mont* sont cédées et octroyées aux habitants à perpétuité, moyennant une redevance d'un bichet d'avoine par *chacun feu et lieu d'icelle ville*, et quinze deniers tournois de cens ou bourgeoisie par *chacun an au jour et fête de Saint Remy, excepté le curé dudit lieu qui en sera franc seulement.* « Et en cas
» qu'èsdits bois des Usages il y aurait sur abondance de paisson, le sieur
» écuyer, par le consentement desdits habitants ou des procureurs et
» marguilliers, si bon leur semble, de ladite ville, pourra vendre le
» surplus de ladite paisson et l'argent qui viendra d'icelle vente sera
» parti et divisé entr'eux, en telle manière que ledit écuyer en aura
» la moitié pour lui et à son proffit et lesdicts procureurs marguilliers
» du Mont, l'autre moitié pour employer à la réparation de l'église
» d'iceluy et non ailleurs. »

Jean de Thiard règle ensuite les honoraires et les amendes de la justice prévôtale, la taxe pour l'ajustage des poids et mesures, l'élection et le salaire des *sergents blaviers*, puis il termine en déclarant qu'il retient à lui tout le droit de justice haute, moyenne et basse, les fours banaux et généralement tous les autres revenus, rentes et héritages dont il n'est point question au présent acte.

En 1464, il fut député, par les Auxerrois, auprès de Jean de Bourgogne, pour solliciter l'abolition du droit de quatre livres qui se payait

par chaque muid de sel (1). En 1469, Jean de Thiard et son frère Hugues paraissent tous deux dans une transaction entre la ville d'Auxerre et l'abbaye de Saint-Germain. Jean était alors lieutenant au bailliage et gruier du comté d'Auxerre ; il soutenait les droits de la ville et son frère ceux de l'abbaye. Depuis cette époque, jusqu'en 1477, le fléau de la guerre revint visiter nos campagnes : les hostilités ne cessèrent point entre les partisans de Charles-le-Téméraire qui tenaient Auxerre, et les hommes d'armes de Louis XI qui étaient cantonnés dans les villages qui avoisinent le Serain. Le seigneur de Seignelay, surtout, se faisait remarquer par son humeur agressive contre les Bourguignons.

En 1492, Jean de Thiard fut député aux Etats de Bourgogne ; et l'on voit, par une ordonnance qu'il rendit en qualité de lieutenant du bailli, qu'il vivait encore au mois d'août 1504. Hugues, son frère, l'avait précédé dans la tombe en 1502.

4° Famille le Rotier.

Henri le Rothier, ou le Routier, par son mariage avec Perrette de Thiard, fille unique du précédent, devint seigneur du Mont-Saint-Sulpice, Bouilly, Jaulges et Villefargeau. En 1479, il est qualifié *écuyer d'écuyerie du roi*; Louis XI l'envoyait à Auxerre pour avertir les habitants de sa prochaine venue et s'informer si la mortalité y avait cessé. Dans la lettre dont il l'avait chargé, il l'appelle son *chier et bien aimé varlet de chambre ordinaire, Henry le Routier* (2). Elu gouverneur du comté d'Auxerre et capitaine général sur la fin de 1487, il ne vint prendre possession de sa charge qu'en 1490, au mois de juillet. Une mort prématurée l'enleva autour du mois de mai 1493. Il laissait deux enfants mineurs, Edme et Jeanne, dont les biens furent administrés par Perrette de Thiard, leur mère. Jeanne fut mariée à Jean de Beaujeu, écuyer, seigneur de Boissenai.

Edme le Rotier épousa Marie du Lac, fille de Lancelot du Lac, chevalier, échanson du roi, sieur de Chamerolles, et en dernier lieu gouverneur et capitaine d'Auxerre. Edme lui succéda dans ces deux fonctions et fut de plus bailli ; il possédait ces trois charges en 1505 et en 1509. Malheureusement, il ne fournit pas une plus longue carrière que son père ; car, en 1523, Marie du Lac était déjà veuve, et dans

(1) Lebeuf, t. II, Passim.

(2) Lebeuf, t. II, preuves, p. 188.

l'acte de consentement par écrit qu'elle donna à l'arrêt du parlement, qui déterminait enfin le ressort du bailliage d'Auxerre, elle figure comme tutrice de sa fille Edmée le Rotier, dame du Mont-Saint-Sulpice, de Bouilly, de Villefargeau, Serain et Maillot (1).

5° Famille d'Estampes.

La maison d'Estampes, divisée en deux branches, a été féconde en hommes illustres (2). Elle est originaire du Berry. Robert d'Estampes Ier de ce nom, sieur de Sallebris et des Roches, vivait en 1404, et fut élevé auprès de Jean de France, duc de Berry, qui l'honora de sa bienveillance, le fit son conseiller et le nomma un des exécuteurs de son testament en 1416. Il épousa Jacquette Rolland, dont il eut cinq fils : trois furent évêques et les deux autres donnèrent naissance aux deux branches de cette noble lignée : Jean d'Estampes, sieur des Roches, aux Laferté-Nabert, et Robert d'Estampes IIe du nom, sieur de Sallebris, aux Laferté-Imbault dont il est ici question.

Robert II fut conseiller et chambellan du roi Charles VII, maréchal et sénéchal du Bourbonnais, épousa en 1438 Marguerite de Bauvilliers, suivit le roi à la conquête de la Normandie et mourut vers l'an 1453. Robert II, son fils, aussi maréchal et sénéchal du Bourbonnais, épousa Louise Levrault et mourut vers l'an 1497, laissant entre autres enfants Jean d'Estampes, qui continue la branche aînée des Laferté-Imbault. Ce fut ce dernier qui se maria en secondes noces avec Marie du Lac, veuve d'Edme le Rotier, et comme l'un avait un fils et l'autre une fille du premier lit, ils les marièrent ensemble en 1525, en sorte que le père et le fils épousèrent la mère et la fille.

Louis d'Estampes, par son alliance avec Edmée le Rotier, ajouta donc à ses autres titres celui de seigneur du Mont, Villefargeau, Bouilly, etc. Le site du Mont Saint-Sulpice lui plut singulièrement, et, si je ne me trompe, on doit lui attribuer la construction du chœur de l'église et de l'ancien château. Les archives de la fabrique relatent une sentence arbitrale de 1543, rendue par messire Louis d'Estampes, chevalier, baron de la Ferté-Imbault, seigneur du Mont, et Me Louis Mouturat, prêtre, vicaire dudit lieu, *arbitres et amiables compositeurs*, en faveur de noble messire Francisque de Vicmarat, conseiller et médecin du roi et de la reine, curé de l'église du Mont-Saint-Sulpice (3).

(1) Serain et Maillot sont deux hameaux de Chevannes.

(2) Moreri, art. Estampes.

(3) Inventaire de 1663, p. 10.

Cette même année, il fit acte de foi et hommage à Mgr de Lorraine, abbé de Saint-Germain, sur la châsse de Mr. Saint-Maurice, *des terres qu'il tenait en fief de ladite abbaye, à cause de damoiselle Edmée de Rotier, sa femme* (1). On possède encore une transaction du 1er mai 1543, intervenue entre lui et les religieux, abbé et couvent de Pontigny, touchant les droits que réclamaient les manans et habitants de Bouilly sur la forêt de Pontigny, appelée alors le bois de *Contest* (2). Un bail de 1554, où il figure, prouve qu'il vivait encore à cette époque. Après la mort d'Edmée le Rotier, il convola à de secondes noces avec Françoise de Boucard, fille de Pierre, sieur de Blancafort. De sa première femme, il eut deux filles et Claude qui suit.

Claude d'Estampes fut capitaine des gardes de François de France, duc d'Alençon. Il épousa en 1579 Jeanne de Hautemer, dame de Maulny, fille de Guillaume de Fervaques, maréchal de France, et de Rénée l'Evêque, dite de Marconay. De son temps la *Sainte-Ligue*, toute puissante dans Auxerre, cherchait à s'étendre dans le voisinage, mais elle rencontra la plus vive résistance, au rapport du chroniqueur auxerrois Joseph Félix (3), dans les seigneurs de Villefargeau et du Mont-Saint-Sulpice, de Belleombre, de Neuvy-Sautour, de Tonnerre, de Coulanges-la-Vineuse et de Seignelay, qu'il représente comme des gens toujours occupés à molester ceux qui n'étaient pas de leur parti. En effet, Claude d'Estampes et sa famille, quoique fervents catholiques, se montrèrent entièrement dévoués à Henri IV, et comme le Mont était devenu leur résidence habituelle, ils fortifièrent ce point important, déjà naturellement défendu par son élévation, et y entretinrent des hommes d'armes qui firent beaucoup de mal aux ligueurs. Notre montagne était devenue une forteresse inaccessible du haut de laquelle les royalistes bravaient leurs ennemis et faisaient contr'eux des sorties meurtrières : c'était aussi le point central de correspondances actives entre les partisans du roi. Lebeuf raconte (4) que le lundi de Pâques 1590 on arrêta, à la porte du Pont d'Auxerre, des paysans qui se rendaient au château du Mont-Saint-Sulpice où demeurait le seigneur de Villefargeau, et que les ayant fouillés, on trouva sur eux des lettres importantes, une entre autres qui était pour le *Béarnais*.

(1) Cette pièce a été trouvée par M. Quantin, dans l'étude d'un notaire, et déposée aux archives du département.

(2) Cart. de Pontigny, t. II, p. 223.

(3) Lebeuf, t. II, p. 406.

(4) p. 415.

En 1592, le maréchal d'Aumont vint camper au Mont (1). La cour l'avait envoyé pour appuyer les prétentions de Pierre Dulion, seigneur de la Cave, conseiller du roi, maître des requêtes, à qui Nicolas Pellevé, cardinal, archevêque de Sens, avait donné des provisions d'abbé de Saint-Germain. Pierre Dulion était royaliste, et les religieux refusant de le reconnaître, avaient élu pour abbé le célèbre professeur Gilbert Génébrard. Le pape, de son côté, repoussant les choix de Henri IV, qui était encore calviniste, donna cette abbaye à son neveu Paul Sfondrate; de sorte qu'il y eut trois prétendants au même titre, se disputant avec acharnement les biens et les revenus de Saint-Germain. Ce fut le plus fort qui l'emporta : Le maréchal d'Aumont fit des excursions dans les villages d'Héry, Escamps et Diges, qu'il ravagea en ménageant toutefois ceux des habitants qui lui fournissaient abondamment des vivres. Il s'empara successivement de toutes les terres de l'abbaye et les remit à Pierre Dulion qui en resta depuis paisible possesseur.

Sur ces entrefaites, Claude d'Estampes vint à mourir, laissant quatre enfants en bas-âge, savoir : 1° Jacques d'Estampes, plus connu sous le nom de *maréchal de la Ferté-Imbault*; 2° Louis, chevalier de Malte; 3° Claude, femme de Michel du Faur, comte de Pibrac; 4° Rénée, mariée à Louis d'Anlezi, sieur de Chaselles (2). Tous ces enfants sont nés dans notre vieux château dont ils ont fait la gloire. Jeanne de Hautemer, leur mère, était une femme d'un caractère très-énergique. Après la mort de son mari, tout en s'occupant activement de l'éducation de ses enfants, elle ne négligea point les affaires politiques; elle se montra, en toutes circonstances, ennemie des ligueurs et royaliste ardente.

Au mois de septembre 1593, l'amiral Biron, à la tête de sept mille hommes de l'armée de Henri IV, s'avança par le Gâtinais, prit Villemer, pilla Bassou et tous les pays environnants qui s'étaient déclarés pour le parti de la Ligue; puis, passant la rivière d'Yonne à Bonnard, s'en vint droit prendre position au Mont-Saint-Sulpice (3). Sa présence jeta l'épouvante parmi les ligueurs. Jeanne de Hautemer l'excita à faire le siége du fort d'Héry, où les habitants s'étaient réfugiés avec leurs effets et de nombreuses provisions. L'amiral y consentit. Aussitôt, les troupes se rassemblent, descendent la mon-

(1) Tarbé an XI, p. 173.
(2) Lebeuf, t. II, p. 432.
(3) Moreri.

tagne et environnent la place avec tout l'attirail de la guerre; mais les défenseurs du fort, effrayés à la vue d'une telle armée, se rendent presque sans combat. Les vainqueurs, après avoir brûlé le village, pénètrent dans le fort et enlèvent le bétail, le blé, le vin qu'ils trouvent en abondance, ainsi que toutes les munitions de guerre qu'on y avait entassées (1). Le pillage, dans la vallée du Serain, fut continuel jusqu'à la fin du mois. Ce ne fut que depuis le 2 octobre, jour du départ de l'amiral Biron du Mont-Saint-Sulpice, que l'on commença à respirer et que les malheureux habitants purent retourner chacun dans leur village, pour y recueillir le peu de raisins que les troupes leur avaient laissé.

Dans l'acte de baptême d'un enfant de Michel du Faur de Pibrac, son gendre, je remarque que Jeanne de Hautemer est ainsi désignée : *domina Johanna de Haultemer vidua dni de la Ferté*, mais à côté de sa signature se voit déjà celle de messire Francois de Canoville, chevalier, seigneur de Raffetot, qu'elle épousa en secondes noces, et de qui il ne paraît pas qu'elle ait eu d'enfants (2). Depuis 1607, François de Canoville est qualifié *seigneur de ce lieu* dans tous les actes où il figure. On comprend toutefois que ce n'était que comme époux de la dame du Mont, car ce domaine, ainsi que les autres titres de famille, passèrent à Jacques d'Estampes dont nous allons parler.

Jacques d'Estampes, baron de Sallebris, marquis de la Ferté-Imbault et de Maulny, seigneur du Mont-Saint-Sulpice, Bouilly et Villefargeau, occupe un rang distingué dans les fastes militaires de la France, sous le nom de *maréchal de la Ferté-Imbault*. Il naquit sur notre montagne en 1590 et y passa les premières années de sa jeunesse. J'ai recueilli, avec curiosité, dans nos archives locales, les traces de sa présence. Ainsi, en 1602, il tient un enfant sur les fonts de baptême, dans l'église du Mont, avec Charlette de Brialongne, épouse de messire Loys Filley, bailli : il avait alors douze ans. Il signe comme témoin au baptême de son neveu, François du Faur, le 13 avril de la même année. On le voit ensuite paraître et apposer sa signature le 13 juillet 1603, le 23 juillet 1606, le 2 février et le 6 mars 1607, le 20 avril 1616 et le 26 octobre 1618. En 1610, l'année où Henri IV fut assassiné, il épousa Catherine Blanche de Choiseul (3), première dame

(1) Mém. hist. sur Seignelay, p. 300.
(2) Arch. comm. Regist. de Jehan Finot.
(3) Françoise de Choiseul, sa sœur, épousa Alexandre de Canoville, seigneur de Raffetot. *Moreri art. Choiseul.*

d'honneur de Mme la duchesse d'Orléans, fille aînée de Charles, marquis de Praslin, maréchal de France, et de Claude Canillac, son épouse. Cette brillante alliance avec une des plus anciennes et des plus illustres familles de France, fut pour Jacques d'Estampes un présage de l'éminente dignité à laquelle il parvint plus tard.

Il était bien jeune quand il entra au service, et il ne tarda pas à se faire remarquer par sa bravoure (1). En 1617, il était enseigne dans la compagnie de gendarmes de Monsieur, frère du roi, et il se trouva en cette qualité au siége de Soissons, et puis, en 1620, au combat du Pont-de-Cé. Il suivit Louis XIII au voyage de Béarn et servit dans toutes les guerres contre les huguenots, jusqu'après le siége de La Rochelle, en 1628. Il prit part au combat de Veillane, au second secours de Casal, en 1630, à la bataille d'Avein, en 1635, aux siéges de Landrecies, de Maubeuge et de La Chapelle, en 1637, et puis au combat de Mouzon et à la prise d'Ivoy, en 1639, ayant souvent commandé dans ces occasions comme seul maréchal de camp. En 1641, le roi l'envoya ambassadeur en Angleterre, d'où il ne revint que deux ans après, qu'il fut fait colonel des Ecossais. On l'employa aux siéges de Gravelines, de Bourbourg, de Mardick, de Linck, de Bergues et au passage de la Colme, en 1645. Louis XIV l'éleva au grade de lieutenant-général, et comme tel il figura aux siéges de Courtrai, de Mardick, de Furnes et de Dunkerque, en 1646, au passage de l'Escaut, en 1649, et ailleurs. Le 5 janvier 1651, il fut fait maréchal de France et enfin chevalier des ordres du roi en 1662.

On voit, par cet exposé rapide de la vie de Jacques d'Estampes, par quels services signalés ce grand homme parvint, à la fin d'une longue et brillante carrière, aux premiers honneurs de l'armée. Il mourut en son château de Maulny, près de Rouen, le 20 mai de l'an 1668, âgé de 78 ans. Pendant ses nombreuses campagnes, Catherine de Choiseul, son épouse, résidait habituellement à sa terre du Mont, et, quoique *haute et puissante dame*, elle ne dédaignait pas plus que son mari d'honorer de son patronage les enfants du peuple, et c'est avec bonheur que nous avons rencontré plusieurs fois, à la suite des actes de messire Jehan Finot, sa signature de grande dame de l'époque.

Elle eut plusieurs enfants ; Moréri en cite trois : 1° François, l'aîné, qui hérita des titres de famille ; 2° Robert d'Estampes, abbé de Bois-

(1) Moreri.

gency, comte et chanoine de Saint-Jean-de-Lyon ; 3• Louis, sieur de Sallebris.

François d'Estampes, dit le Marquis de Maulny, premier écuyer de Gaston de France, duc d'Orléans, naquit au château du Mont, le 19 avril 1618, et fut baptisé le 20 septembre de la même année par maître Jehan Finot, dans le recueil duquel l'acte de naissance est consigné pompeusement (1). Il eut pour parrain : *puissant seigneur messire Francoys de Canoville, chevalier, seigneur de Raffetost, assisté de puissante dame Jehanne de Hautemer, espouse dudit seigneur de Raffetost, ayeule dudit seigneur François d'Estampes.* L'acte est signé de Jacques de Chenu, sieur de Soulleaux ; de Julien de Picault, sieur de la Saussaye ; de Pierre de Lavau, écuyer ; de François de Moreau, sieur de Chéü ; de Marin Postel, prêtre-vicaire ; et d'Edme Fremin, bailli. François d'Estampes fut mis en possession de la terre du Mont, du vivant même de son père. Le 16 mai 1641, il épousa Charlotte Brûlard, fille de Pierre, marquis de Sillery et de Puisieux, et de Charlotte d'Estampes de Valençay. La nouvelle dame du Mont, comme sa devancière, affectionnait notre vieux manoir avec son air pur et sa magnifique perspective. Ce fut là qu'elle devint l'occasion d'une scène qui faillit devenir tragique entre son mari et Mgr de Gondrin, archevèque de Sens. Je transcris cette anecdote telle que je la trouve dans la notice de M. Tarbé (2).

« Madame d'Estampes, qui était très-jolie, avait plu, dit-on, à » Louis XIV. M. de Gondrin, exilé à Brienon, vint au Mont voir » Mme d'Estampes, qui était sa nièce, et crut pouvoir lui reprocher » sa conduite. La marquise se formalisa de cette représentation et » répondit durement à son oncle qui lui donna, dit-on, un soufflet. » M. d'Estampes, homme fort-emporté, revenait de la chasse avec un » gentilhomme du voisinage, M. de la Resle : il entre, son fusil à la » main, dans l'appartement, et, si l'on en croit la version que nous » suivons, voyant sa femme en pleurs, furieux, il coucha Sa Grandeur » en joue ; mais M. de la Resle fut assez heureux pour relever le fusil » au moment où il partait. La balle alla donner contre une poutre du » plancher. On voit encore aujourd'hui le trou qu'elle y fit. Le prélat » n'eut que le temps de se sauver.

» La brutalité de M. d'Estampes n'était pas satisfaite. Il assembla » cinq à six gentilshommes, et, précédés de leurs domestiques qui,

(1) Archiv. commun.
(2) Alm. de Sens de l'an XI, p. 174.

» comme eux, étaient armés, ils se rendirent à Brienon. M. de
» Gondrin, heureusement, était à Saint-Florentin, où il tenait un
» synode. Ils ne rencontrèrent, dans la cour du château, qu'un des
» valets de chambre de l'archevêque : après l'avoir fait déshabiller,
» ils le firent fouetter inhumainement, en lui disant que ce n'était pas
» pour lui, mais bien pour son maître. Ils attachèrent ce malheureux
» sur un cheval et le conduisirent à Saint-Florentin, où ils avaient le
» projet de répéter la même cérémonie en présence du prélat ; mais,
» quelques-uns de ces messieurs ayant réfléchi sur l'imprudence de
» leur conduite, firent part de leurs réflexions à leurs camarades et
» ils revinrent sur leurs pas.

» Mgr. l'archevêque rendit plainte, le procès fut porté au parlement
» et aurait pu avoir les suites les plus sérieuses; mais, par un accommo-
» dement qui eut lieu avant le jugement, M. de Maulny se soumit à
» se rendre à Sens, et là, sur un échafaud dressé devant la princi-
» pale porte du chœur de la cathédrale, à demander pardon à Sa
» Grandeur. »

Quand il s'agit d'accomplir cette humiliante cérémonie, des amis puissants s'interposèrent et obtinrent qu'elle se fît dans la grande salle de l'archevêché, en présence seulement du clergé et des corps de la ville, convoqués à cet effet. M. de Maulny et les treize gentilshommes, ses complices, s'exécutèrent le 14 mai 1658, et reçurent ensuite, au milieu de la cathédrale et devant tout le peuple, l'absolution de l'excommunication qu'ils avaient encourue par leur attentat. M. de Gondrin donna le baiser de paix à son neveu et tout fut oublié. Il accepta même en 1669 d'être parrain avec Charlotte Brûlard, de Louise-Henriette de Ravignan, fille de Louis de Ravignan, écuyer, demeurant au Mont-Saint-Sulpice (1).

François d'Estampes mourut en 1667, à l'âge de 49 ans, un an avant son illustre père, le maréchal de la Ferté-Imbault. Sa veuve vécut jusqu'en 1697 ; et pendant sa longue carrière elle se plut à répandre ses bienfaits sur les Montois. Le 17 janvier 1693, elle donna 1,000 livres à la fabrique. Voici les noms des quatre enfants issus de ce mariage : 1° Charles, marquis de Maulny ; 2° François, dit le comte d'Estampes, qui épousa Elisabeth de Châlons, fille de Rodrigue de Châlons, chevalier, baron de Crétot, secrétaire du cabinet du roi ; 3° Françoise-Charlotte d'Estampes, femme de Jean Toustain, seigneur d'Héberville ; 4° N. d'Estampes, morte chanoinesse de Remiremont.

(1) Archiv. commun.

Charles d'Estampes, marquis de Maulny, et de la Ferté-Imbault, seigneur du Mont-Saint-Sulpice, appelé le marquis d'Estampes, fut mestre de camp d'un régiment de cavalerie, chevalier d'honneur de Madame en 1681, puis capitaine des gardes de Philippe d'Orléans, le régent. Il fut fait chevalier des ordres du roi en 1688. Il avait épousé Marie de Regnier, fille de Louis, seigneur de Droué, dont il eut six enfants. Roger, l'aîné, capitaine-lieutenant des gendarmes d'Orléans, ne survécut à son père que de deux ans; Jean-Baptiste, le cadet, guidon au même régiment, fut tué à la bataille d'Hochste en 1704, après avoir combattu vaillamment et eu trois chevaux tués sous lui (1).

Vers 1715, Charles d'Estampes vendit la terre du Mont-Saint-Sulpice à Marie-Sophie-Emilie-Honorate Colbert, arrière petite-fille du grand Colbert, fille mineure et unique héritière de Marie-Jean-Baptiste, marquis de Seignelay; et celle-ci, par son alliance avec Charles-François de Montmorency-Luxembourg, fit passer en 1724, la seigneurie du Mont ainsi que tous les autres fiefs dépendants du marquisat de Seignelay dans la plus noble famille de France; car on sait que les Montmorency marchaient au premier rang après la famille royale.

Charles d'Estampes mourut le 3 décembre 1716, et après lui le château cessa d'être habité et tomba en ruine.

6° Famille de Montmorency.

J'indiquerai seulement ici la suite des nouveaux seigneurs et propriétaires, et je renvoie, pour les détails historiques, aux Mémoires de M. l'abbé Henri, sur la ville de Seignelay :

1° *Charles-François*, duc de Piney-Luxembourg et de Montmorency, petit-fils du célèbre maréchal de Luxembourg, pair et maréchal de France, gouverneur de Normandie, comte de Beaufort, etc., etc., né en 1702, mort vers 1750.

2° *Anne-François*, duc de Montmorency, comte de Tancarville et de Gournay, capitaine des gardes du corps, colonel du régiment de Touraine, etc, né en 1735, mort en 1761.

3° *Anne-Léon* de Montmorency-Fosseux, maréchal des camps et armées du roi, premier baron de France, prince souverain d'Aigremont, baron libre de l'Empire et des deux Modaves, etc., etc., devenu

(1) Moreri.

marquis de Seignelay par son mariage avec sa cousine, Anne-Françoise-Charlotte de Montmorency; mort dans l'émigration en 1789.

4° *Anne-Louis Christian*, prince de Montmorency, grand d'Espagne, après la mort de la duchesse, sa mère, en 1829, prend possession du domaine de Seignelay, auquel demeurent rattachées les terres du voisinage. Après la révolution de Juillet, il s'exile volontairement à Munich, capitale de la Bavière, et y meurt au commencement de l'année 1845. Ses enfants se sont partagé les débris de l'ancien marquisat de Seignelay, et les biens du Mont-Saint-Sulpice sont échus à Mme la comtesse de Gontaut-Biencourt, troisième fille du prince.

La famille de Montmorency, la dernière de nos races seigneuriales, à côté des souvenirs de sa grandeur, a laissé, dans tous nos pays, des traces de sa bienfaisance.

II.

LE FIEF DE GROSBOIS.

Non loin du Mont-St-Sulpice, à l'ouest, existait au XIIe siècle un vieux castel qui formait un fief à part, avec sa justice propre et toutes les autres attributions féodales : on l'appelait le château de Grosbois. Au commencement du siècle suivant, un seigneur d'Ormoy à qui il appartenait, se croisa pour la Terre Sainte; mais avant de partir, il confia l'administration de son fief aux religieux de la communauté d'Héry qui dépendaient de l'abbaye de Saint-Germain, avec donation de sa propriété s'il n'en revenait pas. Il n'en revint pas, en effet, et les religieux, devenus possesseurs de Grosbois, firent de cette terre une dépendance de la châtellenie d'Héry et se chargèrent de desservir la chapelle du château (1).

En 1379, nous trouvons un bail à ferme pour six années de la *maison et grange de Grosbois, en la paroisse dou Mont-Saint-Supplis*, à Jacques d'Auxon, au profit des *religieuses et honnêtes personnes, messire abbé et couvent de Monsieur Saint-Germain*, daté du samedi *avant les Brandons* (2). En 1491, autre bail *de la mytairie de Grosbois*, passé par

(1) Tarbé, p. 170.
(2) Archiv. départem.

Hugues de Thiard à Jean Martineault, laboureur de Marsangy *lèz la Villeneufve-le-Roy*, pour sa vie, celle de sa femme, de ses enfants et petits-enfants, moyennant 100 bichets, moitié froment et moitié avoine, *rendus et conduits ès greniers du châtel d'Ery, douze poles ou douze sols tournois, un pourceau par chacun an*, et sous la condition que ledit Martineault édifiera une maison pour se loger, avec grange et autres bâtiments nécessaires à l'exploitation de la ferme. Le preneur, du consentement des religieux, retient la prévôté dudit lieu de Grosbois et tous les droits et exploits de justice d'icelle prévôté jusqu'à la somme de 60 sols tournois. *Et si seront tenus iceluy preneur, sa femme et enfants dessus dits, faire exercer et desservir à leurs dépens, périls et fortunes la dicte prévôté durant les dictes vies.*

En 1538, adjudication de la coupe de la forêt de Grosbois aux sieurs Chaussefoin et Gerbault, d'Auxerre, moyennant 1,250 écus. Messire François de Beaujeu, abbé de Saint-Germain, faisait cette vente pour venir au secours de l'Etat dans les guerres de François I[er] avec Charles-Quint. On voit relatée dans l'acte l'ordonnance royale par laquelle ce subside était réclamé pour l'entretien des troupes et les fortifications des frontières.

Messire de la Cave Dulion, cet abbé de Saint-Germain que le maréchal d'Aumont était venu installer par la force des armes, ayant besoin de finances, crut devoir aliéner le fief de Grosbois, en retenant le dixième des fruits. Mais, Octave de Bellegarde, son successeur, attaqua cet acte en rescision et parvint à le faire annuler en 1610. Il voulut aussi s'emparer des menues dîmes de la paroisse du Mont, mais Jean Finot, qui vivait alors, s'y opposa, et par une transaction de 1621, l'abbé de Saint-Germain reconnut que ce droit appartenait exclusivement au curé du lieu. Le curé avait, en outre, droit de dîme ordinaire sur tout le domaine de Grosbois, mais seulement à la 50e gerbe.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, les bâtiments de la ferme tombèrent en ruine et ne furent point relevés. Le dernier bail est de 1788. Il fut passé par Joseph Lebel, au nom de Mgr l'évêque de Séez, abbé de Saint-Germain, à Prudence Mangin, veuve de Claude Lordereau, et à Jean Chanvin, laboureur, moyennant la redevance de 1,800 livres, et 10 bichets d'avoine, *bonne, loyale et marchande mesure de Saint-Germain.* Il y est dit que l'antique fief de Grosbois, situé sur le finage du Mont-Saint-Sulpice et faisant partie de la châtellenie d'Héry, consiste en 210 arpents 92 perches de terres labourables, 15 arpents 68 perches et demie de prés, 3 arpents 34 perches de pâtures ; en tout 229 ar-

pents 94 perches et demie. Le droit de chasse et tous autres droits seigneuriaux sont réservés.

La Révolution arrivait à grand pas et Grosbois fut vendu comme bien national.

III.

LA COMMUNE.

Toute la société moderne est en germe dans ce mot *la Commune*! Nos humbles villages, pendant la longue durée du moyen-âge, n'ont point d'existence propre, ils sont serfs, mainmortables de corps et de biens. Ils ne commencent à avoir quelque vie, quelque dignité, que du jour de leur affranchissement. Ce jour se fit longtemps attendre pour les habitants du Mont.

> Libertas ....sera ....respexit....
> Respexit tamen et longo post tempore venit.

Ce ne fut, comme nous l'avons déjà vu à l'article de Jean de Thiard, qu'en l'année 1460, que les hommes et femmes de corps, ayant feu et lieu au Mont-Saint-Sulpice, furent délivrés de la mainmorte, servitude et taille que le seigneur féodal avait et percevait sur eux haut et bas; déclarés franches personnes à toujours, avec propriété, droits de succession et d'administration. Une fois constituées, les communes s'unirent au pouvoir royal pour battre en brèche la féodalité et fonder cette admirable unité qui a fait la grandeur et la force de notre France. Malheureusement, de nos jours, il y a tendance à exagérer le principe de la centralisation, et la commune se voit arracher ses franchises les unes après les autres, au profit de l'Etat qui menace de tout envahir. Advienne une révolution dans le sens des nouvelles opinions, et nous retomberons dans un esclavage pire que celui de nos pères. Soit dit en passant.

Les notes que j'ai recueillies sur la commune du Mont-Saint-Sulpice, concernent : 1° sa population ; 2° son administration ; 3° ses revenus; 4° ses archives ; 5° ses écoles ; 6° son ressort et sa justice; 7° les hommes distingués qu'elle a produits.

1° Sa population.

La population montoise, très-nombreuse au moyen-âge, fut presque

anéantie par les guerres désastreuses des XIVe et XVe siècles, comme le prouve le préambule de la charte d'affranchissement que nous avons cité plus haut. Depuis cette époque, il y a eu progrès incessant : un instant ralenti par les luttes de la Ligue et de graves incendies, il s'est activé sensiblement pendant la dernière moitié du XVIIIe siècle : « la » preuve la plus complète que l'on puisse fournir de l'augmentation » de la population, disait M. l'abbé Moreau en 1788, c'est qu'il y a » trente ou quarante ans, on était quatre ans sans porter le pain » béni, et qu'on est actuellement quatre ans et neuf mois, quoiqu'il » y ait plus de fêtes où on le porte que dans ce temps-là (1). » En 1787, on comptait 287 feux et 1,200 âmes. En 1802, le chiffre s'éleva à 1,305, et il est aujourd'hui de 1,568.

Il semble que depuis trois cents ans l'accroissement eût dû être plus rapide, car un tableau comparatif des vingt premières années des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, m'a fait voir que le nombre des naissances y était à peu près égal, mais le registre des sépultures donne la clé de cette énigme. Sur 35 enfants qui naissaient en moyenne, il en mourrait annuellement 10, 15, 20, tandis qu'aujourd'hui à peine s'il en meurt de 4 à 7. Cela tient aux conditions défavorables dans lesquelles s'élevait alors l'enfance et surtout au fléau de la petite vérole qui moissonnait périodiquement une foule d'innocentes victimes. La seule année 1766 vit périr 92 enfants, et l'année suivante ne fut guère moins meurtrière. Il est vrai que sur ce nombre, 25 enfants appartenaient aux hospices de Paris; car, depuis que le *meneur* était habitant du Mont, beaucoup de femmes allaient à la capitale chercher des nourrissons, et ces pauvres petits, ordinairement mal soignés, étaient les premiers emportés par la mortalité.

Voici les noms des habitants comme ils apparaissent dans les actes, siècle par siècle :

Au XVe Baudeau. Boisard. Collin. Coppineau. Coquille. Couturat. De Coinne. Denys. Dequène. De Montferrand. Du Cimetière. Durand. Guiot. Huguenin. Mathieu. Miraut. Moindret. Morat. Motheret. Moulay. Naslot. Papa. Patouillat. Perrin. Regnault. Robin. Thévenin, etc.

Au XVIe Bernier. Bourgoin. Bourguignon. Bray. Chavart. Chaulmet. Delion. Dubois. Filley. Finot. Gariot. Gendot. Giraudin. Guidamour. Gromand. Goudrot. Jugon. Lordereau. Laverge. Maupas. Moreau. Mouturat. Petit. Pézé. Rigaut. Roux. Sattin. Yvonet, etc.

(1) Archiv. de la fabrique.

Au XVII[e] Arnault. Bachelet. Baratin. Baudier. Bernard. Berillon. Berthelin. Bertrand. Béranger. Bion. Billebault. Boiliau. Bouillat. Boullard. Cappé. Chantereau. Chanvin. Chebrier. Chicot. Clérin. Coq. Couot. Danjou. Darlot. Deguy. Delestang. Delacour. Deplaine. Descaves. Divoire. Ducerf. Fay. Fourrey. Fremyn. Frontier. Gallimard. Gamard. Gautherin. Gaubier. Gaux. Girard. Glaive. Guillot. Guiller. Hauberat. Hitier. Jacquin. Laffaye. Laproste. Linard. Mangin. Maupetit. Meigne. Papavoine. Parigot. Pernot. Potherat. Prévost. Pouy. Richardot. Rollet. Roy. Sauvage. Sauvé. Thureau. Viault. Villetard, etc.

Au XVIII[e] Barbier. Bardeau. Barillon. Bassot. Beauquêne. Boucheron. Boursin. Bouvret. Brunot. Champion. Chevallier. Collet. Crantin. Cudot. Dupré. Desfées. Evrat. Fernel. Gérand. Guignon. Labaisse. Lapoix. Lebas. Lefet. Lefranc. Lespagnol. Lorot. Millot. Moulin. Piarron. Pernet. Piquet. Pirouelle. Richard, Seurat. Sourdiliat. Tresquartes, etc.

Je transcris volontiers cette liste de noms, fastidieuse pour les étrangers, mais d'un vif intérêt pour mes concitoyens. Ils y constateront l'ancienneté relative des familles existantes, et s'étonneront de voir que presque toutes celles qui fondèrent la Commune en 1460 ont déjà disparu.

En ce temps-là on aimait beaucoup les diminutifs dans les noms de baptême, surtout pour les noms de femmes, ainsi : Blaisotte, Charlette, Colette, Edmonne, Etiennette, Guillemette, Jacqueline, Louvette, Pasquette, Syrette, Sulpicienne, etc.; cet usage était fort gracieux. Je n'en dirai pas autant de la manie des sobriquets qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours; c'est quelque chose d'absurde et de ridicule. Les professions étaient héréditaires dans la plupart des familles; les artisans et les cultivateurs se faisaient un bonheur de transmettre religieusement à leurs enfants l'état qu'ils tenaient de leurs pères. Pendant deux cents ans nous voyons les Lafaye, les Gaubier, maçons; les Deguy, les Chanvin, les Mangin, les Bernard, les Fourrey, laboureurs; les Baratin, menuisiers; les Petit, marchands, etc. Les dignités, les emplois publics se conféraient habituellement à des hommes du pays et passaient des pères aux enfants. Les Lefet sont chirurgiens; les Filley, baillis; les Berillon, receveurs de la terre du Mont; les Laproste, gardes des chasses et forêts du seigneur; les Fremyn, les Berthelin, les Pezé, les Gromand, les Prévost, les Pouy, occupent les places de notaire, de lieutenant au bailliage, de procureur fiscal, de syndic, de recteur d'école, de greffier, etc., tous qualifiés d'honorables hommes et ayant sépulture en l'église. Le recteur, en raison

de son habileté dans les écritures, héritait presque toujours du notariat ; nous en avons un dernier exemple dans la personne de M. P. Savinien Gamard, qui vient de mourir à l'âge de 85 ans, après avoir été successivement maître d'école et tabellion.

2° Son administration.

L'organisation primitive, c'est l'organisation paroissiale. La bannière du patron réunissait autour d'elle le noble, le bourgeois et le serf. Dans les affaires d'intérêt général, les agents étaient naturellement les procureurs et marguilliers de la paroisse. C'était devant la porte principale de l'église que se tenaient les assemblées générales du peuple; les délibérations ordinaires avaient lieu au bureau de la fabrique. Après l'affranchissement de tous les hommes de corps, les habitants eurent le droit d'élire un syndic, faisant les fonctions de maire. Les assemblées générales furent présidées par le bailli, le syndic ou le lieutenant au bailliage; le recteur ou le notaire faisaient l'office de greffier. D'après la charte de 1460 : « les *sergents blaviers* seront élus par » les habitants et présentés à la garde de la justice ou au prévôt du » Mont, pour les instituer et faire le serment de loyaument exercer » leurs offices, et de faire leur rapport des prises qu'ils feront à iceluy » prévôt, et seront crus lesdits *sergents blaviers* de leurs prises et ne » pourront lever d'icelles prises plus grand prix ni salaire que douze » deniers. »

Je ne vois pas que le syndic eût un conseil d'échevins, régulièrement organisé. Selon l'importance des affaires, il convoquait les principaux habitants ou l'assemblée générale.

En 1680, le syndic intente un procès à messire Nicolas Gobert, prêtre, curé du Mont-Saint-Sulpice, par devant l'officialité de Sens et obtient une sentence en vertu de laquelle celui-ci est condamné « à se pour» voir, dans les trois mois, d'un vicaire pour l'assister *in divinis*, et » pour son entretien, lui payer la somme de 200 livres; sinon, qu'il » sera permis aux habitants de faire saisir les revenus dudit bénéfice » jusqu'au moment où il aura satisfait à la dette, pour les fruits en » provenant être employés au paiement du prêtre qui viendra les des» servir. » M. Gobert interjette appel au parlement. Assemblée des habitants, le 6 octobre, sous la présidence de M. Edme Frémyn, bailli, pour nommer deux commissaires qui iront à Paris soutenir l'instance. Les habitants ont gain de cause ; seulement, la charge du traitement vicarial est partagée entre tous les gros décimateurs. Le 25 mars 1700, nouvelle assemblée où l'on ajoute 100 francs pour le vicaire, à prendre

sur les revenus de la commune. Le 18 octobre 1701, transaction entre le R. P. Montaroux, prêtre Jacobin du couvent d'Auxerre, et les habitants du Mont, par laquelle le sieur Montaroux s'oblige « de » desservir ladite paroisse en qualité de vicaire, et de dire par chaque » semaine trois messes, outre les fêtes et dimanches, à l'intention des » habitants, savoir : le lundi, la messe des Trépassés; le jeudi, celle » du Saint-Sacrement; et le samedi, celle de la Vierge, dans sa cha- » pelle, moyennant un honoraire de 150 livres et 12 livres pour le » logement dudit sieur vicaire. » Enfin, une dernière assemblée du 31 mai 1784, mit les choses dans l'état où elles étaient quand éclata la tourmente révolutionnaire (1).

En 1714, la commune fait opposition au décret qui transfère la terre du Mont, de la famille d'Estampes, en celle de Colbert, parce qu'il s'y trouvait des clauses préjudiciables à ses intérêts. Elle reconnaît au seigneur le droit de four banal, mais elle repousse ses prétentions à la banalité des moulins, au droit de boucherie, etc.; elle demande formellement que « le décret de la terre du Mont-Saint-Sulpice ne soit » expédié qu'à condition que les habitants seront conservés dans leurs » droits d'usages, tant pour eux que pour leurs bêtes grosses et me- » nues, et pour toutes leurs nécessités, tant pour maisonner et » chauffer comme autrement (2). »

Le 12 août 1787, une municipalité fut constituée en exécution de l'ordonnance royale du 8 juillet précédent (3). Eu égard au chiffre de la population, elle dut se composer, outre le seigneur et le curé, membres de droit, de dix membres électifs, y compris le syndic.

Voici les noms de ces premiers municipaux :

1° P. Nicolas Berillon, seigneur de Bouineuf.
2° Edme Chanvin, laboureur.
3° Pierre Boileau, bourgeois.
4° Claude Lefet, laboureur.
5° François Brunot, négociant.
6° Pierre Sourdiliat, négociant.
7° Claude Lourdereau, laboureur.
8° Jacques Lafais, maître maçon.
9° Jean Chanvin, laboureur.
Syndic : Pierre-Clément Lespagnol, négociant.

(1) Archiv. de la fabrique.
(2) Archiv. départem.
(3) Archiv. commun.

Greffier : Louis Pouy, procureur et notaire au bailliage.

Le nouveau conseil commença par se rendre compte des ressources et des charges de la communauté, puis il adressa une série d'observations à l'intendant de l'élection de Joigny. On s'y plaint, entr'autres choses, que l'évaluation des terres, prés, vignes, est exagérée. La somme totale des contributions, sur le rôle de 1787, est de 6,787 liv. 3 sous, tant la taille, accessoire que capitation, non compris les vingtièmes et corvées. On demande donc un dégrèvement, attendu que le finage a été estimé plus d'un quart au-dessus de sa valeur.

Le 31 janvier 1790, nouvelle organisation de la municipalité, conformément au décret de l'assemblée nationale du 14 décembre 1789. Le syndic prend le nom de maire, il n'y a plus que cinq officiers municipaux, avec un conseil de douze notables, un procureur de la commune et le greffier.

Depuis lors, il y a eu autant de modifications que de régimes divers, et il y a apparence que nous ne sommes pas au bout.

3° Ses revenus.

Lorsque, par la libéralité de Jean de Thiard, la propriété de cette vaste plaine sablonneuse qui s'étend à l'est du Mont et qu'on appelle les Usages, fut irrévocablement assurée aux habitants, une partie fut distribuée par ménages, une autre demeura indivise pour fonder un revenu communal. Cette réserve, consistant en 68 arpents des meilleures terres du climat, étaient, il y a seulement 80 ans, réputées si peu productives, qu'on ne trouvait point de fermier qui voulût les prendre à bail. On prit le parti de les amodier pour neuf ans, à raison de 491 livres 10 s., à 64 particuliers des plus pauvres de la paroisse. Ajoutez à cette somme le produit de 4 à 5 arpents de broussailles, formant la lisière des bois du Mont et de Pontigny, et celui de deux petites pièces de terre insignifiantes, et vous saurez sur quoi roulait la caisse municipale (1).

Du reste, voici comment s'établissait le budget en 1788.

Actif.

1° Revenu de la réserve des Usages affermée à 64 particuliers	491 l.	10 s.	
2° Revenu du Petit-Pré et du Trié	18		
3° La lisière des bois du Mont et de Pontigny, amodiée par an	40	8	10
Total. . .	549	18	10

(1) Archiv. commun.

Passif.

1° A M. le vicaire	200 liv.
2° Au maître d'école	120
3° Pour la conduite et entretien de l'horloge	50
4° Pour entretenir la nef de l'église et le clocher	50
5° Pour les soldats provinciaux	40
6° Pour les murs du cimetière, année commune	20
7° Pour l'entretien de trois lavoirs	15
8° Pour plusieurs autres petites dépenses imprévues	50
Total . . .	545 l.

Alors, comme aujourd'hui la commune ne pouvait rien entreprendre sans s'imposer extraordinairement, et comme il y avait infiniment moins d'aisance et que le peuple était pressuré de toutes parts et sous toutes les formes par les agents du fisc, le moindre sacrifice devenait très-coûteux. Aussi tout était stagnant, nul progrès, nulles améliorations; les édifices publics tombaient en ruines et n'étaient réparés qu'à la dernière extrémité. On s'étonne quelquefois de rencontrer dans beaucoup de localités des églises dont le chœur est d'une grande magnificence et la nef d'un dénuement choquant. Ah ! la chose s'explique facilement, c'est que le chœur était à la charge des riches décimateurs et la nef à celle du pauvre peuple.

4° Ses archives.

Il n'est presque pas de village qui ne possède dans ses modestes archives quelques pièces intéressantes pour l'histoire locale et quelquefois même pour l'histoire nationale. J'exprime le désir que les membres de la Société historique du département veuillent bien en faire la visite; cette exploration sera certainement fructueuse. L'administration supérieure a ordonné le classement de tous les papiers des communes; un catalogue a été dressé, mais il n'est pas toujours exact. On a rejeté parfois comme un fatras inutile ou indigne de figurer telle vieillerie qui n'est pas sans mérite. C'est ainsi qu'il nous a été donné de restituer aux archives du Mont une grande partie des actes de l'état civil et religieux du XVIIe siècle et quelques autres documents. Tout cela pourrissait au fond d'un placard de la mairie, on en avait désespéré. Nous les exhumâmes avec précaution et notre peine ne fut pas perdue.

Je dois, à l'obligeance de M. Thibault, secrétaire de la municipalité,

d'avoir pu prendre connaissance de ce qui a échappé à l'influence délétère de l'incurie et de l'humidité. Les registres de mariages et de sépultures ont péri pour la plupart, mais la série des actes de baptêmes est encore à peu près complète depuis 1600 jusqu'à la Révolution.

Le plus ancien registre commence en 1601 et contient 19 années. C'est un manuscrit fort bien tenu, relié en peau de daim, et, à quelques actes près, tout entier de la main de *messire Jehan Finot*, *prêtre, curé du Mont*, dont le nom se lit en lettres gothiques sur la couverture ; Maître Jehan Finot peignait bien et s'est plu à varier son écriture de trois ou quatre manières différentes. Son petit volume est un vrai recueil paléographique, très-intéressant pour la paroisse et qui mérite d'être conservé avec soin. Au commencement, les actes y sont rédigés, tantôt en latin et tantôt en français, en gros caractères, quand il s'agit de *nobles messire*, *de Révérendissimes seigneurs*, *de hautes et puissantes dames*. Je remarque aussi que pour chaque baptême il y a toujours deux parrains et une marraine, quand c'est un garçon ; deux marraines et un parrain, quand c'est une fille. Le premier parrain ou la première marraine impose le nom et les autres sont qualifiés témoins.

Les seigneurs du Mont et leurs dames, figurent très-souvent dans les actes de baptême. Volontiers ils acceptaient la tutelle des enfants du pauvre ; et, à titre de parrain et de marraine, étendaient leur bienfaisant patronage sur presque toutes les familles de leurs vassaux : les d'Estampes de la Ferté, les de Choiseul-Praslin, les d'Haultemer de Maulny, les de Canoville de Raffetost, les Dufaur de Pibrac, les de Ramezay, les d'Anlezi, les de Bérulle, les de Ravignan, les Brûslard de Sillery, et divers autres nobles personnages, alliés ou amis des seigneurs du Mont, sont venus successivement déposer leur signature dans le registre de Jehan Finot, et joindre à ses différents mérites celui d'un recueil d'autographes.

J'ai parlé ailleurs des nombreuses notes laissées par M. l'abbé Moreau Dufourneau : j'y puiserai largement pour la *Notice statistique* par laquelle je compte terminer mes recherches sur le Mont.

Outre les collections communes à toutes les mairies, nos archives conservent encore une transaction entre Claude d'Estampes et les habitants, plusieurs transactions, sentences, titres et procédures, touchant les rapports de la communauté avec les princes de Montmorency, divers actes d'assemblée du siècle dernier, un mémoire de messire Louis Filley, maréchal de camp, et les pièces qui concernent les Usages.

Les délibérations du conseil municipal sont consignées par écrit, à dater de 1787. Bientôt les grands événements de la patrie s'y reflètent en les multipliant et en leur donnant de l'intérêt. Chez nous, comme ailleurs, elles offrent un piquant sujet d'études, la Révolution y revêt sa couleur locale. Malheureusement, ou plutôt heureusement, les années scabreuses ont disparu, il y a lacune de 94 à 1800. Une main charitable ou intéressée aura sans doute voulu passer l'éponge sur certaines excentricités.

5° Ses écoles.

En 1604, c'était un vicaire qui présidait les petites écoles de la paroisse. Il s'appelait Chauve et signait *vicaire escolier*. Des bienfaiteurs laissèrent ensuite quelques terres dont le produit fut destiné à fonder une maîtrise. De son côté la commune alloua un traitement et fournit le local. Jean Filley était recteur des écoles du Mont, en 1650; Edme Filley, en 1670; Prix Blanchard, en 1700; Savinien Boucheron, en 1725; Claude Dubourg, en 1741. Louis Gromand, Louis Pouy et Savinien Gamard leur succédèrent et devinrent par la suite procureurs et notaires royaux. M. Gromand, qui fut 22 ans recteur, tint conjointement avec son école un pensionnat qui a fait sa fortune.

Le maître cumulait le titre de préchantre. Il était à la nomination du syndic de la commune, sur la présentation de M. le curé. Les revenus de la maitrise sous l'ancien régime (1) s'élevaient à 687 livres.

1° Un labourage produisant	90 liv.
2° De la communauté	150
3° De la fabrique pour les fondations	24
4° Tant de la place qu'il amodiait que de trois rentes	19
5° Cent écoliers, pendant 4 mois, à 8 sols l'un dans l'autre	160
6° Une douzaine à 1 liv. par mois pendant toute l'année	144
7° Le casuel évalué à	100
Total.	687

En 1747, les classes avaient lieu dans une chaumière de 15 pieds carrés, attenant à une vieille grange qui vint à crouler et entraîna l'école dans sa chute. La commune avait si peu de ressources qu'elle n'osa entreprendre de la relever.

Pendant le cours de la Révolution, cinq à six personnes, dûment

(1) Archiv. de la fabrique.

pourvues d'un certificat de civisme, sollicitèrent le titre d'instituteur et se mêlèrent d'enseigner, « se faisant fort, dit la requête, de montrer à épeler, lire, écrire, et les quatre règles, le tout conformément à la loi. » Et en 1800, quand M. l'abbé Lorin se présenta pour exercer les fonctions pastorales au Mont; comme, à cette époque, le culte catholique n'était encore que toléré, il dut, avant de commencer publiquement son ministère, déposer à la mairie la promesse de fidélité à la République, et, s'il fut autorisé par lettre de M. Labergerie, préfet de l'Yonne, en date du 4 germinal, à occuper le presbytère, ce ne fut point comme prêtre, mais bien comme instituteur. M. Lorin éleva, en effet, un pensionnat pour ménager la transition et se créer quelques moyens d'existence.

En 1821, des sœurs de la Providence, dont la congrégation venait d'être fondée à Pargue par le vénérable M. Boisgegrain, furent appelées pour tenir l'école des filles, et, peu d'années après, M. Caminot, ancien curé du Mont, retiré à Bouilly, fit don à la commune d'un local pour le logement des sœurs et la tenue des classes (29 septembre 1824). Cet humble établissement, justement apprécié, a constamment exercé la plus salutaire influence sur les familles, au point de vue de l'éducation morale et religieuse.

6° Son ressort et sa justice.

Le Mont-Saint-Sulpice était autrefois de l'élection de Joigny, généralité de Paris, grenier à sel de Seignelay, bureau de poste de Brienon, bailliage de Villeneuve-le-Roi, ressortissant à Sens pour les causes commises, et à Paris pour les ordinaires et de la juridiction consulaire de Sens.

On appelait élection, dans l'ancienne organisation financière de la France, la circonscription soumise à la juridiction du tribunal administratif des élus, qui connaissaient en premier ressort des tailles, des aides et des autres impositions. Il fallait que, sur la fin, les intendants et leurs subdélégués fussent devenus bien odieux au peuple; car, le bon et pacifique abbé Moreau, en rendant compte de leur suppression par l'assemblée nationale, applaudit tout haut à cette mesure et félicite sa patrie de s'être débarrassée *de cette engeance vorace et carnivore* : ce sont ses expressions.

Le grenier à sel de Seignelay avait été établi par Colbert vers 1668, et le Mont fut aussitôt rangé sous sa dépendance.

On a vu, dans la charte d'affranchissement, que le seigneur s'était réservé le droit de justice, haute, moyenne et basse. Le Mont formait

alors un bailliage, soumis à la coutume et au siége de Sens ; mais en 1526, Marie du Lac, tutrice de sa fille, Edmée-le-Rotier, dame du Mont-Saint-Sulpice, Bouilly et autres lieux, donna un consentement authentique en faveur du bailliage d'Auxerre, qui depuis longtemps cherchait à s'arrondir aux dépens du siége de Sens. « Les habitants du » Mont et de Bouilly, dit Lebeuf (1), furent poursuivis, l'année sui- » vante, par les officiers de Sens, au sujet de l'abandon qu'ils venaient » de faire de leur juridiction pour se soumettre à celle d'Auxerre; » mais comme leur seigneur les autorisait, ils soutinrent leur dé- » marche. » Par la suite, le Mont et plusieurs autres villages voisins furent compris dans le ressort particulier de Villeneuve-le-Roi : la déclaration qui contient cette disposition est de 1563. Mais lors de l'érection de la baronnie de Seignelay en marquisat-pairie, on les détacha de Villeneuve pour les faire dépendre directement de la justice de Seignelay. Quant aux affaires présidiales, toutes ces paroisses ressortissaient à Sens.

Depuis la destruction des bailliages, le Mont a changé non moins souvent de juridiction et en bien moins de temps. Il s'est trouvé englobé d'abord dans le ressort du tribunal du district de Saint-Florentin, puis dans le tribunal de première instance d'Auxerre. En 1790, on en a fait le chef-lieu d'une justice de paix, et d'un canton composé des communes de Chichy, Cheny, Ormoy, Bouilly, Rebourceaux et Vergigny. En 1802, on l'a dépouillé de cet honneur en l'annexant au canton de Saint-Florentin; et enfin, en 1810, une nouvelle combinaison l'a fait entrer dans le canton de Seignelay, où il est resté.

Voici quel était le personnel de l'ancien bailliage du Mont : 1° le bailli; 2° le lieutenant; 3° le procureur fiscal; 4° deux sergents royaux; 5° le notaire seigneurial et le notaire royal; 6° les praticiens qui défendaient les causes.

La salle des séances, nommée *l'auditoire*, appartenait au prince de Montmorency, à qui la commune l'acheta en 1790, ainsi que le pressoir et les fours banaux. La justice de paix y fonctionna jusqu'à ce que la persécution eût expulsé le chef spirituel de la paroisse, et alors elle s'installa au presbytère, où elle siégeait encore quand M. l'abbé Lorin fut autorisé à y loger.

(1) Tome II, p. 373.

7° LES HOMMES DISTINGUÉS QU'ELLE A PRODUITS.

Les Montois, vifs, intelligents, intrépides, semblent avoir une aptitude spéciale pour l'état militaire. C'est aussi dans cette carrière qu'ils ont fourni le plus d'hommes marquants.

Je mets en première ligne les membres de la famille d'Estampes, dont il a été parlé plus haut et qui ont occupé de brillantes positions dans l'armée, notamment le *maréchal de la Ferté.*

2° *Louis Filley*, petit-fils de Louis Filley, bailli du Mont, eut une jeunesse fort aventureuse, si l'on en croit les récits des vieillards. Il s'enfuit de la maison paternelle, fut recueilli par un seigneur puissant à la cour, qui fut frappé de la physionomie spirituelle et décidée de cet enfant et se chargea de son avenir. Filley débuta dans le métier des armes à 18 ans : son intelligence et sa bravoure le firent avancer rapidement. Louis XIV, après l'avoir décoré des ordres du Mont-Carmel et de Saint-Louis, le nomma directeur général des fortifications de la Sambre et de la Meuse, et l'éleva à la dignité de maréchal de ses camps et armées. Un boulet de canon le tua au siége de Nice, en 1705, à l'âge de 53 ans.

3° *Louis Filley de la Coste*, neveu du précédent, marcha sur les traces de son oncle. Il était lieutenant-général des armées du roi, à Thionville, et gouverneur de cette place, quand il mourut, environ l'an 1780. On voit encore, au côté gauche du chœur de notre église, la tombe de son père, Edme Filley de la Coste, mort en 1714.

4° Les trois frères d'*Aulnay*, écuyers, seigneurs de Règes, en Champagne, chevaliers de Saint-Louis, étaient originaires du Mont-Saint-Sulpice. L'un fut capitaine de dragons, un autre de grenadiers et l'autre d'infanterie. Ils ne quittèrent le service qu'à cause de la paix de 1747, ainsi que plusieurs officiers montois parmi lesquels je citerai les frères Pouy. Deux des Messieurs d'Aulnay sont morts chez nous et y ont été inhumés, savoir : Louis Pierre, capitaine au régiment de Mailly en 1773, à l'âge de 64 ans; et Pierre-Edme-Mathieu, capitaine de dragons en 1785, à l'âge de 82 ans. Ce dernier laissa, par testament, 1,000 livres à l'église, pour y fonder une messe à perpétuité.

5° M. *Mangin de l'Espine*, de la famille des Mangins, dits l'Espine, laboureurs au Mont, s'engagea de bonne heure dans la profession des armes, et devint capitaine de la légion du Hainaut et chevalier de Saint-Louis. Au moment de la Révolution, il vivait retiré à Brienon : il fut nommé commandant de la milice nationale de cette ville et com-

missaire des volontaires nationaux pour le département de l'Yonne. M. Mangin est décédé à Brienon vers 1830.

Le Mont a fourni beaucoup d'hommes à nos grandes armées de la Révolution et de l'Empire. Au mois de mars 1792, il comptait déjà 22 soldats et officiers volontaires, tant grenadiers qu'autres, en garnison à Noyon. Mais parmi ces jeunes gens, les plus favorisés de la fortune ne parvinrent qu'aux grades de capitaine et de lieutenant-colonel.

Dans d'autres carrières, je trouve :

En 1691, noble *Louis-Hilaire Fremyn*, conseiller du roi.

En 1693 *Pierre Petit*, directeur des hôpitaux de Sa Majesté.

En 1695, *Edme Gromand*, chirurgien-major de la ville de Namur.

Même année, *Jean Hauberat*, inspecteur des travaux du roi.

En 1696, *Etienne Gromand*, directeur des hôpitaux de Sa Majesté.

En 1747, *Edme Descaves*, commis-général des marchands de bois. Cette place passe, vers 1780, dans la famille Pouy, qui l'a occupée jusqu'à nos jours. Les trois MM. *Pouy*, frères de Mlle Edmée, la restauratrice de notre église, sont restés célibataires, et deux d'entr'eux se sont succédés en qualité de maires, de 1815 à 1830.

Sur la fin de l'ancien régime, le Mont a servi de retraite à deux hommes de bien, dont la mémoire est restée chère aux habitants, savoir : M. *Ambroise Falconnet*, avocat au parlement de Paris ; et M. *Augustin Faton*, avocat au parlement de Besançon, lieutenant criminel au bailliage et siége présidial de Quingey, ancien subdélégué général de la Franche-Comté. Lors du cruel hiver de 89, où la disette d'eau fut absolue, M. Faton fit creuser et réparer, à ses frais, la fontaine du Vivier, à laquelle on donna quelque temps par reconnaissance le nom de Fontaine Faton. En 1790, il consentit à remplir, au Mont, la modeste fonction de juge de paix.

Ambroise Falconnet s'est fait connaître au barreau par des Mémoires et des plaidoyers remarquables et dans le monde littéraire, par une suite d'écrits dont on peut voir la liste dans le supplément de la *Biographie universelle*, t. 63, p. 510. Les principaux sont : *Œuvres choisies de Lemaistre*, 1806, in-4°.—*Le Barreau français moderne*, 1807, 2 vol. in-4°. — *Essai sur le barreau grec, romain et français*, 1773, in-8°. — *Lettre à Louis* XVIII, *sur la vente des biens nationaux*. Ce dernier ouvrage excita beaucoup de réclamations ; le gouvernement se crut même obligé de sévir contre l'auteur, et il fut incarcéré pendant quelques jours. Il fut aussi mis en jugement avec J.-B. Dard, pour une brochure où il soutenait la nécessité d'accorder aux émigrés une in-

demnité pour leurs biens vendus ; cet écrit courageux a été le premier publié sur cette proposition. Ils furent tous deux acquittés par arrêt de la cour royale de Paris, le 21 août 1814. M. Falconnet est mort à Paris en avril 1817, âgé de 75 ans.

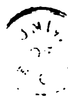
Le Mont revendique encore une des gloires du barreau français; M. *L. F. Bonnet*, à qui un ancien curé du lieu donna les premières leçons de latin. Après de brillantes études, il se présenta au stage au commencement de mai 1783. Le barreau du parlement de Paris jetait alors un vif éclat : Elie de Beaumont, Tronchet, Ferey, Poirier, se plaçaient au premier rang des avocats consultants; puis à la tête des avocats plaidants, Gerbier, que ses contemporains appelaient le *prince des orateurs*, Target, Martineau, Treilhard, Camus, Hardoin, de Bonnières et Delamalle. En 1786, M. Bonnet, encore stagiaire, fut désigné pour faire le discours d'ouverture de la conférence de la bibliothèque. Il choisit pour sujet *les trois âges de l'avocat* et obtint un véritable succès. L'illustre Gerbier remarqua ce talent naissant, le prit sous son patronage, l'encouragea de ses avis, et, dès qu'il fut inscrit au tableau (en 1787), lui adressa diverses causes intéressantes. Son éloquent plaidoyer, dans l'affaire Kornmann, fonda sa réputation; le concours des auditeurs était immense, le prince Henri de Prusse et plusieurs personnages distingués, suivirent toutes les audiences, et le jeune barreau, presque entier, vint applaudir à son triomphe. En 1789, tout le haut banc du barreau étant entré à l'assemblée constituante, M. Bonnet resta désormais en première ligne avec Bellard, son ami intime, Trançon-Ducoudray, Berryer père, Chauveau-Lagarde, Roi, Blacque et Delacroix-Frainville. Le plus beau fleuron de sa couronne est sans contredit la défense du général Moreau en 1804. Son discours, entièrement improvisé et débité sur notes, dura six heures et demie et ne fut interrompu que par un court repos. Dans l'intérêt de son client, dont la gloire excitait la jalousie du nouvel empereur, M. Bonnet se vit obligé de refouler les élans oratoires qui naissaient naturellement d'une si belle cause et de s'emprisonner dans une discussion logique et purement judiciaire. Mais son âme bouillonnait et il ne put retenir une sublime réplique que s'attira le procureur-général par interruption imprudente. On sait que, grâce au courage du défenseur et des juges, Moreau sauva sa tête et fut seulement exilé hors de l'Europe. M. Bonnet et son confrère, M. Bellard, qui avait concouru à la rédaction d'un Mémoire en faveur du général, un instant sur le point d'être arrêtés, en furent quittes pour une verte semonce de la part de Napoléon. En 1814, l'empereur de Russie,

pendant son séjour à Paris, fit demander à M. Bonnet, son plaidoyer et lui écrivit une lettre très-flatteuse. Sous la Restauration, M. Bonnet fut chargé d'office de la défense de Louvel, l'assassin du duc de Berry, et la dernière cause importante qu'il plaida, fut celle de la veuve Fourmentin et autres, héritiers du sieur Gorlay. Il devint successivement bâtonnier de son ordre, membre de la chambre des députés et conseiller à la cour de cassation. Ce fut en 1826 qu'il entra dans la magistrature, après avoir été quarante ans l'ornement du barreau par ses lumières et ses vertus. Loin de rougir de l'humble condition de ses parents du côté paternel, il se plaisait à s'entourer d'eux et à les accueillir avec la plus touchante bienveillance pendant les vacances qu'il venait passer habituellement à sa maison de campagne de Sommeville près Auxerre. Il aima toujours beaucoup les habitants du Mont et leur en donna des preuves lors du terrible incendie de 1818, car il s'employa si activement en leur faveur, que les secours obtenus par son crédit de la munificence des Bourbons, réparèrent le désastre et même surabondamment pour quelques-uns. M. Bonnet est mort sur la fin de 1839, et les pauvres du Mont ne furent point oubliés sur son testament. Il a laissé deux volumes de plaidoyers et de mémoires qui se lisent avec infiniment d'intérêt.

On me permettra d'ajouter qu'un de nos plus habiles dessinateurs, *Gavarni*, est aussi d'origine Montoise (son nom de famille est Chevalier); et que le meilleur ouvrage de philologie qui ait paru depuis quelques années, le *Traité des synonymes français* est dû à la plume d'un Montois, *M. Benjamin Lafaye*, ex professeur de philosophie au collége de Marseille, maintenant professeur à la faculté d'Aix.

Labbé CORNAT.





Année 1850.

Ann

VF

F^ois Vach

Lith. Perriquet

TOUR DE SAINT-GERMAIN D'AUXERRE.

Description archéologique et comparaison avec la tour de Saint-Eusèbe de la même ville.

De tous les clochers qui, pendant le moyen âge, ornèrent la cité d'Auxerre, de toutes ces flèches aigües, qui levaient fièrement leurs sommets élancés et qu'on apercevait au loin comme autant de gigantesques pyramides dont les pointes hardies s'émoussaient dans les airs, il ne nous en reste plus que deux : le premier dépend de l'église de Saint-Eusèbe, et le second, aujourd'hui isolé, faisait anciennement partie de la façade de l'église de Saint-Germain.

Ce sont là deux précieux restes que le temps et le vandalisme ont épargnés et qui font maintenant l'ornement de notre cité. Ce sont là deux monuments que la ville d'Auxerre doit être fière de posséder encore ; deux pages d'histoire dont l'éloquence et le témoignage nous sont un sûr garant de l'état de l'architecture nationale pendant le XIIe siècle ; deux documents historiques aussi précieux que nos savants manuscrits et qui méritent à plusieurs titres notre respect et notre admiration.

La tour de Saint-Germain, par ses dimensions, l'emporte sur celle de Saint-Eusèbe. Quant aux proportions et à l'heureuse harmonie de l'ensemble, il serait difficile de donner la préférence à l'une au détriment de l'autre ; toutes deux ont des beautés qui leur sont propres ; toutes deux ont un mérite incontestable : celle-ci est légère et gracieuse, celle-là est mâle et sévère. Sous le rapport de leur style et de leur construction matérielle, elles offrent un très-grand intérêt ; mais cet intérêt s'agrandit encore lorsque nous envisageons l'époque de leur construction, et que nous nous reportons au XIIe siècle, dont les monuments sont si rares aujourd'hui.

Nous avons déjà donné quelques pages sur la tour de Saint-Eusèbe ; nous allons, dans cette notice, tâcher de soulever, pour celle de Saint-Germain, le voile qui en cache encore l'origine, et ajouter, s'il nous est possible, une donnée de plus pour la solution du problème, encore obscur, de l'histoire des monuments de *transition*.

Ensemble de la tour actuelle.

L'ancienne façade ouest de l'oratoire de Saint-Maurice (1) se composait d'un pignon à fronton triangulaire flanqué de deux tours. En avant de cet ensemble se trouvait un péristyle dont la face était ornée de trois petites pointes de pignon qui masquaient le soubassement des tours et l'entrée de la nef centrale. Toutes ces constructions ont disparu depuis trente ans environ, à l'exception de la tour du sud. C'est elle que nous venons spécialement étudier.

Les styles nettement caractérisés de cette façade se divisaient en quatre époques. La tour, au nord, d'aspect roman et de forme quadrangulaire, élevée de deux étages au-dessus du pignon du porche, et ornée de fenêtres à plein cintre sans archivolte, pouvait appartenir à la seconde moitié du XIe siècle. La façade du porche, avec ses colonnes et ses colonnettes romanes, ses niches, et la figure du Christ bénissant, représenté au cintre, entouré d'une gloire elliptique et accompagné des symboles des quatre Évangélistes, remontait aux premières années du XIIe siècle. La tour qui nous reste doit dater, ainsi que nous le verrons plus loin, de 1135 à 1140. Enfin, le pignon de la nef qui reliait les deux tours, avec ses fenêtres ogivales ornées de colonettes, ses trèfles à jour inscrits dans des cercles, était de style dit *à lancettes*, des premières années du XIIIe siècle.

Aujourd'hui que toutes les constructions qui entouraient la tour actuelle ont disparu, maintenant que l'édifice est complètement dégagé sur toutes ses faces, on peut en embrasser toute l'étendue et juger d'un seul coup-d'œil de la beauté de son ensemble.

Arrivé à cent mètres environ de distance de la façade, le spectateur s'arrête, émerveillé, devant cette noble composition ; là il ne demande plus à avancer ni à reculer ; il contemple, l'esprit satisfait et avec délices, cette grande et sévère architecture ; c'est de là qu'on en peut admirer, de la manière la plus saisissante, la structure mâle et fière, l'aspect imposant, les proportions justes et harmonieuses ; la physionomie calme et sévère ; les profils largement dessinés ; les fenêtres élancées ; la vigueur de l'appareil et la robuste constitution qui lui a permis de braver sept siècles et de conserver intacte sa force primitive.

On aperçoit d'abord, une base large, quoique élancée, et sans autres ornements que des piliers qui en flanquent les angles et qui lui donnent un air de solidité parfaitement en rapport avec les proportions, de

(1) Voir la vue générale de cette façade, dans l'Annuaire de l'Yonne, année 1841.

telle sorte qu'elle ne paraît ni trop massive, ni trop frêle, pour supporter le poids des parties supérieures. C'est là l'heureux résultat de proportions justes et artistement combinées. A partir de ce soubassement, jusqu'à la flèche, la tour est divisée en trois étages, par autant de cordons. Le premier étage est orné de deux arcades simulées dont les archivoltes, semi-circulaires, reposent sur une imposte portée par des colonnettes; le deuxième étage est percé de deux belles fenêtres jumelles, terminées aussi en plein cintre; les jambages en sont décorés de chambranles sur lesquels on a réservé de grosses têtes de clous. Dans ces deux étages, les piliers diminuent graduellement de largeur et de saillie, et se terminent un peu au-dessous du troisième cordon. Cette dégradation, dans la force des piliers, ajoute encore au bel effet des proportions, et cette heureuse disposition a d'autant plus de grâce qu'elle est rationnelle, et qu'elle rend, pour ainsi dire, chaque étage de plus en plus léger.

Jusques-là, la tour est de forme quadrangulaire. Ce n'est qu'au troisième et dernier étage qu'on lui a substitué la forme octogone; ici, on ne voit plus qu'une seule fenêtre au centre, terminée circulairement, mais à chaque angle, pour cacher la soudure de l'octogone sur le carré, se dessine un élégant clocheton à base rectangulaire, surmonté d'une petite pyramide et orné de deux arcades feintes semi-circulaires et séparées par des colonnettes. C'est dans ce dernier étage que l'artiste a déployé toute la vigueur de son génie, qu'il a joint l'utile à l'agréable, la force à la grâce et à la légèreté.

La tour est terminée par un majestueux entablement; un gros tore forme ce qu'on appelle, en architecture grecque, l'architrave; la frise présente ensuite, sur chaque face, six canaux creusés dans l'épaisseur du mur et arrondis par le haut; enfin, la corniche proprement dite est composée de vigoureuses moulures qui sont en parfaite harmonie avec les caractères de l'édifice.

La flèche est plantée sur cet entablement, et semble ne former que le prolongement de la tour, tant on a su habilement diminuer peu à peu la largeur de chaque étage par des retraites extérieures, de telle sorte qu'on dirait presque que la tour, elle-même, est pyramidale. On a disposé, au pied des quatre faces principales de cette flèche, quatre frontons triangulaires qui, tout en ayant l'air de lui servir de contreforts à la base, sont d'un heureux effet comme motif de décoration.

Telles sont, en résumé, les belles dispositions de ce monument, chef-d'œuvre produit et élevé par des moines du XIIe siècle, qui, on doit le dire, connaissaient parfaitement les principes de l'architecture romane, arrivée à sa plus haute perfection.

Les masses principales de cet édifice ont été combinées d'une manière simple et avec une seule ouverture de compas ; la base de la tour, prise comme mesure, et portée quatre fois verticalement, a déterminé la hauteur de la tour ; cette hauteur se trouve divisée, par moitié, par le cordon qui sépare le soubassement du premier étage ; et la flèche a en hauteur également deux fois la largeur de la base ; de sorte que les trois principales divisions sont égales : le soubassement, les trois étages réunis et la flèche.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA TOUR.

Pour avoir une plus juste idée de la construction, il ne suffit pas de la voir d'ensemble, il faudrait encore la visiter jusque dans ses moindres détails, pour connaître toutes les richesses de l'art que possédaient déjà les constructeurs de cette époque. La place nous manque ici pour tout dire, passons donc rapidement sur les détails (1).

EXTÉRIEUR.

Soubassement. — Le soubassement est flanqué, aux quatre angles, de deux piliers buttants sur chaque face, inégalement saillants ; ceux qui le sont le plus, diminuent leur saillie à 8m 80 de hauteur, pour la rendre égale à celle des autres ; à cette hauteur, les piliers adjacents d'un même angle se réunissent, deux à deux, par une trompe triangulaire, de manière à ne plus former qu'une seule masse saillante sur les faces de la tour, et, à peu de distance au-dessous du couronnement du soubassement, ces piliers reprennent chacun leur position respective. Les parties carrées qu'ils abandonnent, formant des angles rentrants, sont couverts par deux plans inclinés. Cette disposition des contre-forts est assez rare, elle est très-singulière et ne peut s'expliquer qu'en admettant que le *maître des œuvres*, voulant maintenir la poussée d'une voûte en arc de cloître qui, à l'intérieur, se trouve à cette hauteur, aura ainsi réuni ces contre-forts, deux à deux, pour leur donner plus de résistance.

Les murs et les piliers n'ont pour base qu'un simple socle dont la saillie se raccorde avec les faces par un plan incliné.

Aux deux tiers du soubassement, on a placé, sur une même assise, quatre pierres sculptées, pl. 2, fig. 1, 2, 3 et 4 : la première, au nord, est décorée de rubans très-bizarrement nattés, l'autre représente une espèce de feuillage, la troisième est encore ornée de rubans nattés, la

(1) Voir la description plus détaillée de cette tour dans le Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, vol. II, p. 275 à 309.

quatrième l'est, comme la seconde, d'une espèce de feuillage avec une sorte de chimère. Ces quatre pierres, évidemment, ne sont pas de la même époque que la construction de la tour; elles paraissent provenir d'une démolition qui aura eu lieu lors de cette construction, et cependant leurs caractères indiquent qu'elles doivent être du XIe siècle environ. Les rubans des nattes ont chacun un enlacement et un profil différents.

On remarque que les feuilles des extrémités des branchages figurés sur ces pierres sont toutes trilobées. Pl. 2, fig. 2 et 4.

Le soubassement est séparé du premier étage par un cordon formé d'un boudin encadré par deux filets; deux cymaises forment le raccordement de ces filets avec les parements des murs et de la base du premier étage.

Premier étage.

Sur chacune des trois faces nord, Est et sud, il y a, ainsi que nous l'avons dit plus haut, deux fenêtres simulées, accompagnées de chaque côté d'une colonnette entièrement logée dans l'épaisseur du mur, afin que, comme nous l'avons déjà fait remarquer pour la tour de Saint-Eusèbe, leurs socles et leurs tailloirs soient exactement placés dans l'alignement des murs, et que les impostes qui couronnent les tailloirs, puissent être aussi saillantes sur le parement des murs que sur les tailloirs des chapiteaux. Les bases des colonnes sont lourdes et massives, formées de gros boudins mal profilés. Les chapiteaux sont plus gracieux que ces bases; les corbeilles sont ornées d'un ou de deux rangs de crosses semblables à celles de la tour de Saint-Eusèbe. Les impostes ont aussi le même profil que dans ce dernier monument : la cymaise habituelle, son filet oblique et le listel. Quant à l'archivolte, elle est plus simple ici qu'à Saint-Eusèbe, n'étant formée que d'un simple boudin détaché du plein du mur et du tableau ou douelle par un cavet.

Le trumeau qui sépare les deux fenêtres est recreusé d'un canal semi-circulaire avec un filet de chaque côté, aussi pris dans l'épaisseur du mur.

Sur la façade Est, on a pratiqué trois arcades simulées au lieu de deux; ces ouvertures sont séparées entre elles par des pilastres ornés de canelures, et dont les bases et les chapiteaux sont semblables à ceux des autres faces, les impostes et les archivoltes ont également le même profil.

Deuxième étage.

Dans cet étage, les irrégularités des contre-forts ont disparu, à l'aide de retraites opérées au-dessus du premier cordon.

La régularité la plus complète règne sur toutes les faces, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Les huit fenêtres percées dans les quatre façades sont égales, tant en largeur qu'en hauteur, et ont toutes les mêmes ornements. L'étage commençant aussi par un socle appuyé sur le cordon, les jambages de ces baies reposent immédiatement sur ce socle. De petits parpaings en pierre y sont élevés à hauteur d'appui, dans l'alignement du parement intérieur.

Les chambranles, pl. 2, fig. 6, qui encadrent ces baies avec tant d'effet ne sont formés que d'un simple redent sur le parement extérieur disposition que nous avons déjà rencontrée à Saint-Eusèbe; seulement, dans ce dernier monument, les redents sont destinés à loger des colonnettes, tandis qu'à Saint-Germain ils sont complètement vides. Mais sur le premier angle extérieur on a dégagé du plein du mur un gros boudin ou tore; au deuxième angle, celui du tableau des baies, au lieu d'un boudin on a pratiqué un large cavet ayant un cinquième de circonférence.

Sur le cavet, on a réservé avec de fortes saillies des têtes de clous, qui, malgré leur irrégularité, produisent d'un peu loin un excellent effet.

Au-dessus de chacune des fenêtres, on a construit un cintre saillant sur le mur, profilé d'un listel et d'un cavet. Le cavet est orné de feuilles rondes entablées.

Cet étage repose sur un cordon formé d'une doucine ou cymaise se raccordant avec la courbure d'une espèce de gros tore. Pl. 2, fig. 9.

Troisième étage.

Dans cet étage, les murs de la tour ont passé de la forme carrée à la forme octogone; les piliers des angles ont disparu et ont été remplacés par quatre clochetons carrés, décorés sur deux faces de trois colonnettes engagées, qui reçoivent la retombée de deux cintres semicirculaires. Les pyramides, qui terminent les clochetons, ont leurs faces convexes et découpées en écailles de poissons. Les angles de ces pyramides sont profilés de boudins, qui, en haut, sont couronnés par un fleuron.

Entablement.

L'entablement est ce qu'on appelle complet, c'est-à-dire qu'il se compose d'une architrave, d'une frise et d'une corniche, l'architrave n'est indiquée que par un simple boudin; la corniche, pl. 2, fig. 7, est profilée de deux boudins séparés par un filet et un cavet; le boudin supérieur est plus gros que celui du bas, et porte immédiatement

sur le filet qui couronne le cavet. Sur chacune des huit faces de l'octogone, on a recreusé, dans la longueur de la frise, six canaux cintrés par le haut.

Flèche.

La flèche n'est décorée sur aucune de ses faces, sinon qu'au pied des quatre côtés principaux, on a placé des frontons triangulaires dont les côtés rampants portent un cordon composé d'un listel, d'un cavet et d'un petit tore. Le sommet de ces frontons est terminé par un fleuron à quatre feuilles cantonées. Au centre des tympans, on a évidé un quatre-feuilles fleuronné à chacune de ses pointes intérieures.

Les huit angles de la flèche portent des boudins qui, au sommet, se réunissent en faisceau; ils sont renflés, dans le haut, par un autre boudin placé horizontalement comme une annelure. C'est au-dessus de ce boudin horizontal que s'élève l'amortissement de la flèche; le pourtour de cet amortissement affecte aussi la forme octogone.

Les pans de la flèche ne sont point parfaitement *plans*, c'est-à-dire qu'ils ont, vers le milieu de leur hauteur, un renflement extérieur assez sensible.

Intérieur de la tour.

A l'intérieur comme à l'extérieur, la forme de la tour est carrée depuis la base jusqu'au troisième étage, qui est octogone; cet intérieur est divisé aujourd'hui par un premier plancher en bois placé à 3m 80 au-dessus du socle extérieur, et par trois autres planchers aussi en bois, établis au niveau des cordons des trois étages. Entre le premier et le deuxième plancher se trouve la voûte octogone en arc de cloître dont nous avons déjà parlé; cette voûte porte sur un cordon formé d'un cavet et d'un filet, et élevé de 8m60 au-dessus du socle. La naissance des trompes qui supportent les pieds-droits de la voûte dans les angles de la tour, est à 2 mètres au-dessous de ce cordon.

On monte dans la tour par un escalier en pierre, placé dans les contreforts de l'angle nord-ouest, pl. 2, fig. 10. Cet escalier ne commence qu'à partir du plancher, à 3m80 au-dessus du sol, et, après avoir fait plusieurs évolutions sur lui-même, il s'enfonce dans le pilier nord pour sortir du mur à peu près au milieu de la largeur de la tour, sur le plancher en bois qui se trouve au niveau du premier cordon; de sorte qu'il ne partait pas du carrelage de la tour, et qu'il ne donnait point accès sur l'extrados de la voûte en moellons.

Les planchers en bois se composaient de poutrelles placées le long des murs et portées par des corbeaux en pierre scellés dans la maçonnerie.

Chaque intervalle de planchers était éclairé par de petites fenêtres longues et largement évasées à l'intérieur. Au troisième étage, la forme octogone se trouve rachetée par des trompes établies dans les angles du carré et formées chacune d'un arc de cercle.

Au-dessus de chacune de ces trompes a été pratiquée, dans toute l'épaisseur du mur, une ouverture terminée circulairement en haut.

La flèche conserve, à l'intérieur, sa forme octogone ; elle fait une retraite au niveau de l'entablement ; les parements s'élèvent verticalement, jusqu'à ce que l'épaisseur du pan de mur se trouve réduite à $0^{m},25$.

Proportions.

Nous avons soigneusement mesuré toutes les parties de la tour, et nous en avons dressé un tableau de proportions (1) qui nous a donné, en le comparant aux dimensions de la tour de Saint-Eusèbe, les conclusions suivantes : c'est qu'à Saint-Eusèbe les baies du dernier étage n'ont, en hauteur totale, que deux fois et demie leur largeur, tandis qu'à Saint-Germain, cette hauteur est de trois fois la largeur ; pour l'étage au-dessous, la largeur des baies est, dans chacun de ces deux édifices, le tiers de la hauteur comprise entre l'appui et la naissance des cintres.

Dans l'un et l'autre monument, c'est l'avant-dernier étage qui est le plus élancé et le plus décoré. On voit, en outre, qu'à Saint-Germain, les proportions pour les baies sont aussi élancées qu'à Saint-Eusèbe, lorsque le style de ce dernier est ogival, et elles le sont même plus pour le dernier étage où les baies sont en plein-cintre.

En résumé, on remarque dans la tour de Saint-Germain des proportions généralement plus élancées que dans celle de Saint-Eusèbe, car la flèche même de ce premier monument, tout en étant moins élevée que l'autre, par rapport à la hauteur totale, n'en conserve pas moins les mêmes proportions que celle de ce dernier édifice, relativement aux largeurs des bases.

Les parements sont construits, tant en dehors qu'en dedans, en pierre de taille, sauf une partie de ceux de l'intérieur qui, depuis le sol jusques et y compris le premier étage, sont en moellons échantillonnés.

La voûte en arc de cloître, qui couvre le soubassement, est faite en moellons. Les trompes des angles sont en pierre de taille et d'une

(1) Voir le Bulletin précité, p. 289 et 290, vol. II.

belle exécution. Le centre de cette voûte a disparu sur un rayon de 1m,50 à 2 mètres, et le reste est très-bien conservé.

Nous ferons encore, à l'occasion des ouvertures, la même remarque que pour la tour de Saint-Eusèbe (1), sur la disposition de l'ornementation des fenêtres. Il n'y a que les arcades simulées du premier étage qui aient des colonnettes, et ces colonnettes sont exactement placées comme à Saint-Eusèbe, c'est-à-dire dans l'épaisseur du mur ; leur socle et le carré du tailloir sont dans l'alignement du parement du mur, de sorte que l'imposte ou couronnement des chapitaux se prolonge de chaque côté des fenêtres, dans toute la largeur du mur. Au deuxième étage et au troisième, il n'y a pas de colonnettes aux baies; mais les gros tores qui en tiennent lieu et qui forment chambranle, sont aussi pris en arrière-corps du parement extérieur. Nous avons constamment observé une disposition semblable dans toutes les fenêtres des monuments romans de transition de notre département.

Un autre mode d'exécution, commun avec Saint-Eusèbe, c'est la coupe des voussoirs des cintres. L'irrégularité qui existe dans l'appareil des claveaux, est un fait commun à tous les monuments du XIIe et même du XIIIe siècle; il est presque impossible de rencontrer deux têtes de voussoirs de même largeur.

On remarque qu'à chaque baie il y a toujours deux cintres l'un au-dessus de l'autre ; le premier de ces cintres est composé de sept ou huit claveaux formant épaisseur de mur, et le deuxième en compte dix ou onze ; ces derniers n'ont pas le même appareil à l'intérieur qu'à l'extérieur, ce qui prouve qu'ils ne traversent pas le mur.

Les deux rangs de voussoirs qui composent les cintres des fenêtres, font ensemble la largeur du chambranle; mais, au deuxième étage, on a encore placé, à l'extérieur, un cintre indépendant de ce chambranle et en saillie sur le parement du mur. Une disposition semblable se retrouve aux trois derniers étages de la tour Saint-Eusèbe. Cette manière de protéger les ouvertures, par un arc isolé, a été l'un des plus beaux éléments, l'un des plus savants principes de l'architecture du XIIIe siècle. On l'a employé pour reporter toute la charge supérieure sur des points d'appui communs, de sorte que les cintres des ouvertures n'ayant plus à résister à la charge des constructions supérieures, ont pu être établis avec très-peu d'épaisseur. C'est ce qui a conduit les grands artistes de ce temps à faire des fenêtres si gigantesques, percées dans des murs si minces, qu'on éprouve la crainte de les voir tomber d'un moment à l'autre; et cependant, il y a six siècles qu'ils résistent à toutes les intempéries. Nous avons un bel exemple de cette disposition dans la partie orientale de notre cathédrale, et, certes, ce n'est

point là le seul caractère que l'architecture du XIIIe siècle ait emprunté à celle du XIIe.

A l'époque où l'on construisit la tour de Saint-Germain, l'art de l'architecture était déjà arrivé à un haut degré de perfectionnement; nous y voyons même, comme principe de construction, plus de hardiesse, plus de génie qu'à Saint-Eusèbe. Nous avons déjà remarqué les quatre belles trompes qui portent la moitié de la voûte du soubassement, nous en retrouvons quatre autres qui portent la moitié des murs du troisième étage et la moitié de la flèche. Mais ces dernières ne sont plus faites comme les premières; celles de la voûte ont pour principe générateur la forme sphérique, et celles du troisième étage sont simplement composées d'un arc de cercle posé dans l'angle, et bandé contre les murs, avec chanfrein rabattu sur l'angle extérieur. Une pierre plate, appuyée sur les murs, est placée entre le cintre et le sommet de l'angle.

On a dit que, jusqu'à la seconde moitié du XIIe siècle, les architectes avaient éprouvé de grandes difficultés pour passer de la forme carrée à la forme octogone; l'architecte de Saint-Germain, avec une science que nous devons lui reconnaître, a su surmonter habilement tous les obstacles. D'abord, d'une part, il a eu soin de monter ses contre-forts à l'extérieur jusqu'au niveau des arcs bandés dans les angles pour en maintenir la poussée; et ensuite, afin de reporter la charge des nouveaux pans de mur sur ceux du deuxième étage, il a pratiqué une ouverture à plein cintre au-dessus de chacun de ces arcs; les ouvertures qui sont faites dans toute l'épaisseur du mur, ont donc l'avantage de détruire la pression qui se serait fait sentir sur le milieu de l'arc de la trompe et de reporter cette pression sur les côtés.

A Saint-Eusèbe, c'est bien la même idée qui a présidé à la transformation de la forme de la tour; les nouveaux pans de mur sont également portés par des trompes, et des ouvertures ont été pratiquées au-dessus pour les soulager; mais on dirait que l'architecte a hésité; qu'il doutait de la science, que cette combinaison ne lui inspirait pas toute la confiance désirable; de sorte qu'il a préféré réduire la largeur des nouveaux pans et regagner la différence pour la flèche seulement, à faire immédiatement son octogone régulier, bien que, cependant, la charge supérieure dût être bien moins considérable qu'à Saint-Germain, et que la tour, elle-même, fût aussi moins large; il n'a donc été ni si hardi, ni si élégant, quoique se servant du même moyen.

Les faces de la flèche sont renflées, dans leur milieu, d'environ 0m,25 à 0m,30. M. Inkersley, savant archéologue anglais qui a visité

une très-grande quantité de monuments du moyen âge, de France, d'Italie et d'Angleterre, nous a cité ce renflement comme un fait exceptionnel qu'il n'avait, disait-il, encore rencontré nulle part. Nous avons porté toute notre attention sur cette particularité, afin de savoir si quelquefois elle ne serait pas due à quelque accident arrivé pendant ou après l'exécution, à un affaissement ou à une erreur involontaire des constructeurs.

Après avoir attentivement examiné les petites pyramides des clochetons, nous avons reconnu que leurs faces avaient également une légère courbure convexe, et, qu'en conséquence, le *maître d'œuvre* avait dû, nécessairement, donner des ordres pour que toutes les flèches, les petites et la grande, fussent courbées.

DISCUSSION ARCHÉOLOGIQUE.

La tour de Saint-Germain est certainement, comme construction, l'une des plus belles de notre département; elle est aussi l'une des plus intéressantes comme sujet d'étude historique et archéologique. certains caractères qui lui sont propres en font un monument rare et bien digne de fixer l'attention des antiquaires.

Après avoir esquissé, ainsi que nous venons de le faire, ses principaux caractères, il faudrait pouvoir y ajouter, ce qui manque aussi à beaucoup de monuments, une date authentique, car c'est là le *nec plus ultra* des monographies. Une date écrite, seule, vaut presque autant que toute la description.

A défaut de renseignements précis, nous allons faire tout ce qui dépendra de nous pour pouvoir lui assigner une époque aussi exacte que possible, et, à cet effet, nous allons procéder par voie d'analogie et par induction.

Parmi les constructions du moyen âge, on distingue trois espèces principales, qui différaient essentiellement dans la manière de faire les ouvertures. Pour l'une, toutes les fenêtres étaient terminées en plein cintre; dans l'autre, elles l'étaient toutes en ogives, et dans la troisième, l'ogive et le plein cintre y régnaient simultanément.

La première de ces formes a été désignée sous le nom de *style roman*;

la deuxième, sous celui de *style ogival*, et l'autre, qui régna entre ces deux caractères, a été appelée *style de transition*.

Les monuments à plein cintre n'ont pu être étudiés jusqu'à présent avec des résultats aussi satisfaisants que les monuments à ogive. On sait bien que leur existence a été de longue durée, et que ce n'est qu'avec les premières années du XIIe siècle que l'ogive a commencé à s'introduire dans la forme des fenêtres ; mais si cette dernière, une fois connue, eût été constamment employée, le problème serait beaucoup moins compliqué, car on n'aurait point à constater que, de deux monuments exactement de la même époque, l'un était entièrement plein cintre et l'autre mi-parti ogival.

Il a donc fallu étudier le plein cintre, non plus seulement dans sa forme, puisqu'elle est la même partout, mais bien dans ses caractères, dans sa physionomie et les éléments de sa décoration. Il a fallu arriver à pouvoir dire : voici deux fenêtres terminées chacune par un demi-cercle, mais celle-là, par exemple, est du XIe siècle, et celle-ci du XIIe. Ce n'est donc que par les moulures, par les proportions, par le travail lui-même, par l'ensemble de toutes ses parties, que l'œil exercé de l'archéologue, après avoir maintes fois vérifié que certains caractères des monuments appartiennent à telle époque, tandis que d'autres caractères représentent une autre date, a pu, à simple inspection, reconnaître ces différences; ce sont des principes qui s'apprennent assez difficilement par les descriptions, ils existent plutôt dans le sentiment, lorsqu'on s'est livré à ces sortes d'études.

La question est ainsi posée pour Saint-Germain. A quelle époque ce beau monument, dont toutes les fenêtres sont terminées par un plein cintre, a-t-il dû être élevé ?

Le savant auteur de la notice sur Saint-Germain, publiée dans l'Annuaire 1841, dit que « l'anglais Hope, dans son *Histoire de l'Archi-*
» *tecture*, le range parmi les monuments du style *Lombard*, impropre-
» ment appelé *Saxon* ou *Normand*, qui furent élevés en grand nombre
» dans les IXe, X^e^ et XIe siècle. »

Nous ne pensons point, nous, que cette flèche, à la pointe hardie, aux proportions sveltes, à la sculpture avancée, ait pu être élevée pendant le XIe siècle; nous croyons qu'elle est, au contraire, de la première moitié du XIIe, au moins, de 1130 à 1140 environ.

On voit, dans les archives de la préfecture (1), qu'en 1160 on venait de rebâtir le grand dortoir de l'abbaye de Saint-Germain, ainsi que

(1) Notice sur Saint-Germain, par M. Leclerc, Annuaire de l'Yonne 1841.

les salles du Chapitre; il paraîtrait même qu'à cette époque on avait relevé toutes les fortifications, et qu'on avait entouré le monastère de murailles garnies de tours.

Certainement, nous ne pouvons point déduire de là que la tour actuelle est une de celles qui furent élevées avec les murs d'enceinte, ni même qu'elle ait été construite précisément à cette époque; cependant, comme la délicatesse de son architecture révèle à peu près cette date, nous sommes amené à en conclure qu'elle n'a pas dû être faite beaucoup avant le grand dortoir et les fortifications, et que ce n'est probablement qu'après son achèvement vers 1140 environ qu'on aura commencé ces dernières constructions; c'est-à-dire qu'alors elle serait contemporaine de la tour de Saint-Eusèbe.

Mais pour comprendre facilement comment il se fait que, tandis qu'au petit monastère de Saint-Eusèbe on érigeait un monument de transition à plein cintre mi-parti d'ogive, on en édifiait un autre en même temps à Saint-Germain, également de transition où le plein cintre régnait encore seul, il faut se reporter à l'histoire du temps et à celle des deux abbayes.

Nous avons déjà fixé, en parlant de la tour de Saint-Eusèbe, l'époque durant laquelle la transition a régné, et nous avons posé en thèse générale que les monuments d'alors étaient le plus souvent mi-partis d'ogive et de plein cintre, mais que cette loi générale subissait quelques exceptions et qu'on pouvait rencontrer des monuments élevés pendant la transition où l'on ne trouvait que des ogives, et d'autres où le plein cintre régnait exclusivement jusques dans les voûtes. Dans le premier cas, les ogives ont tous les caractères du plein cintre et sont accompagnées des mêmes ornements; dans le second cas, le style semi-circulaire est si svelte et si élancé, qu'il ne lui manque, pour être ogival, que le changement des cintres des fenêtres. Dans ces espèces d'édifices, il suffirait de faire ce simple changement pour qu'ils fussent identiquement de même nature que les autres, tout le surplus étant construit exactement d'après le style ogival.

La manière de terminer les ouvertures est un des principaux caractères, et certainement un des plus apparents, au premier aspect, de ceux qui doivent guider l'œil de l'archéologue pour classer chronologiquement les monuments; mais il n'est pas le seul, et il en peut exister d'autres qui n'en n'ont pas moins de valeur et qui peuvent même l'annuler. Ce sont particulièrement les proportions, les moulures, le fini du travail. Et, par exemple, dans les deux monuments que nous comparons, en examinant attentivement les proportions des ouvertures, n'avons-nous pas trouvé des rapports identiques entre la largeur

et la hauteur des fenêtres? et les chambranles de l'un ne sont-ils pas la reproduction sinon exacte, du moins très-rapprochée des archivoltes de l'autre? Il ne manque donc, à ces deux monuments, qu'une seule chose pour qu'à la première inspection on puisse les classer du même jour; il suffirait de faire, ainsi que nous venons de le dire, tout ogival ou tout plein cintre, dans l'un comme dans l'autre.

Mais pourquoi, puisqu'on reconnaît qu'ils sont de la même époque, constate-t-on cette différence dans ce principal caractère des fenêtres? Par la même raison que de nos jours on voit des architectes qui, reconnaissant la beauté des combinaisons de l'art ogival, construisent des monuments d'après ce style, tandis que d'autres, admirateurs exclusifs de la belle simplicité et de la juste harmonie de l'antiquité, ne veulent, au contraire, que des monuments copiés sur ceux des Grecs ou des Romains; parce qu'au commencement du XIIe siècle, comme aujourd'hui, il y avait deux écoles : l'une qui, n'agissant que d'après les traditions du style roman, s'efforçait à le faire fleurir et à le perfectionner de plus en plus, et l'autre, qui mettait tout son génie à cultiver l'ogive et de l'appliquer dans ses compositions.

Nous allons entrer dans quelques détails sur la formation de ces deux écoles qui ont marché côte à côte, parallèlement pendant une grande partie du XIIe siècle.

Avant l'an 1100, on n'avait point encore élevé, dans nos contrées, un seul monument religieux qui n'eût été dirigé par un moine, un chanoine ou tout autre ecclésiastique; le clergé et les abbayes occupaient toutes les voies de la science, et eux seuls se trouvaient, pour ainsi dire, à la tête de l'enseignement des arts et des belles-lettres. L'architecture était même un des arts les plus vénérés, et les abbés regardaient comme un devoir sacré, la nécessité de prendre la direction des constructions qu'on érigeait dans leurs monastères; ils faisaient de sérieuses études pour acquérir cette science et s'y livraient sans réserve.

Après l'an 1200, au contraire, la majeure partie des architectes sont des laïcs qui, n'appartenant plus à aucun Ordre, se déclarent artistes libres, et font de leur profession leur moyen d'existence.

C'est donc pendant le XIIe siècle que s'est opéré ce grand changements dans les constructeurs, suivi de la fusion de l'art. Les premiers architectes n'ont connu d'abord que le plein cintre; les tendances de leurs successeurs se dirigeaient vers l'ogive; on comprend alors comment, durant cette transition, l'art a tant vacillé.

La société, à cette époque, parcourt une de ces phases où elle tend

à passer, pour ainsi dire, d'un état à un autre ; elle cherche à se créer une autre position ; elle est remuante, elle invente des systèmes ; les esprits fermentent et s'échauffent. La bourgeoisie naissante aspire à détruire la féodalité ; le peuple s'agite et cherche à s'affranchir de l'asservissement, de l'ignorance dans lesquels il a été jusqu'alors ; son intelligence se développe, son esprit travaille, son génie s'exerce, et bientôt il va conquérir sa liberté, son indépendance dans les arts ; il va partager, avec le clergé, le monopole de l'étude, et participer, concurremment avec lui, dans la direction des sciences et des arts.

Cette révolution, qui s'opéra dans la marche de l'esprit humain, eut aussi une très-grande influence sur l'architecture. L'ancien style, perfectionné par les moines, les abbés et les évêques, devait s'éteindre en même temps qu'on cherchait à enlever au clergé une partie de l'autorité dont il jouissait. Dans ces deux classes d'artistes, chacun dut chercher à surpasser ses concurrents ; dès lors, une lutte devint inévitable, et l'émulation, cette mère de la perfection des arts, fit que les deux antagonistes essayèrent de triompher chacun dans une voie différente. Le clergé soutint le vieux plein cintre ; et les laïcs, pensant que la forme nouvellement née, l'ogive, pourrait les conduire plus sûrement à leur but, s'en sont emparés pour chercher à en former un système de construction.

Arrivée à une certaine époque, la victoire devait rester à l'une de ces deux classes d'artistes. Il est prouvé, maintenant, qu'à partir du milieu du XIIIe siècle, les architectes des principales églises furent des laïcs, et la plupart des moines ont alors abandonné la carrière où leurs rivaux l'emportaient et où la mode les suivait.

Telles sont les circonstances au milieu desquelles la forme ogivale naquit, et s'est développée par les mains des nouveaux architectes. Mais, dans les grandes abbayes, les moines n'en cultivèrent pas moins l'art de bâtir, et certainement beaucoup purent avoir encore la direction des édifices que bâtissaient les communautés ; c'est alors qu'ils voulurent lutter avec leurs antagonistes, et leur prouver qu'avec le plein cintre, malgré sa forme lourde comparée à celle de l'ogive, on pouvait très-bien orner, avec élégance même, les monuments où on l'employait. Ils se refusèrent obstinément, aussi longtemps qu'il leur fut possible, à adopter le genre nouveau, et conservèrent avec persistance les vieilles traditions, tandis que les laïcs, au contraire, s'efforcèrent de faire prédominer l'ogive.

De cette lutte est résultée une grande variété dans les plans, dans les modes de construction, et même dans l'ornementation, variété qui,

aujourd'hui, constitue cette grande difficulté qu'on éprouve et qu'on éprouvera longtemps encore, à classer rigoureusement les monuments de cette époque. Ainsi, non-seulement on observe de notables variations dans les styles, des différences très-sensibles dans les formes et les caractères, en passant d'une province dans une autre, mais encore dans une même contrée, dans une même ville : à Auxerre, par exemple, où cette variété a lieu pour Saint-Germain et Saint-Eusèbe.

Les deux écoles, en lutte au XIIe siècle, ont donc laissé, dans ces deux monuments, des traces de leur existence; elles ont travaillé, en même temps chacune de son côté, avec rivalité, émulation, et ont produit deux œuvres qui peuvent être classées parmi les plus beaux monuments de notre cité. Saint-Eusèbe a été produit par l'école des laïcs, Saint-Germain l'a été par celle des moines.

Effectivement, l'abbaye de Saint-Germain, dont les colléges et les études scientifiques eurent tant de célébrité, ne dut pas subir, aussitôt qu'une autre l'influence extérieure, elle n'eut pas besoin d'aller chercher, en dehors de ses murs, un architecte pour bâtir sa tour. Elle a dû persister plus longtemps dans les anciennes traditions; elle a, pour ainsi dire, protesté contre le génie naissant et envahisseur; en bâtissant son clocher sans la participation des laïcs; elle a voulu montrer qu'avec le vieux plein cintre elle pouvait, tout aussi bien qu'avec l'ogive de transition, orner sa tour et lui donner toute la légèreté désirable.

Cependant, nous devons dire que malgré cette noble émulation, malgré les brillants efforts tentés en dernier lieu par le clergé, il n'avait point, en général, à l'époque dont nous parlons, autant d'habileté dans le ciseau que la nouvelle école pour ses sculptures; c'est sans doute une des causes qui en rendirent avares les constructeurs de Saint-Germain, et si l'on en rencontre parfois de jolies dans des monuments bâtis sous la direction des ecclésiastiques, comme, par exemple, à la galerie de l'ancien évêché d'Auxerre, ce ne sont là que des exceptions assez rares. Saint-Germain n'a pu atteindre, pour ses chapiteaux, autant de délicatesse que Saint-Eusèbe; car, bien que dans ce dernier la sculpture soit encore rude et grossière, elle a pourtant plus de relief, plus de mouvement, plus de fini que celle de Saint-Germain; et si, dans l'un et dans l'autre nous avons remarqué des traits de ressemblance, c'est que les laïcs n'avaient encore que très-légèrement modifié les caractères romans dont ils s'étaient d'abord emparés, et qu'ils ne les perfectionnèrent que par la suite; et l'on comprendra aisément que les moines ne purent lutter en progrès avec leur concurrents, attendu que ces derniers faisaient de l'architecture leur état exclusif, passant d'un

monument à un autre, tandis que ceux-là ne travaillaient d'ordinaire qu'aux édifices érigés dans leur communauté.

Voyons, maintenant, si les faits établis, après de longues recherches, par la science archéologique, sont vrais; assurons-nous si le principe posé est exact, si ce sont bien réellement les moines qui conservèrent les traditions du plein cintre, en même temps que les laïcs développaient les éléments de l'ogive, et pour cela recourons à l'histoire des deux monastères.

En 995, les moines de Saint-Germain reçurent de Hugues Capet, à la prière de Henri, son frère, une charte qui leur donna la liberté d'élire leurs abbés, avec défense, à quelque prince que ce fût ou autres personnes, de demander aux rois cette abbaye. Ce fut donc toujours un abbé choisi parmi les moines, eux-mêmes, qui régit le monastère, ce qui ne contribua pas peu à conserver les habitudes de la vie régulière. En 1096, Guibert, choisi pour abbé, fit un tel scandale que, cité par Humbault, évêque d'Auxerre, au concile de Nîmes tenu par Urbain II, il y fut destitué; Urbain lui prit la crosse abbatiale et la donna à Humbert, en le chargeant de donner un autre abbé plus digne à la communauté. Cet évêque alla chercher un abbé à l'abbaye de Cluny; les religieux de Saint-Germain l'ayant refusé, Etienne, comte de Champagne, pria saint Hugues, abbé de Cluny, de donner son neveu, Hugues de Montaigu, pour diriger, comme abbé, le monastère de Saint-Germain (1).

Ce fut en 1115 que Hugues de Montaigu passa de l'abbaye de Saint-Germain à l'évêché d'Auxerre. L'abbé Gervais, son successeur, fut choisi par la communauté.

L'université de Saint-Germain fut une des plus florissantes; les études y étaient très-étendues; nécessairement, l'art de l'architecture devait y être très-cultivé. Il est donc probable que ce fut sous l'abbé Gervais, successeur de Hugues de Montaigu, que fut érigée la tour actuelle, par les religieux de la communauté. Ce fut à la même époque que Hugues fit faire, au réfectoire du palais épiscopal, la belle galerie que nous pouvons encore admirer aujourd'hui; les caractères ne sont point les mêmes pour ces deux constructions, quoique contemporaines; il faut donc admettre que Hugues, venant de Cluny, n'avait pas les mêmes principes de décoration que les moines de Saint-Germain. Du

(1) Notice de Saint-Germain, par M. Leclerc. — Annuaire de l'Yonne, 1841.

reste, dans l'un et dans l'autre monument, c'est bien le plein cintre qui règne exclusivement, le style affectionné du clergé.

De ce que l'ornementation n'est point la même à la tour Saint-Germain qu'à la galerie de l'évêché, on peut en tirer cette conséquence très-probable : que cette tour n'a pas été bâtie du temps où Hugues était abbé de Saint-Germain; car, sans cela, ces deux constructions auxquelles il aurait présidé, devraient avoir beaucoup de traits de ressemblance, ce qui n'a point lieu. Conséquemment, la belle flèche de Saint-Germain est postérieure à 1115, époque à laquelle Hugues quitta l'abbaye, ou antérieure à son arrivée à Auxerre; c'est-à-dire qu'elle serait, dans ce dernier cas, de la fin du XIe siècle. Or, comme nous avons déjà prouvé, en parlant de Saint-Eusèbe, qu'avant le XIIe siècle on n'élevait pas même de flèches en maçonnerie pour la cathédrale, et qu'on ne couvrait ses tours qu'avec des pyramides en charpente, comme celle qui, à Saint-Germain même, surmontait la tour parallèle de Saint-Maurice, il est donc bien probable que celle qui nous reste est postérieure à 1115. Du reste, les caractères, les proportions, le mode de construction, le dégagement des profils indiquent clairement qu'elle a été élevée du temps que Gervais était abbé de ce monastère.

Afin de mieux juger de la valeur de ces caractères, voyons ce que dit M. de Caumont sur les caractères des monuments érigés durant le XIe et le XIIe siècle. Ce savant archéologue, qui étudia avec tant de soin les édifices du moyen âge et dont l'opinion doit faire autorité, fait, en parlant des tours, les réflexions suivantes : « celles qui furent cons-
» truites au commencement du XIe siècle, durent être peu élevées
» au-dessus des toits. Dans le cours du XIIe siècle, on les exhaussa de
» plusieurs étages; on orna leurs murs d'arcades bouchées et de
» fenêtres.

» Un grand nombre de tours étaient terminées par une pyramide
» à quatre pans, soit en pierre, soit en charpente; le plus souvent, cet
» obélisque était obtus comme dans les siècles précédents; mais on
» fit aussi des pyramides plus élevées. On ne savait pas encore marier
» les toits octogones aux tours quadrangulaires; lorsqu'on trouve la
» forme octogone appliquée aux toits des tours romanes, il y a presque
» toujours lieu de croire que ces pyramides sont moins anciennes que
» le corps de la tour qui les supporte. Il faut bien remarquer que mon
» observation est seulement applicable aux tours dont la base est
» quadrangulaire; car on trouve aussi, parfois, dans l'architecture

» romane, des tours octogones qui ont dû être invariablement cou-
» vertes par des toits de même forme ou par des toits ronds. Ces tours
» octogones sont rares dans l'architecture romane, et j'ai lieu de
» croire que celles qu'on y voit, ne datent que du XIIe siècle ; ce sont,
» pour ainsi dire, des tours de transition. J'en ai rencontré un plus
» grand nombre dans le Poitou, et elles sont communes sur les bords
» du Rhin. »

Ainsi, M. de Caumont nous dit que dans le cours du XII[e] siècle on exhaussa les tours de plusieurs étages et qu'on orna leurs murs d'arcades bouchées et de fenêtres; c'est bien déjà ce qui a lieu pour la tour de Saint-Germain. Ce même auteur ajoute « qu'on ne savait pas encore marier les toits octogones aux tours quadrangulaires, » et que « lorsqu'on trouve la forme octogone appliquée au toit des tours romanes, il y a presque toujours lieu de croire que ces pyramides sont moins anciennes que le corps de la tour qui les supporte. »

Pour Saint-Germain, il n'y a point de doute à émettre à cet égard. Tout a bien été fait d'un seul jet, il y a trop d'harmonie dans tout l'ensemble, trop d'analogie dans tous les détails, pour qu'il y ait eu interruption dans la construction; le dernier étage et la flèche sont évidemment de la même époque que la partie inférieure : les moulures, les ornements, tout le prouve; et, du reste, ce n'est pas seulement dans le haut qu'on a employé le système de trompe pour passer du carré à l'octogone, nous en retrouvons un deuxième exemple dans le soubassement; or, si l'on admettait que la partie supérieure ait été faite postérieurement à la base, il faudrait en conclure que la voûte du soubassement a aussi été ajoutée après la construction primitive; et comme la construction même de ces trompes indique positivement qu'elles ont été établies en même temps que les murs; il en résulte que l'édifice entier, depuis le sol jusqu'au couronnement de la flèche, a été fait sans interruption.

Il paraîtrait donc alors, d'après cela, que nos moines de Saint-Germain étaient plus savants dans l'art de bâtir qu'on ne l'était généralement ailleurs à cette époque, puisqu'ils ont bien su, eux, non-seulement faire un toit octogone bien que la base de la tour fût quadrangulaire, mais encore qu'ils l'ont fait avec tant d'art et de génie, tout d'harmonie et de grâce avec une décoration qui se prête si bien à cette transformation, qu'en examinant cette tour, l'œil du spectateur est satisfait, et son esprit émerveillé de l'habileté avec laquelle ils ont su profiter des retraites, pour y planter de magnifiques clochetons; et ces

clochetons y sont tellement en rapport avec l'ensemble de la composition de l'édifice que, loin de faire croire qu'ils ont été placés là par nécessité pour cacher une interruption, il semble, au contraire, qu'on ait fait cette transformation pour les y loger.

Après les observations ci-dessus émises par M. de Caumont, il ajoute un peu plus loin : « les tours avaient été, dans l'origine, construites » pour recevoir des cloches; mais au XIIe siècle, on les multiplia sans » nécessité et uniquement pour le coup-d'œil; là où une seule tour » eût suffi, on en éleva jusqu'à trois et même quelquefois cinq ; ce fut » alors qu'on adopta, pour les grandes églises, l'usage qui a subsisté » depuis, de placer une tour de chaque côté du portail, à l'ouest.... »

Si ce n'est qu'au XIIe siècle qu'on multiplia les tours, et qu'avant cette époque on n'en construisait qu'une, il devient encore évident que celle de Saint-Germain doit être de cette époque, puisque l'oratoire en possédait déjà une au nord, composée de deux étages. Ce ne put donc être que par munificence et « pour le coup-d'œil » que les moines ont élevé celle du sud.

Nous avons déjà eu occasion de faire remarquer qu'à Saint-Eusèbe, la construction matérielle n'était point aussi savante qu'à Saint-Germain, qu'on n'y avait effectivement pas été assez hardi pour passer du carré à l'octogone; qu'on n'y avait point osé faire, comme dans ce dernier monument, un octogone régulier pour la tour, et que ce n'est qu'à la flèche seulement que la régularité de l'octogone a pu être observée. On serait donc en droit d'en conclure que si les architectes laïcs ont eu en sculpture un peu plus d'habileté que les moines, ceux-ci, en revanche, l'emportaient encore en principes de construction.

Si, archéologiquement parlant, nous admettons que la tour de Saint-Eusèbe est de 1140 environ, nous ne pouvons hésiter, en y comparant celle de Saint-Germain et en faisant la part de chaque école, à rapporter cette dernière à la même époque. Effectivement, quelle est la véritable différence entre ces deux tours? Comme nous l'avons dit plus haut, la forme des fenêtres seulement; tout le reste, beauté, harmonie, ensemble, proportion, légèreté, élégance, pureté, tout est semblable.

Nous regardons donc comme prouvé que ces deux édifices sont contemporains. Mais pourquoi, à Saint-Eusèbe, l'ogive y apparaît-elle systématiquement comme élément, comme principe, tandis qu'à Saint-Germain on feignit même de ne pas savoir que cette forme existât? C'est là le résultat de l'action des deux classes d'architectes

qui se trouvaient en présence. D'un côté, à Saint-Eusèbe, des moines pauvres, dirigés par un abbé séculier, des moines nouvellement arrivés, tirés du couvent de Cosne, n'avaient sans doute pas les connaissances nécessaires pour composer un projet de la nature de celui de Saint-Germain, et de plus, la pauvreté dans laquelle ils se trouvaient leur fit une nécessité de recourir aux bras des fidèles, aux aumônes, aux indulgences, peut-être, pour bâtir un clocher à leur petit oratoire.

C'est alors que l'architecte, sorti d'une école nouvelle, maria l'ogive au plein cintre. D'un autre côté, à Saint-Germain, richesses, science, rien ne manquait; le monument s'en est ressenti et porte le cachet de cette puissance.

Maintenant que nous avons constaté, pour le chef-lieu de l'évêché, que les deux écoles de la transition y ont laissé des traces de leur existence, ici comme ailleurs; que l'une, celle du clergé, s'y manifeste dans la tour de Saint-Germain, et à l'ancienne maison épiscopale, et l'autre à Saint-Eusèbe; maintenant que nous avons étudié cette architecture dans les deux systèmes, on pourra diriger les excursions archéologiques dans les campagnes environnantes où l'on trouvera de nouveaux exemples et même des copies de ces deux systèmes, et que l'on pourra rapporter à l'un ou à l'autre.

VACHEY.





AVIS DE L'ÉDITEUR.

Nous commençons cette année la publication d un Mémoire de M. Belgrand, ingénieur des ponts et chaussées, sur l'étude agronomique et géologique de l'arrondissement d'Avallon. Ce travail consciencieux, et qui a vivement attiré l'attention du conseil général dans sa dernière session, est conçu dans un but d'application autant que de théorie. Il fait connaître la physionomie d'une partie importance du département.

Il eût été à désirer que la publication fût complète cette année, mais l'étendue du travail s'y oppose, ainsi que les frais considérables que nécessiterait la composition d'une carte qui est jointe au Mémoire. Nous avons donc été obligé de diviser le travail en deux parties. La coupure a été faite avec l'agrément de l'auteur, et de manière à nuire le moins possible au travail. — Nous donnons donc ci-après les deux premiers chapitres et la note A. Nous publierons l'année prochaine le 3e et le 4e chapitre avec les notes B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, M, N, O, P.



NOTICE SUR LA CARTE AGRONOMIQUE ET GÉOLOGIQUE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVALLON (1).



Exposé préliminaire

On se propose, dans cette notice, de faire voir, au moins pour ce qui concerne l'arrondissement d'Avallon, les singuliers rapports qui existent entre deux sciences : l'agronomie et la géologie.

Les théories agronomiques ont presque toujours l'inconvénient d'être vagues ; tantôt elles généralisent trop certaines méthodes ; tantôt, lorsqu'elles signalent les propriétés des diverses variétés de terrain, elles laissent croire que toutes ces variétés peuvent se trouver

(1) M. Moreau, professeur de mathématiques à Avallon, a été mon collaborateur pour la détermination des limites des granites et des grès du lias ; l'étude des limites du coral-rag et des argiles d'oxfort a été faite par M. Renard, conducteur des ponts et chaussées.

répandues sur une contrée très-restreinte, par exemple sur un seul domaine, tandis que chacune d'elles forme souvent d'immenses étendues, et qu'ainsi tel procédé agricole, excellent dans certaine contrée, entraînerait nécessairement la ruine du cultivateur qui voudrait l'appliquer dans une autre dont la nature géologique serait différente.

Ainsi, il y a quelques années, une société s'était formée pour développer en France l'irrigation des prairies. Elle annonçait dans son prospectus qu'on pouvait partout créer des prés, même avec le simple secours des eaux pluviales ; on verra ci-dessous que, dans certaine formation géologique, qui, dans l'arrondissement d'Avallon, n'occupe pas moins de 45,000 hectares (près de la moitié de sa superficie), il n'existe que 405 hectares de prairies et qu'il n'est guère possible d'en créer davantage. Dans le seul bassin de la Seine, en amont de Paris, il existe plus de deux millions d'hectares de terre qui se trouvent dans le même cas. On voit donc dans quelle position se seraient trouvés les agriculteurs qui, sur la foi du prospectus, auraient entrepris de convertir en prairies cette immense surface de terrain.

Non seulement la nature des cultures, mais les assolements à suivre, les époques des labours, les races de bétail à choisir ne doivent être déterminés que lorsqu'on a bien étudié la nature géologique du sous-sol. Ainsi, les excellentes méthodes de culture du département du Nord ne peuvent être appliquées aux terres argilo-calcaires de l'arrondissement, qu'avec certaines restrictions (voir ci-dessous 27° et la note N). Les questions si controversées du reboisement des montagnes, du règlement des cours d'eau, de la mise en valeur des terres incultes, ne seront résolues d'une manière rationnelle pour chaque contrée, qu'après une étude spéciale de la constitution géologique du sol.

Une théorie agronomique, basée sur la géologie, doit être d'autant plus rationnelle qu'il est presque toujours facile de l'établir pour chaque formation, d'après des faits observés sur des terrains de même nature et dans la même contrée. Car, quelque arriérés que soient les agriculteurs d'un pays, il se trouve toujours parmi eux des hommes plus intelligents, plus ingénieux, qui font mieux que les autres. A l'aide d'une bonne carte géologique, on peut immédiatement reconnaître tous les terrains de même nature où leurs procédés sont applicables. On peut ainsi déterminer pour chaque formation les assolements, les races de bétail qui ont donné les meilleurs résultats, et baser une théorie agronomique de cette formation, non sur des raisonnements plus ou moins vagues et contestables, mais sur des faits

positifs que chacun peut aller vérifier. On peut éviter ainsi bien des tâtonnements, bien des essais infructueux, bien des fautes, et par conséquent bien des dépenses stériles.

On a donc pensé que, dans l'intérêt de l'agriculture, le premier travail à faire était une bonne carte géologique, en déterminant les limites des terrains non pas uniquement d'après les données de la science, comme le font les géologues, mais surtout en tenant compte des propriétés agronomiques du sol.

On a profité de l'excellente carte du bureau de la guerre dont la carte ci-jointe n'est qu'un calque exact. La topographie qui rendait les limites géologiques moins distinctes a été supprimée.

Il s'agissait de rendre sensible à l'œil les diverses cultures et en même temps les formations géologiques. Les premières sont indiquées par les teintes plates ; les deuxièmes par des rayures ; les teintes plates sont assez visibles sous les rayures pour que du premier coup-d'œil on reconnaisse les cultures qui dominent dans chaque formation.

Une légende succincte donne sur la carte les principales indications agronomiques. Deux tableaux très-détaillés, extraits du cadastre ou des documents déposés à la sous-préfecture, sont joints à la présente notice. L'un donne l'étendue des diverses cultures par commune ou par canton, l'autre la population humaine et le développement des diverses races de bétail également par commune et par canton.

Un mot maintenant sur la présente notice. Elle est divisée en quatre chapitres.

Ce qui va suivre sera à la fois une analyse succincte et une table des matières.



TABLE DES MATIÈRES.

Chapitre Ier.

DESCRIPTION GÉOLOGIQUE SOMMAIRE DES TERRAINS QUI CONSTITUENT L'ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Chapitre II.

EXPOSÉ DES FAITS

INTÉRESSANT L'AGRICULTURE DANS L'ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

6° Observations générales : Le granite et le lias, terrains imperméables : Les terrains oolitiques très-perméables : Preuves : Les terrains imperméables sont sillonnés d'une multitude de petits cours d'eau torrentiels : Les terrains perméables sont traversés par des vallées sèches ou des ruisseaux à régime régulier dont le nombre est fort petit. 7° Des sources. Dans les granites elles sont fort nombreuses et peu abondantes : Belle nappe d'eau dans les grès du lias : Principales sources de l'arrondissement qu'elle alimente : L'imperméabilité de la masse argileuse du lias et des argiles supérieures y rend les sources rares et peu abondantes : Magnifique nappe d'eau entre les argiles supérieures et les terrains oolitiques : Elle alimente de nombreuses sources dans l'arrondissement : Les sources sont rares mais ont un débit considérable dans les terrains oolitiques. 8° Des cultures. Teintes conventionnelles de la carte. 9° Prairies naturelles. S'étendent jusqu'au sommet des montagnes dans les terrains imperméables (granite et lias) : ne végètent qu'au bord des cours d'eau dans les terrains perméables (terrains oolitiques) : Leur étendue est de 7,364 hectares dans l'arrondissement, soit les 77 millièmes de la masse totale : De 6,959 dans les terrains imperméables, soit les 0, 138 de leur masse : De 405 hectares dans les terrains oolitiques, soit les 0, 009 de leur superficie : L'irrigation des prairies est très-négligée dans l'arrondissement.

10° Produits et qualité des prairies. Prairies médiocres dans les granites : Elles y sont trop humides : De bonne qualité dans les terrains liasiques et oolitiques : La mauvaise répartition des eaux fait que beaucoup de prés ne donnent pas plus de 4 à 500 bottes à l'hectare : Les meilleurs donnent de 800 à 1,000 bottes : Dans les granites la première et la deuxième classe des prés forment les 0, 317 de la masse : Dans le lias les 0, 680 : Dans les terrains oolitiques les 0, 750 : Explication : Des secondes coupes : Dans les granites les prés s'amodient de 30 à 60 fr. l'hectare : Dans le lias de 60 à 100 fr. : Dans les terrains oolitiques où les prés sont très-rares et de bonne qualité ils se louent jusqu'à 200 fr. l'hectare : Des irrigations faites au moyen des sources.

11° Culture des céréales. Occupe dans l'arrondissement une surface de 54,054 hectares : Dans les granites 12,633 hectares : Dans le lias et les argiles supraliasiques 16,395 hectares : Dans la formation oolitique 25,028 hectares : Etat actuel de la culture : Granite : Sol léger, arénacé, brûlant l'été, renfermant beaucoup d'eau l'hiver : Peu propre à la culture du blé : Beaucoup de seigle, d'avoine et de sarrazin : Assolement suivi : Terrains liasiques : Particulièrement propres à la culture du blé : Rendement actuel des bonnes terres de 20 hectolitres à l'hectare :

Terres argilo-calcaires, désignées sous le nom de terres noires : Terres argileuses ou terre d'aubue : Assolement suivi : FORMATION OOLITIQUE : Terres maigres et brûlantes : D'une culture facile.

12° DES ENGRAIS. Production presque nulle dans les granites : Plus développée dans les formations liasiques et oolitiques : Fumures de 6 à 8 voitures par hectare généralement adoptée : Vice de l'assolement suivi qui rend les fortes fumures mauvaises : Cause de la faible production du fumier : Prix d'amodiation de l'hectare de terres labourables : De 10 à 15 fr. dans les granites : De 15 à 30 fr. dans les grès : De 40 à 75 fr. dans les terrains liasiques : Très-variables dans les terrains oolitiques, mais n'y dépassant jamais 50 fr.

13° DES PRAIRIES ARTIFICIELLES. Culture peu développée dans les granites où l'on ne trouve que quelques trèfles : Le trèfle réussit admirablement bien dans toute la formation liasique : La luzerne réussit mal dans le lias proprement dit : Végète très-bien dans les argiles supérieures même les plus maigres : Le sainfoin n'est cultivé dans le lias que dans quelques parties pierreuses : Toutes les prairies artificielles réussissent admirablement bien dans les terrains oolitiques : Malheureusement la plupart des cultivateurs de l'arrondissement d'Avallon, n'ont point encore compris le parti qu'ils pouvaient tirer de cette propriété des mauvaises terres.

14° DES AMENDEMENTS. La luzerne est le seul moyen d'amendement employé jusqu'à ce jour dans l'arrondissement : Les amendements calcaires n'ont point encore été essayés.

15° CULTURE DES FORÊTS. Surface : Dans l'arrondissement 25,351 hectares : 9,961 hectares dans les granites et les grès : 847 hectares dans les terrains liasiques : 14,543 hectares dans la formation oolitique : La fertilité des terrains liasiques est la cause de leur déboisement.

16° CULTURE DE LA VIGNE. Surface dans l'arrondissement 3,437 hectares : Divisée environ par parties égales entre les terrains liasiques et oolitiques : Culture à peu près nulle dans les granites : Différence remarquable de qualité entre les vins des terrains liasiques et ceux des terrains oolitiques : Précautions prises pour empêcher le ravinement des vignes dans les terres argileuses.

17° DES TERRAINS IMPRODUCTIFS. Leur étendue de 3,006 hectares dans l'arrondissement : 663 hectares dans les granites et les grès : De 11 hectares dans les terrains liasiques et de 2,332 dans la formation oolitique : On doit considérer comme improductives les terres de 4ᵉ et 5ᵉ classe formant une surface de 19,372 hectares dans l'arrondissement : De 5,353 hectares dans les granites et les grès : De 664 hectares dans les terrains liasiques et de 13,355 hectares dans la formation oolitique.

18° ACTION DE L'EAU SUR LES TERRAINS IMPERMÉABLES. Les terrains granitiques étant fortement inclinés sont ravagés par les eaux pluviales : Le lias formant de longs plateaux peu inclinés souffre moins : Les plus grandes ravines s'observent sur les argiles supraliasiques dont la pente est généralement assez forte : Points de l'arrondissement les plus maltraités.

19° Des sources employées aux usages domestiques. Leur nomenclature.

20° Population. De 47,576 habitants pour tout l'arrondissement, ou de 50 individus par 100 hectares : La population des campagnes est de 43 individus par 100 hectares : Dans les granites, elle est de 47 individus : Dans le lias de 39 : Dans les terrains oolitiqués de 40 : En retranchant la surface des bois et des terrains improductifs on a par 100 hectares 73-41-60 habitants dans les trois formations : Causes complexes de la faible population des terrains fertiles de l'arrondissement : Dispositions des habitations dans les diverses formations : Très-disséminées dans le granite ou les terrains liasiques qui en sont voisins : Très-concentrées dans les terrains oolitiques ou les terrains liasiques voisins.

21° Des animaux domestiques. Développement de chaquè race dans chaque formation : Races bovines et ovines communes dans les granites : Races chevalines et bovines dans le lias : Dans la formation oolitique principalement races ovines.

CHAPITRE PREMIER.

DESCRIPTION SOMMAIRE DES TERRAINS QUI CONSTITUENT L'ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

1° Les terrains de l'arrondissement d'Avallon comprennent trois grandes divisions géologiques :

1° Les terrains d'origine ignée composés presqu'entièrement de granites.

2° Une grande formation argileuse à laquelle les géologues ont donné le nom de lias.

3° Une énorme masse de calcaires connus sous le nom de terrains oolitiques.

L'ensemble de ces deux formations constitue les terrains jurassiques.

Examinons succinctement les caractères propres à chacune de ces trois variétés de terrains.

2° Granites. — Les granites forment une masse sans stratification, couverte à sa surface d'une multitude de fissures irrégulières; la cassure des roches présente un aspect cristallin ; on y remarque plusieurs substances différentes dont les plus communes sont le quartz, le feldspath et le mica.

Rien de plus pittoresque que les terrains granitiques pris dans leur ensemble ; les vallées étroites, excessivement contournées, sont presque toujours encaissées entre deux rangs des roches les plus dures qui ont pu résister à l'action de l'eau et de l'air.

L'humidité due aux suintements qu'on remarque presque partout à la surface du granite, jointe aux matières alcalines provenant de la décomposition des feldspaths, y développe la plus énergique végétation dont la verdure forme un admirable contraste avec le ton brun rouge foncé des roches. Les bruyères, les genêts, les digitales qu'on ne retrouve point dans les autres formations de l'arrondissement; une

immense variété de fleurs, de mousses, de lichens et d'autres plantes parasites envahissent promptement les terrains en friches ou en jachères et même les rochers les plus dénudés.

Les plateaux sont recouverts à leur surface d'une couche plus ou moins épaisse de granite en décomposition, connue dans le pays sous le nom d'arène. La force érosive de l'eau a généralement détruit toutes les parties tendres du terrain dans les vallées qui ont une pente énorme ; souvent le torrent qui y coule en occupe tout le fond, parfois il est bordé d'une étroite lisière de pré ; mais ordinairement les bois, seul produit utile de ces pentes abruptes, descendent du sommet des coteaux jusqu'au bord de l'eau.

Les terrains granitiques occupent presque tout le canton de Quarré-les-Tombes. Dans les autres cantons on en trouve des lambeaux plus ou moins étendus sur le territoire des communes de Guillon, Sauvigny-le-Beuréal, Cussy-les-Forges, Magny, Sauvigny-le-Bois, Avallon, Pontaubert, Levault, Island, Menades, Pierre-Pertuis, Domecy-sur-Cure.

Les granites sont indiqués sur la carte par une rayure rose allant de l'est à l'ouest. Ils forment la partie la plus méridionale du département de l'Yonne. Leur masse est profondément sillonnée du sud-est au nord-ouest par deux ravins au fond desquels coulent la Cure et le Cousin ; le lit de ces torrents cesse d'être granitique sur les communes de Pierre-Pertuis et du Vault.

La partie de l'arrondissement la plus élevée est occupée par les granites. Leur plus grande altitude au-dessus du niveau de la mer (sommet de la forêt de Lapeyrouse, commune de Quarré), est de 609 mètres. La Cure coule au pied de cette montagne, à environ 300 mètres plus bas. Cette élévation des crêtes au-dessus du fond des vallées. diminue graduellement jusqu'au moulin Seiglan, où les granites disparaissent dans le sol. La même diminution graduelle de la hauteur des montagnes granitiques s'observe également le long du Cousin. Outre les granites, la partie de la carte rayée en rose renferme plusieurs filons de porphyres ; les plus remarquables existent sur la route de Chastellux, près de la limite de Cérée, à Magny, à Villers-Nonain, sur la commune de Quarré, etc On y trouve aussi un lambeau de terrain houiller sans importance, qui forme presque une ligne droite entre le hameau de Montmardelin et Sainte-Magnance, en passant par Villers-Nonain.

3° Lias. — La masse argileuse que nous avons désignée sous le nom de lias, se subdivise en trois étages, les grès du lias, le lias et les argiles supraliasiques. L'étage inférieur qui, dans l'arrondissement,

repose toujours sur le granite, se compose de grès et de roches siliceuses souvent d'une extrême dureté et d'argiles. Les roches sont aussi connues sous le nom d'arkoses. De loin leur aspect est exactement le même que celui du granite; la terre végétale qui les recouvre a aussi, pour tout ce qui concerne la culture, une très-grande analogie avec les terres granitiques; dans toute la partie agronomique de cette notice, nous ne séparerons pas ces deux formations, bien que, géologiquement parlant, elles n'aient entre elles aucune analogie.

Les grès du lias sont indiqués sur la carte par une rayure bleue, allant de l'est à l'ouest, coupée par une rayure rose, dirigée du nord au sud. On les trouve surtout au nord-ouest de la masse granitique, sur les communes d'Avallon, Pontaubert, Levault, Island, Menades, Pierre-Pertuis, Domecy-sur-Cure. Il en existe aussi un lambeau sur le territoire de Cussy-les-Forges.

L'ensemble des granites et des grès du lias forme dans l'arrondissement une surface de 26,529 hectares (Voir pour les détails par commune la note B).

L'étage moyen du lias se compose d'argiles et de calcaires argileux formant des bancs plus ou moins épais. En général, les bancs calcaires n'ont guère plus de 15 à 20 centimètres d'épaisseur et sont noyés dans la masse argileuse; leur couleur est d'un gris foncé tirant sur le bleu. La formation, qui a de 20 à 30 mètres d'épaisseur, se termine par plusieurs bancs d'un calcaire dur, d'un gris presque noir, rempli d'une multitude de fossiles, dont les plus remarquables par leur extrême abondance sont : la gryphée arquée, l'ammonite de bucland, le plagiostôme géant, etc. Cet étage moyen constitue *le lias* proprement dit. Il est indiqué sur la carte par des carreaux bleus formés par deux systèmes de rayures allant l'un de l'est à l'ouest et l'autre du nord au sud. Il forme la presque totalité des territoires de Savigny en-Terre-Pleine, Saint-André en-Terre-Pleine, Cisery-les-Grands-Ormes On le retrouve aussi sur Sainte Magnance, Sauvigny-le-Beuréal, Guillon, Trévilly, Sceaux, Sauvigny-le-Bois, Cussy-les-Forges, Magny, Avallon, Etaules, Annéot, Levault, Pontaubert, Island, Menades, Pierre-Pertuis et Domecy-sur-Cure.

L'étage supérieur se compose presqu'uniquement d'argiles formant une masse de 60 à 80 mètres de hauteur, séparée en deux parties presque égales par des bancs calcaires ferrugineux, au-dessus desquels se trouve la pierre à ciment de Vassy. Ces calcaires sont extrêmement riches en fossiles; on y remarque surtout une large coquille à laquelle on a donné le nom de gryphée cymbium.

Les argiles supraliasiques sont désignées sur la carte par une rayure bleue, dirigée de l'est à l'ouest. Elles occupent une partie des territoires de Vignes, Guillon, Cisery, Cussy-les-Forges, Trévilly, Sceaux, Montréal, Levault, Tharoiseau, Island, Menades, Saint-Père, Pierre-Pertuis, Fontenay, Domecy-sur-Cure ; la totalité ou la presque totalité des finages d'Angely, Athie, Provency, Sauvigny-le-Bois, Etaules ; les fonds de vallée dans les communes de Pizy, Talcy, Marmeaux, Santigny, Vassy-sous-Pizy, Anstrudes, Blacy, L'Isle, Dissangis, Sainte-Colombe, Lucy-le-Bois, Annay-la-Côte, Tharot, Girolles, Domecy-sur-Vault, Asquins, Foissy, Givry.

Les deux étages supérieurs du lias occupent dans l'arrondissement une étendue totale de 23,958 hectares. Point de contraste plus frappant que celui que présente le passage des roches dures du granite et du grès aux terrains mous des deux étages supérieurs du lias. Les vallées resserrées et contournées s'élargissent brusquement, leurs pentes abruptes, hérissées de roches à pic, font place à des plateaux faiblement inclinés ; les torrents remplis d'énormes cailloux roulés et encaissés dans des lits profonds, à des ruisseaux dont les rives légèrement concaves vont se raccorder, par une courbure régulière, au pied des coteaux voisins ; les eaux limpides mais colorées en bistre par le granite, font place à des eaux boueuses après les crues, toujours d'un ton louche, même par le beau temps. Les bois deviennent rares et sont remplacés par de riches cultures. La bruyère, la digitale, le genêt ont complètement disparu. Les sommets des coteaux s'arrondissent et s'éloignent du fond de la vallée, la culture de la vigne s'y développe. Les plateaux tourmentés du granite font place à des plaines ondulées, les terres légères et arénacées à un sol argileux et compacte.

Ceux qui connaissent le riche bassin de la Cure, au-dessous de Pierre-Pertuis, le beau plateau compris entre Avallon, Levault et Etaules, et la vallée si fertile où coule le Serein, en aval de Toutry, peuvent se faire une idée très-exacte des terrains liasiques, non-seulement dans l'arrondissement d'Avallon, mais encore dans tout le bassin de la Seine en amont de Paris.

4° Calcaires oolitiques. — Les terrains oolitiques se divisent également en trois étages.

Etage inférieur composé à sa base d'un calcaire gris très-dur, composé d'assises minces, d'une couleur grise à cassure brillante ; on l'appelle calcaire à entroques, parce qu'il est formé presqu'entièrement d'entroques (on donne ce nom aux bras du polypier nommé encri-

nites). L'ensemble des bancs a, au maximum, 20 à 30 mètres d'épaisseur ; la position du calcaire à entroques est très-bien indiquée sur la carte, par le liséré bleu qui sépare les terrains oolitiques des argiles supraliasiques. Ce calcaire donne d'excellents matériaux de construction. Au-dessus se trouve la terre à foulon, se composant de calcaires mous, argileux, formés d'assises minces, alternant avec des argiles maigres, où l'on trouve un nombre prodigieux de pholadomies, de térébratules, etc. Cette formation calcaire de 30 mètres environ d'épaisseur, se trouve presque sur toutes les pentes où existe le calcaire à entroques, à un étage un peu plus élevé, par conséquent un peu en arrière du liséré bleu de la carte. Le dernier sous-groupe de l'oolite inférieure *est la grande oolite.* Cette masse est composée à sa base d'assises minces de calcaire à cassure esquilleuse. Au-dessus se trouvent des assises également minces, d'un calcaire empâtant une quantité innombrables de petits globules sphériques blancs, auquels on a donné le nom d'oolite. Dans la partie moyenne se trouvent plusieurs gros bancs renfermant des oolites et dans lesquels sont ouvertes les belles carrières de pierre de taille d'Avigny, de Champ-Potard à Coutarnoux et d'Anstrudes. Au-dessus de ces bancs sont des assises minces, presque friables tant elles renferment d'oolites. A la partie supérieure, se trouvent des bancs très-durs, dans lesquels s'exploite l'excellente pierre de Creux-Rateau, à Coutarnoux, de L'Isle, des Souillats, près d'Anstrudes. La grande oolite a quelquefois 200 mètres d'épaisseur; elle n'atteint jamais cette puissance dans l'arrondissement d'Avallon ; elle y occupe du reste une étendue considérable. On la trouve dans la vallée de la Cure sur tous les sommets des versants de la rive gauche depuis Fontenay, et sur tous les sommets de la rive droite, depuis La Croix-de-la-Mangeoire jusqu'à Saint-Moré. Elle forme les sommets de Montmartre et des mamelons voisins, les versants du Van-de-Bouche à l'aval de Lucy-le-Bois, les sommets des montagnes qui dominent le Serein depuis Talcy sur la rive droite, et Dissangis sur la rive gauche, jusqu'à la limite de l'arrondissement de Tonnerre.

L'ensemble de l'oolite inférieure ne porte sur la carte d'autres teintes que celles nécessaires pour distinguer les bois, les prés et les vignes.

Groupe moyen. Les terrains oolitiques moyens se divisent en deux sous-groupes : les argiles d'oxford, le coral-rag.

Les argiles d'oxford, dans l'arrondissement, reposent sur un ou plusieurs bancs minces de silex qu'on devrait peut-être comprendre dans la grande oolite. Au-dessus, se trouve un calcaire marno-compacte,

d'une dureté médiocre, à la base duquel on trouve beaucoup de fossiles, et entr'autres une large coquille nommée la gryphée dilatée. Tout le reste de la formation se compose de calcaires argileux minces alternant avec des marnes grises très-maigres ; sa hauteur totale est de plus de 100 mètres. Elle n'est pas très-étendue dans l'arrondissement ; on ne la trouve que sur les communes de Châtel-Censoir, Saint-Moré, Précy-le-Sec et Joux-la-Ville ; elle est désignée sur la carte par une rayure bleue dirigée du nord-ouest au sud-est.

Le coral-rag est encore moins étendu que les argiles d'oxford ; on ne le trouve que dans les communes de Lichères, Châtel-Censoir, Montillot, Brosses et Saint-Moré. Il se compose, à sa base, d'un calcaire très-blanc, tendre, à oolites très-fines ; et au-dessus, d'un calcaire à texture grossière, assez souvent très-dur, presqu'entièrement composé de polypiers souvent énormes, et d'une multitude d'autres fossiles.

Le coral-rag est désigné sur la carte par une rayure bleue allant du nord-est au sud-ouest. L'oolite supérieure n'existe pas dans l'arrondissement d'Avallon.

L'aspect des terrains oolitiques n'est pas moins frappant que celui des formations inférieures. Lorsqu'ils couronnent les marnes supraliasiques, une ligne presque continue de sources qui jaillissent à leur pied, entretient sur les pentes argileuses de riches prairies et une belle végétation. Au-dessus, le calcaire à entroques figure de vieilles forteresses en ruines ; plus haut encore, la masse oolitique présente l'aspect de l'aridité la plus absolue. Cette disposition de terrain est surtout remarquable sur la rive droite du Serein et sur les flancs des vallées secondaires qui la sillonnent entre Guillon et L'Isle.

Les roches oolitiques atteignent le fond des vallées de la Cure, du Cousin, du Van-de-Bouche, du Serein, à Asquins, à Givry, à Lucy-le-Bois, à Dissangis. Les parties tendres de la terre à foulon et de la grande oolite, forment des plans inclinés rapides, couverts de débris calcaires, les bancs durs à pierre de taille, les parties compactes des argiles d'oxford et du coral-rag s'y détachent en saillies abruptes : de maigres taillis peuvent seuls végéter dans ces pierrailles stériles ; les lichens, les mousses dont l'active végétation enveloppait les roches granitiques, ont ici complètement disparu, et les roches oolitiques, d'un ton gris et froid, se montrent dans une nudité absolue. Les plateaux ne présentent pas un spectacle beaucoup plus riant. Partout la même aridité, à peine quelques flaques d'eau dans les vallées sèches qui les sillonnent même après les plus grandes pluies ; un ensemble de champs pierreux, rarement fertiles, sans prairies naturelles, entre-

coupés de forêts souvent très-belles; tel est l'aspect général des plateaux situés, dans l'arrondissement, entre l'Yonne et la Cure, au-dessous de Fontenay, entre la Cure et le Cousin, à partir de Tharoiseau, entre le Cousin, la Cure et le Serein à l'aval de la ligne brisée que forment les coteaux de Valloux, Annay, Lucy-le-Bois, Thory, Tour-de-Pré, Sainte-Colombe et L'Isle; enfin, sur toute la rive droite du Serein.

Dans les communes de Précy-le-Sec, Joux-la-Ville, etc., les parties marneuses des argiles d'oxford forment de longues collines arrondies, en général couvertes de vignes. Les roches y étant plus molles, les vallées s'élargissent un peu, mais sans rien perdre de leur aspect désolé et stérile.

L'ensemble des terrains oolitiques occupe dans l'arrondissement d'Avallon une surface de 45,045 hectares; ils en forment presque la moitié.

Nous renvoyons à la note A ceux qui voudraient avoir des notions plus étendues sur la géologie, et surtout sur la paléontologie de l'arrondissement, et à la note B ceux qui désirent connaître par commune et par canton l'étendue des diverses formations.

5° Alluvions. — Outre les terrains dont il a été question ci-dessus, il existe des alluvions peu étendues dans les vallées de la Cure, du Cousin et du Serein, en aval de Pierre-Pertuis, Pontaubert, Guillon. Ces alluvions sont d'une origine ancienne, car elles paraissent remonter à l'époque du soulèvement des plaines de la Bresse. Elles se composent, dans la partie supérieure, de blocs roulés de granites ou d'arkoses souvent énormes; dans la partie inférieure le volume des galets diminue, et ils sont parfois mélangés de graviers calcaires.

Dans le lias, les limites de ces alluvions sont très-difficiles à déterminer, parce qu'elles sont partout recouvertes par les terres argileuses que les pluies descendent chaque jour des montagnes et qui rendent leur aspect exactement semblable à celui des terrains voisins. Il y a donc sur la carte quelqu'incertitude dans ces limites.

Cette nature de terrain a si peu d'importance dans l'arrondissement, que pour tout ce qui concerne les cultures nous avons réuni au lias toutes les alluvions qui se trouvent dans les vallées liasiques et aux terrains oolitiques toutes les alluvions des vallées oolitiques. Toutefois, elles sont indiquées sur la carte par une rayure jaune paille.

Enfin, nous avons désigné par une rayure violette un terrain d'origine incertaine, composé d'argiles sableuses et de galets siliceux, qui se trouve sur le plateau situé entre l'Yonne et la Cure, sur les communes de Montillot, Brosses, Châtel-Censoir et Asnières.

CHAPITRE II.

EXPOSÉ DES FAITS INTÉRESSANT L'AGRICULTURE DANS L'ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

6° Observations générales. — Les formations granitiques et liasiques doivent être considérées comme imperméables aux eaux pluviales, quoique d'une manière bien différente. Dans les granites, la couche superficielle formée de terre arénacée et excessivement légère, est perméable; le sous-sol est au contraire très-peu perméable.

Dans le lias, la couche superficielle, composée de terre argileuse très-forte, est presqu'aussi imperméable que le sous-sol, lorsqu'elle n'est pas ameublée par la culture.

Les terrains oolitiques sont d'une perméabilité étonnante et absorbent les eaux pluviales au fur et à mesure qu'elles tombent.

Les plus simples observations démontrent ces diverses propriétés jusqu'à l'évidence.

Malgré la pente énorme des granites et la vitesse considérable avec laquelle les eaux pluviales s'y écoulent, les aqueducs et ponceaux, construits sur les petites vallées dans ces terrains, n'ont pas moins de 0m 50 carrés de débouché par kilomètre carré de versants.

Dans le lias, cette surface s'élève à 1m 50. Dans les terrains oolitiques, les routes peuvent souvent traverser les petites vallées en remblai sans aqueduc; on en peut voir plusieurs exemples dans l'arrondissement; ainsi, la route départementale n° 20, entre Asnières et Châtel-Censoir, coupe plusieurs petites vallées sans qu'on ait jugé nécessaire d'y faire d'aqueduc et sans que la nécessité s'en soit fait sentir depuis. A la sortie de Voutenay, la nouvelle route nationale n° 6 traverse aussi sans aqueduc une petite vallée. En général, des observations faites sur des vallées très-étendues, ont démontré que la quantité d'eau qui s'écoule sur ces terrains n'a aucune importance. S'il s'y trouve un petit cours d'eau alimenté par des sources, son débit diminue à mesure que son cours s'allonge, et il finit souvent par être

absorbé en entier. Un des rares ruisseaux, traversant les terrains oolitiques dans l'arrondissement, présente un exemple frappant de ce phénomène. Ce ruisseau, situé sur la commune de Brosses, est alimenté par l'étang de Marot ; il diminue graduellement à mesure que son cours s'allonge et disparaît si complètement à la sortie du hameau de Chevroches, que le canal du Nivernais coupe la vallée à quelques kilomètres plus bas, sans qu'on ait ménagé par-dessous, ni aqueduc, ni aucun autre ouvrage destiné à recevoir ses eaux. Sur la carte, les terrains imperméables sont séparés des terrains perméables par un liséré colorié dégradé intérieurement.

Si ces propriétés des terrains de l'arrondissement d'Avallon sont vraies, elles doivent avoir les conséquences suivantes :

Les granites, le lias, terrains imperméables, doivent être sillonnés d'une multitude de petits cours d'eau que j'appellerai torrents, s'enflant subitement à chaque pluie, décroissant avec une égale rapidité.

Dans les terrains oolitiques il ne doit exister aucun ruisseau alimenté par les eaux pluviales.

L'exactitude de ces prévisions théoriques est pleinement confirmée par les faits.

Il existe dans les granites, les grès du lias, le lias et les argiles supraliasiques, 52 torrents, outre les trois cours d'eau principaux qui traversent l'arrondissement. On trouvera à la note C une classification de ces torrents avec l'indication de la superficie de leurs versants.

Dans les terrains oolitiques dont la superficie est presque égale à celle des deux autres formations réunies, cinq vallées secondaires seulement sont occupées par des cours d'eau : le Van-de-Bouche qui se jette dans la Cure, à Voutenay; le Vault qui se jette dans le Cousin, à Givry ; le rû de Brosses qui se perd à Chevroches ; le ruisseau de Chamoux et celui de la fontaine de Lichères qui se jettent dans l'Yonne. Le premier doit la plus grande partie de son alimentation, le deuxième et le troisième, la totalité de leurs eaux aux terrains imperméables situés au-dessus de Lucy-le-Bois, de Domecy et de Brosses. Les deux derniers seuls sont alimentés entièrement par les sources situées dans les terrains oolitiques, entre Chamoux et Asnières et à Lichères ; jamais par les eaux pluviales.

Les 39 vallées occupant le reste des terrains oolitiques sont sèches, c'est-à dire qu'on n'y voit couler de l'eau que sur les chemins ou à la suite d'orages extraordinaires. La culture les envahit presque toujours jusqu'au fond ; s'il y existe un léger ravin, les végétaux qui le tapis-

sent démontrent jusqu'à l'évidence la rareté du passage des eaux pluviales.

Revenons sur les petits cours d'eau des terrains imperméables.

Dans les granites, encaissés dans des vallées profondes dont ils occupent presque tou l e fond, coulant sur un sol dès longtemps entièrement dépouillé de ses parties meubles, ils font peu de mal à l'agriculture.

Dans les terrains liasiques, au contraire, où ils coulent dans des dépressions souvent à peine sensibles, où ils traversent toujours de riches prairies, où l'avidité des propriétaires, précisément en raison de cette fertilité du sol, tend à rétrécir leurs lits par tous les moyens possibles, ils causent souvent d'affreux ravages. Les maires des communes devraient veiller, avec la plus scrupuleuse attention, au maintien de la largeur de débouché nécessaire à leurs lits. Les indications données à la note *C* ne seraient peut-être pas sans utilité, au moins à titre de renseignements pour fixer les idées sur ce point.

7° Des sources.

Dans les granites. Les terrains granitiques ayant leur couche superficielle très-perméable, leur sous-sol imperméable et sillonné d'une multitude de petites fissures, doivent être et sont en effet couverts d'une grande quantité de petites sources superficielles. Les bois sont éminemment favorables à l'existence de ces suintements qui souvent sans eux se déssècheraient promptement.

Il est réellement impossible d'établir une bonne classification des sources granitiques tant elles sont nombreuses. Quoiqu'elles soient généralement peu abondantes, on voit à la note *C* qu'elles suffisent à maintenir constamment de l'eau, même en été, dans un grand nombre de torrents. Les sources granitiques sont souvent annoncées par une dépression brusque du terrain. Ainsi, lorsque dans un coteau une position du sol semble s'être enfoncée au-dessous des parties voisines, on est presque toujours sûr d'y trouver une source.

Les sources qui, en hiver, se maintiennent à neuf ou dix degrés de chaleur centigrades, ou qui, par un autre motif quelconque, sont favorables à l'irrigation des prairies, se reconnaissent facilement à la vigueur de la végétation des plantes voisines dès les premiers jours du printemps.

Dans les grès du lias. Il existe une nappe d'eau assez abondante au contact des granites et des grès. Cette nappe d'eau produit de belles sources sur divers points de l'arrondissement; les plus remarquables sont celles qui entourent le hameau d'Usy (commune de Domecy-sur-

Cure) et qui arrosent les beaux prés situés au-dessous. On en voit aussi plusieurs fort belles dans le ruisseau de Grenouille, au-dessous de Champien. Enfin, les jolies sources qu'on voit au-dessous d'Estrée (commune de Magny) paraissent avoir cette origine.

Dans le lias et les argiles supraliasiques. Ces terrains étant presque complètement imperméables sont très-peu riches en sources. Toute la région si fertile qui s'étend entre Etaules, Chassigny, Charbonnières, Saint-André, Savigny, Guillon, Trevilly, Athie, Vassy-lès- Avallon, ne renferme pas une seule source de quelqu'importance. Dans certaines communes il n'existe même pas de bons puits.

Cependant, il y a quelques nappes d'eau dans les couches calcaires et notamment dans les calcaires à gryphées arquées et à gryphées cymbium. Les premières produisent quelques belles sources sur le versant gauche du Bouchat, aux abords d'Annéot, à Ragny, etc. Les autres produisent de nombreux suintements dans le Van-de-Bouche, entre la Vaire et Genouilly, dans le coteau qui s'étend entre Sauvigny et Montréal, au-dessous du château de Monjalin et de la rampe de la Feuillée, sous la route départementale n° 15, dans le versant de droite du Serein, au-dessus et un peu en aval de Courterolles, etc.

Au-dessus du lias. La plus riche nappe d'eau de l'arrondissement est, sans contredit, celle qui existe au-dessus des marnes supraliasiques à leur contact avec les calcaires oolitiques. Il n'existe pas un pli de terrain dans cette région qui ne soit occupé par une source abondante. La ligne d'affleurement de cette nappe d'eau avec le sol, est très-bien indiquée sur la carte par le liséré bleu qui sépare les argiles supraliasiques des calcaires oolitiques (voir la note *D* pour le détail de la position des sources qui existent au-dessus des argiles supraliasiques).

Terrains oolitiques. Les sources sont rares mais très-abondantes dans la formation oolitique ; on trouvera à la note D l'énumération de celles qui se remarquent dans l'arrondissement.

DES CULTURES.

8° Nous avons désigné sur la carte les bois par une teinte verte tirant sur le jaune.

Les prairies naturelles et les pâtures, par une teinte verte où le bleu domine.

Les vignes, par une teinte violette.

Les terres labourables restent en blanc.

9° Culture des prairies naturelles. — Un fait qui frappera sans doute tous ceux qui examineront notre carte avec attention, c'est que

sur les terrains imperméables (les granites et les terrains liasiques), les prairies naturelles s'étendent jusqu'au sommet des montagnes. Elles y sont disséminées par groupes irréguliers, exactement comme si le choix de leur emplacement était dû au caprice des propriétaires. En y regardant de plus près, on reconnaît cependant qu'on a presque toujours choisi les plis de terrains où les eaux pluviales se dirigent naturellement.

Dans les terrains perméables, au contraire, les prairies naturelles ont toujours une position déterminée, au fond des vallées, sur les bords des cours d'eau ; la perméabilité du sol, dans cette position, est on ne peut plus favorable à la végétation de l'herbe, puisqu'elle permet à l'eau de la rivière d'imprégner tout le fond de la vallée et de tenir ainsi les racines dans un état de fraîcheur continuel.

Dans les vallées sèches, si fréquentes dans la masse oolitique, la culture des prairies naturelles n'existe pas (voir la carte).

Cette disposition si remarquable des prairies, dans les terrains imperméables et perméables, est-elle un fait dû au hasard ou aux traditions aveugles des routines locales ?

Nous ne le pensons pas.

On conçoit très-bien que dans les terrains à sous-sol imperméable, la couche superficielle conserve longtemps l'humidité nécessaire à la végétation de l'herbe, et qu'ainsi les eaux pluviales suffisent à l'existence d'une prairie, tandis que dans les terrains absorbants qui se dessèchent presque instantanément après la pluie, il est indispensable que cette humidité soit sans cesse renouvelée par un réservoir inépuisable.

On peut donc admettre ce premier principe : *dans les terrains imperméables de l'arrondissement d'Avallon (les granites, les grès du lias, le lias et les marnes supraliasiques), la culture des prairies est possible et existe en effet jusqu'au sommet des montagnes. Dans les terrains perméables (les calcaires oolitiques) cette culture est limitée au fond des vallées, lorsqu'il y existe un cours d'eau.*

Les relevés du cadastre donnent les résultats suivants : pour l'ensemble de l'arrondissement, dont la superficie est de 95,532 hectares 7 ares, la masse des prairies naturelles est de 7,364 hectares, soit les 77 millièmes de la superficie totale.

Dans les terrains imperméables, dont la superficie est de 50,487 hectares, la culture des prairies occupe 6,959 hectares, c'est-à-dire les 138 millièmes de la surface totale.

Elles se répartissent ainsi :

Dans le granite et les grès du lias, elles forment les 98 millièmes de la masse totale.

Dans le lias et les marnes supraliasiques, elles en occupent les 190 millièmes.

Dans les terrains perméables, dont la superficie est de 43,045 hectares, la culture des prairies occupe 405 hectares, c'est-à-dire les 9 millièmes seulement de cette superficie

On trouvera à la note *E* des détails plus étendus sur cette question si importante.

Les chiffres que nous venons de citer, prouvent, comme on devait le prévoir d'après le principe énoncé plus haut, que dans les terrains imperméables la culture des prairies est infiniment plus développée que dans les terrains perméables.

Dans toutes les communes des cantons de Guillon et d'Avallon (sauf Sermizelles) où les terrains oolitiques n'existent pas au niveau des cours d'eau, on ne trouve pas un hectare de prairie naturelle dans cette formation. Dans les cantons de L'Isle et de Vézelay, où les fonds des vallées sont très-souvent oolitiques, il en existe une assez grande quantité (voir la carte).

En général,. dans l'arrondissement d'Avallon, la culture des prairies est très-négligée. Dans les terrains imperméables, la plupart des propriétaires se contentent d'introduire dans leurs prés, par une ouverture, soit les eaux pluviales qui y descendent naturellement des terres voisines, soit le ruisseau le plus rapproché, sans chercher à obtenir une bonne répartition par des rigoles de niveau ou à les recueillir dans la partie inférieure par un fossé d'assainissement. Cependant quelques propriétaires ou fermiers commencent à donner le bon exemple. Nous citerons particulièrement M. Gudin, fermier de M. Dorneau, à Island; MM. Raudot, à Pontaubert et à Avallon; M. Cordier, à Sauvigny-le-Bois; MM. Guillier, à Sceaux et à Etaules, etc., etc. Dans les terrains absorbants, on se contente ordinairement des irrigations naturelles produites par les crues des cours d'eau.

10° Produits et qualités des prairies. — Dans l'état d'abandon où se trouvent les prairies, on ne peut guère juger de ce que seraient leurs produits si elles étaient moins négligées. Les granites, dans presque tous les plis de terrain où on a créé des prairies, sont couverts de petites sources superficielles, de suintements qui favorisent le développement de toutes les plantes marécageuses. Les fourrages du Morvan n'ont donc pas la qualité qu'ils devraient avoir. Mais même dans les meilleures conditions, ils sont toujours inférieurs à ceux des

terrains liasiques ou oolitiques. Ils ne sont pas acceptés par le commerce et doivent toujours être consommés sur place ; ils constituent ce qu'on appelle des foins doux, et conviennent mieux aux races bovines qu'aux chevaux.

Dans le lias et les marnes supraliasiques, les foins sont généralement de bonne qualité. Les prairies se divisent en deux classes : celles qui ne sont point fauchées et qu'on réserve pour l'engrais du bétail, qu'on nomme prés d'embauche, et celles qui sont fauchées annuellement. L'industrie des embauches est peu développée dans l'arrondissement d'Avallon.

La mauvaise répartition de l'eau dans les prairies des terrains imperméables et le défaut d'assainissement, diminuent énormement leurs produits. Beaucoup de prés ne produisent pas à l'hectare plus de 400 à 500 bottes de foin de 5 kilog. On regarde comme très-bons ceux qui donnent de 800 à 1,000 bottes, en moyenne, à la première coupe.

Le classement cadastral vient à l'appui de ce que nous avançons. Dans les communes granitiques, le rapport des prés de première et de seconde classe, à la masse des prairies, est de 0,317.

Dans les terrains liasiques, il est de 0,68.

Dans les terrains oolitiques, il est de 0,75.

On voit que dans les terrains oolitiques où la nature s'est chargée de rafraîchir la racine de l'herbe, sans que le propriétaire ait à s'en occuper, la proportion des prairies de bonne qualité est bien plus considérable que dans les terrains imperméables où presque tous les prés doivent leur existence à la volonté de l'homme et où ils ne peuvent prospérer que par son industrie.

Dans les granites notamment où des assainissements nombreux sont indispensables, la proportion des bons prés est très-faible.

Dans les terrains oolitiques, tous les prés sont fauchés. Les fourrages sont en effet trop rares, trop précieux pour qu'il en soit autrement. L'éventualité des crues des rivières rendrait aussi l'industrie des embauches trop hasardeuse.

Les eaux pluviales étant pour ainsi dire l'unique aliment des prairies liasiques, les prés à deux coupes ou à regains y sont rares, attendu que les pluies d'été, presque toujours torrentielles et de courte durée, ne suffisent pas pour y entretenir la fraîcheur nécessaire. Presque tous les regains sont mangés sur pied par le bétail. Dans les granites et les terrains oolitiques où on a presque toujours des cours d'eau ou des sources à proximité des prairies, la deuxième récolte est généralement meilleure. On estime qu'elle suffit pour payer l'impôt

et les frais de première coupe. Dans leur état actuel les prés s'amodient en ferme, de 30 à 60 fr. l'hectare, dans les granites et les grès du lias, de 60 à 100 fr., dans le lias et les argiles supraliasiques, rarement ce prix s'élève au-dessus de 110 fr. On trouve encore quelques anciens baux à 30 fr. Mais évidemment ils remontent à une époque où il existait encore des cheptels et où le propriétaire, en raison des produits qu'il tirait du bétail, louait ses prés beaucoup moins cher.

Les prés se louent beaucoup plus cher quand ils ne sont point accompagnés de terres labourables. Ainsi, certains prés d'embauche de première qualité du lias sont loués de 180 à 200 fr. par hectare.

Dans les terrains oolitiques, en raison de la rareté des fourrages, les prix d'amodiation sont plus élevés, et des prés de qualité moyenne se louent jusqu'à 200 fr. l'hectare, c'est-à-dire aussi cher que les meilleures prairies du lias.

DES IRRIGATIONS AU MOYEN DES SOURCES ET DES COURS D'EAU DANS L'ÉTAT ACTUEL.

Les sources les plus estimées pour les irrigations, dans l'arrondissement d'Avallon, sont :

1° Les sources chaudes du granite. On appelle ainsi celles qui, l'hiver, se maintiennent à 9° centigrades et au-dessus. Les sources granitiques étant superficielles, leur température descend souvent au-dessous de 9°, elles sont alors peu estimées pour les irrigations. Les sources des terrains supérieurs se maintiennent généralement à 10° ou au-dessus.

2° Les sources des grès du lias.

3° Les sources situées entre les marnes supraliasiques et l'oolite inférieure.

Jusqu'à ce jour, les sources des terrains oolitiques n'ont point été utilisées dans l'arrondissement pour les irrigations.

Les sources granitiques chaudes sont faciles à reconnaître à la vigueur de l'herbe qui s'y développe en hiver, souvent dès le commencement de février. M. Houdaille, propriétaire aux Alleux, commune d'Avallon, a utilisé pour des irrigations le trop plein des eaux de la ville qui se maintiennent toujours à 9° centigrades au moins. Ses prés sont constamment verts par les plus grands froids, et aux premiers beaux jours de la fin de l'hiver l'herbe s'y développe avec une vigueur étonnante.

On voit au-dessous d'Usy, commune de Domecy-sur-Cure, une coulée de prés d'une admirable vigueur dès les premiers jours de mars. Elle est arrosée avec des eaux des grès du lias.

Les prés de Champien, à M. Raudot, le grand pré de Ragny, à M. Dorneau, sont des exemples des beaux résultats qu'on peut obtenir avec les sources du lias.

M. de Domecy, à Domecy-sur-le-Vault, a tiré un bon parti des sources supraliasiques. M. Dorneau, au-dessus des bois du Sausse, commune d'Island, a commencé à s'en servir. On voit aussi au-dessous de Tharoiseau, à Foissy, à Santigny, à Vassy-sous-Pizy, à Anstrudes, à Tour-de-Pré, près Provency, etc., des prés arrosés avec ces sources. Mais il s'en faut bien qu'on tire de cette belle nappe d'eau si développée, dans le canton de L'Isle surtout, tout le parti possible. Sur la rive droite du Serein, où elle produit plusieurs ruisseaux, les irrigations sont nulles ou incomplètes (voir la note *D* pour plus de détails).

Il n'existe pas, dans tout l'arrondissement d'Avallon, une seule dérivation d'un cours d'eau de quelque importance faite dans l'intérêt des prairies.

Nous reviendrons ci-dessous sur cette question si importante. Nous ferons voir qu'en adjoignant aux sources et aux petits cours d'eau une seule dérivation des eaux du Cousin, on pourrait établir un système complet d'irrigation de l'arrondissement.

CULTURE DES CÉRÉALES.

11° *Développement pour chaque formation de la culture des céréales.* — La culture des céréales et des prairies artificielles occupe dans l'arrondissement une superficie de 54,054 hectares, soit les 566 millièmes de la superficie totale.

Dans les granites et les grès du lias, elle forme les 477 millièmes de la superficie totale, soit 12,633 hectares. Dans le lias et les marnes supraliasiques, environ les 680 millièmes de la masse totale, soit 16,395 hectares dans la formation oolitique les 533 millièmes ou à peu près 25,028 hectares.

ÉTAT ACTUEL DE CETTE CULTURE.

Dans les granites ou les grès du lias. — Le sol de ces formations étant très-léger, graveleux, et le sous-sol peu perméable, les eaux pluviales, pendant l'hiver, séjournent presque constamment dans la couche de terre végétale ; aussi les blés y réussissent mal et y sont peu cultivés. Le seigle et l'avoine réussissent assez bien.

L'assolement triennal est adopté dans les granites comme dans tous les autres terrains de l'arrondissement. Il comprend deux récoltes de graines de printemps, le sarrasin et l'avoine, entre lesquelles on fait une récolte de graine d'hiver (le seigle). L'ordre de l'assolement

est fréquemment rompu par des jachères de plusieurs années. Les champs, ainsi abandonnés, se couvrent de genêts élevés, sous lesquels poússe une herbe fine qui sert de pâture au bétail.

Dans les lias et les marnes supraliasiques. — Le lias est sans contredit le terrain de l'arrondissement le plus propre à la culture des céréales (1). J'ai souvent entendu dire, à des cultivateurs dignes de foi, que la production moyenne en blé des communes de Saint-André, Savigny et Cisery, dont cette formation occupe presque toute la surface, était de 20 hectolitres environ par hectare. (La production moyenne du département n'est que de 14 hectolitres, celle de la France entière de 11 à 12).

Ces résultats sont donc remarquables, surtout si on tient compte du peu de progrès que la culture a faits jusqu'ici. Ils doivent être attribués à l'extrême fertilité du sol.

Les terres liasiques sont ordinairement brunes, assez friables, d'une culture peu difficile ; dans ce cas, on les désigne sous le nom de terres noires ; quelquefois elles sont d'une couleur moins foncée, très-fortes, et alors elles portent le nom d'aubues.

Les terres supraliasiques, dans le fond des vallées, sont aussi fertiles que le lias. Telle est la vallée du Serein, entre Guillon et L'Isle, celle du Cousin entre Levault et Givry. Mais dans les coteaux où la terre végétale a été presqu'entièrement enlevée par les pluies, le sol trop argileux est froid et peu favorable à la culture, surtout à celle de l'avoine. Les communes de Sauvigny-le-Bois, d'Athie, d'Angely et de Sceaux, presque toutes en coteaux, présentent un exemple frappant de cet appauvrissement du sol. Les terres des argiles supraliasiques sont toutes très-fortes, d'une culture difficile, et sont désignées sous le nom de grosses aubues.

L'assolement triennal, adopté généralement, comprend une année de jachères, une récolte de blé et une d'avoine. Les jachères sont maintenant remplacées très-souvent par des trèfles ou des pommes de terre. On estime que les trèfles peuvent revenir tous les six ans.

Dans la formation oolitique. — La couche de terre végétale, dans les calcaires oolitiques, ne manque pas de fertilité ; mais comme elle repose sur un sous-sol éminemment absorbant, elle est presque toujours brûlante et ne produit que des récoltes assez médiocres. En gé-

(1) Les plateaux d'Epoisses et de Saint-Thébault, dans l'arrondissement de Semur, sont presque entièrement liasiques.

néral, les terres oolitiques sont légères, d'une culture très-facile, mais malheureusement très-pierreuses. On y trouve quelquefois une petite aubue rouge, très-fertile, notamment sur le plateau de Santigny et de Pisy, surtout entre Montelon et Santigny. On suit dans les terrains oolitiques le même assolement que dans le lias, seulement les récoltes y sont beaucoup plus faibles.

DES ENGRAIS.

12° La production des engrais est presque complètement nulle dans les granites et les grès du lias, le bétail restant presque toute l'année dans les bois ou les pâtures. On manque d'ailleurs de paille. On peut donc dire que les terres de ces formations ne sont pour ainsi dire pas fumées. Quelques propriétaires, M. le comte de Chastellux, les cultivateurs de Cussy, Sainte-Magnance, produisent cependant une assez grande quantité d'engrais et obtiennent d'assez bons résultats.

Dans les terrains liasiques et oolitiques, la production du fumier est un peu plus développée, quoique bien insuffisante encore. En général on considère comme une fumure suffisante le répandage de six à huit voitures de fumier par hectare. Plusieurs cultivateurs prétendent même que dans les bonnes terres de Cisery et de Savigny (lias), une plus grande quantité d'engrais ferait verser les blés. Cette erreur singulière tient au mauvais assolement suivi généralement, qui consiste à semer toujours les blés sur la fumure. En faisant sur le fumier une première récolte de plantes sarclées ; avant d'y semer le blé on pourrait faire supporter à la terre une bien plus grande quantité d'engrais. Nous reviendrons plus tard sur cet objet.

La faible production du fumier doit être attribuée :

1° A la déplorable habitude qu'on a, dans l'arrondissement, de nourrir l'hiver le bétail avec de la paille.

2° A la faible production des plantes fourragères et des légumes qui ne permet pas d'élever une quantité suffisante de bétail, et surtout de le tenir à l'écurie aux époques où il faudrait produire du fumier.

L'hectare de terre labourable s'amodie dans les granites de 10 à 15 francs, dans les grès du lias de 15 à 30 francs, dans le lias et les argiles supraliasiques de 40 à 75 francs. Dans les terrains oolitiques les prix sont très-variables. Ainsi, les terres de 4e et de 5e classe qui, dans l'arrondissement, couvrent une surface de 13,302 hectares, ne produisent pas les frais de culture et ne valent pas la peine d'être cultivées. Les terres de la meilleure qualité se louent rarement plus de 50 francs l'hectare.

13° Dans le granite et les grès du lias, on a fait avec assez de succès des essais de culture de trèfle. Les autres plantes fourragères n'ont point encore été cultivées dans ces formations.

Le trèfle réussit admirablement bien dans le lias et dans les bonnes terres des argiles supraliasiques ; aujourd'hui presque tous nos agriculteurs ont pris l'excellente habitude de remplacer une année de jachère sur deux, par une récolte de trèfle qu'ils sèment sur leurs avoines.

La luzerne vient très-mal dans les meilleures terres du lias. Sa racine, en pivotant, rencontre promptement, soit la couche de calcaire à gryphées arquées qui l'arrête, soit un banc de minerai de fer qui fait périr la plante. Ainsi, les communes de Cisery et de Savigny ne peuvent semer de luzernes que dans la petite partie de leur territoire où se trouvent les marnes supraliasiques.

Cette formation est en effet éminemment favorable à la culture de cette plante. M. Cordier qui, le premier, a tenté cette culture sur une grande échelle, dans les terres froides de Montjalin, a obtenu de très-beaux résultats. M. Charles de Labrosse, à Guillon, a également de belles luzernes dans des argiles complètement stériles et ravinées profondément par les eaux pluviales. Il a pu ainsi arrêter les grogrès des ravages de l'eau, et non-seulement il a obtenu de bonnes récoltes fourragères pendant 8 à 10 ans, dans des terres à peu près improductives, même lorsqu'elles étaient fumées, mais sur les luzernes retournées, il a semé avec succès des céréales qui n'y réussissaient point avant ; on voit déjà une assez grande quantité de luzernes sur les longues collines argileuses d'Athie. Il est fâcheux que cet exemple ne soit pas suivi, surtout dans les coteaux des communes de Menades et de Tharoiseau, si profondément et si généralement ravinés par les eaux pluviales.

Le sainfoin n'est cultivé dans le lias et les argiles supraliasiques que dans les parties très-peu étendues, où les pierrailles provenant des bancs des calcaires à gryphées arquées et à gryphées cymbium, ont été mises à nu par le passage des eaux pluviales, notamment sur les communes d'Avallon et d'Annéot (plaine des Arpannats). Cette plante ne paraît pas réussir dans les aubues et les terres argileuses en général.

Toutes les prairies artificielles réussissent admirablement bien dans les bonnes terres oolitiques. Le sainfoin peut même être cultivé au moins comme pâture dans les terres de cinquième classe. Malheureusement, la plupart des cultivateurs ne paraissent pas encore com-

prendre tout l'avantage qu'ils pourraient en tirer, et ne se décident point à faire des prairies artificielles sur une grande échelle. Ainsi, en parcourant les communes de Santigny, de Pisy et de Vassy-sous-Pisy, on est étonné d'y voir si peu de trèfles et de sainfoins, qui y prospèreraient si bien. On peut faire la même observation sur tous les terrains calcaires qui forment la plus grande partie de la superficie de L'Isle et de Vézelay.

DES AMENDEMENTS.

14° On sait que la culture de la luzerne est un véritable moyen d'amendement des terres trop compactes. J'ai cité l'exemple de M. Charles de Labrosse, qui est parvenu à améliorer ainsi des terres complètement improductives, où le fumier paraissait ne produire aucun effet.

On n'a pas tenté dans l'arrondissement, jusqu'à ce jour, d'autre procédé pour amender les terres. Cependant, MM Gariel et Garnier, propriétaires des fabriques de ciment de Vassy, ont employé avec succès les cendres de leurs fours dans les froides argiles de la commune d'Etaules. Mais il est évident que ce moyen d'amendement ne peut être généralisé.

Jusqu'à présent, on n'a fait aucun usage, dans l'arrondissement, de la marne et de la chaux. Cependant, il est évident que ces deux moyens d'amendement produiraient un excellent effet dans les granites, les grès du lias et les marnes supraliasiques où l'élément calcaire manque complètement. Nous reviendrons plus loin sur cette question si intéressante.

CULTURE DES FORÊTS.

15° Les bois occupent dans l'arrondissement une surface de 25,351 hectares. Ils sont très-inégalement répartis sur les diverses formations.

Le lias et les argiles supraliasiques n'en renferment que 847 hect. Le reste des forêts est réparti sur les granites et les terrains oolitiques dans la proportion suivante : 9,961 hectares dans les granites et les grès du lias, 14,543 hectares sur les terrains oolitiques (voir la note *G*).

Ces résultats ne prouvent pas du tout que les terrains liasiques soient moins propres que les autres à la culture des forêts ; au contraire, les bois des argiles supraliasiques (bois de Ragny, de Sauvigny-le-Bois, de Monjalin, de Plausse, etc.) sont certainement les plus vigoureux de tout l'arrondissement. Mais ces terrains sont trop fertiles,

trop précieux pour qu'on les sacrifie à ce genre de culture, en général le moins productif de tous dans les bons fonds.

Nous ferons voir plus bas que, dans les granites et les terrains oolitiques, il existe une grande quantité de terrains à reboiser et nous indiquerons les méthodes à suivre.

CULTURE DE LA VIGNE.

16° La culture de la vigne occupe dans l'arrondissement une surface de 3,437 hectares. A Avallon même il existe quelques vignes dans les granites. Mais en général cette formation est trop élevée, trop coupée de gorges étroites et profondes, trop froide, en un mot, pour que cette culture s'y soit développée.

Il y a également très-peu de vignes dans le lias qui est disposé en plateaux trop peu inclinés. La plus grande partie des vignes de l'arrondissement sont donc réparties à peu près par moitié entre les argiles supraliasiques et les calcaires oolitiques (voir la note *H*).

Les vignes des cantons d'Avallon et de Guillon, à l'exception de celles de Girolles, Sermizelles et Anstrudes, sont dans la première de ces formations. Les vignes des cantons de L'Isle et de Vézelay sont en grande partie dans les calcaires oolitiques.

Les crus les plus estimés de l'arrondissement, les côtes du Vault, d'Annay, de Rouvres, de Monfaute, etc., appartiennent toutes aux argiles supraliasiques ; les vins qui en proviennent sont foncés en couleur et très-capiteux. Les vallées oolitiques de l'arrondissement sont trop resserrées et par conséquent trop froides pour que les vins y contractent beaucoup de qualité, ils sont en général très-légers et un peu plats.

Il est à remarquer, du reste, que les terrains oolitiques, dès qu'ils cessent d'être coupés par des gorges étroites et froides, donnent des vins excellents. Tous les bons vins de la Côte-d'Or et dans le département de l'Yonne, les vins de Tonnerre, de Chablis, d'Irancy, d'Auxerre, sont récoltés dans cette formation. Tout le monde sait que ces vins possèdent une qualité particulière qui leur donne un grand prix, à laquelle on a donné le nom de *bouquet*. Cette qualité manque complètement aux vins des argiles supraliasiques.

Pour empêcher le ravinement des vignes dans les argiles supraliasiques, on emploie, dans tout l'arrondissement d'Avallon, une méthode très-simple qui consiste à y ouvrir, de distance en distance, un fossé à très-faible pente auquel on donne le nom de garde, et qui reçoit, en même temps, les eaux pluviales et les terres qu'elles entraînent.

Dans les terrains oolitiques qui sont très-perméables, les gardes disparaissent.

Avec cette précaution, les vignes, comme les bois, comme les prairies naturelles et artificielles, sont un excellent obstacle à opposer au ravinement des terres.

DES TERRAINS IMPRODUCTIFS.

17° Les terrains improductifs comprenant l'emplacement des maisons, les broussailles, bruyères, friches, étangs, mares et réservoirs, occupent dans l'arrondissement une superficie totale de 3,328 hect., en retranchant la surface des maisons, étangs, mares et réservoirs, il reste pour la superficie des broussailles, bruyères et friches. 3,006 h.

On peut ajouter à ce chiffre celui des terres labourables, de 4° et de 5° classe, qui réellement doivent être considérées comme improductives ; car elles rapportent à peine la semence et les frais de culture ; l'ensemble des terres de ces deux classes, s'élève à . . . . 19,372 h.

L'ensemble des terrains improductifs et des mauvaises terres de l'arrondissement d'Avallon s'élève donc à . . . 22,378 h.

Ces chiffres se décomposent ainsi pour les diverses formations :

Granites et grès du lias.	— Terrains improductifs . . .	663
—	— Terres de 4° et 5° classe . .	5,353
	Total. . . .	6,016
Lias et argiles supraliasiques.	— Terrains improductifs .	11
—	— Terres de 4° et 5° classe.	664
	Total. . . .	675
Calcaires oolitiques.	— Terrains improductifs	2,332
—	— Terres de 4° et 5° classe. . . .	13,355
	Total. . . .	15,687

Nous nous contentons ici de poser ces chiffres qui indiquent l'état actuel des choses ; nous indiquerons plus tard le parti qu'on peut tirer de ces terrains.

ACTION DE L'EAU SUR LES TERRAINS IMPERMÉABLES.

18° Les granites, les terrains liasiques et les argiles supraliasiques étant imperméables, les eaux pluviales, en s'écoulant à leur surface,

enlèvent les engrais et la terre végétale, en remplissent les lits des ruisseaux et les fonds de vallée, et y causent ainsi de grands ravages.

Voici les points de l'arrondissement où ces désastres peuvent surtout être remarqués :

Dans les granites. Toutes les terres labourables des terrains granitiques étant toujours fortement inclinées, en examinant un champ après de longues pluies, on trouvera presque toujours les raies creusées de quelques centimètres.

Dans le lias. Le long plateau incliné qui s'étend sur les communes d'Avallon et d'Annéot, entre la crête de La Croix-Sirot et Annéot, est un exemple des ravages que les eaux pluviales, mal dirigées, peuvent exercer sur les terres de cette nature. La couche de calcaire à gryphées arquées, qui forme le sous-sol de ce plateau, a été mise à nu dans toute la partie inférieure. La culture de presque toutes les terres a lieu suivant les lignes de plus grande pente, ce qui favorise singulièrement l'action corrosive de l'eau, surtout sur une pente qui n'a pas moins de 3 kilomètres de longueur.

Dans le reste des terrains liasiques, quoique les cultures soient en général assez mal dirigées, les plaines étant coupées par des chemins ou des ruisseaux, on a pu presque toujours se débarrasser des eaux avant qu'elles aient fait de grands ravages.

Dans les argiles supraliasiques. Toutes les pentes rapides des argiles supraliasiques qui, en général, suivent le liséré bleu de la carte, sont plus ou moins ravinées par les eaux pluviales. Les points les plus maltraités sont : 1° les pentes de la commune de Tharoiseau, près la limite de Menades ; des ravins profonds sillonnent tous les coteaux qu'on voit très-bien de la route nationale n° 151 ; 2° toutes les parties abruptes des pentes du plateau de Montjalin, Athie et Vassy, surtout entre Montjalin et Montréal ; les coteaux du Van-de-Bouche, entre Vassy et la Vaire ; 4° les flancs de la montagne de Vaire, près Guillon.

Nous indiquerons, dans la deuxième partie du Mémoire, les moyens les plus propres à atténuer ces ravages des eaux.

DES SOURCES EMPLOYÉES AUX USAGES DOMESTIQUES.

19° J'ai indiqué à la note D la position des diverses sources dans l'arrondissement. On verra dans cette note et à l'article 7 du présent Mémoire :

1° Qu'il existe une multitude de petites sources disséminées à la surface des granites.

2° Qu'une nappe d'eau assez abondante se remarque entre le granite et les grès du lias.

3° Que dans le lias et les argiles supraliasiques il n'existe que des sources peu importantes, au-dessous du calcaire à gryphées arquées et du calcaire à gryphées cymbium.

4° Que la plus riche nappe d'eau est celle qui se fait jour entre les argiles supraliasiques et les calcaires oolitiques.

5° Qu'il existe quelques très-belles sources dans les terrains oolitiques.

Examinons l'emploi qu'on a fait de ces diverses sources.

Communes possédant au milieu des habitations des eaux de sources, jaillissant sur place ou amenées de main d'homme.

Sources du granite et des grès du lias. Les communes granitiques du canton de Quarré sont subdivisées en un si grand nombre de hameaux, qu'il est impossible d'examiner le parti que chaque agglomération de maisons a tiré des sources les plus rapprochées. Nous nous contenterons ici de passer en revue les communes limitrophes dont les maisons sont moins disséminées. Voici celles qui jouissent d'eau de sources des terrains granitiques : Avallon, Magny, Pontaubert, Sauvigny-le-Beuréal (mauvaise source), Usy (hameau de Domecy-sur-Cure).

Sources du lias et des marnes supraliasiques. Commune d'Annéot.

Sources provenant de la nappe d'eau placée entre les argiles supraliasiques et les calcaires oolitiques. Commune de Fontenay et ses deux hameaux, Pouilly et Sauvre, Foissy, Asquins, Nanchèvre et Foulette, hameau de Saint-Père, Tharoiseau, Domecy-sur-Vault, Givry, Girolles, Annay-la-Côte, Lucy-le-Bois, Thory, hameau de Lucy-le-Bois, Tour-de-Pré, hameau de Provency, Sainte-Colombe et ses hameaux, Lacour et Origny, Dissangis, L'Isle-sur-le-Serein, Blacy, Thisy, Talcy, Marmeaux, Santigny, Pisy, Anstrudes, Coutarnoux.

Sources des calcaires oolitiques. Communes de Chamoux, Asnières, Lichères, Joux (source qui tarit quelquefois).

Communes non comprises dans les catégories précédentes mais bâties sur des rivières.

Rivière d'Yonne. Châtel-Censoir.

Rivière de Cure. Pierre-Pertuis, Saint-Père, Blannay, Sermizelles, Voutenay, Saint-Moré.

Rivière du Cousin hors des granites. Levault.

Ruisseau de Brosses. Brosses et ses hameaux, Bourgbasson, Fontenelle et Chevroches.

Rivière de Serein. Guillon, Angely, L'Isle, Civery, Massangis et son hameau Tormancy.

Communes où il serait possible d'amener des eaux de sources.

Canton d'Avallon. Levault, source prise dans la montagne voisine; Etaules et Vassy, source prise dans la montagne, entre Lucy-le-Bois et Vassy; Tharot, source des Rioux, près d'Annay.

Canton de Guillon. Savigny-en-Terre-Pleine, source de Ragny.

Canton de Vézelay. Voutenay, belle source de la vallée du Van-de-Bouche.

Communes auxquelles il est difficile de donner des eaux de sources et qui ne peuvent être alimentées que par des puits.

Canton d'Avallon. Sauvigny-le-Bois et ses hameaux.

Canton de Guillon. Cisery, Cussy-les-Forges, Montréal, Saint-André, hameau de Sceaux, Trevilly, Vassy, Vignes.

Canton de L'Isle. Angely, Athie, Joux (lorsque ces sources sont taries).

Communes où il n'est pas possible d'avoir des puits et où il n'existe que des citernes.

Annoux, Précy-le-Sec.

Canton de Vézelay. Vézelay.

POPULATION.

20° La population totale de l'arrondissement est de 47,876 individus ou d'environ 50 habitants par 100 hectares.

En retranchant la population et le territoire des villes et bourgs (Avallon, L'Isle, Guillon, Vézelay, Châtel-Censoir), il reste pour celle des campagnes 37,396 habitants, mettant en valeur environ 87,100 hectares, un peu moins de 43 habitants par 100 hectares.

Dans les granites, on trouve que la population humaine par 100 hectares, déduction faite des villes et des bourgs, est de 47 habitants, en retranchant de la surface du pays les bois et les terrains improductifs, on a, par 100 hectares restant, 73 habitants.

Dans les communes ne renfermant que du lias et des marnes supraliasiques, ces deux chiffres sont 39 et 41 habitants.

Dans les terrains oolitiques, 40 et 60 habitants.

Ces résultats sont remarquables, en ce sens qu'ils tendraient à prouver que la population spécifique des diverses parties du pays, est en raison inverse de la fertilité du sol. Ce qui donnerait de la valeur à cette opinion, c'est que les quatre communes, les plus fertiles de l'arrondissement : Cisery, Saint-André, Sceaux, Trevilly, considérées isolément, n'ont ensemble que 27 habitants par 100 hectares.

Mais en examinant la question avec attention, on reconnaît bien

vite combien la question est complexe et combien la fertilité du sol joue un rôle secondaire dans le développement de la population, surtout lorsque ce développement est peu considérable, comme cela a lieu dans l'arrondissement d'Avallon.

En effet, dans le granite et les terrains oolitiques, la grande quantité de bois a créé pour les habitants une foule d'industries qui manquent au reste de l'arrondissement. En outre, dans les terrains purement liasiques et notamment dans les quatre communes considérées isolément, l'eau manque presque complètement, et les voies de communication étaient si mauvaises il y a peu d'années encore, que la circulation était à presqu'entièrement interrompue en hiver. Aussi la population s'est-elle retirée à la limite des argiles supraliasiques et des terrains oolitiques où se trouvent de nombreuses sources et où le terrain plus solide permettait d'avoir sans grands frais des chemins, sinon bons du moins praticables en toutes saisons. C'est ainsi que sur la rive droite du Serein, où cette limite est très-bien marquée, on trouve, à très-peu de distance les uns des autres, les villages de Pizy, Santigny, Marmeaux, Monceaux, Taley, Thisy, Blacy ; dans la même position on trouve dans la vallée du Cousin, Annay-la-Côte, Tharot, Girolles, etc.

On voit donc que ce qui paraît avoir surtout favorisé le développement de la population c'est le voisinage des bois et des eaux potables et la facilité des communications. Une autre raison a dû encore s'opposer au peuplement des terrains liasiques ; c'est qu'ils appartenaient presqu'entièrement autrefois à la classe riche, et qu'en raison de l'agglomération des propriétés, la culture très-peu développée alors y exigeait moins de bras.

Il est à remarquer, d'ailleurs, que dans ces formations la population est très-saine et très forte. Le canton de Guillon fournit à la conscription les plus beaux hommes du département.

Concentration des populations dans les diverses natures de terrain. Dans les granites et les grès du lias, où toutes les maisons, il y a peu de temps encore, étaient couvertes en chaume, et où les craintes d'incendie étaient incessantes, la population est excessivement disséminée. Les treize communes qui renferment des granites ou des grès liasiques en quantité notable, se subdivisent en 96 hameaux, non compris les moulins, les fermes et les habitations isolées. En outre, dans chaque subdivision, les habitations sont presque toujours isolées les unes des autres.

Dans les terrains oolitiques, où les maisons sont couvertes avec une

pierre calcaire mince, à laquelle on donne, dans le pays, le nom de lave, les toitures sont tellement à l'épreuve du feu, qu'il est à peu près impossible qu'un incendie se communique d'un bâtiment à l'autre. Aussi les villages sont-ils tous agglomérés et formés de bâtiments presque toujours contigüs.

Dans les terrains liasiques. Lorsqu'ils sont à proximité des lavières, les villages sont resserrés comme dans la formation oolitique. Lorsqu'ils en sont éloignés, les couvertures en chaume reparaissent et avec elles, l'isolement des bâtiments et les hameaux nombreux.

DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

21° Le développement des diverses races d'animaux domestiques pour tout l'arrondissement et pour les diverses formations, est indiqué sur les tableaux joints à notre carte agronomique et à la note K; nous y renvoyons donc ceux qui voudraient avoir les détails par commune et par canton. Nous allons examiner dans leur ensemble les chiffres qui y figurent.

Granites. *Race chevaline*. Nombre d'individus par 100 hectares 58. Ce chiffre très-faible s'explique : 1° par la nature des fourrages du Morvan qui ne conviennent pas aux chevaux, surtout à ceux qui exigent une nourriture substantielle comme les chevaux de trait ; 2° ces fourrages très-doux conviennent très-bien aux races bovines qui peuvent d'ailleurs être employées sans inconvénient à la culture, attendu que les terres très-légères ne craignent point le piétinement des bœufs.

Races bovines. Par 100 hectares, 20 vaches, 18 bœufs 1/2, en totalité 38 individus 1/2. Ces chiffres assez élevés s'expliquent très-bien par ce qui a été dit plus haut. En outre, la qualité des fourrages du Morvan est si médiocre qu'ils ne sont point reçus dans le commerce et que les habitants doivent les faire consommer sur place. Presque partout on laisse, pendant la plus grande partie de l'année, les bœufs et les vaches dans les bois ou les pâtures, système qui simplifie considérablement l'agriculture, mais aussi qui a le grave inconvénient de rendre presque nulle la production du fumier.

Races ovines. Par 100 hectares, race commune, 99 individus. Nécessité de faire consommer sur place des fourrages de basse qualité, impossibilité de donner une nourriture assez substantielle à des animaux délicats ; terrains et pâturages humides qui développeraient rapidement dans les races fines la maladie nommée pourriture ; telles sont les circonstances qui expliquent très-bien l'importance du développement des races communes et l'absence complète de la race mérinos.

Lias. Si dans les granites toutes les ressources de l'agriculture sont employées au développement du bétail, dans le lias cette industrie n'a évidemment qu'un but, celui de favoriser la production du fumier.

Race chevaline. Nombre par 100 hectares, 7, 60; la culture dans le lias se fait surtout avec des chevaux, les terres argileuses craignent le piétinement des bœufs. Le nombre des chevaux faibles, s'il s'agissait de spéculer sur l'élève de ces animaux, est suffisant pour la culture.

Races bovines. Par 100 hectares, un peu plus de 12 vaches et de 4 bœufs, environ 16 individus. Ces chiffres, beaucoup trop faibles, si on a égard à ce qui a été dit plus haut de l'abondance des fourrages, tiennent à ce qu'aujourd'hui une grande partie de ces fourrages est livrée au commerce ou aux embauches.

Races ovines. Par 100 hectares, 26 mérinos, 74 animaux de race commune, environ 100 individus en tout (il paraît y avoir erreur pour la commune d'Angely, dont les chiffres paraissent trop élevés). Les races ovines, même les plus communes, sont chétives dans ces formations. Cela tient à la mauvaise habitude qu'ont tous les cultivateurs, de les faire sortir par les temps les plus humides et de les conduire dans les prés. La qualité aqueuse des herbes, la boue qui s'attache aux pieds des animaux et qui les fatigue constamment, engendrent rapidement toutes les maladies.

Terrains oolitiques. Fourrages rares en raison du peu de développement des prairies naturelles qui ne peuvent exister que sur le bord des cours d'eau, et en raison du peu d'industrie des habitants qui ne songent pas encore à pratiquer sur une grande échelle la culture des prairies artificielles; par conséquent, conditions mauvaises pour élever les grandes races d'animaux, et excellentes, au contraire, pour les races ovines qui peuvent paître presqu'en tout temps sur des terrains secs, sans craindre la boue ou la pourriture. La culture s'y fait indistinctement avec des chevaux, des bœufs, des vaches et même avec des ânes et des mulets. Ces explications suffisent très-bien pour faire comprendre les chiffres du tableau. Nombre d'individus par 100 hectares pour la race chevaline, 3. 11; pour les races bovines, vaches 10. 40, bœufs 5. 60, total 16. Races ovines communes 38. 60, mérinos 12. 80, total 51. 40, ânes 3. 55, mulets 1. 53.

(Les chapitres 3 et 4 à l'an prochain).

NOTES.

A

Tous les géologues admettent aujourd'hui que les diverses chaines de montagnes qui se trouvent à la surface de la terre ont été formées par des soulèvements de la croûte superficielle de cette planète.

Ces variations de niveau, dans les parties solides, ont dû nécessairement avoir pour conséquence le fréquent déplacement des eaux de la mer qui ont ainsi recouvert successivement, et souvent à plusieurs reprises, tous les points du globe.

L'arrondissement d'Avallon offre plusieurs traces de ces grandes révolutions.

Suivant M. Elie de Beaumont, le Morvan se rattache au 6e système de soulèvement des montagnes de l'Europe. Il est certain qu'il a été soulevé avant la chaîne de la Côte-d'Or et qu'il s'élevait au-dessus des mers dont les sédiments formaient les terrains jurassiques.

Les plus anciennes montagnes de l'arrondissement sont donc celles du Morvan; selon M. Elie de Beaumont, elles se seraient soulevées suivant une ligne dont la direction est, ouest 40° nord-est 40° sud; leur pied formait un rivage qui passait à peu de distance de Domecy-sur-Cure, Usy, Islan Avallon, Magny, Cussy-les-Forges, Sainte-Magnance.

Les mers qui entouraient le Morvan déposèrent d'abord la masse des terrains jurassiques en commençant par le lias. Ce dépôt dut se faire très-lentement, car dans chacune des couches se trouvent des myriades d'animaux qui sont presque toujours différents de ceux qu'on remarque dans les couches supérieures. Il a fallu d'une part, que chaque couche se soit formée assez lentement pour laisser à tous les animaux qu'on y remarque, le temps d'y pulluler d'une manière prodigieuse, et d'une autre part, que dans l'intervalle du dépôt d'une couche à l'autre, il se soit passé quelque révolution extraordinaire qui ait détruit complètement toutes les races vivantes, ou que cet intervalle ait été assez long pour qu'une émigration complète de toutes ces races se soit effectuée. Quelquefois cependant les dépôts (les argiles surtout), ne renferment aucun débris organique; ils ont donc dû se former ou très-rapidement, ou dans des circonstances peu favorables à la vie.

Voici du reste l'indication sommaire des diverses couches qui constituent les terrains jurassiques de l'arrondissement d'Avallon, dans leur ordre à partir de la base, avec l'énumération des principaux fossiles qu'on y remarque. On trouvera la nomenclature des autres fossiles à la fin de cette note.

Lias.

1° Grès du lias se présentant tantôt sous l'aspect d'une masse siliceuse boursouflée, tantôt sous celui de grès grossiers empâtant de nombreux frag-

ments granitiques. On ne doit point confondre avec les grès du lias ces singulières masses siliceuses qu'on trouve à tous les étages liasiques de l'arrondissement et qui remplacent tantôt le calcaire à sinémuries tantôt le calcaire à gryphées arquées.

Les grès du lias (quadersanstim) portent aussi le nom d'arkoses (ils ont au plus 10 mètres d'épaisseur).

2° Formation argileuse, terminée par une lumachelle formée de bancs minces de calcaires gris empâtant un nombre prodigieux d'une petite coquille bivalve nommée sinémurie, alternant avec des marnes blanchâtres (au plus 6 à 8 mètres d'épaisseur).

3° Dépôt argileux se composant de marnes grises dans lesquelles sont disséminés des bancs minces ou des rognons de calcaires argileux (ciment de Pouilly) très-peu de fossiles; épaisseur de 6 à 10 mètres.

4° Calcaires bleuâtres argileux et peu fossilifères à leur base ; dans le reste de la formation durs et renfermant une grande variété de fossiles et surtout des gryphées arquées, des ammonites de Bucland, etc; épaisseur de 8 à 12 mètres.

Argiles supraliasiques.

1° Calcaire argileux empâtant une grande quantité de belemnites (Belemnites Umbilicatus Bruguierianus clavatus).

2° Argiles bleuâtres légèrement feuilletées peu fossilifères, empâtant quelques rognons de calcaires très-argileux (épaisseur de ces deux premières formations environ 30 à 40).

3° Calcaires ferrugineux gris en carrière, mais prenant à l'air une couleur jaune-rouille, renfermant une grande variété de fossiles et notamment des gryphées cymbium (épaisseur 5 à 6 mètres).

4° Argiles bleues se levant en dalles alternant avec les 3 ou 4 bancs minces de calcaires argileux donnant le ciment de Vassy; beaucoup de fossiles.

5° Argiles bleues ou grises se levant en dalles à la base et en très-petits feuillets dans la partie supérieure, peu fossilifères. L'ensemble des deux dernières formations a rarement plus de 20 mètres d'épaisseur.

Oolite inférieure.

1° Calcaire dur gris ou violacé renfermant beaucoup de fossiles à sa base, formé presqu'entièrement d'entroques (épaisseur 20 mètres au plus).

2° Formation de calcaire argileux de 20 à 30 mètres d'épaisseur remplaçant la terre à foulon des Anglais; à la base, assises assez épaisses peu fossilifères; région moyenne, calcaires minces très-coquillers exploités pour former les toitures des maisons; à la partie supérieure, calcaires argileux, renfermant beaucoup de pholadomies (Pholadomia protæi Vezelæi).

3° Énorme masse calcaire ayant jusqu'à 100 mètres d'épaisseur, correspondant à la grande oolite et au forest-marble des Anglais, formée à sa base de calcaires esquilleux peu coquillers, dans sa partie moyenne de bancs épais donnant de bonnes pierres de taille et de bancs minces de calcaires à oolites très-blanches et très-fines, dans sa partie supérieure de calcaires gris, durs,

à oolites fines donnant de bonne pierre de taille et renfermant beaucoup de fossiles.

Oolite moyenne.

1° Silex, argiles et calcaires argileux correspondant aux argiles d'oxford des Anglais. Je donne avec détails la coupe de la base de cette formation dans l'arrondissement d'Avallon, parce qu'elle diffère essentiellement des couches correspondantes du reste de la Bourgogne composées généralement d'argiles et de calcaires renfermant du minerai de fer oolitique. La coupe indiquée ci-dessous a été faite au tunnel de Saint-Moré.

7m 30. Boules siliceuses empâtées dans un calcaire caverneux reposant sur un banc épais de calcaires siliceux.

3m 50. Bancs minces de silex alternant avec des calcaires durs jaunâtres, ou séparés par de la silice pulvirulente impalpable.

2m 40. Bancs épais de calcaires siliceux très-durs.

7m 20. Bancs calcaires de 0m 30 à 0m 40 d'épaisseur avec oolites très-fines.

4m 70. Calcaires très-mous renfermant beaucoup de fossiles et notamment la gryphée dilatée.

6m 00. Calcaires esquilleux avec boules siliceuses disséminées dans la masse.

1m 10. Bancs formés presqu'entièrement de boules siliceuses.

25m 60. Calcaires d'un gris terne, à cassure esquilleuse très-gelifs.

5m 20. Deux bancs de boules siliceuses séparés par un banc calcaire.

10m 00. Calcaire gris à cassure esquilleuse.

Au-dessus se trouvent des calcaires argileux alternant avec des argiles grises et maigres. Cette formation est peu fossilifère. Les calcaires sont disposés en bancs minces et ont l'apparence de la pierre à lithographie (épaisseur 100 mètres environ).

2° La formation corallienne qui constitue l'étage supérieur de l'oolite moyenne présente dans l'arrondissement d'Avallon un escarpement très-remarquable près des grottes d'Arcy. Cet escarpement d'environ 100 mètres de hauteur est formé à la base de silex en rognons ou de calcaires siliceux; au-dessus se trouve un calcaire blanc, tendre, très-gelif à oolites fines et peu distinctes; la partie supérieure est composée d'un calcaire à texture assez grossière, blanc, d'une dureté très-variable renfermant un très-grand nombre de fossiles et surtout des polypiers. Ce calcaire est exploité à Mailly-la-Ville à la limite de l'arrondissement. Il donne de la pierre de taille et surtout du moellon piqué excellent.

Lorsque le dépôt des terrains oolitiques fut achevé, une nouvelle révolution du globe vint déranger la régularité des couches des terrains jurassiques. Cette révolution produisit la chaîne de montagnes de la Côte-d'Or, dont la direction est à peu près perpendiculaire à celle du Morvan, car elle se dirige du nord-ouest au sud-est; ce relèvement a dû se faire d'une manière très-brusque, car la mer, qui battait les bords du Morvan vers Avallon, comme nous l'avons dit plus haut, se retira jusqu'à une ligne qui passe un peu au

nord d'Auxerre, de Chablis, de Tonnerre, et forma dans ces diverses localités des dépôts entièrement différents de ceux qu'elle laissait sur ses anciens rivages, et dont on ne trouve aucune trace dans l'intervalle qui sépare ces deux limites; elle n'a donc séjourné qu'un temps très-court sur ces terrains intermédiaires à la suite de la nouvelle convulsion du globe.

Voici quel devait être à cette époque l'aspect de l'arrondissement d'Avallon. Pendant toute la durée du dépôt jurassique, le niveau de la mer a dû peu varier. Elle s'éloignait cependant progressivement de son ancien rivage à mesure que les énormes quantités de matières solides dont elle était chargée, y formaient des atterrissements. Ainsi, lorsque les calcaires oolitiques supérieurs se déposaient, la mer s'était déjà retirée jusqu'au-delà de Vermenton, puisqu'on ne trouve entre Avallon et cette localité aucune trace de ces calcaires. Lors donc que la convulsion qui produisit la chaîne de la Côte-d'Or eut lieu, les eaux de la mer en s'écoulant n'ont dû produire aucun ravage dans l'arrondissement d'Avallon qu'elles avaient abandonné depuis longtemps déjà.

Les grandes vallées où coulent maintenant l'Yonne, la Cure, le Cousin, le Serein, dont le creusement est évidemment postérieur au dépôt des terrains jurassiques, puisque presque partout la concordance des couches d'un versant à l'autre est très-remarquable, et frappe l'œil le moins attentif, n'ont pas été produites par la convulsion qui a relevé la chaîne de la Côte-d'Or; car nous avons vu que cette convulsion n'avait pas causé un grand déplacement d'eau dans l'arrondissement d'Avallon, et en outre si ces vallées avaient existé à la suite de ce cataclysme, elles auraient été remplies par des terrains de sédiment dont l'invasion sur une partie de l'arrondissement a eu lieu plus tard, et dont elles ne présentent aucune trace.

Il paraît donc certain que pendant toute la formation du dépôt crétacé (grès verts, craie marneuse et craie blanche), les terrains de l'arrondissement d'Avallon n'étaient point recouverts par la mer et ne présentaient aucune de ces vallées profondes dont ils sont sillonnés aujourd'hui.

Mais sur les hauteurs comprises entre l'Yonne et la Cure, la route nationale n° 151 et une ligne passant par Mailly-la-Ville et Arcy-sur-Cure, on trouve des lambeaux considérables de terrains argilo-sableux, rayés en violet sur la carte, qui se rattachent évidemment à la formation tertiaire de Fontainebleau. Il paraît donc certain qu'à l'époque où ces derniers terrains se déposaient, la mer envahit de nouveau le plateau ou se trouvent Montillot, Bois-d'Arcy, Avigny, etc. Elle y formait une baie assez étendue, mais peu profonde, car les collines oolitiques peu élevées qui dominent le plateau n'étaient pas submergées. On trouve, jusqu'à Gros-Mont, entre Saint-Père et Domecy-sur-le-Vault, des lambeaux de ces derniers dépôts marins. Ainsi les vallées de la Cure et du Cousin qui, aujourd'hui, coupent ces dépôts, n'existaient point, puisqu'elles n'ont point été envahies par la mer qui formait ces nouveaux sédiments.

Les révolutions beaucoup plus récentes qui ont creusé ces vallées, et qui ont donné au pays sa physionomie actuelle, ont une origine obscure. Il est certain qu'un énorme courant d'eau descendant des hauteurs du Morvan et de

la Côte-d'Or et se dirigeant ainsi du sud-est vers Paris, a profondément sillonnée les pentes de ces montagnes; toutes les vallées principales de l'arrondissement d'Avallon ont conservé des traces de son passage. Dans la vallée du Serein on trouve des alluvions granitiques sur des terrains élevés, notamment près de Guillon sur le sommet de Varennes à 32 mètres au-dessus de la rivière, et près de la ferme de Cerisy, commune de Montréal. Dans la vallée du Cousin une alluvion considérable composée de cailloux roulés souvent énormes, s'étend entre Pontaubert et Givry; le promontoire élevé sur lequel est bâtie l'église de Pontaubert est formé de ces alluvions.

Dans la vallée de la Cure on retrouve encore de ces cailloux roulés entre Pierre-Perthuis et Asquins, vers Sermizelles, Voutenay, etc.

Mais ces dépôts ne sont pas le seul indice de la violence du courant; la masse de l'eau suivait naturellement en creusant les vallées, les parties du sol qui lui présentaient le moins de résistance. Dans les terrains durs les vallées sont donc très-étroites et très-contournées, et par conséquent barrées souvent par des contreforts contre lesquels la violence du courant a eu à lutter. Le versant de ces contreforts opposé au torrent est toujours bordé de rochers à pic, l'autre revers, au contraire, est toujours disposé en talus et revêtu de terre ou quelquefois de débris calcaires non roulés, restés sur place au moment même ou les couches d'où ils sortent ont été détruites, et que dans le pays on désigne sous le nom d'*arène*. Cette disposition des roches dures, apparentes sur le revers frappé par le courant, et des parties tendres disposées en talus sur le revers opposé est générale dans l'arrondissement; on la remarque à L'Isle et à Grimault dans la vallée du Serein; sous l'église de Voutenay, à Saint-Moré, au tunnel de Saint-Moré, dans la vallée de la Cure et dans celle de l'Yonne, au Saussois, au ravin de Ravereau, etc.

Mais d'où venait cette masse d'eau qui a laissé des traces si prodigieuses de son passage? C'est là une question à laquelle il n'est pas facile de répondre. La mer s'est-elle de nouveau répandue sur tout le pays, et une nouvelle convulsion du sol l'a-t-elle déplacée violemment? Cela n'est pas probable, car au-dessus des terrains jurassiques et granitiques du pays on ne trouve aucune trace plus récente de dépôts ni d'animaux marins. L'explication la plus plausible est sans doute celle donnée par M. Elie de Beaumont (Manuel de Labèche, traduction de M. Devilliers, p. 655) Il suppose qu'à l'époque ou le grand lac de la Bresse se vida par suite du relèvement de son fond, une partie de l'eau s'écoula vers le nord-ouest en passant par dessus les cimes de la Côte-d'Or et du Morvan qui formait ses digues occidentales. De là l'énorme courant qui creusa les vallées principales de notre pays et un grand nombre de celles du bassin supérieur de la Seine.

La violente convulsion qui souleva la chaîne de la Côte-d'Or suivant une ligne dirigée de l'est à l'ouest, a produit dans les terrains jurassiques de nombreuses déchirures ou fouilles, dont les principales suivent la crête de ces montagnes, et sont, par conséquent, assez éloignées d'Avallon, puisque cette crête va toucher le Morvan vers Arnay-le-Duc. Cependant, il existe dans les terrains de l'arrondissement deux failles très-remarquables; l'une d'elles

part du fond de la vallée du Van-de-Bouche, passe près de la fabrique de Vassy où le calcaire à gryphées cymbium, sur la gauche, se trouve relevé presqu'au niveau du calcaire à entroques dont il existe des lambeaux à droite, coupe la vieille route nationale n° 6 au pontceau du Bouchat, suit ce ruisseau jusqu'un peu à l'aval d'Annéot, coupe le chemin de Girolles au sommet de l'escarpement de gauche, traverse la nouvelle route nationale n° 6 au point dit les Saussois, traverse le Cousin vers le village de Levault, passe au pied des vignes du Vault en laissant à gauche un petit contrefort qui se dirige sur Pontaubert, coupe ce contrefort et descend dans le vallon du Saulce, qu'elle remonte jusque vis-à-vis la ferme, coupe la pointe du bois qui se trouve entre Island et Menades, suit presque la limite de ce bois entre Menades et Uzy, forme une boursouflure très-remarquable au-dessous de ce hameau et disparaît dans les granites de la Cure en face le hameau de Cure. La longueur de cette ligne est d'environ 18 kilomètres; sa direction générale est du nord-nord-est au sud-sud-ouest; entre la vieille et la nouvelle route nationale n° 6, le calcaire à gryphées arquées est constamment relevé au niveau du calcaire à gryphées cymbium. Entre Le Vault et le col du Saulce, dans les deux petites vallées que suit la faille, on a constamment, au même niveau, à gauche, le premier, à droite, le dernier de ces calcaires; sur toute la longueur des bois de Menades, jusqu'à la pointe qui se dirige vers Uzy, les grès du lias forment un front saillant qui domine tout le lias et une grande partie des argiles supraliasiques, Enfin entre Uzy et la Cure, les grès qu'on voit à gauche sont relevés d'environ 30 mètres sur ceux de droite. Entre les bois et le village de Menades la pente des couches du lias est énorme; sur moins d'un kilomètre elle est d'environ 50 à 60 mètres; elles ont donc été fortement redressées par le soulèvement qui a produit la faille.

La seconde faille part de la limite du département vers Bazoches, suit le flanc droit du ruisseau de Bazoches en passant au-dessous de Domecy-sur-Cure, coupe ce ruisseau un peu en amont de Pierre-Perthuis, entre au-dessous de ce village, dans la vallée de la Cure dont elle suit le fond jusqu'au gué pavé au-dessous d'Asquins. Cette faille de 14 kilomètres de longueur, fait un angle aigu avec la première et paraît se diriger du sud-sud-est vers le nord-nord-ouest. Entre Bazoches et le moulin de Seiglan, en face Foissy, les grès du lias, à droite, sont constamment relevés au-dessus du calcaire à gryphées cymbium; entre ce moulin et Saint-Père, le lias, à droite, domine les argiles supérieures à gauche. Entre Saint-Père et le gué pavé, les argiles supérieures du lias, sur la rive droite, s'élèvent au-dessus de l'oolite inférieure sur la rive gauche. La hauteur du déplacement des couches est plus considérable pour cette faille que pour la première, car elle paraît atteindre vis-à-vis Saint-Père une hauteur de près de 1000 mètres, tandis que pour la première elle reste uniformément de 30 mètres environ sur toute la longueur.

Le grand courant diluvien qui se dirigeait du sud-est au nord-ouest, a naturellement profité de la dislocation des couches produite par cette faille pour ouvrir la vallée au fond de laquelle coule la Cure.

Paléontologie de l'arrondissement d'Avallon.

Pendant le dépôt des terrains jurassiques, des myriades d'animaux habitaient les mers dont le rivage s'étendait autour du Morvan. Nos mers actuelles ne peuvent en aucune façon nous donner une idée des êtres étranges dont nous retrouvons les débris autour de nous, et dont presque toutes les espèces ont disparu.

Les plus remarquables de ces animaux, au moins par leur grandeur, étaient d'immenses lézards marins. L'ichthyosaurus, sorte de crocodile énorme (suivant M. de Labêche, on en trouve dont les mâchoires ont huit pieds de long), pouvant, d'après sa forme, lutter contre les vagues et habiter les mers profondes; on en trouve de nombreux débris à Vassy-lès-Avallon. M. Moreau, professeur de mathématiques, à Avallon, en possède une fort belle mâchoire. Suivant M. Cuvier, cet étrange animal avait la mâchoire d'un dauphin, les dents d'un crocodile, la tête et le sternum d'un lézard, les extrémités d'un cétacé. Le plésiosaurus, autre saurien non moins étrange, avait aussi les extrémités d'un cétacé, mais la tête d'un lézard, et un cou long et flexible semblable à un serpent. Suivant M. de Labêche il devait habiter les baies et les criques boueuses où se déposaient les terrains liasiques dont les eaux peu profondes lui permettaient de pêcher, et où il était à l'abri des coups de mer, car son organisation ne lui permettait pas de résister à l'action des vagues. M. Moreau, dans une excursion avec M. Martin, a trouvé une tête très-complète de plésiosaurus près l'église Saint-Valentin. Depuis il a pu réunir une grande partie du reste des ossements.

Après le soulèvement de la Côte-d'Or et l'émersion des terrains jurassiques qui forment l'arrondissement d'Avallon, de nombreuses races d'animaux terrestres ont sans doute habité la surface de la terre, mais leurs débris étaient détruits comme ils le sont encore aujourd'hui par l'action de l'atmosphère. On ne retrouve plus guère que les ossements de ceux qui existaient peu de temps avant le passage du grand courant diluvien dont il a été question plus haut, et qui a creusé nos grandes vallées. Ces animaux se rapprochent beaucoup de ceux qui existent encore aujourd'hui.

Dans la partie supérieure des vallées, où se trouvent les cailloux roulés les plus volumineux, on ne remarque aucun débris fossile. Il n'en n'existe point, ou plutôt on n'en a point encore trouvé ni dans la grande alluvion de Pontaubert, ni à Saint-Père, etc. La violence du courant, ou les détruisait complètement, ou les entraînait beaucoup plus loin; mais dans les parties inférieures des vallées, à Saint-Moré notamment, dont le promontoire a dû détruire la vitesse du courant diluvien, on trouve, dans les arènes calcaires, des débris nombreux d'animaux, des cornes de cerf, des os de quadrupèdes énormes qui devaient avoir au moins la taille de l'éléphant, des restes de petits rongeurs, etc.

Voici du reste la nomenclature des fossiles qui ont été trouvés dans les terrains d'Avallon (1).

(1) Les fossiles qui ont servi à faire cette nomenclature, depuis le lias inférieur

1° Couches inférieures du lias non compris le calcaire à gryphées arquées.

Ammonites Catenatus.
— Liasicus.
— Morcani (Orbigny.)
Plagiostoma.
Polypiers à grosses tiges.
Sinemuria.
Spondylus.
Terebratula (petite et lisse.)
Trochus.
Nautilus.

2° Couches du calcaire a gryphées arquées. (Banlieue d'Avallon).

Ammonites Buchlandi.
— Charmassei (d'Orbigny.)
— Conybearis (Sowerb.)
— Kridion.
— Lynx.
— Obtusus (Sow.)
— Raricostatus (Zieten.)
— Stellaris (Sow.)
Belemnites Abbreviatus (Miller.)
Cardinia Securiformis.
— Concinna.
Gryphea Incurva (3 variétés.)
Homomya Ventricosa.
Iothyodolurites.
Lima.
Mactromya Cardisoides.
Nautilus Semistriatus.
Ostrea.
Pentacrinites
Plagiostoma Giganteum.
Plagiostoma (variété beaucoup plus petite.)
Plesiosaurus (tête et vertèbres).
Pleuromya Striatula.
Pleurotomaria.
Pholadomya.
Spirifer Valcotii.
Spirifer (deux variétés moins renflées).
Spondylus.
Terebratula varians.
Trochus.
Bois fossile dicotyledon.

3° Couches du calcaire a bélemnites, base des argiles supraliasiques. (Etaules.)

Ammonites Bechei (Orb.)
— Birchii (id.)
— Davœi (id.)
— Fimbriatus (id.)
— Grenonillouxii (id.)
— Hybrida.
— Margaritatus.
— Planicosta.
Avicula Inequivalvis.
Belemnites Umbilicatus (Blainville.)
— Bruguierianus (Orb.)
— Clavatus (Blainville.)
Pentacrinites (quatre variétés.)
Spirifer.
Spondylus.
Terebratula Rimosa.
— Numismalis.
Plicatula.

4° Calcaire a gryphées cymbium. (Etaules.)

Ammonites Fimbriatus.
— Heterophyllus.
— Margaritatus.
— Normanianus (Orb.)
— Spinatus.
Belemnites Bruguierianus.
Pecten Equivalvis.
Pinna.
Pholadomya.
Plagiostoma.
Plicatula.
Spirifer.
Belemnites Compressus.
Gervilia.
Griphea Cymbium.
Mactromya Gibbosa.
Ostrea.
Pecten Lens.
Terebratula Acuta.
— Concinna.
— Ornithocephala.
— Quadrifida.
— Tedraedra.
— (quatre autres variétés.)

jusqu'à la grande oolite ont été recueillis et classés par M. Moreau, professeur de mathématiques à Avallon, le reste par M. Cotteau fils, membre de la Société scientifique de l'Yonne.

5° CALCAIRES A CIMENT DE VASSY ET MARNES SUPÉRIEURES. (Etaules.)

Ammonites Bifrons.
— Brauniamis (Orb.)
— Communis.
— Complanatus (Brug.)
— Cornucopia.
— Desplacei (Orbig.)
— Heterophilus.
— Raquinianus (Orbig.)
— Serpentinus.
— (2 autres variétés.)
Arca.
Apticus.
Belemnites Acuarius.
— Compressus.
Icthyosaurus (machoire et vertèbres.)
Fungia Mactra.
Nucula Hemmeri.
— Claviformis.
Nautilus Striatus.
Pecten Paradoxus.
Pleurotomaria.
Possidonia.
Turbo Ornatus.
Bois fossile à l'état de lignite.

Oolite inférieure.

6° CALCAIRE A ENTROQUES.

Les fossiles du calcaire à entroques manquent dans la collection de M. Moreau. Ce calcaire est si dûr qu'il est très-difficile d'en extraire les fossiles. Il est cependant très-riche en débris organiques à sa base. On y remarque surtout des huîtres, des peignes, des térébratules. Dans la masse de la formation les fossiles sont rares et on n'y trouve plus guère que des débris d'entroques, des pentacrinites, etc.

7° TERRE A FOULON.

Ammonites Bullatus.
— Discus.
— Garancianus.
— Niortensis.
— Parkinsoni (Sow.)
— Polimorphus (Orb.)
— (2 variétés inconnues.)
Arca.
Belemnites Sulcatus (Miller.)
Isocardium (2 espèces.)
Mytilus Amplus.
Modiola.
Mya Scripta.
Nautilus deux variétés.
Ostrea.
Pecten.
Perna Aviculoides.
Pholadomya Protæi.
— Vezelæi.
Plagiostoma.
Polypiers.
Terebratula Biplicata.
— Concinna.
— Globata.
— Spinosa.
— trois variétés inconnues.
Trigonia.
Trochus.

(Les fossiles dont la nomenclature suit ont été recueillis et classés par M. Cotteau.)

8° GRANDE OOLITE (Partie supérieure forest-marble à Châtel-Censoir.)

Mollusques — Terebratula digona — genres : Ammonites — Avicula — Lima — Nerinea — Mytilus — Ostrea — Pecten — Pecna.

Zoophytes — genres : Astrea : Ceriopora : Eschara.

Echinodermes Acrosalenia Spinosa (Ag.)
Echinus Vacheyi. Cot.
Hemicidaris Icaunensis Cot.
Nucleolites Cassidula Des.
Nucleolites, Clunicularis, Blaine.
— Conicus, Cot.
— Edmundi, Cot.
genres : Apiocrinites, Asterias, Ophiura. Pentacrinites.

Oolite moyenne.

9° Oxford clay. (Châtel-Censoir.)

Mollusques	Ammonites Armatus Sow.	Pecten Fibrosus.
	— Balandeanus d'Orb.	Terebratula Inconstans.
	— Cordatus Sow.	— Perovalis.
	— Plicatilis Sow.	genres : Arca, Astarte, Avicula.
	Belemnites Hastatus Blain.	Cardium, Gervilia, Lima, Myoconcha.
	Gryphœa Dilatata.	Mytilus, Natica, Ostrea, Pholadomya.
	Nautilus Giganteus.	Pinna, Pleurotomaria, Pteroceras.
	Pecten Articulatus.	Trigonia, Turbo.
Echinodermes	Apiocrinites Rotundus.	
	Echinus Perlatus.	Et beaucoup d'autres espèces qu'on retrouve dans le coral-rag.
	Hemicidaris Crenularis.	
	Pygaster Umbrella.	

10° Coral-rag (Châtel-Censoir.)

Mollusques	Cardium Paradoxum.	Nerinœa Elongata.
	— Striatum.	— Mosæ.
	Cerithium Corallense.	Opis Moreausius.
	— Limæformis.	— Cardissoides.
	Corbis elegans.	Ostrea Colubrina.
	Delphinula Globata.	— Gregaria.
	Diceras Arietina.	Pecten Articulatus.
	— Sinistra.	— Collineus.
	Emarginula Goldfushii	— Inæquecostatus.
	Lima Proboscidea.	— Pinna Nobilis.
	Melania Lineata.	— Terebratula, Perovalis.
	Nerinæa Bijurgis.	— Pectunculoides.
	— Cylindrica.	— Purpura, Moreausiana.
	— Depressa.	
Echinodermes	Acrocidaris Nobilis.	Echinus Perlalus.
	Cidaris Coronata.	— Caumonti.
	— Blumenbachii.	Hemicidaris, Crenularis.
	Diadema Subangulare.	— Kœnighii.
	— Hemisphericum.	Glyphicus, Hieroglyphus.
	Disaster Michelini.	Pygaster, Umbrella.
Zoophytes	Agaricia Granutata.	Lobophyllia, Cylindrica.
	— Lobata.	— Flabellum.
	— Rotata.	— Meandrinoides.
	Astrea Burgundiæ.	— Semisulcata.
	— Helianthoides.	Lithodendron, Dichotomum.
	— Lifoliana.	— Edwardshii.
	— Lunularis.	— Flabellum.
	— Sancti Mihicli.	— Leve.
	— Trochiformis.	Meandrina, Rastellina.
	— Tubulosa.	— Edwardshii.
	Caryophyllia Calvimontii.	— Lotharinga.
	— Vasiformis.	Madrepora, Sublevis.
	Chactites Capilliformis.	Spongia, Fuscata.
	Lobophyllia Buvignieri.	Stilina, Tubulosa.

E. Belgrand.

La suite à l'Annuaire prochain.)

ENQUÊTE SUR LE TRAVAIL.

Rapport de M. le Préfet de l'Yonne.

L'enquête sur le travail industriel et agricole, prescrite par le décret de l'assemblée nationale du 25 mai dernier, est terminée dans le département de l'Yonne.

Malgré tous leurs efforts, MM. les juges de paix, chargés de cet important travail, n'ont pu se mettre en mesure de satisfaire plus tôt au vœu de l'assemblée. Quelques-uns seulement de ces magistrats ont pu réunir une commission d'enquête telle que le prescrivait le décret.

Mais le plus grand nombre n'a pu triompher de la négligence et de l'apathie des citoyens; après des affiches et publications réitérées, et de nombreuses invitations verbales, ils ont dû réclamer le concours des maires, s'adresser en particulier aux patrons et ouvriers, aux agriculteurs, et s'entourer de renseignements recueillis auprès de tous les citoyens éclairés de leur canton.

Cette indifférence pour une semblable mesure ne peut s'expliquer que par le peu d'importance de l'industrie dans le département. La culture des céréales et de la vigne et l'exploitation des bois y occupent en effet l'immense majorité des habitants; l'industrie s'y trouve restreinte dans des limites étroites. A l'exception des principaux centres de population où elle a pris quelques développements, les patrons sont en même temps ouvriers, c'est-à-dire qu'ils exécutent la plupart du temps, par eux-mêmes, les travaux dont ils sont chargés; l'industrie a pris là tout le développement que comporte la situation actuelle : pour eux l'enquête sur le travail offrait peu d'intérêt.

Il en est de même à l'égard des agriculteurs, auxquels du reste bon nombre des questions posées ne s'appliquent point et qui, à raison de la nature même de leurs travaux, ont une position plus assurée que celle des ouvriers de l'industrie.

Je vais, M. le Ministre, vous faire connaître sommairement les faits qui m'ont paru ressortir de cette enquête et mériter principalement l'attention.

Le département de l'Yonne est, nous l'avons dit presque exclusivement agricole. Aussi n'y existe-t-il guère que les industries ordinaires et répandues partout et qu'il est inutile d'énumérer ici.

Les usines, en très-petit nombre, sont pour la plupart d'une importance très-minime. Ce sont des tuileries, des moulins à eau et à vent, des scieries, des huileries, des distilleries, des fabriques de colle, de vinaigre, de ciment romain, d'ocre, etc.

Toutes ces usines n'occupent qu'un nombre d'ouvriers assez restreint et dont la majeure partie est du pays.

Cependant, il existe dans l'arrondissement de Tonnerre, diverses usines d'une importance réelle, ce sont des patouillets, pour la préparation du minerai de fer qui se trouve abondamment dans cet arrondissement, divers hauts-fourneaux et une forge à l'anglaise.

Il n'y a point de manufactures si ce n'est quelques fabriques de draps grossiers, de laines, de serges, de couvertures, dont les produits sont peu nombreux et qui n'occupent également qu'un très-petit nombre d'ouvriers.

Enfin, je dois signaler la navigation ainsi que la construction des bateaux et le flottage, industrie toute locale, si importante pour l'approvisionnement en bois de la ville de Paris.

L'apprentissage commence pour les filles, vers l'âge de 12 ans; et pour les garçons de 12 à 16 ans suivant que les diverses industries exigent un degré de force plus ou moins considérable de la part de l'apprenti.

Partout il est d'usage que ce dernier paie à son maître une somme qui varie de 100 à 300 fr. et lui donne en outre quelques années de son temps. De son côté le maître doit le nourrir et le loger pendant le temps convenu, et le mettre à même de pouvoir, à l'expiration de ce temps, exercer utilement sa profession.

Telles sont les conditions habituelles et la durée de l'apprentissage dans l'industrie.

Dans certaines usines cependant, comme les tuileries, les forges, etc., il n'y a pas d'apprentissage; les enfants sont employés dès l'âge de 10 ans, souvent même avant cet âge, et reçoivent de suite une rétribution.

Enfin dans l'agriculture, il n'y a pas non plus d'apprentissage; les enfants travaillent à la terre avec leurs parents qui les emploient aussitôt qu'ils peuvent en tirer quelque profit.

L'industrie, dans l'état actuel des choses, ne peut occuper un plus grand nombre de bras que celui qu'elle emploie. Le travail y manque souvent et si la plupart des ouvriers n'étaient en même temps propriétaires de quelques parcelles de terre, ils seraient frappés souvent d'indigence.

Ce n'est que par suite de l'aisance générale que l'industrie peut être appelée à recevoir de nouveaux développements ; jusque-là elle ne peut offrir aucune ressource au travail.

Il n'en est point ainsi de l'agriculture ; dans certains cantons très-étendus et peu populeux, dans celui de Bléneau par exemple, les bras font réellement défaut aux travaux des champs.

Dans la plupart des cantons, la culture de la terre offrirait du travail, pendant une partie de l'année, à de nombreux ouvriers, ce qui permettrait de perfectionner la culture et de donner une impulsion nouvelle à la production agricole.

Je ne parle point ici des travaux que l'on pourrait entreprendre dans l'intérêt de l'agriculture, tels que desséchements, reboisements, irrigations et tant d'autres, qui emploieraient encore un grand nombre de bras.

Les nombreux cours d'eau qui existent dans le département, offrent par leur pente des forces motrices considérables qui seraient facilement utilisées pour la création d'usines telles que papeteries, scieries, moulins, etc.

Le sol par sa nature permettrait de créer de nouvelles tuileries et briqueteries et des fours à chaux ; le minerai de fer qui abonde dans quelques cantons pourrait donner lieu à l'établissement de forges et hauts fourneaux. Dans le voisinage des forêts on créerait utilement des scieries à bois et des moulins à tan. Enfin, il serait possible de donner plus d'extension à la production de la soie, industrie récemment importée dans l'Yonne.

Toutefois, je dois faire observer que déjà à plusieurs reprises on a tenté et avec peu de succès d'y introduire des industries nouvelles. Des industries anciennes, paraissant offrir des conditions de durée, sont tombées dans un état de décadence dont elles ne pourront se relever.

Le salaire des ouvriers, dans l'industrie et l'agriculture, varie de 1 fr. 25 cent. à 2 fr. 50 cent. et 3 fr., mais il n'atteint ce dernier chiffre que dans un petit nombre de professions. Pour les femmes, il est généralement de 1 fr., et pour les enfants de 0,50 cent. à 1 fr.

Quant à la somme nécessaire pour un ouvrier seul et pour un ménage il est assez difficile de la déterminer. On conçoit que cette somme doit varier comme le salaire, suivant les localités. MM. les juges de paix sont

loin de s'accorder sur cette question. Il est vrai que les choses nécessaires à la vie sont à plus bas prix dans les campagnes et que les ouvriers agricoles sont habitués à de plus dures privations que les ouvriers de l'industrie.

Quoi qu'il en soit, si l'on déduit de son salaire annuel les jours consacrés au repos, et les temps de chômage forcé, résultant du manque de travail ou de la rigueur de la saison d'hiver, il ne restera plus à l'ouvrier qu'une somme à peine suffisante pour subvenir à ses besoins journaliers.

Les habitations des ouvriers sont en général suffisamment saines, leurs vêtements sont propres, quelquefois même recherchés ; mais leur nourriture est loin d'être assez substantielle.

A l'égard des cultivateurs, leurs habitations sont plus souvent humides et mal aérées ; cependant sous ce rapport on remarque qu'il y a amélioration ; leurs vêtements sont très-négligés et leur nourriture est plus insuffisante encore que celle des ouvriers ; ce n'est que rarement qu'ils peuvent consommer de la viande.

Il convient d'appeler, sur ce point, toute la sollicitude du gouvernement; il serait en effet de la plus haute importance d'encourager par tous les moyens la production du bétail, qui pourrait, en abaissant sensiblement le prix de la viande, en permettre l'usage aux classes laborieuses.

Les ouvriers industriels sont en général plus exposés à l'indigence que les travailleurs des campagnes. N'ayant pas devant eux l'espoir de devenir propriétaires, ils ne cherchent point à économiser, et dépensent la plupart du temps leur salaire à mesure qu'ils le reçoivent. D'ailleurs, ils habitent ordinairement les villes où les occasions de dépenses et même de débauches, sont plus fréquentes et leur rendent l'économie encore plus difficile.

Tant qu'ils travaillent ils ne sont pas malheureux, mais il suffit d'un chômage prolongé, d'une maladie, pour les plonger dans la misère. Les branches d'industrie où règne le plus d'aisance, sont celles qui sont le moins exposées à une interruption dans le travail.

Le cultivateur, plus économe, plus restreint dans ses besoins et dans ses dépenses, parvient souvent, à force de privations, à acquérir quelques petites propriétés qui lui fournissent les choses nécessaires à la vie, et rendent sa position plus assurée que celle des ouvriers industriels.

Aussi, dans les cantons où la propriété est très-morcelée, ne voit-on pour ainsi dire pas d'indigents. Il n'y a de vraiment malheureux parmi les habitants des campagnes que ceux qui, à raison de leur profession sont forcés de subir de fréquents chômages. Tels sont les bûcherons et les manœuvres.

Il n'y a jamais entre les ouvriers et les patrons que des conventions usuelles concernant la durée du travail et le montant du salaire.

Les conventions sont toujours verbales. Le travail se paie à la journée le plus souvent, et quelquefois au mois et à l'année; quelquefois aussi à la tâche, comme dans les tuileries et dans l'exploitation des bois. Enfin, il a lieu à forfait, c'est-à-dire à tant par hectare pour les façons de la vigne et pour la récoltes de céréales.

Quant au marchandage, il est très-peu usité dans le département; il n'est guère employé que dans la confection des routes, des trains, et dans la construction des bâtiments.

Encore dans ce cas, il n'y a pas à proprement parler marchandage, les sous-entreprises ne se font pas d'ouvriers à ouvriers, c'est un entrepreneur qui se charge de la construction tout entière et qui traite ensuite avec d'autres entrepreneurs pour ce qui concerne la partie de chacun d'eux.

L'entrepreneur prélève, soit sur les ouvriers proprement dits, soit sur les sous-traitants, une part de bénéfice qui représente l'intérêt du capital qu'il engage, la capacité et l'expérience plus grandes ordinairement chez lui que chez les sous-traitants, enfin la responsabilité qui repose sur lui seul.

Il y a peu d'industries qui n'éprouvent pas chaque année quelque chômage, soit par suite de l'intempérie de la saison d'hiver, soit à cause du manque absolu d'occupation.

Les industries qui se rattachent à la construction du bâtiment, sont occupées chaque année de 8 à 9 mois. Il en est de même pour l'industrie du flottage et pour l'exploitation des bois; les autres industries n'ont pas de chômage périodique, mais il n'en est pas qui n'éprouve chaque année quelque interruption ou au moins quelque ralentissement dans les travaux.

Dans l'agriculture, il y a peu de chose à faire l'hiver; cependant les cultivateurs restent peu de temps inoccupés; leurs travaux ne cessent tout à fait que pendant les neiges ou les fortes gelées.

Quant aux causes accidentelles de chômage, elles sont nombreuses; la trop grande abondance des récoltes dans un département tout agricole, leur vilité de prix, leur encombrement, enfin les troubles politiques sont autant de causes de gêne pour le commerce et, par suite, de suspension dans les travaux.

Nous avons dit qu'il n'y avait que peu d'industrie dans le département; les usines et fabriques, toutes d'une importance minime, sont en général dans un état peu prospère. Quelques-unes avaient pris quelques dévelop-

pements, elles ont succombé devant la rivalité des grandes manufactures où le perfectionnement des machines a permis de donner à plus bas prix des marchandises plus apparentes, quoique souvent inférieures en qualité.

Il faut aussi signaler, avant toute chose, le trop grand nombre d'ouvriers dans chaque espèce d'industrie.

L'agriculture seule est en voie d'amélioration et de prospérité; ses progrès constants et réels sont dus à la grande division de la propriété.

La culture de la vigne principalement a été poussée à un degré remarquable de perfectionnement, et a pris une extension considérable ; l'avenir de cette industrie serait des plus prospères, si l'on ne remarquait une tendance fâcheuse à remplacer les plans anciens par des plans très-médiocres mais d'un produit abondant et assuré, et à planter en vigne les terrains les moins propres à donner des produits de qualité; les faits ont déjà justifié ces prévisions, nous en parlerons plus loin en rendant compte de la situation actuelle des intérêts agricoles.

Il n'existe point dans le département d'associations entre patrons et ouvriers. Le peu d'importance de l'industrie ne permet pas d'espérer des résultats bien avantageux de l'application des principes d'association.

Beaucoup de patrons en effet n'occupent pas d'ouvriers, ou n'en occupent que quelques-uns et encore temporairement; pour eux, et c'est le plus grand nombre, la question est sans intérêt.

Dans les ateliers plus considérables, dans les usines et fabriques, la participation des ouvriers aux bénéfices leur inspirerait plus de zèle et les encouragerait dans leurs travaux, intéressés qu'ils seraient à la prospérité commune.

Les associations entre ouvriers ont quelquefois lieu ; elles sont toujours temporaires et bornées à une seule entreprise. Ces associations pourraient amener les plus heureux résultats en permettant aux ouvriers d'entreprendre des travaux considérables et que chacun d'eux eût été hors d'état d'exécuter avec ses seules ressources; elles permettraient aux ouvriers de réaliser des bénéfices plus élevés que leurs salaires habituels, et leur inspirerait du goût pour le travail et l'économie, en leur donnant l'espérance d'arriver par la suite à une position plus prospère.

Ces associations me semblent donc mériter, à tous égards, la protection et les encouragements du gouvernement; mais quels que soient les résultats à en attendre, c'est librement qu'elles doivent se former. Encore faudrait-il, pour qu'elles eussent des chances de succès et de durée, que les esprits fussent préparés à ces innovations par une instruction plus étendue ; car

des essais tentés sans l'existence de ces deux conditions: liberté et instruction, n'aboutiraient qu'à des contestations et des discordes sans fin.

C'est surtout dans l'agriculture qu'on pourrait attendre les plus heureux résultats de l'association.

Ses principaux effets seraient une grande économie dans les frais, et une amélioration sensible dans la *culture*. On a beaucoup insisté dans ces derniers temps sur les avantages de la grande culture, il ne serait pas impossible, au moyen de l'association, de concilier ses avantages avec ceux de la division des propriétés, si favorable sous le point de vue économique et politique.

Mais les esprits, surtout dans les campagnes, sont-ils assez éclairés pour comprendre tous les avantages qui découleraient d'un pareil état de choses?

Ce n'est pas de longtemps que le cultivateur consentira à se dessaisir en apparence de sa terre, pour n'en plus avoir en quelque sorte qu'une propriété indivise.

En attendant que les progrès des lumières permettent la réalisation de ces idées, c'est à l'organisation de l'assistance publique et privée que le gouvernement doit donner tous ses soins; les institutions de prévoyance et de secours mutuels, les caisses de retraite et d'épargne, les assurances sur la vie, etc., tels sont les moyens prompts et faciles dont le gouvernement peut disposer pour améliorer et assurer dans une certaine mesure, l'existence des classes laborieuses.

Les travaux entrepris dans les prisons, dans les hospices et les couvents, exercent à l'égard de l'industrie libre une influence fâcheuse; ces travaux exécutés à vil prix apportent à diverses industries une concurrence que l'enquête a signalée, mais qui, on doit le reconnaître, n'a pas dans le département de l'Yonne tous les inconvénients qu'on a pu remarquer ailleurs.

Toutefois, il est indispensable de maintenir le travail dans les prisons comme un moyen puissant de moralisation sur les détenus et qui ne saurait être supprimé sans danger.

C'est au gouvernement qu'il appartient de veiller à ce que ces travaux ne puissent point nuire à l'industrie privée et à prendre les mesures propres à prévenir les maux qui résulteraient pour elle d'une concurrence faite dans des conditions inégales.

Il existe pour le département divers moyens d'augmenter la production.

Pour la partie du département adonnée à la culture de la vigne, toute la question consiste à trouver des débouchés pour les vins; aussi réclame-

t-on de toutes parts une modification profonde dans les octrois et dans les impôts sur les boissons.

Une diminution sur ces impôts, qui abaisserait d'une manière sensible le prix du vin, contribuerait puissamment à en répandre l'usage et donnerait un nouvel essor à la prospérité si gravement menacée de l'industrie vinicole.

La culture des prairies artificielles, l'élève des bestiaux, la création d'engrais, l'emploi des méthodes nouvelles de culture, exerceraient également la plus heureuse influence sur l'accroissement de la production en général et par suite sur le développement de la consommation qui en est la conséquence naturelle.

Enfin, je dois signaler, comme l'un des moyens les plus efficaces, l'établissement proposé d'ailleurs par un grand nombre de commissions d'enquête, d'un système de crédit foncier, ou banque agricole et hypothécaire, dont le but serait de fournir à l'agriculture des capitaux abondants et à un taux modéré.

Il y a peu d'institutions de prévoyance et de secours mutuels dans le département; deux sociétés des Cent Frères à Auxerre, une société analogue à Sens, voilà tout ce qui constitue les institutions de secours mutuels.

Ces sociétés se recrutent indifféremment parmi les ouvriers et patrons de toutes les industries, mais le nombre des sociétaires est limité. Chacun d'eux verse une cotisation mensuelle assez minime, au moyen de laquelle il a droit au bout d'un certain temps à quelques secours en cas de maladie et à une petite retraite dans un âge avancé.

Ces résultats, quoique faibles encore, ne méritent pas moins d'être pris en sérieuse considération; on comprend que les effets d'une association de cette nature doivent être en rapport avec le nombre des sociétaires et la mise de chacun d'eux.

On peut compter également comme institutions de prévoyance, les assurances sur la vie.

Un vaste système d'assurance qui fonctionnerait sous la direction et la garantie de l'État, donnerait aux ouvriers et patrons le moyen de trouver des secours contre la maladie, les accidents, les chômages prolongés, et rendrait leur existence assurée dans la vieillesse.

Enfin on peu ranger parmi les institutions de secours mutuels, les diverses sociétés de compagnonnages qui ne se recrutent que parmi les ouvriers de certaines professions et qui ont pour but de procurer des secours aux affiliés.

L'instruction est plus généralement répandue dans les villes que dans les campagnes. Ce résultat tient à ce que la plupart du temps les enfants commencent trop tôt à se livrer aux travaux des champs; les parents ne craignent pas de les faire travailler avec eux dès qu'ils peuvent en tirer quelque profit.

Aussi, parmi les hommes, 60 à 70 au plus sur 100 savent lire et écrire, et parmi les femmes, 40 à 50 seulement. Dans quelques cantons de l'ouest l'instruction est tout à fait nulle : 5 à 6 personnes sur 100 savent lire et écrire. Un pareil état de choses appelle toute l'attention du gouvernement sur le sort des instituteurs qui ne peuvent pas toujours se livrer tout entiers à leurs fonctions, et sont obligés, pour vivre, de réunir les professions les plus diverses.

L'état de l'éducation morale et religieuse, quoique assez satisfaisant, laisse encore beaucoup à désirer. C'est aux instituteurs et aux prêtres qu'il appartient d'améliorer cette éducation en s'appliquant à développer dans le cœur de la jeunesse des sentiments de justice et de probité.

Mais pour que leur parole soit écoutée, il est indispensable que ces hommes soient entourés de plus de considération et de respect. Il leur faut pour cela une conduite irréprochable et une position matérielle indépendante. Tant que les instituteurs et les curés seront à la merci des communes, il ne faut pas espérer voir se relever leur caractère aux yeux des habitants des campagnes.

L'instruction professionnelle n'existe pas encore dans l'industrie. Diverses propositions ont été faites à ce sujet. On a demandé notamment qu'une école fût établie au chef-lieu de chaque département dans laquelle on donnerait gratuitement les notions des principales professions.

On a demandé en outre l'institution de cours publics et gratuits de mécanique, de dessin linéaire, etc., dans les chefs-lieux d'arrondissement et de canton.

Plusieurs villes déjà possèdent des cours de cette nature, mais c'est là tout ce qui a été fait pour l'industrie.

L'agriculture est plus avancée sous ce rapport; la ferme-école du département est destinée à créer de bons cultivateurs. Cette institution promet d'heureux résultats. Il serait désirable de voir s'élever, dans les autres parties du département, de semblables écoles pour aider à propager dans les campagnes la connaissance des bonnes méthodes de culture.

La durée du travail, dans la plupart des industries, est de 12 heures, non compris l'heure du repas.

Dans quelques-unes, elle n'est que de 11 heures; dans d'autres, où le travail n'est pas susceptible d'être interrompu, cette durée n'est pas déterminée et dépend entièrement des circonstances.

Dans l'agriculture, la durée de travail par jour est habituellement celle du jour lui-même, et varie entre 8 et 15 heures selon la saison.

Il n'y a point d'industries dans le département qui exerçent une influence fâcheuse sur la santé des ouvriers qui s'y livrent.

Il n'y a pas non plus de travail de nuit, si ce n'est dans les établissements métallurgiques. Mais ces établissements occupent un très-petit nombre d'ouvriers.

Par suite il n'y a pas de causes locales de malaise; la gêne, la misère même qui peuvent exister tiennent à des causes générales et souvent à l'inconduite; nous avons indiqué plus haut quelques moyens pour améliorer la situation des ouvriers et rendre leur existence moins précaire.

L'agriculture est en voie d'amélioration et de progrès; mais sa situation actuelle est peu prospère. Deux récoltes successives très-abondantes ont amené dans le prix des céréales et des vins une baisse excessive, de telle sorte que les frais de culture et d'exploitation, surtout pour les propriétaires de vignes, dépassent de beaucoup le produit des récoltes.

La grande extension donnée à la culture de la vigne, et la mauvaise qualité des plants employés actuellement, sont les causes principales de la situation particulièrement fâcheuse de cette industrie. La consommation du vin entravée encore par la gêne de ces derniers temps n'a pu se développer en raison de la production. Aussi en est-il résulté un encombrement véritable pour cette nature de produits; le défaut de vente a réduit un grand nombre de propriétaires à une gêne excessive.

C'est dans un semblable moment que l'établissement d'une banque agricole rendrait de véritables services.

Les travaux que l'on pourrait entreprendre à l'avantage de l'agriculture sont nombreux et variés.

Malgré les bienfaits de la division de la propriété et les progrès constants qui en ont été la suite, il reste encore des terrains considérables entièrement improductifs, faute par les propriétaires de pouvoir faire les avances nécessaires pour les rendre à l'agriculture.

Le déssèchement des étangs et marais, le défrichement et la plantation en bois des landes et bruyères qui existent sur divers points du département offriraient de grandes ressources au travail et seraient pour l'agriculture de la plus haute utilité.

L'irrigation des prairies naturelles favoriserait l'élève du bétail et la production d'engrais, si vivement réclamés.

Enfin, l'ouverture de nouvelles voies de communication, le bon entretien des routes et des chemins vicinaux et ruraux, le perfectionnement des voies fluviales contribueraient puissamment à la prospérité de l'agriculture.

C'est au gouvernement qu'il appartient d'assurer par de sages mesures l'accomplissement de ces améliorations.

Les principales causes qui portent les habitants des campagnes à émigrer vers les villes sont les salaires trop peu élevés de l'agriculture, la vie moins pénible des villes et les plaisirs qu'on y rencontre.

S'il est impossible de changer la nature des travaux des champs et de les rendre moins pénibles, on peut toujours faire que ces travaux soient plus profitables.

Encourager l'agriculture, telle est la solution donnée invariablement à cette importante question.

C'est en perfectionnant l'agriculture; c'est en donnant aux cultivateurs l'instruction qui leur manque presque absolument, et avec elle le moyen d'améliorer leur sort, c'est en donnant quelques attraits à la vie des champs qu'il sera possible de détourner les cultivateurs des états industriels.

La création de fermes-écoles, l'institution de comices agricoles et de sociétés d'agriculture pour hâter les progrès de la science agronomique, l'établissement de fêtes annuelles, de concours où se distribueraient des prix aux cultivateurs les plus habiles, seraient les moyens les plus propres à retenir aux champs les habitants des campagnes.

Quant aux moyens d'appliquer aux travaux des champs les bras inoccupés de l'industrie, il n'en a pas été proposé; il n'est en effet guère possible de tirer quelque utilité pour des travaux aussi rudes que les travaux de la terre, d'hommes qui n'y sont pas habitués dès leur enfance.

Toute la question consiste donc à prévenir l'émigration.

Tels sont, M. le Ministre, les résultats principaux de l'enquête sur le travail obtenus dans mon département; quelqu'incomplets qu'ils soient, ils n'en peuvent pas moins donner un aperçu des besoins et des vœux des populations.

Si ces travaux n'ont pu jeter une grande lumière sur les questions posées dans l'enquête, ils auront, du moins, contribué à établir l'évidence de cette vérité, que c'est désormais dans le perfectionnement de l'agriculture que la France doit chercher la source de sa puissance et de sa prospérité.



FERME-ECOLE DE L'YONNE.

COMPTE-RENDU DU PREMIER EXERCICE.

DU 12 FÉVRIER 1848 AU 1er AVRIL 1849,

Adressé au Conseil Général de l'Yonne. — Session de 1849.

Etat de la Ferme :

1° Les bâtiments, quoique vastes, n'étaient pas disposés pour recevoir une école;

2° Les étables étaient mal aérées et remplies de trous;

3° Les champs d'une malpropreté excessive;

4° Les haies et les fossés mal entretenus;

5° Les plates-formes à fumier nulles;

6° Le jardin, cette ressource des bonnes fermes, insuffisant et mal cultivé;

7° Enfin, les terres, de nature argileuse, n'étaient même pas préparées pour la sole de céréales de mars à mettre en terre.

Ressources trouvées dans la Ferme :

Quant aux ressources trouvées dans la Ferme, l'inventaire nous a donné :

2,000 livres de paille,
1,800 bottes de foin,
180 mètres de fumier,

Le tout à rendre en quotité à fin de bail.

Du reste, la Ferme était complètement nue, tout était à faire, tout était à créer, et le fermage courait, ne l'oublions pas, Messieurs, depuis le 1er novembre 1847.

Nous créer des ressources pour l'avenir fut alors notre première occupation.

Exécution :

Quelques vaches, achetées au propriétaire à notre entrée en ferme, ont fourni aux premiers besoins du ménage; deux chevaux, quelques bœufs et quelques instruments, pris également sur estimation, nous ont permis de commencer nos travaux et d'attendre le premier versement, qui eut lieu seulement dans le courant d'avril.

Au 15 mai, cependant, nous avions emblavé 8 hectares d'avoine et d'orge, et environ 8 hectares de racines et de légumes divers.

Semées sur un seul labour, dans des terres fortes, mal ameublées, ces récoltes devaient nous donner peu d'espoir ; l'année, d'ailleurs, fut peu favorable. L'avoine et l'orge ont donné une récolte passable ; quant au trèfle semé dans les céréales, brûlé par la chaleur du mois de mai, il réussit mal, et n'a fourni, sur la plus grande partie, qu'un pâturage ; quant aux racines, pommes de terre, betteraves et haricots, elles ont donné plus que nous n'osions l'espérer de l'état du sol, et nous ont été, l'hiver dernier, d'un grand secours pour l'alimentation du bétail. La fumure était de vingt voitures à l'hectare.

A ces récoltes, les seules que nous ayons pu créer, est venue se joindre celle de 12 hectares de prairies naturelles et de 15 hectares de prairies artificielles laissées par le propriétaire. Quant à la récolte du blé en terre, cédée sur estimation, par M. Frémy, elle est restée au-dessous du rendement fixé par les experts, et constitue pour nous une perte réelle, que la baisse continuelle des céréales ne nous a pas permis de couvrir ; l'abondance des pailles est venue seule atténuer, si l'on peut dire, le déficit des grains.

Appréciation de ce premier résultat :

Ces résultats, Messieurs, sont loin de compenser les dépenses de construction, d'organisation d'école et d'achat du mobilier ; mais en tenant compte de l'époque tardive de notre entrée en ferme, du retard apporté au versement d'actions, par suite des événements politiques, en tenant compte, enfin, des difficultés inséparables d'une première année, nous devons nous estimer heureux.

Système de culture suivi sur la Ferme :

J'essaierai maintenant, Messieurs, de vous parler succinctement du système de culture suivi sur la Ferme ; un plan d'exploitation et le tableau d'assolement joint à ce rapport, vous donneront la facilité de suivre la culture sur toutes les pièces à la fois.

La rotation est de six années, avec une septième sole de luzerne en dehors d'assolement. Cette rotation nous permettra : 1° de nétoyer et d'ameublir les terres ; 2° de varier et d'alterner les récoltes ; 3° d'augmenter la quantité des fourrages et par suite la production des engrais, seule base de toute bonne culture. Enfin, Messieurs, au moyen de cette

Quant aux sommes touchées par moi jusqu'à ce jour, les voici :

1° Reçu avant le 1er avril 1849, sur le fonds social.	12,500 fr.
2° Depuis le 1er avril.	
1° Sur le fonds social.	700
2° Première subvention départementale	5,000
Total. . . .	18,200 fr.

Cet exposé, Messieurs, suffira, j'espère, pour répondre à nos détracteurs ; nous comptons 18 mois d'existence à peine et déjà la Ferme peut marcher avec ses propres ressources, puisqu'elle a commencé à solder la dette du premier exercice.

Quelques mots maintenant, Messieurs, des besoins nouveaux de l'établissement ; le logement provisoire des élèves se compose seulement d'une salle d'étude et d'un dortoir pour 12 lits. Ce logement à peine suffisant aujourd'hui, ne le sera plus, l'année prochaine et il nous sera impossible d'augmenter le nombre des élèves sans de nouveaux sacrifices. Exhausser le bâtiment d'école, nous a paru le moyen le moins dispendieux, nous pourrions disposer alors, d'un dortoir convenable, de deux salles d'étude et de grenier à grains dont nous sommes totalement privés. Cette dépense peut être évaluée à 3,000 fr.
si vous jugiez convenable de compléter le nombre de nos juments poulinières, nous ajouterions à cela 4 juments à 800 fr. 3,200 fr.

Vous le savez, Messieurs, de toutes les primes accordées à l'agriculture la plus efficace est, sans contredit, l'instruction donnée aux enfants des cultivateurs ; plus que la Ferme encore, l'école est destinée à faire progresser l'agriculture, en dotant le pays d'élèves capables et instruits, qui, mieux que nous, sauront se faire imiter et faire sentir à tous le besoin des améliorations agricoles.

Aussi, Messieurs, je ne doute pas de tout l'intérêt avec lequel vous examinerez les résultats de cet établissement, votre création, et de l'empressement que vous mettrez à assurer son avenir et sa marche.

Je m'estimerai heureux, de contribuer autant qu'il sera en mon pouvoir à réaliser vos vues pour les développements dont il est encore susceptible.

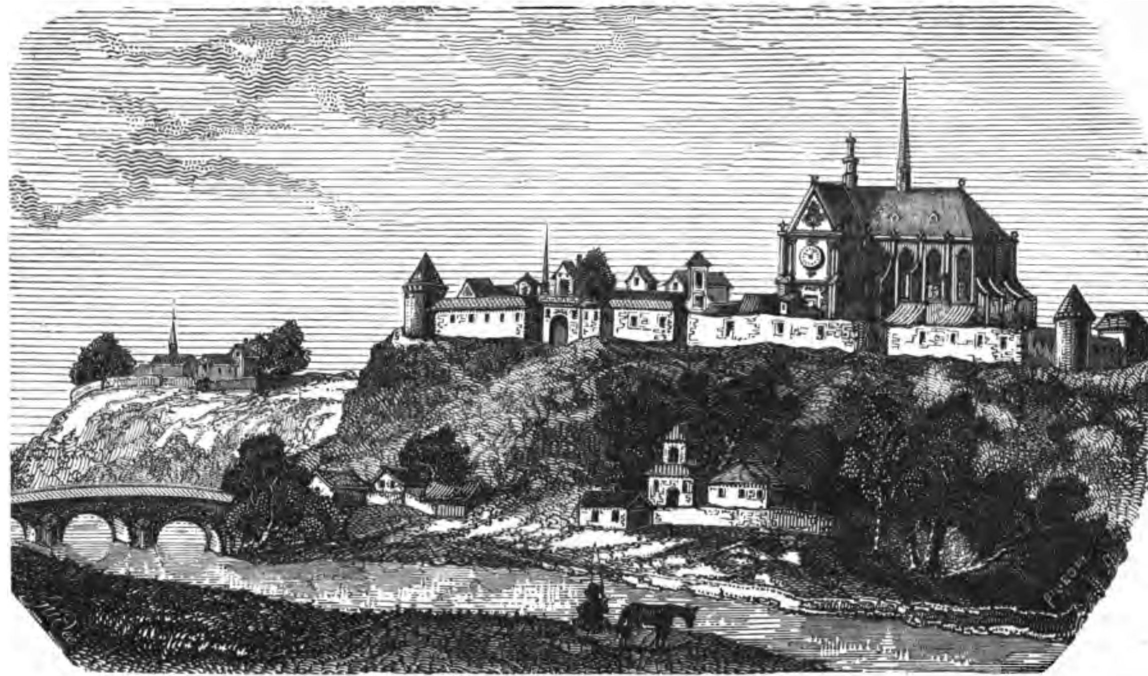
R. CAILLAT,
Directeur de l'Ecole.



SCEAU DE LA PRÉVOTÉ DE SAINT-FLORENTIN

EN 1343.

Typ. Perriquet.



Typ. Perriquet.

VUE DE SAINT-FLORENTIN AU XVIe SIÈCLE.

Soles.		
1re sole.	0.85.38	1r Raves, etc. ou Fumure.
	0.31.72	2
	0.66.78	3
	0.67.25	4
	0.36.75	5 Fumure. * (Nota).
	0.60.59	6

2

ri
le
de

co
atio

npt
tati

1er avril 1849.		DÉBIT.	CRÉDI
Capit			6,231
Paille			11,366
Mobil stinéesommation.			2,204
Chev			
Bœuf			
Vach Total.		. . . . .	19,802
Porcurie e		1,644 »	
Vola e en t		40 »	
Caisure pr	2,498 05	2,565 05	
Ecogeme	67 »		
Eng Total.		4,249 05	4,249
Plat par		1,962 85	40,596
Engse : 3 Solde des actionnaires : 37,500 fr. . . .		37,833 95	
Franipu00 mètres à 4 fr.		800 »	
Boi			
Ra Total de l'actif . . .		. . . . .	64,647
Fo			
Paux es, gages courants.		227 50	
Grages dans la Ferme		Mémoire.	
Fa, y c M. Frémy.		21,712 10	
B			
E			
D Total du passif. . . .		21,939 60	21,939
Excédent de l'actif sur le passif.		. . . . .	42,708

25 représentent donc réellement la valeur active au

rin	50,000 »
les	42,708 25
de	7,291 75

coiuction et d'organisation d'Ecole.
atic indispensables et dont quelques-unes consenties

npte frais généraux, qui comprend les non-valeurs de
tats, pertes sur les grains, frais de bureau, etc., etc.

HISTOIRE

DE LA

VILLE DE SAINT-FLORENTIN.

I.

Époque gallo-romaine et franque.

Beaucoup de villes ont vu leur importance s'accroître et leurs murailles s'élargir sous l'influence de la civilisation; d'autres cités au contraire, fécondées par les invasions, grandies par la guerre, ont déposé la couronne de créneaux dont les agitations féodales avaient chargé leur front, et assisté vivantes aux funérailles de leur passé.

Tel est aujourd'hui Saint-Florentin, jadis puissant par les armes. La paix a nivelé les remparts, rasé les forts, baissé les ponts-levis qui se sont avec les siècles écroulés dans l'eau croupissante des fossés; la paix a semé de riches villages cette plaine qui se relève harmonieusement à l'horizon pour s'y découper en monticules, en collines et en bouquets de bois : doux paysages comme on en rencontre tant dans l'Yonne! Enfin, la même impitoyable paix, amoindrissant, rétrécissant toute chose à Saint-Florentin, a ouvert pour ce petit coin du monde l'ère de la décadence, si l'on veut appeler de ce nom le nouvel ordre social qui a substitué au tumulte homicide des batailles, la productive activité du travail.

Traversant cette heureuse et modeste cité aux portes de laquelle le bruit des discordes civiles vient s'éteindre, le voyageur évoque les songes dorés du poëte : *Saturnia regna!* et salue d'un sourire ami la république de Saturne.

L'origine de Saint-Florentin se perd dans les forêts druidiques comme l'indique assez sa situation aux extrêmes limites de la Champagne sur la lisière de la Bourgogne, non loin de ce Nivernais qu'abritent les futaies éternellement frémissantes du Morvan.

Suivant la tradition la plus reculée, Saint-Florentin se serait appelé d'abord *Castrodunum*, Château du Mont, de *dunum*, en français *dun*, racine celtique, peut-être abréviation de *dolmen*, pierre de sacrifices, terme ensuite étendu aux excroissances du globe sur lesquelles se sont élevées des villes.

L'abbé Courtépée, auteur d'une Histoire du duché de Bourgogne, cherche à établir que le monosyllabe *dun*, dont il fait successivement *dru*, *drou*, *drud*, est une corruption de *druide*; d'autres étymologistes, plus ingénieux que logiques, repoussent toute solution de continuité dans la chaîne des temps, et, remontant le cours des âges, s'efforcent de maintenir une certaine réunion de syllabes qui lient le présent au passé. A les entendre, la première dénomination de Saint-Florentin serait *templum Floræ*, un temple ayant, disent-ils, été élevé, en cet endroit, à la déesse Flore par les petits-fils de Brennus.

Mais César franchit les Alpes, et à son approche on sort de la sphère des hypothèses pour marcher sur le terrain plus ferme de la tradition. Le Château du Mont des Gaulois s'appelait alors *Castrum florentinum* ou *Florentini*, Château Florentin ; il y eut, en effet, sous ce nom, plusieurs proconsuls et un préfet du prétoire dans les Gaules.

Par sa configuration territoriale, par les eaux qui l'arrosent et les lieux importants qui l'avoisinent, ce point était d'un haut intérêt stratégique; c'était une étape naturelle pour le repos et le rafraîchissement des troupes, soit que le vainqueur se dirigeât de Troyes vers Bourges, ou qu'il se portât d'Autun sur Sens; la dernière de ces grandes voies passait par le bourg de Cerisiers et par Avrolles que l'on a souvent confondu avec Saint-Florentin, quoiqu'il en soit distant de trois kilomètres.

Avrolles, mentionné dans l'Itinéraire d'Antonin, se nommait alors *Eburobriga*, il s'est appelé *Ebrolles* puis *Esvrollet* et *Avrolles*; la hauteur qui le domine se nomme encore mont Avrollo.

Si les faits qui précèdent offraient quelque incertitude, ou avaient besoin de confirmation, il suffirait d'ouvrir l'Histoire du duché de Bourgogne, pleine de détails circonstanciés sur la période des luttes gallo-romaines. L'abbé Courtépée raconte qu'après la reddition d'Alise en l'an 702 de Rome, César envoya ses lieutenants, Quintus Cicéron, frère de l'orateur, à Châlons, et Sulpicius à Mâcon, afin de protéger ses réserves de grains établies sur la Saône, tandis que lui-même se retirait à Bibracte, capitale de la république des Éduens. Sous Auguste, Bribracte devint *Augustodunum* que l'on a traduit par Autun.

Les Éduens, premier État celtique compris entre l'Océan, le Rhin,

le Rhône et la Seine, renfermaient : la Bourgogne, la Bresse, le Lyonnais, le Charolais, le Forez et le Nivernais.

Presque toutes les localités aux alentours de Saint-Florentin portent des noms dérivés de la langue latine ou rappelant les exploits des anciens Césars. Le bourg jadis fief de l'Atrecey qui figure sur la carte de Cassini, et par lequel César serait entré à Saint-Florentin, se rend par *Introïtus Cæsaris* ou *Atrium Cæsaris*; au nord-ouest de la ville Arces est l'ancienne *Arces*; Cérisiers, *Cæsaris iter*; à l'est, Courtaoult, *Cursus Augusti*; au nord-est, Champlost, *Campus hostium*, Crécy, grande ferme à 6 kilomètres des murs, *Cursus Cæsaris*, et enfin les Pommerats, en latin *Pomœrium*, endroit hors des villes où l'on consultait les augures (1).

L'histoire enseigne encore que près du bac du Moulin Poulet il a existé un pont sur l'Armançon, dont les robustes assises ont disparu sous le sable; de vieux titres le désignent sous le nom de *Pons ndcellarum* ou *pont de Bar* ou de la Barrière, preuve non équivoque de l'importance de cette construction durant les guerres des Gaules.

Mais la dernière heure des augures était venue, les ténèbres de la fable se dissipaient devant l'aube du christianisme, et les populations étonnées saluaient à genoux les apôtres, ces nouveaux et pacifiques dominateurs du monde. Château Florentin tient peu de place dans les annales de la civilisation durant les premiers siècles de l'Église et de la monarchie, occupé qu'il est à se défendre, sans trêve et sans merci, contre les audacieuses tentatives de ses voisins ou contre les invasions des barbares.

On était au milieu du ve siècle, et les Gaules, tant de fois déjà bouleversées par les tempêtes guerrières, sont visitées par Attila ! Le roi des Huns traînait à sa suite près d'un million de soldats commandés par des rois, esclaves de sa fortune. Semblable à la trombe impétueuse qui renverse, déracine et entraîne tout sur son passage, ce génie du mal s'était élancé du fond de l'Orient sur le vieil Occident, et sa course n'avait été qu'une longue victoire, et l'herbe ne repoussait plus là où son cheval avait passé. La Thrace, l'Illyrie, la Grèce, la capitale des derniers empereurs lui avaient payé leurs dîmes d'or et de sang.

Ainsi devancé par sa gloire homicide, Attila foulait de son pied conquérant le sol nouveau pour lui que se partageaient à l'est les Bourguignons, au midi les Visigoths dont Théodoric était le chef, au nord

(1) L'orthographe suivie pour ces noms est celle par la *Carte générale de France*, relevée et dressée sous la direction du département de la guerre.

les Francs sous le règne de Mérovée, et au centre les Romains commandés par le préfet du prétoire Aétius. A l'approche du barbare, ce fut de l'un à l'autre bout de ces territoires un long cri de détresse. Ceux-ci fuyaient comme devant l'incendie, la peste ou l'inondation; ceux-là baissaient la tête et attendaient leur sort, croyant entendre la trompette et l'archange dans la vallée de Josaphat et assister au dernier jour du monde!

Les Huns étaient en Champagne; la désolation, le carnage, le sacrilége, gagnaient de proche en proche. Le vainqueur venait d'appesantir sur Auxerre son gantelet d'acier; ses cohortes homicides avaient traversé la ville, et Auxerre n'était plus qu'un amas de ruines fumantes où les débris de monuments se mêlaient aux débris de cadavres. Cependant la foudre grondait toujours, l'éclair déchirait le ciel chargé de nuages sombres, l'orage allait éclater sur Troyes!

Mais un pieux évêque veillait avec une pastorale sollicitude sur le diocèse et sur les ouailles remises par la Providence à sa garde. Depuis plusieurs semaines prosterné au pied des autels, saint Loup passait ses jours et ses nuits en oraison fervente, multipliant les macérations et les jeûnes, s'offrant lui-même en holocauste pour son troupeau.

Attila était aux portes de Troyes, la ville n'avait plus une heure à vivre, saint Loup implore du Tout-Puissant une dernière inspiration. Le saint évêque revêt ses habits pontificaux, ceint la mitre, donne ordre à son clergé en costume de le suivre, et se faisant précéder de la croix, de la bannière et de tous les insignes du culte catholique, il se rend processionnellement aux avant-postes du barbare.

Conduit devant Attila, le vénérable pasteur lui demande son nom : « Je suis le fléau de Dieu, » répond le roi des Huns.

« Si vous venez de la part de Dieu, dit l'évêque, nous vous laisserons passer et nous recevrons votre châtiment à genoux, mais souvenez-vous si vous êtes son bras vengeur, de ne point excéder les volontés du Très-Haut. »

Ces paroles du prêtre, sa figure évangélique, la pompe sacerdotale dont il était environné, tout ce qu'il y avait dans cette scène d'attendrissant et d'imprévu, émurent l'âme jusqu'alors indomptable du dévastateur, qui prit une autre route, et la plaie qui menaçait Troyes fut ainsi détournée.

Le fléau de Dieu négligeant Château-Florentin, sans doute trop peu considérable pour mériter sa colère, dirigea ses pas vers Châlons, et établit son camp à six lieues de cette ville, dans un endroit appelé Suippe-la-Longue, dont le nom subsiste encore aujourd'hui. Ces belles et vastes

plaines, favorables à un camp ne l'étaient pas moins à une bataille décisive. C'était là, en effet, que les forces combinées des Gaules attendaient leurs farouches ennemis. En 451, Mérovée, Théodoric et le préfet Aétius, accompagnés de toutes les troupes dont ils pouvaient disposer, offrent le combat au roi des Huns, qui l'accepte, comptant sur sa destinée, jusqu'alors invariablement heureuse.

Le temps des revers était venu pour le barbare. L'armée des Huns fut complétement taillée en pièces. Suivant quelques historiens, cent quatre-vingt mille hommes, selon d'autres trois cent mille hommes restèrent sur la place, dans cette mémorable lutte de la civilisation naissante contre la barbarie ressuscitée. Instruit à l'école de la défaite, le fléau de Dieu ne tenta plus la chance des armes dans les Gaules; il repassa les Alpes avec les restes de ses hordes sauvages, dévasta Aquilée sur son chemin, et se serait vengé sur Rome de ses ignominies de Suippe-la-Longue, si le pape saint Léon n'avait, à prix d'or, conjuré sa fureur.

Pour la troisième fois Attila change son itinéraire, et se retire en Afrique, où, au dire d'un historien (1), il prend en mariage la fille du roi des Bactriens, et meurt, à la façon d'un héros d'Homère, dans les bras de sa jeune épousée, la première nuit de ses noces.

Après les Huns, voilà les Bourguignons. Sous Childéric, Château-Florentin allait souscrire aux conditions de ces nouveaux envahisseurs, lorsqu'il est heureusement délivré par Clovis, qui lui donne un gouverneur, et qui fait rentrer la Bourgogne dans l'obéissance.

Les Bourguignons n'attendaient que la mort de Clovis pour prendre leur revanche. Au mois de novembre 511, ils rentraient à Château-Florentin; cette fois, afin d'assurer leur conquête, ils élèvent, dans une des petites îles que forme l'Armance avant de se perdre dans l'Armançon, un fort tellement solide, qu'on a cru longtemps que c'était un ouvrage des Romains.

L'époque franque a vu l'un de ses plus lamentables épisodes s'accomplir dans les lieux que nous décrivons. Vers la fin du VI[e] siècle, Brunéhault, en butte aux poursuites parricides de son petit-fils Théodebert, roi d'Austrasie, accepte l'hospitalité de Thierry, roi de Bourgogne, qui, non-seulement se déclare son défenseur et la place sous la sauvegarde de son épée, mais encore qui lui donne un abri redoutable dans le vieux fort bâti par ses aïeux.

(1) Bonfinius, cité par Moréri.

Frédégonde, bientôt instruite de la retraite de sa rivale, lève une armée et la fait attaquer par Landry, son favori; c'était en l'an 597. Le lieutenant de Frédégonde pousse avec vigueur le siége du fort, Brunéhault et ses soldats font des prodiges de courage qui forcent Landry à abandonner son entreprise.

Toutefois, le favori de Frédégonde, qui ne se tenaît pas pour battu, et qui ne voulait revenir auprès de sa souveraine que précédé par le bruit d'une victoire, Landry se retire en bon ordre sur l'Armance, y dispose ses troupes et appelle Brunéhault à une bataille décisive.

Brunéhault n'hésite pas; elle avait pour elle, Dieu, son droit et le roi de Bourgogne.

Tandis que Landry, confiant dans la fortune, s'abandonnait à de folles bravades et se laissait aller à la certitude que l'ennemi de Frédégonde n'oserait affronter ses armes en rase campagne, les soldats de Brunéhault, tombant à l'improviste sur son camp, y répandent l'effroi et le carnage. La mêlée fut horrible, la lutte acharnée, mais le drapeau de Frédégonde dut s'incliner devant l'étendard de Bourgogne.

Landry, épouvanté, n'eut lui-même d'autres ressources que de chercher, comme le petit nombre des siens, son salut dans une fuite honteuse, laissant tous ses bagages, tout son matériel de guerre, tous ses trésors aux vainqueurs; justement châtié dans son orgueil et trahissant à la fois une mauvaise cause et une méchante reine.

Le souvenir de cette bataille ne s'est point effacé de la mémoire des habitants de Saint-Florentin. Douze siècles ont passé et cette légende se transmet encore fidèlement de générations en générations; l'aïeul la raconte au fils durant les longues veillées d'hiver, et le fils, un jour, la dira à ses petits-enfants, leur montrant, au bord de l'Armance, le champ de bataille, toujours célèbre, qui se nommait d'abord Champ-Landry, et qu'une abréviation populaire fait maintenant appeler Chalendry.

Deux hameaux, sans intérêt, occupent l'emplacement du camp de Landry (*Campus Landerici*); on les nomme le grand et le petit Chalendry.

Le fort qui avait servi de séjour à Brunéhault a gardé le nom de cette reine; on l'appela Brinchefort ou Brunefort, de *Brunu heldis feritas* ou *firmitas*. Quelques auteurs préfèrent l'étymologie celtique *Brun*, dur, solide, se fondant sur ce que, non loin de là, existait le pont déjà cité, qui reliait la route de Saint-Florentin à Auxerre.

Chose étrange, en ces âges guerriers, Brunefort n'est point tombé devant une invasion, comme auraient pu le faire supposer ses ruines

autrefois fécondes en médailles d'or, d'argent et en monnaies à l'effigie des rois de Bourgogne! Une pensée toute pacifique a présidé à la destruction de cette forteresse. Les Bourguignons ne s'étaient pas trompés en la plaçant là comme une gardienne formidable, mais, en 752, Pépin devenu maître du lieu rend un calme momentané à Château-Florentin, en faisant disparaître les bastions de la Bourgogne sous les coups de ses démolisseurs royaux. La rébellion perdait ainsi dans l'avenir un de ses plus dangereux retranchements.

Les entrailles de cette terre si fréquemment remuées par les combats, en gardent encore les traces; on y trouve çà et là, des tombes celtiques creusées dans le granit, des urnes lacrymales, des casques gallo-romains mêlés à des armures gothiques.

Les jardins, les vignes, les terres de labour, les sols plus souvent retournés que les autres par la main des hommes, ont longtemps et largement subvenu à la curiosité des antiquaires. En 1690, des bergers découvrirent un grand nombre de médailles de Claude Néron, Antonin le Pieux, Marc-Aurèle, Dioclétien, Maximin et Faustin. Aujourd'hui encore la numismatique se félicite de découvertes plus rares, mais toujours aussi intéressantes, qui viennent de loin en loin raviver le flambeau de la science, marchant parfois à l'aventure dans les ténèbres du passé.

II.

Moyen Age.

Voici venir cette puissante et féconde époque de Charlemagne, qui portant au dehors l'activité belliqueuse de l'Empire, ne laisse que peu de prétexte aux agitations du dedans. Ce n'est que sous Louis le Débonnaire que Château-Florentin reparaît à la surface de l'histoire; le moyen âge commence pour lui par une gracieuse légende.

C'était en l'an 833. Deux belles et nobles demoiselles sœurs du châtelain de la ville, Lémine comtesse de Chartres, Godelaine comtesse du Perche, remplissaient le pays du renom de leurs vertus et de leurs charmes, lorsque soudain l'une d'elles tombe dans un indéfinissable état de souffrances.

Vainement le seigneur, malgré la défense des Capitulaires, avait interrogé les sorts homériques et virgiliens, vainement il avait fait venir à sa cour un disciple du grand Alcuin; la jeune comtesse Lémine se mourait de langueur sans qu'on pût découvrir la cause du mal. Les

remèdes étaient superflus, et son frère, qui l'aimait tendrement, se laissait aller lui-même à une mélancolie profonde.

Ce que voyant, Godelaine, qu'on avait surnommée la comtesse aux cheveux d'or, fit serment à Dieu d'accomplir quelque œuvre méritoire s'il rendait à sa sœur la santé et à son frère la joie.

Ses vœux furent bientôt exaucés. Un soir à l'heure où la herse descendait en sifflant sur ses axes mangés par la rouille, la blonde comtesse du Perche dit au châtelain :

« J'ai surpris, mon frère, le secret de notre douce sœur ; les prières, les veilles, le jeûne ont miné à notre insu son existence ; Lémine sera morte demain, si vous ne lui permettez de réaliser ce pèlerinage de Rome qu'elle a juré de faire depuis les dernières fêtes de Pâques. »

Le châtelain accorda tout ce qu'on lui demandait, et quand la comtesse du Perche revint annoncer à sa sœur cette excellente nouvelle, Lémine qui déjà s'inclinait vers la tombe, comme une fleur chargée de pluie se penche vers la terre, Lémine, donnant un libre cours à son bonheur, fut comme transfigurée, un éclair divin illumina son grand œil bleu et son front pâli.

Les deux sœurs restèrent longtemps embrassées.

Après cette extase, la comtesse aux cheveux d'or confia à la rêveuse Lémine, qu'elle aussi, elle avait fait un vœu, et qu'elles partiraient ensemble pour Rome.

Entrées dans la ville de saint Pierre, les deux comtesses purent croire qu'elles n'avaient point changé de patrie ; c'était la même admiration, le même respect sur leur passage ; seulement quand elles avaient passé radieuses sous leurs costumes où l'or se mêlait à la soie et les broderies aux pieux emblèmes, on se détournait pour les voir encore et l'on parlait tout bas.

L'aspect de la cité sainte avait replongé Lémine dans ses religieuses extases ; telle était sa dévotion, que Grégoire IV lui-même en fut édifié et qu'en témoignage de sa satisfaction pontificale, il fit don d'un bras de saint Hippolyte à la noble pèlerine.

La piété de Godelaine était aussi sincère que celle de sa sœur, mais peut-être se répandait-elle moins au dehors. Lémine était une fille du ciel, la comtesse aux cheveux d'or était un ange de la terre.

Pour la première fois, depuis qu'elle était au monde, Godelaine se surprit à ne plus partager en toutes choses les impressions de Lémine ; la préférence du souverain pontife pour sa sœur, et le précieux souvenir qu'elle allait emporter, avaient inspiré à la comtesse du Perche un

sentiment dont elle ne se rendait pas bien compte, mais qui l'entraînait quelquefois à se croire elle-même en état de péché mortel.

Ce fut donc autour de Godelaine à être triste et silencieuse.

« Qu'avez-vous, ma sœur? » lui demandait doucement Lémine.

Et la comtesse aux cheveux d'or, baissant les yeux, ne répondait pas. Et s'il arrivait à Lémine de réitérer sa question, Godelaine prenait sa main, comme si elle avait eu à lui demander pardon, et une grosse larme roulait sur ses longs cils.

Les deux sœurs reprirent ainsi le chemin de la Champagne.

Loin de se dissiper, le chagrin de la comtesse aux cheveux d'or avait empiré avec le voyage, à ce point que les fatigues de la route lui étaient devenues insupportables, et que force fut aux pèlerines rentrées en France, de s'arrêter à Autun. Godelaine dépérissait à vue d'œil, lorsqu'un vénérable vicaire des environs mandé à son chevet pour lui administrer les secours de son ministère, l'exhorta à prendre courage au nom de Saint-Florentin,

« Saint-Florentin! murmura Godelaine d'une voix affaiblie; il existe un saint de ce nom?

— Oui, ma fille, un saint homme dont la mort a été un triomphe insigne pour la foi. Réjouissez-vous donc et priez saint Florentin, car c'est un nom que dans notre contrée les souffrants et les affligés n'ont jamais invoqué inutilement. »

Et comme Godelaine le priait de continuer son récit, le bon prêtre ajouta :

« Saint Florentin, gentilhomme de la Champagne, fait prisonnier par Crocus, roi des Vandales, avait été mis à mort sur les ordres de ce païen, le 27 septembre 406, pour la plus grande gloire de la foi. » Le gentilhomme avait subi le martyre dans un lieu nommé Sémont, près de Brémur.

Le lendemain, Godelaine, accompagnée du vicaire, allait demander au seigneur de Brémur une parcelle des reliques, d'autant plus précieuses que, peu d'années auparavant, la presque totalité des dépouilles du saint avait été transportée à l'abbaye d'Ainaï, dans le diocèse de Lyon. La chapelle de Brémur ne possédait plus que la tête du martyr.

Les instances de Godelaine furent si pressantes qu'elles triomphèrent du seigneur, qui lui donna une portion du crâne de saint Florentin. Lémine, présente à cette entrevue, voulut aussi avoir sa part des dévotes libéralités du châtelain, et reçut quelques ossements de saint Hilaire et de saint Aphrodite, compagnons du gentilhomme champenois.

Rien n'arrêta plus dès lors les deux comtesses, guéries l'une et l'autre par leur évangélique ferveur ; mais si grande était leur impatience de porter l'heureuse nouvelle à leur frère, qu'elles se firent précéder d'un page au triple galop de son palefroi.

Depuis trop longtemps privé de ses sœurs, et ne les voyant pas revenir, le seigneur de Château-Florentin les croyait perdues ou mortes. Qu'on juge de son allégresse aux premiers mots du page ! Par toute la ville ce fut une incomparable liesse.

Tous les hommes d'armes furent mis sur pied, les bannières flottèrent au vent, des arcs de triomphe se dressèrent dans les rues, les maisons se pavoisèrent de mille couleurs ; le clergé, la noblesse, une partie des habitants allèrent au-devant des deux pèlerines, tandis que le reste de la population, groupé sur les remparts, saluait avec enthousiasme ce cortége de chevaliers, d'écuyers et de héraults bardés de fer, cette procession de prêtres, d'enfants de chœur, de chantres et de pieuses confréries se déroulant au loin et s'avançant d'un pas solennel sur la route de Tonnerre, qui contourne la ville et gravit jusqu'à son faîte comme un ruban grisâtre entre deux marges vertes.

La comtesse de Chartres et sa sœur furent ainsi ramenées triomphalement dans la ville par un beau soleil de juillet.

Les malades, les affligés se pressaient en foule sur le chemin des comtesses et de la châsse, avides de bénédictions et d'indulgences La présence des reliques opéra, en effet, des miracles. Une mère qui pleurait depuis dix jours sur le corps inanimé de son enfant, eut la consolation de le voir ressusciter dans ses bras (1).

Il aurait manqué quelque chose à l'œuvre de Lémine et de Godelaine si elles n'en avaient perpétué la mémoire par une fondation religieuse destinée à garder les reliques dues à leurs dévotions.

La comtesse de Chartres et sa sœur choisirent donc aux portes de la ville une élévation verdoyante dont l'Armance baigne la base, un de ces sites agrestes faits exprès par Dieu pour dominer la terre et rapprocher les cloîtres du ciel ; là fut établie par leurs soins et au prix de tout leur patrimoine une communauté de religieux et de reli-

(1) L'abbé Lebeuf insinue que ce saint Florentin pourrait bien n'être qu'un des premiers fidèles de l'église d'Auxerre, contemporains de saint Germain, dont il est parlé dans la conversion de saint Mamert. L'assertion de l'abbé Lebeuf est contredite par les autorités les plus péremptoires qui s'accordent toutes à confirmer la légende. — Moréri, *Dictionnaire universel*. — Buller et Godescard, *Vie des Saints*, tome VII.

gieuses hospitalières, sous l'invocation de saint Florentin et la règle de saint Benoît.

En 835, saint Aldric, archevêque de Sens, après s'être fait rendre compte de la résurrection de l'enfant mort, opérée par la châsse et en avoir reconnu et proclamé l'authenticité, consacrait l'abbaye, et d'accord avec le seigneur et les habitants, il signait un acte solennel qui substituait à saint Martin de Tours, jusque-là patron de la cité, saint Florentin, martyr.

Ainsi la ville, après s'être appelée Château du Mont durant la période gallo-romaine, Château-Florentin sous les rois Francs, prenait au moyen âge, après la bénédiction de l'abbaye érigée par Lémine et Godelaine, le nom de Saint-Florentin qui lui est resté.

La légende des deux comtesses est tenue en grande dévotion chez les habitants; les hymnes qui se chantent le jour de la fête de saint Florentin la racontent dans ce style inspiré et naïf dont le victorin Santeuil a laissé de si parfaits modèles.

L'abbaye de Saint-Florentin fut d'abord très-florissante; ses biens étaient considérables, mais cette fortune fut une des causes de sa décadence, en ce qu'elle excitait la cupidité ou l'avarice des seigneurs qui ne se piquaient pas tous de ressembler au frère de Lémine. Le IXe siècle n'était pas encore fini, et déjà les religieux se dérobaient par la fuite aux exactions de leurs maîtres, exemple bientôt suivi par les hospitalières. Après cette émigration, il ne restait plus à l'abbaye que trois ou quatre religieux indispensables au seigneur, qui, sans eux, n'aurait pu faire célébrer la messe, pourvoir aux besoins des fidèles et jouir des revenus du bénéfice.

L'avenir, cependant, réservait de douloureuses épreuves à l'abbaye. La Champagne n'avait eu jusque-là à se défendre que contre les turbulences des Bourguignons; au IXe siècle, de nouveaux barbares envahissaient la France; pressé par les Normands, Saint-Florentin implore l'aide de ses ennemis de la veille et doit sa délivrance au duc de Bourgogne, Richard le Justicier, qui, accompagné de son fils Raoul, dit un ancien chroniqueur, bat les Normands en 895, « dans l'Auxerrois, près d'un bourg nommé Saint-Florentin (1). »

Richard se paye de sa victoire en gardant la ville sauvée par ses armes. Saint-Florentin est ainsi légué par Richard avec ses autres do-

(1) Guillaume Paradin, *Annales de Bourgogne*. — Delisle, dans sa *Carte du duché de Bourgogne*, gravée en 1709, place cette bataille en 892; il ne donne aucun détail. On sait seulement qu'alors les Normands ravagaient la Champagne et brûlaient Troyes.

maines à son fils Raoul; mais Raoul mort en 936, les comtes de Champagne, qui n'entendaient pas laisser tomber leurs droits en désuétude et qui ne cherchaient qu'une occasion pour les reconquérir, cernent Saint-Florentin de si près que les Bourguignons, inférieurs en nombre, se retranchent à l'abbaye, comptant d'un moment à l'autre recevoir du renfort; déçus dans leur attente, ils profitent de la nuit pour battre en retraite. Le lendemain matin, les Champenois envahissent le monastère qu'ils pillent pour se venger de l'avoir trouvé vide.

Pauvre abbaye ! les événements se liguaient contre elle; la paix, la guerre, tout lui était une cause de décadence, un sujet de ruine ! Placé à l'extrême lisière de la Champagne et de la Bourgogne, Saint-Florentin passait de l'une à l'autre de ces provinces sans trouver le repos sous aucun maître. Cette ville était, en quelque sorte, le gant que se jetaient incessamment les rivalités ou les ambitions jalouses, sur le champ de bataille du moyen-âge.

Enfin, las de guerroyer, vainqueurs et vaincus déposent les armes, les religieux rentrent dans leur domaine; déjà poussés à l'inobservance de leurs règles par le spectacle et les alternatives diverses des combats, le retour passager du calme les ramenant moins nombreux au saint bercail, ne leur impose pas une conduite plus régulière.

En perpétuel contact avec les soldats que les comtes de Champagne entretenaient à leur frontière pour prévenir les entreprises bourguignonnes, les chanoines succombent au malin esprit, la contagion du mauvais exemple les gagne, et bientôt le relâchement et la corruption de leurs mœurs égalent la corruption et l'indiscipline des troupes.

Bientôt aussi, les vicomtes, qui avaient, au nom du seigneur suzerain, l'administration et l'économat de ces riches domaines, ne résistent plus à la cupidité qui les sollicitait depuis longtemps. Ces moines sans retenue, cette abbaye presque sans pasteur, le désordre et la dissolution en permanence, leur offraient une trop belle occasion de s'enrichir sans péril pour qu'ils ne s'empressassent point de la saisir. Qu'importait à ces moines déchus ! Le vicomte spoliateur pouvait à son gré accaparer et vendre leurs biens, pourvu qu'il leur laissât de quoi s'adonner tranquillement à leur paresse et à leur débauche.

Le gouverneur n'avait eu garde de l'oublier; une pension modique leur était servie avec une scrupuleuse exactitude, et les chanoines, loin de se plaindre de cette diminution, se réjouissaient d'un état de choses qui les autorisait à négliger les pratiques religieuses et même à ne plus dire la messe.

Malgré la complicité des gouverneurs et des chanoines, les abus de-

vinrent si scandaleux, si criants, que le bruit en arriva aux oreilles du comte qui y remédia promptement.

Thibault Ier, comte de Champagne, allié des fondatrices de l'abbaye, pour assurer l'existence et le respect dus à l'œuvre de Godelaine et de Lémine, la concède, en 1042, à Odo, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, sous la charge d'y entretenir un certain nombre de religieux dirigés par un prieur. Cette concession était accompagnée de ce qui restait des biens de l'ancienne communauté, dont la meilleure part était échue à la faveur des dilapidations précédentes aux moines de Pontigny, de Montier-la-Selle-Saint-Martin-ès-Troyes, aux chanoines de Saint-Urbain de Troyes, de Dilo, et aux religieuses du Paraclet et de Foissy.

Thibault Ier fit aussi consentir à cette donation, Etienne, comte de Troyes, et Hermengalde sa sœur, ainsi que Ezéaldric, vicomte de Saint-Florentin, et Ythier, son beau-père et son tuteur.

Les chanoines protestèrent contre cette cession qu'ils considéraient comme inique, et ils se maintinrent dans leur établissement jusqu'en 1131, où ils furent contraints de remettre l'abbaye à Gervais, abbé de Saint-Germain d'Auxerre. Cette suppression, irrévocablement décidée par Thibault II, dit le Grand, comte de Champagne, et Henri Sanglier, archevêque de Sens, fut confirmée, le 24 mars 1133, par le pape Innocent II, à la condition qu'il ne serait fait de nomination dans l'abbaye qu'au fur et à mesure des vacances.

Mais à peine un édifice pieux touchait-il à son déclin, qu'un autre surgissait, rayonnant de jeunesse et de force. Au pied du prieuré et au confluent de l'Armançon et de l'Armance, quels sont ces nouveaux murs qui se dressent, et cette chapelle qui arrondit son abside, et ces beaux jardins qui se plantent au versant du sol? C'est la Maladrerie, asile ouvert à la lèpre, triste mal que les premières croisades rapportent de la Palestine, et qui infectent pendant des siècles l'humanité du vieil Occident.

L'établissement de la Maladrerie pourrait être attribué à Thibault II, comte de Champagne, si ce prince s'était croisé; car, renommé pour son saint zèle et sa magnificence envers l'Eglise, il était fondateur de l'abbaye de Pontigny, fille aînée de l'abbaye de Cîteaux. Mais l'honneur de cette création, qui date de 1160 environ, revient à son fils Henri Ier, qui prit la croix en 1158, et auquel on doit aussi la petite abbaye de Scellières, éclose, pour ainsi dire, sous l'aile de Pontigny, et érigée par ce fils pieux pour le repos de l'âme de son père et de sa mère Marie.

Si les comtes et comtesses de Champagne se montrèrent moins généreux envers la Maladrerie qu'ils ne l'avaient été envers Pontigny et Scellières, si ce refuge de la chrétienté souffrante ne fut pas aussi bien apanagé que les abbayes ses voisines, c'est que, sans doute, les fondateurs avaient compris qu'il était de l'intérêt de Saint-Florentin de ne le point laisser déchoir, fait d'autant plus probable que la ville, en raison de dotations et de services antérieurement accordés, jouissait, avec les seigneurs et par indivis, du droit de pourvoir aux emplois et à la maîtrise de l'hospice. Les cent cinquante premières années de la Maladrerie furent très-florissantes, les terres et les legs lui affluaient de toutes parts; au nombre de ces bienfaiteurs figurent Thibault IV, Edmond de Lancastre et Jeanne de Navarre, épouse de Philippe-le-Bel.

Cependant, sous l'influence de leur nouveau régime, les religieux de Saint-Florentin, redevenus riches par les libéralités des vicomtes-gouverneurs et de leurs suzerains de Champagne, voyaient de jour en jour leur prospérité grandir, et avaient eu l'honneur, en 1147, de donner l'hospitalité à saint Bernard, revenant du concile d'Etampes.

En 1180, Rabier, vicomte de Saint-Florentin, et son épouse Ada, leur faisaient remise de dîmes considérables; Guillaume, son fils, et Agnès, sa femme, suivaient cet exemple; et à leur tour, Gombault, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, et Hardoin, prieur de Saint-Florentin, témoignaient leur reconnaissance aux donataires en les exonérant du payement d'une rente et en les admettant à la participation de leur prière.

Courte splendeur! tous ces projets d'avenir, tous ces beaux rêves de fortune s'évanouissaient sans retour. Vers l'année 1180, les abbés de Saint-Germain rappellent leurs religieux à Auxerre, et la vieille abbaye de Saint-Florentin est transformée en prieuré claustral.

Dès lors, plus de pompe, plus de solennité réunissant la foule autour des étoles blanches et des chappes lamées d'or! Le mouvement, la vie se sont éloignés du domaine abbatial.

L'initiative n'est plus là, elle est à Auxerre. A la vérité, les abbés de Saint-Germain ne traitaient pas le prieuré en maîtres trop dédaigneux; s'ils n'avaient aucun souci de veiller à la conservation de ses bâtiments, s'ils laissaient les murailles se lézarder et l'herbe croître dans les cours, ils ne lui refusaient pas du moins l'entretien spirituel, et ils avaient même poussé la condescendance jusqu'à permettre que deux fois par an des religieux de leur abbaye allassent y dire la messe le 6 juillet, jour de la translation des reliques, et le 27 sep-

tembre, anniversaire du martyre de Saint-Florentin. Cette tolérance subsistait encore à la fin du dernier siècle, où elle fut supprimée avec tant d'autres (1).

Si la religion du souvenir est un noble sentiment, le souvenir de la religion n'est pas une pensée moins douce. Saint-Florentin possède peu d'antiquités qui lui soient aussi chères que son prieuré, dont il ne reste cependant que le nom, mais ce nom jouit d'une popularité qui assure à jamais celle de la légende de Godelaine.

A l'heure où le prieuré fermait ses portes, celles de la Maladrerie étaient encore ouvertes. Nous avons dit les querelles à son sujet, entre les princes du monde et les princes de l'Eglise : les trésors de la Maladrerie croissaient en sens inverse du nombre des lépreux. D'une génération à l'autre le mal s'atténuait, et au fur et à mesure que l'on s'éloignait de l'époque des croisades, la violence du venin allait s'affaiblissant. Ces lois abominables, qui interdisaient aux ladres et aux ladresses le contact avec les populations saines de corps, l'approche de l'église, du four et du moulin, ces lois tombaient en désuétude; mais aussi, comme la Maladrerie devenait de plus en plus opulente, comme ses alentours se fécondaient et s'épanouissaient, et comme l'air qu'on respirait dans ce séjour était moins pernicieux, les grands ne dédaignaient pas d'étendre leur convoitise jusqu'à l'hospice naguère maudit.

Le temps n'était plus où l'établissement n'avait pour chef qu'un pauvre frère, serviteur obscur et dévoué des souffrants.

La maîtrise est obtenue, en 1332, par Jean de Dijon, aumônier de la reine; la liste de ses successeurs est curieuse; les noms illustres s'y pressent. C'est Guy, seigneur de Flogny; Guy de Lose; Louis de Flogny, chanoine de Chartres; Eude de Savoisy, sire du Fossé; Henri de Savoisy, archevêque de Sens, et Pierre de Venisy, seigneur de Dannemoine, aumônier du roi de Navarre. Il est vrai que ces puissants seigneurs n'administraient pas eux-mêmes, ils entretenaient sur les lieux un receveur et ne faisaient que des apparitions rares, mais toujours intéressées, dans leurs domaines. La Maladrerie qu'on n'appelait plus que la Maladerie, était un hôpital mis en command.

On a vu, après la mort de Raoul, les gouverneurs de Saint-Florentin

(1) L'abbé de Saint-Germain d'Auxerre était collateur de ce petit bénéfice qui rapportait cinq cents francs par an, et où l'on disait d'abord deux messes par semaine.

devenir seigneurs feudataires ; au XIIe siècle, la ville ayant été érigée en vicomté, les seigneurs prennent le titre de vicomtes, sans cesser pour cela de relever immédiatement de leurs suzerains les comtes de Champagne. Dupuis s'est trompé en les considérant comme des maîtres absolus.

Les vicomtes étaient de simples officiers militaires chargés de défendre la cité et de conduire la noblesse à la guerre. Toutefois les comtes de Champagne leur avaient abandonné en fief une partie de Saint-Florentin et des environs. C'est ainsi qu'ils possédaient les terres de Vergigny, Jaulges, Villers-Vineux, Percey et autres.

A la même époque apparaissent aussi, selon Duchesne (1), les premiers vicomtes issus de la maison de Châtillon, sans qu'il puisse dire au juste de quelle branche ils sortaient; il estime néanmoins que ce pourrait bien être de Miles de Châtillon, fils de Guermont de Châtillon, deuxième du nom et seigneur de Savigny. Une charte de l'abbaye de Molesme prouve en effet que Miles épousa, en 1159, la fille de Rahier, et les armes de la maison de Châtillon, subissant une modification légère, deviennent celles des vicomtes de Saint-Florentin.

Duchesne se méprend au sujet du mot Miles dont il fait un nom propre et qui n'était, au XIIe siècle et plus tard, qu'une qualification empruntée au latin *miles*, soldat, s'appliquant à tous les vassaux, qu'ils fussent ou non chevaliers ; ils sont ainsi désignés dans le traité conclu en 1214 entre le roi de France et la comtesse Blanche (2).

Les Châtillon portaient de gueules à trois pals de vair, au chef d'or à brisure, l'écu sommé d'un casque au cimier en dragon de gueules. *Tenans :* deux lions d'or.

L'écu des vicomtes de Saint-Florentin était chargé d'une étoile de sable *à dextre* du chef.

En 1212, le vicomte de Saint-Florentin assistait à l'assemblée des barons et vassaux de Champagne, tenue à Troyes par Blanche, pour régler la succession de ceux qui mourraient sans enfants mâles. Sept ans après, Miles, frère de ce vicomte qui avait embrassé le parti d'Erard de Brienne, seigneur de Romeru, et de Philippe de Champagne contre la comtesse Blanche et Thibault son fils, qu'il voulait dépouiller, Miles est excommunié au nom du pape par l'évêque de Soissons. Mais le rebelle, revenu au devoir, est relevé de l'anathème par le doyen de Saint-Etienne de Troyes.

(1) *Histoire de la maison de Châtillon*, in-4°, 1621.
(2) *Histoire des comtes de Champagne et de Brie*, par Lepelletier.

Ici se produit une nouvelle alliance entre deux familles illustres. Gaucher, vicomte de Saint-Florentin, épouse, en 1228, Marguerite de Plancy, fille de Philippe de Plancy, en présence duquel il reprend en fief et hommage tout ce qu'il avait à Jaulges et à Chéu.

Thibault, comte de Champagne, concède, en 1230, à sa vicomté, la prérogative d'une mairie. Le maire jugeait en première instance les affaires civiles et criminelles entre les habitants, mais sa juridiction ne s'étendait ni aux ecclésiastiques ni aux nobles.

Vantée pour ses miracles et surtout pour la cure des maladies de foie, la ville de Saint-Florentin continuait d'édifier la province par sa piété et par celle de ses seigneurs. En 1241, le vicomte Gaucher et Marguerite, sa femme, léguaient leurs dîmes de Jaulges à l'abbaye de Pontigny, exemple suivi par Jean, son frère, et Gaucher, second fils de celui-ci.

Un autre vicomte Gaucher aliénait, en 1273, à Henri III, comte de Champagne et roi de Navarre, différents droits, terres et petits fiefs circonvoisins.

Quoi qu'il en soit, infatigables dans leur sollicitude pour la souffrance des malheureux, seigneur et habitants jettent, vers 1279, les fondements de la Maison-Dieu qui s'élève au-delà du faubourg d'aval, entre les deux ponts sur l'Armance; peu d'années après, Jeanne, épouse de Philippe-le-Bel, visitant Saint-Florentin, contribue pour une large part à cette œuvre méritoire.

Ici commence pour la cité une troisième domination, celle de la couronne de France.

Les Champenois qui avaient succédé aux Bourguignons, possédaient Saint-Florentin depuis plus de trois siècles, lorsqu'en 1284 cette vicomté est réunie à la couronne de France par le mariage de Jeanne de Navarre, fille et unique héritière de Henri-le-Gros, roi de Navarre et comte de Champagne, avec Philippe-le-Bel.

Sur ces entrefaites, Edmond de Lancastre, fils de Henri III, roi d'Angleterre, avait pris en 1300 le titre de comte palatin de Champagne, comme époux de Blanche d'Artois, veuve du précédent comte, et tutrice de Jeanne, issue de son premier lit. Cette qualification que s'attribuait un prince étranger souleva de justes et nombreuses plaintes, et Geoffroy, vicomte de Saint-Florentin, fut chargé avec Robert Foison d'ouvrir une enquête et d'instruire le procès entre Edmond de Lancastre et les chevaliers Jean de Montfort, Girard Chabot, Guillaume d'Ivry. La conséquence de ce procès fut, en 1317, une première visite des Anglais à Saint-Florentin.

Quelques années auparavant, en 1306, le roi de France avait fait acte de suzeraineté par son intervention dans un procès entre les maire et échevins, et Becquart, archevêque de Sens, au sujet de la nomination d'administrateurs de la Maladerie que ce dernier prétendait s'arroger; une sentence du parlement donna gain de cause à la mairie de Saint-Florentin.

Les vicomtes gouverneurs de la ville n'avaient pas non plus oublié leur origine; et leur parent, Gérard de Châtillon, évêque de Nevers, ayant eu à subir les violences de Louis de Flandre, comte de Nevers et de Rethel, qui ne se comportait pas mieux envers son souverain, Jean de Saint-Florentin, sire de Vèvres, et Jean de Saint-Florentin, sire de Janglier, écrivirent au roi, le 1er juin 1317, qu'ils étaient résolus, ainsi que plusieurs autres nobles de Champagne, à abandonner le service de Louis de Flandre, si ce prince ne faisait pas amende honorable. Cette requête était scellée des armes des vicomtes chargées de l'étoile de sable.

La *Chronique de Saint-Denis* rapporte aussi un fait que nous ne saurions passer sous silence, et qui tient aux premières rivalités de l'Angleterre. Lors de l'avénement de Philippe de Valois, à la date de 1324, le gouverneur de Saint-Florentin, capitaine d'une compagnie de Français qui était venue, sous la conduite de Charles de Valois, assiéger le frère d'Edouard, roi d'Angleterre, dans la Réole, ce brave gouverneur pénétra jusque dans la place, suivi de quelques-uns des siens; mais, trahi par la fortune et par le nombre, il périt vaillamment les armes à la main.

Quoi qu'il en soit, les luttes incessantes des grands vassaux contre le trône, ne promettaient pas aux provinces une tranquillité durable. A peine Philippe le-Long avait-il, en 1318, donné la Navarre, la Brie, la Champagne et la vicomté de Saint-Florentin au duc de Bourgogne, pour dot de sa femme, que Philippe de Valois, par un édit de 1328, reprenait les grands fiefs, et offrait en échange à leur possesseur l'équivalent en autres petits fiefs; dans ces circonstances, Jeanne, fille de Louis-le-Hutin, femme de Philippe d'Evreux, échange, en 1335, avec Philippe de Valois, la Champagne et la Brie contre les comtés d'Angoulême, de Longueville et de Mortagne.

Déjà seigneur suzerain de Saint Florentin, mais obtempérant sans doute aux vœux de Jeanne de Bourgogne, sa première femme, Philippe de Valois achète, en 1343, la vicomté de Saint-Florentin et toutes ses dépendances à Marguerite, vicomtesse de Saint-Florentin,

veuve de Jean, seigneur de Saillenay, au prix de trois mille livres tournois.

Un document historique portant la date de cette année et faisant partie de la collection des archives nationales, est revêtu d'un large cachet de cire qui est le sceau de la prévôté de Saint-Florentin au XIV[e] siècle. Dans l'écu écartelé figurent les fleurs de lis et les armes de Navarre; au-dessous de l'exergue : *Sigillum præpositura de Sancto Florentino*.

Cette petite ville de Saint-Florentin avait des charmes particuliers pour la reine de France, qui malheureusement ne jouit pas longtemps de la résidence qu'elle s'y était fait construire, car Jeanne de Bourgogne mourut, comme on sait, en 1348.

Deux ans après, le roi Jean est mentionné dans une charte avec la qualité de seigneur de Saint-Florentin; seigneurie de courte durée, car ce monarque, n'ayant pu obtenir de Louis d'Evreux et de sa femme, Jeanne de France, la ratification des échanges antérieurs, imagine, pour résoudre le différend, une de ces fatales et imprévoyantes mesures habituelles à sa politique; il marie sa fille Jeanne au fils de Louis, Charles d'Evreux, dit le Mauvais, roi de Navarre.

La dynastie des premiers Valois ouvrait pour le royaume une interminable série de maux. Philippe n'avait pris le sceptre qu'au préjudice des droits qu'Edouard III, roi d'Angleterre prétendait avoir par son aïeule maternelle. De là, les descentes des Anglais chez nous; de là, ces deux ou trois batailles écrites en lettres de sang dans notre histoire. La Champagne disputée par tant de concurrents est ravagée.

A cette époque, en 1356, Blanche, fille de Philippe d'Evreux et veuve en secondes noces de Philippe de Valois, possédait la seigneurie de Saint-Florentin qui lui avait été assignée pour douaire, en 1353, par le roi Jean.

Auxerre venait d'être pris par les troupes d'Edouard, qui ne devait pas le conserver longtemps. Saint-Florentin, jadis vanté par les Césars, avait un haut intérêt pour les opérations ultérieures du prince de Galles; il importait donc d'enlever aux Anglais les moyens de s'y retrancher.

Cette ville, en effet, était une véritable place de guerre, une vaste citadelle munie d'un château fort, pourvue d'une double enceinte de remparts bastionnés et de fossés, et défendue dans toutes les directions par des constructions, sortes d'ouvrages avancés qui étaient : le prieuré de Dilo, l'église paroissiale de Saint-Martin, l'Hôtel-Dieu, la Maladerie, au confluent de l'Armançon et de l'Armance, l'église abbatiale de

Saint-Florentin, le château Martin et le donjon; une fois maîtres de ces positions, les ennemis auraient eu bon marché de la ville, d'où ils auraient intercepté toute communication de la Bourgogne dans la Champagne.

La seule chance de salut était dans un remède héroïque; il fallait que les habitants portassent eux-mêmes le fer et le feu dans ces édifices qui leur étaient chers. Terrible épreuve, sans doute, mais le patriotisme leur rendit facile ce semblant de barbarie.

La Maison-Dieu fut donc brûlée comme tant d'autres grands édifices, brûlée comme la Maladerie; mais nous retrouverons la Maison-Dieu au siècle suivant, dans le centre de la ville, non loin de la Motte commune de la cathédrale; moins favorisée, la Maladerie ne survit point à ses ruines; les frères et les sœurs se retirent pour ne plus revenir.

Le règne du roi Jean fut pour Saint-Florentin comme pour tant d'autres villes, une source de catastrophes; tantôt c'était son gouverneur qui faisait raser l'église de l'abbaye, parce que, située dans le rayon du château fort, elle gênait ses opérations militaires; d'autres fois c'étaient les troupes du prince de Galles qui promenaient par les rues la dévastation et l'incendie; la ville avait été réduite par eux en 1359, comme Joigny et Sens, mais elle fut une des premières à secouer leur joug abominable. Douloureuse époque que celle-là! Saint-Florentin ne respire qu'à la mort du roi Jean. Bourgeois et habitants profitent de cette tranquillité éphémère pour jeter les fondements de la cathédrale.

Quelques mois après la mort de Jean, un traité sanctionnait une apparence de réconciliation entre Charles V et le turbulent roi de Navarre, pourvu de notables avantages en compensation de la Champagne qui ne lui était pas rendue (1). Mais ces offres, si brillantes qu'elles fussent, n'avaient point satisfait l'orgueilleux vassal; en 1404, Charles VI tentait un nouvel accommodement avec Charles d'Evreux, par l'érection de la terre de Nemours en duché-pairie, auquel était annexée la vicomté de Saint-Florentin.

Le roi de Navarre étant mort sans enfants, un grand procès s'éleva entre ses héritiers, à la suite duquel Saint-Florentin, distrait du duché de Nemours, fut adjugé à Bernard, comte d'Armagnac, connétable de France.

(1) *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, par le président Hénault, t. I.

Bernard conserve la vicomté de Saint-Florentin jusqu'au moment où Jean, duc de Bourgogne, épousant la querelle d'Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, contre le dauphin, vient mettre le siége devant la ville en 1417, suivant Nicole Gille ; les Bourguignons étaient commandés par de Chastellux, Guy de Barette, de Joigny et autres. Occupé ailleurs par les révoltes qui troublaient la France, le dauphin envoie en toute hâte à son favori Bernard d'Armagnac, huit cents hommes ayant pour chefs le grand maître des Arbalétriers, le maréchal d'Orléans et le sieur de Vaujour. Cette division de l'armée du dauphin n'eut d'autres résultats que d'affaiblir ses forces et d'amener deux défaites; d'une part, il ne put comprimer les séditieux ; de l'autre, Saint-Florentin avait capitulé avant la venue de ces inutiles renforts.

Cette expédition bourguignonne porta le dernier coup à la Maladerie. Sous la sauvegarde des précédentes trêves, quelques bâtiments avaient été reconstruits, on achevait même une chapelle, mais la guerre passant une seconde fois par là ne laisse debout qu'une ferme.

Monté à son tour sur le trône, Charles VII donne à sa mère, Isabeau de Bavière, les revenus de Saint-Florentin. Cette petite ville était par tradition la retraite des reines-mères. Sous les rois Francs, Brunéhault y avait séjourné, Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois, s'y était fait bâtir un hôtel ; plus tard, la seconde femme de ce monarque, Blanche d'Evreux, s'y était rencontrée avec la douairière de Navarre ; Isabeau de Bavière succédait à ces têtes couronnées. Pour ces princesses descendues de leur grandeur, Saint-Florentin avait des charmes particuliers. Sa situation, l'air pur qu'on y respirait, la vie qui régnait à ses alentours, en un mot, le calme dont on jouissait sous la sauvegarde de ses vieux remparts, tous ces avantages étaient bien faits assurément pour captiver les préférences de ces souveraines, arrivées au point de leur carrière où, soit par le hasard des circonstances, soit par leur âge, elles n'avaient plus qu'à jouir des délices du port.

Les guerres et les discordes civiles continuaient de déchirer la France. En 1429, Saint-Florentin expulse les Bourguignons et fait sa soumission à Charles VII, lors du passage, dans ses murs, de ce monarque allant à Reims, en compagnie de Jeanne d'Arc, pour la cérémonie de son sacre.

La royauté ne négligeait aucune occasion de mettre en vigueur la règle de Philippe-le-Bel et de Philippe de Valois, concernant le retour à la couronne de tous les grands fiefs en l'absence d'hoirs mâles. Plus

soucieux encore du pouvoir que ses prédécesseurs, Louis XI, qui devait briser sous sa main de fer l'orgueil des vassaux, étendait avec assez de raison sa méfiance jusqu'aux princes de sa famille.

Jacques d'Armagnac, alors possesseur de la vicomté de Saint-Florentin, s'était rangé sous l'étendard rebelle du duc de Berry. Sans plus attendre, le monarque le châtie en 1460, par la confiscation de son domaine ; mais, plus heureux, à coup sûr, qu'il ne le méritait, Jacques en est quitte pour la peur et voit les choses s'arranger au traité de Conflans.

La leçon aurait dû profiter au vassal : il n'en fut rien. A peine remis en possession, Jacques d'Armagnac se jette dans le parti du duc de Bretagne. Moins clément cette fois, Louis XI confisque de nouveau le fief de Saint-Florentin qu'il réunit à la couronne.

D'un autre côté, l'accord s'était rétabli entre le roi et son frère par la promesse faite à ce dernier, en 1468, de lui donner la Brie et la Champagne pour apanage, promesse que Louis XI rétracte bientôt pour y substituer l'offre de la Guyenne, et cela au grand déplaisir de Charles-le-Téméraire.

Mais le fils de Philippe-le-Bon avait bien d'autres griefs contre son suzerain, et l'on sait par quelles inquiétudes et par quelles péripéties dût passer Louis XI avant que la bataille de Nancy le débarrassât de ce rival importun, et lui restituât le duché de Bourgogne, si malencontreusement distrait jadis du domaine royal.

La monarchie française s'arrondissait, se fortifiait ainsi, tantôt par les fautes, tantôt par la mort de ses plus dangereux ennemis Peu s'en était fallu, en effet, que Charles-le-Téméraire ne constituât en face du royaume de France, un royaume de Bourgogne dont il eût été le souverain, renouant ainsi la succession de ces redoutables monarques éteints avec la période franque. Cette série d'événements servait à merveille la couronne de France.

La vicomté de Saint-Florentin, échue à la maison d'Evreux sous Charles VI, avait ensuite passé à la famille d'Armagnac.

Jacques d'Armagnac, dépossédé, ne se tenait pas pour battu et conspirait ouvertement contre son souverain ; de là des intrigues, des ligues, non-seulement en Bretagne, mais aussi en Bourgogne, province où il était d'autant plus facile de soulever des haines que le duc, son seigneur, était moins bien disposé envers la France. Voilà donc les Bourguignons qui reprennent les armes et qui, le 6 février 1473, s'approchent à une lieue de Saint-Florentin. Il y avait urgence de réunir toutes les ressources pour pourvoir aux moyens de défense, et pour

cela l'argent était plus que jamais nécessaire ; mais on ne put obtenir aucun compte du maître de la Maladerie ; la meilleure part des biens avait été vendue ou dilapidée, et il ne restait plus trace des bâtiments. La couronne, malgré cette pénurie du trésor, fut la plus forte, et l'incorrigible Jacques porta, en 1477, sa tête sur l'échafaud.

Charles VIII, couvrant de son pardon le passé des Armagnacs, rend la liberté à Charles, restitue une partie de leurs biens aux enfants de Jacques, et rappelle de son ban, Jean, frère de ce dernier, et évêque de Castres ; enfin, sous Louis XII, la maison des Armagnac s'éteint noblement dans la personne de Louis, frappé sur le champ de bataille de Cérignolles.

Alors Gaston de Foix, roi de Navarre, qui ne reconnaissait pas la confiscation de Louis XI, revendique plus énergiquement que jamais la seigneurie de Saint-Florentin, fondant ses prétentions sur des droits qu'il réputait essentiellement légitimes. Déjà héritier de Jean, son frère, Gaston de Foix l'était aussi de Louis, Marguerite et Charlotte, enfants de Jacques d'Armagnac, son oncle, qui tous s'étaient éteints sans postérité.

Par contrat du 19 octobre 1507, Louis XII crut devoir donner satisfaction au roi de Navarre en lui cédant le duché de Nemours, sous la réserve de la vicomté de Saint-Florentin qu'il conservait ; puis, par un autre acte du même jour et afin de se concilier tout à fait les bonnes grâces de son voisin, il échange avec lui la terre de Saint-Florentin et autres petits fiefs environnants contre le comté de Narbonne, et divers biens en Languedoc appartenant à la couronne de Navarre. Cet échange était fait de part et d'autre avec toutes les immunités inhérentes aux fiefs, sauf du côté de Louis XII pour ce qui avait rapport à la vicomté de Saint-Florentin et à ses dépendances, les prérogatives dont il jouissait sur les églises paroissiales, collégiales et cathédrales.

Une semblable transaction dépassait sans doute les espérances de Gaston de Foix ; aussi, pour mieux en assurer les avantages, se hâte-t-il de faire enregistrer le contrat au parlement le 14 janvier de l'année suivante.

La vicomté qui, sous la domination champenoise, ressortissait au bailliage de Troyes, érigée en pairie, fut désormais du ressort immédiat du parlement de Paris.

Saint-Florentin n'était pas au bout de ses destinées !

PIGEORY,
architecte, membre de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

(*La suite à l'an prochain*).

GUIDE PITTORESQUE

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

ROUTE D'AUXERRE A AVALLON,

PAR LES VALLÉES DE L'YONNE, DE LA CURE ET DU COUSIN.

HUITIÈME VOYAGE.

Sans nul doute, les lecteurs de l'Annuaire trouveront bizarre, qu'à propos de la description d'une route à peine achevée, je vienne parler tout d'abord d'une autre route construite il y aura bientôt dix-neuf cents ans. J'ai encore tout lieu de craindre, qu'après avoir parcouru ma notice, on me reproche de parler un peu de tout, excepté de la nouvelle route. Je commence par avouer que je connais peu le pays, et que, par cela même, je me bornerai à raconter ce que j'aurai vu en suivant, à pied, la nouvelle voie tracée entre Auxerre et Avallon. Je dirai si tel ou tel village est à droite, à gauche, plus haut ou plus bas que la route; enfin, si le terrain monte ou descend; s'il est pierreux ou fertile. A ces données bien restreintes, se bornera ma narration; je décrirai ce que l'on voit, rien de plus, et c'est déjà beaucoup, car la vallée de l'Yonne, celle de la Cure et aussi celle du Cousin, offrent de remarquables points de vue.

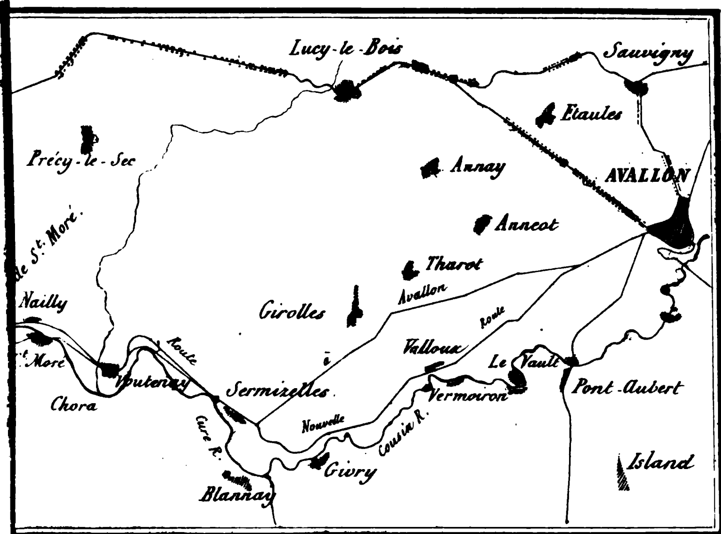
Certes, un individu qui n'a pas trop l'air d'être un mendiant, et qui cependant voyage à pied sur les grandes routes, est chose rare maintenant. Si plus d'un villageois m'a montré du doigt à ses voisins, à plus forte raison les touristes, plus ou moins empilés sur les banquettes des diligences Rousselet, ont dû s'étonner, qu'un homme eût encore la patience de voyager pédestrement dans les plaines de la Basse-Bourgogne. Aujourd'hui le démon, ou plutôt le génie de la locomotion, tourmente plus que jamais les gens qui s'imaginent voir le pays en le regardant, de temps en temps, au travers des vasistas de la voiture qui les emporte jour et nuit, au milieu des brouillards ou des tourbillons de poussière.

La rencontre la plus rare que l'on puisse faire est donc celle d'un honnête homme voyageant à pied, pour son plaisir. Or, par une belle matinée, je voulus me donner ce plaisir; tout en cheminant je cherchai à résumer mes souvenirs de géographie ancienne.

Strabon nous apprend que Vipsanius Agrippa, gendre d'Auguste, gouverneur de la Gaule, en l'an 716 de la fondation de Rome, 37 ans avant l'ère chrétienne, fit construire, pendant qu'il résidait à Lyon, un grand chemin allant de Lyon à Boulogne-sur-Mer.

Voici d'abord, d'après l'Itinéraire d'Antonin ... suivit ce

mence la description de la route nouvelle d'Auxerre à Avallon, par les



vallon.

Voici d'abord, d'après l'Itinéraire d'Antonin, la direction que suivit ce grand chemin : je ne cite que les villes les plus voisines de notre province et leurs distances entr'elles, évaluées en milles gaulois de 1500 pas romains à peu près.

CABELLIONEM		Châlon-s-S.
AUGUSTODUNUM	M P XXII	Autun
SIDOLOCUM	M P XVIII	Saulieu.
AVALLONEM	M P XVI	Avallon.
AUTESSIODORUM	M P XXII	Auxerre.
EBUROBRINCAM	M P XII	Avrolles.
TRICASSES	M P XXII	Troyes.

La Table Théodosienne donne, à peu de chose près, les mêmes distances avec quelques variantes dans les noms d'où il résulte qu'à cette époque déjà si éloignée de nous, Avallon et surtout Auxerre avaient une assez grande importance. Cependant nos anciens historiens ne nous parlent d'Avallon que comme étant un château-fort, nommé AVALLONEM - CASTRUM, qui existait dès la fin du VIe siècle. Si cette vieille ville n'a point gardé de vestiges de ses monuments antiques, on à signalé dans ses environs plusieurs découvertes fort importantes et dont nous parlerons plus loin.

La ville d'Auxerre a pu conserver, sans le désirer beaucoup, plusieurs débris assez intéressants de son ancienne splendeur. A cet égard, les recherches de l'infatigable abbé Lebeuf et de MM. Pasumot, Chardon, Leblanc, Grivault-de-la-Vincelle, etc., ont jeté un vif éclat sur l'histoire de la cité Auxerroise, sans pouvoir cependant éclaircir un point historique resté douteux jusqu'à nos jours. Rien n'est plus probable que la Société historique d'Auxerre ne voudra pas laisser plus longtemps indécise la question de savoir si, oui ou non, l'abbé Lebeuf a raison, lorsqu'il cherche à prouver, à l'aide de très-longs développements, que la ville d'Auxerre, ou le petit village de Vallan, occupent l'emplacement de l'antique VELLAUNODUNUM. Je fais des vœux pour que la Société adresse un appel, bien motivé, à ceux de ses membres désireux de résoudre cette question historique.

En attendant cette solution, je commence la description de la route nouvelle d'Auxerre à Avallon, par les vallées de l'Yonne et de la Cure. Chemin faisant, je parlerai des autres routes, plus ou moins anciennes, que la nouvelle remplace.

Le pont d'Auxerre serait un des plus anciens qui soient restés sur l'Yonne, s'il est le même qui fut réparé, vers l'an 1266, à l'aide d'une imposition que St.-Louis, alors au château de Régennes, permit de lever sur les habitants d'Auxerre et aussi sur les bourgeois d'autres lieux qui avaient des vignes sur le territoire Auxerrois. Une grosse tour défendait le passage du pont; elle fut démolie vers l'an 1731; on la voit, fort mal figurée il est vrai, sur d'anciennes gravures, et notamment sur celle renfermée dans l'ouvrage de François de Belleforest.

Après avoir traversé le pont, et admiré pendant longtemps l'ensemble remarquable que présentent les trois principales églises de la ville et le quai lui-même, on arrive à l'entrée du faubourg de Saint-Gervais, ainsi nommé depuis que saint Didier, évêque d'Auxerre, eût fait bâtir, vers l'an 620, par les soins de saint Marien, son diacre, un monastère d'hommes en l'honneur des saints Gervais, Protais, Nazaire et Celse. On laisse se prolonger à gauche, la route départementale conduisant à Nogent-sur-Seine par Seignelay et Brienon. La rue principale que nous suivons tourne sur la droite; elle est large et directe. On remarque à gauche, entre deux massifs d'arbres, une belle maison bâtie dans le goût sévère et simple du XVIIe siècle : elle porte je crois la date de 1768.

Arrivée à l'extrémité du faubourg, la grande route fait un nouveau coude à droite pour franchir, par une courbe et une montée assez fortes, le versant d'une colline couverte de vignes. On remarque se prolonger dans un pli de terrain, sur la gauche, la route de Troyes. Une belle borne milliaire indique l'itinéraire des deux routes. Une deuxième borne se trouve placée à 560 mètres de là, à l'embranchement de la route conduisant à Tonnerre par Chablis. Ces

deux bornes, qui datent du XVII[e] siècle peut-être, mériteraient certainement d'être déposées dans le musée d'Auxerre; elles rappellent d'anciennes mesures territoriales délaissées maintenant, mais qui offrent, pour l'étude de la géographie des deux derniers siècles, d'utiles renseignements. Espérons qu'on ne laissera pas se détériorer sur place ces deux colonnes qui figureraient avec honneur au nombre de nos objets historiques. Du point où nous sommes parvenus, la vue s'étend sur la ville et sur une grande partie de la fameuse côte de Migraine. Un peu à gauche, et sur le sommet de la même colline élevée d'environ 112 mètres au-dessus de l'Yonne, on voit le télégraphe et le moulin à vent de Saint-Georges, du nom d'un village situé sur le versant opposé, à quelques pas du joli ruisseau de Beauche, rendu célèbre par l'abbé Lebeuf, qui voulut voir dans ce nom de Beauche, le BELCA antique des itinéraires d'Antonin et de Peutinger. Le ruisseau prend sa source au fond d'une vallée, à deux kilomètres de Coulangeron distant d'Auxerre de 16 kilomètres, et va se jeter dans l'Yonne un peu au-dessous de Monéteau, après un parcours, au fond d'une fertile vallée, de 23 kilomètres environ. Mais je reviens à la route d'Avallon. Du coude de la route où nous nous sommes arrêté, la vue s'étend sur toute la ville qui présente réellement un ensemble très-pittoresque, grâces aux monuments religieux que le moyen-âge lui a légués. A droite, au-delà d'un massif épais de peupliers, on admire la haute et belle flèche en pierre de Saint-Germain; l'église abbatiale ainsi qu'un grand corps de logis assez laid et servant d'hôpital (1). Vers le centre de la ville, s'élève la grande et magnifique église cathédrale de Saint-Etienne, dont l'Annuaire a donné de savantes et curieuses descriptions, et plusieurs dessins (2). Un peu sur la gauche, on voit la vieille flèche en pierre de Saint-Eusèbe, curieuse église qui doit à son pasteur actuel d'heureuses restaurations (3). A peu de distance, on remarque avec surprise l'étroite et bizarre charpente de fer qui surmonte la haute tour, dite de l'Horloge (4). A gauche, en bas de la ville, la belle tour de Saint-Père appelle l'attention (5). Les monuments civils sont moins nombreux : le plus important est la préfecture, établie dans les bâtiments de l'ancien palais épiscopal (6), près de l'abside de Saint-Etienne, et dominant le quai, régulier et bien bâti, qui borde le canal et aussi la rive gauche de l'Yonne. De grands travaux ont été exécutés tout récemment à la préfecture; aussi l'éclatante blancheur des constructions nouvelles les fait mieux reconnaître, aux voyageurs, que nos indications. Nous donnons ici le dessin d'une ancienne galerie que la distance ne nous permet pas bien d'apercevoir. Le vieux pont et quelques fragments des murs du palais des anciens comtes d'Auxerre, et enfin les restes de la muraille d'enceinte de la ville, complètent la vue d'ensemble de la vieille cité Auxerroise. Sur le premier plan, l'Yonne coule, large et calme, à la base de la colline qui borde la rive droite, tandis que la rive gauche, formée par une île plantée d'innombrables peupliers, termine de ce côté le tableau que les voyageurs admirent.

L'épais rideau de peupliers dont nous venons de parler nous cache l'entrée d'un vallon étroit, au fond duquel coule un petit ruisseau qui est souvent signalé à l'attention des archéologues et des géographes par l'abbé Lebeuf, et qu'on nomme ruisseau de Vallan, du nom d'un petit village bâti à 6 kilomètres d'Auxerre, au fond d'une vallée arrosée par ce ruisseau qui prend sa source à 3 kilomètres plus loin, au milieu du village de Gy-l'Évêque.

(1) Annuaire de l'Yonne, notice de M. Leclerc, 1841.

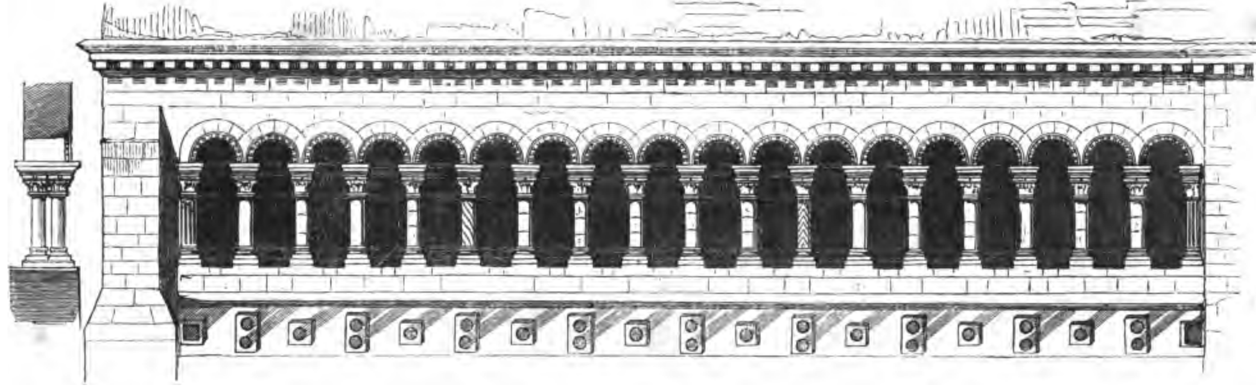
(2) Id., notices diverses, 1838, 1841—46—47.

(3) Annuaire, Notices div., 1839, 1845.

(4) Id., 1841.

(5) Id., notice de M. Leclerc de Fourolles, 1842-43.

(6) Annuaire de l'Yonne.



Typ. Perriquet.

ANCIENNE GALERIE ROMANE

DE LA PRÉFECTURE A AUXERRE.

C'est dans l'emplacement actuel, ou à peu près, de l'humble village de Vallan, que l'abbé Lebeuf place la cité antique de Vellaunodunum; de même, il assure que l'ancien Auxerre « Autricum Senonum » était bâti dans la vallée de Vallan, à peu de distance des faubourgs actuels de Saint-Martin et de Saint-Amatre. Quoiqu'il en soit, la rue principale du faubourg de Saint-Martin, semble être le prolongement d'une chaussée romaine, reconnue par nos historiens et dont bientôt nous pourrons indiquer l'itinéraire, parfaitement reconnaissable, il y a peu d'années seulement, entre Auxerre et Avallon.

Depuis la seconde borne milliaire, dont j'ai parlé plus haut, la route descend, par une contrecourbe, pour suivre la base de hautes collines présentant, de ce côté, l'aspect d'un immense amphithéâtre, couvert de riches vignobles. Sur le bord même de la route, au fond d'une dépression de terrain, on remarque un petit ruisseau formé par la fontaine de Sainte-Nitasse, ou Sainte-Anastasie. Autrefois on y voyait une très-ancienne chapelle bâtie au milieu d'une pièce de vigne excellente, et donnée aux chanoines d'Auxerre, à la condition que ceux-ci diraient et assisteraient à certains offices, ce qui eut lieu, ajoute la chronique.

De vastes prairies, quelque peu marécageuses, s'étendent sur la droite; ça et là, elles présentent de beaux massifs de verdure.

Bientôt on arrive à un embranchement de route : celle de droite est la route neuve, car jusqu'ici nous n'avons suivi que l'ancienne, utilisée ainsi sur une longueur de 4 kilomètres environ. Un petit groupe de maisons, nommé L'Auberge-Neuve, occupe l'angle formé par les deux routes. A partir de ce point, le pays était nouveau pour moi; j'allais, pour la première fois, me rendre à Avallon par une route traversant une belle et fertile vallée; au lieu des pentes raides et creusées dans les flancs d'arides vallons pierreux, je trouverais des pentes insensibles, une vallée charmante et des plus pittoresques; enfin presque une petite Suisse! dit-on. Je regardai, d'un air dédaigneux, se prolonger péniblement en montant, la vieille route qui, après plusieurs coudes disgracieux, finit par arriver au faîte de la colline pour redescendre plus péniblement encore le versant opposé. Mes yeux se reportèrent avec intérêt vers la route nouvelle; mais je ne fus pas complètement satisfait du tracé. Je crus reconnaître qu'on n'avait pas bien compris que l'ancienne route délaissée à tout jamais, devait, sous tous les rapports, céder le pas, si je puis dire ainsi, à la nouvelle voie. J'aurais voulu que le point de départ de celle ci fût mieux raccordé avec le tracé ancien, afin que l'un et l'autre parussent n'en faire qu'un seul. Pas du tout! la route nouvelle semble venir s'embrancher sur l'ancienne, et produit l'effet disgracieux de ces sentiers de raccourcissement qu'on trouve au détours brusques des grandes routes. L'effet est tellement frappant, qu'un étranger n'hésitera pas à prendre l'ancienne route parce qu'elle se présentera mieux devant lui. La route n'en est pas moins bonne assurément, mais l'effet pittoresque me semble manqué.

Après ce petit examen critique, je continue mon voyage.

On passe à une très-courte distance de

AUGY, petit village de 370 habitants, situé sur la rive droite de l'Yonne, près d'une belle source, et environné de beaux massifs d'arbres. L'église, donnée aux chanoines réguliers de Saint-Père d'Auxerre, en 1123, par saint Hugues de Montaigu, est bâtie à peu de distance de l'Yonne, divisée, là, en plusieurs branches par de petites îles très-pittoresques. La rive gauche est bordée par une colline élevée de 55 mètres environ, et se reliant à un vaste plateau ondulé d'un aspect assez monotone. A la base de ces ondulations, et à 1,500 mètres d'Augy, on remarque

VAUX, village de 360 habitants, bâti sur la rive gauche de l'Yonne et

aussi, en petite partie, sur la rive droite. Le coteau qui domine l'église a environ 90 mètres d'élévation. Vaux a été donné à l'abbaye de Saint-Julien d'Auxerre, dès le temps de la fondation, c'est-à-dire au VIIe siècle.

Depuis l'Auberge-Neuve, la route nouvelle suit un alignement droit de près de 4,000 mètres de longueur, et semble se diriger directement sur le village de Champs ; mais elle fait un coude sur la gauche, et laisse, également sur la gauche, l'extrémité d'une haute et étroite colline, avancée en forme de cap, vers la plaine. A 500 pas du coude de la route, on traverse un joli ruisseau descendant par une étroite vallée du bourg de Saint-Bris (1) où il prend naissance. On aperçoit Saint-Bris, distant de 3 kilomètres, au fond de la vallée, et dominé de tous côtés, par de hautes collines d'un aspect triste. On sait que l'ancienne route passait par ce bourg.

CHAMPS, village de 650 habitants, est bâti sur la rive droite de l'Yonne, à quelques pas de la nouvelle route, dans une plaine fertile. La route tourne subitement à droite pour traverser un bras de l'Yonne par un beau pont de trois arches. Cent mètres plus loin, on traverse l'Yonne elle-même, sur un grand pont de sept arches, construit tout en pierres de taille de grandes dimensions. Des écluses établies entre les arches forment barrage ; la septième arche traverse le canal. On voit sur la rive gauche, un peu au-dessous du pont, les maisons du hameau de La Cour-Barrée et l'œil s'arrête avec plaisir sur l'ensemble du paysage.

Faisons ici une petite halte, bien que nous ne soyions encore qu'à 9 kilomètres d'Auxerre; tout nous y invite : la fraîcheur de la végétation, la beauté du site, la grandeur et l'importance des travaux d'art exécutés pour le passage de la route; enfin, pour jeter un coup d'œil rétrospectif, non sur le chemin que nous venons de suivre, mais pour indiquer le tracé que choisirent les Romains lorsqu'ils construisirent leur grande chaussée, allant de Lyon à Boulogne-sur-Mer. Nous touchons, étant à La Cour-Barrée, à l'un des points de cette immense voie, bientôt nous la suivrons sur une longueur de 6 kilomètres, mais sans la reconnaître, car un nivellement nouveau l'a abaissée, et un empierrement neuf l'a recouverte, il y a peu d'années.

A quelques pas au-delà de l'extrémité de la rue principale du faubourg de Saint-Martin à Auxerre, on remarque un grand chemin, se dirigeant en ligne droite sur le sommet d'un vaste plateau qui s'abaisse à l'ouest, vers le ruisseau de Vallan, et à l'est pour former le versant rapide de la rive gauche de l'Yonne. Ce grand chemin suit la ligne de faîte, sur une longueur de 5 kilomètres; tout-à-coup il se dirige vers le fond de la vallée de l'Yonne, en suivant le sommet d'un pli de terrain, à la base duquel le hameau de La Cour-Barrée est situé. Du village de Champs on voit parfaitement cette dernière partie du chemin romain; mais la pente extrêmement rapide qu'il descend l'a fait dévier de sa direction primitive : il est devenu tortueux et de largeur inégale. Mais arrivé à la base de la colline, il reprend sa direction droite, forme la rue principale de La Cour-Barrée, et s'avance, au milieu de terrains marécageux, sur une longueur de plus de 6 kilomètres.

La route nouvelle emprunte ce grand chemin, parfaitement indiqué par Pasumot en 1765, et tout récemment par les officiers d'état-major chargés de dresser la Carte de France.

On laisse à gauche le petit château de Bellombre, bâti au milieu d'un parc boisé et arrosé par une petite rivière prenant sa source au milieu des marais que la route traverse. On laisse à 1,500 mètres de distance sur la droite

JUSSY, village de 310 habitants, situé au fond d'un petit vallon assez fertile, et renommé autrefois par son bon vin. Jussy appartenait au domaine de l'église d'Auxerre, et il en est question dès l'an 915. Ce village

(1) Annuaire de l'Yonne, notice de M. Quantin, 1838.

fut pris et brûlé au XVIe siècle, lors des guerres de religion. On aperçoit bientôt, à peu de distance de la route, à droite et au-delà de massifs d'arbres, la flèche de l'église de

ESCOLIVES, village de 500 habitants, bâti sur le flanc d'une colline. C'est un lieu fort ancien dont l'abbé Lebeuf parle souvent, et qui doit offrir quelqu'intérêt archéologique. Bientôt la route traverse un terrain plus solide et plus découvert; on aperçoit sur la gauche.

BAILLY, hameau bâti sur la rive droite de l'Yonne, et au pied de hautes collines d'un aspect triste. Bailly est célèbre par ses pierres de taille, extraites de profondes galeries extrêmement curieuses à visiter; c'est un banc de calcaire oolitique et qui fut exploité dès le XIIe siècle, et au XVe « pour en faire des boulets à l'usage « des bombardes et des canons de la « ville d'Auxerre. »

VINCELOTTES est un village de 450 habitants, bâti sur la rive droite de l'Yonne, à la base de hautes collines dont quelques parties escarpées offrent un aspect assez pittoresque, mais d'une couleur monotone. Le sommet de la colline la plus escarpée, est à 170 mètres au-dessus du niveau de l'Yonne; c'est le point le plus élevé de toute la vallée, et la vue que l'on découvre de ce point est remarquable par son étendue et sa variété. La vieille route d'Auxerre à Avallon franchissait le côté opposé du plateau auquel on arrivait, en partant de Saint-Bris, par une longue et rapide montée qui faisait le désespoir des services de roulage.

IRANCY, beau village de plus de 1,000 habitants, bâti au centre d'un immense cirque formé par de hautes collines couvertes d'un vignoble renommé de temps immémorial. Un bon chemin conduit de Vincelottes à Irancy, distance de deux kilomètres environ. A Vincelottes (Vini céllulæ) étaient établis les celliers où l'on renfermait les vins, en attendant leur vente. On y voit encore ceux de l'abbaye de Reigny qui datent du XIIe siècle. On sait que le célèbre architecte Soufflot est né à Irancy en 1714; et il est mort à Paris en 1781. J'ignore si ses concitoyens honorent la mémoire de l'un de nos plus grands architectes modernes.

VINCELLES, beau village de 840 habitants, bâti sur l'ancienne voie romaine et près de la rive gauche de l'Yonne. La nouvelle route forme la voie principale bordée de maisons assez bien bâties, et longe le mur d'un joli parc boisé, duquel la vue s'étend sur le cours de l'Yonne. Vincelles doit son nom (Vini-cellæ) au voisinage de

COULANGES-LA-VINEUSE, bourg de 1,330 habitants, bâti dans un vallon, au milieu d'une contrée couverte de vignes, d'où lui vient son nom (Coloniæ vinosæ.) Il est à quatre kilomètres de Vincelles et sur une route qui va de ce dernier village, rejoindre la route d'Auxerre à Clamecy. L'histoire de Coulanges-la-Vineuse offre de l'intérêt; espérons que nous pourrons bientôt la lire dans l'Annuaire. Au-delà de Vincelles, la route traverse une entrée d'un aspect assez agréable. On aperçoit sur la gauche le canal (1) latéral à l'Yonne et cette rivière elle-même, allant, par un long détour, baigner la base de la chaîne de collines qui forme le versant de la vallée; à droite, la vue s'étend sur de vastes vignobles, fort beaux assurément, mais d'un aspect monotone. A 2 kilomètres au-delà de Vincelles, la route fait un coude à gauche, et laisse se prolonger, le long du petit bois de Saint-Marien, le vieux chemin romain qui se rend en ligne droite à Bazarnes, village de 620 habitants et bâti sur la rive gauche de l'Yonne, à la base de grandes collines couvertes à leur sommet par des bois d'une vaste étendue.

Depuis le coude dont je viens de parler, la nouvelle route s'avance en ligne droite, et sur une largeur d'environ 2,500 mètres, vers le pont de Cravan. On traverse d'abord le pont du canal, dont les rives, bordées de

(1) Annuaire de 1837.

beaux peupliers, présentent un joli aspect. Bientôt on arrive au grand pont qui traverse l'Yonne et qui fut bâti vers 1763. L'ensemble de ses trois arches est remarquable; l'ancien pont avait neuf arches, et sans doute il remontait à une époque assez reculée, car le bourg de Cravan est fort ancien : c'est là que l'abbé Lebeuf a voulu obstinément placer la station antique de CHORA.

CRAVAN, bourg de 1,280 habitants, ancienne ville, bâtie sur la rive droite de l'Yonne dans un vallon entouré de hautes collines, et près du confluent de l'Yonne et de la Cure, à 20 kilomètres d'Auxerre. L'histoire de Cravan durant la dernière période du moyen-âge offre un très-vif intérêt; nous engageons nos lecteurs à la lire, (1) car nous ne pouvons pas en donner, ici, même une analyse.

La nouvelle route ne traverse point Cravan, elle longe les anciens fossés, aujourd'hui à peu près comblés. La vieille muraille d'enceinte n'existe plus; quelques débris de tourelles, d'un aspect pittoresque, attirent encore cependant l'attention. On laisse à quelques pas sur la gauche l'église dont l'Annuaire a donné un dessin. La vieille route descendait par une pente rapide, à moins d'un kilomètre de Cravan, en traversant une contrée déchirée par des vallons profonds, secs, arides et horriblement tristes à voir. La nouvelle route, au contraire, après avoir suivi la vallée de l'Yonne par la rive gauche depuis La Cour-Barrée, passe à Cravan sur la rive droite pour prendre la rive droite, également, de la vallée de la Cure. Le confluent de ces deux rivières est caché par d'épais massifs d'arbres, ombrageant de nombreuses petites îles, au milieu desquelles on aperçoit les bâtiments d'un moulin. La route fait un énorme circuit pour éviter le versant rapide d'un vaste plateau élevé de plus de 100 mètres au-dessus de la Cure. Bientôt on aperçoit

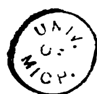
(1) Annuaires de 1838, 1840.

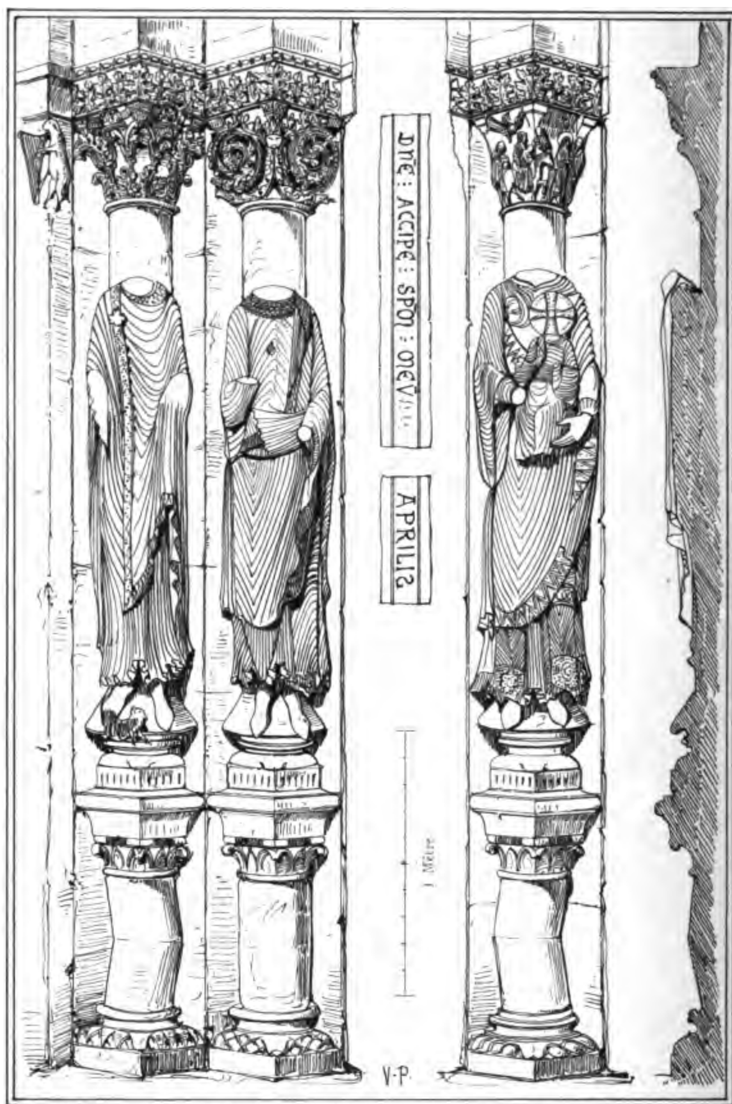
ACCOLAY, beau village de 1,200 habitants, situé sur la rive gauche de la Cure, dans un vallon fertile. Un très-joli pont de pierre, de trois arches, traverse la rivière devant le village pour aboutir à une petite route, en remblai, conduisant à Vermenton distant de 2 kilomètres et passant à peu de distance du château de Bertreau, situé dans une position assez pittoresque avant que la route nouvelle ne soit venue côtoyer en déblai, ses murailles et ses petites tourelles.

Le versant de la montagne devient tellement rapide, qu'il fallut le creuser sur une longue étendue pour y établir la route; un immense mur couronné par un parapet, formé de magnifiques pierres de taille, borde par une grande courbe, habilement tracée, le côté droit de la route. A la base de l'escarpement de ce mur, coule la Cure, qu'un brusque détour amène et bientôt éloigne de nouveau. Cette position de route est très-pittoresque, et c'est en suivant du regard avec plaisir les bords de la rivière qu'on arrive par une grande courbe, presque de niveau, à l'entrée de Vermenton. Un chemin rapide, que la route nouvelle a rétréci s'éloigne en montant, sur la gauche : c'est l'ancienne route, qui gravissait le flanc rapide de la montagne que le nouveau tracé tourne par la base.

VERMENTON, petite ville de 2,560 habitants, chef-lieu de canton, bâtie à 23 kilomètres d'Auxerre, sur la rive droite de la Cure et au fond d'un vallon profond et triste d'aspect malgré les vignes qui recouvrent les flancs arrondis des collines. La route suit la rue principale de la ville. On laisse sur la gauche l'église à laquelle on arrive par des ruelles sales, étroites et montueuses, excepté du côté d'une petite place.

C'est un monument qui semble dater des dernières années du XI[e] siècle, à en juger par le portail principal qui, malgré les affreuses mutilations qu'il a souffertes dans les temps de révolution, offre encore un vif intérêt. Nous donnons, pour éviter une description


UNIV.
OF
MICH.



Victor Petit

Lith de A. Godard Paris

Fragment du Portail de Vermenton.

qui serait trop longue, un dessin représentant les statues remarquables qui s'élèvent à droite et à gauche; les voussures du portail sont enrichies de sujets sculptés, mais horriblement détériorés. Disons enfin, que l'une des deux tours qui surmontent la façade, est fort remarquable et rappelle le style du XIIe siècle. Nous espérons qu'une notice sur Vermenton paraîtra prochainement dans l'Annuaire.

On quitte Vermenton par une montée très-rapide; du sommet, on jouit, sur la vallée de la Cure, d'une vue assez étendue. On reconnaît au N.-E. la contrée qu'on vient de parcourir, et l'on peut jeter un coup-d'œil sur celle que l'on va traverser. L'aspect général est assez pittoresque, excepté sur la gauche qui est occupée par de longues collines arrondies, fort monotones de forme et de couleur. Une descente rapide et tournante nous prouve que nous sommes encore sur la vieille route. On arrive en descendant ainsi, à l'entrée d'un petit vallon fertilisé par un joli ruisseau qui prend sa source près de Sacy, village de 850 habitants, et bâti au fond d'un vallon étroit, dominé par de grands plateaux fort élevés. De la route, on aperçoit ce village distant de 7 kilomètres. Avant de traverser le ruisseau de Sacy, on a laissé sur la droite, à l'extrémité d'une longue avenue de noyers, un beau massif d'arbres au milieu desquels on remarque de très-grands bâtiments : c'est l'ancienne abbaye de Régny, ou Reigny, Ordre de Citeaux, et fondée au XIIe siècle, dans une position charmante, près d'une petite île, sur la rive droite de la Cure. Une colline haute de plus de 100 mètres, et dont le flanc rapide est couvert de bois, borde la rive gauche en face Reigny.

A 500 pas environ au-delà du pont du ruisseau de Sacy, et vis-à-vis la 26e borne kilométrique, on remarque une route s'avançant en ligne droite par le milieu d'une belle plaine, vers le fond de la vallée de la Cure : c'est la route nouvelle. On laisse à gauche pour la seconde et dernière fois, la vieille route se prolonger péniblement, par lignes brisées, sur le flanc d'une longue colline couverte de bois en partie, puis s'avancer vers le bourg de Lucy-le-Bois par les immenses et tristes plateaux qui présentent un étrange contraste avec la beauté pittoresque de l'étroite vallée qu'ils dominent. La remarque faite pour l'embranchement de l'Auberge-Neuve, près d'Auxerre, est plus frappante encore ici; l'effet est loin d'être aussi gracieux que l'on devait l'attendre de l'ingénieur habile et hardi qui a creusé le souterrain de Saint-Moré. Après un parcours de 1,600 mètres environ, la route nouvelle traverse

LUCY-SUR-CURE, village de 270 habitants, situé sur la rive droite de la Cure, dans une prairie fertile. C'est à Lucy que commence réellement la série de beaux sites, qui charment les yeux de tous les voyageurs. Si sur l'ancienne route c'était une bonne fortune de pouvoir dormir, ce serait maintenant ici un véritable malheur. A peine a-t-on le temps de voir les beaux sites que la vallée offre à chaque détour de route. Disons enfin que les voyageurs enfermés dans les diligences voudraient faire la route à pied, et que ceux qui voyagent à pied, voudraient s'arrêter souvent. Assurément, je ne comparerai pas les montagnes qui bordent la vallée de la Cure, aux Alpes, ni aux Pyrénées, ni même aux chaînes de l'Auvergne; nos pauvres *montagnes* disparaîtraient tout entières dans les petits ravins de la Suisse et boucheraient à grand peine quelques trous dans les vallées Pyrénéennes. Quoi qu'il en soit, après avoir vu le Mont-Blanc et Gavarnie, j'ai visité avec un plaisir extrême la modeste et riante vallée de Cure. Ne s'arrête-t-on pas, heureux et charmé, sur les bords d'une limpide et murmurante fontaine, même après avoir vu l'immensité de la mer ?

La route s'avance en suivant la base d'une belle colline couverte de bois ; on entrevoit sur la droite à quelques pas de la route, au travers de jolis groupes d'arbres, la rivière et une foule de petits ruisseaux.

A peine a-t-on dépassé les maisons

de Lucy, qu'on aperçoit derrière de grands massifs de verdure et une vaste prairie

BESSY, village de 550 habitants, situé sur la rive gauche de la Cure, au fond d'un vallon étroit, formé par des collines de plus de 90 mètres d'élévation. La vallée s'élargit un peu et la route s'avance, presque en ligne droite, au milieu d'une contrée boisée. A 2 kilomètres au-delà de Bessy, on laisse à droite

ARCY-SUR-CURE, beau et grand village de 1,515 habitants, situé sur la Cure qui le traverse, et au fond d'un vallon couronné par de grands bois. Un pont de pierre, datant du XIII[e] siècle, ou des premières années du XIV[e] siècle, réunissait les deux parties du village : sur la rive gauche étaient les châteaux et l'église; sur l'autre rive, une petite chapelle et la plus grande partie des habitations pauvres. Le vieux pont ayant été détruit, ne fut réédifié que longues années après, c'est-à-dire en 1763. Il est composé de trois arches assez bien bâties (1).

Vu de la route, Arcy présente un ensemble très-pittoresque; à droite, s'élève l'église bâtie sur le versant rocheux de la colline; un peu à gauche, on remarque un beau château bâti vers l'année 1767, sur les ruines d'une forteresse du moyen-âge; il appartient à M. de la Bourdonnaye de Blossac, ancien pair de France. Plus à gauche encore, on aperçoit un petit castel appelé le Chastenay, bâti en 1549, et appartenant à M. Destut d'Assay (1). Mais hâtons-nous, d'autres monuments nous attendent à quelques pas de là. Suivons donc la route qui s'avance, en ligne droite et en remblai, vers la Cure que la configuration du sol force à faire d'immenses circuits, où l'œil le plus exercé peut à peine la suivre au milieu des arbres et des rochers. Arrêtons-nous ici, pour reconnaître un peu le pays. Derrière nous, c'est-à-dire vers le nord, nous apercevons toujours les châteaux d'Arcy au-dessus d'un épais rideau de peupliers, et dominés par de grands bois couvrant le sommet du plateau élevé qui borne la rive gauche de la vallée. Un prolongement de ce plateau s'avance en formant demi-cercle et s'abaisse peu à peu au niveau de la Cure. C'est droit vers ce prolongement escarpé dans plusieurs endroits, que se dirige en apparence la nouvelle route pour franchir la Cure par un pont de pierre d'une rare élégance et d'un aspect remarquablement pittoresque. Dans cet endroit, il existe depuis longues années de vastes barrages, munis d'écluses, destinés à faciliter le flottage des bois qui descendent la Cure tous les ans. Ces barrages s'appuient à une pointe d'île qui motive, à la réunion des deux bras, une large masse d'eau que les barrages retiennent à une grande hauteur, ce qui donne à la Cure l'aspect d'une profonde et large rivière Cinq belles arches en plein-cintre traversent le premier bras; deux grandes arches, en arc de cercle, franchissent le second.

En quittant le pont, la route par un remblai considérable et par une courbe très forte vient longer l'escarpement dont j'ai parlé déjà, et dont elle suit le contour qui la ramène bientôt, mais en déblai, par une contre-courbe, dans la direction générale de la route. Un coup de théâtre inattendu vient surpendre le voyageur et lui arracher une exclamation de suprise, presque d'admiration. Un pont grandiose, des montagnes escarpées et un vaste souterrain se présentent à quelques pas devant lui. Avançons jusqu'au milieu du pont; de ce point nous découvrons l'immense cirque que présente la vallée.

(1) Annuaire de l'Yonne, notice de M. Bruand, 1838.

(2) Ce château, qui est très-pittoresque d'aspect, est habité par un fermier auquel on doit s'adresser pour visiter les grottes d'Arcy.

Nous avons mille choses à voir dans cette pittoresque solitude; solitude célèbre toutefois, car elle est bien connue des savants géologues qui sont venus y étudier les secrets et les merveilles de la nature, dans les profondeurs d'une immense caverne connue sous le nom de

GROTTES-D'ARCY. A diverses époques, de nobles et puissants seigneurs, comme on disait autrefois, sont venus les visiter; et tous les ans de nombreux curieux viennent, une chandelle à la main, voir cette galerie tortueuse et profonde, et ne manquent pas de creuser leur nom sur les parois humides des rochers. J'ai fait comme les curieux, et je suis sorti de là, heureux de revoir le soleil, mais très-satisfait de ce que je venais de voir, et me promettant d'y revenir. L'entrée est fermée par une porte en simples planches de peuplier; c'est, comme on le voit, un début très-prosaïque pour un voyage de long cours, au milieu des ténèbres les plus profondes, car les chandelles suffisent à peine pour éclairer un peu l'endroit où on met le pied, et sont tout-à-fait insuffisantes pour bien voir le plafond des salles, d'où pendent d'innombrables et remarquables stalactites, qui présentent les formes les plus fantastiques et les plus étranges que l'on puisse imaginer. Quelques branches de bois blanc enduites de résine, éclaireraient infiniment mieux que ne le font les bouts de chandelle dont se sert le guide qui vous accompagne. Ce guide demeure à Arcy, près du Chastenay, quelques minutes suffisent pour s'y rendre.

Je crois superflu de donner ici la description minutieuse de ce que l'on voit, ou croit voir, dans les diverses salles qui offrent le plus de stalactites. Un coup d'œil en fait mieux comprendre les curieuses agglomérations que toutes les descriptions possibles. Disons seulement que c'est une excursion facile à faire et qui laissera de durables souvenirs aux visiteurs qui n'auront pas eu l'occasion de visiter les grottes que renferment quelques-unes des provinces du midi, et surtout celles de la Suisse et de l'Allemagne.

D'ailleurs, on trouve dans presque tous les ouvrages descriptifs de la France, une longue mention des grottes d'Arcy. L'Annuaire a publié sur la cause probable de leur formation une lettre fort remarquable; nous ne pouvons mieux faire que d'engager nos lecteurs à s'y reporter (1).

Lorsqu'on est placé sur le pont, il faut suivre du regard la Cure en amont et chercher derrière un massif d'arbres sur la rive gauche, c'est-à-dire, à droite du spectateur, une large voûte creusée à la base d'un immense rocher escarpé : c'est là l'entrée de la grotte.

Maintenant traversons le pont et descendons à gauche, ou à droite, le petit sentier qui longe le bois, et bientôt nous pourrons admirer l'un des plus beaux ponts de la province.

La construction est remarquable par la simplicité, l'élégance et l'harmonie de l'ensemble. Un appareil d'écluse est établi à la base des six arches en plein cintre, qui forment le pont et qu'une distance de quelques mètres seulement sépare du grand souterrain creusé pour le passage de la route.

Une tranchée énorme précède l'entrée de ce souterrain ouvert en ligne directe, à la base d'une masse considérable de rochers. Pour prévenir les éboulements, un arceau en pierre de taille, se reliant à une voûte très-épaisse, forme l'entrée proprement dite du passage. L'ensemble est grandiose, et produit une profonde impression sur les visiteurs, qui n'ont point traversé encore les immenses tunnels de nos chemins de fer.

Une chose, une seule, frappe désagréablement les yeux : c'est le revêtissement, en petits cailloux de couleur, appliqué à la grande muraille qui enveloppe le plein cintre d'entrée. On se demande avec surprise, quelle utilité peuvent avoir ces petits cailloux

(1) Lettre écrite par M. Arrault, Annuaire de l'Yonne, 1837.

de couleur. Habituellement, ils servent de décoration aux constructions futiles ou bizarres, qu'on se plaît trop souvent à élever dans des jardins et des parcs. Mais ici, au milieu de ces énormes pierres de taille, au centre de rochers considérables; enfin, à la base d'une montagne escarpée, l'emploi de ces petits cailloux de couleur semble bien puérile.

Un trottoir borde à droite et à gauche, la voûte naturelle formée par les bancs de roches des assises inférieures de la montagne que l'on a percée pour éviter un coude très-prolongé par suite de la longueur de la colline. Toutefois, on assure que le tracé, sous la montagne, ne raccourcit le chemin que d'un quart-d'heure, tout au plus, pour les voitures. A la sortie du souterrain, on jouit d'un point de vue des plus remarquables, et qui serait admiré même dans les grandes chaînes de nos montagnes du Midi. Des blocs de roches calcaires, déchirées, rongées par les eaux, se dressent à pic, et à plus de cent mètres d'élévation au-dessus de la Cure qui coule à leur base. C'est un tableau magnifique, inconnu encore, mais que nos artistes-touristes ne manqueront pas de reproduire de toutes les manières. Resserrée par la rivière, la route en sortant de dessous la montagne, est forcée de tourner subitement à gauche; et malgré tout le développement qu'on lui a donné, elle n'en offre pas moins par la hauteur considérable du remblai, un passage d'autant plus dangereux qu'il est baigné par la rivière sur une assez longue étendue.

Peut-être devra-t-on, comme aux abords de Vermenton, élever un mur d'appui ou parapet. Tout en s'éloignant, on ne se lasse point de mesurer du regard les masses de rochers qui dominent la route; au sommet de ces rochers on voyait encore il y a quelques années les ruines du vieux château de Nermon, près d'un massif de bois. On nomme cette montagne étroite et escarpée, la Côte-de-Chaux; son prolongement, vers les grands plateaux supérieurs, domine le hameau de Nailly que la route nouvelle traverse en le transformant complétement, car, il y a peu d'années; ce n'était qu'un fort misérable assemblage de cabanes; aujourd'hui de jolies maisons sont en voie de construction, quelques-unes déjà sont achevées et l'on compte plusieurs auberges.

On remarque sur la droite un joli pont de pierre de cinq arches, et traversant la Cure pour aboutir à

SAINT-MORÉ, village de 380 habitants, situé sur la rive gauche de la Cure, dans une plaine fertile entourée de hautes collines boisées. Près des habitations, on aperçoit un vieux château entouré d'un parc. Au-delà du hameau de Nailly, sur la gauche de la route, on s'arrête pour examiner une immense carrière creusée dans les flancs d'un banc de pierre calcaire d'une bonne qualité. Vus d'une certaine distance, ces grands rochers qui dominent la Cure produisent un effet fort pittoresque.

La route suit la base des collines qui bordent le versant de la vallée et laisse, assez loin, la Cure baigner la base d'une montagne rocheuse, isolée du grand plateau supérieur par de profondes dépressions de terrain. Cette montagne fait face à l'espace de la route enclavée entre la 35e et 36e borne kilométrique. Elle est célèbre parmi nos savants et nos archéologues qui, avec l'abbé Lebeuf lui-même, ont longuement discuté un point historique resté douteux encore, malgré leurs travaux.

On remarque, sur le sommet de cette montagne, mais du côté opposé où nous sommes, les vestiges d'une construction fort ancienne, mais à l'égard de laquelle on ne possède aucun document authentique. Cette incertitude même, et surtout le voisinage de la chaussée antique qui passait par Avallon et Auxerre, appelèrent l'attention des géographes et des savants qui s'occupaient de dresser une carte générale de la Gaule. Ils voulurent retrouver, dans le pays auxerrois, la position d'un lieu antique nommé CHORA, et signalé dans nos plus vieux légendaires d'Auxerre.

La montagne dite de Ville-Auxerre, et les fragments de ruines qui la couronnent, motivèrent le choix de plusieurs archéologues,; d'autres placèrent le Chora, à Saint-Moré, dans diverses localités encore, et même bien loin de la vallée de la Cure. Il n'entre pas dans notre cadre de discuter, à notre tour, ce point resté douteux. Disons seulement que les ruines situées sur le sommet de la montagne, et environ à 112 mètres au-dessus de la rivière, offrent les caractères d'une forteresse; on doit, pour y aller, passer par Saint-Moré et remonter la rive gauche de la vallée; la distance est d'un peu plus d'un kilomètre (1).

La route s'avance en ligne directe, puis, par une courbe creusée dans un banc de roches, arrive bientôt à

VOUTENAY, village de 340 habitants, situé au fond de la vallée, mais sur le prolongement d'une crête de roches qui s'abaisse vers la Cure dont elle forme la rive droite. Un beau ruisseau (2), descendant par un étroit vallon couvert de grands bois, vient se jeter dans la Cure après avoir alimenté le bassin d'un très-joli lavoir public.

En sortant de Voutenay, la route, pour éviter la pente trop rapide d'un vieux-chemin, fait un long détour sur la gauche, dans le flanc d'un banc de roches, dont elle traverse l'épaisseur, pour s'élancer tout-à-coup vers la plaine par un immense remblai, d'une hauteur effrayante, et dont la base va plonger dans la Cure. Cette sortie est un coup de théâtre charmant, et on ne se lasse pas d'admirer l'ensemble pittoresque que présente la vallée au-delà de la petite église de Voutenay, bâtie au sommet d'un escarpement de rochers dominant à pic les eaux limpides de la Cure, dont la rive gauche est bordée de fertiles prairies ombragées de beaux massifs de verdure. Le fond de ce délicieux paysage est fermé par les hautes collines boisées du versant de la vallée. Par une grande courbe, habilement tracée en pente douce, on arrive au fond de la vallée pour se diriger, en ligne droite, vers le village de Sermizelles. Au-dessus de ce village, au loin entre deux collines rapides et d'une grande élévation, on aperçoit la grande église de Vézelay. On sait que cet admirable monument est bâti au sommet d'une montagne, et que c'est l'une des plus grandes églises abbatiales de France; on peut en juger approximativement malgré la distance de 11 kilomètres, en ligne droite, qui existe entre Vézelay et Voutenay. Il est extrêmement regrettable qu'une petite route, qui aurait à peine 9 kilomètres, ne réunisse pas Vézelay à la nouvelle route d'Auxerre à Avallon, en suivant les rives de la Cure. Les voyageurs désireux de visiter Vézelay, pourront, s'ils sont à pied ou à cheval, passer par Sermizelles, Givry et Asquins, en côtoyant la rive droite de la Cure, ou, mieux encore, aller de Sermizelles à Blannay et Asquins, p r la rive gauche; ceux qui sont en voiture devront, à leur grand regret, aller jusqu'à Avallon, et de là, par une route de poste, se rendre à Vézelay distant d'Avallon de 15 kilomètres. Nous les engageons vivement à ne point hésiter à faire ce long et ennuyeux détour: la charmante église de Saint-Père-sous-Vézelay, et la grande église abbatiale surtout, leur laisseront de vifs et durables souvenirs. Une savante et remarquable notice sur l'église de Vézelay a été publiée (1). La ville

(1) Voir les ouvrages et les mémoires de MM. d'Anville, Adrien Valois, Lebeuf, Lamartinière, Lelong, Pasumot, Grivault de la Vincelle, Leblanc, Baudoin, etc., Almanach de Sens et Annuaire de l'Yonne 1849.

(2) Ce ruisseau prend sa source au village d'Athie, situé à la base d'une longue et étroite colline, et à 8 kilomètres nord-est d'Avallon. Il passe au village de Provency et à Lucy-le-Bois, gros bourg traversé par l'ancienne route et situé au fond d'une vallée fertile, puis s'avance au milieu de grands bois, par un vallon étroit, d'un aspect sauvage, vers Voutenay où il se jete dans la Cure, après un parcours de 20 kilomètres.

(1) Annuaires de 1841-42-43.

elle-même, célèbre dans nos annales, est intéressante à visiter.

Nous reprenons notre route; mais avant d'arriver à Sermizelles dont nous voyons l'église, il est utile de s'arrêter un instant ici, pour reprendre, où nous l'avons laissée, la chaussée antique, c'est-à-dire à deux kilomètres de ce côté-ci du village de Vincelles, et se prolongeant en ligne droite, vers le village de Bazarnes, lieu très-ancien situé sur la rive gauche de l'Yonne. On a découvert, dit M. Leblanc, dans les travaux exécutés sur l'Yonne, entre Bazarnes et le village de Sainte-Pallaye, les culées de l'ancien pont romain. Au-delà de Sainte-Pallaye, la voie monte sur les plateaux de la rive droite, descend par un détour dans le petit vallon, où est situé le village de Sery, remonte le versant opposé, puis se dirige, en ligne directe, par une belle chaussée en remblai, vers le village de Saint-Moré, en laissant à plus d'un kilomètre au sud, le sommet de Ville-Auxerre que l'on croit être l'ancien Chora. Dans la descente rapide du versant de la vallée de la Cure, le tracé se perd, mais on le retrouve au-delà de St.-Moré sur la rive droite: c'est le chemin étroit que longe, presque parallèlement, la route nouvelle, mais que celle-ci traverse quelques pas avant d'arriver à Voutenay, au moment où elle pénètre, en déblai, dans un banc de roches que le vieux chemin gravissait sur la gauche, et qui est encore visible. Entre Voutenay et Sermizelles, les travaux de la nouvelle route ont mis de nouveau à découvert la chaussée antique, et M. Baudouin a consigné, dans un Mémoire plein d'intérêt, le résultat des recherches qu'il a faites et des découvertes de constructions antiques que la route nouvelle a traversées; malheureusement aussi, presque tout a été détruit par cela même (1).

SERMIZELLES, village de 400 habitants, situé sur la rive droite de la Cure, au pied d'une haute colline, était autrefois, dit-on, une petite ville entourée d'une muraille défensive. La route nouvelle longe le village, en le laissant sur la droite, et montant en pente douce sur le versant de la vallée, arrive par une grande courbe à suivre le côté droit d'une nouvelle vallée : celle du Cousin, nom de la petite rivière qui la fertilise, et qui prend sa source au milieu des vallées assez éloignées du Morvan.

Du coude très-prononcé que fait la route, pour prendre cette nouvelle vallée, on découvre une petite partie de celle de la Cure, que nous quittons à regret, car l'ensemble du pays que nous allons traverser est loin d'offrir la variété des sites qui caractérisent la vallée de Cure. La jonction des deux rivières a lieu entre Blannay et Givry, au milieu de beaux massifs de verdure qui laissent à peine entrevoir des rochers escarpés, mais peu élevés, qui dominent la rive gauche de la Cure. On aperçoit, à droite de la route,

GIVRY, village de 460 habitants, situé sur la rive gauche du Cousin, au fond d'un vallon fertile, et au centre de hautes collines assez tristes d'aspect. La route suit la base des collines par des alignements gracieux; bientôt l'attention est captivée à la vue tout à fait inattendue de la montagne la plus élevée de toute la contrée; cette montagne, car elle mérite ce nom, a deux sommets bien distincts, et qui offrent par le peu de largeur de leur faîte, aplati et légèrement incliné, une disposition peu ordinaire dans notre province. Celui des deux sommets le plus rapproché de nous, est à 187 mètres au-dessus de la rivière; le sommet principal atteint la hauteur de 213 mètres, et il est élevé au-dessus de la mer de 357 mètres. On nomme cette montagne le Mont-Marte. Inutile de dire que de ce point élevé, ou quatre arbres isolés ont pu seuls résister à des vents furieux, la vue s'étend sur un immense panorama, le plus beau que présente toute la contrée à 30 lieues à la ronde. On domine l'Auxerrois, le Tonnerrois,

(1) Annuaire de l'Yonne, 1849; Bulletin scientifique, second volume.

l'Avallonais, la Puisaye et une grande partie du Morvan. Excepté vers la région nord, où l'horizon semble plus restreint, la vue se perd dans l'azur de l'atmosphère, sur une ligne qui ressemble au niveau de la mer. Mais cette montagne n'offre pas seulement de l'attrait aux amateurs de beaux sites, elle mérite toute l'attention des antiquaires. Voici, à ce sujet, quelques détails que j'ai tout lieu de croire exacts. Vers l'année 1820, le curé de l'une des paroisses qui avoisinent le Mont-Marte, remarquait avec surprise que parmi les sous donnés à la quête les dimanches, se trouvaient des médailles antiques. Après de nombreuses démarches, il apprit enfin de l'un de ses paroissiens que les médailles provenaient d'un champ situé vers le sommet de la montagne.

Abrégeons notre récit, et disons que l'on fit des fouilles qui amenèrent la découverte, à quelque distance du sommet de la montagne, de fondations ayant près de 3 mètres d'épaisseur et formant l'enceinte carrée d'une vaste salle pavée en petites pierres. « Les murs ont extérieurement 16 mètres 25 cent. sur chaque face, et présentent deux ouvertures de 2 mètres 60 cent. de large, placées au milieu du côté de l'Orient l'une en face de l'autre. Ils étaient revêtus de corniches et de lambris en marbre blanc, ou d'un enduit en stuc avec des peintures à fresque, représentant des couronnes de feuilles d'acanthes. Douze statues environ, dont on a retrouvé les débris mutilés, décoraient l'intérieur de cette galerie. On a trouvé à l'un des angles, une figure en pierre de 2 mètres 28 centimètres de haut, renversée sur le ventre et près d'elle, la tête et les bras séparés du tronc; elle est couverte d'un voile qui retombe sur les épaules; elle tient une coupe de la main droite, et de l'autre les plis de sa robe. On a relevé, dans le même état de mutilation, à l'angle du nord-ouest, un jeune homme entièrement nu, d'une taille élevée, portant autour du corps, et sur l'épaule droite, une courroie légère, liée par un nœud au-dessus de la hanche gauche. Il y avait dans le troisième angle, une superbe statue en marbre blanc, de grandeur naturelle, avec un casque figurant une tête de louve; et dans le dernier angle, une belle statue en pierre, toutes deux également renversées et mutilées. On remarquait aussi, dans ces fouilles, des amphores brisées, des briques très-épaisses et très-grandes dont les Romains se servaient pour couvrir leurs édifices, les unes plates avec des languettes sur les bords, les autres circulaires.

» L'enceinte qui précède l'entrée a 20 mètres 50 cent. de large, sur 17 mètres 50 cent. de long; elle est entourée de murs en talus, avec des contreforts du côté du midi, et contient un aqueduc qui recevait les eaux de la montagne. On y a découvert, à 2 mètres du portique, les fragments d'une tablette en marbre blanc, portant cette inscription :

DEO VNLRC....
EXV STIPIBV...
V.... AIVI.......

» Elle prouve que c'était un temple bâti à quelque dieu du pays, dont le nom a été tellement effacé, ou tellement mutilé qu'il n'est plus possible de le lire. On a trouvé, dans le même endroit, en face de l'entrée, une pierre carrée de 65 cent. de large, avec des bords de 34 mill. qui recouvraient probablement l'autel des sacrifices, et 104 médailles d'argent ou de bronze : la plus ancienne de Trajan, la plus moderne de Valentinien Ier, mort en 375. Tous ces objets, trouvés en 1822, sont déposés à Avallon, chez M. Ravizy. M. Préjan, procureur du roi, a publié, en 1829, avec sa traduction du Voyage à Pompéï, par l'abbé Romanelli, une Notice sur ce temple. On pense que ce monument et les statues qui le décoraient furent renversés vers le IVe siècle, pendant la prédication de l'évêque d'Auxerre, saint Amatre, qui, après avoir converti la majeure partie de la population, fit briser les idoles pour détruire plus promptement les restes du paganisme. »

Diverses circonstances n'ont pas permis d'offrir à nos lecteurs des des-

sins représentant toutes ces curieuses découvertes.

La route s'avance toujours un peu à mi-côte, et par d'assez longs alignements, laissant à quelques pas sur la droite la rivière du Cousin bordée de beaux massifs d'arbres. On traverse un petit ruisseau venant de

GIROLLES-LES-FORGES, village de 460 habitants, situé à 2 kilomètres de la route, à gauche, au fond et sur le versant rapide d'un vallon étroit, arrosé par un petit ruisseau qui prend sa source à peu de distance des habitations. On remarquait dans ce village, les ruines assez pittoresques d'un vieux château.

La route descend un peu par une courbe vers le hameau de Valloux, bâti sur une crète de roches granitiques, car bientôt le calcaire va disparaître entièrement. Sur la rive gauche du Cousin, à quelques pas de Valloux, on aperçoit le hameau de Vermoiron, bâti à la base du Mont-Marte. De ce point, la route commence à traverser un vaste plateau, tandis que la rivière s'éloigne vers la droite, au fond d'une vallée où bientôt nous la perdons de vue. Je conseille vivement aux voyageurs à pied ou à cheval, de suivre la vallée; des sites charmants et quelquefois remarquablement sauvages et pittoresques les y attendent. Nous donnerons la description de cette dernière vallée, car nous sommes arrivé presque au terme de notre voyage. Toutefois nous suivons la route jusqu'à son entrée dans le faubourg d'Avallon.

On traverse le petit ruisseau de Bouchain, et l'on s'avance par de grandes lignes droites dans un pays plat et découvert. Sur le sommet d'une longue colline on aperçoit le village de Tharot; un peu plus bas sur la rive gauche du Bouchain on voit le petit village d'Annéot et au-delà, sur le penchant rapide d'une haute colline couverte de vignes, on remarque le village d'Annay-la-Côte. Plus loin encore à la base d'un mamelon élevé on voit le petit village de Vassy célèbre par ses fabriques de chaux hydrauliques; enfin, au fond d'une petite vallée, on peut entrevoir le village d'Etaules assez près duquel passe l'ancienne route d'Avallon à Auxerre.

C'est sur le territoire des communes de Girolles, Tharot et Annéot, que passe la chaussée antique que nous avons laissée à Sermizelles. On croit la reconnaître dans un grand chemin assez droit, et qui se dirige vers l'extrémité du faubourg d'Avallon.

Sur la droite de la route, le paysage offre beaucoup plus de variété et d'étendue. On distingue, au fond de la vallée, plusieurs villages entourés d'épais massifs de verdure. Le plus rapproché de ces villages est Le Vault-de-Lugny; un peu au-delà, est celui de Pont-Aubert, et plus loin, sur le flanc de collines fertiles, Island-le-Saulsois. De grands bois bornent l'horizon au-delà d'Avallon dont nous apercevons les églises et la haute tour de l'Horloge. Derrière nous, s'élèvent le Mont-Marte et un prolongement considérable dont les flancs sont couverts de riches cultures et de vignes.

A 1,200 mètres de la ville, la route nouvelle que nous suivons se réunit au vieux chemin; une descente nous amène au fond d'un pli de terrain qui va sans cesse en s'abaissant vers le sud pour se joindre à la profonde et pittoresque vallée du Cousin que l'on peut à peine entrevoir du point où nous sommes. La route de Vézelay vient se joindre à la nôtre et bientôt après avoir monté une pente assez rapide, nous entrons dans la rue principale, du faubourg Saint-Nicolas à Avallon.

Notre voyage descriptif n'est pas fini : nous voulons indiquer aux étrangers un chemin délicieux, qui est moins d'un kilomètre plus long que la grande route. Du hameau de Valloux, un chemin assez étroit, bordé de haies, arrive en tournant à l'entrée d'un vieux pont étroit, escarpé et tortueux, jeté sur la rivière peu profonde du Cousin. Deux chemins se présentent : le premier à gauche est plutôt un sentier longeant la rive gauche de la rivière; l'autre traversant bientôt le hameau assez triste d'aspect de Ver-

moiron. Ces deux chemins conduisent, en se réunissant au fond de la vallée, au

VAULT-DE-LUGNY, beau village de 870 habitants, situé dans une presqu'île formée par un grand circuit du Cousin que l'on passe sur un pont pour entrer dans le village proprement dit, car une partie des habitations et de l'église elle-même sont situées sur la rive gauche. Notre petit chemin suit la rivière sans passer le pont, et bientôt on trouve à l'entrée d'une belle allée d'arbres ; et, longeant les fossés pleins d'eau d'un ancien château situé au fond de la vallée, sur le bord de la rivière et au milieu de fertiles prairies, on arrive à

PONT-AUBERT, village de 513 habitants, situé sur la rive gauche du Cousin et traversé par la route d'Avallon à Clamecy par Vézelay. L'église de Pont-Aubert est remarquable; et là, comme souvent dans le cours de ce Voyage, nous avons regretté que l'espace nous manquât pour décrire nos richesses monumentales. On traverse le Cousin sur un joli pont de pierre de deux arches; ici, on s'arrête étonné et charmé par l'aspect du paysage. Si, dans la vallée de la Cure, nous avons admiré de grandes roches calcaires, nous admirons maintenant de beaux rochers de granite. Le Cousin n'est plus la limpide et calme rivière que nous avons suivie depuis le village de Givry; c'est maintenant un torrent, roulant de roches en roches. Les eaux, entraînées avec une rapidité extrême, font un bruit qu'on ne se lasse jamais d'entendre. Hâtons-nous de quitter la grande route qui, au-delà du pont, monte par une pente tortueuse et rapide entre les flancs de rochers taillés pour son passage, et prenons un petit chemin qui descend vers la droite, et qui longe bientôt, pour ne plus la quitter, la rive droite du torrent. Plus nous avançons dans cette gorge étroite, plus les rochers s'élèvent et se découpent en sommets arides sur le ciel. On laisse, à droite, les bâtiments d'une petite papeterie et bientôt on arrive à l'un des endroits les plus sauvages de cette vallée, bordé à droite par un grand bois et à gauche par des masses considérables de granite se dressant à pic au-dessus du chemin, à une hauteur qui varie de 50 à 60 mètres; plusieurs sommets escarpés atteignent une élévation beaucoup plus considérable. Çà et là des éboulements de roches sont venus rouler jusque dans le torrent qui, en les franchissant, forme de charmantes cascades. On continue à s'avancer au milieu de cette âpre et pittoresque vallée, plus profonde et plus ombragée à mesure que l'on suit les sinuosités du petit chemin qui nous guide et nous amène après un parcours de près de 3 kilomètres à un dernier détour, où nous trouvons des moulins, des tanneries, des usines, enfin tous les signes du voisinage d'une ville. En effet, après avoir dépassé un énorme rocher nous apercevons, à 1 kilomètre de nous, la tour de l'Horloge d'Avallon et bientôt après, les belles terrasses ombragées qui dominent la vallée dans laquelle, ainsi que nous l'avons dit, l'industrie des hommes est venue s'établir.

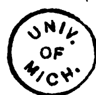
Nous laissons ici le voyageur, au milieu des sites qui l'environnent et le charment; nous le laissons monter lentement la longue et sinueuse rampe qui le conduit aux portes d'Avallon. A chacun des nouveaux détours de cette rampe, creusée dans le granite, il découvrira mieux les profondeurs de la vallée étroite et tortueuse, d'où s'échappe sans cesse le bruit sourd du torrent. Un dernier détour, brusque et rapide, dominé par de grandes murailles bastionnées l'amène à peu de distance de l'une des portes de la ville, au-dessus d'un vallon profond, immense amphithéâtre, dont les gradins sont formés par d'innombrables terrasses servant de clôture et d'appui à des jardins suspendus au flanc des rochers. Le sommet de cet amphithéâtre, est couronné par une partie de l'ancienne muraille d'enceinte de la ville, et par de jolies maisons bourgeoises. Au fond de la vallée, et à la base des roches escarpées qui bordent les rives du Cousin, on remarque deux

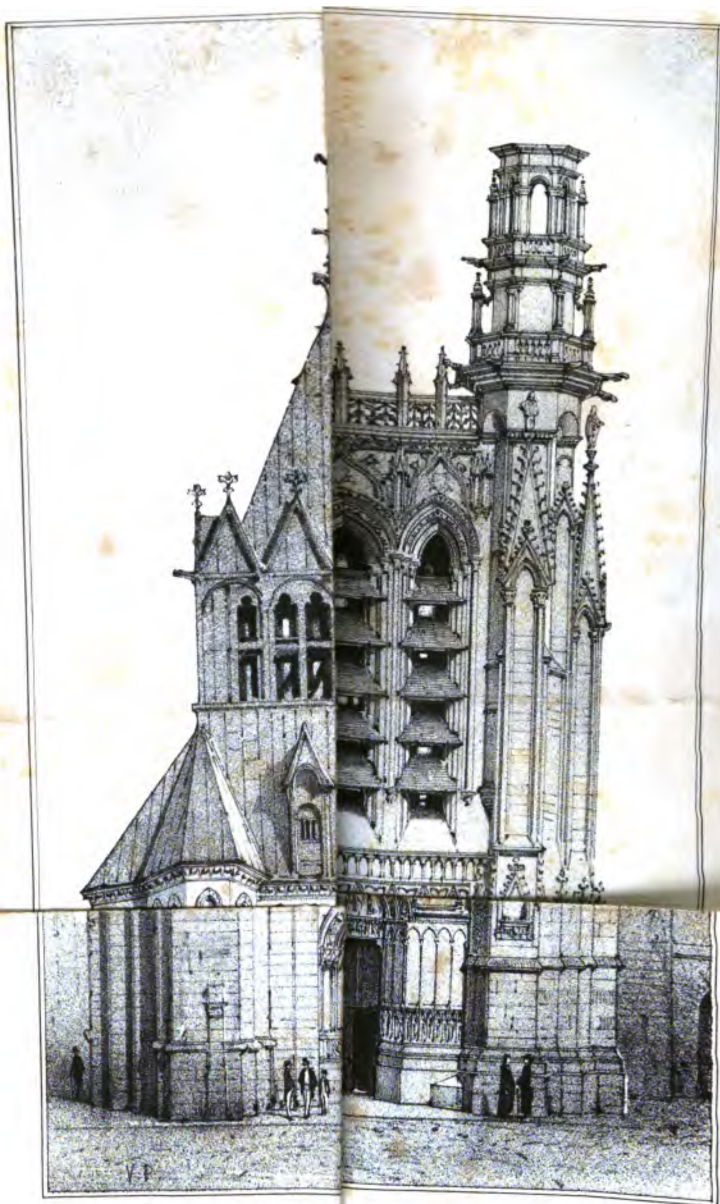
groupes de maisons de l'effet le plus pittoresque : l'un, traversé par la route de Nevers, par Chastellux (1), Lormes et Corbigny, est le faubourg de Cousin-le-Pont; l'autre, traversé également par la petite route conduisant à Quarré-les-Tombes (2), se nomme Cousin-la-Roche. Ici, à chaque pas, on voit une tannerie, ou bien on entend le bruit d'un moulin; pour maintenir et diriger les eaux, on a construit de tous côtés des digues qui font le désespoir des amateurs de beaux sites et de sauvages solitudes. Ainsi, à la place d'une cascade on trouve la vanne d'un moulin, et au milieu des îles formées par des roches tombées du haut des montagnes, on est arrêté par un barrage. Ce n'est pas tout encore : si les vieux moulins enlevaient quelquefois un peu de la *sauvagerie* de la vallée, au moins ils étaient pittoresques; mais aujourd'hui, ils sont remplacés par de hautes et uniformes constructions, monotones, tristes et silencieuses, car les mécaniques modernes ont pénétré jusque là.

V. P.

(1) Annuaires de l'Yonne, année 1839 page 372 et année 1840, Notice de M. Chaillou des Barres.

(2) Village situé a 26 kilomètres d'Avallon et célèbre par la quantité de tombes antiques qu'on y trouve.


UNIV.
OF
MICH.



Victor Petit del et lith

Imp. Godard

LE GRAND PORTAIL DE LA CATHÉDRALE DE SENS.

La cathédrale Saint-Etienne de Sens est un de ces monuments qui méritent à tous égards l'intérêt des antiquaires et qui ont le privilége d'offrir toujours de nouveaux sujets d'études. Sans parler d'une petite notice sur sa construction, que j'ai publiée en 1842, MM. de Jolimont, Tarbé et V. Petit, ont retracé son histoire; M. l'abbé Chauveau, au congrès archéologique tenu à Sens en 1847, résumant les travaux antérieurs et ma notice en particulier (1), a su les animer de sa perspicacité et de son style vif et rapide et y a ajouté de nouveaux détails. M. Crosnier a fait, dans ce même congrès, preuve d'une brillante érudition iconographique à l'égard des scènes sculptées au-devant du grand portail de cette église.

A mon tour, en reprenant le sujet, je n'ai point la prétention de rien dire de neuf, mais de vulgariser, à la faveur d'un beau dessin de M. V. Petit, ce qui est encore trop peu connu. Je ne m'occuperai ici que du grand portail.

Depuis quelques années cette partie du monument a bien changé d'aspect. Les architectes ont malheureusement entrepris de la restaurer, de sorte qu'on ne reconnaît plus cette vieille façade, qui présentait au milieu un large cadran circulaire, et sur le côté nord de laquelle s'élevait la tour de plomb plus basse que sa sœur, munie de ses pinnales de métal et de ses *flammenches* aigües. Aujourd'hui une mosaïque de pierres neuves parsème la façade; la tour de pierre a dans ses niches, veuves depuis 93, des statues d'archevêques qui sont trop

(1) Cette Notice a été vraiment accueillie avec trop d'indulgence par divers écrivains. M. Larcher de Lavernade l'a republiée à peu près *in extenso* dans son Histoire de Sens — du moins à ce qu'on m'a rapporté.

maigres pour leur destination. Mais en revanche, le malencontreux cadran de la nef centrale a été remplacé par un énorme Christ vulgaire et grossier, flanqué de deux petits angelots qui font encore ressortir davantage ses formes surhumaines. Si, lorsque les chanoines de 1740 enlevèrent l'ancien Christ bénissant, que le fabricien appelait alors une grosse figure, ils avaient quelque motif sérieux, que feraient-ils donc aujourd'hui? Enfin, la tour de plomb a disparu pour faire place à une tour de pierre. Les assises inférieures sont élevées déjà à une certaine hauteur; mais, hélas! par le temps qui court, qui peut promettre d'en voir l'achèvement?

La construction primitive du grand portail de la cathédrale a éprouvé des temps d'arrêt répétés, qui lui ont donné une physionomie très-irrégulière sous le rapport archéologique. Ainsi, la tour dite de plomb, à cause de son ancienne couverture, qui s'élève à gauche, est attribuée, je ne sais pas précisément pourquoi, au roi Philippe-Auguste; quoiqu'il en soit, on la regarde avec raison comme du temps de ce prince. Sa sœur de droite, dite la tour de pierre, est moins ancienne. À sa physionomie, on la date du XIVe siècle jusqu'à la naissance des abat-sons; le reste est du XVIe siècle. La partie centrale du portail est de plusieurs époques. Le tympan et les statues de la voussure sont du beau XIIIe siècle. Le soubassement, dans son ornementation, est du XIVe siècle, ainsi que l'architecture des pilastres. Il semble que les statues du tympan et de la voussure étaient préparées depuis longtemps lorsqu'on les a appliquées au monument. Les parties supérieures de cette façade centrale sont du milieu du XIVe siècle, comme la partie correspondante de la tour de pierre.

L'aspect général du grand portail, malgré ses irrégularités, est grandiose et imposant, quoique le peu de profondeur des porches soit un défaut regrettable. La porte du milieu est large et évasée. Celles des côtés sont étroites. La décoration iconographique en souffre et n'a pu se développer comme à Chartres ni même comme à Auxerre. Au-dessus de la grande porte s'élève une large fenêtre à six meneaux ogives qui éclaire la grande nef. L'étage supérieur qui relie les deux tours est décoré d'une large rosace accompagnée de deux baies simulées, le tout servant de soubassement au dernier étage de la façade où est placée une statue du Christ bénissant, accostée de deux anges. Les tours se relient entre elles par la galerie à jour qui couronne le centre du portail.

Le sujet principal des sculptures de la grande porte, est le martyre

de saint Etienne sous le vocable duquel l'église est dédiée. Sa statue de grande dimension s'appuie, en le supportant contre le trumeau qui sépare l'entrée en deux parties ; elle tient le livre du diacre. Le tympan reproduit les quatre scènes principales de sa vie. Sa prédication aux Juifs, son expulsion de la synagogue pour avoir dit qu'il voyait les cieux ouverts, sa lapidation, forment les trois premiers sujets ; le quatrième, que M. Crosnier n'a pas cru pouvoir déchiffrer, figure Saul gardant les vêtements des juifs qui lapident le saint. Sur le second plan saint Etienne est couché dans l'attitude du repos; au-dessus, dans un nuage, paraissent l'aigle et le lion, symboles de la force et du courage du martyr. Deux anges, qui ont reçu l'âme du saint, la conduisent devant le Christ assis entre deux anges au sommet du tympan. On remarque que cette figure du Sauveur est dépourvue du nimbe.

La cour céleste que saint Etienne voyait dans la synagogue, assiste tout entière dans le tympan, aux scènes que je viens de décrire. Les cinq archivoltes sont remplies des statues propres à chaque classe. Les anges, puis les martyrs, puis les saints de toutes conditions, remplissent la voussure. On voit une main divine à la deuxième archivolte. A la dernière, les personnages tiennent à la main un disque orné d'une fleur. C'est l'emblême de la pureté des fidèles dignes d'être admis au rang des bienheureux. Les deux statues les plus rapprochées du sommet du tympan, les plus proches de la sanctification, portent sur leur disque, l'une un phénix au milieu des flammes, l'autre une colombe.

Toutes ces statues sont remarquables par la grâce et la naïveté de leurs attitudes. Leurs longues draperies sont d'un naturel admirable qui rappelle celles du portail de Notre-Dame de Paris. Malheureusement elles ont toutes perdu leurs têtes, ce qui leur ôte toute l'expression. Il en est de même des statues des Vierges dont je vais parler tout-à-l'heure.

Les sujets sculptés aux portes des églises et notamment des cathédrales, les vitraux, les fresques qui les décoraient, avaient un but profond d'enseignement, c'était le livre du peuple qui ne savait pas lire ou qui n'avait point de livres. Il trouvait là des leçons de morale et de travail qu'il comprenait facilement par la grande connaissance qu'il avait de la Bible et des légendes. On retrouve au portail de Sens, quoiqu'en abrégé, l'idée d'enseignement si splendidement développée à Chartres.

Ici, sur les pieds-droits du portail, s'élèvent à droite les Vierges

sages (1), à gauche les Vierges folles. Tout le monde connaît cette belle parabole de l'Evangile. Les accessoires sont très-endommagés et livrent un vaste champ à l'hypothèse. Vers le sommet du tympan on remarque deux médaillons représentant deux édifices semblables, mais à celui de droite la porte est ouverte, tandis qu'à celui de gauche elle est fermée. M. Crosnier voit là l'image du ciel; du côté des Vierges folles la porte est fermée, dit-il, elles auront beau frapper, on leur répondra *nescio vos*; mais du côté des Vierges sages, le divin époux se présente pour les conduire dans la salle du festin. Le docte archéologue trouve, dans les restes de sculptures qui accompagnent ce sujet, la confirmation de cette scène.

Les parois du porche étaient autrefois décorées des statues des douze Apôtres s'appuyant sur des lions, mais elles ont disparu.

Au-dessous règnent les attributs des arts et métiers; tous les bas-reliefs qui les figurent sont fort endommagés.

Au côté droit on remarque quelques restes des arts libéraux; la Pédagogie instruisant les enfants, la Médecine avec son serpent, l'Astronomie. Des professions manuelles sont figurées par douze sujets, dont quelques-uns sont empruntés aux zodiaques et symbolisent les douze mois de l'année. Janvier, c'est un vieillard en repos; février, un homme qui se chauffe; mars, un vigneron qui taille la vigne; avril, un homme qui séme; mai, un cavalier; juin, un faucheur; juillet, la moisson; août, le battage des grains; septembre, la vendange; octobre, l'entonnage des vins; novembre, la coupe des bois; décembre enfin est représenté par un homme qui tue un porc.

Dans les restes informes qui couvrent les soubassements du portail, M. Crosnier a essayé de voir les Vices principaux, et du côté des arts libéraux, une série de Vertus symbolisées par différents animaux. Il est difficile, et dans l'état des bas reliefs et même dans l'état de la science, de se prononcer.

On remarque encore, à la base de la première voussure, du côté des Vierges sages, deux scènes mutilées qui représentent un sujet fort répandu au moyen âge : c'est le fabliau ou *le Lai d'Aristote*. Le docte maître d'Alexandre, qui a voulu l'empêcher de sacrifier sa gloire à sa maîtresse, est tombé lui-même dans les filets de l'enchanteresse.

(1) C'est la gauche du spectateur.

On le voit d'abord à genoux, devant elle, avouer sa passion, puis, la bride à la bouche, lui servir de monture.

Le porche de droite, sous la tour de pierre, nous présente l'apothéose de la Sainte Vierge sur le tympan. Dans le compartiment d'en bas, la Vierge meurt. — Les femmes la mettent au tombeau. — Deux anges la soutiennent dans une gloire à effluve au moment de l'assomption. Sur le compartiment supérieur, le Christ assis couronne sa mère; deux anges en adoration l'accompagnent. Ces scènes sont d'une simplicité toute religieuse et ont été traitées avec amour par les artistes qui les ont faites. Les attitudes des personnages n'ont rien d'humain; leurs poses sont nobles et calmes, les draperies sagement agencées. Il est bien regrettable que la mutilation des têtes diminue l'intérêt du sujet.

La voussure est remplie d'anges qui chantent la gloire divine et dont la beauté est digne du reste.

Il règne, au-dessous des grandes niches vides de ce porche, une galerie de vingt-deux statuettes en demi-relief, à longues et belles draperies, et qui ont les pieds nus. Ce sont les docteurs de l'ancienne loi. Les têtes et les mains sont brisées.

Dans une niche peu profonde, qui existe au côté droit du porche, on remarque quelques traces d'une statue équestre. Du Breuil rapporte qu'elle avait été élevée par l'archevêque Pierre Roger, en l'honneur de Philippe de Valois qui s'était montré favorable aux droits et priviléges du clergé.

Le même auteur dit qu'on lisait au bas ces deux vers :

Regnantis veri cupiens ego cultor haberi
Juro rem cleri libertatemque tueri (1).

Au porche de gauche, sous la tour de plomb, est exposée la vie de saint Jean-Baptiste, qui s'étend du tympan aux deux premiers cordons de la voussure. Ce porche étant obstrué par des appareils de maçonnerie, il ne m'a pas été possible de l'examiner de très-près; je vais en donner la description d'après M. Crosnier. On ne peut prendre un meilleur guide.

(1) Histoire de Paris, p. 24.

« Ici nous voyons la vie de saint Jean-Baptiste renfermée dans le tympan et dans les deux premières archivoltes ; on y remarque, quoique les tableaux ne présentent pas une suite bien régulière, Zacharie balançant l'encensoir devant l'autel au moment où un ange lui apparaît; la Visitation, la naissance de Jean-Baptiste ; deux femmes, plus bas, lavent l'enfant, Zacharie écrit son nom sur des tablettes ; Jean baptise dans les eaux du Jourdain ; il prêche aux Juifs le baptême de la pénitence. Un tableau fort mutilé laisse voir un personnage dont la tête est enlevée, mais on y remarque le nimbe crucifère : c'est le Sauveur donnant aux disciples de Jean les preuves de sa divine mission. Enfin, le tympan nous montre le baptême de Jésus-Christ, le repas de l'incestueux Hérode auquel on apporte la tête du bienheureux précurseur qu'un soldat vient de décapiter, comme on le voit dans un angle du tympan. Le sommet nous montre comme de coutume le Père céleste qui va récompenser saint Jean-Baptiste. La troisième archivolte est excessivement mutilée, je n'ai pu l'expliquer.

» De chaque côté du portail sont les emblêmes de la Charité et de l'Avarice ; la Charité ouvre deux coffres, l'un rempli d'or où le pauvre peut puiser à pleine main, l'autre renfermant des vivres ; une lampe brille au-dessus de ces deux coffres et au-dessous sont deux vases de fleurs.

» L'avare tient à ses pieds une bourse fermée qu'il serre entre ses jambes pour qu'on ne la lui enlève pas, il est assis sur son coffre-fort qu'il presse avec force de la main gauche ; à ses haillons, il est facile de voir qu'il se refuse à lui-même son nécessaire » (1).

QUANTIN.

(1) Procès-Verbaux du Congrès tenu à Sens en 1847.

SECTION III.

Statistique.

MOUVEMENT DE LA POPULATION PENDANT L'ANNÉE 1847.

Répartition des naissances, mariages et décès, par arrondissement, et avec distinction de sexe et d'état civil.

	ÉTAT CIVIL.		Auxerre.	Avallon.	Joigny.	Sens.	Tonnerre.	TOTAL.
			ARRONDISSEMENTS.					
NAISSANCES.	Enfants légitimes	mâles	1434	525	1309	852	492	4632
		femelles	1474	520	1262	771	484	4511
	Naturels reconnus	mâles	3	3	6	4	14	30
		femelles	1	3	14	8	7	33
	Naturels non reconnus	mâles	106	12	46	53	1	218
		femelles	99	11	32	43	3	188
	TOTAUX		3137	1074	2669	1731	1001	9612
MARIAGES	entre garçons et filles		1094	392	928	551	430	3395
	entre garçons et veuves		24	6	22	40	11	103
	entre veufs et filles		72	17	57	47	29	222
	entre veufs et veuves		46	06	30	55	19	156
	TOTAUX		1236	415	1037	693	489	3876
DÉCÈS.	Garçons		596	287	568	385	183	2019
	Hommes mariés		425	179	358	204	173	1339
	Veufs		187	72	160	119	91	629
	Filles		557	266	459	389	125	1796
	Femmes mariées		389	148	316	221	136	1210
	Veuves		352	132	219	121	128	952
	TOTAUX		2506	1084	2080	1439	836	7945

Répartition par mois.

Arrondissements	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septem.	Octob.	Novem.	Décem.	Total.
							Naissances.						
Auxerre.....	272	286	283	260	278	261	248	223	238	264	248	276	3137
Avallon.....	85	19	103	88	80	99	101	75	69	98	87	98	1074
Joigny......	239	224	241	201	200	198	247	211	204	216	230	249	2669
Sens........	150	162	158	131	120	114	119	156	160	171	138	152	1731
Tonnerre....	96	94	81	100	65	85	97	79	77	71	70	88	100
Totaux..	842	837	866	780	752	755	812	744	748	820	773	863	9612
							Mariages.						
Auxerre.....	206	210	100	33	131	143	69	43	89	38	136	38	1236
Avallon.....	79	75	28	14	59	41	13	10	32	11	53	6	421
Joigny......	113	132	77	77	92	120	96	40	63	59	115	53	1037
Sens........	79	81	44	65	45	83	46	37	53	35	65	60	693
Tonnerre....	60	76	39	31	66	64	26	12	26	17	47	15	489
Totaux..	546	574	288	220	393	452	250	142	748	160	416	172	3876
							Décès.						
Auxerre.....	296	239	233	227	177	167	156	208	206	247	203	228	2587
Avallon.....	149	101	111	86	78	67	68	81	92	82	89	116	1120
Joigny......	273	196	181	192	162	128	153	166	196	171	167	174	2166
Sens........	160	146	140	103	134	108	110	96	124	141	140	98	1500
Tonnerre....	108	90	78	56	64	66	67	59	67	73	63	67	860
Totaux..	986	772	751	664	616	537	554	610	687	711	661	684	8233

Répartition des décès par âge et par sexe.

Catégories d'âges.	Arrondissements. Auxerre		Avallon		Joigny		Sens		Tonnerre		Total.	
	m.	f.	m.	f.	m.	f.	m.	f.	m.	f.	m.	f.
De 1 jour à 3 mois.	199	138	92	87	201	148	99	103	67	45	638	521
De 3 mois à 1 an.	108	125	74	54	85	62	77	94	27	20	371	355
De 1 an à 2 ans..	65	68	38	30	64	53	48	28	17	7	232	188
De 2 ans à 6 ans	60	81	28	34	55	65	40	50	11	8	194	238
De 6 — à 10....	26	10	7	11	27	31	20	17	3	5	83	74
De 10 — à 15...	11	19	11	11	16	19	17	13	7	11	62	73
De 15 — à 20...	21	28	3	10	25	27	11	14	7	7	67	86
De 20 — à 25...	50	43	7	13	58	42	25	13	13	13	153	126
De 25 — à 30...	42	48	7	7	37	38	12	21	23	7	121	121
De 30 — à 40...	52	75	20	27	83	62	40	53	21	12	216	229
De 40 — à 50...	76	71	33	23	70	76	40	37	19	20	238	229
De 50 — à 60 ..	92	93	39	33	75	75	70	47	30	33	306	283
De 60 — à 70...	148	165	68	64	138	127	73	74	61	58	488	488
De 70 — à 80...	153	208	63	74	118	119	97	108	83	57	516	586
De 80 — à 90...	99	106	46	63	33	42	34	51	50	57	262	319
De 90 — à 100..	4	18	2	3	1	6	5	8	6	7	18	42
Totaux....	1254	1333	562	558	1145	1021	743	757	460	400	4164	4069

Comparaisons et résultats.

ARRONDISSEMENTS.	MARIAGES	NAISSANCES.	DÉCÈS.	accroissement de population.	Diminution.	Nombre de naissances par mariage.
Auxerre. . .	1236	3137	2587	550	»	2,53
Avallon. . . .	415	1074	1120	»	46	2,59
Joigny	1037	2669	2166	503	»	2,57
Sens.	693	1731	1500	231	»	2,50
Tonnerre . . .	489	1001	860	141	»	2,05
TOTAUX. . . .	3870	9612	8233	1425	46	2,48

Dans quatre arrondissements, il y a eu un plus grand nombre de naissances que de décès; dans le 5e, le nombre des décès est plus grand que celui des naissances. Par suite, la supériorité des naissances sur les décès n'est que de 1425. Mais ce nombre serait réellement de 1713 si on eût ajouté aux naissances un nombre de 288, représentant les enfants morts avant la déclaration de naissance et pour lesquels il n'a été dressé que des actes de décès.

ENFANTS DÉCÉDÉS AVANT LA DÉCLARATION DE NAISSANCE ET POUR LESQUELS IL N'Y A EU QU'UN ACTE DE DÉCÈS A DRESSER.

RÉPARTITION PAR MOIS ET PAR SEXE.

	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Octob.	Nov.	Déc.	TOTAL.
Garçons légitimes	14	11	11	10	19	12	12	9	18	11	11	22	160
Filles légitimes	13	8	5	7	4	6	7	8	11	9	13	9	100
Garçons naturels.	3	1	1	»	3	1	4	»		2	1	1	17
Filles naturelles	1	1	3	»	2	»	2	»	1	»	1	»	11
	31	21	20	17	28	19	25	17	30	22	26	32	288

RÉPARTITION PAR ARRONDISSEMENT.

	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Octob.	Nov.	Déc.	TOTAL.
Auxerre.	12	10	5	10	6	2	5	5	10	9	3	4	81
Avallon	3	1	2	3	2	»	2	2	4	3	8	6	36
Joigny.	9	6	8	2	7	8	7	4	8	6	8	15	86
Sens.	5	3	4	2	10	5	8	3	4	3	7	7	61
Tonnerre.	2	1	1	»	3	4	3	3	4	1	»	2	24
	31	21	20	17	28	19	25	17	30	22	26	32	288

TABLEAU DES MERCURIALES, depuis 1804 jusqu'à 1849.

MOYENNE, PAR MOIS, DES ALIMENTS, CÉRÉALES ET AUTRES DENRÉES VENDUS SUR LES PRINCIPAUX MARCHÉS DU DÉPARTEMENT.

A une époque où les progrès de la civilisation rendent l'étude de l'industrie agricole,— c'est-à-dire des véritables richesses nationales,— de plus en plus indispensable, des travaux de statistique sur cette matière nous semblent destinés à fournir d'utiles documents aux personnes qui s'occupent d'économie politique.

Dans sa dernière réunion de 1848, la Commission de l'*Annuaire de l'Yonne*, qui avait exprimé le vœu de voir diriger les recherches sur la statistique dont les sujets sont si multipliés et si intéressants, a adopté un travail général sur les mercuriales du département que lui avait soumis l'éditeur de l'*Annuaire*.

Nous satisfaisons donc cette année à une partie des désirs de la Commission en donnant le tableau contenant, d'après les documents officiels, *le relevé, par mois, depuis le commencement du siècle, des quantités de grains vendues sur les principaux marchés du département de l'Yonne*; à ce travail est jointe la valeur moyenne des différentes natures de céréales. En regard, et comme complément, se trouve placé un autre tableau renfermant également, par mois, 1° *le prix du kilog. de pain de différentes qualités*; 2° *les prix moyens du kilog. de viande sur pied*; 3° *la valeur moyenne du quintal métrique de fourrages*; 4° *enfin le prix moyen du stère de bois et de l'hectolitre de charbon*. C'est un résumé aussi exact que possible de plus de 60,000 mercuriales mises à notre disposition par l'administration départementale et dont les originaux sont conservés aux archives de la préfecture.

Malgré tout le soin apporté à la coordination de plusieurs millions de chiffres; malgré les recherches les plus pénibles et les plus consciencieuses, il nous a été impossible d'arriver à une œuvre aussi complète que nous l'eussions désiré, car une foule de renseignements ou manquent totalement ou sont incomplets.

Quelques explications sont donc nécessaires avant d'entrer en matière, pour justifier les lacunes qu'on remarquera dans le travail.

En ce qui concerne les quatre premières années du siècle (1800,

1801, 1802, 1803), il nous a été complètement impossible de nous procurer des renseignements. Les relevés ne s'opéraient-ils pas, ou bien ont-ils été perdus? C'est ce dont nous n'avons pu nous rendre compte. Nous avons retrouvé cependant, aux archives de la préfecture, des liasses comprenant des relevés bien antérieurs à ceux de 1800.

Nous n'avons trouvé aucune donnée sur les prix du pain, de la viande, des fourrages et des combustibles jusqu'en 1812. Ce n'est sans doute qu'à partir de cette époque que les maires ont été tenus d'adresser ces renseignements à la préfecture.

D'autres considérations nous ont fait souvent négliger (de 1804 à 1817) les renseignements concernant les bois et les charbons. Ici se présentait un embarras d'un autre genre : les données fournies à cette époque par les sous-préfets et les maires de tous les points du département, sur ces deux objets, sont parfois aussi bizarres qu'erronées. Ainsi, par exemple, nous trouvons un maire taxant le charbon à 9 fr. l'hectolitre; puis un autre maire, dans le même arrondissement, en porte le prix à moins de un franc!

Que fallait-il conclure de renseignements aussi contradictoires?

Selon nous, il était notoire que les maires appelés à fournir les données, apportaient au moins très-peu d'uniformité dans leur rédaction.

La suite des renseignements que nous avons compulsés est venue confirmer notre opinion; car en 1815 même, nous trouvons une lettre du sous-préfet de Sens par laquelle ce magistrat informe le préfet que depuis près d'une année il lui envoie, relativement aux bois, des renseignements en contradiction avec ceux demandés; il s'empresse de relever cette erreur qui est produite par l'usage que l'on fait de mesures anciennes sur les marchés de son arrondissement.

En 1811, nous avions déjà rencontré une lettre du préfet du département, envoyant aux sous-préfets un modèle de mercuriales, afin d'éviter les *erreurs continuelles résultant des différents modes de rédaction de MM. les Maires*. Ce modèle est soumis immédiatement aux maires des chefs-lieux de canton, pour qu'ils rédigent les états eux-mêmes et les adressent ensuite à leurs collègues. Ces derniers, à leur tour, devaient soumettre rigoureusement l'état rempli chaque quinzaine.

Deux mots en ce qui touche les quantités.

Là comme ailleurs on remarquera quelques lacunes. Mais les chiffres que nous donnons sont les résultats de toutes les quantités mises à notre disposition.

Nous placerons d'abord sous les yeux du lecteur la série de tableaux composant notre travail, puis nous terminerons par des rapprochements et des comparaisons sur les différentes natures de produits que nous avons passés en revue.

MOIS.	GRAINS.									
	FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.	
	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.
1804.										
Janvier . . .	10584	13 14	1636	9 27	369	7 18	664	8 85	2832	9 64
Février . . .	4245	14 13	1008	9 25	99	7 33	448	8 60	1666	9 16
Mars. . . .	7656	14 13	1564	10 43	225	7 63	1224	7 79	3000	9 04
Avril. . . .	5978	13 46	1766	10 15	397	7 97	653	7 96	2924	7 64
Mai.	7913	13 29	1770	9 93	262	7 93	508	7 40	2258	7 35
Juin	6346	12 78	1076	9 08	275	6 76	338	6 77	2140	6 67
Juillet. . . .	4613	13 55	1100	11 35	84	7 98	154	8 38	1509	10 02
Août. . . .	4062	16 75	934	11 79	101	8 35	88	8 37	1255	11 20
Septembre . .	7447	13 91	1773	8 88	449	11 09	222	7 38	2586	9 57
Octobre . . .	4488	14 76	788	10 82	306	9 41	319	6 98	2758	9 20
Novembre . .	6160	15 01	1385	10 16	300	8 57	253	7 54	2686	9 92
Décembre . .	6555	14 18	2043	9 50	126	7 46	179	7 07	2484	9 04
1805.										
Janvier . . .	6902	14 »	1121	9 80	157	8 84	492	7 55	2718	9 06
Février . . .	4882	14 10	1174	9 51	251	7 55	196	6 01	2411	8 92
Mars. . . .	4828	13 99	1468	10 06	111	8 41	801	8 36	2349	9 04
Avril.	6360	14 27	1302	10 97	108	8 22	609	8 55	2487	9 29
Mai.	6280	14 81	2316	11 29	130	8 16	589	7 60	2100	9 90
Juin	7677	14 99	1845	10 67	213	8 40	778	7 93	2228	10 78
Juillet. . . .	8557	15 01	1658	11 18	193	8 95	476	7 48	1663	11 09
Août	4886	15 »	1240	10 66	125	8 32	413	8 26	1608	11 11
Septembre . .	5877	15 02	1434	11 04	225	9 70	203	7 40	2353	8 64
Octobre . . .	4638	16 51	852	11 64	144	10 76	119	8 01	2259	8 68
Novembre . .	5749	16 40	1109	11 12	89	9 06	163	8 01	2479	8 14
Décembre. . .	10505	16 42	1452	12 02	359	9 11	460	7 82	2995	7 85
1806.										
Janvier . . .	5247	15 07	1183	11 10	136	9 19	381	7 58	2614	7 26
Février . . .	5884	14 74	1233	10 92	187	8 35	467	7 36	2429	6 78
Mars. . . .	6574	15 07	1533	10 79	161	8 85	645	7 31	3016	6 97
Avril. . . .	6832	15 16	1279	11 02	232	8 55	792	7 24	2475	6 97
Mai.	7066	15 85	1459	11 08	184	9 06	805	7 34	2223	7 15
Juin	6912	15 12	1060	10 92	225	9 09	611	7 15	2686	6 65
Juillet. . . .	5889	15 40	764	10 91	127	8 66	291	6 65	2236	6 14
Août. . . .	4436	17 40	727	12 69	152	9 58	169	7 05	1475	5 89
Septembre . .	6244	17 77	1012	13 17	311	11 10	226	6 71	2396	5 30
Octobre . . .	7783	19 09	1054	13 21	311	10 07	226	6 66	1564	5 57
Novembre . .	7926	17 34	1141	12 92	105	11 32	454	7 62	2189	5 32
Décembre. . .	6634	17 64	1173	12 61	155	11 77	377	10 18	2415	5 28
1807.										
Janvier . . .	7000	17 68	1157	11 90	147	12 »	429	7 72	1563	5 46
Février . . .	5305	17 80	684	13 33	45	12 »	447	7 09	447	4 86
Mars. . . .	7365	18 29	1066	14 07	110	11 69	837	8 04	1444	5 18
Avril. . . .	6849	18 52	1013	14 97	86	12 33	769	8 67	1853	5 68
Mai.	7281	18 39	1093	14 11	130	11 34	749	8 73	1158	5 77
Juin	7795	17 59	1070	13 54	132	10 75	677	7 82	1724	5 73
Juillet. . . .	3019	13 16	620	12 61	88	11 27	504	7 42	1772	5 84
Août. . . .	4464	14 47	587	11 84	127	8 74	267	7 51	1287	6 65
Septembre . .	5830	13 60	910	9 94	218	8 20	174	6 88	2534	5 99
Octobre . . .	6187	14 47	694	10 75	122	8 88	225	7 17	2142	6 44
Novembre . .	7600	13 67	689	10 78	93	8 46	399	7 29	2289	6 46
Décembre. . .	7618	13 37	754	10 34	350	8 73	404	7 20	2418	6 46

MOIS.	GRAINS.									
	FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.	
	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.
1808.										
Janvier . . .	6352	13 23	774	10 17	227	7 98	501	6 97	1900	6 35
Février . . .	5485	13 34	628	10 09	240	8 21	643	7 12	1442	6 33
Mars. . . .	6062	13 66	1098	9 57	299	5 31	1136	7 47	1435	6 57
Avril. . . .	6021	13 77	1428	9 92	131	8 50	2301	7 56	1400	6 98
Mai. . . .	5336	13 84	991	9 84	62	7 79	658	7 50	965	7 01
Juin	4573	14 12	1452	9 38	124	9 58	681	7 61	1077	7 14
Juillet. . . .	5285	14 32	1041	10 27	128	9 53	492	7 53	1500	7 11
Août. . . .	3545	14 36	597	10 26	116	8 39	329	7 10	862	7 09
Septembre . .	5628	14 04	631	10 24	457	10 25	432	7 34	2014	6 16
Octobre . . .	3234	14 12	471	10 92	47	10 »	278	6 80	1524	5 96
Novembre . .	4650	13 66	716	10 48	30	9 50	292	6 80	1534	6 50
Décembre. . .	4357	13 17	558	9 80	45	9 38	515	6 83	949	6 49
1809.										
Janvier . . .	4388	12 98	662	9 39	63	7 87	706	6 74	1342	6 52
Février . . .	4271	12 64	531	8 93	39	9 08	599	6 68	1344	6 51
Mars. . . .	5921	13 16	836	9 74	46	9 01	846	6 79	1608	6 97
Avril. . . .	4493	13 12	632	9 90	41	8 18	736	5 90	1197	6 94
Mai. . . .	3872	12 77	677	9 33	34	8 87	415	6 64	1315	7 15
Juin	4923	12 63	1227	9 51	39	8 16	755	6 96	1471	7 38
Juillet. . . .	4521	12 81	696	9 49	»	»	422	6 32	1323	7 40
Août. . . .	2444	12 76	388	9 34	13	6 86	157	6 94	894	7 20
Septembre . .	4144	12 51	505	8 79	342	8 08	221	7 89	1619	5 95
Octobre . . .	3953	12 85	599	9 07	105	9 92	155	6 13	1339	6 09
Novembre . .	4361	12 15	437	8 59	8	7 88	394	6 30	2050	6 05
Décembre. . .	4655	11 97	379	8 99	6	7 25	1414	6 01	1571	5 94
1810.										
Janvier . . .	3533	12 08	573	8 90	44	7 08	436	5 83	1765	5 99
Février . . .	1248	14 18	1577	8 27	1654	7 58	328	5 50	742	6 14
Mars. . . .	4757	13 66	515	9 13	28	7 62	1100	6 56	1622	6 44
Avril. . . .	4641	14 05	576	10 77	27	8 40	709	7 02	1482	6 54
Mai. . . .	4490	15 64	728	10 86	4	8 50	1314	6 97	1405	6 70
Juin	5184	16 24	829	11 99	»	»	1611	6 91	1277	6 67
Juillet. . . .	3610	16 42	564	12 01	78	9 »	373	7 60	1115	6 80
Août. . . .	3045	17 06	330	11 80	105	9 68	223	8 06	923	6 63
Septembre . .	4380	18 63	1093	13 66	444	10 83	191	7 89	2091	6 54
Octobre . . .	3632	19 70	523	15 20	142	12 78	180	8 35	1641	6 90
Novembre . .	5602	21 77	745	16 93	83	12 36	435	10 14	1235	7 22
Décembre. . .	4553	22 95	837	15 59	103	14 10	556	10 86	1317	7 79
1811.										
Janvier . . .	4108	22 46	717	17 15	75	14 »	692	11 09	1570	7 38
Février . . .	3966	20 62	478	16 19	98	13 87	1836	10 20	1111	7 29
Mars. . . .	4569	20 70	513	17 84	98	13 84	1649	10 70	1236	7 12
Avril. . . .	5887	20 13	482	15 74	296	13 79	2114	10 60	1504	7 03
Mai. . . .	6093	19 96	527	14 50	287	13 08	1992	9 »	1741	6 95
Juin	7302	17 46	570	13 84	531	12 05	3248	8 23	1433	6 99
Juillet. . . .	3382	18 34	422	14 71	145	12 18	607	10 51	1346	7 27
Août. . . .	4121	22 87	522	17 71	162	13 25	259	10 25	1232	6 99
Septembre . .	3912	22 96	649	17 17	387	14 51	362	10 02	1760	6 87
Octobre . . .	4793	24 53	943	17 83	373	14 42	334	10 69	1686	7 45
Novembre . .	5266	24 88	1448	18 32	706	14 93	553	11 87	2284	7 32
Décembre . .	5226	25 56	1475	19 11	938	15 61	416	10 99	2228	7 32

MOIS.	GRAINS.									
	FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE		ORGE.		AVOINE.	
	quantités.	prix moyen.	quantités	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.
1812.										
Janvier . . .	4344	25 79	1497	19 87	839	16 93	254	12 22	1773	7 43
Février . . .	3897	27 54	1369	22 23	527	19 93	500	14 05	1682	7 49
Mars. . . .	2274	34 07	585	28 17	251	24 38	724	17 71	1165	8 43
Avril. . . .	1492	42 25	371	35 14	14	30 46	641	22 29	747	10 65
Mai.	2012	42 30	442	31 31	96	30 18	618	23 43	1983	11 40
Juin	1090	38 20	802	28 11	67	27 04	313	18 21	2307	11 36
Juillet. . . .	865	36 02	431	25 30	1037	22 23	422	16 93	1782	11 04
Août. . . .	4411	29 10	741	21 47	515	17 80	62	13 92	1051	10 44
Septembre . .	6190	28 96	1203	22 65	723	18 97	276	14 50	2354	8 08
Octobre . . .	6133	32 30	1151	24 57	781	21 47	185	18 71	1673	8 79
Novembre . .	6637	31 29	1344	34 79	469	20 36	524	11 35	2324	8 06
Décembre. . .	4877	30 70	899	24 91	591	20 52	413	15 61	1388	9 02
1813.										
Janvier . . .	7003	27 86	981	21 63	423	16 23	389	13 15	1774	8 58
Février . . .	6443	28 06	1069	21 06	112	17 28	849	14 78	1850	8 78
Mars. . . .	6464	27 19	1457	22 07	371	15 82	1552	16 46	2355	9 30
Avril. . . .	6055	24 34	1265	18 23	421	15 60	1729	13 27	1654	8 50
Mai.	9231	24 33	1997	20 52	581	15 98	2417	11 77	2130	8 78
Juin	12312	20 14	1938	15 77	475	14 15	2444	10 66	2371	7 71
Juillet. . . .	15961	19 02	1430	15 30	524	11 55	1038	8 91	2222	7 32
Août. . . .	5152	17 24	979	15 37	375	10 17	319	7 88	1523	7 06
Septembre . .	6995	16 44	1623	12 50	800	11 71	282	6 92	1994	7 29
Octobre . . .	8916	19 62	1353	12 14	528	10 50	413	6 82	2049	5 92
Novembre . .	10275	17 85	1277	12 03	535	9 70	464	6 53	1936	6 23
Décembre. . .	9829	14 41	1675	10 72	627	8 61	592	6 76	2303	5 24
1814.										
Janvier . . .	3529	14 »	766	10 17	228	12 80	226	6 53	1044	6 »
Février . . .	4042	14 55	623	10 73	265	8 50	397	7 28	341	4 81
Mars. . . .	4529	14 80	615	11 73	339	8 65	772	6 58	963	5 37
Avril. . . .	3304	14 59	876	11 90	276	8 60	351	7 27	1477	5 32
Mai.	6620	14 27	505	11 51	317	7 81	695	6 38	832	5 39
Juin	10390	13 07	1528	10 49	731	7 93	927	6 04	2569	4 44
Juillet. . . .	7807	14 01	1071	9 89	282	7 12	1014	5 53	1851	4 93
Août. . . .	4900	15 06	1155	11 21	381	9 09	395	6 82	1821	5 64
Septembre . .	5974	15 13	1096	11 24	334	9 56	541	7 33	1728	5 43
Octobre . . .	7669	16 10	1194	12 16	635	10 18	507	7 10	2274	4 90
Novembre . .	6968	14 99	1306	11 09	364	6 88	619	7 02	1953	5 49
Décembre. . .	8133	15 22	1238	11 32	431	8 74	564	6 59	2078	5 72
1815.										
Janvier . . .	6814	14 98	2597	13 97	267	8 93	541	6 93	2034	5 60
Février . . .	5440	14 83	917	10 51	383	9 04	578	7 12	1587	5 70
Mars. . . .	6226	14 74	927	10 87	419	8 65	967	7 01	1680	5 80
Avril. . . .	6670	14 83	1365	10 83	321	8 40	608	6 82	1501	5 97
Mai.	7811	14 41	1310	10 93	464	8 58	1132	6 99	1767	5 95
Juin	7597	16 06	2200	11 01	575	9 54	1337	7 37	1705	6 17
Juillet . . .	2893	16 38	760	12 16	367	10 38	539	8 28	873	6 58
Août. . . .	1960	17 96	556	13 67	205	11 32	98	8 88	324	7 29
Septembre . .	5058	17 18	1506	15 05	460	12 60	343	7 14	2142	6 62
Octobre . . .	5850	18 37	1697	14 19	598	11 81	377	8 06	2069	6 47
Novembre . .	6332	18 54	2056	14 47	423	12 24	1101	8 48	2476	6 49
Décembre. . .	7807	19 78	2495	15 20	367	13 28	978	8 95	2393	6 32

COMESTIBLES.								FOURRAGES.		COMBUSTIBLES.			
PAIN.			VIANDE.							BOIS.		CHARBON.	
blanc.	bis blanc.	bis.	bœufs	vaches.	veaux.	moutons.	porcs.	foin.	paille.	chêne.	blanc.	de bois.	fossile.
42	38	38	80	80	80	80	85	4 47	2 »			3 25	5 50
44	40	40	80	80	80	80	85	4 46	2 02			3 25	5 50
50	46	45	72		72	72	84	4 84	2 24	11 80	10 50	3 10	5 03
61	56	55	72		72	72	84	3 10	2 31	11 95	10 41	2 82	5 31
65	64	58	73		73	73	84	3 30	2 33	11 85	10 33	2 82	5 31
63	62	56	73		73	73	86	3 58	2 78	11 80	10 33	2 82	5 31
67	58	59	75		75	75	1 03	3 20	2 42	11 70	10 16	2 82	5 31
50	48	44	76		76	76	1 01	3 32	2 28	11 70	10 16	2 82	5 31
40		39	74	68	74	68	99	4 06	2 70	11 59	6 67	3 »	5 32
49		44	75	73	83	74	1 19	4 57	3 18	13 »	4 63	4 98	
50		44	76	72	88	74	90	4 83	3 06	12 61	5 22	4 48	3 36
49		43	79	73	86	71	1 02	5 39	3 59	14 84	5 33	6 95	5 25
45		39	77	76	82	82	1 »	5 74	3 67	12 37	5 66	5 21	
46		38	80	81	80	80	1 08	6 30	4 67	15 11	6 93		
46		38	78	77	78	76	1 06	6 06	4 02	15 79	5 71	7 50	
40		33	79	77	77	83	1 03	5 56	3 48	11 85	5 66		5 »
40		34	81	79	78	82	1 04	5 42	3 67	12 87	5 66	7 38	5 »
35		30	81	80	78	82	1 06	5 34	3 63	12 83	5 66	7 25	5 17
32		27	81	79	81	83	1 09	5 74	3 57	13 55	5 89	7 25	
31		26	81	79	81	81	1 04	6 13	3 49	12 79	5 66	7 25	
30		25	80	79	83	80	1 07	5 82	3 46	12 79	6 »	6 29	
32		24	80	79	85	81	1 06	5 88	4 »	11 12	6 »	6 29	
29		23	80	79	87	79	1 09	5 99	3 50	12 83	6 »	6 25	
27		22	81	80	82	80	1 04	6 »	3 45	13 77	6 »	6 61	
26	21	21	75	74	82	83	1 03	5 19	3 50	11 79	5 11	3 91	5 50
25	22	22	79	76	79	80	96	4 94	3 06	12 »	5 11		5 50
27		22	78	75	73	78	99	4 75	2 86	12 »	5 46		5 40
27		21	78	76	72	78	1 03	4 86	3 06	12 »	5 46		
26		22	78	80	72	84	1 03	4 70	2 88	12 »	5 46		
26		21	71	74	75	65	1 06	8 10	4 88	13 30	6 »		
25		20	79	76	80	71	1 15	7 14	4 44	11 44	7 50	7 »	
26		22	70	76	82	83	1 07	6 26	3 83	8 »	6 50		
26		23	79	76	84	89	1 08	4 14	2 77	12 »	6 »	6 50	
28		26	79	91	88	74	1 02	4 26	2 65	13 03	6 66	8 »	
28		24	78	75	89	83	1 05	4 17	2 73	11 55	5 59	9 »	
27		22	77	77	84	79	1 06	5 09	3 45	12 60	5 62	7 »	
27		21	79	79	80	69	1 02	4 92	2 12	12 12	8 66	7 »	5 50
26		21	78	77	78	80	1 03	5 21	3 07	12 17	8 »	7 »	
26		21	79	77	79	79	1 03	5 18	3 08	12 12	» »	8 50	5 50
26		21	79	76	78	82	1 03	5 27	3 03	12 37	9 50	6 75	
25		20	79	78	78	81	1 02	5 11	3 07	12 08	9 50		5 50
26		20	79	77	75	81	1 02	4 71	2 95	11 92	9 50	6 »	5 50
28		24	80	75	89	83	1 »	4 43	2 81	10 63	6 67	3 25	5 50
30		25	80	78	88	91	1 25	5 53	3 32	11 60	9 40	2 25	2 80
30		25	79	67	81	80	91	5 38	3 43	11 61	9 41	4 05	5 58
32		25	75	75	75	75	90	5 97	3 15	9 »			
31		24	77	76	81	72	99	6 31	3 54	10 80	10 48		
33		27	79	76	82	79	98	5 30	3 88	10 94			

MOIS.	GRAINS.									
	FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.	
	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.
1816.										
Janvier . . .	6543	17 74	1971	14 18	532	11 50	1094	8 56	2293	6 25
Février . . .										
Mars. . . .	5942	20 20	1778	16 29	593	13 46	1466	10 08	1896	6 30
Avril. . . .	6664	21 03	1893	16 49	622	13 84	2375	11 03	1949	6 84
Mai.	5866	24 12	2161	19 19	444	17 10	2271	12 98	1814	7 48
Juin	7260	25 13	2493	20 20	587	17 68	1598	13 83	2355	7 80
Juillet. . . .	4538	26 76	2526	22 43	324	18 37	952	13 42	1517	8 28
Août	2400	30 19	1312	22 47	1017	16 62	391	14 45	1087	9 08
Septembre . .	2934	30 21	1287	21 67	832	19 09	436	12 86	1369	11 74
Octobre . . .	5490	31 98	1890	24 61	1091	23 01	1389	15 34	2614	7 76
Novembre . .	4358	32 59	1586	25 95	253	21 42	1742	15 84	2787	7 75
Décembre. . .	6055	32 29	1760	23 97	206	22 50	1199	17 22	2091	8 02
1817.										
Janvier . . .	3627	32 69	1030	26 »	181	23 61	1225	18 25	1421	8 20
Février . . .	3420	34 03	931	28 12	96	26 13	1589	20 93	1186	9 13
Mars. . . .	2787	33 79	1150	29 41	134	28 29	1747	23 91	1987	9 82
Avril. . . .	2200	39 73	837	32 74	105	31 11	1388	27 86	1190	12 09
Mai.	1693	44 97	373	40 25	180	36 11	882	33 77	1129	16 19
Juin	1985	46 64	337	40 37	43	34 12	805	32 50	1103	17 47
Juillet. . . .	2599	36 94	428	29 17	719	25 23	469	23 88	690	14 75
Août. . . .	3794	29 05	634	23 89	798	19 77	460	16 38	1020	11 50
Septembre . .	4952	29 18	1105	25 26	699	23 64	1139	15 30	1779	7 34
Octobre . . .	5127	28 62	1344	23 41	289	22 01	948	14 82	1852	7 98
Novembre . .	5255	27 91	2061	22 34	64	18 33	1423	14 59	2630	7 77
Décembre. . .	4560	29 02	2028	23 34	76	19 10	1632	16 06	1900	8 18
1818.										
Janvier . . .	4450	24 65	1623	19 55	115	16 05	1780	13 26	2049	7 30
Février . . .	3601	22 35	1067	17 61	64	13 90	1559	13 09	1797	6 79
Mars. . . .										
Avril. . . .	4301	18 89	1238	15 32	192	12 15	2192	10 69	1453	6 34
Mai.	5059	18 51	1336	15 10	254	11 54	2864	9 75	1998	6 09
Juin	5575	19 12	1984	16 08	238	12 35	2595	10 26	2687	6 50
Juillet. . . .	4361	20 15	1361	15 96	313	13 19	1218	9 94	1850	8 »
Août. . . .	5322	18 27	1131	14 59	142	12 29	406	9 69	1194	7 80
Septembre . .	4723	17 33	1372	13 80	625	11 97	664	9 94	1255	9 73
Octobre . . .	5357	17 89	1076	14 14	154	11 42	343	8 47	1154	8 55
Novembre . .	6252	17 08	1826	13 43	87	10 81	398	9 15	1981	8 86
Décembre . .	5851	16 79	1916	13 29	132	9 95	511	9 »	1394	8 48
1819.										
Janvier . . .	4765	15 71	1462	12 44	150	10 15	742	8 65	1596	8 31
Février . . .	4726	15 45	1216	11 83	105	9 71	1067	8 73	1469	8 24
Mars	5270	15 83	1868	12 36	305	10 05	1342	8 92	1780	8 37
Avril. . . .	5452	15 40	1472	12 06	252	9 85	1194	8 48	1498	8 35
Mai.	6621	15 07	1926	11 53	298	9 75	1600	8 02	1709	8 21
Juin	6192	14 56	1415	11 34	136	8 52	1540	7 73	1569	7 60
Juillet. . . .	3830	14 93	1045	11 39	371	8 41	827	6 89	1616	6 80
Août	5037									
Septembre . .	5037	12 14	1099	8 61	764	6 52	234	5 37	1200	4 98
Octobre . . .	6054	11 46	1223	8 50	239	7 20	261	5 32	1432	5 22
Novembre . .	6531	10 63	1493	7 65	171	6 19	347	5 08	1642	5 05
Décembre. . .	8048	10 55	2108	7 38	267	5 99	678	5 03	1614	4 97

COMESTIBLES.								FOURRAGES.		COMBUSTIBLES.			
PAIN.			VIANDE.							BOIS.		CHARBON.	
blanc.	bis blanc.	bis.	bœufs.	vaches.	veaux	moutons	porcs.	foin.	paille.	chêne.	blanc.	de bois.	fossile.
32		26	80	76	81	79	99	5 78	3 57	11 19	9 09	3 05	6 27
32		28	79	77	80	78	99	5 10	2 05	10 48	8 82	2 85	6 50
34		29	80	76	77	80	98	5 25	3 30	10 69	8 43	2 78	6 50
37		32	80	76	76	81	96	5 41	3 35	10 66	7 86	2 65	6 50
39		34	81	77	77	81	98	5 15	3 30	10 45	7 62	2 54	6 50
41		36	80	7 64	79	81	1 »	5 41	3 31	10 42	7 78	2 57	6 50
46		39	80	7 70	80	79	1 »	5 90	3 73	10 15	7 71	2 92	6 50
49		42	79	76	82	83	1 05	5 69	3 56	12 37	7 25	2 81	6 25
62		46	79	78	80	81	1 02	6 78	4 08	9 91	7 18	2 55	6 93
57		51	77	74	79	74	98	6 41	3 88	11 15	8 25	2 84	6 25
58		52	71	69	73	70	97	6 12	4 22	11 78	8 »	2 81	6 50
59		52	75	75	75	75	92	6 34	4 23	14 15	11 »	2 83	6 50
59		52	76	76	76	76	93	6 34	4 27	14 15	11 »	2 83	6 50
61		54	76	76	76	76	99	6 40	3 89	14 15	11 »	2 83	6 50
63		57	80	80	80	80	1 02	6 19	3 96	14 05	11 »	2 83	6 50
77		65	85	85	82	83	1 07	6 11	4 11	13 93	10 75	2 83	6 50
84		66	86	84	80	83	1 07	6 01	4 01	13 93	10 50	2 83	6 50
68		54	87	87	81	84	1 07	6 25	4 »	13 75	10 75	2 83	6 50
54		40	87	87	80	80	1 09	6 33	4 09	13 55	10 50	2 83	6 50
48		38	87	87	82	82	1 12	5 04	4 23	13 55	10 50	2 83	6 50
46		37	87	87	82	82	1 12	5 49	3 72	13 27	10 25	2 83	6 50
44		35	86	86	81	81	1 05	5 67	4 07	13 »	10 80	2 83	6 50
45		38	86	86	81	81	1 06	5 54	4 16	13 22	10 50	2 83	6 50
42		36	85	85	80	80	1 08	5 05	4 02	13 16	10 50	2 83	6 50
37		31	83	83	81	81	1 12	4 94	4 07	12 87	10 50	2 83	6 50
32		26											
32		26	83	83	79	79	1 16	5 09	4 23	13 »	10 50	2 83	6 50
31		25	82	82	78	78	1 03	4 86	4 »	13 »	10 50	2 83	6 50
31		26	82	82	78	78	1 08	4 99	4 80	13 12	10 50	2 83	6 50
32		27	81	81	78	78	1 08	5 45	4 05	13 12	10 50	2 83	6 50
31		26	82	82	80	80	1 08	7 09	4 22	12 87	10 50	2 83	6 50
31		26	81	81	79	79	1 11	7 53	3 86	13 »	10 50	2 83	6 50
31		26	81	81	79	79	1 10	8 13	5 12	13 »	10 50	2 83	6 50
30		25	80	80	78	78	1 10	7 32	4 30	13 25	10 50	2 83	6 50
29		23	84	81	79	79	1 09	7 01	4 36	12 33	8 50	3 »	7 25
27		22	81	81	79	79	1 06	6 90	4 37	12 33	8 »	3 »	6 57
27		22	79	79	79	79	1 03	6 25	4 19	12 66	8 »	3 »	7 25
27		22	79	79	79	79	1 07	6 15	4 45	12 67	8 »	3 »	7 25
27		22	80	80	79	79	1 07	6 44	4 36	12 »	8 »	3 »	7 25
27		22	81	81	79	79	1 07	6 12	4 56	12 67	8 »	3 »	7 25
26		21	81	81	79	81	1 07	6 39	4 65	11 16	8 »	3 »	7 25
23		21	81	79	77	81	1 08	6 41	4 54	12 »	8 »	3 »	7 25
22		18	80	80	76	78	1 07	5 58	3 42	10 83	8 »	3 »	7 25
22		17	78	78	78	78	1 01	5 80	3 45	11 25	8 »	3 »	7 25
21		12	78	78	78	78	1 »	5 69	3 51	11 58	8 »	3 »	7 25
21		16	77	77	77	77	1 01	5 63	3 45	11 75	8 »	3 »	7 25

MOIS.	GRAINS.									
	FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE		ORGE.		AVOINE.	
	quantités	prix moyen.	quantités	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.
1820.										
Janvier . . .	5842	11 11	786	7 44	257	6 01	246	5 22	1079	5 22
Février . . .	5716	12 23	699	7 14	301	7 32	445	5 74	1025	5 58
Mars. . . .	6391	13 61	949	9 49	227	7 45	504	6 78	1191	6 29
Avril. . . .	4902	18 28	851	13 52	241	9 23	1216	8 13	1253	6 50
Mai.	7788	18 75	1764	14 01	471	10 58	1586	8 11	1884	6 88
Juin	5958	18 74	964	13 18	440	9 92	691	7 78	1358	6 74
Juillet. . . .	6338	19 66	1148	12 27	443	9 64	618	7 31	1281	6 59
Août. . . .	3657	18 64	753	13 22	213	10 55	290	6 95	695	6 71
Septembre . .	5797	19 44	841	13 19	461	11 18	386	7 31	1021	5 77
Octobre . . .	5922	18 80	900	12 99	322	9 86	532	7 29	1231	5 89
Novembre . .	6538	19 03	1072	12 91	360	10 02	800	7 53	1114	5 89
Décembre. . .	7104	19 35	1086	12 50	385	10 38	955	7 84	1391	5 95
1821.										
Janvier . . .	9149	17 80	1734	11 78	297	8 90	6506	6 52	3228	5 48
Février . . .	4597	19 25	473	11 75	246	9 68	535	5 28	1186	5 47
Mars. . . .	4558	18 42	445	11 83	239	8 90	767	6 59	1262	5 51
Avril. . . .	4634	16 37	499	10 60	331	7 97	875	6 06	1073	5 19
Mai.	3818	16 86	495	10 88	316	8 06	618	6 02	1107	5 38
Juin	6034	14 14	2316	10 95	482	7 34	2215	5 77	1320	5 10
Juillet. . . .	5600	14 60	2938	10 09	728	7 73	2953	5 92	1793	5 33
Août. . . .	3012	13 66	1335	9 26	240	6 20	846	5 50	1089	5 32
Septembre . .	4570	12 68	1445	8 58	542	6 73	376	5 73	769	5 23
Octobre . . .	5662	13 25	1484	9 26	432	6 76	432	5 96	1543	5 31
Novembre . .	5503	13 09	531	9 »	382	6 31	364	6 05	1182	5 41
Décembre. . .	6374	13 06	516	8 64	416	6 24	444	5 95	1261	5 23
1822.										
Janvier . . .	9395	12 12	1996	8 34	266	6 27	731	5 85	1423	5 46
Février . . .	8337	12 18	2102	8 04	281	6 48	649	5 97	1478	5 45
Mars. . . .	8292	11 28	2357	7 82	234	6 08	1429	5 74	2069	5 65
Avril. . . .	7925	11 24	2041	7 69	374	6 03	902	5 74	1373	5 23
Mai.	7729	11 32	2305	7 75	364	5 72	1049	5 68	1470	5 92
Juin	4785	11 21	1479	6 90	239	5 47	913	5 52	1327	5 66
Juillet. . . .	5697	13 30	1815	9 13	227	6 82	246	6 24	1417	6 22
Août. . . .	6690	13 35	1231	9 06	292	6 39	453	6 17	1407	5 83
Septembre . .	8034	13 23	1832	9 73	630	7 62	383	6 26	1221	5 93
Octobre . . .	8172	13 39	2064	8 93	334	7 44	424	7 65	1549	6 06
Novembre . .	8254	13 32	1814	9 79	208	7 03	527	6 65	1668	6 26
Décembre. . .	7976	13 61	2761	9 74	653	7 47	630	6 78	1667	6 39
1823.										
Janvier . . .	4898	13 68	1117	9 94	229	7 83	399	7 62	947	6 61
Février . . .	5436	13 77	1253	9 91	245	8 14	931	7 64	1142	6 99
Mars. . . .	9556	15 69	1769	10 51	519	8 69	944	8 39	1659	7 06
Avril. . . .	6888	16 31	1552	12 07	281	9 90	962	8 81	1517	8 07
Mai.	6971	15 68	2208	12 03	227	9 61	1149	8 34	1462	8 62
Juin	7078	15 41	2377	12 35	374	10 03	871	8 41	1736	8 40
Juillet . . .	6542	14 72	1849	12 32	205	9 67	703	8 46	1706	8 61
Août. . . .	4406	15 08	833	11 18	121	8 12	168	8 06	1303	8 23
Septembre . .	4529	14 37	1366	11 32	514	9 09	161	6 96	1281	6 58
Octobre . . .	5089	14 49	1330	11 04	180	7 55	191	6 96	1288	6 49
Novembre . .	7336	14 79	1842	11 27	59	8 41	284	7 55	1678	6 65
Décembre. . .	6602	14 61	2034	11 09	277	9 55	622	7 43	1907	6 62

COMESTIBLES.								FOURRAGES.		COMBUSTIBLES.			
PAIN.			VIANDE.							BOIS.		CHARBON.	
blanc.	bis blanc.	bis.	bœufs	vaches.	veaux.	moutons.	porcs.	foin.	paille.	chêne	blanc.	de bois.	fossile.
21		17	80	77	80	80	1 07	11 82	7 96	13 67	12 »	5 33	5 50
22		17	80	77	80	80	1 07	11 82	8 87	13 67	12 »	5 33	5 50
24		19	80	75	80	80	1 05	15 06	9 05	13 67	12 »	5 33	5 50
28		23	75	71	71	79	» 93	5 80	3 57	10 23	5 »	4 43	7 25
31		25	74	73	69	74	» 91	6 84	3 50	9 57	5 »	3 56	6 75
32		28	75	73	70	77	1 01	7 35	4 55	11 24	6 »	4 15	6 75
31		26	79	77	79	79	1 07	13 40	8 87	13 »	7 50	5 50	» »
31		26	79	77	79	79	1 07	14 89	9 60	13 35	12 »	4 25	5 50
32		28	78	75	78	78	1 07	15 28	9 46	13 »	12 »	4 75	5 50
32		27	79	77	79	77	1 10	16 33	11 92	13 50	12 »	4 75	5 50
32		27	78	77	78	78	1 10	17 37	11 43	13 50	12 »	4 87	5 50
32		28	79	77	79	79	1 10	18 15	12 14	13 25	12 »	4 75	5 50
32		29	67	62	68	64	99	8 53	5 50	9 35	9 37	4 17	6 06
30		25	80	80	80	80	1 15	11 »	8 40	14 50	» »	6 75	» »
30		25	80	80	80	80	1 15	11 »	8 40	14 50	» »	6 75	» »
27		22	80	80	80	80	1 15	11 »	8 32	14 50	» »	6 75	» »
27		22	80	80	80	80	1 15	11 »	8 25	14 50	» »	6 50	» »
26		21	67	59	63	64	81	5 21	3 99	8 73	5 »	2 92	6 75
27		22	68	62	63	63	83	5 43	4 51	9 34	5 »	2 92	6 75
26		21	68	61	63	63	82	4 54	4 44	7 57	5 »	2 75	6 75
25		20	68	64	65	65	93	5 »	3 40	8 96	5 »	2 90	6 33
26		19	70	66	71	71	89	4 85	3 63	18 07	5 »	4 35	6 75
25		20	80	80	80	80	1 15	6 »	5 50	14 50	» »	6 62	» »
25		20	80	80	80	80	1 15	6 »	5 50	14 50	» »	6 75	» »
24		19	68	63	67	65	78	4 40	3 25	8 92	5 06	2 92	8 07
22		18	67	62	63	69	78	4 19	2 93	8 88	5 14	2 85	6 75
22		17	67	64	64	64	83	4 35	3 19	8 88	5 13	2 92	6 75
22		17	66	62	62	62	79	4 77	3 07	8 85	5 11	2 92	6 75
22		17	66	61	62	64	76	4 13	2 95	8 77	5 08	2 92	6 75
22		17	66	62	61	64	86	4 13	2 86	8 74	5 24	2 92	6 15
23		18	65	60	62	62	77	4 30	2 94	9 71	5 18	2 42	6 50
24		19	60	61	62	62	78	4 38	2 93	8 77	5 29	2 58	6 50
24		19	60	62	62	62	78	4 48	2 69	8 79	5.31	2 90	6 20
23		19	66	61	62	62	89	4 92	3 11	8 85	5 15	2 92	6 50
24		19	65	62	62	62	79	4 84	3 33	9 26	5 46	2 92	6 50
24		19	65	60	60	60	77	4 77	2 97	8 75	5 »	2 92	6 20
25		20	65	60	61	61	79	4 51	2 85	8 68	5 »	2 58	6 50
25		20	65	60	62	62	78	4 46	3 05	8 75	5 »	2 58	6 50
26		21	64	60	62	63	81	5 09	3 28	9 07	5 33	2 92	6 50
27		22	64	60	62	62	80	5 48	3 52	8 95	5 12	2 92	6 50
27		22	64	60	62	62	80	5 79	3 94	8 73	5 »	2 92	6 66
27		22	63	58	62	62	78	5 50	4 03	8 72	5 25	2 42	6 50
26		22	64	60	62	62	82	5 66	4 17	8 53	5 50	2 92	6 50
26		22	65	62	64	64	85	5 67	3 75	8 97	5 37	2 92	6 50
26		21	65	63	63	63	85	7 05	4 26	9 04	5 50	2 92	6 50
26		21	63	61	62	62	84	6 69	4 25	9 14	5 50	2 92	6 50
26		22	65	60	61	61	84	6 19	3 72	8 96	5 50	2 92	6 50
26		22	66	60	61	61	85	6 40	3 89	8 98	5 50	2 92	6 50

MOIS.	GRAINS.									
	FROMENT.		MÉTEIL		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.	
	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.
1824.										
Janvier . . .	6171	14 05	1687	10 55	339	8 51	459	7 22	1670	6 68
Février . . .	4903	14 12	1652	10 77	170	9 29	688	7 45	1508	6 84
Mars. . . .	5153	14 12	1708	10 32	215	9 14	1215	7 71	1906	6 79
Avril. . . .	4839	14 75	1760	10 90	219	9 48	1234	7 60	1491	6 45
Mai.	6842	14 28	1827	10 71	346	8 75	1264	7 27	1851	6 82
Juin	5995	14 40	1626	10 68	331	8 58	1493	7 28	1629	6 00
Juillet. . . .	6348	14 39	1823	10 77	294	8 48	1242	6 19	1828	6 22
Août	3731	15 00	884	10 70	109	8 01	147	6 13	1137	6 30
Septembre . .	5259	14 86	1847	10 88	551	8 06	229	7 25	1248	5 89
Octobre . . .	4930	15 35	1221	10 69	169	7 78	216	6 91	1136	6 10
Novembre . .	6725	14 55	1941	10 49	140	8 55	363	7 20	1729	6 26
Décembre. . .	6862	14 00	1820	10 23	177	7 73	521	7 24	1588	6 71
1825.										
Janvier . . .	6361	14 67	1734	10 08	187	8.24	318	7 29	1682	6 06
Février . . .	4964	14 43	959	10 62	113	8 11	514	7 89	1216	6 28
Mars. . . .	5669	14 50	1058	10 78	156	8 07	860	7 68	1671	6 30
Avril. . . .	3828	14 53	1269	10 88	183	8 33	728	7 57	1717	6 67
Mai.	5344	14 58	1916	11 01	151	8 82	788	7 94	1442	6 68
Juin	5423	14 76	1549	10 78	194	8 50	834	7 95	1235	7 02
Juillet. . . .	5036	14 66	1282	10 79	136	8 74	389	8 71	1472	8 62
Août. . . .	4118	15 »	942	11 45	257	9 88	108	8 82	1328	8 56
Septembre . .	4742	14 87	1321	11 11	358	10 26	169	8 47	1430	8 02
Octobre . . .	5411	15 46	1482	11 48	82	9 83	94	8 97	1095	8 55
Novembre . .	5512	16 04	1201	11 98	46	9 95	130	9 60	1367	9 13
Décembre. . .	5228	14 14	1200	12 92	34	10 16	349	9 47	1713	9 34
1826.										
Janvier . . .	5533	16 08	1148	12 88	66	10 74	315	9 52	1443	9 01
Février . . .	5194	15 36	888	12 88	47	10 51	511	9 71	1215	8 95
Mars. . . .	4837	14 97	856	12 88	65	10 11	844	9 17	1624	8 12
Avril. . . .	5103	15 05	1209	13 11	102	9 97	690	8 37	1634	8 59
Mai	5609	15 21	1443	12 86	139	10 57	936	8 42	1619	8 54
Juin	4636	15 16	1133	12 89	122	10 94	924	8 09	1404	8 42
Juillet. . . .	4364	15 60	935	13 54	106	11 10	704	8 63	1269	8 83
Août. . . .	3170	16 75	820	13 98	58	10 91	147	8 93	1012	9 75
Septembre . .	5386	16 27	1297	13 47	437	10 26	293	8 60	1406	8 53
Octobre . . .	3182	16 96	818	13 14	71	11 16	170	9 09	1019	9 33
Novembre . .	4611	16 66	1354	13 45	62	10 29	269	8 50	1206	9 13
Décembre. . .	4792	16 57	1133	13 59	38	11 23	360	8 78	1432	8 86
1827.										
Janvier . . .	4299	16 66	1051	13 64	60	10 72	195	9 31	1070	9 17
Février . . .	2477	17 24	673	13 47	44	11 19	207	9 57	805	8 85
Mars. . . .	4091	17 22	802	13 92	63	11 07	850	9 35	1346	8 96
Avril. . . .	5087	17 56	1381	14 11	235	12 50	1135	9 49	1759	9 05
Mai.	4400	17 10	872	13 75	142	11 43	666	8 97	1155	9 08
Juin	5484	17 02	1171	13 36	211	11 68	872	8 87	1410	9 16
Juillet. . . .	4370	16 86	988	13 08	101	11 09	458	8 88	1598	8 69
Août. . . .	2042	16 92	331	13 41	64	10 31	85	8 87	1128	7 96
Septembre . .	4132	17 81	1153	13 »	550	10 70	177	8 38	2205	6 40
Octobre . . .	4218	19 75	1022	13 81	103	11 23	174	9 21	1352	7 19
Novembre . .	5697	21 54	1321	15 44	252	11 83	444	9 92	2157	6 89
Décembre. . .	6464	21 34	1613	15 35	333	11 79	552	10 20	2372	6 82

COMESTIBLES.								FOURRAGES.		COMBUSTIBLES.			
PAIN.			VIANDE.							BOIS.		CHARBON.	
blanc.	bis blanc.	bis.	bœufs.	vaches.	veaux.	moutons.	porcs.	foin.	paille.	chêne.	blanc.	de bois	fossile.
26		22	64	61	64	64	89	6 48	3 77	9 »»	5 50	2 92	6 50
26		22	66	62	66	66	86	7 63	4 26	9 37	5 25	2 90	6 02
26		22	64	57	61	61	86	5 99	3 59	9 21	5 50	2 92	6 50
26		21	65	62	63	61	90	5 83	3 60	8 81	5 33	2 95	6 06
26		21	64	62	61	62	90	5 94	3 95	8 20	5 50	2 92	6 50
26		21	64	61	61	61	94	4 99	3 28	9 05	5 50	2 92	6 50
26		21	62	61	61	61	94	4 86	3 26	8 91	5 12	2 89	6 16
26		22	65	60	60	60	95	4 41	3 05	8 70	5 »	3 50	6 50
26		22	64	63	61	61	95	4 68	3 03	8 70	5 50	2 92	6 50
26		22	64	62	63	63	77	5 01	3 81	9 33	5 50	2 90	6 20
26		21	65	62	62	61	96	5 09	3 30	8 89	5 50	3 33	6 20
26		21	61	59	64	60	91	4 49	3 05	9 19	5 50	6 67	6 20
26		21	67	67	65		1 »	5 70	3 85	13 50		3 »	6 75
26		21	68	68	66		1 »	5 70	3 74	13 33		3 »	6 75
26		21	68	68	66		1 »	5 68	3 72	13 33		3 »	6 75
26		21	68	68	66		1 »	5 65	3 66	13 33		3 »	6 75
26		21	70	70	68		1 »	5 48	3 56	13 33		3 »	6 75
26		21	72	72	70		1 »	5 08	3 49	13 33		3 »	6 75
27		22	73	73	71	71	1 »	5 05	3 43	13 16		3 »	6 75
27		22	73	73	71	71	97	6 52	3 93	13 33		3 »	6 75
27		22	73	73	71	71	1 »	6 38	4 »»	13 33		3 »	6 75
27		22	73	73	71	71	1 »	7 32	4 75	13 33		3 »	6 75
27		22	73	73	71	71	1 »	7 08	4 38	13 33		3 »	6 75
27		22	73	73	71	71	1 »	7 16	4 36	13 67		3 »	6 75
28		23	73	73	71	71	97	7 19	4 49	13 07		3 »	6 75
28		23	73	73	71	71	1 »	7 43	4 46	13 67		3 »	6 75
27		25	73	73	71	71	1 »	7 07	4 56	13 50		3 »	6 75
27		25	73	73	71	71	1 »	7 12	4 44	13 75		3 »	6 75
27		25	74	74	72	72	1 »	7 34	4 44	14 »		3 »	6 75
27		25	74	74	72	72	1 »	7 23	4 55	14 »		3 »	5 75
27		25	74	74	72	72	1 »	7 66	4 81	14 »		3 »	5 75
27		23	74	74	72	72	1 »	7 79	4 88	14 »		3 »	5 75
28		23	74	74	73	73	1 »	8 09	4 57	14 »		3 »	5 75
28		23	74	74	72	72	1 »	7 80	4 57	14 »		3 »	5 75
28		23	74	74	73	73	1 05	7 54	4 68	14 »		3 »	5 75
28		23	74	74	73	73	1 03	7 42	4 63	14 »		3 »	5 75
23		23	74	74	73	73	1 05	7 62	4 66	14 »		3 »	5 75
23		23	74	74	73	73	1 05	7 84	4 71	14 »		3 »	5 75
24		24	74	74	73	73	1 05	7 96	4 73	14 »		3 »	5 75
24		24	74	74	73	73	1 05	7 68	4 79	14 »		3 »	5 75
25		25	74	74	73	73	1 05	7 48	4 79	14 »		3 »	5 75
25		25	75	75	74	74	1 05	6 75	4 57	14 »		3 »	5 75
25		25	75	75	74	74	1 05	6 40	4 39	14 »		3 »	5 75
25		25	75	75	74	74	1 05	6 20	4 26	14 »		3 12	5 75
25		25	76	76	75	75	1 10	6 56	4 42	14 »		3 »	5 75
27		27	79	79	77	77	1 10	6 78	4 43	14 67		3 12	5 75
28		28	80	80	79	79	1 10	6 67	4 21	14 67		3 »	5 75
20		30	80	80	79	79	1 10	6 54	4 26	14 83		3 »	5 75

MOIS.	GRAINS.									
	FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.	
	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.
1828.										
Janvier . . .	5375	21 19	1438	14 27	189	11 26	516	9 93	1803	6 66
Février . . .	4015	20 72	932	14 32	184	11 27	586	10 21	1456	6 71
Mars	4483	21 30	1589	14 96	330	11 96	1370	10 02	2526	6 71
Avril. . . .	3653	21 79	1212	15 69	281	12 12	937	10 68	1168	6 97
Mai.	6084	21 03	1389	15 12	303	12 30	1304	10 42	1494	6 88
Juin	4928	20 81	1249	15 18	355	12 92	1060	10 39	1557	6 90
Juillet. . . .	3115	22 31	725	16 95	161	13 89	481	10 42	1328	7 76
Août	2174	22 35	594	16 30	198	12 97	229	9 78	926	7 90
Septembre . .	5870	22 37	1517	15 71	466	12 49	407	9 19	1984	7 61
Octobre . . .	4991	23 70	1429	16 53	247	13 14	234	9 62	1596	8 42
Novembre . .	7322	22 86	1967	17 09	178	13 49	495	9 74	1980	8 31
Décembre . .	7414	22 31	2142	16 16	227	13-05	551	10 11	1836	8 64
1829.										
Janvier . . .	4745	21 89	985	16 81	69	13 21	357	10 02	958	8 16
Février . . .	6010	22 02	1566	17 03	138	13 45	699	10 04	1576	7 91
Mars	5301	22 91	1286	17 75	161	14 14	1059	10 15	1931	8 26
Avril. . . .	6427	26 19	1295	22 12	201	19 39	1398	12 25	1084	8 89
Mai.	5646	27 78	1089	25 40	221	19 61	1917	13 56	1819	10 56
Juin	6051	25 58	1257	22 70	312	17 67	2103	11 55	2014	10 24
Juillet. . . .	2406	23 69	570	17 43	287	13 05	250	10 15	1167	8 46
Août	5367	25 30	723	20 56	262	16 52	1445	10 60	1821	9 66
Septembre . .	4884	23 69	1480	18 10	642	13 98	362	8 82	1707	7 47
Octobre . . .	3782	24 84	1326	18 85	379	15 01	429	10 29	1649	9 20
Novembre . .	8142	24 04	1731	17 89	373	14 13	835	10 77	2597	9 07
Décembre. . .	4460	21 87	1044	17 07	210	13 57	758	10 70	1763	9 17
1830.										
Janvier . . .	4091	21 82	1185	17 33	236	13 62	641	10 96	1190	9 02
Février . . .	5153	21 34	1526	16 67	397	13 40	1523	10 57	2080	8 94
Mars	5171	21 38	1645	16 81	477	13 75	3043	11 03	2569	9 36
Avril. . . .	4666	21 53	1460	16 72	595	12 79	2053	10 90	1494	9 13
Mai.	5923	22 57	1739	17 68	550	14 64	2692	11 57	1703	9 77
Juin	5671	21 85	1560	16 89	357	14 21	2178	11 28	1508	10 07
Juillet. . . .	6664	22 30	1929	17 23	931	13 87	2929	11 19	2254	10 11
Août	3820	20 52	885	15 19	332	12 83	417	10 19	1662	8 54
Septembre . .	5043	21 41	1095	16 35	903	14 98	1042	9 22	2167	6 76
Octobre . . .	7764	21 77	1866	16 27	603	13 93	1055	9 89	1976	7 31
Novembre . .	5378	21 35	1401	16 56	459	13 40	1892	9 94	2620	7 22
Décembre. . .	4826	21 28	1209	16 17	282	13 80	1862	9 83	2020	7 07
1831.										
Janvier . . .	4912	20 64	1152	15 41	204	13 04	2068	9 72	1518	6 58
Février . . .	4422	20 62	951	15 68	279	13 09	1939	9 93	1138	6 80
Mars	4840	20 09	1183	15 66	276	12 46	2218	9 65	2059	6 55
Avril. . . .	4747	19 85	1141	15 47	317	12 42	2355	9 58	1480	6 55
Mai.	4631	20 77	905	16 45	552	13 08	3124	10 73	1504	6 77
Juin	5078	21 74	978	17 37	431	13 67	3314	11 42	2057	6 66
Juillet. . . .	3629	21 56	758	16 47	488	13 11	1313	10 74	1464	6 40
Août	3972	22 34	869	16 06	418	12 61	243	10 44	1137	6 17
Septembre . .	6812	20 89	1174	16 00	626	13 30	730	9 40	1521	5 44
Octobre . . .	6400	20 10	1269	15 64	322	12 98	653	9 09	1615	5 90
Novembre . .	5585	19 53	587	15 14	109	12 68	594	8 48	1900	5 59
Décembre. . .	5994	18 93	901	14 98	170	12 55	874	9 04	1638	5 51

COMESTIBLES.								FOURRAGES.		COMBUSTIBLES.			
PAIN.			VIANDE.							BOIS.		CHARBON	
blanc.	bis blanc.	bis.	bœufs.	vaches.	veaux.	moutons.	porcs.	foin.	paille.	chêne.	blanc.	de bois.	fossile.
35		30	80	80	79	79	1 10	5 99	4 21	14 67		3 »	5 72
35		30	80	80	79	79	1 10	6 06	4 13	14 67		3 »	5 75
35		30	80	80	79	79	1 10	5 91	4 14	14 67		3 »	5 75
36		30	80	80	79	79	1 28	5 95	4 16	14 67		3 »	5 75
35		30	80	80	79	79	1 30	5 58	4 17	14 67		3 »	5 75
34		29	80	80	80	80	1 30	5 18	4 06	14 42		3 »	5 75
34		29	80	80	80	80	1 30	5 08	4 12	14 97		3 »	5 75
36		30	80	80	80	80	1 30	4 95	3 92	14 17		3 »	6 »
36		31	80	80	80	80	1 24	4 95	3 30	14 12		3 20	6 »
37		32	80	80	80	80	1 18	5 18	4 13	14 12		3 20	6 »
37		31	80	80	80	80	1 18	5 18	3 76	14 12		3 20	6 »
36		31	80	80	80	80	1 18	5 07	3 69	14 12		3 20	6 »
36		30	80	80	80	80	1 18	5 11	3 75	14 12 pour toute l'année.		3 20 pour toute l'année.	5 25
36		30	80	80	80	80	1 17	5 03	3 54				5 25
36		30	80	80	80	80	1 17	4 89	3 59				5 25
40		34	80	80	80	80	1 17	4 96	3 72				5 33
42		38	81	81	81	81	1 15	4 87	3 65				5 23
41		36	82	82	82	82	1 14	5 05	3 66				5 23
39		34	81	81	81	81	1 17	5 30	3 87				5 25
40		35	81	81	81	81	1 17	5 32	3 66				5 25
38		33	81	81	81	81	1 17	5 74	3 90				5 16
39		34	81	81	81	81	1 17	5 45	3 96				5 25
39		34	80	80	80	80	1 17	5 97	3 65				5 23
38		33	80	80	80	88	1 17	6 24	3 30				5 25
38		33	80	80	80	80	1 18	6 63	3 54	14 12		3 20	5 25
37		31	80	80	80	80	1 17	6 49	3 61	14 57		3 26	5 26
35		30	80	80	80	80	1 17	6 50	3 61	14 50		3 28	5 25
35		30	80	80	80	80	1 17	6 45	3 59	14 50		3 28	5 25
38		32	80	80	80	80	1 17	6 48	3 81	14 25		3 28	5 25
37		31	81	81	81	81	1 17	6 81	3 77	14 43		3 26	5 10
37		32	81	81	81	81	1 17	7 32	4 04	14 50		3 32	5 08
35		30	81	81	81	81	1 17	7 53	4 08	14 75		3 20	5 08
35		30	81	81	81	81	1 17	7 50	3 79	14 70		3 29	5 17
36		30	81	81	81	81	1 17	7 59	4 16	14 62		3 29	5 17
36		30	81	81	81	81	1 17	7 28	4 15	14 75		3 25	5 17
35		30	81	81	81	81	1 13	7 28	4 12	14 75		3 25	5 17
34		29	81	81	81	81	1 13	6 76	3 92	14 62		3 25	5 17
34		29	81	81	81	81	1 17 pour le reste de l'an.	6 54	3 78	14 25		3 18	5 12
33		28	81	81	81	81		6 22	3 94	14 12		3 22	5 12
33		28	81	81	81	81		6 12	3 85	13 93		3 22	5 12
33		28	80	80	80	80		6 09	3 94	13 87		3 20	5 04
35		29	79	79	79	79		5 90	3 86	13 87		3 20	5 08
35		30	79	79	79	79		5 62	3 53	13 87		3 20	5 08
35		30	79	79	79	79		5 25	3 24	13 50		3 18	5 08
34		29	79	79	79	79		5 34	3 34	13 31		3 18	5 08
34		28	79	79	79	79		5 14	3 20	13 15		3 20	5 08
32		27	79	79	79	79		5 47	3 18	13 31		3 22	5 12
32		27	79	79	79	79		5 32	2 91	13 44		3 22	5 09

MOIS.	GRAINS.									
	FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.	
	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.
1832.										
Janvier . . .	6021	19 51	1315	14 90	263	12 32	706	8 56	1658	5 72
Février . . .	5477	19 83	1289	15 23	218	12 36	937	8 66	1770	5 89
Mars. . . .	5428	20 12	1278	15 66	76	13 28	2279	9 67	1919	5 82
Avril. . . .	5882	20 79	1308	16 81	108	14 34	1635	10 05	1579	5 92
Mai.	5361	22 06	966	17 75	125	15 88	1417	9 77	1314	6 28
Juin	4920	23 20	981	19 57	91	17 13	1582	11 04	1308	6 10
Juillet. . . .	4461	22 30	891	17 74	389	14 41	808	9 36	1427	6 51
Août	6156	20 31	1194	14 78	286	10 69	74	8 51	1217	6 65
Septembre . .	6744	17 58	1332	13 78	974	11 05	221	8 23	1807	6 18
Octobre . . .	7365	16 84	943	13 65	196	10 85	321	8 29	1679	6 40
Novembre . .	6650	16 33	1189	13 27	256	10 65	618	9 62	1279	6 31
Décembre. . .	8354	16 09	1610	12 99	614	10 27	1016	8 18	2091	6 14
1833.										
Janvier . . .	6694	15 91	1749	12 82	278	10 09	743	8 33	1316	6 21
Février . . .	4465	15 47	842	12 28	216	9 91	1912	8 16	1540	6 21
Mars. . . .	5610	15 22	269	12 42	158	9 75	1803	8 86	1350	6 38
Avril. . . .	4451	15 22	1121	12 16	247	9 47	1262	7 81	1584	6 25
Mai.	5283	14 95	1333	11 81	312	9 35	1257	7 43	1190	6 57
Juin	4843	16 18	1521	12 34	422	9 49	1404	8 39	1623	7 28
Juillet. . . .	5371	16 30	1286	12 28	369	9 30	676	8 48	2694	7 44
Août. . . .	4687	15 73	1220	12 24	336	9 55	212	7 86	1629	7 34
Septembre . .	3986	15 02	1319	12 09	815	9 30	353	7 52	2264	7 18
Octobre . . .	4267	15 12	1072	11 98	261	8 98	261	7 77	1412	7 43
Novembre . .	5547	14 33	1598	11 38	156	8 61	617	7 50	2137	7 31
Décembre. . .	5944	13 89	1680	10 93	227	8 53	717	7 03	1882	7 14
1834.										
Janvier . . .	5117	13 76	1291	10 44	246	8 »	542	7 14	1644	7 46
Février . . .	5306	13 31	1009	10 49	171	7 78	807	7 19	1733	7 08
Mars. . . .	5474	12 81	1290	10 02	319	7 28	1413	6 90	2183	6 93
Avril. . . .	3263	13 57	1265	10 73	313	7 92	922	6 74	1536	7 16
Mai.	5488	12 98	1231	10 20	287	7 60	1223	6 67	1785	7 12
Juin	5833	13 41	1501	10 13	480	7 37	1089	6 21	2002	6 77
Juillet. . . .	4044	13 57	951	10 68	219	7 85	479	5 06	1638	6 03
Août. . . .	4168	13 72	1093	10 75	229	8 17	353	6 50	1891	6 53
Septembre . .	3826	13 38	1030	10 99	523	9 57	598	5 83	1531	6 01
Octobre . . .	5116	13 79	1054	10 92	371	8 64	318	6 41	1766	6 52
Novembre . .	5985	13 61	1076	10 95	174	8 10	607	6 28	2096	6 29
Décembre . .	6290	13 58	1211	11 04	281	8 59	538	6 47	1832	6 40
1835.										
Janvier . . .	5860	13 63	1088	10 63	224	9 12	699	6 38	1717	6 44
Février . . .	4615	13 88	1006	11 04	122	8 74	653	6 35	1546	6 51
Mars. . . .	7231	14 63	1435	11 90	392	9 49	1265	6 69	2498	6 92
Avril. . . .	9367	14 46	1425	11 15	580	9 05	1740	6 78	2639	7 21
Mai.	9186	13 70	1771	10 99	578	8 57	1829	6 45	2682	7 30
Juin	8978	13 08	1905	11 06	656	7 90	1399	6 96	2707	7 25
Juillet. . . .	7146	13 06	1386	10 45	565	7 45	1351	6 48	2393	7 50
Août	5346	12 37	1268	9 66	406	6 70	562	6 20	2783	7 26
Septembre . .	6461	11 95	1507	9 58	801	7 06	832	5 95	3992	6 03
Octobre. . .	5678	12 14	1465	9 37	361	6 69	501	6 11	2894	6 38
Novembre . .	9648	13 01	2087	9 73	503	6 73	880	6 38	3983	6 38
Décembre. . .	9505	12 42	1985	9 36	529	6 57	1271	6 42	3407	6 57

COMESTIBLES.								FOURRAGES.		COMBUSTIBLES.			
PAIN.			VIANDE.							BOIS.		CHARBON.	
blanc.	bis blanc.	bis.	bœufs.	vaches.	veaux.	moutons.	porcs.	foin.	paille.	chêne.	blanc.	de bois.	fossile.
32		27	77	77	77	77	1 17	3 15	2 90	13 50	» »	3 24	5 10
32		27	78	77	77	77	1 17	5 24	2 90	13 50	» »	3 25	5 13
33		27	78	78	77	77	1 17	5 08	2 90	13 50	» »	3 23	5 10
34		28	78	78	77	77	1 17	5 49	3 07	13 50	» »	3 24	5 10
35		30	78	78	77	77	1 14	5 73	3 22	13 »	» »	3 20	5 08
37		31	78	78	77	77	1 17	5 85	3 23	13 »	» »	3 17	5 08
36		31	78	78	75	75	1 15	5 88	3 28	11 46	» »	3 17	4 55
34		29	78	78	77	77	1 17	6 47	3 41	11 37	» »	3 08	5 03
31		26	78	78	77	77	1 17	7 37	2 95	12 87	» »	3 »	5 »
30		24	78	78	77	77	1 13	7 74	2 99	13 »	» »	2 95	5 04
28		23	78	78	77	77	1 13	7 44	2 88	13 62	» »	2 87	5 »
27		22	78	78	77	77	1 13	7 43	2 98	13 37	» »	2 93	5 03
28		23	78	78	77 pour toute l'année	77	1 15	7 35	3 »	13 37	» »	2 95	5 03
27		22	78	78		77	1 13	7 28	2 95	13 37	» »	2 96	5 03
27		22	78	78		77	1 16	6 46	2 94	13 37	» »	2 97	5 01
27		22	78	78		77	1 17	6 38	2 78	13 38	» »	2 98	5 »
27		21	78	78		77	1 17	6 36	2 93	12 62	» »	2 98	5 04
26		21	79	78		81	1 17	6 50	2 92	13 31	» »	3 01	5 03
27		22	79	79		81	1 17	7 30	3 28	13 31	» »	3 05	5 08
28		23	79	79		81	1 17	7 62	3 53	13 37	» »	3 01	4 81
27		22	79	79		81	1 17	7 59	3 81	13 31	» »	3 03	4 40
26		21	79	79		80	1 17	7 72	3 63	13 34	» »	3 02	4 41
25		20	78	79		79	1 17	7 37	3 64	13 37	» »	3 03	4 42
25		19	78	79		79	1 13	7 78	3 79	12 06	» »	3 07	4 41
25		20	78 pour toute l'année.	79 pour toute l'année.	77 pour toute l'année.	79 pour toute l'année.	1 10	7 84	3 92	10 73	» »	3 06	4 42
24		19					1 10	7 67	3 77	10 62	» »	3 05	4 42
24		18					1 10	7 93	3 60	10 59	» »	3 05	4 42
24		18					1 10	9 16	4 18	10 56	» »	3 05	4 42
23		19					1 10	9 22	4 30	10 56	» »	2 83	4 33
24		18					1 10	9 23	4 38	10 56	» »	2 83	4 33
23		18					1 10	9 40	4 23	10 56	» »	2 83	4 47
24		19					1 10	9 40	4 48	10 56	» »	2 83	4 47
24		19					1 10	10 08	4 54	10 56	» »	2 83	4 47
24		19					1 06	9 49	4 81	10 56	» »	2 83	4 42
24		19					1 07	9 26	4 65	10 56	» »	2 83	4 53
24		19					1 07	8 78	4 92	10 56	» »	2 83	4 53
24		19	78	79	77	79	1 07	8 43	4 83	10 56	» »	2 83	4 60
25		20	78	79	77	79	1 07	8 03	4 90	10 56	» »	2 87	4 60
25		20	78	78	77	79	1 01	7 29	4 87	10 56	» »	2 87	4 61
25		20	75	73	69	89	93	7 37	5 »	10 56	» »	2 87	4 63
25		20	77	73	73	86	94	7 16	5 62	10 53	» »	2 87	4 53
24		18	78	75	73	84	95	5 70	5 19	10 50	» »	2 83	4 63
24		19	78	71	72	87	88	5 64	4 90	10 50	» »	2 83	4 63
23		18	78	73	73	84	90	5 09	3 69	10 50	» »	2 83	4 63
23		18	78	75	78	81	90	5 03	3 37	10 50	» »	2 83	4 65
21		17	78	74	77	81	91	5 48	2 89	10 50	» »	2 87	4 68
23		18	78	74	78	81	91	5 64	2 93	10 62	» »	2 90	4 68
23		18	78	74	79	83	89	4 90	2 86	10 62	» »	2 91	4 63

MOIS.	GRAINS.									
	FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.	
	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.
1836.										
Janvier . . .	8416	12 33	1983	9 45	509	6 54	1263	5 86	2964	6 22
Février . . .	9400	12 73	2154	9 35	528	6 79	1187	6 38	3550	6 12
Mars	8125	13 04	1576	9 44	445	6 83	1599	6 22	3342	6 26
Avril. . . .	9563	13 43	2135	9 75	612	6 92	1893	6 36	3128	6 40
Mai.	10493	14 49	2027	10 57	826	7 96	1628	6 97	2806	6 49
Juin	9217	13 94	2204	10 19	957	7 80	1915	7 27	2560	6 46
Juillet. . . .	8009	13 63	1983	10 53	908	7 33	1279	7 12	2835	6 58
Août	7483	14 26	1637	10 56	567	7 62	856	7 69	2361	6 88
Septembre . .	8912	14 98	1975	11 34	1115	8 76	920	7 76	3712	6 44
Octobre . . .	8133	15 77	1648	11 71	542	9 35	589	8 64	2158	6 66
Novembre . .	9453	15 62	1971	12 36	595	9 46	1035	8 74	2817	6 60
Décembre. . .	8493	15 87	2122	11 82	1134	9 84	1663	8 82	2844	6 59
1837.										
Janvier . . .	10090	16 37	2414	12 91	1110	10 41	1458	9 17	2420	6 69
Février . . .	7849	15 70	1996	12 12	1348	10 54	2223	9 28	4284	6 72
Mars	8020	15 78	2501	13 01	1099	10 36	2214	9 20	3510	6 78
Avril. . . .	8619	16 06	2707	12 96	1536	10 80	2636	9 45	3203	6 86
Mai.	8765	16 49	2577	13 65	1641	11 39	2364	9 75	2546	7 43
Juin	10555	16 28	2799	13 55	1961	11 65	2492	10 06	2775	7 67
Juillet. . . .	9094	16 25	1504	13 52	1568	11 40	1956	9 99	3152	7 96
Août. . . .	4644	16 59	1311	13 46	392	11 46	456	10 23	1863	7 81
Septembre . .	6606	17 10	2106	14 42	1339	12 72	882	10 57	3462	7 34
Octobre . . .	8079	17 78	1889	14 58	1017	12 54	820	10 12	2781	7 47
Novembre . .	8270	17 84	1982	15 25	641	12 86	1245	9 82	3081	7 47
Décembre. . .	10713	17 49	2134	15 18	1161	13 12	1789	10 »	3327	7 55
1838.										
Janvier . . .	9361	17 34	2075	14 77	900	12 67	1198	10 19	2608	7 59
Février . . .	7781	17 18	1509	14 71	954	12 85	1543	10 36	2687	7 76
Mars. . . .	9052	17 29	2244	14 87	1460	12 74	2835	10 93	4336	7 92
Avril. . . .	9540	17 92	2365	15 75	1275	13 01	2330	10 35	2962	8 69
Mai	9307	17 83	2090	15 91	1527	13 35	2190	10 45	3121	9 19
Juin	9199	17 56	2252	15 32	1648	12 95	2315	10 28	3175	9 17
Juillet. . . .	9328	18 14	2032	15 31	1052	12 54	1291	10 32	3394	9 55
Août. . . .	5455	18 57	1130	14 49	471	10 12	359	9 73	3003	8 36
Septembre . .	8276	19 48	1943	14 65	1577	11 06	800	9 13	4408	6 62
Octobre . . .	10376	21 51	2015	15 83	832	11 66	900	9 18	3355	6 94
Novembre . .	11901	21 64	3026	15 05	849	11 72	1428	9 86	4652	7 13
Décembre. . .	14038	20 49	3261	15 78	1169	11 90	1676	9 85	4734	7 03
1839.										
Janvier . . .	11283	20 86	2908	15 36	848	11 33	1556	9 96	3543	7 03
Février . . .	8561	20 62	2287	15 24	834	11 79	1502	10 10	3343	7 03
Mars. . . .	9277	21 04	2756	14 79	918	13 33	2501	10 09	4539	7 05
Avril. . . .	8070	20 92	2814	15 57	1278	12 09	2780	10 09	3244	6 99
Mai.	8251	20 91	2769	15 47	1241	12 12	2872	10 58	2876	6 96
Juin	7702	21 47	3663	15 60	2009	12 20	2639	11 20	3882	7 22
Juillet. . . .	6608	23 66	3450	16 72	1637	12 55	1365	10 59	3904	7 37
Août. . . .	8367	24 36	2683	16 45	539	13 49	732	12 13	3437	7 29
Septembre . .	11814	24 88	3078	17 31	1702	14 28	1153	11 62	3911	7 04
Octobre . . .	8720	25 47	2374	18 09	631	14 29	911	12 21	2462	6 99
Novembre . .	12087	24 50	3313	19 »	652	14 78	1758	12 04	4171	6 97
Décembre. . .	10487	23 26	3647	18 30	1136	14 63	2265	11 99	3641	6 6[illegible]

COMESTIBLES.								FOURRAGES.		COMBUSTIBLES.			
PAIN.			VIANDE.							BOIS.		CHARBON	
blanc.	bis blanc.	bis.	bœufs.	vaches.	veaux.	moutons.	porcs.	foin.	paille.	chêne.	blanc.	de bois.	fossile.
23		18	78	76	79	84	88	4 88	2 87	10 62	» »	2 90	4 68
23		18	78	76	78	84	88	4 83	2 80	10 62	» »	2 90	4 68
24		18	78	76	79	83	88	4 81	2 83	10 62	» »	2 90	4 68
24		19	78	76	76	90	88	4 90	2 88	10 62	» »	2 98	4 28
25		20	79	76	77	90	90	5 15	2 98	10 50	» »	2 91	4 20
26		21	79	76	77	89	90	4 80	2 94	10 50	» »	2 92	4 28
25		20	80	78	78	86	94	4 66	2 94	10 50	» »	2 90	4 28
26		21	80	78	81	81	92	4 92	3 09	10 59	» »	2 90	4 28
26		21	79	78	83	83	93	5 30	3 43	10 68	» »	2 90	4 28
27		22	79	77	85	80	99	5 77	4 03	10 81	» »	2 91	4 28
27		23	80	73	83	81	96	5 69	4 53	11 64	» »	2 92	4 28
27		22	80	73	82	83	96	5 76	4 85	11 12	» »	2 92	4 28
28		23	80 pour toute l'année.	73	82	83	97	5 59	4 93	11 19	» »	2 92 pour toute l'année.	4 28
28		23		73	79	83	99	5 32	4 44	11 19	» »		4 28
28		23		77	78	84	96	5 26	4 34	11 19	» »		4 28
28		23		77	77	85	97	5 66	4 30	11 19	» »		4 28
28		23		77	77	89	1 »	6 48	4 53	11 19	» »		4 28
28		23		77	76	89	1 »	6 56	4 55	11 06	» »		4 28
27		23		77	76	89	1 03	6 46	4 42	11 19	» »		4 28
28		23		77	78	84	1 10	6 13	4 16	11 19	» »		4 42
29		24		77	82	82	1 12	5 98	4 31	11 19	» »		4 42
29		24		77	81	81	1 11	6 01	4 57	11 19	» »		4 42
29		24		77	82	81	1 12	5 91	4 87	11 19	» »		4 42
30		25		77	83	83	1 11	5 76	4 85	11 19	» »		4 42
29		25	80	77	80	83	1 10	5 92	4 61	11 19	» »	2 92	4 42
29		25	80	77	80	81	1 14	5 84	4 66	11 19	» »	2 92	4 42
30		25	80	77	80	85	1 15	5 83	4 58	11 19	» »	2 92	4 42
30		23	81	77	82	91	1 20	5 70	4 51	11 19	» »	2 92	4 42
30		26	86	82	87	97	1 20	5 73	4 47	11 19	» »	2 92	4 42
30		25	85	82	85	93	1 19	5 53	4 31	11 19	» »	2 92	4 42
30		25	85	82	86	91	1 17	5 98	4 48	11 19	» »	2 92	4 42
30		26	86	83	86	93	1 16	5 78	4 26	11 19	» »	2 92	4 42
31		26	87	84	94	83	1 19	5 66	4 13	11 19	» »	2 92	4 42
33		28	87	85	90	90	1 19	5 91	4 37	10 97	» »	2 83	4 58
34		29	89	85	90	93	1 16	5 43	3 72	» »	» »	» »	» »
34		29	88	84	92	92	1 16	5 29	3 47	11 62	» »	» »	» »
34		29	89	85	91	92	1 14	5 14	3 42	12 81	» »	2 92	4 42
34		28	89	84	89	91	1 15	5 02	3 37	11 72	» »	3 02	4 13
34		29	91	87	89	92	1 15	4 98	3 15	11 18	» »	2 92	4 41
35		30	91	87	92	96	1 15	4 42	2 91	12 28	» »	2 90	4 58
34		28	92	83	90	95	1 15	4 80	3 03	12 23	» »	2 92	4 41
34		29	92	87	92	1 »	1 06	5 44	3 10	10 06	» »	2 81	4 74
37		31	91	87	89	93	1 13	5 66	3 25	13 23	» »	3 06	4 12
38		31	92	88	90	93	1 05	6 90	3 40	11 87	» »	2 50	5 27
38		33	92	87	87	90	1 13	8 62	3 66	12 58	» »	2 68	4 81
40		34	87	87	93	88	1 12	7 02	3 67	11 79	» »	2 83	4 58
39		34	91	87	88	89	1 10	7 30	3 81	10 87	» »	3 01	3 44
38		32	91	87	91	88	1 06	6 91	4 21	9 73	» »	3 12	3 87

MOIS.	GRAINS.									
	FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE		ORGE.		AVOINE.	
	quantités.	prix moyen.	quantités	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités	prix moyen	quantités.	prix moyen.
1840.										
Janvier . . .	9171	23 45	2743	18 65	424	14 59	1338	12 54	2381	6 79
Février . . .	10062	22 87	3229	18 56	789	14 02	2493	12 12	3651	6 74
Mars. . . .	10509	24 24	2700	39 22	586	14 76	2987	13 40	3947	7 12
Avril. . . .	9658	25 79	3056	22 12	782	15 40	3528	15 40	3610	7 47
Mai.	8733	25 03	2830	22 05	1136	18 45	2558	14 33	3405	7 56
Juin	11104	24 71	3536	21 68	1367	16 21	2390	13 63	4515	7 21
Juillet. . . .	6385	22 50	2399	19 75	619	14 37	1219	11 98	3377	7 63
Août. . . .	8930	20 95	2175	17 48	922	14 82	709	11 31	3463	7 32
Septembre . .	9848	19 20	2629	15 86	1373	12 72	737	9 99	3279	6 98
Octobre . . .	10838	19 04	2133	15 16	589	12 17	594	10 43	2652	6 95
Novembre . .	14099	17 36	2752	14 60	884	11 63	1126	8 92	4260	7 06
Décembre. . .	10492	17 52	1243	14 61	870	10 65	1691	8 46	2918	7 12
1841.										
Janvier . . .	10798	16 77	2603	13 74	636	10 »	1519	8 67	3237	6 91
Février . . .	10904	16 66	2283	13 60	730	10 63	1857	8 88	3863	7 23
Mars. . . .	13759	16 04	2648	12 94	863	9 75	3182	8 10	4502	7 31
Avril. . . .	10635	15 57	2822	12 38	734	9 24	2125	7 47	3978	6 84
Mai	13390	14 70	2886	11 30	1289	7 82	2418	6 89	4227	6 55
Juin	10326	15 21	2941	11 62	1318	7 72	1809	6 67	3695	6 41
Juillet. . . .	10404	16 30	2931	12 10	1224	8 61	1912	6 88	3706	6 44
Août. . . .	9033	18 32	2352	13 »	650	8 80	850	6 70	2899	6 42
Septembre . .	12556	18 34	3108	13 21	1737	9 62	1041	6 57	4029	5 94
Octobre . . .	10273	18 30	2131	11 75	614	8 60	776	6 54	3259	6 07
Novembre . .	15069	17 69	3995	11 94	861	8 11	1403	7 01	5953	6 »
Décembre. . .	11500	16 74	3290	11 50	1324	8 59	2313	6 72	4446	5 72
1842.										
Janvier . . .	11478	16 82	3367	10 97	818	7 87	1379	6 70	3481	5 97
Février . . .	10275	17 10	3066	11 17	1074	8 64	2163	6 78	4171	6 01
Mars. . . .	11841	17 09	3339	11 30	693	7 98	2163	6 66	4739	6 12
Avril. . . .	11951	17 07	2934	11 59	1069	7 64	1958	6 67	3484	6 21
Mai.	13833	17 16	3570	11 01	1284	8 »	3802	6 71	3802	6 71
Juin	10236	18 06	3753	11 10	1671	8 21	1356	7 94	3415	7 92
Juillet. . . .	8324	17 59	2885	11 72	1263	7 92	1020	8 62	3115	8 85
Août. . . .	11048	18 57	3320	12 39	1022	8 47	729	8 85	3778	8 88
Septembre . .	11567	19 49	2070	13 52	1507	9 55	859	9 12	4145	8 85
Octobre . . .	12498	19 49	3383	13 39	1009	9 97	757	9 34	3348	9 34
Novembre . .	10945	19 25	2022	13 85	1147	10 45	1181	10 70	3518	9 32
Décembre. . .	11256	18 41	3807	13 91	1304	10 77	1212	11 21	2849	9 24
1843.										
Janvier . . .	10960	18 28	4325	14 01	1240	10 98	1176	11 22	2771	9 29
Février . . .	9280	18 39	3357	14 06	1201	10 71	1245	11 26	2896	9 82
Mars. . . .	10770	18 55	3310	14 42	1024	11 28	1440	11 35	4929	10 01
Avril . . .	10921	18 37	3863	14 19	3863	11 34	2274	11 12	4002	9 86
Mai	10442	18 39	3847	14 61	1588	11 90	1800	10 55	4062	9 98
Juin	8978	20 14	3297	15 95	1560	13 74	1657	11 72	3556	10 71
Juillet . . .	10723	20 47	3365	16 18	1238	14 55	1345	11 55	3650	10 86
Août. . . .	5940	20 80	2089	15 96	556	12 54	343	10 77	3713	8 94
Septembre . .	10788	19 34	4162	14 61	1390	11 24	469	9 13	5920	6 74
Octobre . . .	13539	19 38	3198	14 27	1156	10 75	478	8 93	4757	7 04
Novembre . .	15352	20 49	2902	14 34	1023	10 60	1331	9 54	4564	7 01
Décembre. . .	13541	18 32	3995	14 13	1546	11 06	1606	9 18	5132	6 81

COMESTIBLES.								FOURRAGES.		COMBUSTIBLES.			
PAIN.			VIANDE.							BOIS.		CHARBON.	
blanc.	bis blanc.	bis.	bœufs.	vaches.	veaux.	moutons.	porcs.	foin.	paille.	chêne.	blanc.	de bois	fossile
37		32	90	82	87	88	1 12	6 68	3 66	10 98	10 »	2 94	4 40
37		32	91	85	88	89	1 02	6 77	3 78	10 75	9 »	3 52	4 14
37		32	90	86	88	90	1 06	6 74	4 50	11 25	» »	3 25	4 60
40		34	89	86	87	91	1 06	9 01	5 19	11 06	» »	3 12	3 87
40		35	90	86	85	95	1 07	9 06	5 12	10 62	» »	3 19	3 81
39		34	90	87	85	92	1 07	10 71	5 »	11 12	» »	3 12	3 88
37		32	89	83	87	91	1 08	13 31	5 40	8 »	» »	3 18	3 81
35		30	80	75	75	83	1 08	13 74	5 75	10 25	» »	3 12	3 87
35		27	83	79	79	85	1 08	13 43	6 32	10 42	» »	3 18	3 81
32		27	83	79	80	84	1 09	14 43	6 01	10 42	» »	3 12	3 87
30		25	84	81	85	85	1 09	13 89	6 24	10 87	» »	3 02	4 15
30		24	87	82	86	86	1 09	14 24	6 35	11 25	» »	2 92	4 41
29		24	86	80	85	84	1 10	13 82	6 38	11 09	» »	2 92	4 42
28		25	85	80	85	89	1 10	13 57	6 10	11 25	» »	3 »	4 50
27		22	85	81	86	89	1 10	11 68	5 75	11 25	» »	3 »	4 50
27		22	89	84	87	96	1 14	8 61	5 12	11 23	» »	3 »	4 50
26		21	97	89	88	1 »	1 12	7 16	4 64	11 45	» »	3 »	4 62
26		21	92	86	89	1 01	1 15	6 85	4 62	11 46	» »	3 »	4 57
27		22	92	86	89	1 01	1 15	6 99	4 88	11 46	» »	3 »	4 62
28		25	93	88	92	1 »	1 14	7 »	5 23	12 68	» »	3 »	4 75
30		25	93	88	95	1 »	1 10	5 56	4 05	11 46	» »	3 »	4 62
29		23	95	88	95	97	1 13	5 41	4 08	10 90	8 80	3 25	4 25
30		24	94	86	1 04	98	1 15	5 52	4 08	11 25	» »	3 »	4 50
29		24	94	87	1 02	98	1 15	5 39	3 90	12 »	» »	3 »	4 62
28		24	94	88	1 »	99	1 12	5 25	3 96	11 46	» »	3 » pour toute l'année.	4 62
29		24	94	88	98	99	1 11	5 26	3 70	11 25	» »		4 62
29		24	93	87	96	99	1 10	5 20	3 72	11 79	» »		4 50
29		24	93	87	97	1 02	1 11	5 15	3 78	11 45	» »		4 62
29		24	94	83	95	1 01	1 12	5 21	3 71	12 50	» »		4 50
29		24	94	83	91	98	1 11	5 98	4 09	12 79	» »		4 5[illegible]
30		25	94	87	90	1 01	1 10	6 92	4 67	11 12	» »		4 50
31		25	93	86	91	1 »	1 10	7 57	4 79	11 46	» »		4 62
33		27	93	86	93	93	1 10	10 26	4 91	11 46	8 06		4 62
32		27	93	85	93	93	1 10	8 30	4 80	11 42	8 53		4 62
32		27	92	86	96	93	1 10	8 73	5 15	11 25	8 42		4 30
31		25	93	86	95	96	1 10	8 09	4 97	11 25	10 58		4 11
31		25	93	86	95	97	1 10	8 09	5 24	11 25	8 45	3 » pour toute l'année.	4 10
31		25	92	86	1 04	96	1 09	7 82	5 26	11 25	8 45		3 10
30		25	92	86	96	96	1 10	7 66	5 47	11 25	8 50		3 10
31		26	92	86	95	95	1 10	7 37	5 55	11 25	8 50		3 10
30		25	92	86	92	97	1 10	8 05	5 54	11 25	8 54		3 10
31		26	92	85	89	96	1 11	7 66	5 90	11 75	8 05		3 10
32		27	92	86	90	99	1 11	5 97	5 46	11 25	8 50		3 10
34		28	92	86	90	98	1 12	5 33	4 62	11 25	8 50		3 10
32		27	92	86	92	97	1 11	5 25	3 70	11 25	8 45		3 10
32		27	93	87	97	97	1 12	5 09	3 31	11 25	8 50		3 17
31		26	92	85	97	96	1 10	5 24	3 04	11 25	8 16		3 10
31		26	92	86	95	95	1 06	5 16	2 89	11 25	7 81		3 10

MOIS.	GRAINS.									
	FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.	
	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.
1844.										
Janvier	14613	18 46	4421	14 06	1445	10 89	1653	9 50	4377	6 94
Février	10812	18 66	2593	14 »	1233	10 89	1403	9 98	3276	7 09
Mars	11298	18 63	3347	14 03	1381	11 02	2682	10 25	6470	7 36
Avril	11826	18 92	4091	14 24	2189	11 16	2377	10 55	4510	7 58
Mai	10962	18 68	3303	13 83	1796	11 16	1676	10 06	3678	7 81
Juin	11764	18 55	3866	14 01	2467	11 14	1416	9 84	4443	7 66
Juillet	12237	18 21	3686	13 69	1229	10 02	1097	9 22	4424	7 02
Août	8865	17 72	2169	13 74	697	10 14	217	9 31	3242	6 74
Septembre	10646	17 78	3098	13 70	1168	10 64	428	8 51	4643	6 29
Octobre	10779	17 57	2286	13 47	562	10 11	655	8 86	3418	6 46
Novembre	11601	15 92	2495	12 50	804	9 79	2149	8 46	5140	6 26
Décembre	16046	16 11	3645	12 82	686	9 48	1549	5 23	4972	6 21
1845.										
Janvier	13355	15 56	2500	12 57	1293	9 31	1688	7 99	3999	6 23
Février	8483	13 85	1989	12 31	889	8 94	1472	8 08	2851	6 24
Mars	14287	16 20	3010	12 94	1556	9 18	2669	8 23	5173	6 48
Avril	11331	15 81	2587	12 50	1354	8 94	2227	8 11	4052	6 62
Mai	12205	16 03	2720	12 58	2041	9 13	1828	7 85	3768	6 53
Juin	13762	15 37	2740	12 32	2152	9 01	1886	7 49	3982	6 55
Juillet	11363	16 32	2457	12 17	1436	8 01	1103	7 32	3315	6 24
Août	8449	18 29	1744	13 53	874	9 58	597	7 59	2723	6 24
Septembre	12368	18 88	2473	13 58	1389	10 81	703	8 01	3666	6 23
Octobre	11131	20 05	1570	14 34	752	11 64	770	8 53	2717	6 52
Novembre	14824	20 57	2635	15 26	1395	12 77	3062	10 24	5200	7 06
Décembre	12922	20 30	2697	15 66	1211	13 07	1559	9 72	6093	7 22
1846.										
Janvier	12068	20 10	2366	15 99	1353	12 91	2151	10 34	4842	7 88
Février	11430	20 09	2544	15 91	1621	13 04	2404	9 86	4862	7 91
Mars	12339	20 08	2910	16 05	1439	12 62	3118	10 44	5665	8 21
Avril	9223	20 04	2315	16 10	1786	13 09	2281	10 12	3222	8 02
Mai	9467	20 29	2594	16 53	1815	13 72	2217	10 46	3807	8 83
Juin	9651	22 80	2984	18 78	1324	15 91	1620	12 42	4531	10 35
Juillet	8008	22 87	1552	18 11	776	13 89	719	11 49	3055	9 88
Août	11275	24 49	1780	19 29	1214	17 76	943	12 70	4284	9 80
Septembre	9184	26 27	1768	20 94	1354	21 15	819	13 77	3811	9 21
Octobre	10094	28 20	1536	22 91	851	20 45	1391	15 14	4099	10 55
Novembre	10530	31 52	1662	25 16	742	22 74	1769	17 95	4383	10 97
Décembre	7730	31 82	1295	26 45	546	23 27	1476	18 05	3329	11 22
1847.										
Janvier	9108	32 66	1680	27 27	640	24 66	2631	19 61	4056	11 31
Février	6785	36 50	1372	30 85	586	28 62	3582	23 95	3466	11 70
Mars	6599	41 61	1330	34 27	501	30 87	4516	25 70	5611	12 62
Avril	4252	40 31	863	33 86	420	29 44	3574	24 16	4064	12 28
Mai	6861	41 12	1123	34 16	818	29 70	3757	22 54	4964	11 95
Juin	6913	37 87	1239	32 47	689	27 28	3509	19 02	4381	11 88
Juillet	8849	33 53	1639	26 75	1014	20 45	1751	16 84	5721	11 39
Août	9309	26 73	1317	20 37	968	13 75	433	12 48	3801	10 63
Septembre	14466	25 93	1800	19 01	1878	15 95	674	11 67	5945	9 98
Octobre	11225	23 13	1450	17 70	952	13 74	743	11 28	4392	11 01
Novembre	15622	21 38	1805	16 94	696	12 59	2307	11 11	7047	10 55
Décembre	14707	20 68	2001	16 30	1652	12 63	2732	10 57	5823	9 88

COMESTIBLES.								FOURRAGES.		COMBUSTIBLES.			
PAIN.			VIANDE.							BOIS.		CHARBON.	
blanc.	bis blanc.	bis.	bœufs.	vaches.	veaux.	moutons.	porcs.	foin.	paille.	chêne.	blanc.	de bois	fossile.
30		25	92	86	95	95	1 05	5 06	2 94	11 25	7 87	3 • pour toute l'année.	3 10 pour toute l'année.
31		26	92	86	94	95	1 05	4 83	2 92	11 25	7 77		
30		25	92	86	93	96	1 05	4 89	3 01	11 19	7 77		
31		26	92	87	93	99	1 04	4 86	2 95	11 25	7 75		
31		26	93	87	92	1 01	1 04	4 76	3 01	11 21	7 77		
30		25	93	87	93	1 03	1 04	4 82	3 26	11 22	7 87		
30		25	92	87	94	1 02	1 03	5 14	3 29	11 18	7 82		
30		25	93	87	94	99	1 04	5 37	3 61	11 18	7 90		
30		25	93	87	93	98	1 05	5 26	3 55	11 18	7 87		
29		24	93	87	93	98	1 04	5 62	3 55	11 23	7 84		
28		23	93	87	92	96	1 03	5 51	3 45	11 25	7 82		
28		23	93	87	93	98	1 03	5 41	3 36	11 25	7 84		
27		22	93	87	93	98	1 04	5 33	3 47	11 25	7 81	3 » pour toute l'année.	3 10 pour toute l'année.
28		23	93	87	93	95	1 03	5 54	3 59	12 50	7 76		
27		22	93	87	94	97	1 04	5 93	3 83	11 25	7 78		
27		22	93	87	93	96	1 04	6 07	4 12	10 87	7 78		
28		23	93	87	92	99	1 04	6 23	4 43	11 25	7 82		
28		23	93	87	89	97	1 04	6 06	4 77	11 25	7 83		
28		23	92	86	88	96	1 03	6 05	4 83	11 25	7 83		
30		25	93	87	90	96	1 04	6 13	5 01	11 25	7 86		
31		27	93	87	94	97	1 05	5 85	4 82	11 25	7 84		
32		27	93	87	94	97	1 05	5 92	5 14	11 25	7 85		
34		29	93	87	94	96	1 05	6 39	5 07	11 31	7 86		
34		29	93	87	95	96	1 04	6 27	5 08	11 39	7 88		
34		29	93	86	94	97	1 04	6 27	5 13	12 73	8 23	3 »	3 10
34		29	93	87	94	98	1 04	6 33	5 07	11 37	7 87	3 »	3 10
34		29	93	86	94	1 »	1 05	6 02	4 96	11 37	8 05	3 »	3 10
34		29	93	86	92	1 »	1 05	5 96	4 86	11 37	7 86	3 »	3 10
34		29	93	86	92	1 »	1 05	6 03	5 03	11 37	7 86	3 »	3 10
37		32	93	87	91	1 »	1 04	6 60	5 29	11 37	7 86	3 »	3 10
36		32	92	86	87	97	1 03	7 39	5 44	11 31	7 85	3 »	3 10
38		34	92	86	88	99	1 03	8 23	5 54	11 01	7 86	3 »	3 10
40		35	92	86	89	96	1 05	8 58	5 81	11 02	7 87	3 »	3 10
42		37	92	85	91	99	1 06	8 77	6 03	11 37	7 90	3 »	3 10
47		42	92	85	92	93	1 06	8 91	6 28	11 01	7 87	3 12	3 10
48		43	91	84	95	93	1 07	8 91	6 38	11 37	7 57	3 22	3 25
50		45	92	85	96	95	1 09	8 94	6 46	11 37	7 88	3 »	3 10
53		48	92	85	96	1 02	1 14	8 81	6 86	11 37	7 87	3 »	3 10
59		53	92	86	94	1 01	1 14	9 62	7 08	13 48	» »	3 75	4 07
60		55	91	89	90	96	1 18	9 53	7 16	13 05	8 25	4 98	5 48
61		56	92	88	90	1 02	1 18	10 80	7 65	13 55	8 25	3 87	4 03
57		52	91	88	92	1 »	1 19	9 70	7 45	14 05	6 84	3 93	4 30
55		50	92	89	95	I 03	1 21	11 02	6 96	13 42	8 25	3 80	3 88
45		40	91	89	97	98	1 24	9 99	7 42	13 55	7 50	3 93	4 34
41		36	91	87	93	1 »	1 26	10 97	6 32	13 66	8 55	4 20	5 05
39		34	91	88	96	1 03	1 27	10 16	7 54	13 45	7 85	4 31	4 75
35		30	91	87	95	1 »	1 24	10 54	6 59	13 07	8 71	4 31	4 55
35		30	91	88	98	1 03	1 26	10 53	6 71	13 75	7 50	4 52	4 27

MOIS.	GRAINS.									
	FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.	
	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.
1848.										
Janvier . . .	13700	19 »	1579	14 76	729	11 38	2048	10 28	3590	9 74
Février . . .	11669	18 17	1537	14 01	1020	10 51	2737	9 94	4887	9 03
Mars. . . .	10269	15 73	1754	12 23	2657	9 18	2417	0 01	5697	7 69
Avril. . . .	9438	14 41	1807	10 97	796	8 24	1844	8 71	4168	7 10
Mai.	13672	14 24	2099	10 78	440	8 54	1227	7 95	5410	7 60
Juin	10188	13 13	1677	10 53	582	7 72	765	7 12	3973	6 92
Juillet. . . .	11147	13 67	1738	10 17	802	6 78	924	6 52	4363	6 26
Août	10396	13 30	1188	9 18	933	6 50	794	6 11	4448	6 02
Septembre . .	13412	13 62	1945	9 78	1637	7 23	784	5 95	5267	6 11
Octobre . . .	12246	14 03	1540	9 67	569	6 78	750	6 52	5734	6 15
Novembre . .	13267	13 32	1606	9 56	948	6 28	1596	5 33	5902	5 73
Décembre. . .	13055	13 25	1731	9 41	1200	6 22	1404	6 22	5103	5 47

COMESTIBLES.								FOURRAGES.		COMBUSTIBLES.			
PAIN.			VIANDE.							BOIS.		CHARBON.	
blanc.	bis blanc.	bis.	bœufs	vaches.	veaux.	moutons.	porcs.	foin.	paille.	chêne.	blanc.	de bois.	fossile.
31		26	91	86	98	1 06	1 25	10 10	6 34	14 37	8 37	4 96	5 33
28		24	91	88	93	1 05	1 25	8 80	5 43	13 71	» »	4 03	» »
26		21	90	86	89	1 04	1 20	6 68	4 60	13 68	» »	4 46	» »
25		21	90	86	88	1 04	1 22	6 39	4 40	14 24	» »	4 16	» »
26		20	92	94	90	1 05	1 18	6 41	4 33	13 48	» »	4 »	» »
25		20	90	85	88	99	1 17	5 81	4 23	13 10	» »	4 »	» »
24		19	90	92	87	99	1 18	5 62	3 96	13 10	» »	3 87	» »
25		20	88	85	89	97	1 18	5 96	3 69	13 70	» »	3 95	» »
24		19	88	85	88	93	1 17	6 02	4 16	13	» »	3 75	» »
24		19	89	85	90	96	1 12	5 89	3 41	13 41	» »	3 75	» »
24		19	90	85	94	97	1 14	5 97	3 38	13 93	8 53	3 50	3 57

RESUMÉ.

RÉSUMÉ.

Froment. — D'après les renseignements qui précèdent, on remarque que du mois de juin 1817 au mois de décembre 1819, c'est-à-dire dans un espace de trente mois environ, le prix moyen de l'hectolitre de froment a varié dans la proportion de 1 à 4 1/2.

En effet, la céréale dont il est question, s'est élevée, pendant le mois de juin 1817, à 46 f. 64 c., et elle est tombée, à la fin de l'année 1819, à 10 f. 55 c. — Afin que l'on puisse embrasser d'un coup d'œil les prix extrêmes auxquels le froment a été taxé sur les différents marchés du département, nous prenons les dix années pendant lesquelles le grain est le plus élevé et les dix années, au contraire, pendant lesquelles il s'est vendu aux prix les plus bas. Les années les plus élevées sont celles de 1817 (46 f. 64 c.). 1812 (42 f. 30 c.). 1847 (41 f. 61 c.). 1816 (32 f. 59 c.). 1846 (31 f. 82 c.). 1813 (28 f. 06 c.). 1829 (27 f. 78 c.). 1840 (25 f. 79 c.). 1811 (25 f. 56 c.). 1839 (25 f. 47 c.). Les années pendant lesquelles le froment s'est vendu au plus bas prix, sur les marchés du département, sont celles de 1819 (10 f. 55 c.). 1835 (11 f. 95 c.). 1809 (11 f. 97 c.). 1810 (12 f. 10 c.). 1804 (12 f. 78 c.). 1834 (12 f. 81 c.). 1808 (13 f. 17 c.). 1807 (13 f. 16 c.). 1848 (13 f. 13 c.). 1814 (13 f. 07 c.).

Méteil. — Si nous prenons, comme nous l'avons fait plus haut pour le froment, les dix années pendant lesquelles le prix du méteil a été le plus élevé, nous trouvons : 1817 (40 f. 37 c.). 1840 (39 f. 22 c.). 1812 (35 f. 14 c.). 1847 (34 f. 27 c.). 1846 (26 f. 45 c.). 1816 (25 f. 95 c.). 1813 (20 f. 07 c.). 1832 (19 f. 57 c.). 1818 (19 f. 55 c.).

Les années pendant lesquelles le méteil a été au plus bas prix sont celles de 1807 (9 f. 94 c.). 1814 (9 f. 89 c.). 1808 (9 f. 38 c.). 1836 (9 f. 35 c.). 1805 (9 f. 31 c.). 1810 (9 f. 13 c.). 1804 (8 f. 82 c.). 1809 (8 f. 59 c.). 1819 (7 f. 38 c.). 1848 (7 f. 26 c.).

Seigle. — 1818 et 1832 sont également au nombre des dix années pendant lesquelles le seigle s'est élevé au plus haut prix, durant l'espace de près d'un demi-siècle.

Voici le prix le plus considérable auquel l'hectolitre de seigle a été vendu en moyenne sur les marchés du département, à différentes époques : 1817, 36 f. 11 c. 1847, 30 f. 87 c. 1812, 30 f. 46 c. 1846, 23 f. 27 c. 1816, 23 f. 01 c. 1829, 19 f. 61 c. 1840, 18 f. 45 c. 1813,

17 f. 28 c. 1832. 17 f. 23 c. 1818, 16 f. 05 c. En plaçant en regard de ces chiffres ceux des années où le seigle est descendu au plus bas prix, on trouve que la différence entre les deux extrêmes est plus que sextuple. Voici les prix les plus bas de l'hectolitre de seigle : 1845, 8 f. 01 c. 1834, 7 f. 37 c. 1814, 6 f. 88 c. 1809, 6 f. 86 c. 1804, 6 f. 76 c. 1835, 6 f. 57 c. 1836, 6 f. 54 c. 1848, 6 f. 22 c. 1819, 6 f. 19 c. 1818, 5 f. 31 c.

Orge. — L'orge est rarement descendu au prix de 6 f. l'hectolitre, de même qu'il ne s'est élevé qu'une seule fois, en 1817, à 33 f. 77 c.

En mai 1817, l'hectolitre d'orge était taxé, en moyenne, à 33 f. 77 c., tandis qu'en 1819 il était descendu à 5 f. 03 c., différence : 5/6 environ. 1847, 25 f. 70 c. comparé à 1834, 5 f. 06 c., offre une différence de 4/5 à peu près. 1812, 18 f. 71 c., et 1844, 18 f. 05 c. placés en regard de 1834 et 1848, 5 f. 93 c., présentent une différence trois fois plus considérable pour les deux premières de ces années. Si pour représenter les vingt années extrêmes nous continuons nos calculs, nous arrivons à des comparaisons plus rapprochées, mais qui, cependant méritent d'être consignées. Nous trouvons : 1816, 17 f. 22 c. avec 1809, 5 f. 90 c. différence 2/3 environ. 1813, 16 f. 46 c. à côté de 1836, 5 f. 86 c., différence à peu près semblable. 1840, 15 f. 40 c., comparé à 1814. 5 f. 53 c., offre un abaissement d'un peu moins des 3/5. 1818, 13 f. 26 c. et 1810, 5 f. 50 c., varie des 2/3 environ. Enfin, 1829, 13 f. 56 c., rapproché de 1805, 6 f. 06 c., s'éloigne d'un peu plus de moitié, et 1839, 12 f. 21 c., de 1813, 6 f. 53 c.. d'un peu moins. C'est donc, ainsi que nous venons de le démontrer, en 1817 que l'orge s'est vendu le prix le plus élevé, et deux années après 1819, le même grain descendait au *minimum* de son prix.

Avoine. — L'avoine donne lieu à des variations assez remarquables; Ainsi, pendant l'espace d'un demi-siècle, croirait-on que dans le cours de dix années seulement et sur quelques marchés le prix moyen de l'hectolitre de ce grain a dépassé 10 f. ? De 1805 à 1812, de 1815 à 1817, de 1818 à 1829, de 1843 à 1848, le prix de l'hect. d'avoine s'est maintenu, ainsi que l'on peut s'en convaincre, par les tableaux qui précèdent, entre 5 et 10 f. Voici les dix années dont nous avons voulu parler et qui ont été les plus défavorables aux acheteurs d'avoine : 1817, 17 f. 47 c. 1847, 12 f. 62 c. 1816, 11 f. 74 c. 1812, 11 f. 40 c. 1846, 11 f. 22 c. 1804, 11 f. 20 c. 1805, 11 f. 11 c. 1843, 10 f. 86 c. 1829, 10 f. 56 c. 1830, 10 f. 11 c. Jamais le prix de l'hectolitre d'avoine ne s'est abaissé au-dessous de 5 fr. Les chiffres suivants

le démontrent : 1810, 5 f. 99 c. 1842, 5 f. 97 c. 1808, 5 f. 96 c. 1809, 5 f. 94 c. 1832, 5 f. 72 c. 1815, 5 f. 60. 1848, 5 f. 47 c. 1813, 5 f. 28 c. 1831, 5 f. 24 c.

Pain blanc et pain bis. — C'est seulement depuis 1812 que nous possédons des renseignements à peu près complets sur les comestibles et les fourrages.

En ce qui concerne la taxe du pain des différentes qualités, notre résumé doit être bien court; car, de toute évidence, cette taxe subit l'influence de la hausse ou de la baisse du froment. Nous retrouvons donc pour les époques pendant lesquelles le pain est taxé au plus haut prix : juin 1817, 84 c. le kil. première qualité, 66 c. la deuxième qual. ; juillet 1812, 67 c. la première qual., 59 c. la deuxième ; mai 1847, 61 c. la première qual., 51 c. la deuxième ; décembre 1816, 58 c. la première qual., 52 c. la deuxième ; novembre 1846, 47 c. la première qual., 42 c. la deuxième ; février 1815, 46 c. la première qual., 38 c. la deuxième ; mai 1829, 42 c. la première qual., 38 c. la deuxième ; avril et mai 1840, 40 c. la première qual., 34 et 35 c. la deuxième ; 1811 (?) ; octobre 1839, 40 c. la première qual., 34 c. la deuxième. Les époques, au contraire, pendant lesquelles le prix du pain a descendu plus bas, sont celles de novembre et décembre 1819, où la taxe se trouve être seulement de 21 c. pour le kil. de pain blanc et 16 c. pour le kil. de pain bis, soit une différence des 3/4 entre le maximum de 1817 et le minimum de 1819. Ce mouvement avait eu lieu dans l'espace de vingt-sept mois ; octobre 1835, où nous trouvons 21 c. pour la première qual., 17 c. pour la deuxième ; 1809 (?), 1810 (?), 1804 (?) ; mai et juillet 1834, 23 c. la première qual., 18 et 19 c. la deuxième ; 1808 (?), 1807 (?) ; août, octobre, novembre et décembre 1848, 24 c. la première qual., 19 c. la deuxième, et enfin février et juillet 1814, pendant lesquels le pain blanc était taxé à 25 c. le kil., et le pain bis de 19 à 22 c.

Viande. — Les bestiaux, on le sait, sont une des principales richesses du pays. De leur accroissement ou de leur abandon dépend la prospérité ou la ruine du cultivateur; nous n'avons pas ici à étudier tous les bienfaits que sont appelés à rendre, à toutes les classes de la société, la propagation et l'élève des animaux domestiques; nous nous bornons à rechercher, dans l'espace que nous parcourons, quelles sont les époques entre lesquelles le prix des animaux présente le plus de variations. Ce n'est également qu'à partir de 1812 que nous possédons les renseignements nécessaires pour résumer notre travail.

Le tableau suivant présente, exprimés en kilogr., les prix les plus

él evésauxquels les bestiaux de toute espèce ont été achetés sur pied, sur les marchés du département :

Années.	Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
	c.	c.	c.	f. c.	f. c.
1812	»	»	»	»	1 19
1815	»	»	»	»	1 25
1817	87	87	87	»	1 30
1818	85	85	»	»	1 16
1829	82	82	82	»	1 18
1830	»	»	»	»	1 18
1831	»	»	»	»	1 17
1835	»	»	»	86	» »
1836	»	»	83	90	» »
1837	»	»	»	89	» »
1838	89	85	97	97	» »
1839	92	94	95	1 »	» »
1840	91	87	88	95	» »
1845	93	87	95	98	» »
1846	93	87	94	1 »	1 25
1847	92	89	98	1 03	1 26
1848	92	92	98	1 06	1 26

C'est donc en 1848 que les animaux domestiques ont été payés au taux le plus élevé, le bœuf et le porc excepté, dont les prix *maximum* se trouvent être, pour le premier, aux années 1845 et 1846, et pour le second à l'année 1817.

Voici maintenant, en parallèle, le tableau des prix les plus bas :

Années.	Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
1812	72	72	72	71	» 84
1814	71	74	72	71	» 96
1815	75	67	75	69	» 90
1816	71	»	»	»	» »
1817	75	75	75	75	» 92
1819	»	»	»	77	1 »
1821	80	»	»	»	» »
1825	67	67	65	71	» 97
1826	74	73	71	71	» 97
1827	»	74	73	73	» »
1831	79	»	»	»	» »
1832	»	»	»	75	» »
1833	»	»	»	77	» »

Années.	Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
1835	75	71	69	»	» 88
1836	»	»	75	»	» 88
1837	»	73	»	»	» 96
1840	»	75	75	»	» »

Ainsi qu'on vient de le voir, le prix des bestiaux a peu varié en 50 ans. Mais les indications les plus intéressantes à tirer des deux tableaux que nous venons de présenter, sont celles-ci : que c'est pendant les dix années 1838-1848 que les prix ont été généralement les plus élevés. Il n'entre point dans notre plan de rechercher les causes qui ont motivé cette élévation.

Fourrages. — Les comparaisons que nous allons établir sur les fourrages, pèseront, ainsi que nous l'avons fait jusqu'ici, sur une période de 20 années, savoir : les dix années les plus élevées d'une part, et les dix années les moins élevées d'une autre part.

Pour ce qui concerne le foin, les époques auxquelles le prix du quintal métrique a été le plus élevé, sont : 1840, 14 f. 43 c. 1847, 11 f. 02 c. 1848, 10 f. 27 c. 1834, 10 f. 08 c. 1846, 8 f. 91 c. ; septembre 1839, 8 f. 62 c. 1835, 8 f 43 c. ; octobre 1818, 8 f. 13 c. 1814, 8 f. 10 c. 1846, 8 f. 09 c. Les prix les plus bas sont : 1812, 3 f. 10 c. 1814, 4 f. 14 c. ; mai 1839, 4 f. 42 c. 1815, 4 f. 43 c. 1829, 4 f. 87 c. ; février 1818, 4 f. 94 c. 1828, 4 f. 95 c. 1825, 5 f. 05 c. 1832, 5 f. 08 c. 1831, 5 fr. 14 c. Entre le prix de 14 f. 43 c., qui est le plus élevé, et celui de 3 f. 10 c., qui est le plus faible, la différence est presque quadruple.

Le prix de la paille a varié de la manière suivante entre les vingt années ci-après : 1847, 7 f. 65 c. 1848, 6 f. 38 c. 1840, 6 f. 33 c. 1846, 6 f. 28 c. 1839, 5 f. 67 c. 1835, 5 f. 62 c. 1845, 5 f. 14 c. 1834, 4 f. 92 c. 1826, 4 f. 88 ; juin 1814, 4 f. 88 c. 1841, 3 f. 38 c. 1828, 3 f. 30 c. 1829, 3 f. 30 c. 1839, 2 f. 91 c. 1815, 2 f. 81 c. 1836, 2 f. 80 c. 1833, 2 f. 78 c. 1835, 2 f. 66 c. 1812, 2 f.

Entre l'année 1847, qui est celle pendant laquelle le prix de la paille a été le plus élevé, et l'année 1812, qui est, au contraire, celle pendant laquelle ce fourrage s'est vendu le moins cher, la différence est presque quadruple.

Bois. — Le bois de chêne paraît avoir varié, depuis 1812 jusqu'à 1848, entre 8 et 15 f. le stère.

Pour les bois blancs nous n'avons eu, ainsi qu'on peut le voir par les tableaux qui précèdent, que très-peu de renseignements ; de l'année 1825 à 1845, il existe une lacune complète. Le prix du stère qui n'était en 1812 que de 5 fr. 22 c. s'est élevé en 1848 jusqu'à 8 f. 71 c.

Charbons. — Les variations dans les prix du charbon ne présentent aucun intérêt pendant la période que nous parcourons. Nous n'avons pas cru utile de présenter des rapprochements, ainsi que nous l'avons fait pour les autres parties de notre travail. Les chiffres de 6 f. 75 c. l'hect. et 3 f. 10 c. sont les deux extrêmes entre les années 1825 et 1848.



ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE

DANS LE DÉPARTEMENT.

6 NOVEMBRE 1848. — La société archéologique de Sens décide que de nouveaux cours publics seront joints aux cours déjà professés.

16. — Arrêté de convocation des assemblées électorales à l'effet de nommer un représentant du peuple.

19. — Promulgation de la Constitution.

21. — Ouverture du conseil général de l'Yonne.

22. — M. Raudot est appelé à la représentation nationale par le département de l'Yonne, en remplacement de M. Louis-Napoléon Bonaparte optant pour Paris.

7 DÉCEMBRE. — La société d'agriculture de Tonnerre décide qu'elle ouvrira un cours pour les opérations de la taille, du sombrage et du piquage de la vigne.

16 JANVIER 1849.—La grève des boulangers de Paris prenant des proportions inquiétantes, les maîtres boulangers du bataillon en garnison à Auxerre sont envoyés à Paris.

18 FÉVRIER. — Clôture de la chasse dans le département de l'Yonne.

23. — Eboulement considérable à Saligny dans lequel deux ouvriers trouvent la mort.

19 MARS. — Examen des élèves à la ferme de L'Orme-du-Pont.

12 AVRIL. — La résistance des populations, pour le recouvrement de l'impôt des 45 c. motive l'envoi à Vermenton de plusieurs compagnies de la garnison d'Auxerre.

29. — Concours de charrues et de bestiaux à Parly.

4 MAI. — Anniversaire de la fondation de la République à Auxerre. — Inauguration solennelle de la statue de Fourier.

12. — Arrêté préfectoral pour l'établissement des conseils hygiéniques.

28. — Distribution des récompenses par la société d'agriculture de Joigny.

5 JUIN. — Grave collision à Tanlay entre les ouvriers Belges et Auvergnats employés aux travaux du chemin de fer.

15. — Le département de l'Yonne est mis en état de siége comme étant de la première division militaire.

26. — Ouragan effroyable qui éclate sur Auxerre et les campagnes environnantes.

20 JUILLET. — Décret qui ordonne le désarmement de la garde nationale d'Auxerre. Cette mesure s'effectue sans obstacle.

4 AOUT. — Les cours qui ont été suspendus au collége de Tonnerre, par suite de l'invasion du choléra, sont repris.

6. — Dissolution du conseil municipal d'Auxerre.

9. — Distribution des prix au collége d'Auxerre.

12. — Le chemin de fer de Lyon est livré à la circulation depuis Paris jusqu'à Tonnerre. — Réunion des conseils d'arrondissement.

27. — Ouverture du conseil général de l'Yonne.

4. SEPTEMBRE. — Mort de M. Robert, représentant du peuple à l'assemblée législative.

9. — Inauguration du chemin de fer de Paris à Tonnerre. — Fête à Sens à laquelle assiste le président de la République.

10. — Distribution des récompenses au comice agricole.

16. — Ouverture de la deuxième session des conseils d'arrondissement. — Fête agricole à Clavisy près Noyers. — Concours annuel d'étalons à Toucy.

18. — Décret qui convoque les électeurs de l'Yonne à l'effet de nommer un représentant du peuple.

24. — Nomination d'une commission municipale provisoire, à Auxerre.

26. — Eboulement considérable arrivé à Champigny, et qui engloutit trois victimes.

14. — Le département de l'Yonne nomme M. Antoine Bonaparte représentant du peuple à l'assemblée législative, en remplacement de M. Robert, décédé.

14. — Elections municipales à Auxerre.

7 NOVEMBRE. — Rentrée des tribunaux de première instance à Auxerre et dans les 4 chefs lieux de sous-préfectures. — Prestation de serment par les nouveaux magistrats.

ÉVÉNEMENTS GÉNÉRAUX.

1er JANVIER. — Le Président reçoit les grands corps de l'Etat à l'Elysée.

4. — Le vice-amiral Cécille est nommé ambassadeur en Angleterre. — Rapport de M. de Falloux au président de la République, sur l'instruction primaire et secondaire. — Réception du général Jérôme Bonaparte comme gouverneur des Invalides. — Les Autrichiens entrent dans Pesth et Bude.

6. — Démission de M. de Malleville, ministre de l'intérieur.

8. — Interpellations de M. Ledru-Rollin au ministère, sur les affaires étrangères.

12. — Prise en considération de la proposition Rateau, demandant de nouvelles élections.

20. — M. Boulay de la Meurthe est nommé par l'assemblée nationale, vice-président de la République.

27. — Plusieurs journaux socialistes envoient à l'assemblée nationale une protestation demandant la mise en accusation du ministère. — M. Ledru-Rollin dépose une proposition de 49 représentants de la Montagne, demandant la mise en accusation du ministère.

29. — Le matin, Paris est dans l'effervescence. Il est partout occupé par les troupes. Le soir tout se calme. — Arrestation du colonel Forestier.

31. — La chambre repousse la demande de mise en accusation du ministère.

2 FÉVRIER. — La reine d'Angleterre ouvre la session du parlement pour 1849.

7.— Le conseil de guerre, chargé de juger les assassins du général de Bréa, condamne cinq d'entre eux à la peine de mort. — La République est proclamée à Rome. — La République est proclamée à Florence.

10. — Mort du général de division Durosnel.

13. — La constituante romaine déclare propriété de l'Etat les biens des ecclésiastiques.

14. — L'assemblée nationale autorise les poursuites contre M. Proudhon, pour des articles du *Peuple.*

15. — Mort du lieutenant-général Desfourneaux.

16. — L'assemblée discute la loi électorale.

24. — Célébration de l'anniversaire du 24 février 1848.

27. — La chambre fixe à 9,000 francs l'indemnité annuelle accordée aux représentants.

7 MARS. — Commencement du procès des accusés du 15 mai à Bourges.

12. — L'assemblée nationale vote 600 mille francs de frais de représentation pour le président.

16. — M. le contre-amiral Bruat est nommé gouverneur général des Antilles françaises.

17. — Exécution de deux des assassins du général de Bréa.

20. — L'assemblée nationale vote la loi qui interdit les clubs.

21. — L'assemblée nationale de Francfort rejette une loi décrétant l'empire héréditaire du roi de Prusse.

23. — Charles-Albert est battu à Novare.

30. — Il abdique en faveur du prince de Carignan, Victor-Emmanuel.

2 AVRIL. — La haute cour de justice condamne les accusés du 15 mai.

11. — Au milieu d'une séance de l'assemblée nationale, M. L. Raspail donne un soufflet à M. Point.

16. — M. le général Oudinot est nommé commandant en chef du corps expéditionnaire envoyé en Italie.

17. — L'assemblée nationale élit les membres du conseil d'Etat.

20. — Le tribunal correctionnel condamne M. L. Raspail à deux ans de prison et 2,000 fr. d'amende, pour avoir souffleté M. Point.

25. — L'escadre française portant le corps expéditionnaire, mouille à Civita-Vecchia; les Français entrent à Civita-Vecchia.

28. — M. Félix Pyat interpelle le gouvernement au sujet des commissaires de police qui assistent aux séances des clubs

4 MAI. — Célébration de l'anniversaire de la proclamation de la République.

8. — Le Gouvernement envoie en Italie M. de Lesseps en mission diplomatique.

13. — Elections de l'assemblée législative.

15. Démission de M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur.

19. — M. le général Perrot est nommé commandant supérieur des gardes nationales de la Seine.

21. — Le Président passe en revue les troupes de l'armée à Paris.

23 — L'assemblée nationale adopte un ordre du jour qui appelle l'attention du Gouvernement sur les mouvements des troupes russes.

26. — Dernière séance de l'assemblée constituante.

28. — Installation de l'assemblée législative.

1er JUIN. — L'assemblée législative élit pour président M. Dupin.

2. — MM. Dufaure, de Tocqueville et Lanjuinais entrent dans le ministère.

4. — Ouverture de l'exposition industrielle.

5. — L'assemblée entend les explications de M. Faucher au sujet de la dépêche télégraphique au moment des élections.

6. — Message du Président de la République à l'assemblée, sur la situation.

10. — M. le maréchal Bugeaud meurt du choléra.

11. — M. Ledru-Rollin dépose à la chambre un acte d'accusation contre le ministère, en disant que le pouvoir a violé la constitution.

13. — La Montagne publie son manifeste où elle déclare que le président de la République, les ministres et la majorité de l'assemblée sont mis hors la constitution. — Une manifestation se réunit au Château-d'Eau, conduite par M. Ledru-Rollin, elle se met en marche pour l'assemblée nationale. La colonne est coupée par M. le général Changarnier et prend la fuite. Ses chefs se réunissent dans une salle du Conservatoire pour délibérer. La garde nationale arrive et s'empare de plusieurs d'entre eux.

14. — On relève une barricade, mais elle est bientôt emportée par la ligne. Paris est mis en état de siége.

15. — M. le procureur-général obtient de la chambre l'autorisation de poursuivre plusieurs représentants. — A Lyon, le matin, des insurgés désarment un poste et élèvent des barricades à La Croix-Rousse; le général Magnan s'en empare. Le soir l'insurrection est terminée.

16. — Le commandement de la garde nationale est donné au général Changarnier.

21. — A Rome, les Français montent à l'assaut et s'emparent de plusieurs bastions.

28. — Demande d'autorisation de poursuites contre des représentants.

29. — L'assemblée élit 17 conseillers d'Etat.

30. — La constituante romaine rend un décret par lequel elle déclare cesser la défense.

1er JUILLET. — Prise de Raab par les Autrichiens.

2. — M. Dupin est réélu président de l'assemblée législative.

3. — L'armée française entre dans Rome.

13. — Le dépouillement du scrutin électoral à Paris, donne la majorité à tous les candidats de l'Union électorale.

15. — Le rétablissement de l'autorité du pape est proclamé.

16. — Bataille de Waitzen, entre les Hongrois et les Russes.

18. — L'assemblée autorise les poursuites contre MM. Kœnig et Commissaire.

24. — Discours de M. Thiers sur la loi de la presse.

27. — Adoption de la loi sur la presse.

28. — L'assemblée législative se proroge. — Mort de M. le maréchal Molitor. — Levée de l'état de siége à Berlin.

1er AOUT. — Le parlement anglais est prorogé jusqu'au 9 octobre. — Mort de Méhémet-Ali, pacha d'Egypte.

6. — Interpellations au ministère, au sujet des affaires étrangères.

10. — M. Pierre Bonaparte, dans l'enceinte de l'assemblée nationale, insulté par M. Gastier, lui donne un soufflet.

12. — Le prince de Carignan va chercher, à Oporto, les cendres de Charles-Albert.

13. — Soumission de Georgey. — M. le général Excelmans, est nommé chancelier de la Légion-d'Honneur.

22. — Première séance du congrès de la paix à Paris. — Reddition de Venise.

1er SEPTEMBRE. — Les membres du congrès de la paix rend visite au président de la République.

2. — Inauguration du chemin de fer de Strasbourg.

8. — Arrivée du général Oudinot à Paris.

12. — Distribution des récompenses aux exposants de l'industrie.

16. — L'intérim du ministère de l'instruction publique est confié à M. Lanjuinais.

17. — On tente d'assassiner le roi de Naples et le pape. — Capitulation de Comorn.

18. — Ouverture du concile des évêques à Paris.

27. — M. Cabet est condamné à deux ans de prison, sous prévention d'escroquerie.

1er OCTOBRE. — Réinstallation de l'assemblée nationale.

2. — M. Dupin est réélu président de l'assemblée législative.

10. — La haute-cour ouvre sa session à Versailles.

12. — La haute-cour condamne l'accusé Hubert à la déportation.

13. — Rapport de M. Thiers sur les affaires de Rome.

15. — Démission de M. de Falloux.

18. — Rencontre entre MM. Thiers et Bixio.



VOITURES PUBLIQUES.

D'Auxerre à Paris (correspondance avec le chemin de fer). Bureaux : quai Condé et rue du Temple (messageries de l'Yonne). Départs : 6 h., 7 h. 1/2, 9 h. 1/2 du matin, 2 h. et 9 h. du soir.

D'Auxerre à Joigny (messageries du Commerce). Bureau : chez M. Marillier, hôtel de la Fontaine, place aux Liens. Départs, en hiver, à 7 h. 1/2 du matin et 1 h. du soir ; en été, à 6 h. du matin et 1 h. du soir.

D'Auxerre à Joigny (correspondance avec le chemin de fer), hôtel de l'Epée. Départ à 9 h. 1/2 du matin.

D'Auxerre à Joigny (correspondance avec le chemin de fer), hôtel du Chapeau-Rouge, quai Condé. Départ à 6 h. 1/2 du matin.

D'Auxerre à Clamecy, Nevers et Bourges, avec correspondance sur l'Auvergne et le Midi. Bureaux : quai Condé et rue du Temple (messageries de l'Yonne). Départs : 4 h. et 9 h. du matin, 5 h. du soir et minuit.

D'Auxerre à Nevers, par Coulanges-sur-Yonne, Clamecy et Prémery, hôtel de la Fontaine. Départ à 5 h. du soir. (Ce service part de Joigny à 2 h. 1/2 du soir, et correspond à Néroude avec le chemin de fer du Centre).

D'Auxerre à Nevers, par Courson et Clamecy, hôtel de l'Epée, rue du Temple. Départ à 4 h. du matin.

D'Auxerre à Clamecy, même route et même bureau. Départ à 5 h. du soir.

D'Auxerre à Orléans, par Joigny et Charny, hôtel de la Fontaine place aux Liens. Départ le matin.

D'Auxerre à Orléans, par Toucy, Briare et Saint-Fargeau. Bureaux : quai Condé et rue du Temple (messageries de l'Yonne). Départ à 7 h. du matin..

D'Auxerre à Briare, par Toucy, Mézilles, Saint-Fargeau et Bonny, hôtel de l'Epée. Départ à 7 h. du matin.

D'Auxerre à Toucy, hôtel du duc de Bourgogne, chez M. Chaumel, rue du Temple. Départ à 5 h. du soir.

D'Auxerre à Avallon, par Vermenton (correspondance avec Lormes,

Château-Chinon, Autun et Châlon-sur-Saône, Rouvray, Saulieu et Dijon). Bureaux : quai Condé et rue du Temple (messageries de l'Yonne). Départ : 3 h. 1/2 du soir et minuit. — Du 15 mars au 15 décembre, un départ supplémentaire à 8 h. du matin.

D'Auxerre à Châtillon-sur-Seine, par Tonnerre et Chablis, hôtel de la Fontaine (entreprise Garlin). Départ à 9 h. du matin.

D'Auxerre à Tonnerre, par Chablis, chez M. David, rue du Temple (service des dépêches). Départs à 9 h. du matin et 10 h. du soir.

D'Auxerre à Saint-Florentin, par Seignelay et Brienon, hôtel de l'Epée. Départ à 5 h. du soir.

D'Auxerre à Seignelay, chez Boudard, rue du Pont, 4 h. du soir.

D'Auxerre à Troyes (correspondance avec Chaumont et la Lorraine), hôtel du Léopard. Départ à 8 h. du matin.

CHEMIN DE FER.

Départs de Tonnerre :

7 h. 05 m., arr. à	Joigny 8 h. 38 m.,	à Sens 9 h. 36 m.,	à Paris 1 h. 20 s.
9 h. 05	10 h. 21	11 h. 10	2 h.
11 h. 35	12 h. 33	1 h. 10	4 h. 30
3 h. 05 s.	4 8. 38 s.	5 h. 36 s.	6 h. 20 s
6 h. 05	7 h. 38	8 h. 86 s'arrête à Montereau	
11 h. 35	12 h. 51	1 h. 40	4 h. 30 m.

OMNIBUS.

Le factage des stations du chemin de fer se fait à toutes les gares par un omnibus qui conduit à domicile les voyageurs. Aux stations de Brienon et de La Roche, ce service n'est pas encore organisé.

Un omnibus spécial conduit les voyageurs de la gare de La Roche à Seignelay (entreprise Garriot).

MESSAGERS.

POUR	CHEZ
Aillant,	*Nizier Ragon,* lundi et vendredi.
Appoigny,	*Réné,* tous les j. de m.
Arcy-sur-Cure,	*Coulbois.*
Avallon,	*Balancin,* lundi et ven.
—	*Réné* id.
Brienon,	*Guinié.*
Bléneau,	*Loury.*
Chablis,	*Réné,* lundi et merc.
Châtel-Censoir	*Papigny,* lundi et ven.
Champs,	*Berthelin,* les j. de m.
Cheny,	*Papigny,* lundi et ven.
Clamecy,	*Ve Jacquet,* id.
Coulanges-s-Y.,	id. id.
Donzy,	id. mardi et sam.
Druyes,	id. mer. et sam.
—	*Moreau,* id.

Eglény,	*Defrance.*	Noyers,	*Papigny,* lundi.
Entrains,	*Ve Jacquet,* m. et sam.	Orléans,	*Ve Jacquet,* m. et sam.
Etais.	id.	Ouanne,	*Defert.*
Fleury,	*Defrance,* lundi et ven.	Saint-Bris,	*Morinat,* lundi et ven.
id	*Réné,* id.	S.-Cyr-l.-Col.,	*Cadet.*
Guerchy,	id. id.	Saint-Fargeau	*Ve Jacquet,* mar. et sam.
Irancy,	*Guillocheau,* id.	id.	*Balencin,* id.
Joigny,	*Loye,*	St.-Sauveur,	*Hollier.*
Laroche,	*Réné,* vendredi.	Seignelay,	*Balencin,* les j. de m.
Mont-S.-Sulp.	*Papigny,* lundi et ven.	id.	*Réné,* id.
id.	*Réné,* les jours de m.	Thury,	*Ve Jacquet,* mar. et sam.
Leugny,	*Defert.*	id.	*Fièvre.*
Ligny,	*Réné,* les jours de m.	Tonnerre,	*Balencin,* lundi et ven.
Mailly-Chât.,	*Berthelin,* lundi et ven.	id.	*Réné,* id.
Maligny,	*Gaillardot.*	Toucy,	id.
Merry-Sec,	*Balencin,* tous l. jours.	Vermenton,	*Balencin,* les j. de m.
Migé,	id.	id.	*Réné,* id.
Nevers,	*Loury.*	Villevallier,	*Réné,* dim. et sam.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des deux premières parties de l'Annuaire.

pages.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES TROISIÈME ET QUATRIÈME PARTIE DE L'ANNUAIRE.

